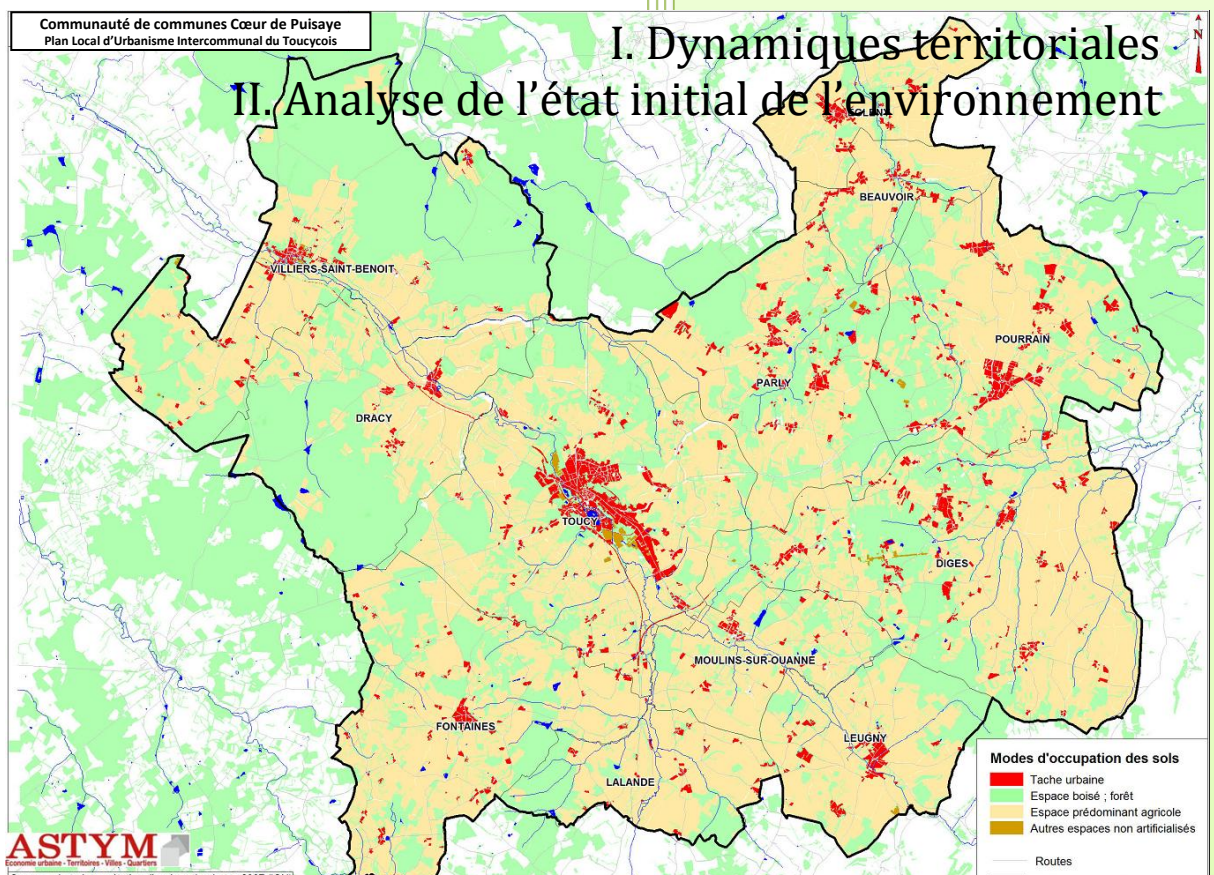


Diagnostic

Volume 2



SOMMAIRE

VOLUME 2 : DYNAMIQUES TERRITORIALES ET ETAT INTIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Partie 1 : Dynamiques territoriales

| | |
|--|------------|
| Dynamiques territoriales | 230 |
| I. Un territoire attractif pour les ménages | 231 |
| I.1. Démographie | 231 |
| I.1.1. Croissance démographique | 231 |
| I.1.2. Répartition par tranches d'âge | 233 |
| I.1.3. Nombre et taille des ménages | 236 |
| I.1.4. Mobilité résidentielle de la population | 239 |
| I.1.5. Analyse des taux de fiscalité directe locale | 239 |
| I.2. Situation socio-économique des ménages | 240 |
| I.2.1. Les catégories socioprofessionnelles de la population active résidente | 240 |
| I.2.2. Les revenus moyens | 242 |
| I.2.3. Le taux de chômage | 243 |
| I.2.4. Les déplacements domicile-travail | 244 |
| I.3. La problématique de l'habitat | 249 |
| I.3.1. Le parc de logements | 249 |
| I.3.2. La construction neuve | 252 |
| I.3.3. Les résidences principales | 255 |
| I.3.4. Les résidences secondaires | 261 |
| I.3.5. Les logements vacants | 263 |
| I.3.6. Les autres modes d'hébergement | 266 |
| I.3.7. Situation énergétique de l'habitat | 268 |
| I.3.8. Le parc locatif public | 269 |
| I.3.9. Les logements conventionnés | 273 |
| I.3.10. Les dynamiques foncières récentes et actuelles | 275 |
| II. Un dynamisme économique local favorable | 284 |
| II.1. Les activités économiques | 284 |
| II.1.1. La composition du tissu économique | 284 |
| II.1.2. Répartition géographique | 287 |
| II.1.3. Les fragilités du foncier d'activité | 292 |
| II.1.4. Les projets recensés | 295 |
| II.2. Agriculture et bois | 300 |
| II.2.1. Un espace intercommunal largement agricole et forestier | 300 |
| II.2.2. L'activité agricole sur le territoire | 303 |
| II.2.3. Perception des acteurs sur la dynamique de l'activité agricole, effets en termes d'aménagement du territoire et perspectives | 309 |
| II.2.4. La filière bois | 313 |
| III. Organisation structurelle du territoire | 323 |
| III.1. Services et équipements publics | 323 |
| III.1.1. Services de santé | 323 |
| III.1.2. Equipements scolaires | 324 |
| III.1.3. Equipements sportifs, culturels, touristiques et d'animation | 326 |
| III.1.4. Les cimetières | 331 |

| | |
|---|------------|
| III.2. Transports et déplacements | 334 |
| III.2.1. Les modes de déplacement | 334 |
| III.2.2. Hiérarchie du réseau routier et trafic | 336 |
| III.2.3. Les difficultés rencontrées | 337 |
| III.2.4. Projets et perspectives | 344 |
| III.3. Réseaux de télécommunication Haut Débit | 349 |
| III.3.1. Couverture en téléphonie mobile 3G | 349 |
| III.3.2. Accès à l'Internet Haut Débit et Très Haut Débit | 350 |

Partie 2 : Analyse de l'état initial de l'environnement

| | |
|--|------------|
| I. Cadre physique | 354 |
| I.1. Éléments climatiques | 354 |
| I.2. Topographie | 357 |
| I.3. Éléments géologiques, pédologiques et hydrogéologiques | 359 |
| I.4. Éléments hydrographiques | 369 |
| II. Cadre biologique | 381 |
| II.1. Inventaires et zonages réglementaires du patrimoine naturel | 381 |
| II.2. Occupation du sol | 388 |
| II.3. Milieux naturels | 389 |
| II.4. La faune | 396 |
| II.5. La Trame Verte et Bleue | 402 |
| III. Risques majeurs | 408 |
| III.1. Risques naturels | 408 |
| III.2. Risques industriels et technologiques | 417 |
| IV. Pollutions et nuisances | 427 |
| IV.1. Registre français des émissions polluantes | 427 |
| IV.2. Pollution des sols | 427 |
| IV.3. Qualité de l'air | 430 |
| IV.4. Nuisances sonores | 432 |
| V. Collecte et traitement des déchets | 437 |
| V.1. Collecte des déchets | 438 |
| V.2. Traitement des déchets | 445 |
| V.3. Facturation du service | 446 |
| VI. Gestion de l'eau | 448 |
| VI.1. Eau potable | 448 |
| VI.2. Les eaux usées | 450 |
| VI.3. Les eaux pluviales | 471 |
| VI.4. La défense incendie | 472 |
| VII. Potentialités énergétiques | 475 |
| VII.1. La filière bois-énergie - Production de chaleur par la biomasse | 477 |
| VII.2. L'énergie éolienne | 478 |
| VII.3. L'énergie solaire | 488 |
| VII.3. La méthanisation | 490 |
| VIII. Diagnostic énergie - climat | 492 |
| IX. Récapitulatif des enjeux | 495 |

1

Dynamiques territoriales

I. Un territoire attractif pour les ménages

I.1. Démographie

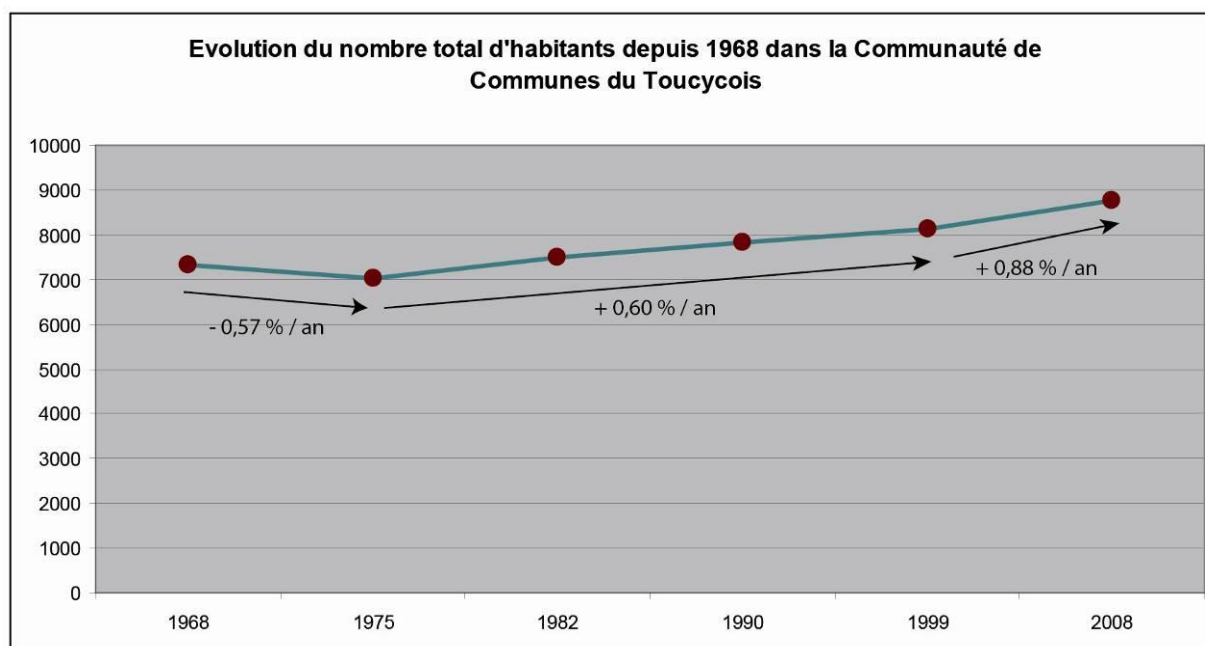
I.1.1. Croissance démographique

Avec 8 776 habitants en 2008, la population du Toucycois représente 2,6 % de la population totale du département de l'Yonne, et 25 % de celle du Pays de Puisaye-Forterre.

Si le Toucycois a perdu des habitants entre 1968 et 1975 (au rythme de 0,57 % par an), elle n'a ensuite cessé de s'accroître jusqu'à aujourd'hui.

La perte de population entre 1968 et 1975 s'explique par l'exode rural qui a touché les campagnes françaises de manière générale. Sur notre territoire, les communes de Lalande, Dracy, Diges et Villiers-Saint-Benoît ont été particulièrement affectées. En revanche, Toucy est une exception puisque la ville a gagné des habitants sur cette même période, profitant en partie du dépeuplement des communes rurales alentours.

Ensuite, à partir de 1975, la croissance démographique du Toucycois a été continue, sans être pour autant linéaire. En effet, elle s'est accentuée sur la période 1999-2008 (0,88 % par an) par rapport à 1975-1999 (0,60 % par an en moyenne). Cela montre l'attractivité résidentielle du territoire, surtout dans la décennie 2000. Le phénomène est inverse à celui des années 1960-70, à savoir que l'on a assisté à un retour des urbains (d'Auxerre) dans les campagnes.



Source : RGP INSEE 2008

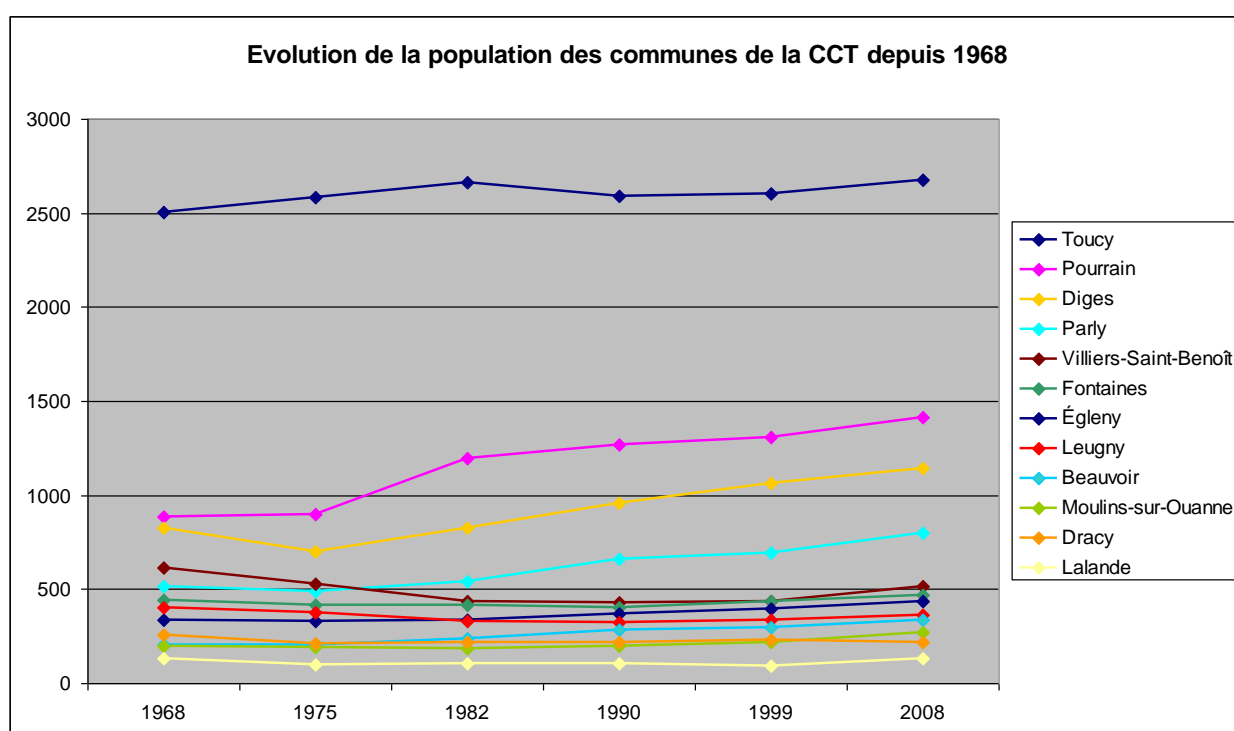
A noter que la croissance démographique du Toucycois est, depuis 1975, plus rapide que celle du département de l'Yonne : 0,68 % en moyenne par an contre 0,40 %. Alors que la croissance démographique s'est accélérée dans le territoire, elle a été de moins en moins rapide à l'échelle du département de l'Yonne. Ainsi, sur la période 1999-2008, la croissance annuelle moyenne de la population de l'Yonne a été de seulement 0,30 % (contre 0,88 % dans le Toucycois).

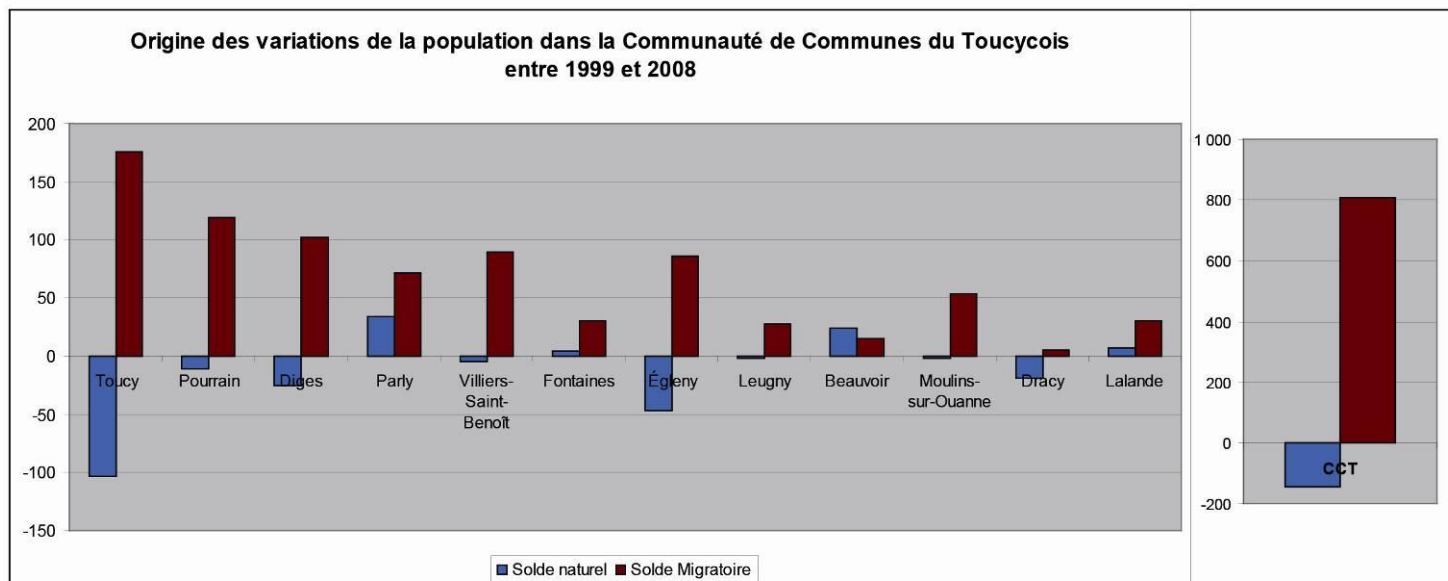
| Territoire | Pop. 1968 | Pop. 1975 | Pop. 1982 | Pop. 1990 | Pop. 1999 | Pop. 2008 | Part en 1968 | Part en 2008 | Taux annuel 68-75 | Taux annuel 75-99 | Taux annuel 90-99 | Taux annuel 99-08 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Toucy | 2505 | 2584 | 2665 | 2590 | 2 602 | 2 675 | 34% | 30% | 0,44% | 0,03% | 0,05% | 0,31% |
| Pourrain | 886 | 897 | 1196 | 1266 | 1 306 | 1 414 | 12% | 16% | 0,18% | 1,58% | 0,35% | 0,89% |
| Diges | 823 | 699 | 825 | 956 | 1 065 | 1 142 | 11% | 13% | -2,31% | 1,77% | 1,21% | 0,78% |
| Parly | 516 | 492 | 541 | 659 | 694 | 800 | 7% | 9% | -0,68% | 1,44% | 0,58% | 1,59% |
| Villiers-Saint-Benoît | 612 | 527 | 434 | 430 | 433 | 518 | 8% | 6% | -2,11% | -0,82% | 0,08% | 2,01% |
| Fontaines | 443 | 413 | 416 | 404 | 437 | 471 | 6% | 5% | -1,00% | 0,24% | 0,88% | 0,84% |
| Égleny | 334 | 329 | 335 | 370 | 399 | 438 | 5% | 5% | -0,22% | 0,81% | 0,84% | 1,04% |
| Leugny | 406 | 377 | 333 | 325 | 336 | 362 | 6% | 4% | -1,05% | -0,48% | 0,37% | 0,83% |
| Beauvoir | 204 | 208 | 236 | 287 | 299 | 338 | 3% | 4% | 0,28% | 1,52% | 0,46% | 1,37% |
| Moulins-sur-Ouanne | 196 | 192 | 187 | 200 | 220 | 272 | 3% | 3% | -0,29% | 0,57% | 1,06% | 2,39% |
| Dracy | 260 | 213 | 218 | 217 | 230 | 216 | 4% | 2% | -2,81% | 0,32% | 0,65% | -0,70% |
| Lalande | 132 | 97 | 106 | 107 | 93 | 130 | 2% | 1% | -4,31% | -0,18% | -1,55% | 3,79% |
| Toucycois | 7317 | 7028 | 7492 | 7811 | 8 114 | 8 776 | 100% | 100% | -0,57% | 0,60% | 0,42% | 0,88% |
| Yonne | 283 376 | 299 851 | 311 019 | 323 096 | 333 316 | 342 359 | - | - | 0,81% | 0,44% | 0,35% | 0,30% |

Source : RGP INSEE 2008

A l'échelle communale, on distingue trois tendances fortes en matière de croissance démographique :

- Le poids démographique majeur de la ville de Toucy (30 % de la population totale du Toucycois en 2008), qui confirme son rôle de chef-lieu du territoire.
- Les croissances importantes des communes de Pourrain, Diges et Parly depuis les années 1970, communes qui s'affirment comme de véritables pôles démographiques secondaires du territoire d'étude.
- La reprise de la croissance démographique des communes plus rurales depuis 1999 (surtout à Lalande, Moulins-sur-Ouanne et Villiers-Saint-Benoît), après une baisse de la population dans les années 1960 et 1970, puis une longue stagnation.





Source : RGP INSEE 2008

Entre 1999 et 2008, le Toucycois a gagné 662 habitants. Cette augmentation est due à un solde migratoire très largement positif (+ 807 personnes) que le solde naturel négatif (- 145 personnes) n'a pas été en mesure de compenser. Cela démontre l'importante attractivité résidentielle du territoire, mais aussi un certain vieillissement global de la population.

A l'échelle communale, on remarque que toutes les communes ont un solde migratoire positif entre 1999 et 2008. C'est surtout le cas à Toucy, Pourrain, Diges, Villiers-Saint-Benoît, Égleny, Parly et Moulins-sur-Ouanne. En revanche, les soldes naturels sont le plus souvent négatifs. C'est à Toucy et Égleny qu'ils sont les plus bas, ce qui s'explique notamment par la présence d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans ces deux communes. En revanche, des communes comme Parly et Beauvoir se distinguent avec leurs soldes naturels assez largement positifs. Cela s'explique probablement par l'arrivée de jeunes ménages.

1.1.2. Répartition par tranches d'âge

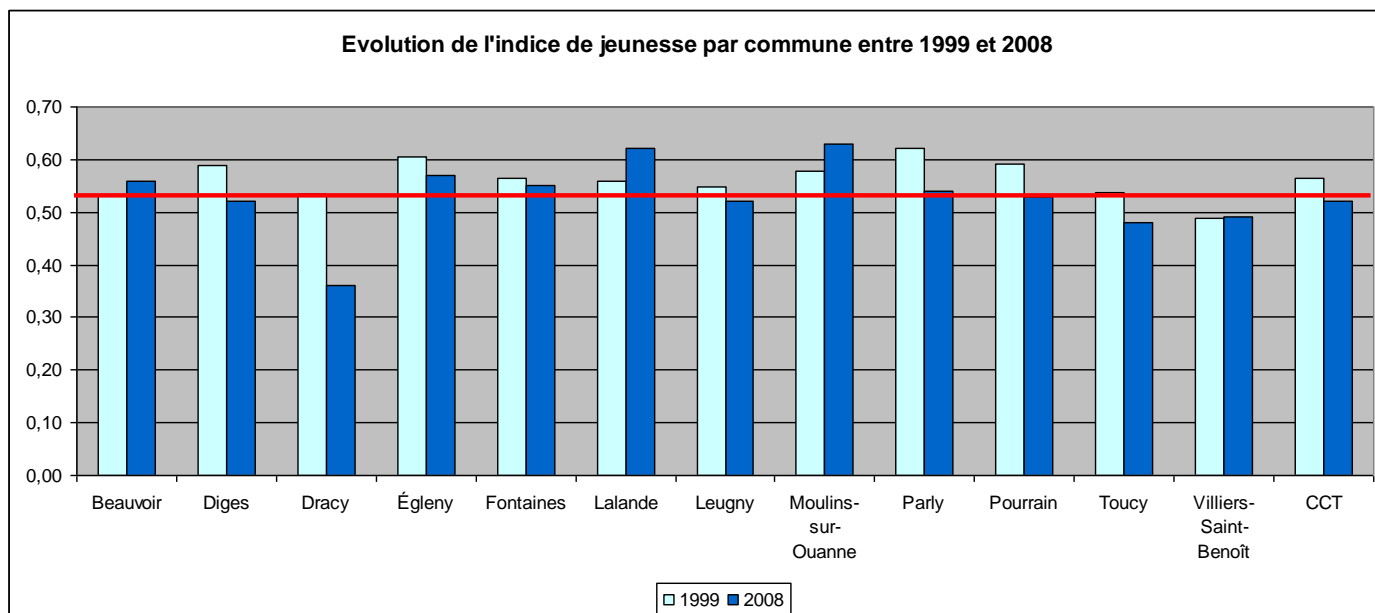
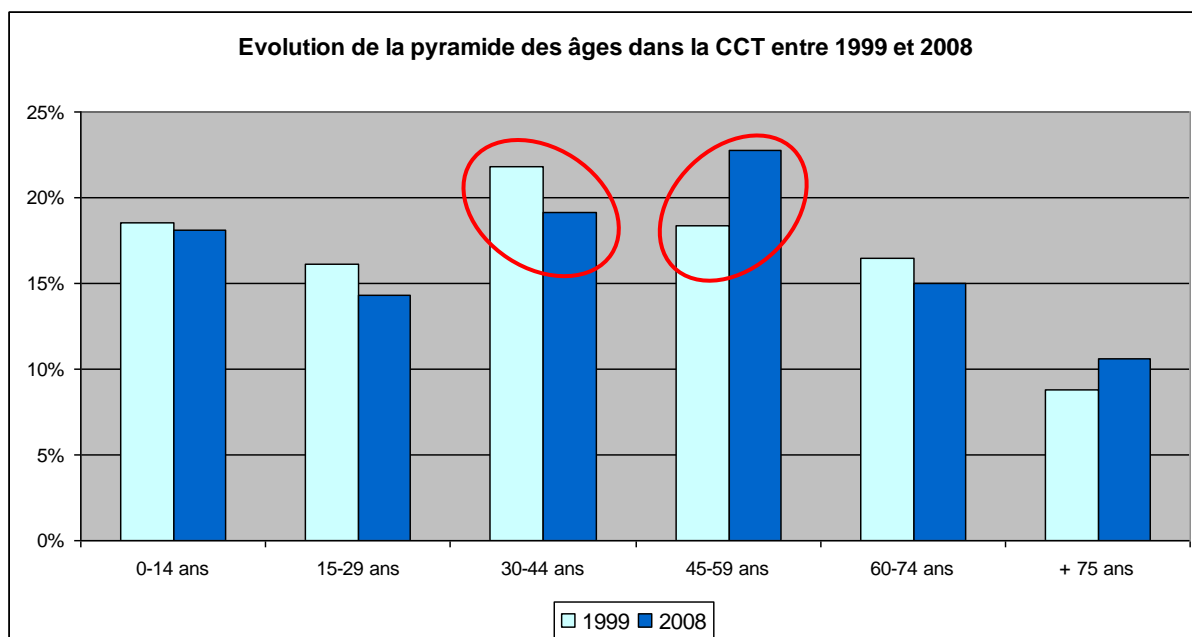
La répartition de la population par tranches d'âge lors des deux derniers recensements (1999 et 2008) permet d'en cerner les principales caractéristiques et son évolution à l'échelle du Toucycois :

- Forte progression de la part des 45-59 ans et, dans une moindre mesure, des plus de 75 ans.
- Diminution significative des jeunes (0-44 ans), surtout des jeunes actifs (30-44 ans).

Ces évolutions ont conduit à une baisse assez marquée de l'indice de jeunesse¹ dans le Toucycois, de 0,56 en 1999 à 0,52 en 2008. Cela traduit un vieillissement global de la population. Les 45-59 ans sont devenus les plus représentés en lieu et place des 30-44 ans.

A noter que, par rapport au département de l'Yonne, on trouve sensiblement la même répartition des classes d'âges ainsi que les mêmes évolutions. La seule différence est que, dans l'ensemble du département, il y a un peu plus de 15-29 ans (étudiants et jeunes actifs) et un peu moins de 30-59 ans (actifs) que dans le Toucycois.

¹ L'indice de jeunesse correspond à la part des 0-44 ans dans la population totale ; il s'échelonne de 0 à 1.



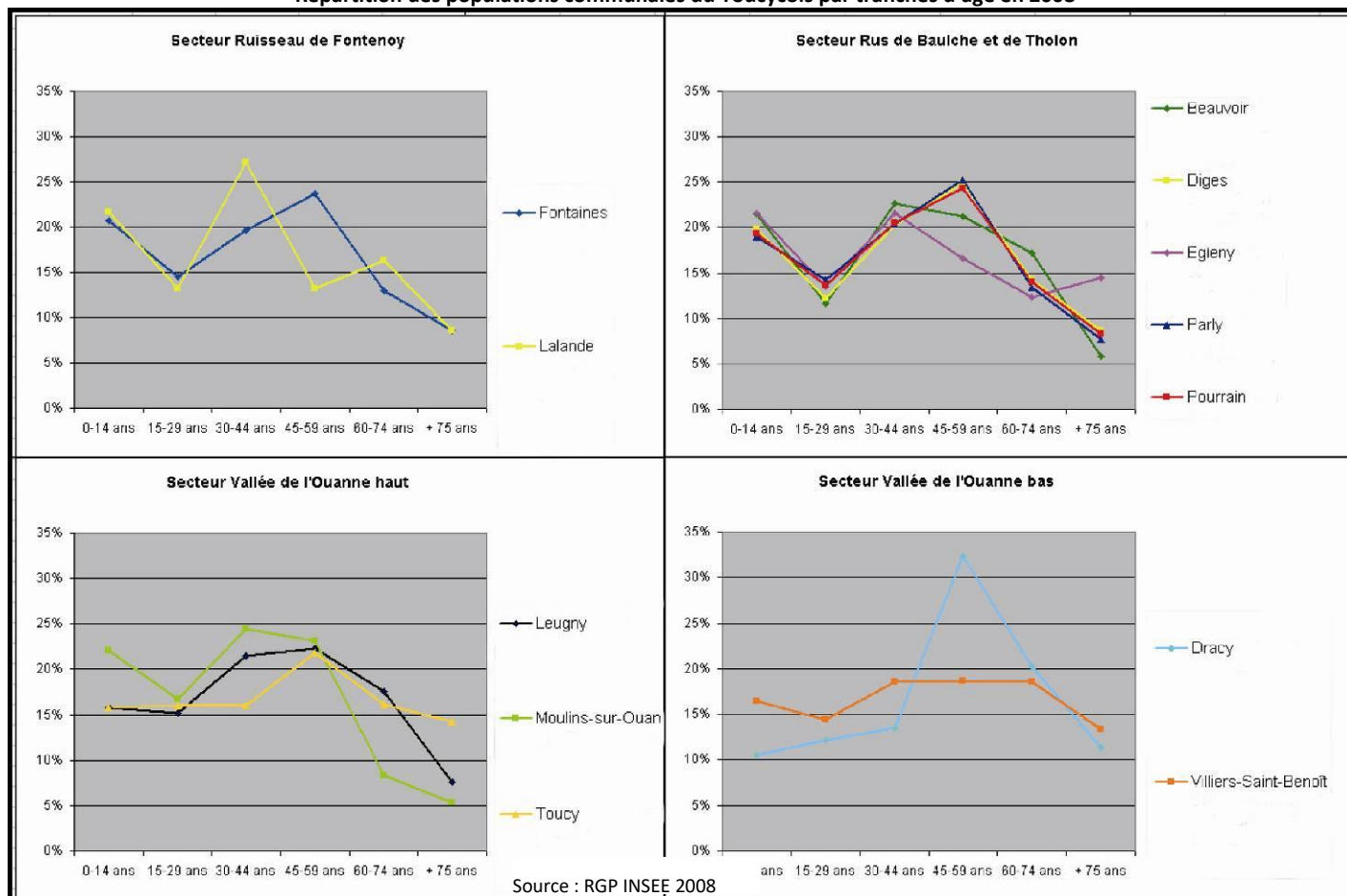
Source : RGP INSEE 2008

A l'intérieur du Toucycois, il existe de fortes disparités entre les communes. Ainsi, quatre communes font figure de contre-exemples avec un indice de jeunesse qui est remonté entre 1999 et 2008 : Villiers-Saint-Benoît, Beauvoir, Moulins-sur-Ouanne et Lalande.

En ce qui concerne Villiers-Saint-Benoît, la commune possédait le plus faible indice de jeunesse en 1999, et celui-ci reste encore inférieur à 0,5 en 2008. En revanche, Lalande et Moulins-sur-Ouanne sont les deux seules communes à avoir un indice de jeunesse supérieur à 0,6 en 2008.

Parmi les autres communes, où l'indice de jeunesse est en baisse, Diges, Dracy, Parly, Pourrain et Toucy attirent l'attention avec des baisses conséquentes. La commune de Dracy a connu un vieillissement important de sa population, avec un indice de jeunesse qui est passé de 0,53 à 0,36. Dracy est d'ailleurs la seule commune du périmètre d'étude à avoir perdu des habitants entre 1999 et 2008, et elle possède également le plus faible solde migratoire du territoire.

Répartition des populations communales du Toucycois par tranches d'âge en 2008



Le graphique ci-dessus confirme que les communes les plus jeunes sont Moulines-sur-Ouanne, Lalande, Beauvoir et Égleny.

Les communes où la population est la plus âgée sont Toucy, Villiers-Saint-Benoît et Dracy. Dans cette dernière commune, les 45-59 ans sont surreprésentés, à l'inverse des 0-14 ans et des 30-44 ans.

Parmi les autres particularités, on peut citer la surreprésentation des 30-44 ans et la sous-représentation des 45-59 ans à Lalande, et la sous-représentation des 60-74 ans à Moulines-sur-Ouanne.

| Territoire | Pop. 1999 | 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | + 75 ans |
|-----------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Beauvoir | 299 | 16% | 14% | 23% | 21% | 19% | 7% |
| Diges | 1 065 | 20% | 14% | 24% | 20% | 14% | 7% |
| Dracy | 230 | 18% | 13% | 23% | 17% | 21% | 9% |
| Égleny | 399 | 21% | 17% | 23% | 15% | 13% | 12% |
| Fontaines | 437 | 19% | 15% | 22% | 18% | 20% | 5% |
| Lalande | 93 | 10% | 19% | 27% | 16% | 19% | 9% |
| Leugny | 336 | 18% | 15% | 21% | 20% | 18% | 7% |
| Moulines-sur-Ouanne | 220 | 20% | 17% | 21% | 18% | 18% | 6% |
| Parly | 694 | 22% | 16% | 24% | 18% | 15% | 5% |
| Pourrain | 1 306 | 20% | 16% | 23% | 20% | 14% | 7% |
| Toucy | 2 602 | 17% | 17% | 20% | 18% | 17% | 11% |
| Villiers-Saint-Benoît | 433 | 16% | 14% | 19% | 16% | 20% | 15% |
| Toucycois | 8 114 | 19% | 16% | 22% | 18% | 16% | 9% |
| Yonne | 333 316 | 19% | 18% | 21% | 18% | 16% | 9% |

Source : RGP INSEE 2008

| Territoire | Pop. 2008 | 0-14 ans | 15-29 ans | 30-44 ans | 45-59 ans | 60-74 ans | + 75 ans |
|-----------------------|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Beauvoir | 338 | 22% | 12% | 23% | 21% | 17% | 6% |
| Diges | 1 142 | 20% | 12% | 20% | 25% | 14% | 9% |
| Dracy | 216 | 11% | 12% | 13% | 32% | 20% | 11% |
| Églény | 438 | 22% | 13% | 22% | 17% | 12% | 14% |
| Fontaines | 471 | 21% | 14% | 20% | 24% | 13% | 9% |
| Lalande | 130 | 22% | 13% | 27% | 13% | 16% | 9% |
| Leugny | 362 | 16% | 15% | 22% | 22% | 18% | 8% |
| Moulins-sur-Ouanne | 272 | 22% | 17% | 24% | 23% | 8% | 5% |
| Parly | 800 | 19% | 14% | 20% | 25% | 13% | 8% |
| Pourrain | 1 414 | 19% | 14% | 20% | 24% | 14% | 8% |
| Toucy | 2 675 | 16% | 16% | 16% | 22% | 16% | 14% |
| Villiers-Saint-Benoît | 518 | 16% | 14% | 19% | 19% | 19% | 13% |
| Toucycois | 8 776 | 18% | 14% | 19% | 23% | 15% | 11% |
| Yonne | 342 359 | 18% | 16% | 19% | 21% | 15% | 11% |

Source : RGP INSEE 2008

I.1.3. Nombre et taille des ménages

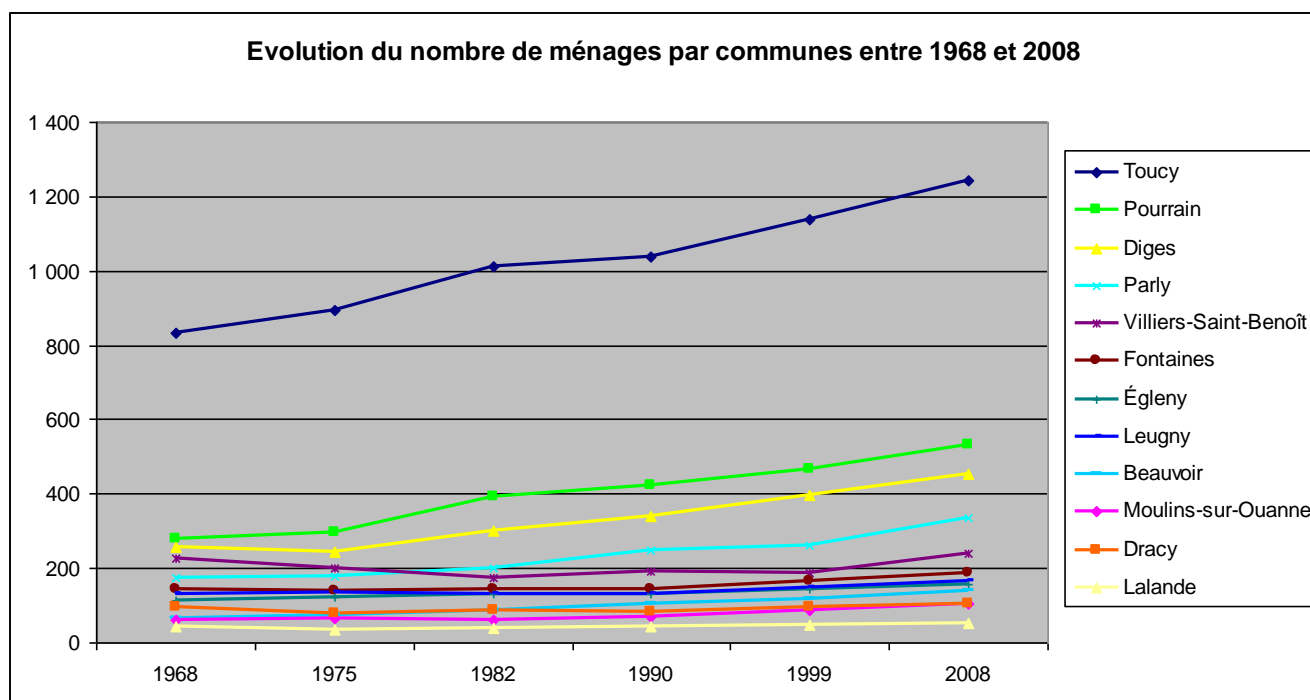
En 2008, on compte 3 720 ménages sur la Communauté de Communes. Le nombre de ménages augmente à un rythme assez élevé chaque année, et ce de façon continue depuis les années 1960. Ainsi, entre 1999 et 2008, le territoire a gagné 466 ménages.

| Territoire | Taux annuel pop. 68-90 | Taux annuel pop. 90-99 | Taux annuel pop. 99-08 | Ménages 1968 | Ménages 1990 | Ménages 1999 | Ménages 2008 | Taux annuel 68-90 | Taux annuel 90-99 | Taux annuel 99-08 |
|-----------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Toucy | 0,15% | 0,05% | 0,31% | 832 | 1 037 | 1 138 | 1 244 | 1,01% | 1,04% | 0,99% |
| Pourrain | 1,64% | 0,35% | 0,89% | 277 | 425 | 466 | 532 | 1,96% | 1,03% | 1,48% |
| Diges | 0,68% | 1,21% | 0,78% | 257 | 340 | 398 | 455 | 1,28% | 1,77% | 1,50% |
| Parly | 1,12% | 0,58% | 1,59% | 173 | 248 | 260 | 337 | 1,65% | 0,53% | 2,92% |
| Villiers-Saint-Benoît | -1,59% | 0,08% | 2,01% | 225 | 193 | 189 | 242 | -0,69% | -0,23% | 2,78% |
| Fontaines | -0,42% | 0,88% | 0,84% | 146 | 142 | 164 | 186 | -0,13% | 1,61% | 1,41% |
| Églény | 0,47% | 0,84% | 1,04% | 112 | 129 | 145 | 159 | 0,64% | 1,31% | 1,03% |
| Leugny | -1,01% | 0,37% | 0,83% | 133 | 131 | 147 | 165 | -0,07% | 1,29% | 1,29% |
| Beauvoir | 1,56% | 0,46% | 1,37% | 67 | 105 | 116 | 139 | 2,06% | 1,11% | 2,03% |
| Moulins-sur-Ouanne | 0,09% | 1,06% | 2,39% | 61 | 69 | 88 | 103 | 0,56% | 2,74% | 1,76% |
| Dracy | -0,82% | 0,65% | -0,70% | 94 | 83 | 97 | 106 | -0,56% | 1,75% | 0,99% |
| Lalande | -0,95% | -1,55% | 3,79% | 44 | 42 | 46 | 52 | -0,21% | 1,02% | 1,37% |
| Toucycois | 0,30% | 0,42% | 0,88% | 2 421 | 2 944 | 3 254 | 3 720 | 0,89% | 1,12% | 1,50% |
| Yonne | 0,60% | 0,35% | 0,30% | 95 267 | 123 850 | 135 340 | 147 685 | 1,20% | 0,99% | 0,97% |

Source : RGP INSEE 2008

A l'échelle communale, il existe une certaine hétérogénéité des situations. Par exemple, le nombre de ménages a d'abord baissé entre 1968 et 1990 dans certaines communes (Villiers-Saint-Benoît, Dracy, Lalande, etc.), avant que l'augmentation ne soit généralisée.

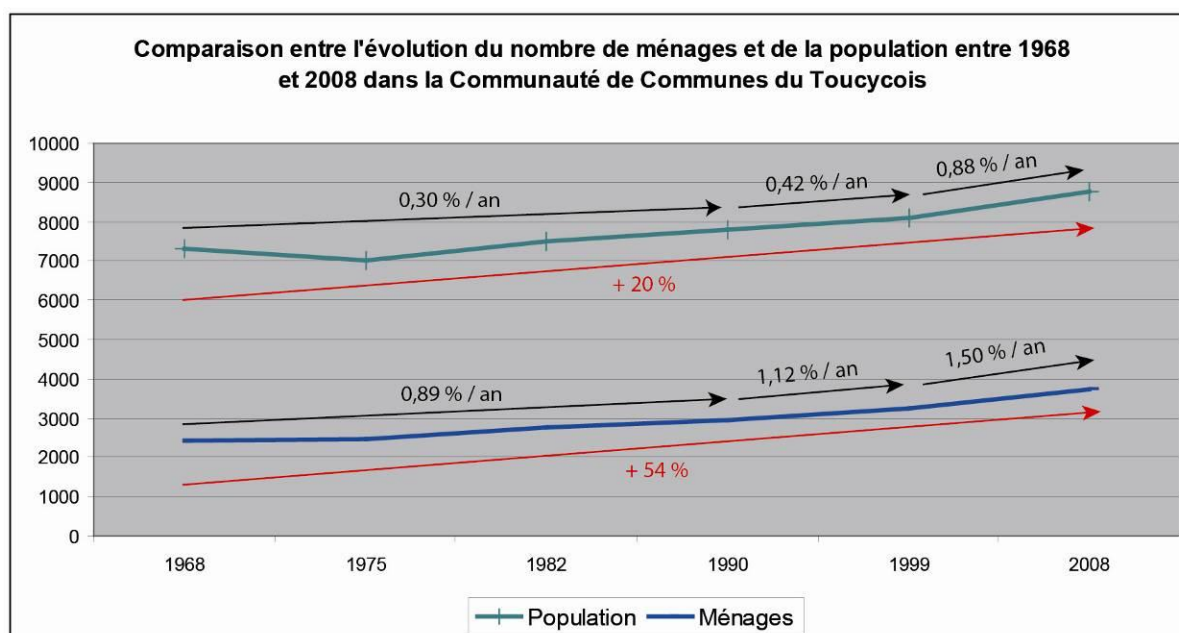
Depuis 1999, c'est à Parly, Villiers-Saint-Benoît et Beauvoir que le nombre de ménages augmente le plus rapidement. A Toucy, bien que cette progression soit moins soutenue, elle est continue depuis 1968 et les valeurs absolues sont élevées (il y a plus de 1 200 ménages en 2008).



Source : RGP INSEE 2008

De manière générale, on constate que la croissance annuelle moyenne du nombre de ménages a été nettement plus rapide que celle de la population à l'échelle du Toucycois (c'est surtout le cas à Toucy et à Parly, ainsi qu'à Dracy qui a gagné des ménages mais a perdu de la population). Seules les communes de Moulins-sur-Ouanne et de Lalande ont connu une croissance de leur population plus soutenue que celle du nombre de ménages entre 1999 et 2008.

Ce phénomène général s'explique par le vieillissement de la population, l'éclatement des ménages ou encore la décohabitation des jeunes actifs.



Source : RGP INSEE 2008

La conséquence principale au niveau démographique est que la taille moyenne des ménages s'est réduite : de 3 à 2,4 personnes entre 1968 et 2008 à l'échelle du Toucycois. Ce phénomène de

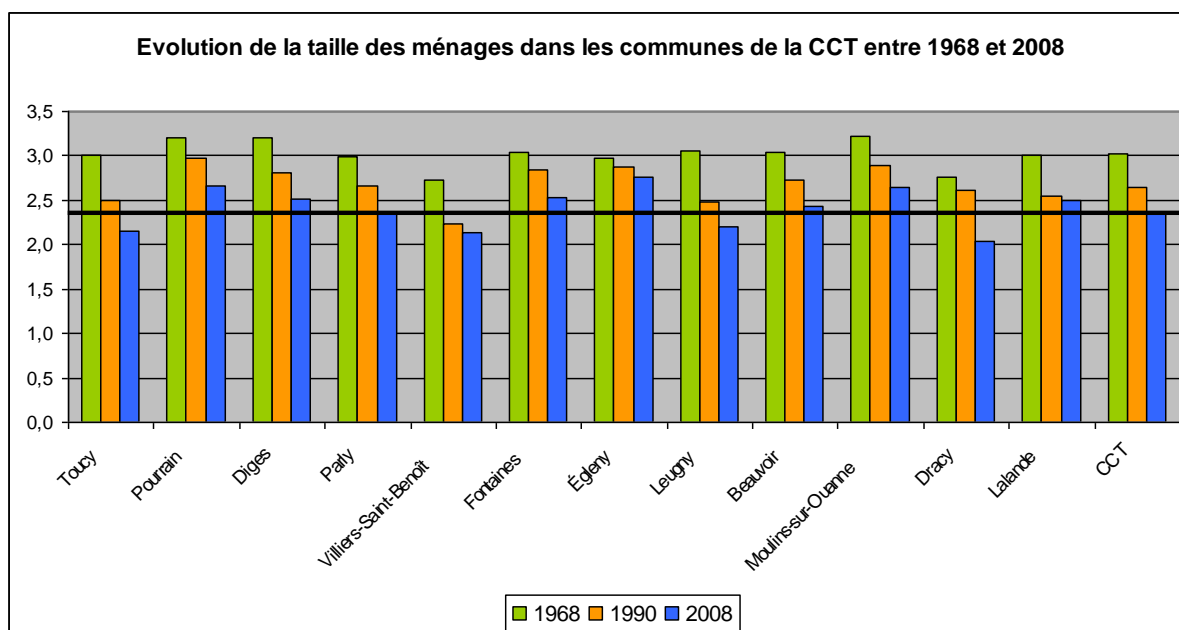
« décohabitation » se retrouve dans les mêmes proportions au niveau départemental. En revanche, la taille moyenne des ménages est plus élevée dans le Toucycois qu'en France (1,9 personnes par ménage).

| Territoire | Taille ménages 68 | Taille ménages 75 | Taille ménages 82 | Taille ménages 90 | Taille ménages 99 | Taille ménages 08 | Evolution 1968-2008 | Evolution 1999-2008 |
|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Toucy | 3,0 | 2,9 | 2,6 | 2,5 | 2,3 | 2,2 | -0,8 | -0,1 |
| Pourrain | 3,2 | 3,0 | 3,0 | 3,0 | 2,8 | 2,7 | -0,5 | -0,1 |
| Diges | 3,2 | 2,9 | 2,8 | 2,8 | 2,7 | 2,5 | -0,7 | -0,2 |
| Parly | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,7 | 2,7 | 2,4 | -0,6 | -0,3 |
| Villiers-Saint-Benoît | 2,7 | 2,6 | 2,5 | 2,2 | 2,3 | 2,1 | -0,6 | -0,2 |
| Fontaines | 3,0 | 2,9 | 2,9 | 2,8 | 2,7 | 2,5 | -0,5 | -0,2 |
| Égleny | 3,0 | 2,7 | 2,6 | 2,9 | 2,8 | 2,8 | -0,2 | 0,0 |
| Leugny | 3,1 | 2,8 | 2,5 | 2,5 | 2,3 | 2,2 | -0,9 | -0,1 |
| Beauvoir | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,7 | 2,6 | 2,4 | -0,6 | -0,2 |
| Moulins-sur-Ouanne | 3,2 | 2,9 | 3,1 | 2,9 | 2,5 | 2,6 | -0,6 | 0,1 |
| Dracy | 2,8 | 2,7 | 2,5 | 2,6 | 2,4 | 2,0 | -0,8 | -0,4 |
| Lalande | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,5 | 2,0 | 2,5 | -0,5 | 0,5 |
| Toucycois | 3,0 | 2,8 | 2,7 | 2,7 | 2,5 | 2,4 | -0,6 | -0,1 |
| Yonne | 3,0 | 2,9 | 2,7 | 2,6 | 2,5 | 2,3 | -0,7 | -0,1 |

Source : RGP INSEE 2008

C'est à Leugny, Toucy et Dracy que la taille moyenne des ménages a le plus baissé lors des quarante dernières années. A Égleny, cette taille est restée en revanche pratiquement stable et à un niveau élevé.

On note enfin qu'à Moulins-sur-Ouanne, mais surtout à Lalande, la taille des ménages a augmenté entre 1999 et 2008, ce qui témoigne de l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants.



Source : RGP INSEE 2008

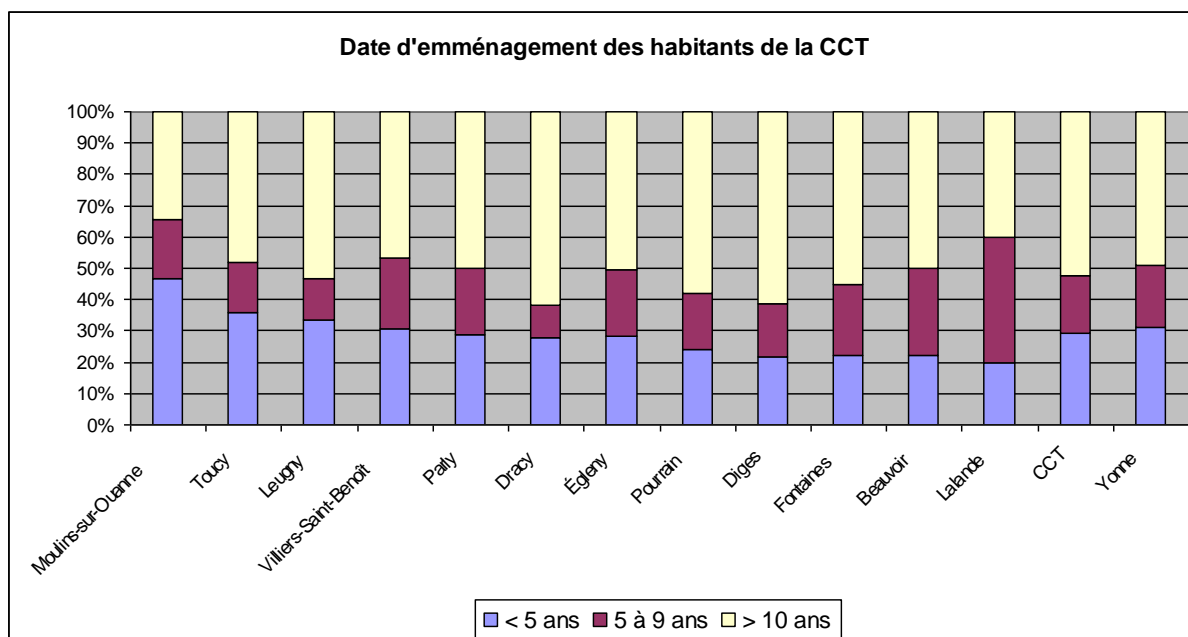
1.1.4 Mobilité résidentielle de la population

La population du Toucycois connaît une mobilité résidentielle légèrement inférieure à la moyenne départementale, et très hétérogène selon les communes. A l'échelle du Toucycois, 29 % de la population actuelle a emménagé dans son logement il y a moins de 5 ans, et 52 % il y a plus de 10 ans.

C'est dans les communes de Moulins-sur-Ouanne (46 %) et de Toucy (36 %) qu'il y a la part la plus importante d'habitants ayant emménagés il y a moins de 5 ans. Ces deux communes font donc actuellement preuve d'une bonne attractivité résidentielle.

A l'inverse, Dracy et Diges connaissent une mobilité résidentielle faible puisque 62 % de la population actuelle a emménagé il y a plus de 10 ans.

On remarque enfin que peu d'habitants de Lalande ont emménagé durant les cinq dernières années, mais ils ont été nombreux entre 1997 et 2003 (période 5-9 ans).



Source : RGP INSEE 2008

1.1.5. Analyse des taux de fiscalité directe locale

Lorsque l'on analyse les taux de fiscalité directe qui sont appliqués par les différentes communes du Toucycois, on s'aperçoit qu'ils sont dans l'ensemble nettement moins élevés qu'à Auxerre. C'est surtout le cas de la taxe d'habitation, pour laquelle le taux communal s'élève à 17,71 % à Auxerre alors qu'il s'établit entre 6,68 % (à Moulins-sur-Ouanne) et 13,08 % (à Pourrain) dans le Toucycois. Il en est de même pour les autres taxes, à l'exception de la taxe sur le foncier bâti pour laquelle le taux est légèrement plus élevé à Pourrain (22,77 %) qu'à Auxerre (20,72 %).

Le fait que les impôts locaux soient moins élevés, voire beaucoup moins élevés dans le Toucycois par rapport à Auxerre explique en partie l'attraction récente du Toucycois : la situation fiscale plus avantageuse du périmètre d'étude est un argument supplémentaire pour les citoyens (habitants d'Auxerre) pour venir s'y installer.

Taux de fiscalité directe appliqués par chaque commune en 2008

| Commune | Taux Taxe Habitation | Taux Foncier Bâti | Taux Foncier Non Bâti |
|-----------------------|----------------------|-------------------|-----------------------|
| Beauvoir | 11,38% | 20,18% | 61,84% |
| Diges | 12,15% | 22,59% | 43,82% |
| Dracy | 10,58% | 16,08% | 46,99% |
| Égleny | 8,73% | 14,98% | 43,33% |
| Fontaines | 8,32% | 14,72% | 46,75% |
| Lalande | 7,50% | 13,50% | 44,00% |
| Leugny | 8,58% | 15,25% | 38,87% |
| Moulins-sur-Ouanne | 6,68% | 7,50% | 28,80% |
| Parly | 9,10% | 14,46% | 50,19% |
| Pourrain | 13,08% | 22,77% | 61,99% |
| Toucy | 12,89% | 20,68% | 38,60% |
| Villiers-Saint-Benoît | 9,98% | 17,03% | 46,83% |
| Auxerre | 17,71% | 20,72% | 62,50% |

Source : Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, 2011.

Entre les communes du Toucycois, les taux d'imposition sont également très divergents. On remarque qu'ils sont plus élevés dans l'est du territoire (Beauvoir, Pourrain, Diges) et à Toucy. La proximité de l'Auxerrois dans un cas, et la densité des emplois et services dans l'autre, expliquent ces taux plus élevés.

La commune de Moulins-sur-Ouanne se distinguait en 2008 par ses taux de fiscalité directe locale beaucoup plus faibles que dans les autres communes, notamment en ce qui concerne les taxes foncières. Comme nous l'avons vu dans la sous-partie précédente, c'est à Moulins-sur-Ouanne que la part des habitants ayant emménagés depuis moins de 5 ans est la plus importante.

Lalande et Villiers-Saint-Benoît sont deux autres communes qui offrent une fiscalité locale plutôt avantageuse pour ses habitants. Avec Moulins-sur-Ouanne, il s'agit d'ailleurs des autres communes qui ont connu un taux de croissance annuel moyen de leur population supérieur à 2 % entre 1999 et 2008. Ces taux de croissance ne peuvent toutefois pas s'expliquer par la fiscalité.

I.2. Situation socio-économique des ménages

I.2.1. Les catégories socioprofessionnelles de la population active résidente

La répartition de la population (2008) âgée de plus de 15 ans par grandes catégories socioprofessionnelles fait apparaître :

- la forte représentativité des retraités à l'échelle du Toucycois (32 %) ;
- à contrario, des agriculteurs exploitants peu nombreux (2 %) et des cadres et professions intellectuelles supérieures moins bien représentés qu'au niveau départemental ;
- la part grandissante des retraités et des professions intermédiaires entre 1999 et 2008 ;

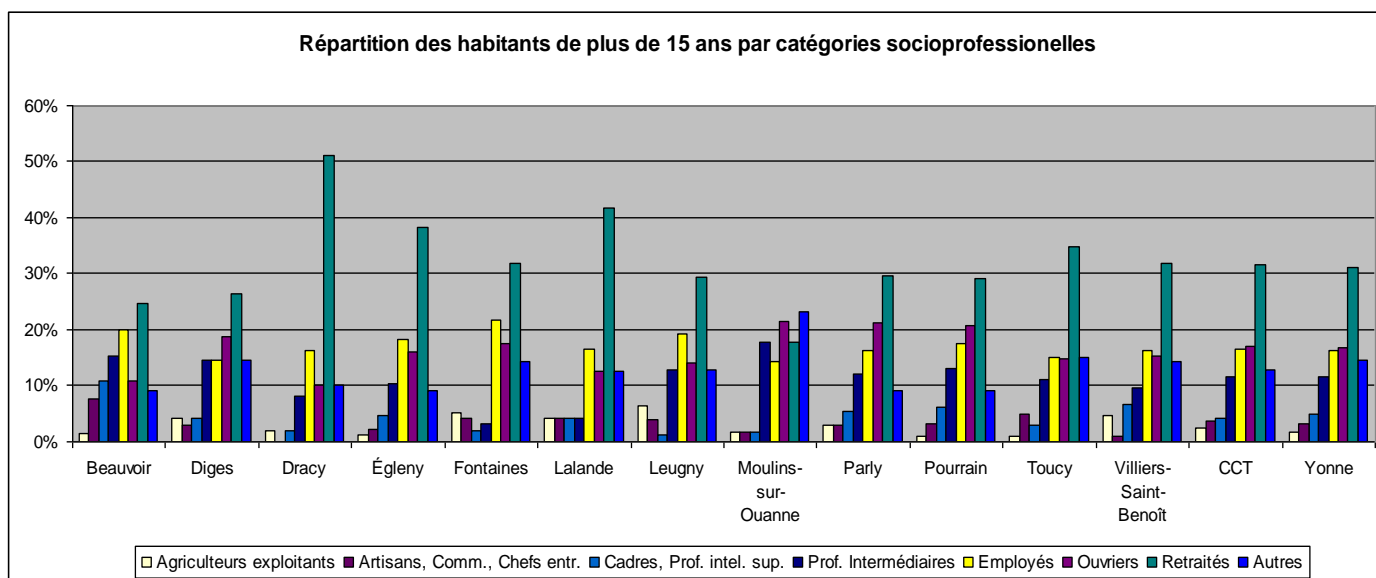
A l'échelle communale :

- la surreprésentation des retraités à Lalande et surtout à Dracy ;
- la faible part des retraités dans la population de Moulins-sur-Ouanne ;
- la place importante des agriculteurs à Fontaines, Villiers-Saint-Benoît et Leugny ;
- des agriculteurs présents à la marge à Toucy, Pourrain et Égleny ;
- l'absence d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise à Dracy ;
- l'importance des artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, professions intellectuelles supérieures et employés à Beauvoir ;
- la très faible part des cadres et professions intellectuelles supérieures à Leugny ;
- le peu de professions intermédiaires à Fontaines et Lalande ;
- et la forte représentativité des ouvriers à Moulins-sur-Ouanne, Parly et Pourrain.

| 2008 | Agriculteurs exploitants | Artisans, Comm., Chefs entr. | Cadres, Prof. intel. sup. | Prof. Intermédiaires | Employés | Ouvriers | Retraités | Autres |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|------------|------------|------------|------------|
| Beauvoir | 2% | 8% | 11% | 15% | 20% | 11% | 25% | 9% |
| Diges | 4% | 3% | 4% | 14% | 14% | 19% | 26% | 14% |
| Dracy | 2% | 0% | 2% | 8% | 16% | 10% | 51% | 10% |
| Égleny | 1% | 2% | 5% | 10% | 18% | 16% | 38% | 9% |
| Fontaines | 5% | 4% | 2% | 3% | 22% | 18% | 32% | 14% |
| Lalande | 4% | 4% | 4% | 4% | 17% | 12% | 42% | 12% |
| Leugny | 6% | 4% | 1% | 13% | 19% | 14% | 29% | 13% |
| Moulins-sur-Ouanne | 2% | 2% | 2% | 18% | 14% | 21% | 18% | 23% |
| Parly | 3% | 3% | 5% | 12% | 16% | 21% | 30% | 9% |
| Pourrain | 1% | 3% | 6% | 13% | 17% | 21% | 29% | 9% |
| Toucy | 1% | 5% | 3% | 11% | 15% | 15% | 35% | 15% |
| Villiers-Saint-Benoît | 5% | 1% | 7% | 10% | 16% | 15% | 32% | 14% |
| Toucycois | 2% | 4% | 4% | 12% | 16% | 17% | 32% | 13% |
| Yonne | 2% | 3% | 5% | 12% | 16% | 17% | 31% | 15% |

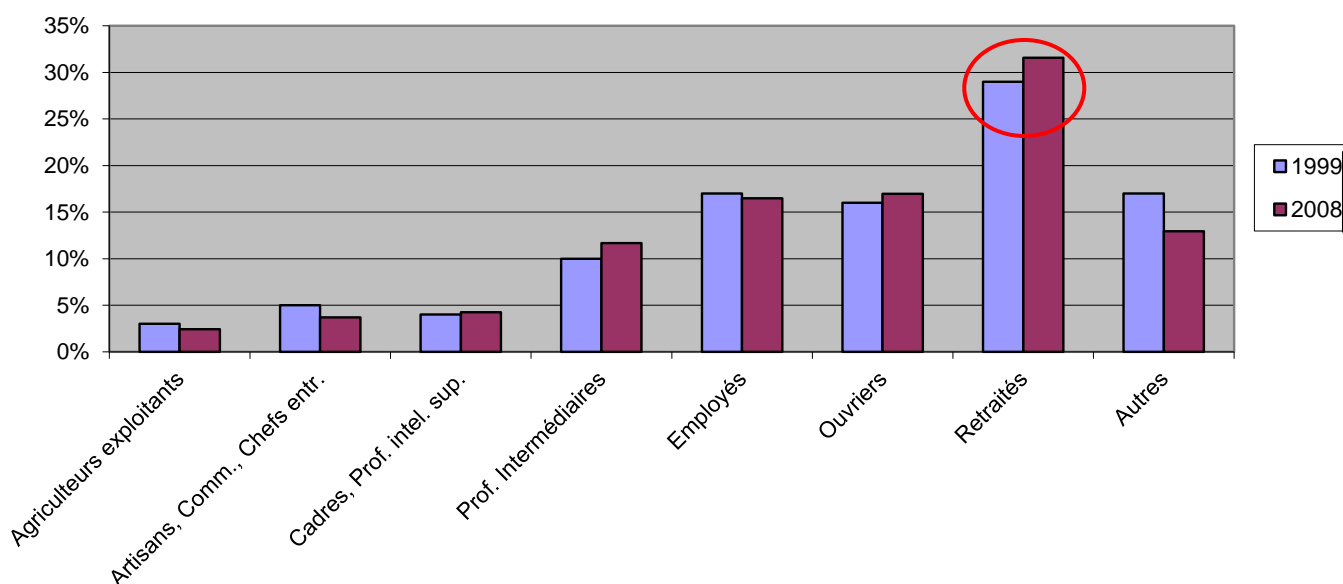
Source : RGP INSEE 2008

On constate par ailleurs que la répartition de la population par catégories socioprofessionnelles est à peu près identique dans le Toucycois et dans l'Yonne.



Source : RGP INSEE 2008

Evolution de la répartition des catégories socioprofessionnelles dans la population de plus de 15 ans de la CCT entre 1999 et 2008



Source : RGP INSEE 2008

1.2.2. Les revenus moyens

En 2008, le revenu annuel moyen des foyers fiscaux du Toucycois était de **20 508 €**.

Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'autres échelles territoriales : -3,5 % par rapport au département de l'Yonne et -11,6 % par rapport à la moyenne nationale.

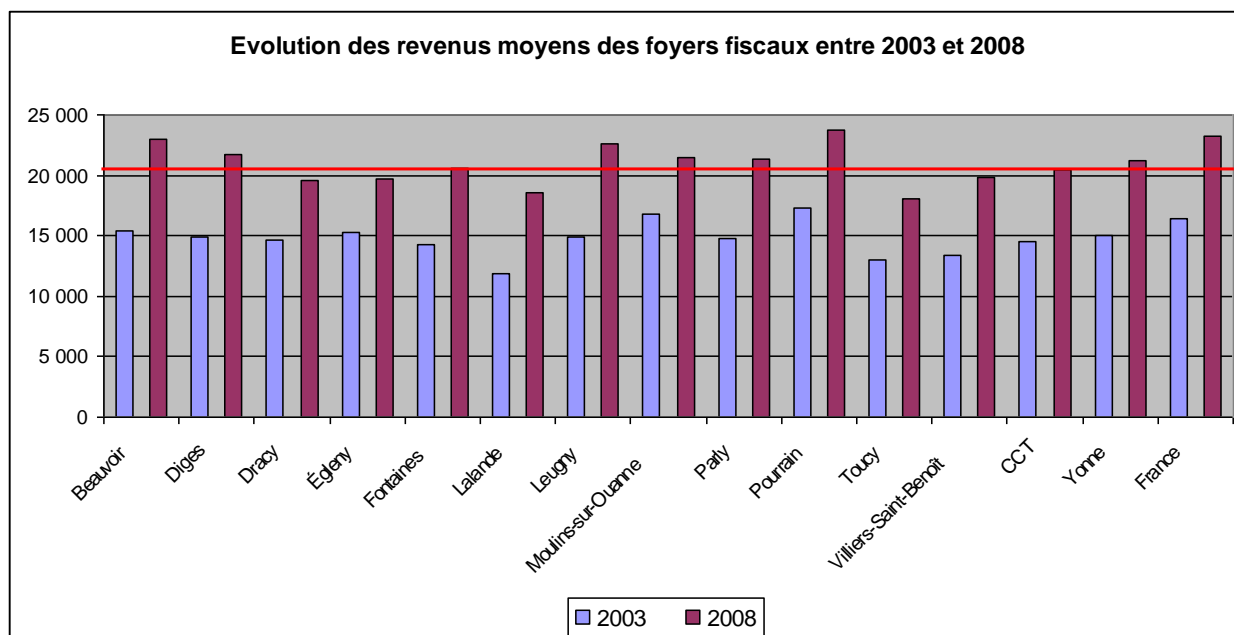
A noter qu'entre 2003 et 2008, les écarts entre le Toucycois, l'Yonne et la France se sont maintenues dans les mêmes proportions.

En revanche, la part des foyers fiscaux imposables est passée de 48 à 51 % dans le Toucycois entre 2003 et 2008, contre une légère évolution de 52 à 53 % au niveau national.

Entre les communes, les écarts sont très importants. Ainsi, les revenus moyens sont nettement plus élevés à Pourrain, Beauvoir et Leugny ; à Pourrain, ils sont mêmes plus élevés que la moyenne nationale (il s'agit de la seule commune du Toucycois dans ce cas).

A l'inverse, on constate une faiblesse des revenus à Toucy, mais aussi à Lalande. A Villiers-Saint-Benoît, bien que les revenus moyens soient un peu plus élevés, la part des foyers fiscaux imposables est de seulement 44 %, ce qui traduit une situation économique des ménages relativement précaire dans l'ensemble. Cette relative précarité est à considérer en termes d'habitat (*cf. supra p.31-32*) et de mobilité (*cf. supra p.98-99*).

Entre 2003 et 2008, c'est à Lalande, Leugny, Beauvoir et Villiers-Saint-Benoît que les revenus moyens ont le plus augmenté. A Moulins-sur-Ouanne et Égleny, l'augmentation a été beaucoup plus faible.



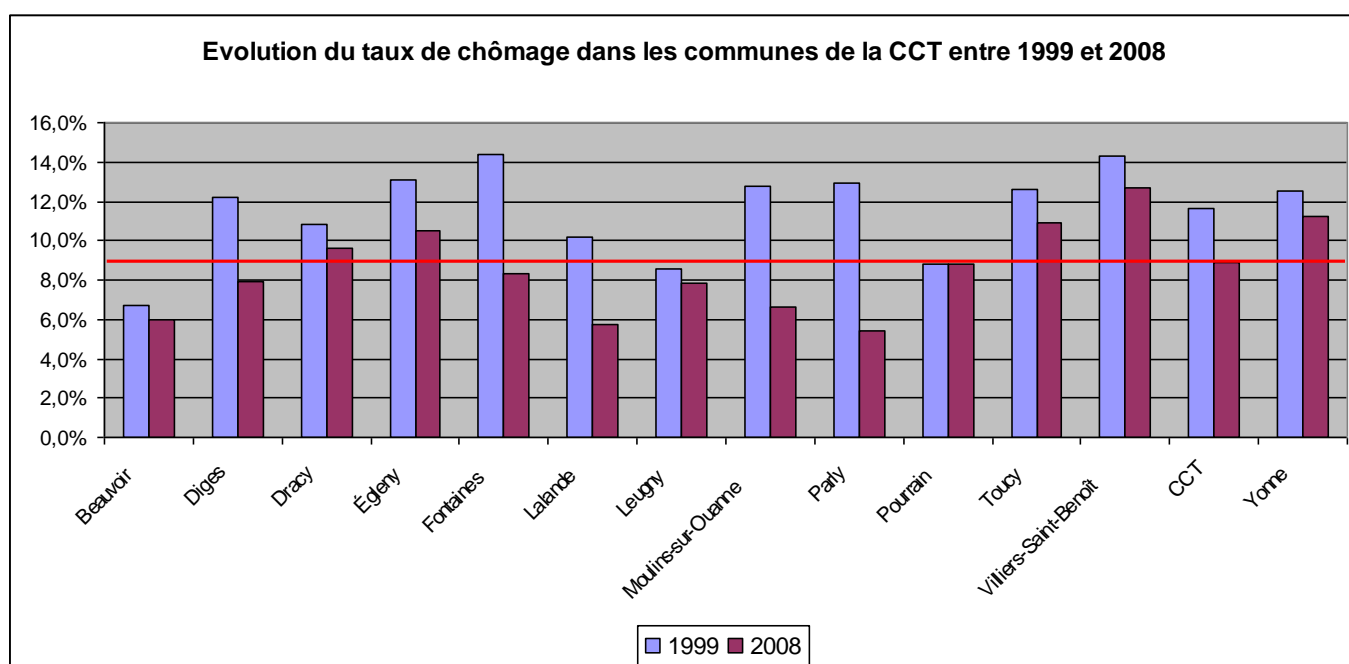
Source : Ministère des Finances, 2011.

1.2.3. Le taux de chômage

En 2008, le taux de chômage à l'échelle du Toucycois était de 8,9 %, ce qui est nettement inférieur au niveau départemental où le taux de chômage était de 11,2 %.

Entre 1999 et 2008, la part des demandeurs d'emplois dans la population active a fortement chuté dans le Toucycois puisqu'elle était de 11,6 % en 1999. Dans l'Yonne, une baisse du taux de chômage a aussi été constatée, mais dans une moindre mesure (il était de 12,5 % en 1999).

Dans le Toucycois, alors même que la population et que le nombre d'actifs a augmenté entre 1999 et 2008, le nombre de chômeurs est passé de 419 à 361.



Source : RGP INSEE 2008

Au niveau communal, les différences sont marquées. Ainsi, les communes de Parly, Beauvoir, Lalande et Moulins-sur-Ouanne, qui sont aussi les plus dynamiques démographiquement parlant sur la dernière décennie, sont celles qui ont les taux de chômage les plus bas (de 5,4 à 6,6 % en 2008). A Moulins-sur-Ouanne et Parly, les taux de chômage étaient pourtant très élevés en 1999, ce qui signifie que ces communes ont attiré de nouvelles populations d'actifs.

A Égleny, Toucy et Villiers-Saint-Benoît, les taux de chômage sont en revanche supérieurs à 10 % en 2008 (jusqu'à 12,7 % à Villiers-Saint-Benoît).

La population de la plupart des communes étant faible, il convient d'être prudent avec l'utilisation de ces statistiques relatives aux taux de chômage. Il est préférable d'analyser la situation par secteurs. Et, on remarque que les communes situées à l'est du territoire (secteur « Rus de Baulche et de Tholon »), donc les plus proches d'Auxerre, ont des taux de chômage plus bas que la moyenne du Toucycois (10,8 % en 1999 et 7,8 % en 2008).

| Territoire | Pop. active 1999 | Chômeurs 1999 | Tx chômage 1999 | Pop. active 2008 | Chômeurs 2008 | Tx chômage 2008 |
|--|---------------------|------------------|--------------------|---------------------|------------------|--------------------|
| Secteur 1 Vallée de l'Ouanne haut | 1360 | 166 | 12,2% | 1444 | 146 | 10,1% |
| Secteur 2 Rus de Baulche et de Tholon | 1757 | 189 | 10,8% | 2007 | 156 | 7,8% |
| Secteur 3 Vallée de l'Ouanne bas | 261 | 34 | 13,0% | 325 | 38 | 11,7% |
| Secteur 4 Ruisseau de Fontenoy | 223 | 30 | 13,5% | 259 | 20 | 7,8% |
| Toucycois | 3 601 | 419 | 11,6% | 4 035 | 361 | 8,9% |
| Yonne | 145 783 | 18 170 | 12,5% | 153 485 | 17 122 | 11,2% |

Source : RGP INSEE 2008

1.2.4. Les déplacements domicile-travail

La mobilité domicile-travail

Une importante mobilité domicile-travail caractérise le mode de vie de nombreux habitants du Toucycois. En effet, en 2008, seulement 28,7 % des actifs de la CTT travaillent dans leur commune de résidence, contre plus de 35 % au niveau départemental. Et, plus de 67 % des actifs de la CTT travaillent dans une autre commune du département (contre un peu plus de 54 % des actifs de l'Yonne).

De ce fait, très peu d'actifs de la CTT (4,1 %) travaillent en dehors du département, ce qui est largement inférieur à la moyenne de l'Yonne (11,2 %). La mobilité domicile-travail est donc très grande, mais elle concerne des territoires proches.

La proximité de l'agglomération auxerroise explique largement ce phénomène. Ainsi, ce sont les communes situées à l'est du Toucycois qui possèdent les parts d'actifs travaillant dans une autre commune du département les plus élevées (jusqu'à 88,4 % à Parly).

A Moulins-sur-Ouanne, moins de 7 % des actifs travaillent dans la commune. La plupart d'entre eux travaillent soit à Toucy, soit à Auxerre.

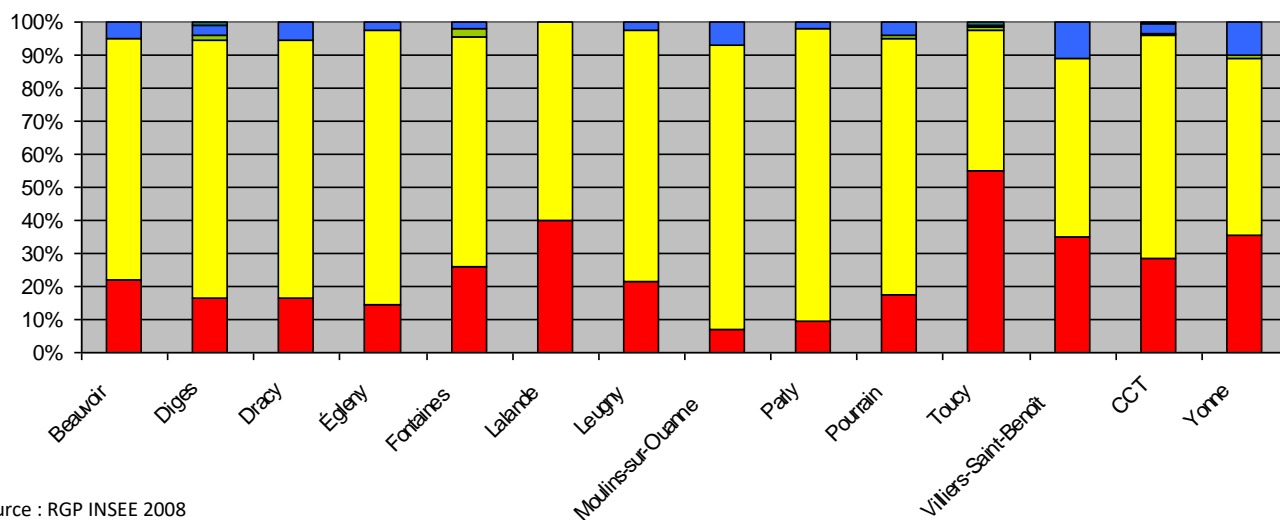
A Dracy, qui est plus éloignée d'Auxerre, il est probable que les actifs travaillent plus à Toucy. 55 % des actifs de Toucy, qui regroupent de nombreux emplois, travaillent dans la commune, ce qui est un cas unique à l'échelle du Toucycois.

Ces statistiques mettent en avant le fait que Toucy constitue un important pôle d'emplois pour les habitants du Toucycois. Mais, dans les autres communes, il y a peu d'emplois et les actifs travaillent

le plus souvent dans une autre commune du département. A ce titre, l'agglomération d'Auxerre représente certainement une aire d'accueil « naturelle » importante.

Enfin, autre particularité, notons que près de 11 % des actifs de Villiers-Saint-Benoît travaillent dans une autre région. La commune étant la plus au nord-ouest du territoire, et étant reliée à Paris par une ligne de bus régulière, il est probable que cette région soit l'Île-de-France.

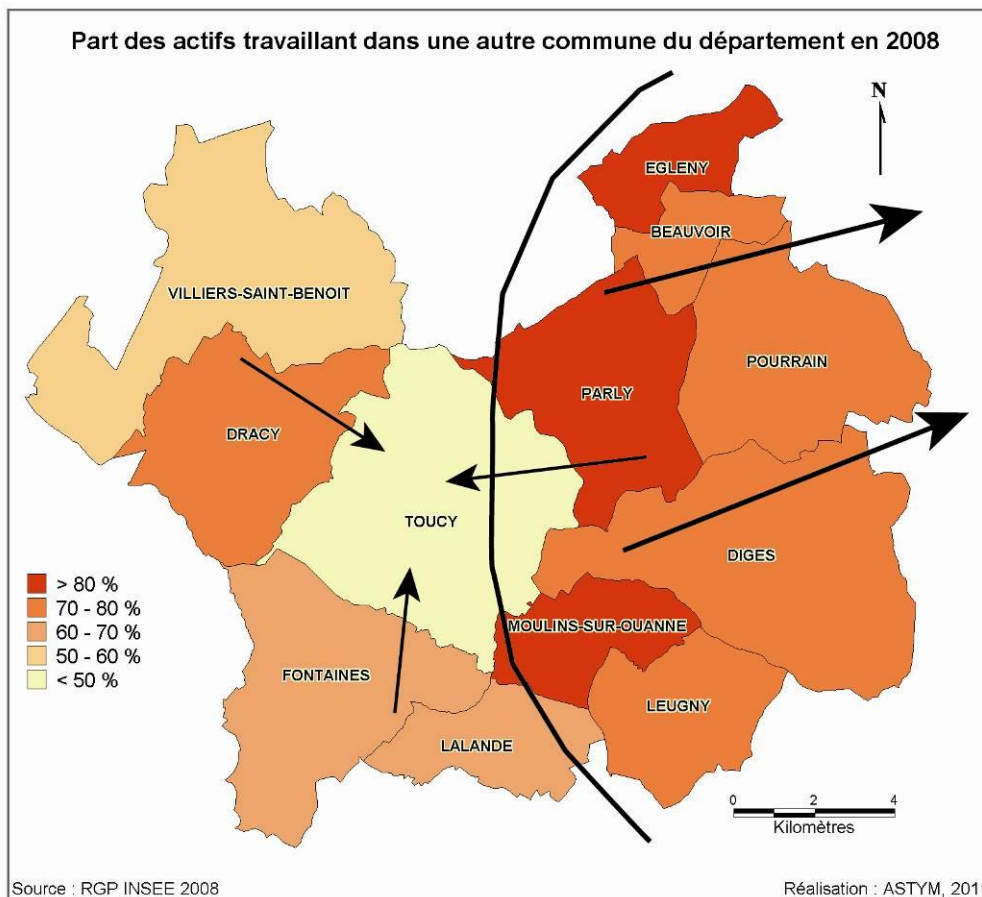
Répartition des actifs selon leur lieu de travail en 2008



Source : RGP INSEE 2008

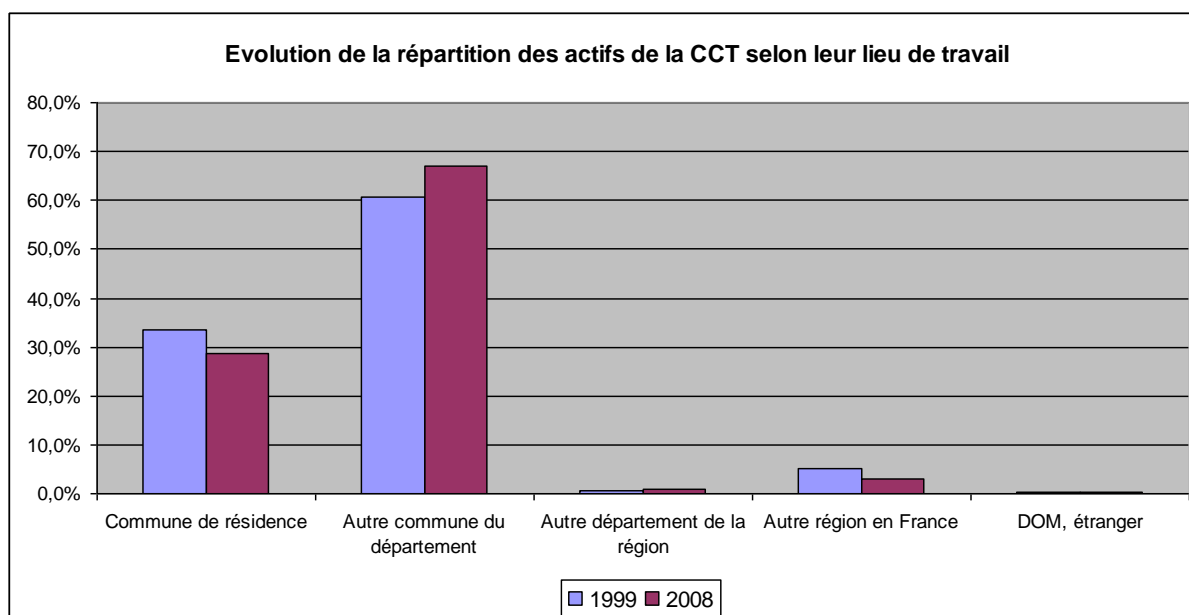
■ Commune de résidence ■ Autre commune du département ■ Autre département de la région ■ Autre région en France ■ DOM, étranger

Part des actifs travaillant dans une autre commune du département en 2008



Source : RGP INSEE 2008

Réalisation : ASTYM, 2011



Source : RGP INSEE 2008

Entre 1999 et 2008, les grandes tendances expliquées plus haut se sont renforcées : une part grandissante d'actifs du Toucycois travaille dans une autre commune du département. Cela démontre une nouvelle fois que le territoire est attractif pour les travailleurs de l'agglomération d'Auxerre.

Les modes de déplacement des actifs

Pour ses déplacements domicile-travail, la population active du Toucycois utilise à près de 85 % le transport individuel (voiture ou deux roues) ; cela représente plus de 3 000 personnes qui utilisent voiture, camion ou encore moto pour se rendre sur leur lieu de travail.

Dès lors, les autres modes de déplacement apparaissent comme marginaux. C'est notamment le cas des transports en commun qui ne sont utilisés quotidiennement que par 2,3 % des actifs du Toucycois (contre 4,4 % au niveau départemental).

La marche à pied est un peu plus représentée à Fontaines, Villiers-Saint-Benoît et Toucy (14 %), où une part assez élevée des actifs habite à proximité de leur lieu de travail.

| Territoire | Pas de transport | Marche à pied | Deux roues | Voiture, camion | Transports en commun |
|-----------------------|------------------|---------------|-------------|-----------------|----------------------|
| Beauvoir | 2,4% | 7,3% | 0,0% | 80,5% | 9,8% |
| Diges | 7,9% | 0,0% | 0,0% | 91,3% | 0,6% |
| Dracy | 0,0% | 5,6% | 5,6% | 83,3% | 5,6% |
| Égleny | 9,5% | 0,0% | 0,0% | 90,5% | 0,0% |
| Fontaines | 6,5% | 10,9% | 2,2% | 80,4% | 0,0% |
| Lalande | 20,0% | 0,0% | 0,0% | 80,0% | 0,0% |
| Leugny | 9,5% | 4,8% | 0,0% | 85,7% | 0,0% |
| Moulins-sur-Ouanne | 0,0% | 0,0% | 3,4% | 96,6% | 0,0% |
| Parly | 1,1% | 5,3% | 2,1% | 91,6% | 0,0% |
| Pourrain | 4,4% | 2,5% | 1,9% | 89,9% | 1,3% |
| Toucy | 9,3% | 14,0% | 2,7% | 70,2% | 3,9% |
| Villiers-Saint-Benoît | 8,7% | 10,9% | 2,2% | 71,7% | 6,5% |
| Toucycois | 6,6% | 6,7% | 1,8% | 82,7% | 2,3% |
| Yonne | 5,7% | 8,6% | 3,8% | 77,6% | 4,4% |

Source : RGP INSEE 2008

DEMOGRAPHIE - MENAGES

Forces

- ➔ Croissance démographique continue depuis 1975, accélération depuis 1999 : attractivité résidentielle du territoire
- ➔ Un solde migratoire largement positif : nouveaux arrivants en provenance de l'Auxerrois
- ➔ Un taux de chômage de la population inférieur à la moyenne départementale

Réduction de la taille moyenne des ménages

Faiblesses

- ➔ Le solde naturel global est négatif
- ➔ Il y a un vieillissement de la population
- ➔ Les retraités sont de plus en plus nombreux
- ➔ Des ménages aux revenus moyens inférieurs à la moyenne départementale et très inférieurs à la moyenne nationale

Opportunités

- ➔ Développer de nouveaux équipements publics grâce au poids démographique plus important
- ➔ Profiter du vieillissement de la population pour développer des structures et des services pour les personnes âgées



Menaces

- ➔ Transformation de la CCT en territoire-dortoir
- ➔ Difficile maîtrise de la consommation de foncier et détérioration des paysages




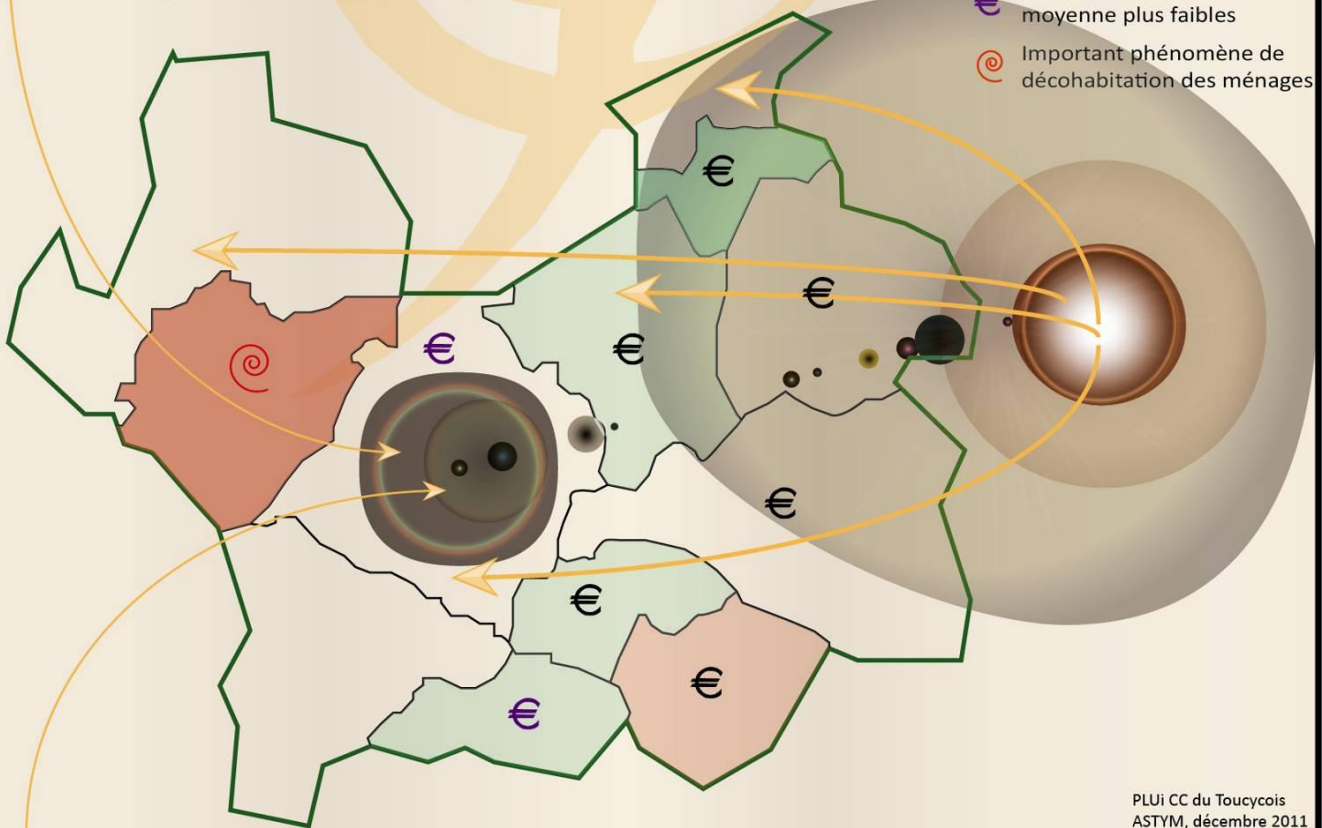
- ➔ Pression immobilière et hausse des prix (dans l'est du territoire et à Toucy)

DEMOGRAPHIE - MENAGES

Chiffres clés

- ⊙ **8 776** : nombre d'habitants au 1er janvier 2008 → faible densité de population
- ⊙ **30** : part de la population de la CCT qui habite à Toucy → véritable rôle de chef-lieu
- ⊙ **0,88** : croissance annuelle moyenne de la population sur la période 1999-2008 → rythme modéré
- ⊙ **807** : solde migratoire entre 1999 et 2008 → témoin d'une réelle attractivité résidentielle
- ⊙ **52** : part de la population ayant moins de 45 ans → population plus âgée que la moyenne nationale (58 % de moins de 45 ans)
- ⊙ **32** : part de retraités dans la population totale → nombreux non actifs
- ⊙ **20 508** : en euros, revenu annuel moyen des foyers fiscaux de la CCT → inférieur de 11,6 % à la moyenne nationale

-  Effet de périurbanisation d'Auxerre avec Toucy comme «satellite»
-  Arrivée de nouvelles populations
-  Commune avec soldes naturel et migratoire positifs et population jeune
-  Autre commune dynamique
-  Commune avec solde naturel négatif, solde migratoire presque nul et population âgée
-  Autre commune peu dynamique
-  Ménages aux revenus en moyenne plus élevés
-  Ménages aux revenus en moyenne plus faibles
-  Important phénomène de décohabitation des ménages

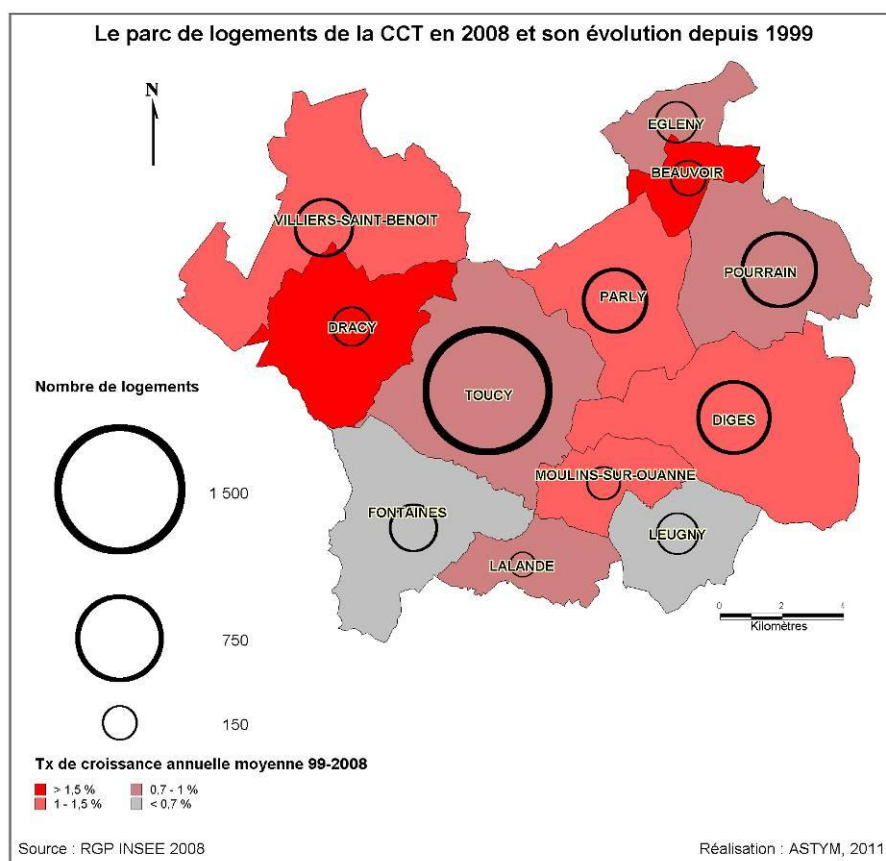


I.3. La problématique de l'habitat

I.3.1. Le parc de logements

Le parc de logements est globalement en progression constante depuis quatre décennies dans le Toucycois. Après avoir connu un ralentissement dans les années 1980 et 1990, on assiste à une nette reprise depuis le début des années 2000. Sur cette décennie, le taux annuel moyen de la croissance du nombre de logements a été supérieur à 1 %, soit plus qu'à l'échelle de l'Yonne (0,77 %).

Sur la période 1968-2008, c'est à Parly que la croissance du nombre de logements a été la plus importante et la plus constante (à un rythme toujours supérieur à 1,4 % en moyenne par an). Dans des communes comme Fontaines ou Lalande, l'augmentation du nombre de logements a été beaucoup plus modérée : en quarante ans, on comptabilise en effet seulement 62 logements supplémentaires sur ces deux communes. Depuis 1999, les communes qui connaissent les taux de croissance les plus forts sont Beauvoir, Dracy, Parly et Moulins-sur-Ouanne. A Leugny, en revanche, seuls 7 logements supplémentaires ont été recensés en 2008 par rapport à 1999.



| Territoire | Logements 1968 | Logements 1982 | Logements 1999 | Logements 2008 | Taux_annuel_68-82 | Taux_annuel_82-99 | Taux_annuel_99-08 |
|-----------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Toucy | 1019 | 1268 | 1 361 | 1 485 | 1,57% | 0,42% | 0,97% |
| Pourrain | 382 | 498 | 553 | 604 | 1,91% | 0,62% | 0,98% |
| Diges | 364 | 470 | 509 | 565 | 1,84% | 0,47% | 1,17% |
| Parly | 234 | 290 | 393 | 447 | 1,54% | 1,80% | 1,44% |
| Villiers-Saint-Benoît | 322 | 297 | 338 | 379 | -0,58% | 0,76% | 1,28% |
| Fontaines | 219 | 237 | 252 | 266 | 0,57% | 0,36% | 0,60% |
| Leugny | 182 | 212 | 208 | 215 | 1,10% | -0,11% | 0,37% |
| Églény | 174 | 187 | 193 | 209 | 0,52% | 0,19% | 0,89% |
| Dracy | 155 | 164 | 162 | 187 | 0,40% | -0,07% | 1,61% |
| Beauvoir | 97 | 120 | 138 | 165 | 1,53% | 0,83% | 2,01% |
| Moulins-sur-Ouanne | 76 | 108 | 124 | 141 | 2,54% | 0,82% | 1,44% |
| Lalande | 77 | 82 | 85 | 92 | 0,45% | 0,21% | 0,88% |
| CCT | 3301 | 3933 | 4 316 | 4 755 | 1,26% | 0,55% | 1,08% |
| Yonne | 127 118 | 159 059 | 174 496 | 186 900 | 1,61% | 0,55% | 0,77% |

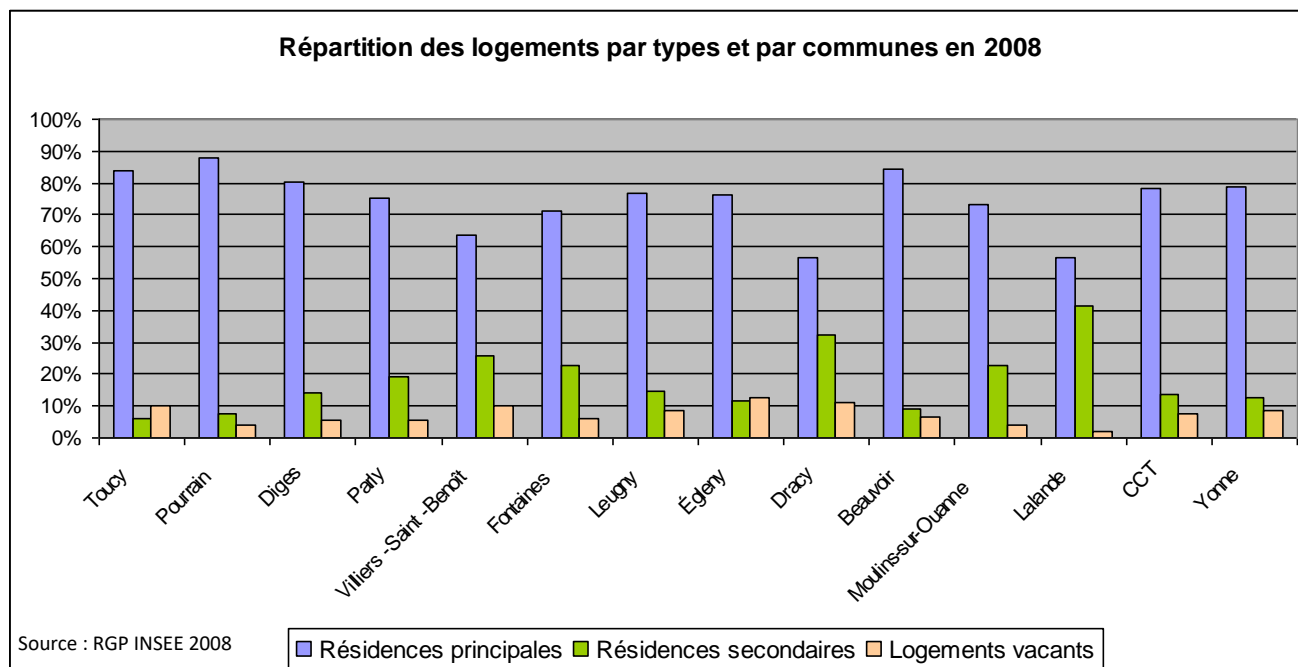
Source : RGP INSEE 2008

En 2008, le parc de logements du Toucycois se répartit comme suit :

| Territoire | Logements (nb total) | Résidences principales | Part | Résidences secondaires | Part | Logements vacants | Part |
|-----------------------|----------------------|------------------------|------------|------------------------|------------|-------------------|-----------|
| Toucy | 1 485 | 1 244 | 84% | 90 | 6% | 151 | 10% |
| Pourrain | 604 | 532 | 88% | 47 | 8% | 25 | 4% |
| Diges | 565 | 455 | 81% | 79 | 14% | 31 | 5% |
| Parly | 447 | 337 | 75% | 85 | 19% | 25 | 6% |
| Villiers-Saint-Benoît | 379 | 242 | 64% | 98 | 26% | 39 | 10% |
| Fontaines | 266 | 189 | 71% | 61 | 23% | 16 | 6% |
| Leugny | 215 | 165 | 77% | 31 | 14% | 19 | 9% |
| Égleny | 209 | 159 | 76% | 24 | 11% | 26 | 12% |
| Dracy | 187 | 106 | 57% | 60 | 32% | 21 | 11% |
| Beauvoir | 165 | 139 | 84% | 15 | 9% | 11 | 7% |
| Moulins-sur-Ouanne | 141 | 103 | 73% | 32 | 23% | 6 | 4% |
| Lalande | 92 | 52 | 57% | 38 | 41% | 2 | 2% |
| Toucycois | 4 755 | 3 723 | 78% | 660 | 14% | 372 | 8% |
| Yonne | 186 900 | 147 685 | 79% | 23 242 | 12% | 15 974 | 9% |

Source : RGP INSEE 2008

On remarque que les logements sont très majoritairement occupés par des résidences principales (à 78 %), dans les mêmes proportions qu'à l'échelle départementale. Les résidences secondaires occupent toutefois une part un peu plus importante que dans l'Yonne (14 % contre 12 %). Enfin, les logements vacants sont relativement peu nombreux : 372, soit 8 % des logements du Toucycois.



Par commune, on s'aperçoit que les résidences secondaires occupent une part plus importante du total des logements à Lalande (plus de 40 %) et Dracy. Dans une moindre mesure, les parts de résidences secondaires sont également relativement élevées dans les communes de Parly, Fontaines, Moulins-sur-Ouanne et Villiers-Saint-Benoît. Cette dernière possède le plus grand nombre de résidences secondaires du Toucycois (98).

A l'inverse, ces parts sont faibles à Toucy (6 %), Pourrain (8%) et Beauvoir (9 %).

Concernant les logements vacants, ils sont assez nombreux à Toucy : 151, soit un peu plus de 10 % des logements de la commune. Villiers-Saint-Benoît, Dracy et Égleny comptent aussi plus de 10 % de logements vacants (jusqu'à 12 % à Égleny) ; et Leugny 9 %. Dans les autres communes, les logements vacants sont peu nombreux.

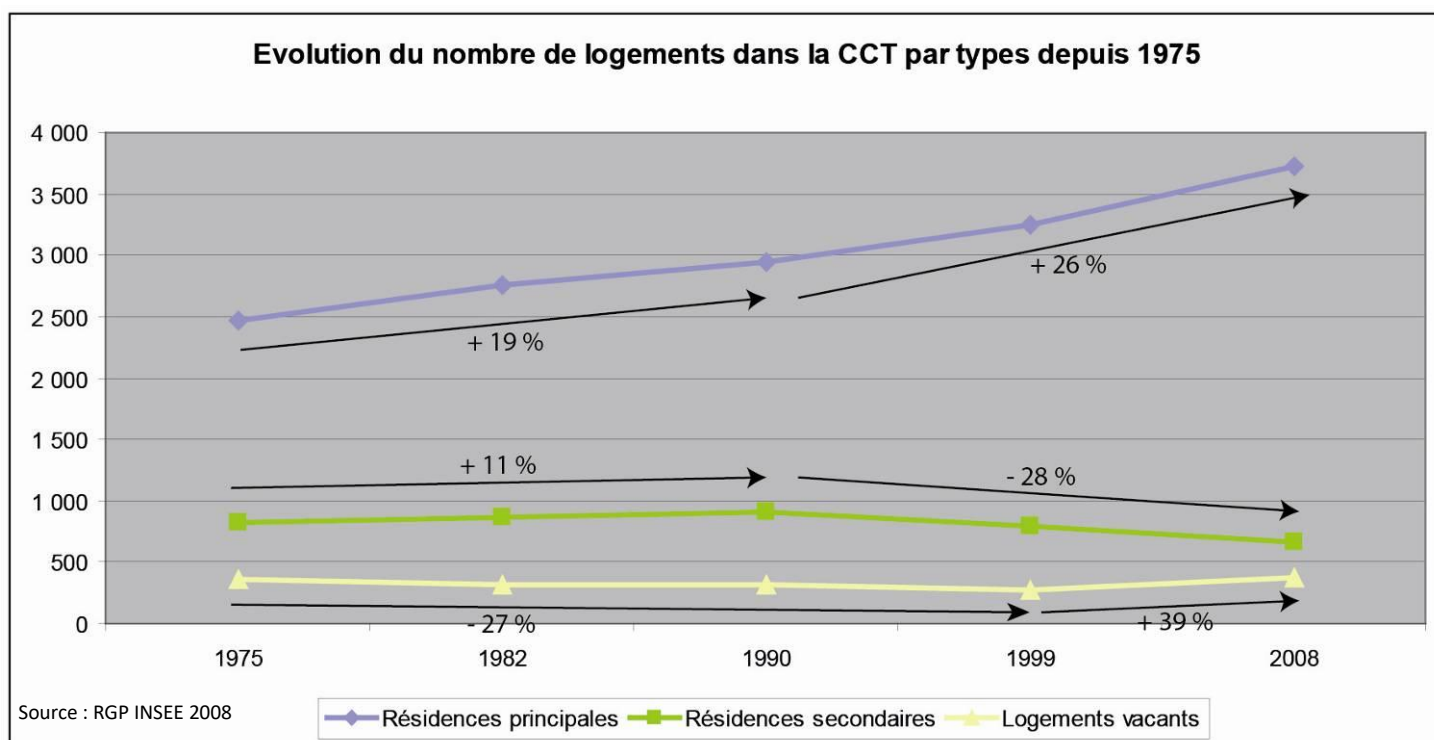
Lorsque les résidences secondaires et les logements vacants sont relativement nombreux, cela signifie que la part des résidences principales est réduite. C'est le cas dans les communes de Villiers-Saint-Benoît (64 %), Dracy (57 %) et Lalande (57 %).

Dans ces trois communes, une part importante de logements n'est pas ou peu occupée (cela représente 258 logements au total). Les taux d'occupation des logements à l'année sont en revanche très élevés à Pourrain, Toucy et Beauvoir (entre 84 et 88 %).

En termes d'évolution, le nombre de résidences principales est en augmentation constante depuis 1975, avec une accélération depuis 1990. De ce fait, la part des résidences principales est passée de 67 % en 1975 à 78 % en 2008.

Les résidences secondaires sont, elles, moins nombreuses qu'en 1975. En effet, après avoir augmenté jusqu'en 1990, leur nombre total a ensuite diminué de près de 30 %. La part des résidences secondaires dans le Toucycois est de 14 % en 2008 contre 22 % en 1990.

Enfin, alors que les logements vacants avaient tendance à être de moins en moins nombreux entre 1975 et 1990, ils ont fortement augmenté sur la dernière décennie (+ 39 %). Ils représentent désormais 8 % du total des logements du Toucycois, soit le même niveau qu'en 1982 et 1990, mais plus qu'en 1999 (où leur part était de 6 %).



Pour terminer la description du parc de logements, on note que 89 % des logements du Toucycois sont des maisons individuelles. Cette part est nettement supérieure à la moyenne départementale (78 %), mais en légère baisse par rapport à 1999 (où elle était de 92 %).

Hormis Toucy, qui compte 28 % d'appartements, toutes les communes sont composées en 2008 de plus de 90 % de maisons individuelles.

| Territoire | Maisons 1999 | Appartements 1999 | Maisons 2008 | Appartements 2008 |
|------------------------|-----------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| Toucy | 79% | 21% | 72% | 28% |
| Pourrain | 94% | 6% | 97% | 3% |
| Diges | 99% | 1% | 98% | 2% |
| Parly | 99% | 1% | 99% | 1% |
| Villiers-Saint-Benoît | 99% | 1% | 95% | 5% |
| Fontaines | 100% | 0% | 98% | 2% |
| Leugny | 100% | 0% | 95% | 5% |
| Égleny | 98% | 2% | 97% | 3% |
| Dracy | 100% | 0% | 97% | 3% |
| Beauvoir | 96% | 4% | 99% | 1% |
| Moulins-sur- Ouanne | 100% | 0% | 92% | 8% |
| Lalande | 98% | 2% | 98% | 2% |
| Toucycois | 92% | 8% | 89% | 11% |
| Yonne | 81% | 19% | 78% | 22% |

Source : RGP INSEE 2008

1.3.2. La construction neuve

Entre 2001 et 2009, on enregistre sur le Toucycois **510 logements commencés**. Cette construction correspond à un rythme moyen d'environ **57 logements neufs par an**.

C'est entre 2004 et 2006 que le rythme de construction a été le plus élevé, avec 66 nouveaux logements en moyenne par an. Puis, en 2008 et 2009, il y a eu un ralentissement très marqué qui s'explique probablement en partie par les effets de la crise financière mondiale.

Si l'on observe les taux de construction (cf. note n°3, page suivante), on observe qu'ils sont toujours nettement plus élevés dans le Toucycois que dans l'Yonne : il y a eu en moyenne 6,7 constructions de logements pour 1 000 habitants et par an entre 2001 et 2009 dans le Toucycois, contre 4,7 au niveau départemental. Le taux de construction annuel moyen du Toucycois a même atteint 7,8 sur la période 2004-2006.

A l'échelle communale, bien qu'il n'y a eu, en moyenne, que 3 constructions de logements par an, Moulins-sur-Ouanne est la commune qui a connu le plus fort taux de construction annuel moyen entre 2001 et 2009 (le seul supérieur à 10 dans le Toucycois, et largement). Les constructions se sont même accélérées depuis 2006, en lien avec le développement d'un nouveau lotissement au nord-ouest du bourg, sur la route de Toucy.

Les communes de Beauvoir et Parly ont également eu des taux de construction assez élevés. Mais, dans ces deux communes, les constructions de logements ont eu tendance à ralentir au cours des dernières années de la décennie.

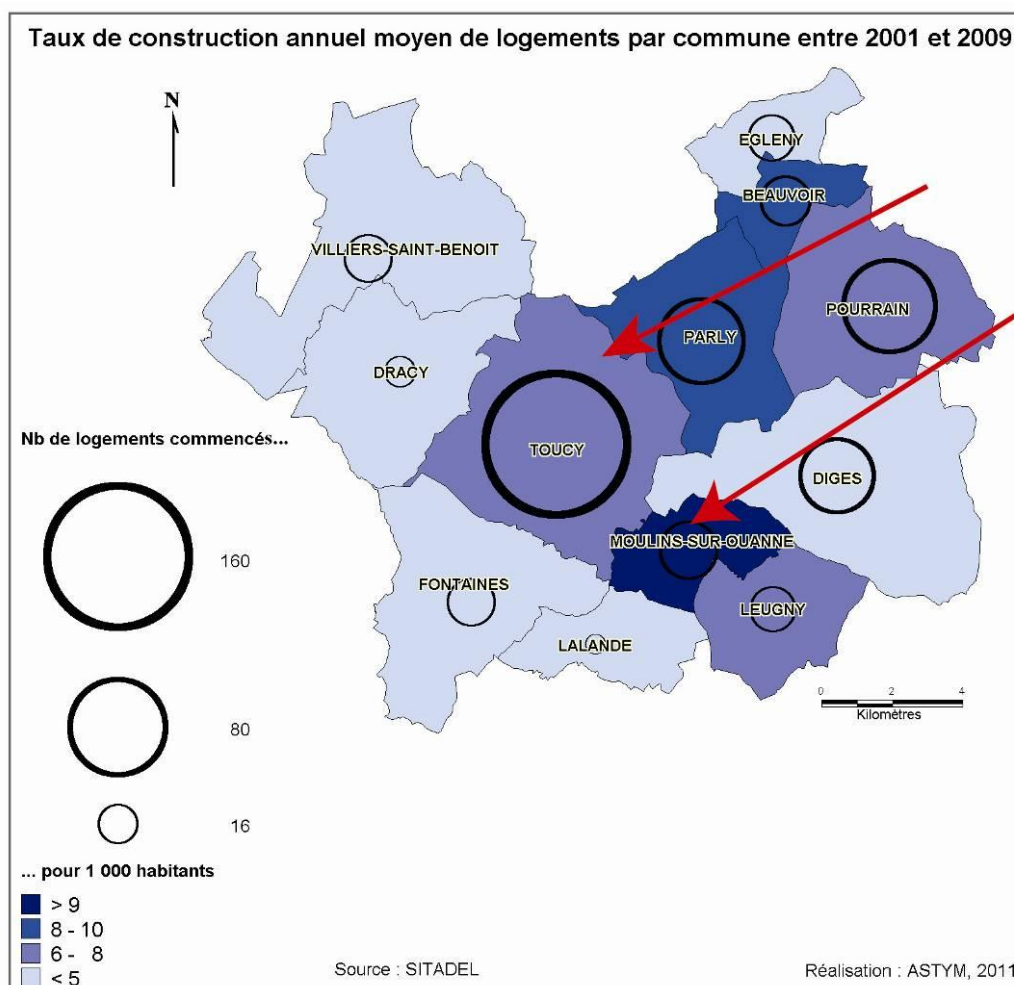
Les taux de construction sont en revanche restés assez faibles (bien que tous supérieurs à la moyenne départementale) à Diges, Dracy, Égleny, Fontaines, Lalande (seulement 5 constructions neuves en 9 ans) et Villiers-Saint-Benoît.

Et c'est à Toucy qu'il y a eu le plus de constructions de logements neufs : 162 entre 2001 et 2009, soit 18 par an. Mais le taux de construction annuel moyen reste modéré (6,8) en raison de la population plus importante. Il en est de même à Pourrain, mais où la construction a chuté en 2008 et 2009.

Globalement, on remarque l'**attractivité importante des territoires situés le long de la RD965** : cela s'explique par la proximité d'Auxerre. La partie haute de la vallée de l'Ouanne est dans la même situation.

| Territoire | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Rythme annuel 2001-03 | Rythme annuel 2004-06 | Rythme annuel 2007-09 | Tx de construction annuel moyen 2001-09 ² |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Beauvoir | 5 | 3 | 5 | 3 | 3 | 1 | 2 | 1 | 2 | 4,3 | 2,3 | 1,7 | 8,7 |
| Diges | 6 | 6 | 3 | 6 | 8 | 6 | 11 | 2 | 2 | 5,0 | 6,7 | 5,0 | 5,0 |
| Dracy | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 2 | 3 | 1 | 0 | 0,0 | 2,0 | 1,3 | 5,0 |
| Égleny | 0 | 2 | 2 | 3 | 1 | 3 | 2 | 6 | 2 | 1,3 | 2,3 | 3,3 | 5,6 |
| Fontaines | 0 | 4 | 1 | 5 | 5 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1,7 | 4,3 | 1,7 | 5,6 |
| Lalande | 2 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,7 | 0,7 | 0,3 | 5,0 |
| Leugny | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 8 | 3 | 1 | 3 | 1,0 | 3,3 | 2,3 | 6,4 |
| Moulins-sur-Ouanne | 1 | 2 | 5 | 1 | 0 | 5 | 9 | 3 | 6 | 2,7 | 2,0 | 6,0 | 14,5 |
| Parly | 5 | 7 | 4 | 11 | 10 | 10 | 9 | 5 | 3 | 5,3 | 10,3 | 5,7 | 9,5 |
| Pourrain | 3 | 2 | 3 | 12 | 15 | 12 | 24 | 3 | 1 | 2,7 | 13,0 | 9,3 | 6,1 |
| Toucy | 14 | 15 | 20 | 14 | 5 | 28 | 11 | 19 | 36 | 16,3 | 15,7 | 22,0 | 6,8 |
| Villiers-Saint-Benoît | 5 | 1 | 2 | 0 | 6 | 4 | 1 | 3 | 1 | 2,7 | 3,3 | 1,7 | 5,4 |
| Toucycois | 43 | 42 | 46 | 58 | 58 | 82 | 77 | 47 | 57 | 44 | 66 | 60 | 6,7 |
| YONNE | 1180 | 1446 | 1516 | 1519 | 1929 | 1816 | 1833 | 1679 | 1276 | 1 381 | 1 755 | 1 596 | 4,7 |

Source : SITADEL, 2011.



² Le taux de construction correspond au nombre de logements commencés par an pour 1 000 habitants. Dans ce cas, nous avons pris pour référence la population moyenne entre les recensements de 1999 et de 2008.

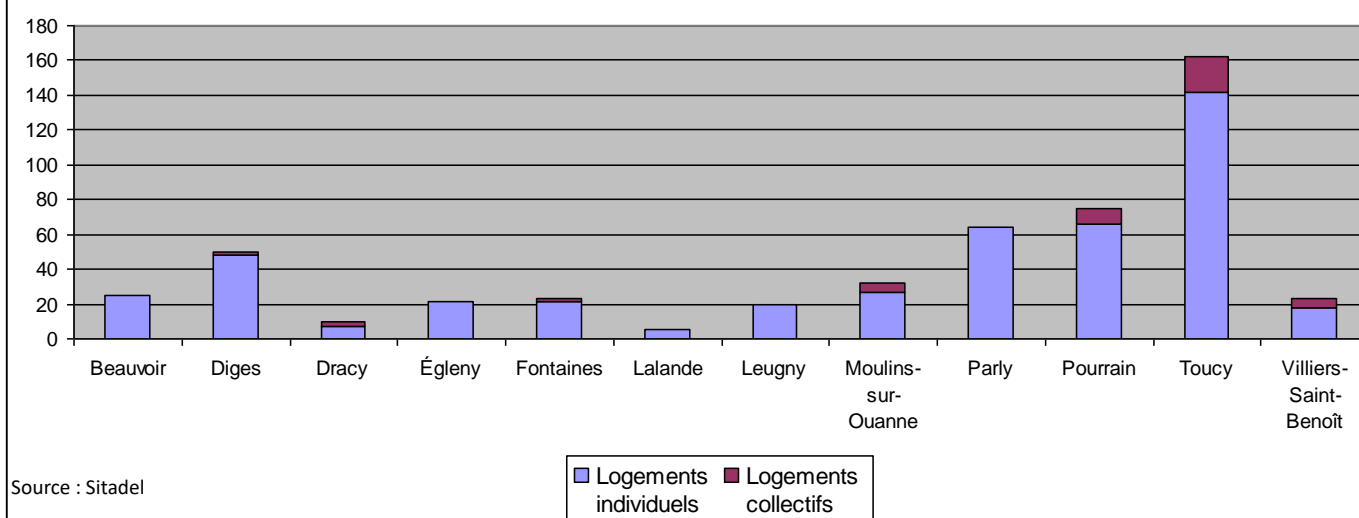
Parmi ces constructions neuves, on remarque que la très grande majorité (91 %) correspond à des maisons individuelles. La part des logements collectifs est donc réduite.

A Beauvoir, Égleny, Lalande, Leugny et Parly, seules des maisons individuelles ont été construites entre 2001 et 2009.

Il n'y a qu'à Dracy, Villiers-Saint-Benoît et Moulins-sur-Ouanne que la part des logements collectifs dans les constructions neuves est plus représentative (mais les volumes sont réduits). Dans la plupart des cas, il s'agit de maisons de ville qui ont été divisées pour faire des appartements à loyer modéré (dans le cadre d'opérations « cœur de village »), ou de programmes de logements sociaux plus classiques.

A Toucy, 20 logements collectifs ont été construits entre 2001 et 2009. Mais ils représentent une faible part en comparaison des 142 maisons individuelles qui ont vu le jour sur la même période.

Nombre de logements commencés entre 2001 et 2009 par communes, selon le type de logements



| Territoire | Logements individuels | Part | Logements collectifs | Part | Logements commencés 2001-2009 |
|-----------------------|-----------------------|------------|----------------------|-----------|-------------------------------|
| Beauvoir | 25 | 100% | 0 | 0% | 25 |
| Diges | 48 | 96% | 2 | 4% | 50 |
| Dracy | 7 | 70% | 3 | 30% | 10 |
| Égleny | 21 | 100% | 0 | 0% | 21 |
| Fontaines | 21 | 91% | 2 | 9% | 23 |
| Lalande | 5 | 100% | 0 | 0% | 5 |
| Leugny | 20 | 100% | 0 | 0% | 20 |
| Moulins-sur-Ouanne | 27 | 84% | 5 | 16% | 32 |
| Parly | 64 | 100% | 0 | 0% | 64 |
| Pourrain | 66 | 88% | 9 | 12% | 75 |
| Toucy | 142 | 88% | 20 | 12% | 162 |
| Villiers-Saint-Benoît | 18 | 78% | 5 | 22% | 23 |
| Toucycois | 464 | 91% | 46 | 9% | 510 |

Source : SITADEL, 2011.

Autre caractéristique des nouveaux logements construits sur le Toucycois : ils sont en moyenne plus grands qu'à l'échelle départementale (120 m² contre 110 m²). Cela s'explique par la prépondérance des maisons individuelles.

| Territoire | Logements commencés 2001-2009 | Surface totale (m ²) | Taille moyenne (m ²) |
|-----------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Beauvoir | 25 | 3 436 | 137 |
| Diges | 50 | 6 800 | 136 |
| Dracy | 10 | 1 218 | 122 |
| Égleny | 21 | 2 220 | 105 |
| Fontaines | 23 | 4 426 | 192 |
| Lalande | 5 | 531 | 106 |
| Leugny | 20 | 2 582 | 129 |
| Moulins-sur-Ouanne | 32 | 3 508 | 110 |
| Parly | 64 | 7 936 | 124 |
| Pourrain | 75 | 8 234 | 110 |
| Toucy | 162 | 17 691 | 109 |
| Villiers-Saint-Benoît | 23 | 2 431 | 106 |
| Toucycois | 510 | 60 993 | 120 |
| YONNE | 14 194 | 1 566 781 | 110 |

Source : Sitadel

On remarque que les nouveaux logements sont beaucoup plus grands (192 m² en moyenne) à Fontaines que dans les autres communes.

Bien que ces statistiques ne nous renseignent pas sur la taille des parcelles concernées, on sait qu'il existe un lien entre la taille des logements et celle des terrains.

1.3.3. Les résidences principales

Pour rappel, le nombre de résidences principales dans le Toucycois est évalué à 3 723 en 2008, soit 78 % du parc total de logements.

Leur âge

Le parc de résidences principales du Toucycois est caractérisé par une ancienneté plus marquée que dans le reste du département. En effet, 54 % des résidences principales ont été construites avant 1949 (contre en moyenne 44 % dans l'Yonne). Mais, du fait d'un plus grand dynamisme démographique dans le Toucycois, une part plus importante de résidences principales ont été construites à partir de 1990 (15 %, contre 12 % au niveau départemental).

| Année de construction | Avant 1949 | 1949-1974 | 1975-1989 | 1990-2005 | 2006-2008 |
|-----------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Beauvoir | 50% | 5% | 21% | 21% | 3% |
| Diges | 58% | 5% | 23% | 14% | 1% |
| Dracy | 65% | 5% | 23% | 5% | 1% |
| Égleny | 66% | 7% | 17% | 6% | 4% |
| Fontaines | 65% | 6% | 15% | 11% | 3% |
| Lalande | 77% | 6% | 4% | 8% | 6% |
| Leugny | 63% | 13% | 15% | 9% | 0% |
| Moulins-sur-Ouanne | 54% | 11% | 15% | 10% | 10% |
| Parly | 51% | 6% | 20% | 16% | 7% |
| Pourrain | 54% | 7% | 25% | 11% | 3% |
| Toucy | 45% | 21% | 18% | 10% | 5% |
| Villiers-Saint-Benoît | 72% | 7% | 11% | 8% | 2% |
| Toucycois | 54% | 12% | 19% | 11% | 4% |
| YONNE | 44% | 24% | 20% | 10% | 2% |

Source : RGP INSEE 2008

Globalement, il y a un regain d'attractivité du Toucycois depuis 1975, après une période creuse entre 1949 et 1975, où seulement 12 % des résidences principales actuelles avaient été construites.

Ce sont les communes de Beauvoir, Parly et Moulins-sur-Ouanne qui profitent le plus de ce regain d'attractivité en termes de constructions de résidences principales.

A l'inverse, il y a très peu de résidences principales récentes à Dracy.

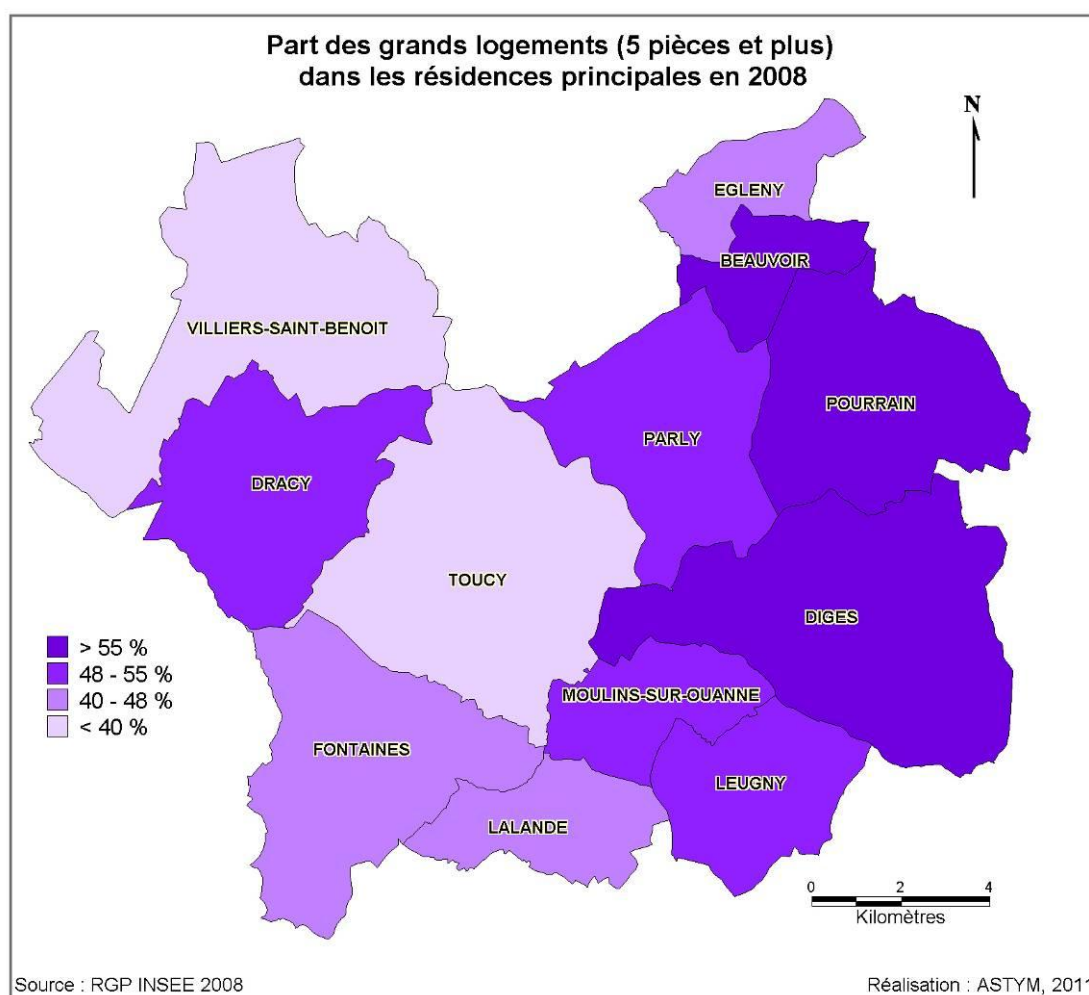
Et, c'est à Lalande et Villiers-Saint-Benoît que la part de résidences principales anciennes (dont la construction est antérieure à 1949) est la plus élevée.

Leur taille

Les résidences principales du Toucycois sont globalement beaucoup plus grandes qu'au niveau départemental puisqu'il y a, en 2008, 46 % de logements qui possèdent au moins 5 pièces (38 % dans l'Yonne). Comme on le voit sur la carte suivante, ces grandes résidences principales sont surtout majoritaires à l'est du Toucycois (Beauvoir, Diges, Pourrain).

Elles sont par contre moins dominantes à Villiers-Saint-Benoît et surtout Toucy (33 %).

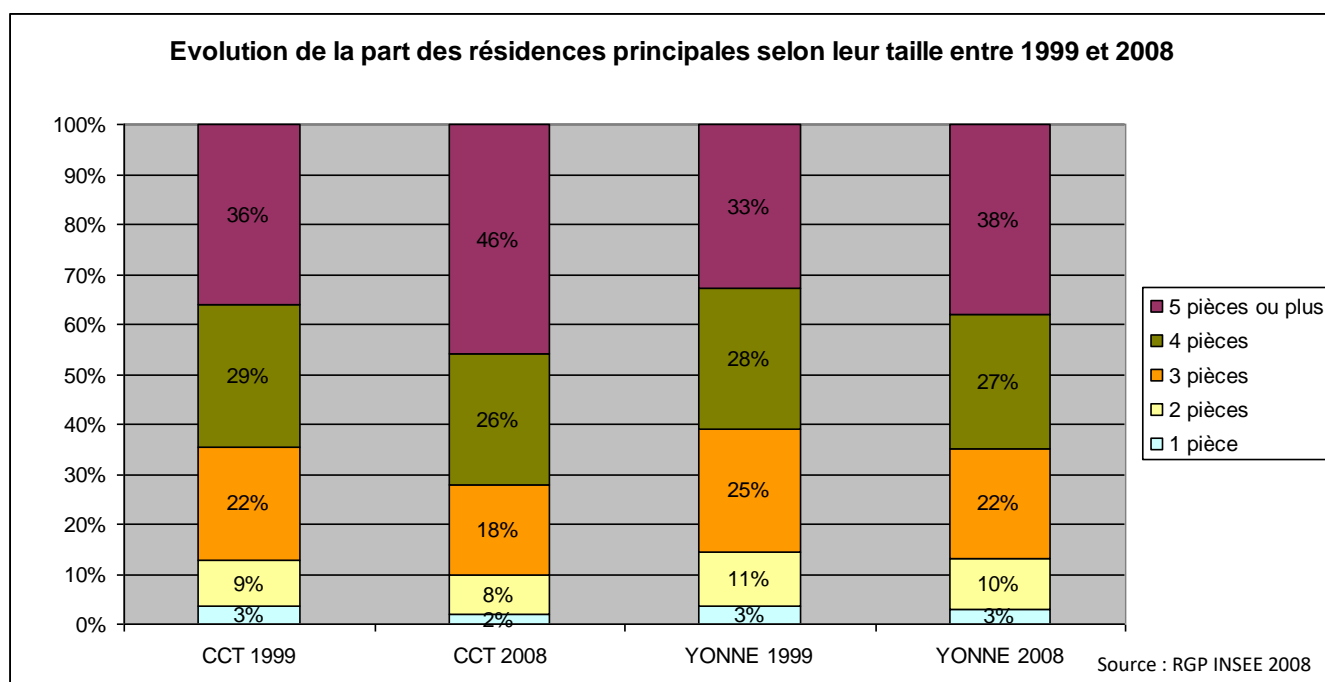
En ce qui concerne les petits logements (1 ou 2 pièces), ils ne sont réellement représentatifs qu'à Toucy (18 % du total des résidences principales de la commune).



| Taille des rés. principales (2008) | 1 pièce | 2 pièces | 3 pièces | 4 pièces | 5 pièces ou plus |
|------------------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------------|
| Beauvoir | 1% | 4% | 13% | 20% | 62% |
| Diges | 0% | 5% | 14% | 23% | 57% |
| Dracy | 0% | 6% | 19% | 22% | 53% |
| Égleny | 1% | 5% | 15% | 33% | 46% |
| Fontaines | 1% | 4% | 18% | 29% | 47% |
| Lalande | 0% | 6% | 15% | 35% | 44% |
| Leugny | 0% | 7% | 16% | 27% | 50% |
| Moulins-sur-Ouanne | 0% | 5% | 16% | 27% | 52% |
| Parly | 1% | 4% | 16% | 29% | 49% |
| Pourrain | 1% | 3% | 13% | 26% | 57% |
| Toucy | 5% | 13% | 22% | 26% | 33% |
| Villiers-Saint-Benoît | 4% | 5% | 25% | 27% | 39% |
| Toucycois | 2% | 8% | 18% | 26% | 46% |
| YONNE | 3% | 10% | 22% | 27% | 38% |

Source : RGP INSEE 2008

Le graphique ci-dessous indique que la tendance générale, que ce soit dans le Toucycois ou au niveau départemental, est à l'agrandissement des résidences principales. Ainsi, entre 1999 et 2008, la part des résidences principales de 5 pièces ou plus a fortement augmenté au détriment de toutes les autres tailles de logements. Et cette évolution a été plus marquée dans le Toucycois.



Il est alors intéressant de comparer l'évolution récente de la taille des ménages avec celle des résidences principales.

| | Taille moyenne des ménages (nb de personnes) | Taille moyenne des résidences principales (nb de pièces) |
|-------------|--|--|
| 1999 | 2,5 | 4,2 |
| 2008 | 2,4 | 4,5 |

Source : RGP INSEE 2008

Or, on s'aperçoit que les ménages sont, en moyenne, de taille plus réduite alors même que la taille des résidences principales s'est nettement accrue.

Il y a donc un contraste important entre l'offre de logements, très développée dans les T5 et plus, et la taille des ménages, où la dominante est le ménage de 1 ou 2 personnes ; contraste qui tend à s'accroître.

L'état du parc

En analysant les données de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) de 2006³, on s'aperçoit que le parc privé de résidences principales est plus dégradé dans le Toucycois que dans l'Yonne de manière générale. Ainsi, 39 % des logements occupés par leur(s) propriétaire(s) et 30 % des logements locatifs privés sont considérés comme inconfortables⁴. Comparativement, dans l'Yonne, ce taux est de seulement 28 %. On constate même que les 12 communes de l'intercommunalité ont un taux de logements inconfortables supérieur à la moyenne départementale (en ce qui concerne les propriétaires occupants). Il en est de même avec les logements très inconfortables et les logements précaires, pour lesquels les taux sont nettement supérieurs dans le Toucycois par rapport à l'ensemble de l'Yonne. La problématique du logement indigne est donc une réalité dans le Toucycois.

On remarque aussi que la situation des logements locatifs privés est meilleure que celle des logements de propriétaires occupants.

En ce qui concerne les logements de propriétaires occupants, la situation est particulièrement sensible à Villiers-Saint-Benoît, avec 57 % de logements inconfortables, 12 % de logements très inconfortables et 6 % de logements précaires. Fontaines, avec 59 % de logements inconfortables et 8 % de logements très inconfortables, possède également un parc de logements dégradé. L'état de ce type de résidences est meilleur à Beauvoir, Pourrain, Toucy et Parly.

Pour le parc locatif privé, on constate que la commune de Toucy est la seule à posséder un taux de logements inconfortables inférieur à la moyenne départementale (18 % contre 24 %) : on y trouve donc un parc globalement en bon état. Cela est beaucoup moins le cas une nouvelle fois à Fontaines, mais aussi à Lalande, Leugny, Diges et surtout Dracy (où 80 % des logements locatifs privés sont inconfortables d'après les données de l'ANAH).

Ces statistiques sont à corréliser avec l'âge des résidences principales : Villiers-Saint-Benoît et Lalande ont beaucoup de logements anciens, contrairement à Toucy, Beauvoir et Parly.

³ Nous avons pris ces données comme référence car elles sont plus complètes que celles fournies par l'INSEE. De plus, d'après les retours des élus locaux, elles sont également plus représentatives de la réalité du terrain.

⁴ Selon l'ANAH, un logement est considéré comme « inconfortable » lorsque celui-ci est dépourvu d'au moins 1 élément de confort (douche ou baignoire, WC à l'intérieur, chauffage central). S'il manque au moins 2 éléments de confort, le logement est alors caractérisé comme « très inconfortable ». Enfin, les logements « précaires » sont ceux qui ne possèdent aucun élément de confort.

| Territoire | Logements propriétaires occupants | | | Logements locatifs privés | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|
| | Taux de logements inconfortables | Taux de logements très inconfortables | Taux de logements précaires | Taux de logements inconfortables | Taux de logements très inconfortables | Taux de logements précaires |
| Beauvoir | 32% | 4% | 1% | 50% | 0% | 0% |
| Diges | 44% | 5% | 2% | 65% | 5% | 5% |
| Dracy | 49% | 7% | 3% | 80% | 0% | 0% |
| Égleny | 33% | 7% | 3% | 47% | 0% | 0% |
| Fontaines | 59% | 8% | 4% | 57% | 0% | 0% |
| Lalande | 45% | 6% | 3% | 50% | 10% | 10% |
| Leugny | 42% | 3% | 1% | 60% | 0% | 0% |
| Moulins-sur-Ouanne | 45% | 6% | 0% | 29% | 7% | 0% |
| Parly | 36% | 4% | 2% | 39% | 3% | 0% |
| Pourrain | 32% | 3% | 2% | 38% | 7% | 7% |
| Toucy | 32% | 3% | 1% | 18% | 2% | 1% |
| Villiers-Saint-Benoît | 57% | 12% | 6% | 43% | 0% | 0% |
| CCT | 39% | 8% | 4% | 30% | 3% | 2% |
| Yonne | 28% | 3% | 1% | 24% | 3% | 1% |

Source : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), 2006

Si l'on s'intéresse plus en détails aux occupants des logements considérés comme très inconfortables, on remarque qu'ils sont souvent assez âgés et seuls ou en couple.

En effet, 75 % des propriétaires occupants habitant un logement très inconfortable dans le Toucycois ont 60 ans ou plus (ce qui est comparable à la moyenne départementale qui est de 72 %). Dans le parc locatif privé, en revanche, on trouve plus de personnes de 20 à 59 ans (46 %), bien que les 60 ans et plus restent les premiers concernés par l'habitat indigne (55 %).

| Territoire | Propriétaires occupants habitant un logement très inconfortable | | | | | Locataires privés habitant un logement très inconfortable | | | | |
|--------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|---|-------------------|-------------------|-------------------|------------------------|
| | Part de 0-19 ans | Part de 20-39 ans | Part de 40-59 ans | Part de 60-74 ans | Part de 75 ans ou plus | Part de 0-19 ans | Part de 20-39 ans | Part de 40-59 ans | Part de 60-74 ans | Part de 75 ans ou plus |
| CCT | 0% | 10% | 15% | 41% | 34% | 0% | 15% | 31% | 31% | 23% |
| Yonne | 0% | 7% | 20% | 32% | 40% | 0% | 14% | 27% | 28% | 30% |

Source : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), 2006

Par ailleurs, ce qui apparaît logique aux vues des statistiques précédentes, 78 % des propriétaires occupants habitant un logement très inconfortable vivent seules ou à deux. On remarque cependant que 14 % des personnes concernées par le logement indigne vivent dans un foyer de 4 personnes ou plus (contre seulement 8 % dans l'Yonne).

Dans le parc locatif privé du Toucycois, les personnes habitant un logement très inconfortable vivent toutes seules (dans 77 % des cas) ou en couple (pour 23 % d'entre elles). On ne recense aucun cas de famille nombreuse louant un logement indigne dans le périmètre.

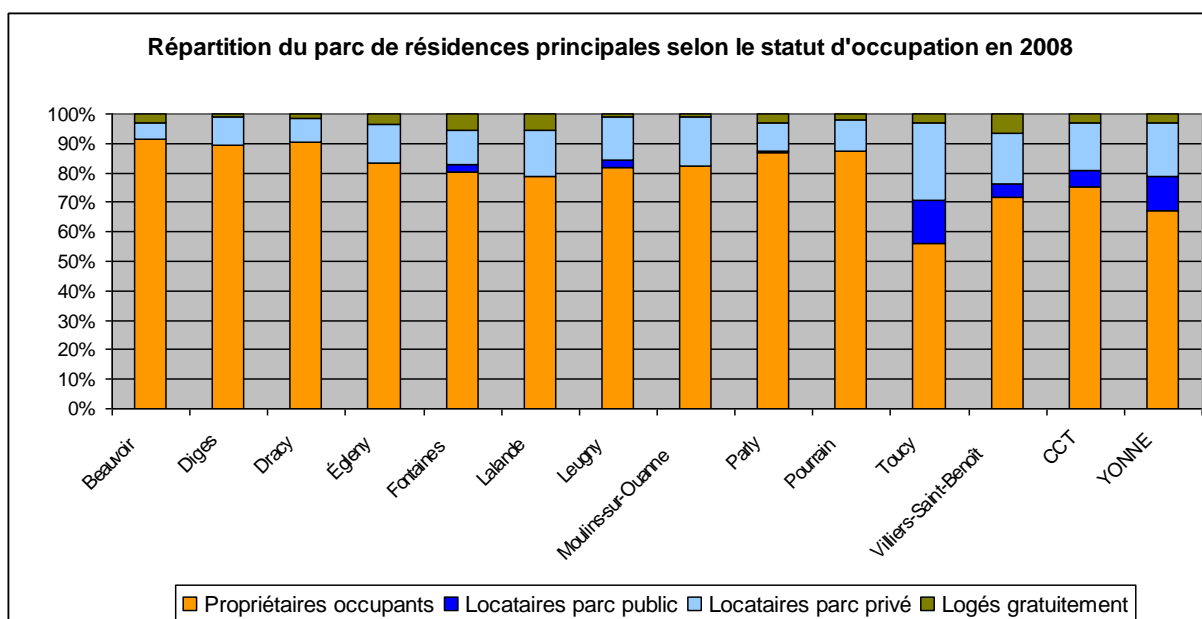
| Territoire | Propriétaires occupants habitant un logement très inconfortable | | | | | | Locataires privés habitant un logement très inconfortable | | | | | |
|--------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| | Part 1 personne | Part 2 personnes | Part 3 personnes | Part 4 personnes | Part 5 personnes | Part 6 pers ou plus | Part 1 personne | Part 2 personnes | Part 3 personnes | Part 4 personnes | Part 5 personnes | Part 6 pers ou plus |
| CCT | 50% | 28% | 8% | 10% | 2% | 2% | 77% | 23% | 0% | 0% | 0% | 0% |
| Yonne | 54% | 30% | 9% | 5% | 2% | 1% | 57% | 28% | 8% | 4% | 2% | 1% |

Source : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), 2006

Les statuts d'occupation

En 2008, les résidences principales du Toucycois sont occupées à 75 % par leur(s) propriétaire(s). Il s'agit d'un niveau supérieur à la moyenne départementale (67 %). La partie locative du parc est donc réduite : de l'ordre de 22 %, contre 30 % à l'échelle du département.

Parmi ces logements locatifs, une majorité appartient au parc privé.



Source : RGP INSEE 2008

La majorité de l'offre locative est localisée à Toucy (63 %). Cette commune concentre même 184 des 205 résidences principales du parc locatif public, soit 90 %. De ce fait, Toucy ne possède que 56 % de propriétaires occupants.

Les 11 autres communes du périmètre ont toutes plus de 70 % de propriétaires occupants. Mais Villiers-Saint-Benoît se distingue avec un taux de 71 %. Il s'agit de la seule commune en dehors de Toucy qui dispose d'une offre en locatif public significative⁵.

| Territoire | 1999 | | | | 2008 | | | |
|-----------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| | Propriétaires occupants | Locataires parc public | Locataires parc privé | Logés gratuitement | Propriétaires occupants | Locataires parc public | Locataires parc privé | Logés gratuitement |
| Beauvoir | 96 | 0 | 10 | 10 | 127 | 0 | 8 | 4 |
| Diges | 358 | 0 | 20 | 20 | 407 | 0 | 43 | 5 |
| Dracy | 87 | 0 | 5 | 5 | 96 | 0 | 8 | 2 |
| Égleny | 116 | 1 | 21 | 7 | 133 | 0 | 21 | 6 |
| Fontaines | 132 | 0 | 21 | 11 | 150 | 4 | 22 | 10 |
| Lalande | 31 | 0 | 10 | 5 | 41 | 0 | 8 | 3 |
| Leugny | 120 | 4 | 15 | 8 | 135 | 5 | 24 | 2 |
| Moulins-sur-Ouanne | 71 | 0 | 14 | 3 | 85 | 0 | 17 | 1 |
| Parly | 220 | 0 | 32 | 8 | 293 | 1 | 33 | 10 |
| Pourrain | 405 | 0 | 43 | 18 | 465 | 0 | 55 | 11 |
| Toucy | 631 | 142 | 321 | 44 | 696 | 184 | 325 | 39 |
| Villiers-Saint-Benoît | 145 | 4 | 30 | 10 | 173 | 11 | 42 | 16 |
| Toucycois | 2 412 | 151 | 542 | 149 | 2 801 | 205 | 605 | 109 |
| YONNE | 87 422 | 17 006 | 24 307 | 6 605 | 99 116 | 17 474 | 26 807 | 4 288 |

Source : RGP INSEE 2008

⁵ Une analyse plus approfondie des statistiques de l'INSEE se révèle inutile dans la mesure où le parc locatif public est décrit en détail dans la partie I.3.8. (cf. *supra* pp.42-46). Les données présentées y sont exhaustives et mises à jour en date de publication du présent diagnostic (décembre 2011).

| Toucycois | Propriétaires occupants | Locataires parc public | Locataires parc privé | Logés gratuitement |
|-----------|-------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------|
| 1999 | 74% | 5% | 17% | 5% |
| 2008 | 75% | 6% | 16% | 3% |

Entre 1999 et 2008, la répartition du parc de résidences secondaires selon le statut d'occupation a très peu évolué. On note principalement que la part de locataires du parc public a légèrement augmenté au détriment de celle des locataires du parc privé. Parmi ces nouveaux logements locatifs publics, il y en a eu 4 à Fontaines, 7 à Villiers-Saint-Benoît et 42 à Toucy. A Fontaines il s'agit de logements communaux, alors que pour Toucy et Villiers-Saint-Benoît, les logements ont été construits par le groupe Domanys – Yonne Habitation.

Enfin, le nombre de ménages logés gratuitement a diminué sur la dernière décennie.

1.3.4. Les résidences secondaires

Après s'être accru, le nombre de résidences secondaires est en baisse dans le Toucycois depuis 1990. Ainsi, en moins de vingt ans, le Toucycois a « perdu » 254 résidences secondaires. Cela s'explique notamment par le fait que d'anciens résidents secondaires habitent désormais leur logement toute l'année.

Etant donné que le nombre de logements a nettement augmenté sur cette même période, la part des résidences secondaires s'est globalement affaïssée de 22 à 14 %. Il s'agit d'une dynamique qui a aussi touché l'ensemble du département de l'Yonne. Toutefois, on note que la part des résidences secondaires reste légèrement supérieure dans le périmètre par rapport au département.

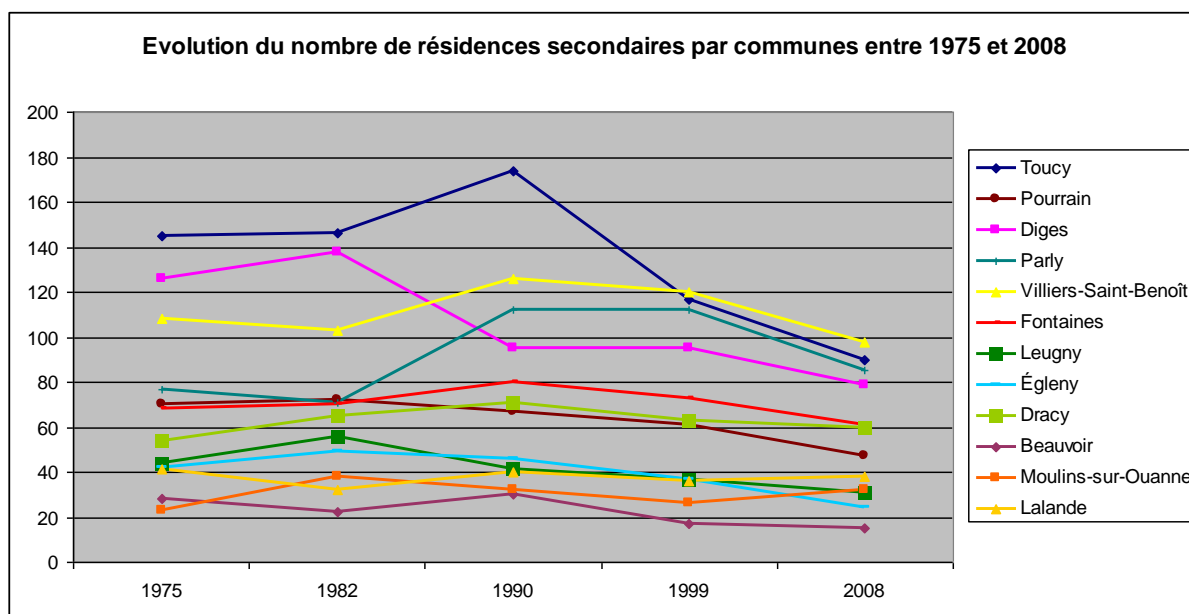
| | Nombre en 1975 | Part en 1975 | Nombre en 1982 | Part en 1982 | Nombre en 1990 | Part en 1990 | Nombre en 1999 | Part en 1999 | Nombre en 2008 | Part en 2008 |
|-----------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Toucy | 145 | 12% | 146 | 12% | 174 | 13% | 117 | 9% | 90 | 6% |
| Pourrain | 70 | 18% | 72 | 14% | 67 | 13% | 61 | 11% | 47 | 8% |
| Diges | 126 | 31% | 138 | 29% | 95 | 19% | 95 | 19% | 79 | 14% |
| Parly | 77 | 28% | 71 | 24% | 112 | 29% | 112 | 28% | 85 | 19% |
| Villiers-Saint-Benoît | 108 | 31% | 103 | 35% | 126 | 36% | 120 | 36% | 98 | 26% |
| Fontaines | 68 | 28% | 70 | 30% | 80 | 32% | 73 | 29% | 61 | 23% |
| Leugny | 44 | 23% | 56 | 26% | 41 | 21% | 37 | 18% | 31 | 14% |
| Égleny | 42 | 23% | 49 | 26% | 46 | 24% | 37 | 19% | 24 | 11% |
| Dracy | 54 | 36% | 65 | 40% | 71 | 45% | 63 | 39% | 60 | 32% |
| Beauvoir | 28 | 26% | 22 | 18% | 30 | 21% | 17 | 12% | 15 | 9% |
| Moulins-sur-Ouanne | 23 | 23% | 38 | 35% | 32 | 28% | 26 | 21% | 32 | 23% |
| Lalande | 41 | 51% | 32 | 39% | 40 | 48% | 36 | 42% | 38 | 41% |
| TOUCYCOIS | 826 | 23% | 862 | 22% | 914 | 22% | 794 | 18% | 660 | 14% |
| Yonne | 27 333 | 19% | 29 957 | 19% | 29 768 | 18% | 26 192 | 15% | 23 242 | 12% |

Source : RGP INSEE 2008

Comme le montre le graphique ci-après, contrairement aux résidences principales, on n'observe pas une surreprésentation de la commune de Toucy par rapport aux autres. Au contraire, depuis 1999, c'est Villiers-Saint-Benoît qui possède le plus de résidences secondaires (une centaine en 2008).

Parmi les variations notables, on remarque justement la forte baisse du nombre de résidences secondaires à Toucy entre 1975 et 1990. A Diges, cette diminution importante a eu lieu entre 1982 et 1990.

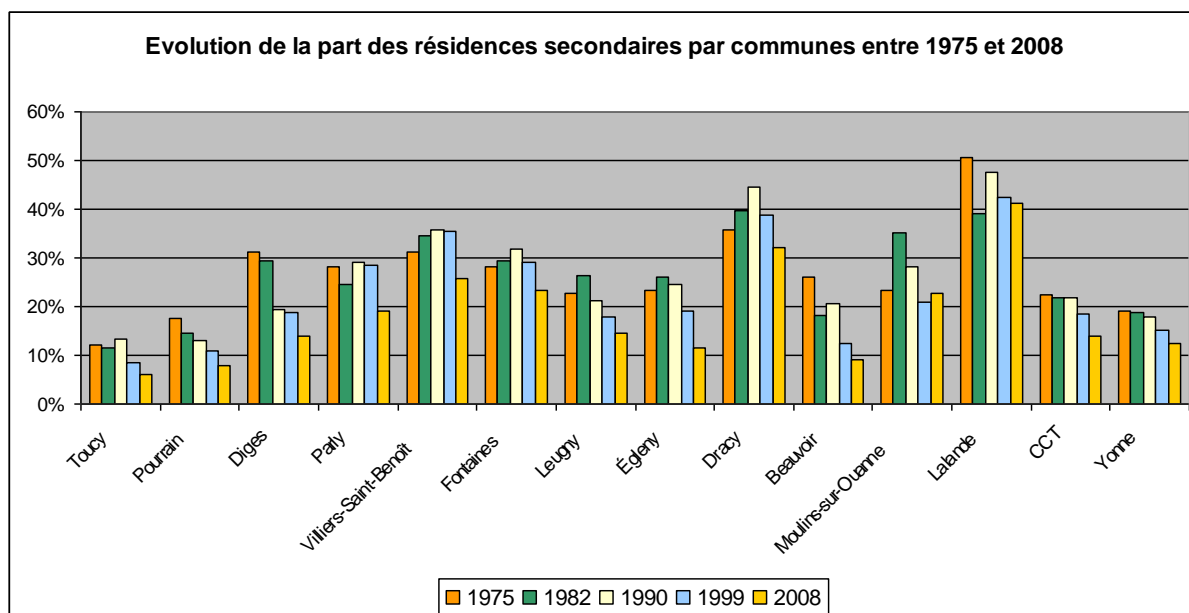
La commune de Parly a la particularité d'être la seule commune du Toucycois à posséder un nombre de résidences secondaires plus important en 2008 par rapport à 1975. Enfin, il n'y a qu'à Moulins-sur-Ouanne que le nombre de résidences secondaires a augmenté sur la dernière décennie.



Source : RGP INSEE 2008

En ce qui concerne la part des résidences secondaires, les communes de Dracy et surtout Lalande ont toujours eu des valeurs plus élevées que dans le reste du Toucycois. Lalande se distingue aujourd'hui avec plus de 40 % de résidences secondaires.

A Toucy et Pourrain, les communes les plus urbaines, la part des résidences secondaires est faible (inférieure à 10 %). C'est également le cas à Beauvoir, où cette part a fortement chuté depuis 1990.



Source : RGP INSEE 2008

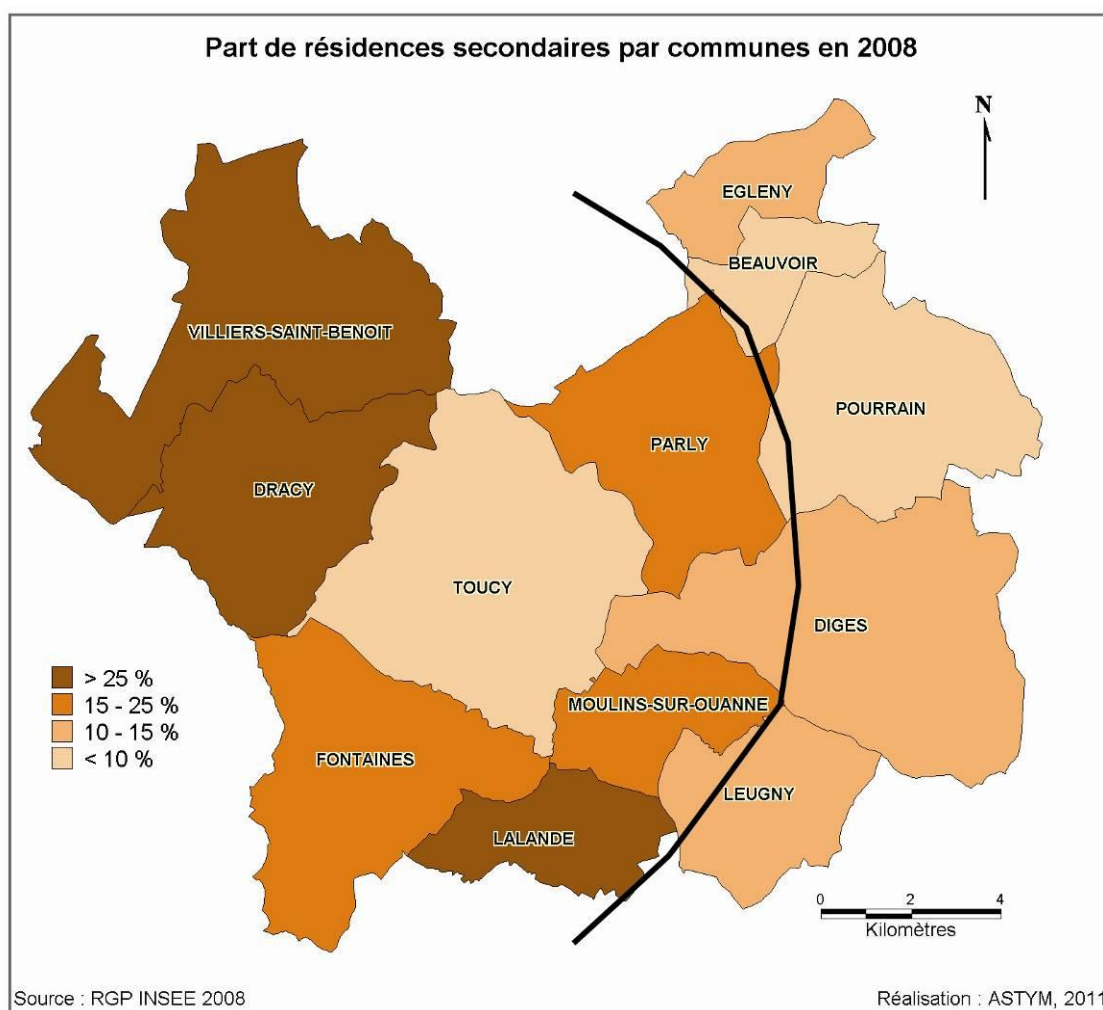
La carte ci-après indique que les résidences secondaires sont peu nombreuses à l'est du Toucycois. Cela démontre une nouvelle fois la plus grande attractivité résidentielle pour les actifs de cette partie

du territoire, en lien avec la proximité de l'agglomération auxerroise. Il y a peu de variabilités saisonnières dans la vie de ces communes.

Là où les résidences secondaires sont plus nombreuses (comme à Dracy et Villiers-Saint-Benoît), cela a des conséquences directes sur le paysage urbain qui est alors marqué par un nombre important de façades aux volets clos la plus grande partie de l'année.

D'autre part, les commerces et restaurants, que ce soit dans les communes concernées ou à Toucy, connaissent une fréquentation plus importante durant les week-ends et les vacances scolaires. En effet, beaucoup de résidents secondaires habitent la région parisienne, et sont donc sur place assez rapidement grâce aux autoroutes A 6 et A 77.

Enfin, les élus ont indiqué que les résidents secondaires issus de la région parisienne ont apporté des fonds qui ont permis de restaurer certains logements, notamment à Toucy.



1.3.5. Les logements vacants

En 2008, il y avait 372 logements vacants dans le Toucycois, ce qui représente 8 % du total des logements (soit sensiblement la même part qu'au niveau départemental). Mais, alors que le taux de vacance des logements était en baisse depuis 1975, il a augmenté entre 1999 et 2008.

Toutes les communes ne sont cependant pas logées à la même enseigne puisque Moulins-sur-Ouanne, Lalande, Pourrain et Leugny ont connu une diminution du nombre de logements vacants au cours de la dernière décennie.

C'est à Toucy qu'ils sont le plus nombreux (151, soit environ 10 % des logements). Villiers-Saint-Benoît, Égleny et Dracy comptent également une part de logements vacants élevée (supérieure ou égale à 10 %). Dans ces deux dernières communes, on assiste à une recrudescence de la vacance depuis 1999.

| | Nombre en 1975 | Part en 1975 | Nombre en 1982 | Part en 1982 | Nombre en 1990 | Part en 1990 | Nombre en 1999 | Part en 1999 | Nombre en 2008 | Part en 2008 |
|-----------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Toucy | 146 | 12% | 110 | 9% | 94 | 7% | 106 | 8% | 151 | 10% |
| Pourrain | 29 | 7% | 33 | 7% | 24 | 5% | 26 | 5% | 25 | 4% |
| Diges | 33 | 8% | 33 | 7% | 55 | 11% | 16 | 3% | 31 | 5% |
| Parly | 19 | 7% | 20 | 7% | 24 | 6% | 21 | 5% | 25 | 6% |
| Villiers-Saint-Benoît | 39 | 11% | 18 | 6% | 33 | 9% | 29 | 9% | 39 | 10% |
| Fontaines | 33 | 14% | 25 | 11% | 29 | 12% | 15 | 6% | 16 | 6% |
| Leugny | 14 | 7% | 25 | 12% | 22 | 11% | 24 | 12% | 19 | 9% |
| Égleny | 17 | 9% | 7 | 4% | 13 | 7% | 11 | 6% | 26 | 12% |
| Dracy | 17 | 11% | 13 | 8% | 5 | 3% | 2 | 1% | 21 | 11% |
| Beauvoir | 6 | 6% | 11 | 9% | 10 | 7% | 5 | 4% | 11 | 7% |
| Moulins-sur-Ouanne | 9 | 9% | 9 | 8% | 12 | 11% | 10 | 8% | 6 | 4% |
| Lalande | 5 | 6% | 10 | 12% | 2 | 2% | 3 | 4% | 2 | 2% |
| TOUCYCOIS | 367 | 10% | 314 | 8% | 323 | 8% | 268 | 6% | 372 | 8% |
| Yonne | 11 712 | 8% | 13 812 | 9% | 12 986 | 8% | 12 964 | 7% | 15 974 | 9% |

Source : RGP INSEE 2008

Ces logements vacants sont largement concentrés dans les centres-bourgs, que ce soit à Toucy, Villiers-Saint-Benoît, Égleny ou Leugny. Il existe aussi quelques logements vacants dispersés dans certains hameaux.

Logements vacants dans le centre-bourg d'Égleny



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

À Égleny, les logements vacants ont majoritairement été localisés rue Pendante, rue de la Boucherie et sur la place du Marché (cf. photo ci-contre).

À Toucy, la vacance est assez élevée rue du Miton et entre les rues Lucile Cormier et Paul Defrance.

À Villiers-Saint-Benoît, conformément à la structuration du centre-bourg, les logements vacants sont principalement situés le long de la route principale (la D950). Cela accentue le nombre de façades aux volets fermés, déjà importants avec les résidences secondaires.

À Leugny, la plupart des logements vides sont présents au sud de l'Ouanne, dans la ruelle des Mulets.

À Dracy, en revanche, la vacance est surtout localisée dans les hameaux.

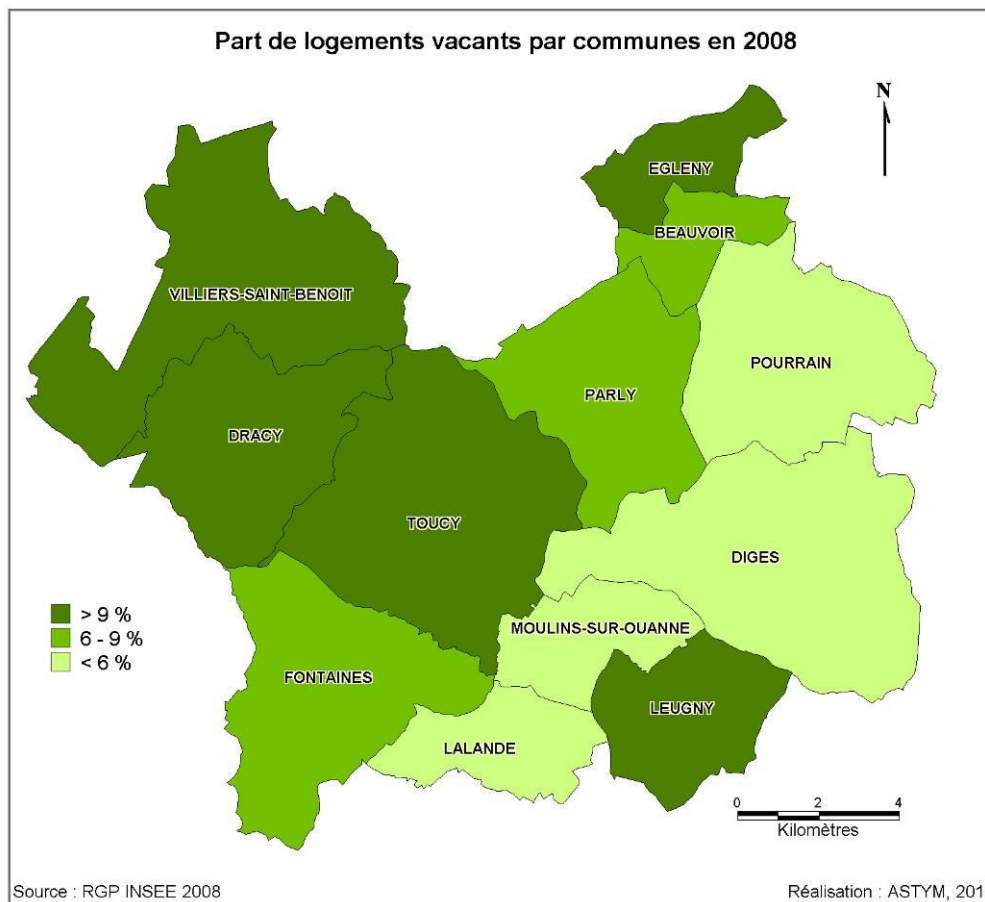
Dans tous les cas, il s'agit souvent de vieux logements, de petite taille, localisés dans des maisons de ville ou de bourg.

Ces données sur les logements vacants traduisent plusieurs enjeux :

- Lorsque la part de logements vacants est faible, comme c'est le cas à Pourrain, Diges, Moulins-sur-Ouanne et Lalande (cf. carte ci-dessous), cela traduit une certaine pression

immobilière. Comme ces mêmes communes jouissent également d'une bonne attractivité résidentielle, il en résulte des constructions neuves de logements.

- Lorsque la part de logements vacants est élevée, cela induit un potentiel important en termes de réhabilitation, les qualités patrimoniales et la localisation (dans les centres-bourgs et centre-ville) des logements concernés devant être mise en avant.



Pourtant, entre 1999 et 2008, on comptabilise 104 logements vacants supplémentaires à l'échelle de le Toucycois. Or, dans le même temps, il y a eu plus de 450 constructions neuves. La réhabilitation des logements vacants est donc un enjeu pour le territoire en termes de valorisation et de vie des centres-bourgs, mais aussi de gestion économe de l'espace (en limitant la construction neuve).

L'exemple d'Egleény est, à ce titre, intéressant. Entre 2002 et 2009, 30 nouvelles maisons ont vu le jour en périphérie du centre-bourg, alors que le nombre de logements vacants dans le centre a augmenté. La commune n'en reste donc pas moins attractive, d'autant qu'elle est à proximité d'Auxerre et que son centre, qui a subi des aménagements dans le cadre du programme « Villages Avenir », est attrayant.

A Toucy, pendant que le centre-ville a continué de perdre des habitants, 17 nouveaux logements ont été construits en moyenne par an, notamment en ville haute.

1.3.6. Les autres modes d'hébergement

L'hébergement pour les personnes âgées

L'offre en structures d'hébergement pour les personnes âgées est assurée par la « Résidence de la Croix des Vignes » à Toucy, la « Résidence Les Forges » à Égleny, « Le Home du Manoir » à Diges, et le « Château de Nantou » à Pourrain.

La première est localisée rue des Montagnes, en ville haute, et jouxte les lotissements des Cinq Quartauts. Elle a été achevée en 2009 et remplace les anciens locaux situés en ville basse⁶. Il s'agit d'un établissement public qui dispose de 64 places, dont 10 sont consacrées à l'unité Alzheimer.

La « Résidence Les Forges » à Égleny



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

La seconde est sur la route d'Anquin, à proximité immédiate du bourg d'Égleny. Cet EHPAD est privé et possède une capacité pour accueillir 42 résidents. Comme à Toucy, il comprend également une unité spécifique Alzheimer. Jusqu'en 2007, l'établissement était localisé dans le centre-bourg d'Égleny⁷. Il a depuis déménagé dans un nouveau bâtiment qui bénéficie d'un traitement architectural de qualité (cf. photo ci-contre).

« Le Home du Manoir » est quant à lui situé dans le hameau des Cognats, au nord de la commune de Diges. Il s'agit d'une petite maison de retraite médicalisée, implantée depuis une vingtaine d'années, qui peut héberger 20 résidents et accueillir 2 personnes supplémentaires de jour. Elle a été remise aux normes récemment par les nouveaux propriétaires. Comme la « Résidence Les Forges », cette structure est privée : elle appartient d'ailleurs au même groupe.

Enfin, le « Château du Nantou » est localisé dans le hameau du même nom, sur la commune de Pourrain. L'établissement était privé jusqu'en 1988, lorsque le propriétaire de l'époque l'a vendu à la Ville d'Auxerre pour 1 € symbolique. Depuis, il est donc géré par la collectivité locale. En avril 2009, la construction d'un nouveau bâtiment a été achevée sur le même site. Quant à l'ancien bâtiment, il a été réhabilité (travaux terminés en mars 2011). Cela a permis à la capacité d'hébergement de passer de 47 à 57 lits, avec une unité Alzheimer.

La capacité d'accueil totale des EHPAD du Toucycois est donc de 185 personnes. Dans tous les cas, leur influence dépasse les limites du Toucycois puisqu'une partie des résidents provient d'Auxerre, et il existe aussi une demande émanant d'autres départements (surtout de la région parisienne). Dans la plupart des cas, les personnes locales sont privilégiées mais toutes les structures accueillent des résidents de la région parisienne. Au « Château de Nantou », à Pourrain, l'EHPAD accueillait même en 2010 des résidents des Alpes-Maritimes, du Tarn-et-Garonne ou encore de Haute-Saône. Cela montre que la majorité des demandes d'hébergement est satisfaite. Toutefois, en décembre 2011,

⁶ L'ancien EHPAD est localisé avenue Aristide Briand (route de Joigny). Aujourd'hui, les 2 000 m² de locaux sont vacants.

⁷ Place du Marché. Les locaux sont actuellement vacants et ont été mis à la vente par leur propriétaire.

l'EHPAD d'Égleny affichait complet : sa collaboration avec deux autres établissements du secteur (à Villefargeau et celui de Diges) permet de trouver des solutions alternatives.

Le logement des jeunes et des apprentis

La Mission Locale des jeunes de l'Auxerrois enregistre une très faible demande de logements pour les étudiants, apprentis, stagiaires ou autres jeunes en formation dans le Toucycois. Cette demande est d'environ 1 logement par an : les jeunes étudiant à Auxerre préfèrent loger dans cette ville ou chez leurs parents.

Concernant les jeunes en formation à la Maison Familiale Rurale (cf. supra p.88), qui viennent de tout l'Yonne mais aussi du Loiret et de la Nièvre, ils sont pris en charge au sein d'un internat qui dispose de 69 lits. Il existe également un internat au lycée Pierre Larousse qui accueille 55 élèves pour l'année scolaire 2011/2012 (sa capacité est de 65 places). En revanche, les étudiants en BTS ne sont pas hébergés à l'internat : d'après la cité scolaire⁸, la quasi-totalité des étudiants logent chez leurs parents ou choisissent un logement sur Auxerre. Cela s'explique par le fait que la ville de Toucy n'est pas attractive pour les étudiants, ce qui confirme les données de la Mission Locale.

Toutefois, la Ville de Toucy possède 4 logements qu'elle dédie aux étudiants ou apprentis qui souhaitent loger sur la commune.

Le logement pour les personnes handicapées

Les seules structures existantes sont pour les personnes âgées en perte d'autonomie (cf. page précédente). De plus, beaucoup de logements étant anciens, ils sont très souvent inadaptés à l'hébergement de personnes handicapées.

Le logement d'urgence

Sur les 12 communes du périmètre intercommunal, seule Villiers-Saint-Benoît possède 1 logement d'urgence. Il s'agit d'un logement communal situé dans le bâtiment de l'école maternelle, qui correspond à un ancien logement de fonction pour instituteur. Il est loué à la semaine, en tant que logement d'accueil et sert pour des vacances ou encore des « dépannages ». Il peut être utilisé en urgence si une famille de la commune devait être relogée à la suite d'un grave incident.

A Toucy, la Mairie met à disposition un local pour accueillir d'éventuels sans domicile fixe.

L'accueil des gens du voyage

L'accueil et l'habitat des gens du voyage sont définis à l'échelle nationale par la loi du 5 juillet 2000, qui impose aux communes de plus de 5 000 habitants de participer à l'accueil des gens du voyage en s'équipant d'aires permanentes respectant des normes techniques d'aménagement, d'équipement et de gestion (blocs sanitaires, gardiennage, etc.). Les occupants doivent notamment respecter un temps de séjour préalablement fixé, et donc être seulement de passage.

Dans le département de l'Yonne, il existe 4 aires d'accueil, ouvertes entre 2008 et 2011 : à Auxerre, Migennes, Tonnerre et Avallon. Celle d'Auxerre contient 40 places et se situe route de Toucy, non loin du Toucycois. Des phénomènes de sédentarisation y sont constatés, ce pourquoi des solutions sont recherchées pour reloger les familles concernées.

Le terrain mis à disposition pour les gens du voyage à Toucy



⁸ Entretien téléphonique avec Mme Turpin, intendante du lycée-collège Pierre Larousse, novembre 2011.

Dans le Toucycois, aucune commune n'atteignant le seuil légal des 5 000 habitants, il n'est pas obligatoire de créer un dispositif d'accueil des gens du voyage. D'ailleurs, il n'existe pas d'aire d'accueil.

Toutefois, il est fait le constat que des familles de gens du voyage stationnent parfois sur certains terrains. A Toucy, la municipalité leur met un terrain de plus de 12 500 m² à disposition le long de la RD3 en direction de Fontenoy (au hameau de Barnaud). Quelques familles sont de passage chaque année, et l'une d'entre elles s'y est même sédentarisée. Par ailleurs, il existe sur la commune une réserve foncière de 8 000 m² qui peut éventuellement être utilisée pour l'accueil des gens du voyage. Les communes de Parly, Villiers-Saint-Benoît et Fontaines sont également concernées par le stationnement des gens du voyage. A Parly, cela concerne 2 à 3 familles qui sont de passage une fois par an, voire une fois tous les deux ans. Le Maire les autorise à stationner sur une petite aire bétonnée (terrain de basket/handball) située en face de la salle polyvalente, à la sortie du bourg. Il n'est pas pour autant envisagé de créer une aire d'accueil spécifique.

A Villiers-Saint-Benoît, les gens du voyage stationnent dans la zone artisanale. Il s'agit d'une famille nombreuse (entre 5 et 7 caravanes) qui passe entre 3 jours et une semaine chaque année au mois de juillet. D'après le Maire, la commune est moins fréquentée par les gens du voyage depuis quelques années.

A Fontaines, des gens du voyage s'installent chaque année sur le terrain de football de la commune. D'après la Mairie, ce stationnement s'effectue en toute illégalité, un arrêté d'interdiction ayant été pris en août 2010. Cependant, un arrêté préfectoral autorise la présence des gens du voyage pour une durée de 8 à 10 jours.

Dans tous les cas (Parly, Villiers-Saint-Benoît, Fontaines), il n'est pas envisagé de créer des aires d'accueil spécifiques. Les problèmes de cohabitation rencontrés à Fontaines posent la question du devenir des conditions de stationnement des gens du voyage dans le Toucycois, d'autant que les communes rurales ressentent souvent cette présence comme un problème.

Dans les autres communes du périmètre, il n'est constaté aucun stationnement. Seule une famille s'était installée 2 ou 3 jours à Leugny en 2008, mais cela ne s'est pas reproduit depuis cette date.

1.3.7. Situation énergétique de l'habitat

On l'a vu, le parc de résidences principales du Toucycois est constitué d'une part importante de logements anciens (54 % datent d'avant 1949). Or, ces derniers impliquent une isolation moindre, et donc une consommation d'énergie généralement plus élevée pour chauffer le logement.

Parallèlement, les ménages du périmètre ont des revenus en moyenne plus bas de 3,5 % à la moyenne départementale, et de 11,6 % par rapport au niveau national.

En croisant ces deux variables, l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne (ALTERRE Bourgogne) a généré une cartographie de la « vulnérabilité énergétique » pour le logement.

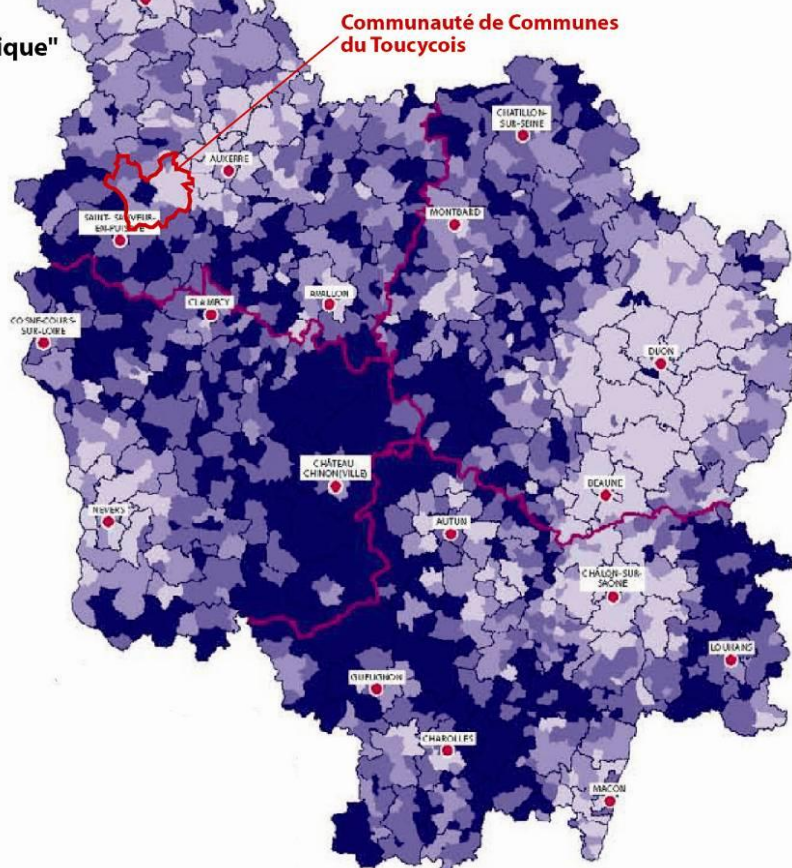
Il apparaît que les communes du Toucycois sont globalement moyennement vulnérables d'un point de vue énergétique pour le logement, c'est-à-dire que la part des dépenses d'énergie pour le logement dans le revenu des ménages est acceptable.

Mais, on voit que le Toucycois se situe en limite de deux influences : les territoires urbains et périurbains de l'Auxerrois à l'est, assez peu vulnérables, et les territoires ruraux de la Puisaye au sud-ouest, très vulnérables. Ainsi, les ménages des communes comme Diges, Parly, Pourrain et Beauvoir, où les revenus sont en moyenne plus élevés, et les logements plus récents, sont peu vulnérables. Dans les autres communes, la vulnérabilité énergétique des ménages pour le logement est plus importante. C'est notamment le cas à Villiers-Saint-Benoît et Leugny, où il y a beaucoup de logements anciens.

Enfin, à Toucy, cette vulnérabilité est très importante. Cela s'explique surtout par le fait que les revenus moyens des ménages de la commune sont les plus faibles du Toucycois.

La "vulnérabilité énergétique" pour le logement

Part des dépenses d'énergie pour le logement dans le revenu des ménages, de la moins élevée à la plus élevée.



Source : ALTERRE Bourgogne, 2007.

Des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) permettent de réhabiliter le parc de logements existant, et donc d'en améliorer le confort thermique. Mais d'autres outils ou subventions peuvent engendrer une réhabilitation thermique des logements. Par exemple, la commune de Beauvoir a bénéficié il y a quelques années d'une subvention de l'ANAH qui a permis d'améliorer le confort de quelques logements, notamment en matière d'isolation thermique. Des aménagements correctifs peuvent aussi être apportés au bâti, comme c'est le cas avec la pose de panneaux solaires. Toutefois, les exemples de ce type d'aménagements sont très peu nombreux dans le Toucycois.

Enfin, notons qu'un Plan Climat Energie Territorial a été réalisé dans une démarche volontariste de la part du Toucycois afin de réduire la vulnérabilité énergétique des logements.

1.3.8. Le parc locatif public

Le Toucycois dispose de 330 logements locatifs publics, ce qui représente 9 % du total des résidences principales⁹. Parmi ces logements, plus de 75 % (250) sont des logements publics HLM (groupe Domanys / Yonne Habitation) et 24 % (80) appartiennent aux communes.

⁹ Cette part a été calculée à partir du nombre de résidences principales 2008 comptabilisé par l'INSEE. Or, en prenant en compte les chiffres de la construction neuve de logements (qui font état de 57 constructions en moyenne par an à l'échelle du périmètre), et en admettant que 85 % de ces constructions neuves sont des résidences principales, on obtient, pour 2011, un total de 3 868 résidences principales. De plus, sur les 337

| | Nb. de rés. principales en 2008 (INSEE) | Situation en 2011 | | | Projets | |
|-----------------------|---|--------------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|------------------------|
| | | Logements publics HLM | Logements communaux | % locatif public | Logements publics HLM | Logements communaux |
| Beauvoir | 139 | 0 | 0 | 0% | 0 | 0 |
| Diges | 455 | 0 | 5 | 1% | 0 | 1 |
| Dracy | 106 | 0 | 4 | 4% | 0 | -3 |
| Égleny | 159 | 1 | 2 | 2% | 2 | 0 |
| Fontaines | 189 | 4 | 4 | 4% | 0 | 0 |
| Lalande | 52 | 0 | 6 | 12% | 0 | 0 |
| Leugny | 165 | 5 | 2 | 4% | 0 | 0 |
| Moulins-sur-Ouanne | 103 | 0 | 11 | 11% | 0 | -5 |
| Parly | 337 | 0 | 8 | 2% | 0 | 0 |
| Pourrain | 532 | 6 | 7 | 2% | 0 | 3 |
| Toucy | 1 244 | 222 | 20 | 19% | 13 | -4 |
| Villiers-Saint-Benoît | 242 | 12 | 11 | 10% | 4 | -1 |
| CCT | 3 723 | 250 | 80 | 9% | 19 | -9 |

Sources : INSEE 2008, Domanys / Yonne Habitation octobre 2011, ASTYM (entretiens bilatéraux avec les communes) 2011

On remarque également que la très grande majorité (73 %) de ces logements est localisée à Toucy. Villiers-Saint-Benoît est la deuxième commune à posséder le plus de logements locatifs publics. A Moulins-sur-Ouanne et Lalande, étant donné que le parc de logements est réduit, la part du parc locatif public dépasse également les 10 %

Beauvoir est la seule commune à ne disposer d'aucun logement locatif public.

Les logements gérés par Domanys / Yonne Habitation

Dans le détail, on constate que 52 % des logements publics HLM (130) relèvent d'un type d'habitat collectif, et 48 % (120) d'un type d'habitat individuel.

Des pavillons récents (2006) à Villiers-Saint-Benoît



Plus de la moitié de ces logements (54 %) ont été créés avant 1990, donc le parc est relativement ancien dans l'ensemble. Mais, avec 85 constructions depuis 2000 (34 % du parc), il y a une volonté de modernisation de la part de Domanys / Yonne Habitation et des pouvoirs publics. On remarque d'ailleurs que les logements les plus récents correspondent le plus souvent à des logements individuels (pavillons). Dans certains cas, comme à Villiers-Saint-Benoît et Fontaines, les pavillons peuvent être divisés en deux (*cf. photo ci-contre*).

Crédit photo : ASTYM, juin 2011

A Pourrain et Toucy, des familles ont ainsi pu emménager dans des maisons individuelles, dont certaines sont en accès à la propriété.

logements locatifs publics, on estime que 8 % sont vacants. De ce fait, si l'on fait un calcul à partir de notre estimation de résidences principales en 2011, et des logements locatifs publics occupés, la part des logements locatifs publics dans le total des résidences principales n'est plus que de **8 %**.

Un exemple d'intégration architecturale à Toucy



Crédit photo : ASTYM, août 2011

Des logements Domanys plus anciens (1986) à Leugny



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

On note par ailleurs que les plus récentes réalisations mêlent constructions neuves et réhabilitations de bâtiments anciens délabrés (comme c'est le cas rue Paul Defrance à Toucy : cf. photo de gauche ci-dessus). L'ensemble offre un rendu esthétiquement réussi.

En termes de confort thermique, 27 % des 250 logements gérés par le bailleur social dans le Toucycois peuvent être considérés comme mal isolés (catégorie énergétique F ou G), et 12 % comme très mal isolés (catégorie énergétique G). Paradoxalement, les logements les plus récents ne sont pas forcément ceux qui offrent toujours le meilleur confort thermique, et inversement. Par exemple, 7 des 10 logements construits depuis 1998 à Villiers-Saint-Benoît pointent en catégorie énergétique F, alors que les 72 logements collectifs édifiés rue des Montagnes à Toucy entre 1963 et 1968 sont en catégorie énergétique C (bonne isolation).

En outre, il est intéressant de noter que la surface moyenne des logements HLM du Toucycois est de 73 m² : 40 % des logements sont des T4 et 30 % des T3. Pourtant, si l'on étudie le profil des occupants, on observe qu'il n'y a, en moyenne, que 2,17 personnes par logement ; alors que la moyenne du parc de Domanys / Yonne Habitation est de 2,44 personnes par logement.

Cela s'explique par le fait 64 % des occupants sont soit célibataires, soit divorcés ou séparés (contre 61 % dans tout l'Yonne). A l'inverse, il n'y a dans le parc social du Toucycois que 5 % de familles nombreuses (10 % pour l'ensemble du parc de Domanys / Yonne Habitation).

Concernant le profil des occupants, on peut enfin signaler que 28 % ont moins de 40 ans (ce qui est conforme à la moyenne départementale) et que 44 % ont plus de 50 ans (contre 50 % à l'échelle de l'ensemble du parc du bailleur social) : les personnes âgées comme les retraités (qui représentent 19 % des occupants) sont donc relativement peu nombreux. De ce fait, il y a plus d'actifs (52 %) qu'à l'échelle de l'Yonne (48 %).

D'après Domanys / Yonne Habitation, le parc de logements HLM est actuellement occupé à 97 % : il n'y aurait donc que 8 logements vacants sur 250 ; à titre de comparaison, sur l'ensemble du département, le taux de vacance s'élève à 11 %.

Pour autant, on ne peut pas considérer que le marché locatif public HLM soit tendu dans le Toucycois. En effet, d'après le Conseil Général de l'Yonne, il n'y a eu, depuis 2006, que 44 demandes de logements sociaux concernant notre territoire (soit moins de 8 par an). Et, ces 44 demandes ont toutes été satisfaites. Mais seuls 41 demandeurs ont donné suite et ont réellement emménagé, dont 39 à Toucy, 1 à Leugny et 1 à Villiers-Saint-Benoît. La problématique qui se pose concernant les logements sociaux est donc plus d'ordre qualitative que quantitative.

L'étude du profil des demandeurs renforce les tendances vues précédemment : à savoir que les personnes concernées sont souvent jeunes (23 % ont moins de 30 ans et 50 % moins de 40 ans), seules dans 89 % des cas (11 % seulement sont déclarées en couple), bien qu'ayant au moins 1 enfant à charge dans 68 % des cas. 52 % des demandeurs de logement de ces 5 dernières années habitaient déjà le Toucycois, les autres provenant d'une multitude de communes de la région.

Les logements communaux

En ce qui concerne les logements communaux, ils sont présents dans toutes les communes, à l'exception de Beauvoir. Cela s'explique par la réalisation d'opérations « Cœurs de Villages », « Cœur de Villages plus » ou « Villages Avenir » dans plusieurs communes : Villiers-Saint-Benoît, Lalande, Moulins-sur-Ouanne, Dracy, Fontaines, Parly, Pourrain, Toucy, Diges et Égleny. Ces opérations, subventionnées par la Région Bourgogne, visent notamment à aménager les centres-bourgs, valoriser le patrimoine ancien et soutenir la création de logements locatifs communaux dans les villages de moins de 3 500 habitants.

A Leugny, en revanche, faute de moyens financiers suffisants, la commune n'a pas pu réaliser une opération « Cœurs de Village » et ne pourra le faire à court ou moyen terme. De ce fait, les 2 logements communaux ne pourront pas être réhabilités. Or, ceux-ci sont insalubres et donc vacants. Celui qui est situé dans le bâtiment de La Poste semble être le plus à même d'être amélioré pour une future location.

3 logements communaux ont été créés au-dessus de l'épicerie à Diges

Dans ce cadre, ce sont 41 logements communaux qui ont été créés ou réhabilités sur l'ensemble du Toucycois. Souvent, ces logements ont vu le jour à l'intérieur de bâtiments publics, parfois désaffectés : la Mairie à Villiers-Saint-Benoît, Dracy et Fontaines, l'ancien bureau de Poste à Égleny, l'école maternelle à Villiers-Saint-Benoît. Dans d'autres cas, les opérations ont concerné des bâtiments privés : un garage à Lalande, des étages de commerces à Diges et Dracy, ou encore des maisons de bourg/ville à Moulins-sur-Ouanne, Dracy, Pourrain.



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

Ces logements communaux n'ont pas toujours une vocation sociale. Sur les 41 logements créés dans le cadre des opérations subventionnées par la Région, seuls 7 sont considérés comme « sociaux ». D'autre part, certaines communes comme Toucy et Villiers-Saint-Benoît disposaient déjà d'un certain patrimoine immobilier avant leur opération « Cœurs de Villages plus » respective.

Le devenir du parc locatif public

En matière de prospective, le parc locatif public n'est pas amené à s'agrandir de façon importante ces prochaines années. En effet, seules trois opérations de constructions de logements HLM sont prévues :

- 12 pavillons (logements individuels) dans le lotissement des Cinq Quartaux 3 à Toucy ;
- 4 maisons individuelles au lieu-dit la Maladrerie à Villiers-Saint-Benoît, dans le prolongement du lotissement de la Sainte-Reine ;
- et 1 pavillon comprenant 2 logements dans le lotissement de la Platière à Égleny.

De plus, il existe un projet d'acquisition amélioration d'un logement 2 rue du Pont Capureau et rue Colette à Toucy.

Mais, Domanys / Yonne Habitation étant actuellement confronté des difficultés financières, le Conseil d'Administration du groupe a décidé, le 18 octobre 2011, d'arrêter, à titre conservatoire et provisoire, les opérations nouvelles de production de logements. De ce fait, l'opération d'acquisition amélioration de Toucy et les deux projets à Villiers-Saint-Benoît et Égleny ne seront finalement pas réalisés à court terme, bien que les permis de construire aient été obtenus. En revanche, l'application des mesures conservatoires décrites ne concerne pas l'opération de construction de 12 logements aux Cinq Quartaux à Toucy. Ces derniers doivent être livrés en septembre 2012¹⁰.

En ce qui concerne les logements communaux, leur nombre devrait se réduire de façon assez notable à court terme. Cela s'explique par le fait que certaines communes souhaitent vendre ces logements, soit pour améliorer leur situation financière, soit par conviction qu'une commune n'a pas à gérer un parc locatif, soit les deux. Ainsi, à Villiers-Saint-Benoît, un logement situé dans une ferme a été mis à la vente. La commune de Moulins-sur-Ouanne va également se séparer de cinq de ses logements qui sont actuellement vacants et nécessitent des travaux : ils seront vendus à la fin du mois de décembre 2011.

A Dracy, la Mairie vient de vendre un logement et devrait prochainement céder 3 logements communaux supplémentaires qui avaient été créés lors de l'opération « Cœurs de Villages plus ». A Toucy, un immeuble comprenant 4 logements communaux va également être vendu.

Diges et Pourrain sont les seules communes à désirer étendre leur parc de logements communaux. A Diges, un logement est actuellement en cours de réhabilitation au-dessus de l'ancienne boulangerie. A Pourrain, 3 logements communaux seront créés en face de la Mairie, dans un bâtiment qui sera réhabilité et accueillera un commerce multiservices en rez-de-chaussée. Les travaux devraient débuter en 2012.

A Leugny, en revanche, il n'y a aucun projet de création de logements communaux. Mais, les 2 que possèdent actuellement la commune sont insalubres, et donc vacants. C'est pourquoi la Municipalité souhaiterait les réhabiliter, ce qui pourrait être envisagé dans le cadre d'une opération « Cœurs de Villages plus ». Une opération de ce type est aussi envisageable à Égleny, mais aucune décision définitive n'a encore été arrêtée en ce sens.

1.3.9. Les logements conventionnés

Comme nous l'avons vu dans le paragraphe précédent, tous les logements du parc locatif public ne sont pas conventionnés¹¹. Et, il existe des logements conventionnés en dehors de ce parc public : c'est le cas de certains logements privés et de logements en EHPAD. C'est ainsi que l'ensemble du parc locatif social du Toucycois est composé, en 2011, de 416 logements (*cf. tableau ci-après pour les détails*).

¹⁰ Informations transmises par Monsieur le Directeur Général de Domanys / Yonne Habitation, novembre 2011.

¹¹ Un logement conventionné est un « régime de location par lequel un propriétaire signe une convention avec l'Etat. Le propriétaire s'engage à louer son logement pendant toute la durée de la convention en respectant un loyer maximum et, en contrepartie, l'Etat prend en charge une partie des loyers des locataires par le biais de l'aide personnalisée au logement (APL) » (<http://vosdroits.service-public.fr/R18743.xhtml>).

| | Nb. de rés. principales en 2008 (INSEE) | Logements conventionnés | | | | | TOTAL | % parc rés. principales |
|-----------------------|---|-------------------------|---------------------|------------------|--------------------|-------------------------------------|------------|-------------------------|
| | | Logements publics HLM | Logements communaux | Logements privés | Logements en EHPAD | Logements en centre de gérontologie | | |
| Beauvoir | 139 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Diges | 455 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 1% |
| Dracy | 106 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Égleny | 159 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 4 | 3% |
| Fontaines | 189 | 4 | 2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 3% |
| Lalande | 52 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 5 | 10% |
| Leugny | 165 | 5 | 2 | 0 | 0 | 0 | 7 | 4% |
| Moulins-sur-Ouanne | 103 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 1% |
| Parly | 337 | 0 | 6 | 0 | 0 | 0 | 6 | 2% |
| Pourrain | 532 | 6 | 0 | 1 | 51 | 0 | 58 | 11% |
| Toucy | 1 244 | 222 | 6 | 14 | 60 | 6 | 308 | 25% |
| Villiers-Saint-Benoît | 242 | 12 | 3 | 1 | 0 | 0 | 16 | 7% |
| CCT | 3 723 | 250 | 30 | 19 | 111 | 6 | 416 | 11% |

Sources : INSEE 2008, Porter à connaissance l'Etat novembre 2011, Domanys / Yonne Habitation octobre 2011

Ces logements conventionnés sont très majoritairement concentrés à Toucy (où se trouvent 74 % d'entre eux), et dans une moindre mesure à Pourrain (14 %). Villiers-Saint-Benoît est l'autre commune à posséder un nombre de logements sociaux significatif (16, soit 4 % du total). Les 9 autres communes de l'intercommunalité ne possèdent qu'un faible nombre de logements conventionnés, bien qu'ils représentent 10 % du parc de résidences principales à Lalande (en raison du faible nombre total de logements dans cette commune).

Cette concentration des logements sociaux dans les deux principaux pôles de vie du territoire (Toucy et Pourrain) est conforme aux objectifs de la loi « Grenelle II » dans la mesure où ces communes offrent un niveau d'équipement suffisant pour favoriser l'insertion sociale et l'accompagnement des occupants de ces logements. De plus, comme nous le verrons (*cf. supra p.53*), Toucy constitue un pôle d'emplois majeur à l'échelle du Toucycois, alors que Pourrain est la commune la plus proche d'Auxerre. Par conséquent, il en résulte des déplacements automobiles limités.

Parmi les 416 logements concernés, on note l'importance du parc géré par Domanys / Yonne Habitation qui regroupe 60 % du total de ces logements. Pour rappel, il conviendra d'ajouter, lorsqu'ils seront achevés (en septembre 2012), les 12 logements en construction dans le lotissement des Cinq Quartaux 3 à Toucy.

Les logements communaux, eux, ne sont conventionnés qu'à 34 % : c'est pourquoi ils ne sont que 30 dans ce cas, soit 7 % du total des logements conventionnés. Si certaines communes comme Lalande ou Diges ont fait le choix de posséder un parc locatif à loyer modéré, d'autres (comme Dracy ou Beauvoir) ne souhaitent pas avoir de logements sociaux sur leur commune. A noter que, à Diges, le futur nouveau logement communal sera lui aussi conventionné.

Quelques propriétaires privés ont également engagé une procédure de conventionnement de leur logement : 19 logements du parc locatif privé sont dans cette situation, la plupart à Toucy (14).

Enfin, les hébergements des deux EHPAD publics (ceux de Toucy et de Pourrain) sont aussi conventionnés. Cela concerne 117 lits, dont 6 appartiennent à l'unité de gérontologie de l'établissement de Toucy.

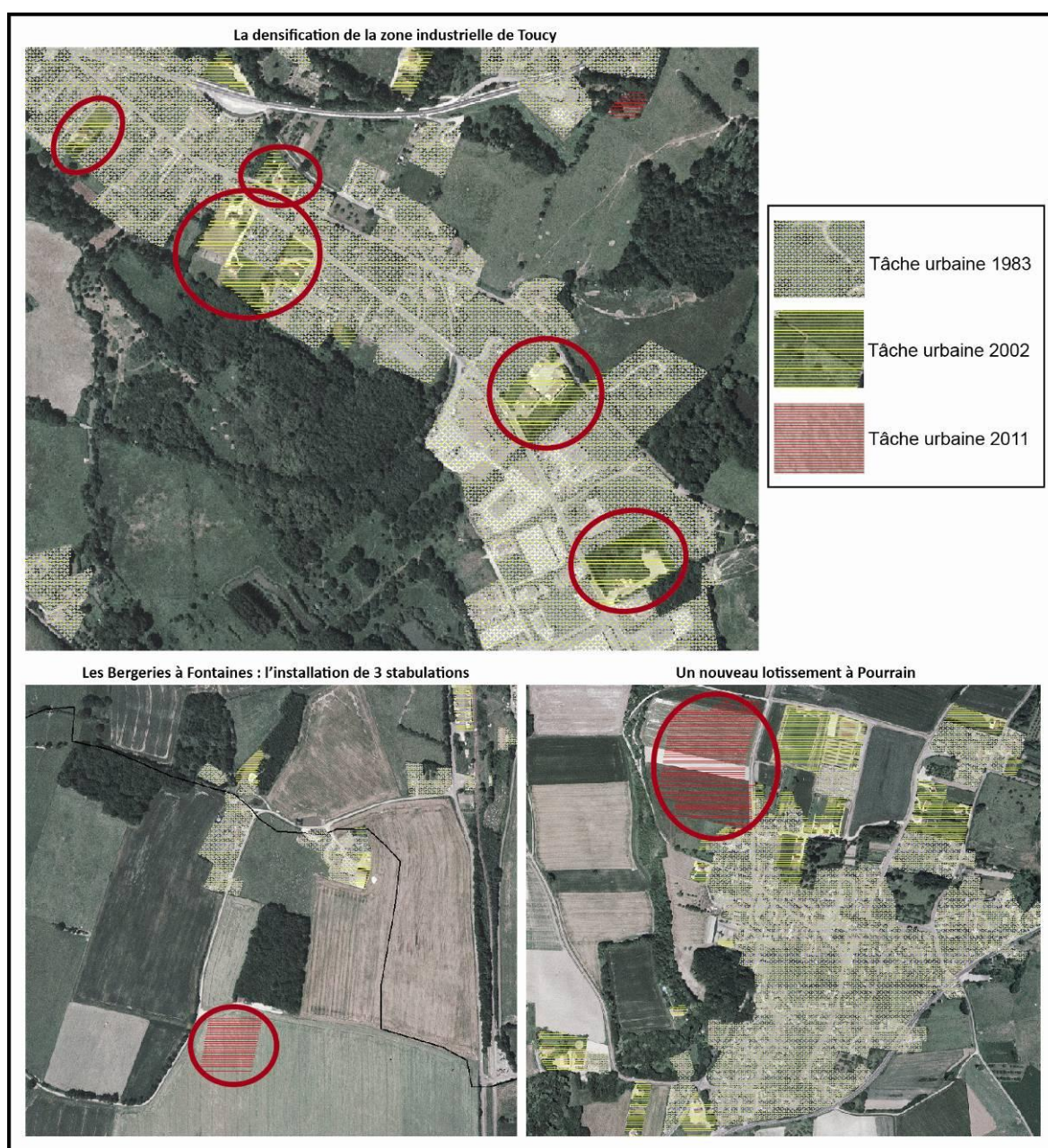
1.3.10. Les dynamiques foncières récentes et actuelles

Evolution de la tâche urbaine depuis 1983

Le Toucycois, et de la Puisaye de manière générale, est caractérisé par un nombre très important de hameaux (qui se limitent parfois à une seule ferme ou habitation). La dispersion de l'habitat est donc un phénomène historique, que l'on retrouve encore aujourd'hui (*cf. carte p.52*).

En analysant par photo-interprétation et relevés de terrain l'évolution récente de la tâche urbaine, on s'aperçoit que le périmètre a connu une augmentation de 210 hectares de l'urbanisation entre 1983 et 2011, dont 35,5 ha depuis 2002. Cela représente un rythme annuel moyen de consommation de l'espace de 7,5 ha, en baisse sur la période 2002-2011 (environ 4 ha par an).

Cette progression de la tâche urbaine se fait à la fois à l'intérieur du tissu urbain existant, dans des « dents creuses » (ex : zone industrielle de Toucy), en continuité du bâti existant (ex : en ville haute à Toucy, dans les bourgs de Moulins-sur-Ouanne, Pourrain, dans certains hameaux, etc.), et de façon dispersée (ex : la Fontenotte à Dracy, le Fourneau Boulat à Villiers-Saint-Benoît).



Source : photo-interprétation d'après orthophotos 1983, 2002 et 2007 (IGN), relevés de terrain ASTYM 2011.

L'habitat est un facteur d'urbanisation important mais il n'est pas le seul : la consommation d'espace est également liée à la construction de bâtiments agricoles et d'activités. On remarque que les créations de lotissements ont notablement fait évoluer la tâche urbaine du Toucycois depuis 1983 (à Toucy, Pourrain ou encore Moulins-sur-Ouanne). Pour le reste, il s'agit principalement de maisons d'initiative individuelle (particulièrement à Diges). Les constructions de bâtiments agricoles ont principalement concerné la commune de Fontaines. Quant à l'emprise foncière nouvelle liée aux activités, elle se matérialise par la création de la zone d'activités intercommunale des Hâtes du Vernoy à Toucy, ainsi que la zone d'activités de Pourrain (bien que des parcelles restent disponibles). A l'échelle infra territoriale, c'est donc logiquement à Toucy que l'on observe la plus grande variation de la tâche urbaine depuis 1983 (+ 43,2 ha). Les communes de Pourrain et Diges ont également connu des mouvements assez importants puisque, avec respectivement 32,7 et 30,4 hectares supplémentaires urbanisés, elles ont suivi un rythme moyen d'extension de leur tâche urbaine supérieur à 1 ha par an. Derrière ces 3 communes, on retrouve Parly où l'étalement urbain a été plus modéré (+ 23,5 ha depuis 1983).

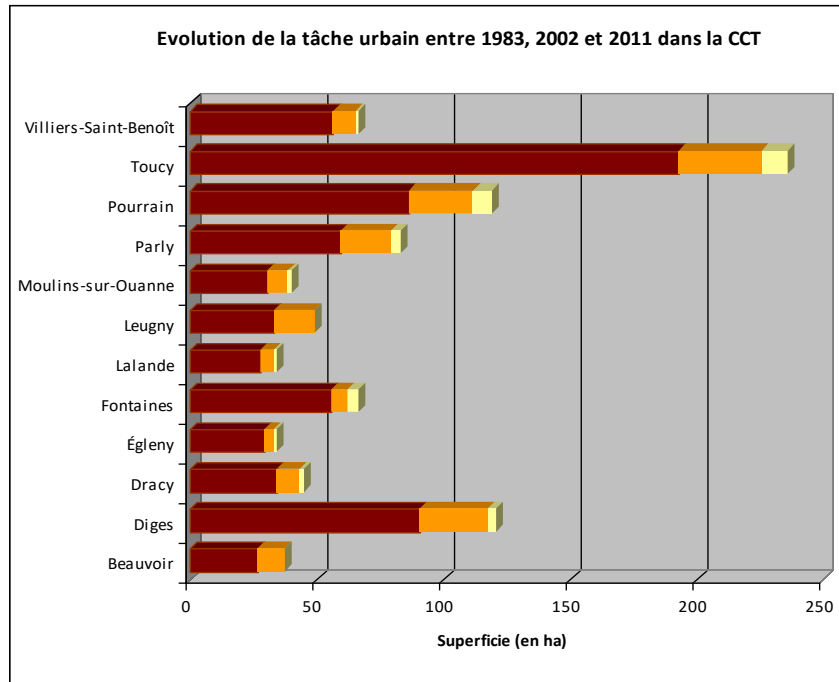
A l'opposé, Dracy (+ 4,9 ha depuis 1983) et Lalande (+ 6,6 ha) ont connu des rythmes d'urbanisation très faibles de 0,18 et 0,24 ha/an en moyenne (soit environ 2 000 m² chaque année).

A noter que Fontaines est la seule commune du Toucycois dont l'urbanisation a été en moyenne plus rapide sur la période 2002-2011 que 1983-2002. Cela s'explique en grande partie par l'émergence de vastes projets agricoles (comme la construction de stabulations près du hameau des Bergeries, illustrée en page précédente).

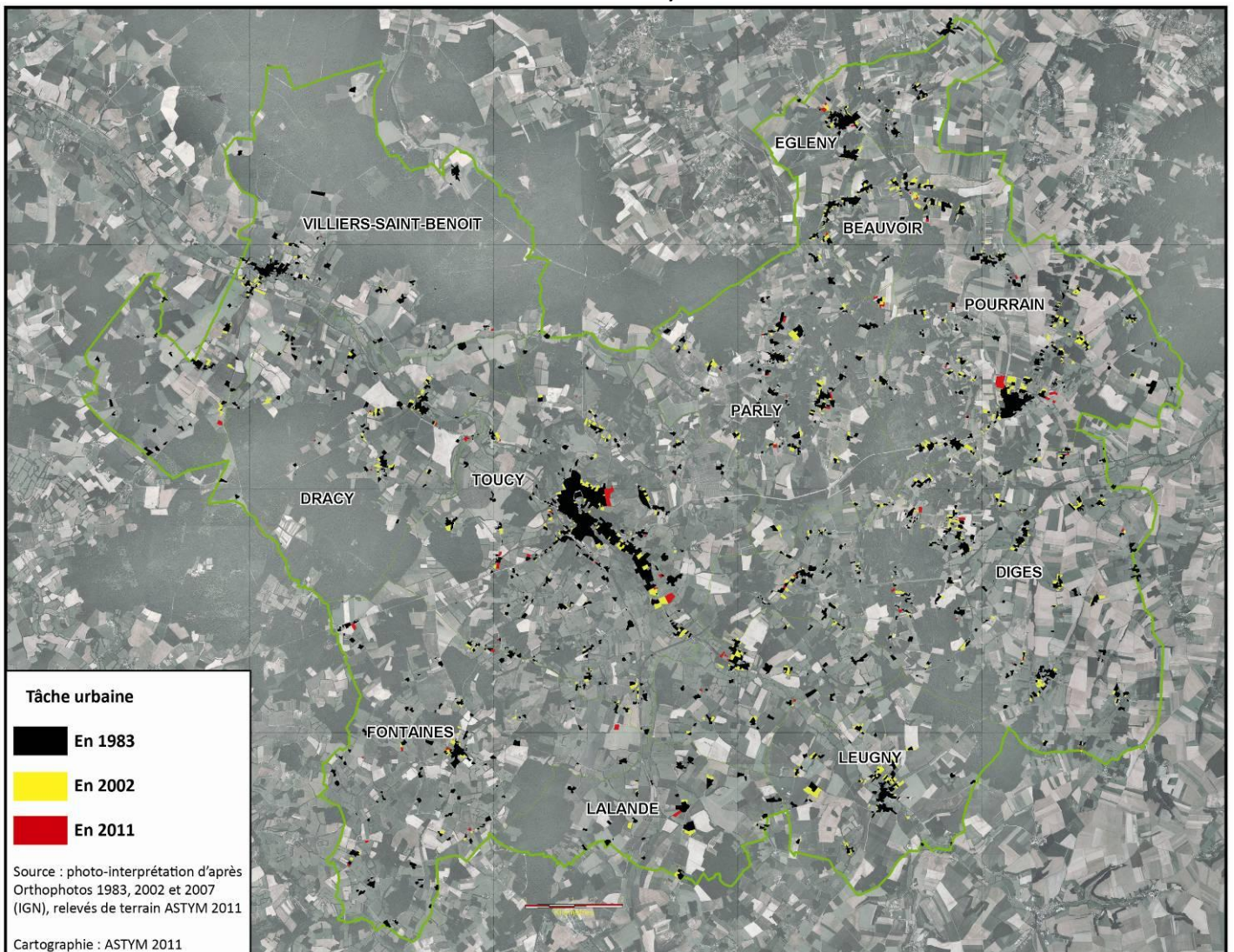
Enfin, globalement, l'extension estimée par photo-interprétation et relevés de terrain s'est faite de manière proportionnelle dans l'ensemble du territoire. En effet, la part des tâches urbaines de chaque commune en 1983 et en 2011 reste sensiblement la même par rapport au territoire intercommunal, bien qu'on relève une légère baisse pour Toucy ou encore une légère augmentation à Pourrain.

| Territoire | Tâche urbaine en 1983 | | Tâche urbaine en 2002 | | Tâche urbaine en 2011 | | Variation 1983-2002 | | Variation 2002-2011 | |
|-----------------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|-------------|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Surface (ha) | Part (%) | Surface (ha) | Part (%) | Surface (ha) | Part (%) | Surface totale (ha) | Rythme annuel (ha) | Surface totale (ha) | Rythme annuel (ha) |
| Beauvoir | 26,6 | 3,7% | 37,4 | 4,2% | 37,7 | 4,0% | 10,8 | 0,57 | 0,3 | 0,04 |
| Diges | 90,8 | 12,5% | 117,7 | 13,1% | 121,2 | 13,0% | 26,9 | 1,42 | 3,5 | 0,39 |
| Dracy | 34,5 | 4,8% | 43,6 | 4,8% | 45,0 | 4,8% | 9,1 | 0,48 | 1,4 | 0,16 |
| Égleny | 29,6 | 4,1% | 33,3 | 3,7% | 34,5 | 3,7% | 3,7 | 0,20 | 1,2 | 0,13 |
| Fontaines | 55,7 | 7,7% | 62,5 | 7,0% | 66,6 | 7,1% | 6,8 | 0,36 | 4,1 | 0,46 |
| Lalande | 27,8 | 3,8% | 33,3 | 3,7% | 34,4 | 3,7% | 5,5 | 0,29 | 1,1 | 0,12 |
| Leugny | 33,2 | 4,6% | 49,4 | 5,5% | 49,6 | 5,3% | 16,2 | 0,85 | 0,2 | 0,02 |
| Moulins-sur-Ouanne | 30,5 | 4,2% | 38,9 | 4,3% | 40,1 | 4,3% | 8,4 | 0,44 | 1,2 | 0,13 |
| Parly | 59,8 | 8,3% | 79,5 | 8,8% | 83,3 | 8,9% | 19,7 | 1,04 | 3,8 | 0,42 |
| Pourrain | 86,5 | 11,9% | 112,1 | 12,5% | 119,2 | 12,8% | 25,6 | 1,35 | 7,1 | 0,79 |
| Toucy | 193,0 | 26,6% | 225,8 | 25,1% | 236,2 | 25,3% | 32,8 | 1,73 | 10,4 | 1,16 |
| Villiers-Saint-Benoît | 56,7 | 7,8% | 65,5 | 7,3% | 66,7 | 7,1% | 8,8 | 0,46 | 1,2 | 0,13 |
| CCT | 724,7 | 100% | 899,1 | 100% | 934,5 | 100% | 174,4 | 9,18 | 35,5 | 3,94 |

Source : photo-interprétation d'après orthophotos 1983, 2002 et 2007 (IGN), relevés de terrain ASTYM 2011.



Evolution de la tâche urbaine du Toucycois entre 1983 et 2011



Etude des récents permis de construire déposés

L'étude des permis de construire est également intéressante pour comprendre les dynamiques foncières actuelles sur le territoire. Avant de détailler cette étude, il convient de préciser que seuls les permis de construire déposés pour des constructions neuves ont été pris en compte¹². En outre, les agrandissements ou constructions de garages attenants aux habitations ne sont pas analysés car ils ne participent pas à l'extension de la tâche urbaine (construction sur un terrain jusque-là non bâti). La période choisie s'étale sur 5 ans, de 2007 à 2011. Etant donné que toutes les communes n'ont pas encore transmis les informations nécessaires (il manque parfois les références cadastrales, la taille des constructions, certaines années ne sont pas toujours renseignées, etc.), nous ne sommes pas, en date de ce rendu, en mesure de produire l'analyse la plus fine souhaitée ainsi qu'une cartographie à l'échelle parcellaire des informations recensées.

Toutefois, des tendances lourdes se dégagent. En effet, sur les 216 permis de construire dont nous avons connaissance, 93 % (201) ont été accordés. Cela montre une certaine conformité des constructions par rapport aux documents d'urbanisme existants ou vis-à-vis de leur localisation dans le contexte urbain. Concernant les communes actuellement soumises au règlement national d'urbanisme (RNU), pour lesquelles aucun zonage règlementaire n'a été approuvé, les critères d'acceptation ou de refus d'un permis de construire sont rendus plus subjectifs. La définition du PLUi permettra de clarifier et de justifier l'usage du sol dans chacune des communes. Toutefois, tous les permis de construire ont été accordés à Dracy, Lalande et Égleny, communes en RNU, et 1 seul a été refusé à Fontaines qui est dans la même situation. En revanche, à Moulins-sur-Ouanne, 17 % des permis déposés pour des constructions neuves depuis 2007 ont été refusés.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les refus de permis de construire ont été plus nombreux ceux 2 dernières années (13,3 % de permis refusés) que lors des 3 années précédentes (seulement 3,5 % de refus). Si les communes de Diges, Dracy, Égleny, Fontaines, Lalande, Leugny, Parly, Pourrain et Villiers-Saint-Benoît ont accordé la presque totalité des permis déposés pour des constructions neuves, ce n'est pas le cas de Toucy (près de 10 % de refus), Moulins-sur-Ouanne (17 %) et de Beauvoir qui en a refusé près de 1 sur 5 (19 %).

C'est à Toucy qu'il y a le plus de demandes de constructions neuves ces 5 dernières années. Il y a également eu un nombre relativement important de permis déposés à Parly, Pourrain, Diges, Égleny, Beauvoir, Fontaines et Moulins-sur-Ouanne. Cette dernière commune est justement celle qui possède les taux de construction de logements les plus élevés sur la dernière décennie (*cf. infra p.26*). A Leugny, en revanche, seuls 3 permis ont été déposés (et accordés), ce qui est à corréliser avec la faible évolution de la tâche urbaine depuis 2002 (*cf. paragraphe précédent*). Les communes de Dracy et Lalande ont aussi connu peu de demandes.

¹² Lorsqu'un même terrain a fait l'objet d'un permis de construire refusé puis d'un suivant accepté, le permis de construire refusé n'est pas comptabilisé puisque, au final, la parcelle a bien été urbanisée. Dans ce cas, que l'on retrouve notamment à Moulins-sur-Ouanne, le motif de refus du permis est lié à la construction en elle-même (taille, choix des matériaux, inclinaison du toit, etc.) et non à la localisation de la parcelle.

De même, lorsque deux habitations (ou un immeuble avec plusieurs logements) sont construites sur la même parcelle, la taille de la parcelle n'est comptabilisée qu'une seule afin de ne pas fausser les résultats. Et, la SHON totale est divisée par le nombre de logements créés.

Détail du nombre de permis de construire déposés pour des constructions neuves dans le Toucycois depuis 2007

| Territoire | 2007 | | 2008 | | 2009 | | 2010 | | 2011 | |
|-----------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|
| | Accordés | Refusés | Accordés | Refusés | Accordés | Refusés | Accordés | Refusés | Accordés | Refusés |
| Beauvoir | 3 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 4 | 2 | 3 | 1 |
| Diges | 12 | 1 | 3 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 5 | 0 |
| Dracy | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| Égleny | 5 | 0 | 7 | 0 | 4 | 0 | 1 | 0 | 3 | 0 |
| Fontaines | 2 | 0 | 4 | 0 | 6 | 0 | 3 | 0 | 1 | 1 |
| Lalande | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| Leugny | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Moulins-sur-Ouanne | 8 | 3 | 3 | 0 | 4 | 0 | 1 | 1 | 3 | 0 |
| Parly | 7 | 0 | 4 | 0 | 5 | 0 | 7 | 0 | 4 | 0 |
| Pourrain | | | 7 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 |
| Toucy | 10 | 0 | 12 | 1 | 10 | 0 | 6 | 0 | 9 | 4 |
| Villiers-Saint-Benoît | | | 6 | 0 | 1 | 0 | 2 | 1 | | |
| CCT | 48 | 4 | 52 | 1 | 36 | 0 | 33 | 4 | 32 | 6 |

Source : ASTYM, entretiens avec les communes, 2012.

Si l'on s'intéresse aux types de permis de construire déposés, on s'aperçoit que 75 % des demandes concernent de l'habitat. Mais les différences sont très importantes entre les communes. Par exemple, à Parly, 26 des 27 permis déposés pour des constructions neuves correspondent à des projets d'habitat (constructions de maisons individuelles). Il en est de même à Moulins-sur-Ouanne avec 21 maisons individuelles parmi les 23 demandes de permis de construire. Cela confirme les taux de construction de logements élevés dans ces deux communes.

A l'opposé, Fontaines est la seule commune qui a enregistré plus de demandes pour des constructions de locaux d'activités que d'habitations. Dans les faits, il s'agit exclusivement de bâtiments agricoles. Ceci explique pourquoi la taille moyenne des parcelles concernées par ces constructions est beaucoup plus élevée qu'ailleurs (10 979 m² contre une moyenne dans Toucycois à 3 813 m²) ; de même que la taille moyenne des constructions (395 m² contre 197 m²). Encore une fois, ce chiffre est à mettre en lien avec l'évolution relativement importante de la tâche urbaine entre 2002 et 2011 dans cette commune malgré un nombre limité de constructions. A Diges, Villiers-Saint-Benoît et Beauvoir, les projets agricoles ont également occupé une place assez importante parmi les permis déposés. A Toucy et Pourrain, si les permis déposés pour des constructions de locaux d'activités sont significatifs, il s'agit là souvent de bâtiments destinés à accueillir des bureaux ou des artisans.

Les types de permis de construire et la taille des parcelles et des constructions concernées

| Territoire | Nb de PC par type | | Taille moyenne des parcelles (m ²) | Taille moyenne des constructions (m ²) |
|-----------------------|-------------------|-----------|--|--|
| | Habitation | Activités | | |
| Beauvoir | 11 | 5 | 3 247 | 156 |
| Diges | 17 | 7 | 6 906 | 193 |
| Dracy | 2 | 2 | 9 723 | 502 |
| Égleny | 17 | 3 | 1 779 | 116 |
| Fontaines | 6 | 11 | 10 979 | 395 |
| Lalande | 5 | 1 | 4 027 | 122 |
| Leugny | 3 | 0 | 1 270 | 164 |
| Moulins-sur-Ouanne | 21 | 2 | 1 847 | 117 |
| Parly | 26 | 1 | 3 160 | |
| Pourrain | 9 | 5 | 2 175 | |
| Toucy | 37 | 15 | 2 427 | 172 |
| Villiers-Saint-Benoît | 7 | 3 | 5 473 | |
| CCT | 161 | 55 | 3 813 | 197 |

Source : ASTYM, entretiens avec les communes, 2012.

Pour analyser la taille moyenne des parcelles et des constructions correspondant aux permis de construire, il est préférable de distinguer les types de permis. C'est ainsi qu'on s'aperçoit que,

lorsqu'il s'agit d'un permis de construire déposé pour une habitation, la taille moyenne de la parcelle est de 2 049 m², alors que la construction a une taille moyenne de 120 m². Cela correspond à des tailles plutôt importantes, ce qui se justifie par le fait qu'il s'agit presque exclusivement de maisons individuelles et que le territoire est à dominante rurale. Toutefois, étant donné le rythme assez élevé de construction de logements, la consommation de foncier s'en trouve accélérée.

Lorsqu'il s'agit de projets de construction de locaux d'activités, les tailles moyennes sont beaucoup plus importantes : 10 471 m² pour les parcelles et 485 m² pour les bâtiments. Si la grande taille des parcelles n'a rien de critique d'un point de vue de la consommation de foncier (puisque'il s'agit, lors des projets agricoles, de terres appartenant aux constructeurs et le plus souvent déjà bâties), l'impact des constructions (de hangars ou encore de stabulations) sur les paysages est marqué.

Enfin, on remarque une certaine corrélation entre la taille des parcelles et des constructions et le taux de refus des permis de construire. En effet, la taille moyenne des parcelles pour les permis refusés est de 4 989 m², contre 3 732 m² pour les permis accordés. Il en est de même pour la taille des constructions : 242 m² en moyenne en cas de refus contre 195 m² pour les permis accordés. Toutefois, le critère principal d'acceptation d'un permis de construire reste la localisation des projets.

Taille moyenne des parcelles et des constructions selon le type de permis déposé et la décision associée

| | Taille moyenne des parcelles (m ²) | Taille moyenne des constructions (m ²) |
|----------------------|--|--|
| PC accordés | 3 732 | 195 |
| PC refusés | 4 989 | 242 |
| PC pour habitation | 2 049 | 120 |
| PC pour activités | 10 471 | 485 |
| Total tous PC | 3 813 | 197 |

Source : ASTYM, entretiens avec les communes, 2012.

Densités et formes urbaines actuelles

Comme nous l'avons vu (*cf. infra p.6*), la densité d'habitants au km² dans le Toucycois est 35,9. Cependant, cette densité (qui est faible) ne nous renseigne pas sur les densités des zones d'habitat, et donc sur les formes urbaines.

C'est pourquoi nous avons calculé précisément les modes d'occupation des sols (à partir de photo-interprétation et de relevés de terrain). Il en ressort que 4,6 % du territoire est artificialisé. Sur les 1 125,31 hectares concernés, 789,38 correspondent à des zones d'habitat ou zones mixtes (habitat / commerces ou habitat / services). Dès lors, on peut estimer que la densité des zones d'habitat du périmètre est de 11,1 habitants par hectare.

Les densités des zones d'habitat dans la LE TOUCYCOIS

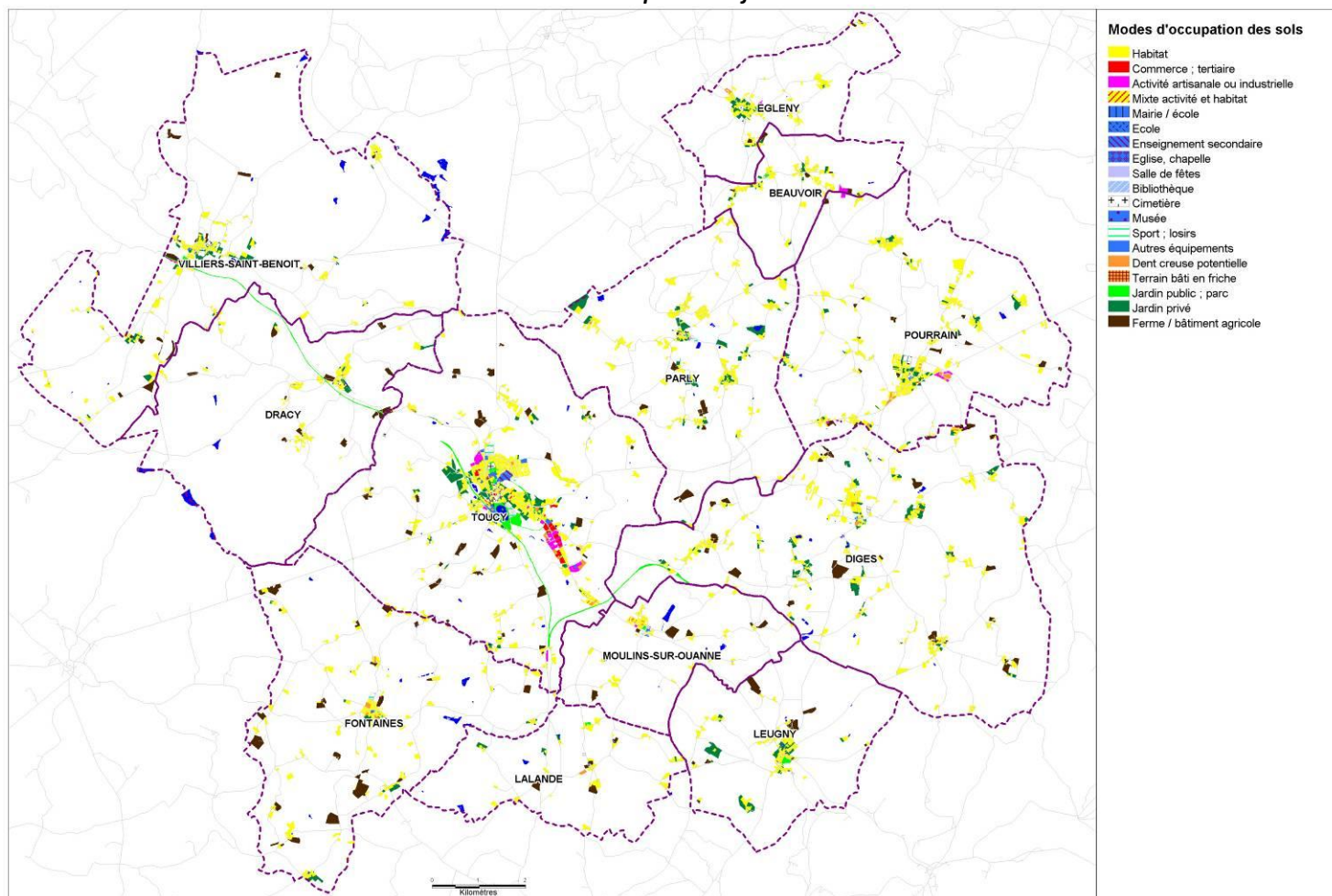
| Territoire | Modes d'occupation des sols (surfaces en hectares) | | | | | | | Part de l'espace artificialisé | Densité des zones d'habitat (hab/ha) |
|-----------------------|--|--------------|--------------|----------------|---------------------------|-------------------------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|
| | Habitat, mixte | Equipements | Activités | Sports loisirs | Jardins publics ou privés | Dents creuses, friches bâties | TOTAL Espace artificialisé | | |
| Beauvoir | 28,69 | 0,27 | 1,94 | 1,22 | 5,95 | 0,00 | 38,07 | 5,7% | 11,8 |
| Diges | 121,75 | 1,50 | 0,00 | 0,14 | 37,74 | 3,88 | 165,01 | 4,6% | 9,4 |
| Dracy | 31,34 | 0,26 | 0,00 | 0,19 | 11,14 | 0,19 | 43,14 | 2,0% | 6,9 |
| Égleny | 28,85 | 0,72 | 1,41 | 0,00 | 7,28 | 0,87 | 39,13 | 4,9% | 15,2 |
| Fontaines | 66,15 | 0,95 | 0,00 | 1,41 | 6,99 | 2,98 | 78,48 | 3,1% | 7,1 |
| Lalande | 23,09 | 0,49 | 0,00 | 0,06 | 3,83 | 0,78 | 28,25 | 2,8% | 5,6 |
| Leugny | 33,30 | 1,09 | 0,16 | 0,11 | 19,24 | 0,45 | 54,36 | 4,1% | 10,9 |
| Moulins-sur-Ouanne | 23,76 | 1,18 | 0,27 | 0,19 | 0,63 | 1,11 | 27,13 | 2,7% | 11,4 |
| Parly | 83,74 | 0,69 | 0,04 | 0,91 | 34,67 | 0,35 | 120,40 | 5,8% | 9,6 |
| Pourrain | 108,32 | 2,15 | 3,55 | 2,27 | 19,28 | 5,02 | 140,59 | 5,9% | 13,1 |
| Toucy | 180,79 | 16,87 | 16,02 | 9,51 | 72,06 | 8,10 | 303,36 | 8,7% | 14,8 |
| Villiers-Saint-Benoît | 59,59 | 1,30 | 0,52 | 1,31 | 24,04 | 0,62 | 87,38 | 2,6% | 8,7 |
| CCT | 789,38 | 27,48 | 23,90 | 17,33 | 242,86 | 24,35 | 1 125,31 | 4,6% | 11,1 |

Sources : INSEE 2008, photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevés de terrain, calculs ASTYM 2011.

A Toucy, cette densité est importante, avec 14,8 hab./ha, et ce malgré la présence de nombreux commerces et services au sein des zones d'habitat. Cela s'explique par la présence d'immeubles comptant plusieurs niveaux d'habitation. Mais c'est à Égleny que la densité des zones d'habitat est la plus importante (15,2 hab./ha), ce qui se justifie par un important regroupement de la population dans le centre-bourg.

A l'inverse, dans les communes de Lalande, Dracy et Fontaines, la densité des zones d'habitat est faible (comprise entre 5,6 et 7,1 hab./ha). La dispersion de l'habitat, avec un très grand nombre de hameaux (comportant parfois une seule habitation), est à l'origine de ces faibles densités.

Carte détaillée des espaces artificialisés de la CTT



Sources : Photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevés de terrain 2011. Cartographie ASTYM

Cette étude des densités et formes urbaines met également en relief des dents creuses et friches bâties dans les centres-villes/bourgs ou à proximité immédiate. D'après nos calculs, elles représentent au total 24,35 hectares, dont le tiers à Toucy. Il s'agit d'un foncier à enjeux d'urbanisation.

Evidemment, ce travail de relevé correspond à un potentiel théorique qui sera évalué à la lumière des besoins et souhaits exprimés par les acteurs locaux, des opportunités et des contraintes issues des servitudes d'utilité publique et des autres analyses sectorielles (état initial de l'environnement, dynamiques démographiques et territoriales, etc.), mais aussi des objectifs et orientations issus du PADD.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de nouveaux habitants urbains (notamment d'Auxerre) devrait modifier la demande de logements : celle-ci devrait s'orienter de plus en plus vers des parcelles de taille réduite par rapport à la demande passée.

LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT

Forces

- Relativement peu de logements vacants
- De nombreuses résidences secondaires deviennent des résidences principales
- Majorité de l'offre locative et forte concentration des logements sociaux à Toucy
- 100 % des demandes récentes de logements sociaux satisfaites
- Présence de 4 EHPAD d'une capacité d'accueil totale de 185 places
- La très grande majorité des PC pour des constructions neuves est accordée

Hormis à Toucy, l'habitat est pratiquement constitué que de maisons individuelles et les logements sont en moyenne de grande taille

Faiblesses

- Hausse du nombre de logements vacants depuis 1999 (surtout dans les centres-bourgs)
- Beaucoup de logements anciens (construits avant 1949)
- Taux de construction de logements assez élevés (surtout dans l'est du territoire)
- Aucun nouveau projet de logements sociaux ne sera financé par Domany's Yonne Habitation et le nombre de logements communaux devrait diminuer
- Situations parfois conflictuelles en lien avec le stationnement des gens du voyage

Opportunités

- La réhabilitation des logements vacants est un enjeu pour le territoire, notamment en matière d'amélioration de l'habitat et de gestion économe de l'espace



- Les grands logements sont synonymes de confort et sont attractifs

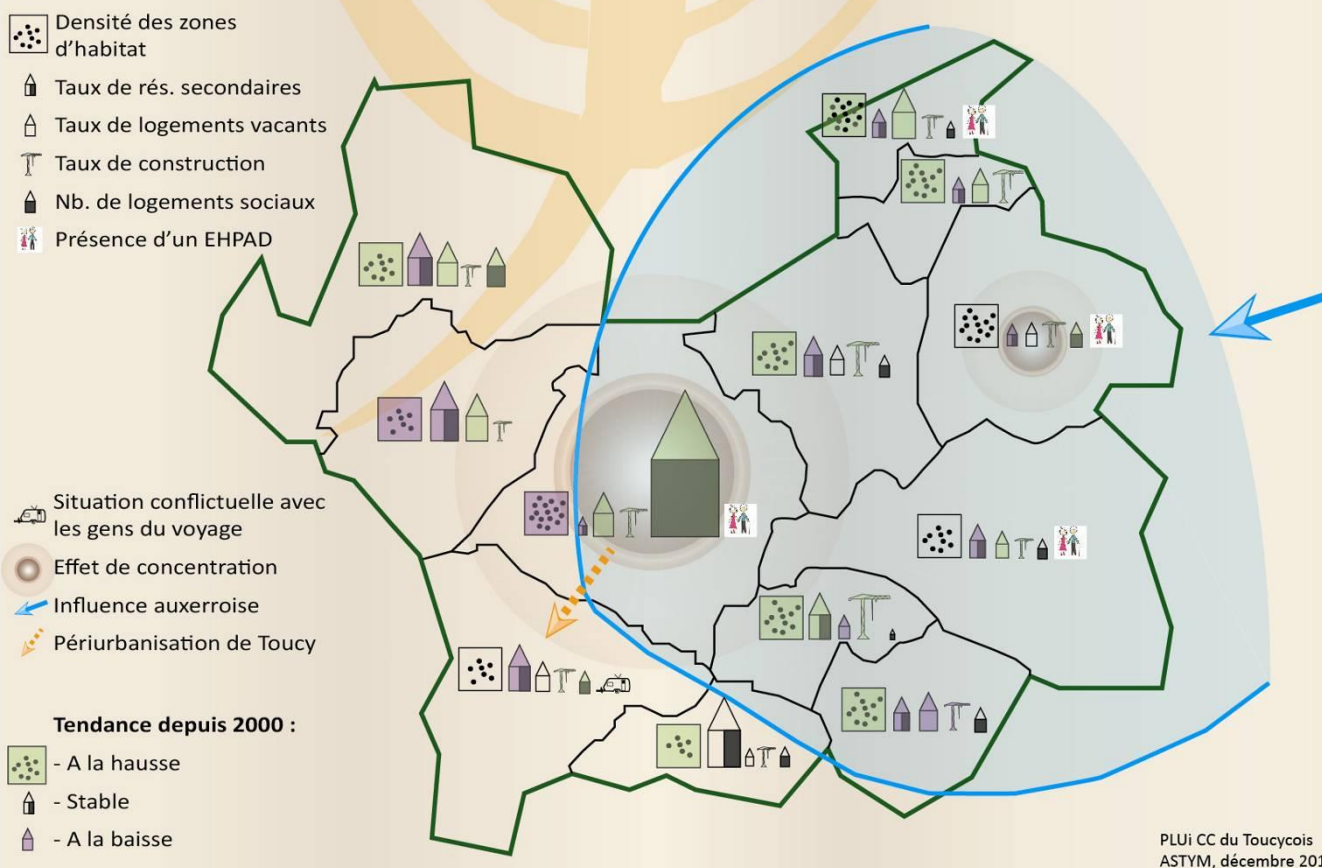
Menaces

- Les forts taux de résidences principales induisent une certaine pression immobilière
- Beaucoup de logements anciens ne sont pas adaptés à l'hébergement de personnes âgées ou en situation de handicap
- La part des logements inconfortables est assez importante (les plus de 60 ans et les personnes seules ou en couple sont très touchées)
- Les habitants de Toucy et des communes rurales de l'ouest du territoire connaissent une plus grande vulnérabilité énergétique pour le logement
- Consommation d'espace par la construction neuve

LA PROBLEMATIQUE DE L'HABITAT

Chiffres clés

- ⊙ **75** : part des propriétaires occupants → répartition équivalente à une petite unité urbaine
- ⊙ **134** : nombre de résidences secondaires en moins depuis 1999 → un territoire de plus en plus attractif toute l'année
- ⊙ **104** : nombre de logements vacants supplémentaires depuis 1999
- ⊙ **57** : nombre de logements neufs construits par an entre 2001 et 2009 → déséquilibre entre réhabilitation et constructions neuves
- ⊙ **2** : le nombre de logements a progressé 2 fois plus vite que le nombre d'habitants depuis 1990 → hausse des constructions et agrandissement de la tâche urbaine
- ⊙ **4,5** : nombre moyen de pièces des résidences principales (en hausse)
- ⊙ **2,4** : nombre moyen de personnes par ménage (en baisse)
- ⊙ **4** : depuis 2002 la tâche urbaine a progressé de près de 4 ha en moyenne chaque année



II. Un dynamisme économique local favorable

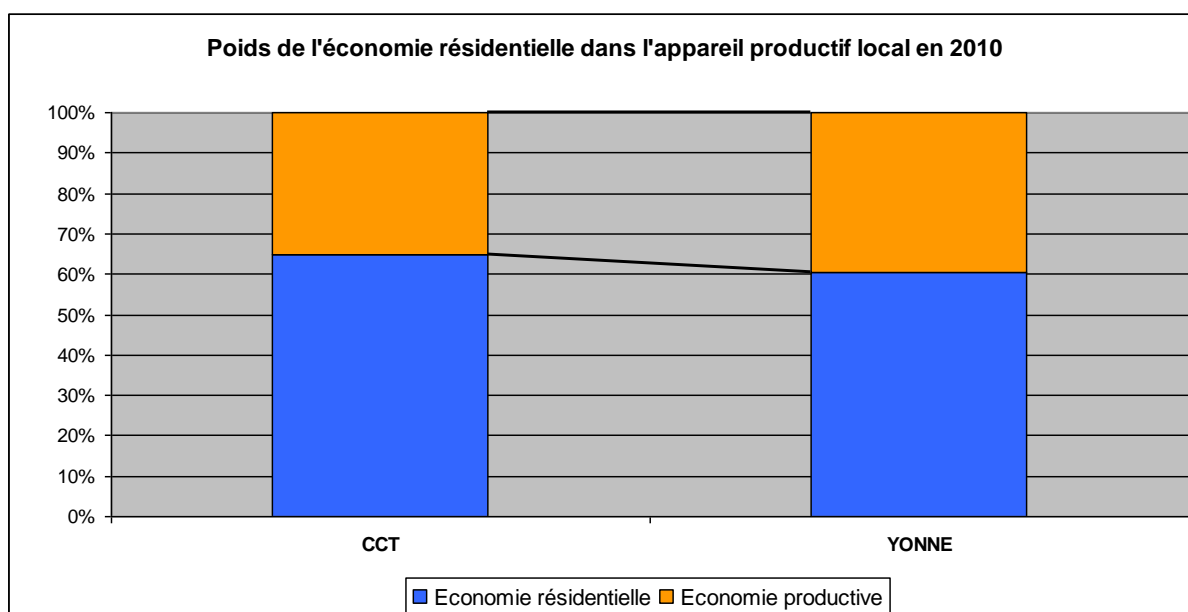
II.1. Les activités économiques

II.1.1. La composition du tissu économique

Une économie surtout résidentielle

L'analyse du tissu des activités présentes sur le territoire montre que 65 % des emplois correspondent à de l'économie dite résidentielle, c'est-à-dire aux activités publiques ou privées liées à la satisfaction des besoins des habitants du territoire (commerces, santé, transports, etc.).

Cette proportion est assez importante, et supérieure à la moyenne départementale (qui est de 60 %). La part des emplois dans l'économie dite productive est donc réduite par rapport au reste de l'Yonne. Cela s'explique surtout par le déficit d'emplois dans l'industrie (10,5 % des emplois du Toucycois contre 17,4 % au niveau départemental). En revanche, le secteur de la construction est très bien représenté dans le Toucycois.

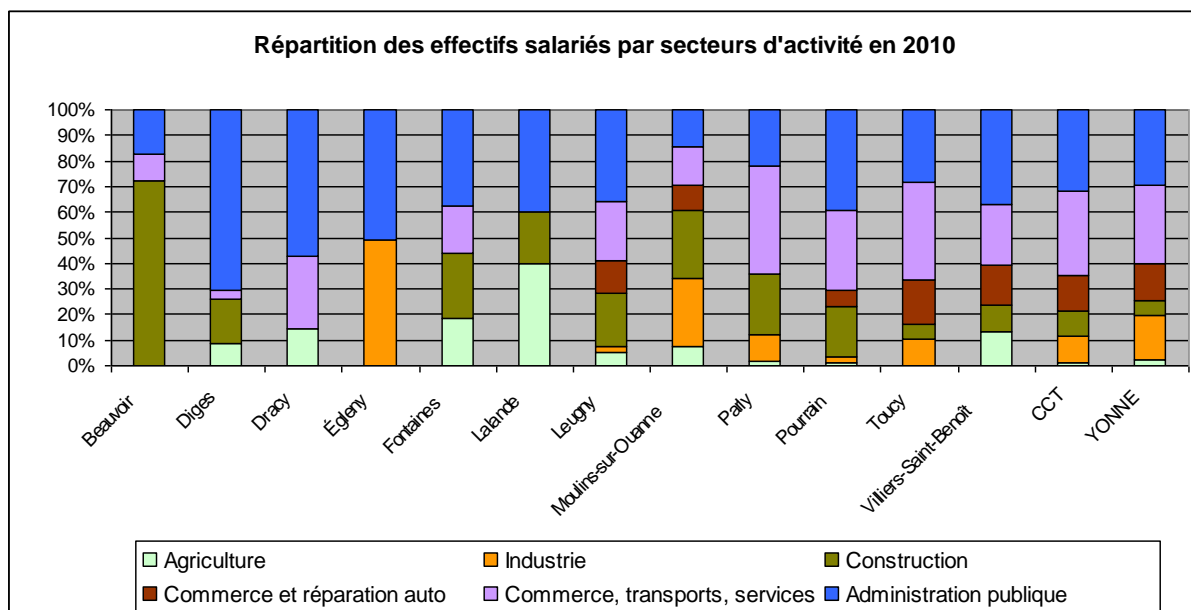


Source : INSEE, Fichier CLAP 2010

Au niveau communal, on peut noter la surreprésentation de l'agriculture à Fontaines et surtout Lalande. Le secteur de l'industrie est très présent à Églény, avec la scierie comme grand pourvoyeur d'emplois ; alors même que l'industrie est absente de nombreuses communes rurales. Toujours en termes d'économie productive, la construction est très fortement représentée à Beauvoir, où se trouve une grande entreprise de BTP (Collot Sarl). Enfin, le secteur lié au commerce et à la réparation automobile est générateur de nombreux emplois à Toucy (242) et, en proportion, à Leugny et Villiers-Saint-Benoît.

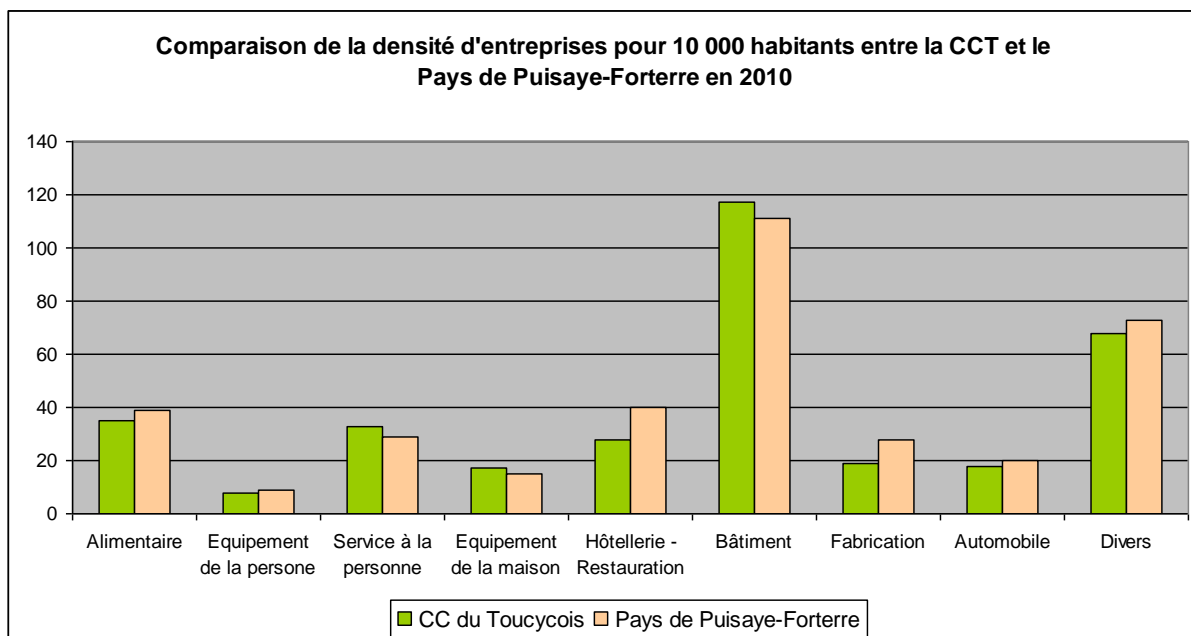
Quant à l'économie résidentielle, en valeur absolue, c'est logiquement à Toucy qu'elle génère le plus d'emplois, avec notamment un grand nombre d'emplois dans les commerces, les transports et les services. A Diges et Pourrain, plus de 70 % des emplois appartiennent à l'économie résidentielle, ce qui s'explique notamment par la présence d'EHPAD dans ces deux communes. Dracy possède également une part très importante d'emplois dans l'économie résidentielle (85 %), mais le nombre total d'emplois est faible, ce qui permet au secteur de l'administration publique (Mairie, école) d'émerger.

A l'inverse, Beauvoir et Moulins-sur-Ouanne possèdent très peu d'emplois tertiaires.



Une densité d'entreprises plus faible que dans le reste de la Puisaye-Forterre

L'étude relative au Schéma des Services Marchands du Pays de Puisaye-Forterre (2010) menée par la CCI et la CMA de l'Yonne, en partenariat avec le Pays de Puisaye-Forterre, a mesuré la densité d'entreprises à l'échelle du Pays : il en ressort que cette densité est de 342 pour 10 000 habitants dans le Toucycois, contre 363 pour l'ensemble du Pays. Ce chiffre indique donc une densité d'entreprises relativement faible par rapport au reste du Pays.



Les secteurs dans lesquels le tissu d'entreprises apparaît le plus déficitaire sont :

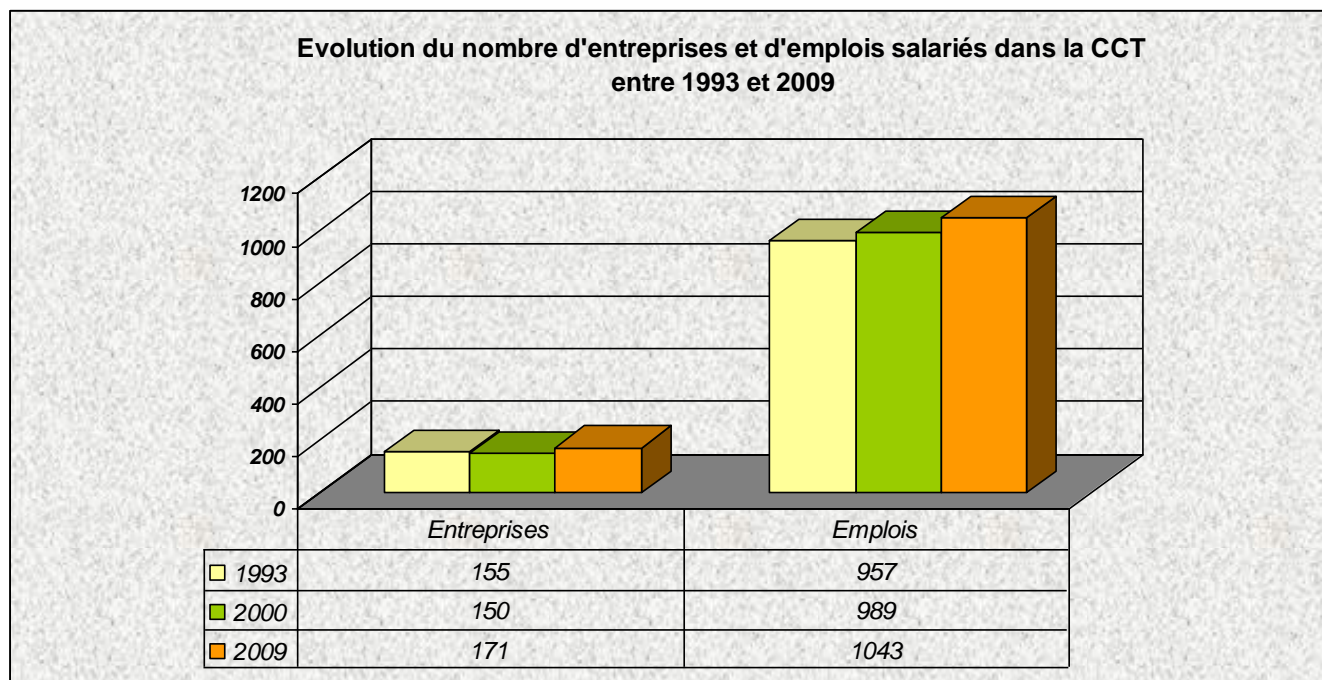
- l'hôtellerie restauration, ce qui a été pointé du doigt par les élus locaux ;
- et la fabrication, ce qui confirme les statistiques précédentes sur l'industrie.

En revanche, le service à la personne et le secteur du bâtiment sont bien implantés dans le Toucycois.

Evolution des emplois salariés

Comme l'indique le graphique suivant, les nombres d'entreprises et d'emplois salariés¹³ ont augmenté durant la dernière décennie sur le Toucycois (après une légère diminution du nombre d'entreprises entre 1993 et 1999).

Ainsi, entre 2000 et 2009, le nombre d'emplois s'est accru de 5,5 %, ce qui témoigne d'un bon dynamisme économique local. Mais, à l'échelle départementale, le nombre d'emplois s'est affaïssé de 4 % durant la même période.



| 2009 | Entreprises | % entreprises | Emplois | % emplois |
|-----------------------|-------------|---------------|--------------|-------------|
| Beauvoir | 3 | 2% | 22 | 2% |
| Diges | 5 | 3% | 24 | 2% |
| Dracy | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Égleny | 4 | 2% | 73 | 7% |
| Fontaines | 2 | 1% | 6 | 1% |
| Lalande | 1 | 1% | 1 | 0% |
| Leugny | 9 | 5% | 34 | 3% |
| Moulins-sur-Ouanne | 4 | 2% | 27 | 3% |
| Parly | 10 | 6% | 33 | 3% |
| Pourrain | 21 | 12% | 81 | 8% |
| Toucy | 105 | 61% | 719 | 69% |
| Villiers-Saint-Benoît | 7 | 4% | 23 | 2% |
| CCT | 171 | 100% | 1 043 | 100% |

Source : Pôle Emploi – Unistatis 2011

A l'intérieur du périmètre, on s'aperçoit que 61 % des entreprises d'au moins 1 salarié et 69 % des emplois se concentrent à Toucy. Pourrain et Égleny possèdent également un nombre significatif d'emplois.

¹³ Les statistiques issues de Pôle Emploi – Unistatis ne comptabilisent que les entreprises ayant au moins 1 salarié. De ce fait, les entrepreneurs travaillant à leur compte en sont exclus. Mais, les statistiques restent pertinentes pour évaluer le dynamisme économique des territoires.

Une analyse plus fine de l'implantation des entreprises et des emplois dans le Toucycois en 2009 permet de dégager trois secteurs d'emplois porteurs :

- le commerce et la réparation automobile (26 % des emplois totaux, presque exclusivement à Toucy) ;
- la construction (17 % des emplois, à Toucy mais aussi Pourrain, Beauvoir, Parly...) ;
- l'hébergement médico-social (11 % des emplois, dont 30 emplois à Égleny).

Evolution du chômage

Entre 1999 et 2008, les recensements de l'INSEE font état d'une baisse significative du nombre de demandeurs d'emplois, passant de 419 à 361 pour l'ensemble du Toucycois (cf. *infra* p. 23).

En revanche, la prise en compte de dynamiques plus récentes met en évidence...

II.1.2. Répartition géographique

Données générales

La répartition géographique des activités économiques (hors industrie), des équipements et des services est synthétisée dans le tableau présenté ci-après.

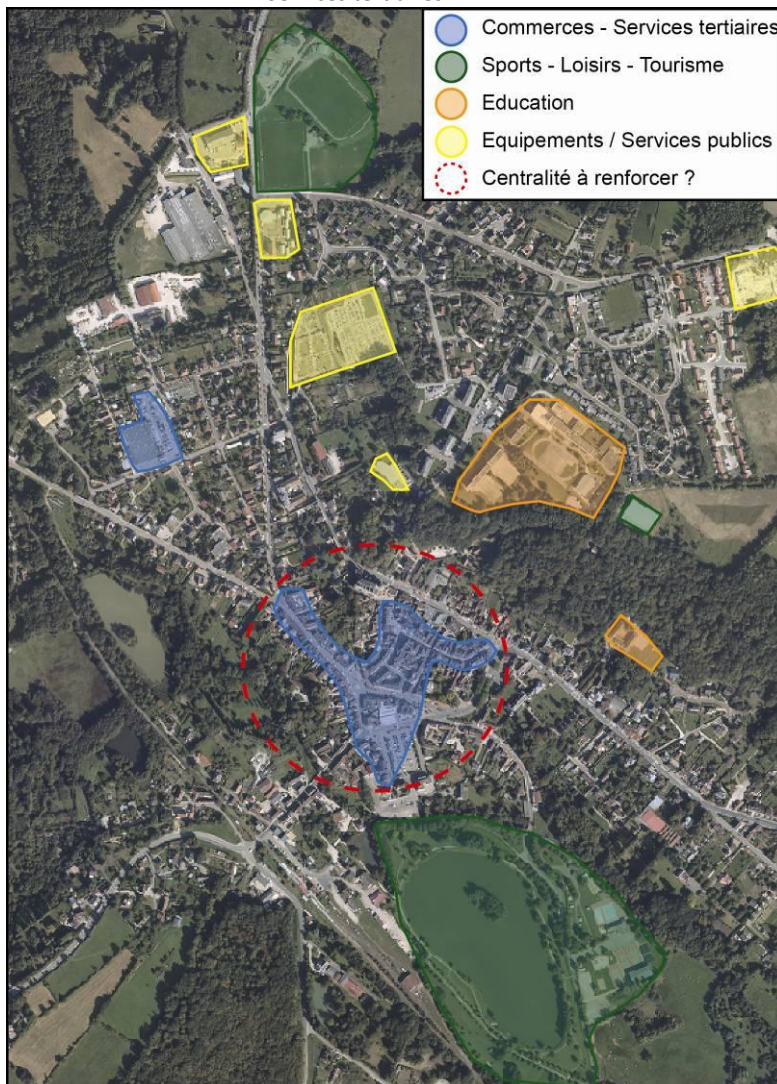
On remarque que c'est à Toucy que se concentre l'essentiel (50 %) des équipements publics et des services de proximité (commerces, banques, restaurants, cité scolaire, médecins, etc.). Comme le fait ressortir la carte en page suivante, le centre-ville regroupe de nombreux commerces et services tertiaires, et constitue une centralité forte pour le Toucycois.

Toutes les autres communes, à l'exception de Leugny et de Villiers-Saint-Benoît (dans une moindre mesure) ont une part d'activités/services/équipements plus faible que leur poids démographique au sein du périmètre. Les communes les moins bien pourvues sont, en proportion, Égleny, Beauvoir, Dracy, Fontaines, Lalande, Diges et Parly. Dans ces deux derniers cas, cela est d'autant plus remarquable qu'il s'agit de communes assez peuplées : elles représentent à elles deux plus de 22 % de la population du Toucycois pour seulement 11,5 % des activités, services et équipements.

| | Pop. 2008 | Part (%) | Total services équip. | Part (%) | Services tertiaires | Automobile - Mécanique | Artisans | Commerces | Formation | Santé - Social | Sports - Loisirs |
|-----------------------|--------------|------------|-----------------------|------------|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Beauvoir | 338 | 3,9 | 4 | 1,4 | 0 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Diges | 1 142 | 13,0 | 18 | 6,1 | 0 | 2 | 7 | 3 | 1 | 1 | 4 |
| Dracy | 216 | 2,5 | 4 | 1,4 | 0 | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Égleny | 438 | 5,0 | 8 | 2,7 | 0 | 0 | 2 | 3 | 1 | 2 | 0 |
| Fontaines | 471 | 5,4 | 7 | 2,4 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 3 |
| Lalande | 130 | 1,5 | 2 | 0,7 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Leugny | 362 | 4,1 | 16 | 5,4 | 0 | 2 | 3 | 3 | 1 | 6 | 1 |
| Moulins-sur-Ouanne | 272 | 3,1 | 6 | 2,0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 0 | 1 |
| Parly | 800 | 9,1 | 16 | 5,4 | 1 | 0 | 6 | 3 | 1 | 0 | 5 |
| Pourrain | 1 414 | 16,1 | 47 | 16,0 | 2 | 4 | 13 | 8 | 1 | 8 | 11 |
| Toucy | 2 675 | 30,5 | 148 | 50,3 | 7 | 11 | 19 | 65 | 5 | 28 | 13 |
| Villiers-Saint-Benoît | 518 | 5,9 | 18 | 6,1 | 2 | 0 | 8 | 2 | 1 | 0 | 5 |
| CCT | 8 776 | 100 | 294 | 100 | 12 (4,1 %) | 21 (7,1 %) | 67 (22,8 %) | 89 (30,3 %) | 15 (5,1 %) | 45 (15,3 %) | 45 (15,3 %) |

Sources : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) 2009, actualisation des données par ASTYM, 2011

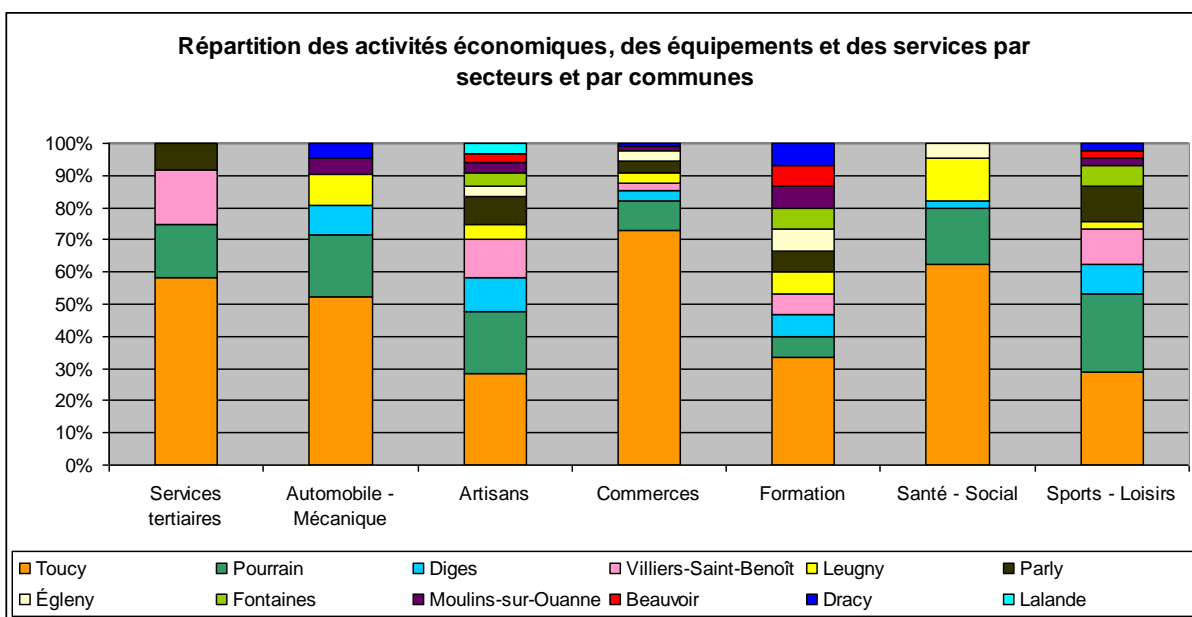
Zoom sur Toucy : une importante concentration de commerces et de Services tertiaires



Par rapport à la moyenne départementale, on constate une sous-représentation des services sociaux et de santé dans le Toucycois. A titre d'illustration, il n'y a dans le Toucycois que 7 médecins généralistes, soit moins de 80 pour 100 000 habitants ; alors qu'ils sont 85 dans l'Yonne et 160 au niveau national. En revanche, le secteur de l'automobile et de la mécanique, et les artisans apparaissent bien représentés.

Dans le détail, si les artisans, l'offre de formation et les équipements de loisirs se répartissent assez équitablement sur le territoire, ce n'est pas le cas des autres secteurs (services tertiaires, automobile – mécanique, commerces, santé-social) où Toucy s'affirme comme le pôle principal, suivi de Pourrain (cf. graphique page suivante).

Source : IGN ; traitement ASTYM, juin 2011



Sources : INSEE, Base Permanente des Equipements (BPE) 2009, actualisation des données par ASTYM, 2011

Le tissu commercial

Comme nous venons de le voir, les commerces sont très majoritairement regroupés à Toucy : la commune possède 73 % des commerces de l'intercommunalité. Dès lors, deux pôles commerciaux principaux se dégagent à l'échelle du Toucycois :

- Le centre-ville de Toucy, où on dénombre environ 60 petits commerces très diversifiés (restauration, presse, coiffure, etc.), et le grand marché du samedi matin. Ce dernier joue un rôle important car c'est l'un des plus réputés de la région : il attire non seulement des acheteurs mais aussi des curieux qui profitent de l'animation générée. Il est le seul marché de l'Yonne à posséder le label « marché saveurs et savoir-faire de Bourgogne ». Par ailleurs, Toucy accueille durant 4 jours en octobre la foire commerciale.

Commerces dans le centre-ville de Toucy



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

- La zone industrielle de Toucy, où l'on trouve des grandes surfaces (cf. tableau ci-après) ; seuls les magasins Gitem et Cas Seguin sont situés dans le centre de Toucy, et non dans la zone industrielle, de même que l'enseigne Atac se trouve dans la zone d'activités du Chemin de Ronde.

D'après les élus du territoire, il manque dans Toucycois des commerces d'habillement et d'ameublement, en dehors de quoi l'offre commerciale est satisfaisante.

Les grandes surfaces du Toucycois : une concentration exclusive à Toucy

| | Type | Enseigne | Surfaces de vente (m ²) |
|------------|--------------------------|-------------------|-------------------------------------|
| Toucy | Supermarché | ATAC | 2 450 |
| Toucy | Supermarché | INTERMARCHE SUPER | 1 780 |
| Toucy | Supermarché | LIDL | 700 |
| Toucy | Bricolage - Jardinerie | BACHELARD | 3 150 |
| Toucy | Bricolage - Jardinerie | BRICO PRO | 3 500 |
| Toucy | Bricolage | WELDOM | 2 500 |
| Toucy | Construction - Outillage | DORAS PLOTON | 6 000 |
| Toucy | Jardinerie | GAMM VERT | 1 711 |
| Toucy | Equipement de la maison | GITEM | 600 |
| Toucy | Equip. Maison - Personne | CAS SEGUIN | 508 |
| CCT | Ensemble | Ensemble | 22 899 |

Sources : LSA 2011, Panorama 2012, Pages Jaunes 2011.

Pour le reste, on peut considérer Pourrain comme un pôle commercial secondaire de proximité, avec 8 commerces (dont 6 dans le bourg). Les autres communes ont toutes 3 commerces ou moins. Souvent, dans ces communes rurales, il subsiste une activité de restauration / café ou une épicerie / boulangerie qui joue un rôle important de proximité, tant par le service qu'elle remplit que par la vie locale qu'elle peut permettre (comme c'est le cas à Égleny avec le café / bar). Ces commerces se maintiennent souvent par leur pluriactivité.

Mais la tendance générale est à la disparition progressive des petits commerces dans les communes rurales. Ainsi, à Fontaines, le dernier commerce (une épicerie / boulangerie) a fermé en 2006, alors qu'il y avait encore 2 cafés dans les années 1980. Cela s'explique, d'après les élus locaux, par la proximité de Toucy (6 km), où est présente une offre commerciale diversifiée.

Lalande et Beauvoir n'ont plus de commerce non plus : à Lalande, le café du bourg a fermé, de même que le restaurant sur la place de l'église à Beauvoir.

A Égleny, une épicerie s'était installée début 2010 à la place de l'ancienne maison de retraite, mais elle n'est restée ouverte que 6 mois. Une autre épicerie a ensuite ouvert, mais elle n'a pas tenu plus longtemps par manque de moyens.

Cette faiblesse de l'offre commerciale en dehors de Toucy, et dans une moindre mesure de Pourrain et Diges, participe à transformer les villages en villages-dortoirs. De plus, cela pose des difficultés aux personnes âgées pour se ravitailler (comme nous l'a confirmé le Maire de Villiers-Saint-Benoît).

Le commerce itinérant permet de compenser en partie ces manques. Il est notamment présent à Beauvoir, Fontaines et Lalande. Dans tous les cas, il s'agit de commerçants alimentaires (boulangier, boucher, poissonnier) qui passent entre 1 et 4 fois par semaine dans les communes.

Industrie et artisanat

Le Toucycois compte assez peu de grandes industries : les principales sont la scierie à Égleny (37 employés), la verrerie à Moulins-sur-Ouanne, Bioforêt à Villiers-Saint-Benoît (qui fabrique des plaquettes forestières) et 5 entreprises de Toucy (Gevelot Extrusion, Salomez et Cie, Technitrace, Toucy Organisation Palettes, Tourinox). Dans tous les cas, il s'agit d'industriels qui exportent leurs produits finis bien au-delà des limites du territoire, à l'image de Gevelot Extrusion pour qui les clients de ses pièces détachées pour l'automobile sont de grands groupes mondiaux comme Daimler-Chrysler.

Par ailleurs, le tissu artisanal est dense et bien réparti sur le territoire puisque seule Dracy ne compte aucun artisan. C'est à Toucy, Pourrain et Villiers-Saint-Benoît qu'ils sont les plus nombreux.

Nombre de ces artisans et industries sont présents sur les trois zones d'activités et la zone industrielle que compte le Toucycois. L'une de ces zones d'activités (« Les Hâtes du Vernoy ») est située à Toucy, dans le prolongement de la zone industrielle, plus ancienne. Récemment, la Communauté de Communes vient d'y acquérir 3 ha de terrains supplémentaires. Il existe, également à Toucy, la zone d'activités du Chemin de Ronde au nord du centre-ville.

Vue sur la zone d'activités de Pourrain



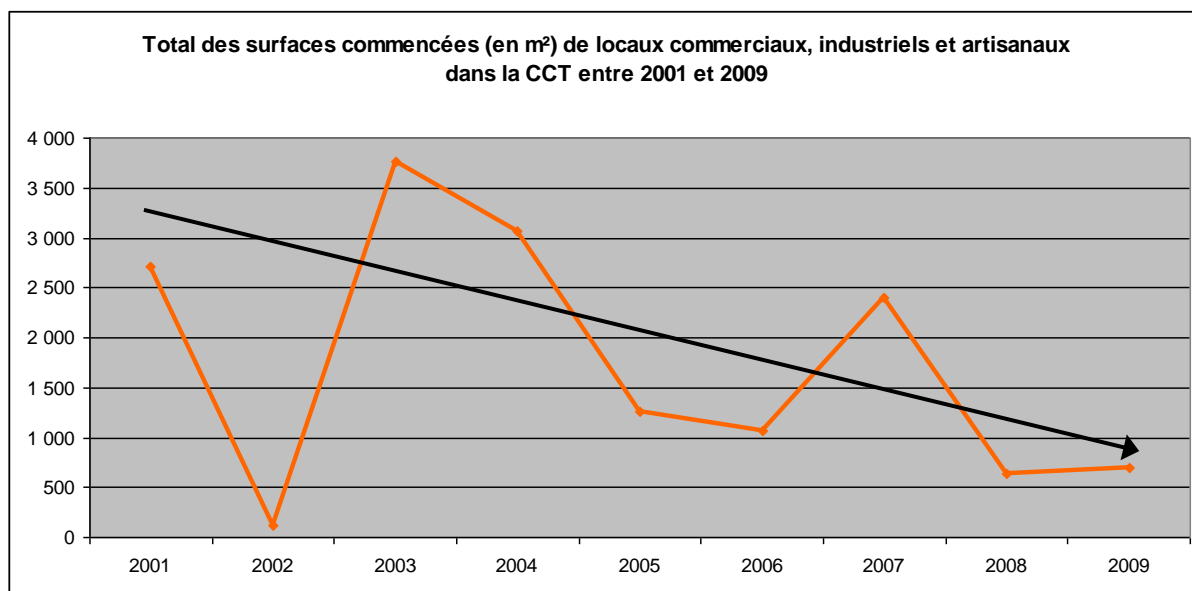
L'autre ZA (« Les Champs Gilberts ») est localisée à Pourrain. Cette dernière, d'une superficie de 4 hectares, avait été créée dans les années 1990 par la Municipalité. Mais elle n'a pas connu le développement escompté. Puis, lorsque la zone est devenue communautaire, cela a permis de la sauver de la friche : 6 artisans et un local technique

municipal s'y sont installés. Aujourd'hui, la ZA est occupée à 50 % (soit sur 2 ha). Récemment, la Communauté de Communes a acheté 5 ha supplémentaires (qu'il reste à viabiliser) dans le prolongement de la zone.

En dehors de ces zones d'activités, les industries et artisans sont le plus souvent implantés de façon isolée sur le territoire.

D'après la base de données SITADEL, 1 749 m²/an de locaux commerciaux, industriels et artisanaux ont été commencés dans le Toucycois sur la période 2001-2009, dont 1 291 m² à Toucy (74 %) et 391 m² à Pourrain (22 %). A Toucy, ce sont principalement des locaux commerciaux qui ont été construits (849 m²/an, contre 442 m²/an de locaux industriels ou artisanaux). A l'inverse, à Pourrain, il y a eu relativement peu de constructions de locaux commerciaux (59 m²/an en moyenne), et plus de locaux industriels ou artisanaux (332 m²/an).

Sur la dernière décennie, on constate globalement une baisse de la construction de locaux.



Source : SITADEL, 2011

Cependant, d'après les élus du territoire¹⁴, il existe toujours une demande de terrains constructibles pour y implanter des activités industrielles, artisanales ou commerciales.

¹⁴ Information issue de l'atelier thématique entre élus sur la problématique « Economie – Agriculture », novembre 2011.

II.1.3. Les fragilités du foncier d'activité

Commerces vacants ou fragiles

Comme nous l'avons vu, des petits commerces ont déjà fermé dans la plupart des communes, notamment les plus rurales. La concurrence des supermarchés, la non rentabilité de l'activité ou encore l'offre limitée de produits proposés ont été des facteurs explicatifs de ces cessations d'activité.

De ce fait, aujourd'hui, dans pratiquement toutes les communes, on relève 1 ou 2 commerces ou petits locaux vacants dans les centres-bourgs. C'est notamment le cas à Égleny, où cette vacance est facilement repérable dans la mesure où elle concerne des bâtiments situés sur la place centrale du village (parmi lesquels l'ancienne maison de retraite).

A Toucy, l'activité commerciale étant plus développée, la vacance est elle aussi plus importante en valeur absolue. Ainsi, aujourd'hui, on recense 13 commerces ou petits locaux inoccupés dans le centre-ville. Parmi eux, 3 sont délabrés et apparaissent donc difficilement exploitables pour une future activité commerciale.

Historiquement, la rue commerçante de Toucy est la rue Lucile Cormier. Mais, avec la déviation de la RD950 par le sud du centre-ville, des commerces ont fermé dans les parties ouest et nord du centre, alors que d'autres ont ouvert dans la partie basse (rue Paul Bert). L'opération « Cœurs de Village plus » et le Fonds Façades ont accentué ces effets. Ils ont contribué à améliorer le cadre bâti et les espaces publics du centre, ce qui favorise la flânerie et donc la bonne santé générale des commerces. Aujourd'hui, l'ouest et le nord du centre-ville de Toucy (ouest de la rue Lucile Cormier, rue du Miton...) sont devenus plus fragiles d'un point de vue de la dynamique commerciale (cf. *carte ci-après*). La place des Frères Genêt, quant à elle, peut être considérée comme la « porte d'entrée » du centre commerçant de Toucy : non seulement elle propose de nombreuses places de stationnement, mais la présence des magasins Gitem et Cas Seguin participent au dynamisme de ce secteur.

Un local vacant dans le centre d'Égleny



Localisation des commerces et petits locaux vacants dans le centre-ville de Toucy



La carte présentée ci-dessus peut cependant apparaître trompeuse dans la mesure où la rue Lucile Cormier reste l'artère la plus commerçante de la ville (malgré la présence de locaux vacants). D'autre part, la rue de la République a perdu plusieurs commerces au profit de services (banques, assurances).

Aujourd'hui, d'autres commerces se trouvent en difficulté car ils ne parviennent pas à dégager de bénéfices suffisants. C'est le cas de l'épicerie à Villiers-Saint-Benoît (que le gérant actuel a repris depuis 2009), de l'épicerie à Leugny, et du restaurant dans cette même commune. Le gérant de ce dernier cherche d'ailleurs à vendre, et n'ouvre plus que le week-end.

Il conviendra donc de suivre le devenir de ces commerces, et des autres qui pourraient être fragilisés.

Locaux artisanaux ou industriels vacants, disponibilités foncières et enjeux de requalification

Aujourd'hui, bien que le Toucycois apparaisse plutôt attractif d'un point de vue économique, des espaces pouvant accueillir des activités sont vacants. C'est tout d'abord le cas dans la zone d'activités de Pourrain, où 2 hectares sont encore inoccupés. De plus, les 5 ha supplémentaires qui ont été achetés par la Communauté de Communes restent à viabiliser, et offrent donc de nouvelles possibilités d'implantations.

A Toucy, une grande parcelle est encore inoccupée dans la ZA (mais elle a été récemment vendue et n'est donc plus disponible). Dans la zone industrielle contiguë, il y a également une parcelle qui est vacante de longue date, alors qu'une autre a été laissée en friche par une entreprise plus au nord sur l'avenue du Général de Gaulle.

La zone artisanale de Villiers-Saint-Benoît : 6 000 m² disponibles



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

Enfin, à Villiers-Saint-Benoît, une zone artisanale avait été créée au sud du village, le long de la voie ferrée. D'une superficie de 6 000 m² (2 parcelles), elle reste pour l'heure vacante.

Dans l'optique du développement économique futur du Toucycois, ces espaces libres constituent donc du foncier à exploiter.

Cela est d'autant plus vrai dans le cas de la zone industrielle de Toucy. En effet, cette dernière est localisée en entrée de ville et est entourée d'habitations.

Cela pose le problème d'une éventuelle requalification, dans la mesure où l'entrée de ville en devient confuse et peu esthétique (*cf. photo ci-dessous*).

En plus du foncier vacant, il y a également, toujours à Toucy, des locaux artisanaux ou industriels inoccupés. Nous pouvons en repérer au moins 8 :

- l'ancien silo, à côté de la gare ferroviaire ;
- un grand bâtiment industriel, avenue du Parc ;
- 2 bâtiments le long du chemin de ronde, au nord de Toucy ;
- 4 bâtiments au sein de la zone industrielle, avenue du Général de Gaulle.

Si certains de ces bâtiments font l'objet de projets (*cf. plus bas*), d'autres ne semblent pas être destinés à une réhabilitation.

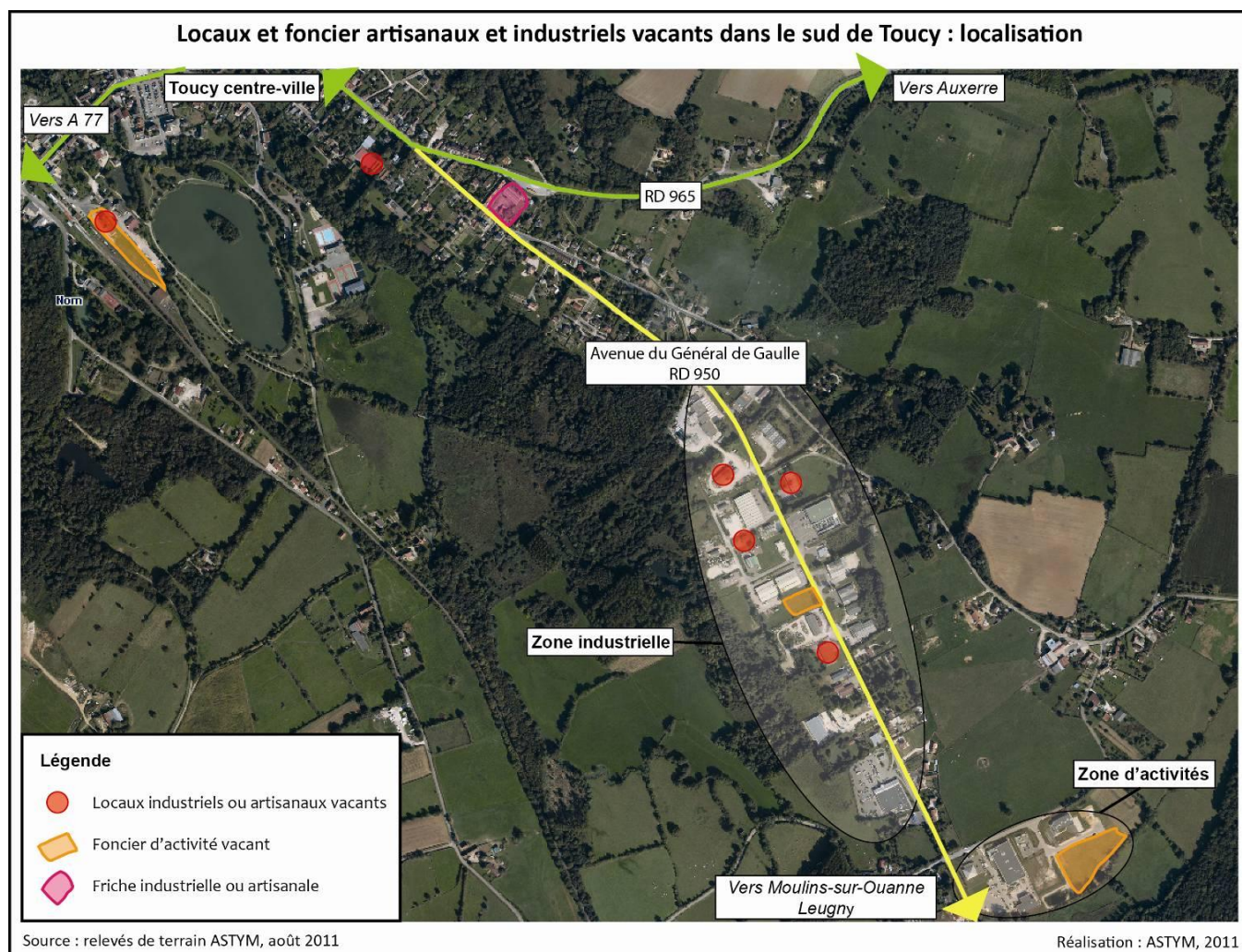
L'ancien silo, près de la gare de Toucy



Des bâtiments industriels et artisanaux en entrée de ville à Toucy



Crédit photos : ASTYM, juillet 2011



II.1.4. Les projets recensés

Industrie et artisanat

En plus des 5 hectares qui ont été achetés dans le prolongement de la zone d'activités de Pourrain, la Communauté de Communes souhaite acquérir plusieurs hectares supplémentaires pour implanter des activités. L'agrandissement de la zone d'activités des Hâtes du Vernoy à Toucy est un objectif puisque l'intercommunalité vient d'acquérir 3,5 ha de terrains supplémentaires. De plus, 2 autres hectares représentent un nouveau potentiel d'extension. Par ailleurs, la création d'une nouvelle ZA dans la plaine de Briant avait été évoquée.

De plus, un hôtel d'entreprises va prochainement voir le jour à Toucy, au nord de la ville, dans la zone d'activités du Chemin de Ronde (quartier de la Maladrerie). En effet, la CCI de l'Yonne, qui possède les terrains concernés, est en train de réhabiliter un bâtiment économique existant (noté comme vacant dans le paragraphe précédent). La Croix Rouge va s'installer sur 350 m², alors que 1 750 m² de bureaux sont encore disponibles à la location.

L'objectif est que des entreprises qui démarrent leur activité puissent s'y installer durant 2 à 3 années afin de faciliter leur développement.

D'après la CCI, les locaux mis à disposition risquent de rapidement devenir exigus et nécessiteront d'être agrandis. A l'heure actuelle, le POS de la commune ne permet pas une telle extension car la parcelle voisine, qui appartient également à la CCI, est non constructible (mais déjà artificialisée).

Si la CCI investit à Toucy, c'est parce que, selon elle, le Toucycois, et plus largement la Puisaye, constitue une zone de développement économique sensible. La demande en bâtiments d'activités est réelle, notamment en raison de la proximité avec l'autoroute A77, et l'objectif est de faire de Toucy/Puisaye un pôle économique départemental secondaire au même titre que Joigny ou Migennes¹⁵.

Si l'on prend en compte différents rythmes de construction de locaux industriels ou artisanaux pour les 20 prochaines années (en se basant sur le rythme moyen de la dernière décennie), et en incorporant à la réflexion différentes densités de locaux, on obtient le tableau suivant, dont les résultats seront à infléchir en fonction des souhaits de la Communauté de Communes, de la conjoncture économique globale et locale, et de la prise en compte du foncier disponible (plus de 11 ha au total, avec les 5 ha de ZA non viabilisés à Pourrain et les 3,5 ha récemment acquis à Toucy) et des locaux industriels et artisanaux actuellement vacants. On note que le foncier disponible permet un rythme de construction élevé avec une densité de locaux faible durant les 20 prochaines années.

| | | Rythme de construction de locaux industriels ou artisanaux durant les 20 prochaines années | | | | | | |
|---|-----|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | 500 m ² /an | 600 m ² /an | 700 m ² /an | 800 m ² /an | 900 m ² /an | 1 000 m ² /an | 1 110 m ² /an |
| Densité de locaux souhaitée (nb de m ² de foncier pour 1 m ² de locaux) | 3 | 3 ha | 3,6 ha | 4,2 ha | 4,8 ha | 5,4 ha | 6 ha | 6,6 ha |
| | 3,5 | 3,5 ha | 4,2 ha | 4,9 ha | 5,6 ha | 6,3 ha | 7 ha | 7,7 ha |
| | 4 | 4 ha | 4,8 ha | 5,6 ha | 6,4 ha | 7,2 ha | 8 ha | 8,8 ha |
| | 4,5 | 4,5 ha | 5,4 ha | 6,3 ha | 7,2 ha | 8,1 ha | 9 ha | 9,9 ha |
| | 5 | 5 ha | 6 ha | 7 ha | 8 ha | 9 ha | 10 ha | 11 ha |

Source : Sitaldel

De plus, dans le cadre de la construction de la rocade sud d'Auxerre, il conviendra de se positionner sur la complémentarité entre les tissus économiques du Toucycois et de l'Auxerrois.

Les projets commerciaux

En matière d'offre commerciale, le principal projet recensé sur le territoire est localisé dans le centre de Pourrain. La commune y a acheté une maison de ville en face de la Mairie, et prévoit de créer en rez-de-chaussée un commerce multiservices de 200 m² (en lieu et place de la petite épicerie et du bar-tabac). Les travaux devraient débuter en 2012. Ce projet devrait conforter la place de Pourrain comme pôle commercial secondaire au sein du Toucycois.

Le bâtiment qui accueillera le commerce multiservices à Pourrain



A Moulins-sur-Ouanne, il est possible que le fils de l'actuel gérant du bar du village reprenne le commerce pour le transformer en restaurant. Mais il ne s'agit pas d'un projet clairement défini à court ou moyen terme.

Pour le reste, les communes rurales souhaiteraient avoir plus de commerces mais, conscientes des difficultés qu'auraient un gérant à faire fructifier son activité, elles ne sont pas prêtes à investir dans leur développement.




Le Maire de Fontaines a évoqué l'opportunité d'ouvrir une restauration rapide dans le bourg, le long de la route

principale, car de nombreux cars de touristes l'empruntent pour rejoindre le site médiéval de Guédélon. Mais il n'y a pas de porteur pour un tel projet, ni de local pour l'installer


¹⁵ D'après un entretien téléphonique avec Fabrice Kaluzny, Directeur des Equipements et Territoires à la CCI de l'Yonne, octobre 2011.

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Forces

-  Bon dynamisme économique local
-  Une économie plus résidentielle (commerces, services à la personne, etc.) que productive ; mais importance du secteur de la construction
-  Le centre-ville de Toucy est un pôle commercial dynamique



-  Pourrain se présente comme un pôle commercial secondaire de proximité





La plupart des emplois de la CCT se concentrent à Toucy

Faiblesses



-  Contexte départemental fragilisé (perte d'emplois)
-  Le secteur de l'hôtellerie-restauration est très peu présent
-  Baisse globale de la construction de locaux commerciaux, artisanaux ou industriels
-  Disparition progressive des petits commerces dans les communes rurales
-  Accès limité aux réseaux de télécommunication (frein à l'installation d'entreprises)
-  Des zones d'activités aux impacts paysagers et environnementaux très négatifs



Opportunités

-  Environ 11 ha de foncier d'activités disponibles + plusieurs locaux vacants
-  Sur les nouveaux terrains à bâtir (ZA des Hâtes du Vernoy), possibilité de créer une zone d'activités de haute qualité environnementale et paysagère
-  La proximité de Guédelon et les richesses et initiatives locales (ex : musée de Villiers) justifient une meilleure offre hôtelière
-  La concentration d'emplois et de commerces à Toucy est un facteur d'attraction résidentielle

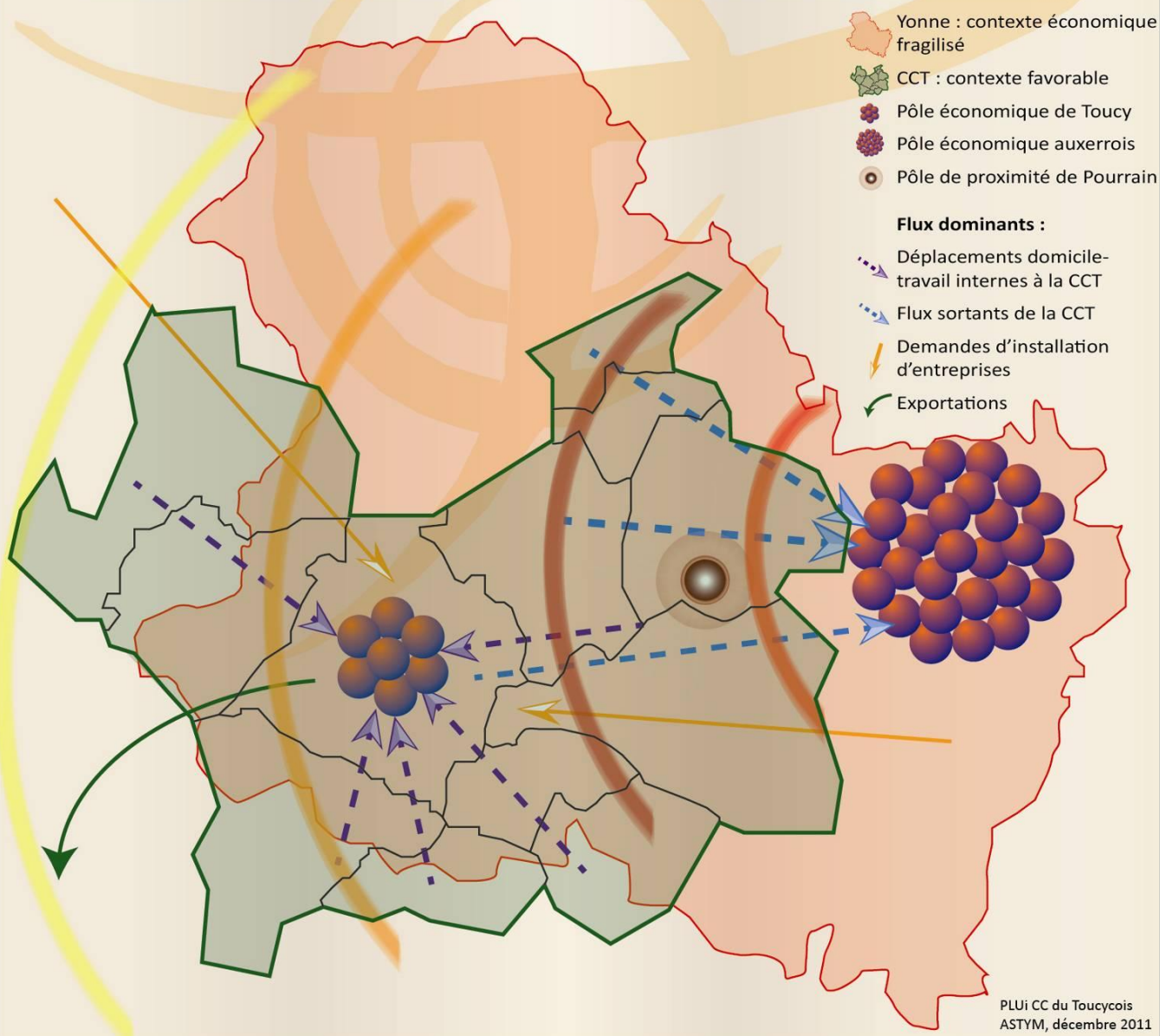
Menaces

-  Le contexte économique départemental pourrait impacter le dynamisme toucycois
-  La concentration d'emplois et de commerces à Toucy accroît les déplacements (domicile-travail et pour la consommation)

LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Chiffres clés

- ③ **342** : nombre d'entreprises pour 10 000 habitants → **relativement faible par rapport aux territoires voisins**
- ③ **5,5** : part d'emplois supplémentaires en 2009 par rapport à 2000 → **le Toucycois s'affirme comme un pôle économique local dynamique**
- ③ **73** : part des commerces de la CCT situés à Toucy → **phénomène de forte concentration**
- ③ **13** : nombre de commerces ou petits locaux vacants dans le centre-ville de Toucy (dont 3 sont délabrés) → **potentiel pour l'implantation de nouvelles activités**

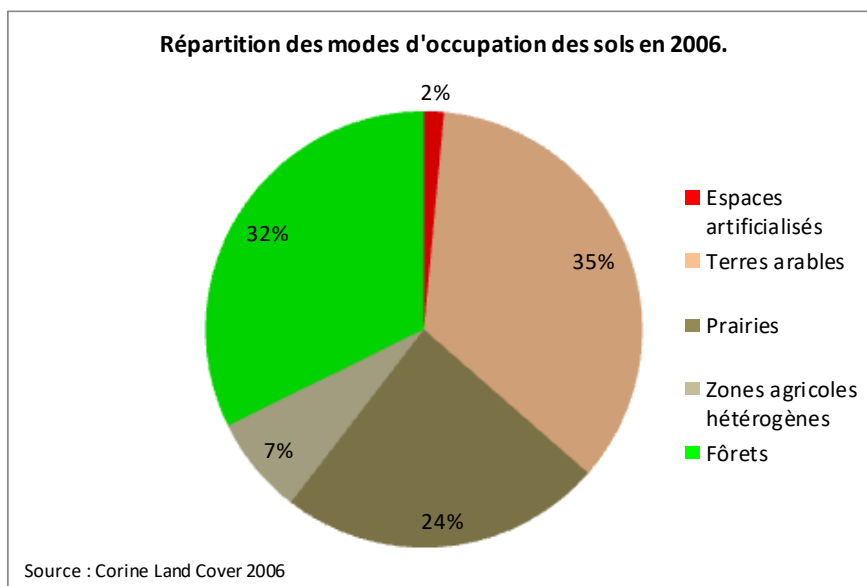


II.2. Agriculture et bois

II.2.1. Un espace intercommunal largement agricole et forestier

Un mode d'occupation des sols partagé surtout entre agriculture et forêt

D'après les données de Corine Land Cover¹⁶, près des 2/3 du Toucycois est occupé par l'agriculture, notamment par les terres arables (35 %) et les prairies (24 %). L'espace forestier occupe une part très significative puisqu'il atteint près de 1/3 de la superficie intercommunale. L'espace artificialisé est inférieur à 2 % (1,5 %), reflétant ainsi les caractéristiques propres à la Puisaye-Forterre, largement dominée par les terres agricoles et les forêts.



Comparaison des parts des modes d'occupation des sols dans l'Yonne et dans le Toucycois

| Type d'occupation des sols | CCT | YONNE |
|-----------------------------|-------|-------|
| Espaces artificialisés | 1,5% | 3,0% |
| Terres arables | 34,9% | 51,6% |
| Prairies | 23,9% | 8,2% |
| Zones agricoles hétérogènes | 7,3% | 5,4% |
| Forêts | 32,2% | 29,5% |

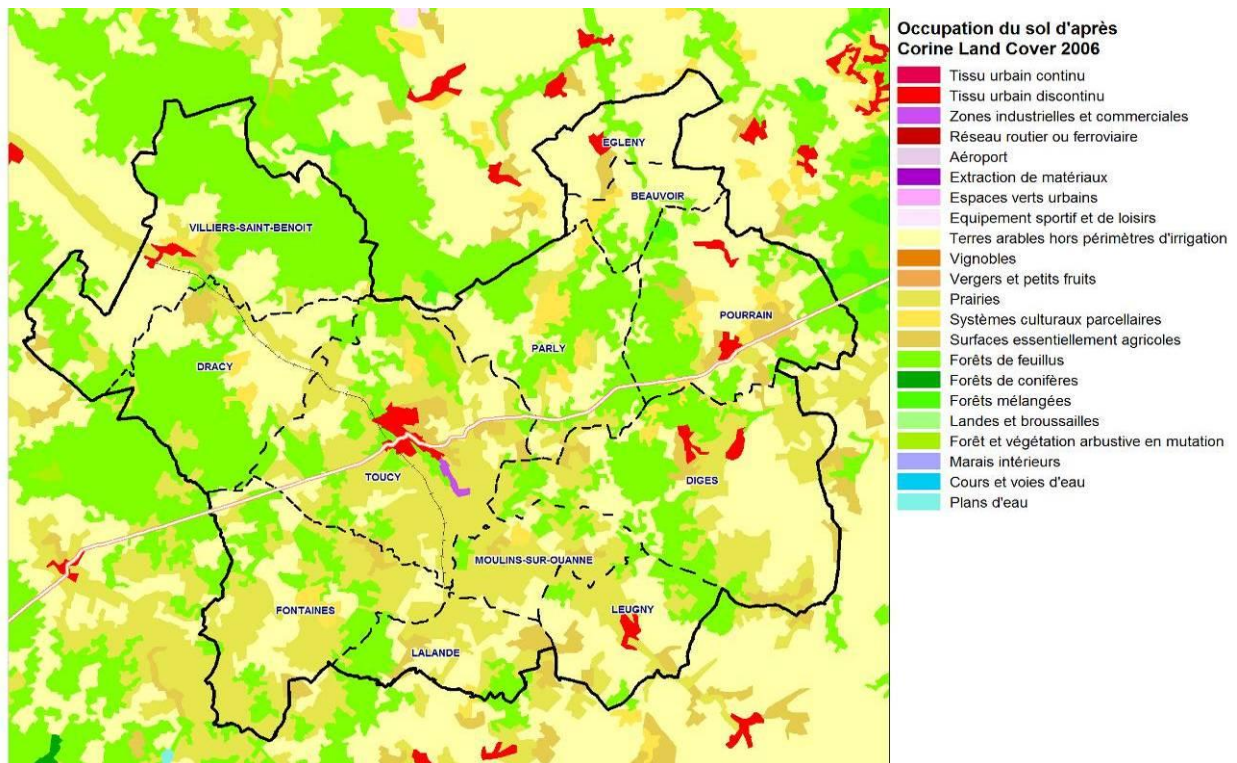
Source : Corine Land Cover 2006

La comparaison avec l'Yonne permet de mettre en évidence que la part de la surface artificialisée du Toucycois est deux fois moins importante que celle de l'ensemble du département. Par rapport aux autres modes d'occupation des sols, on remarquera une différence très nette des prairies (24 % dans le Toucycois, 8 % dans l'Yonne) et des terres arables (35 % dans le Toucycois contre 52 % dans l'Yonne). Cela s'explique par un nombre de grandes cultures beaucoup plus faible dans le Toucycois, ce qui se matérialise par des paysages bocagers (contre plus d'openfields à l'échelle du département). Bien plus importante, la part des forêts reste assez proche dans le territoire par rapport à l'Yonne.

Les deux cartes présentées ci-après illustrent l'importance et la localisation des différents modes d'occupation des sols, l'agriculture étant plus largement présente au sud et à l'est du territoire intercommunal. Et, le travail de photo-interprétation réalisé par ASTYM à partir des orthophotos

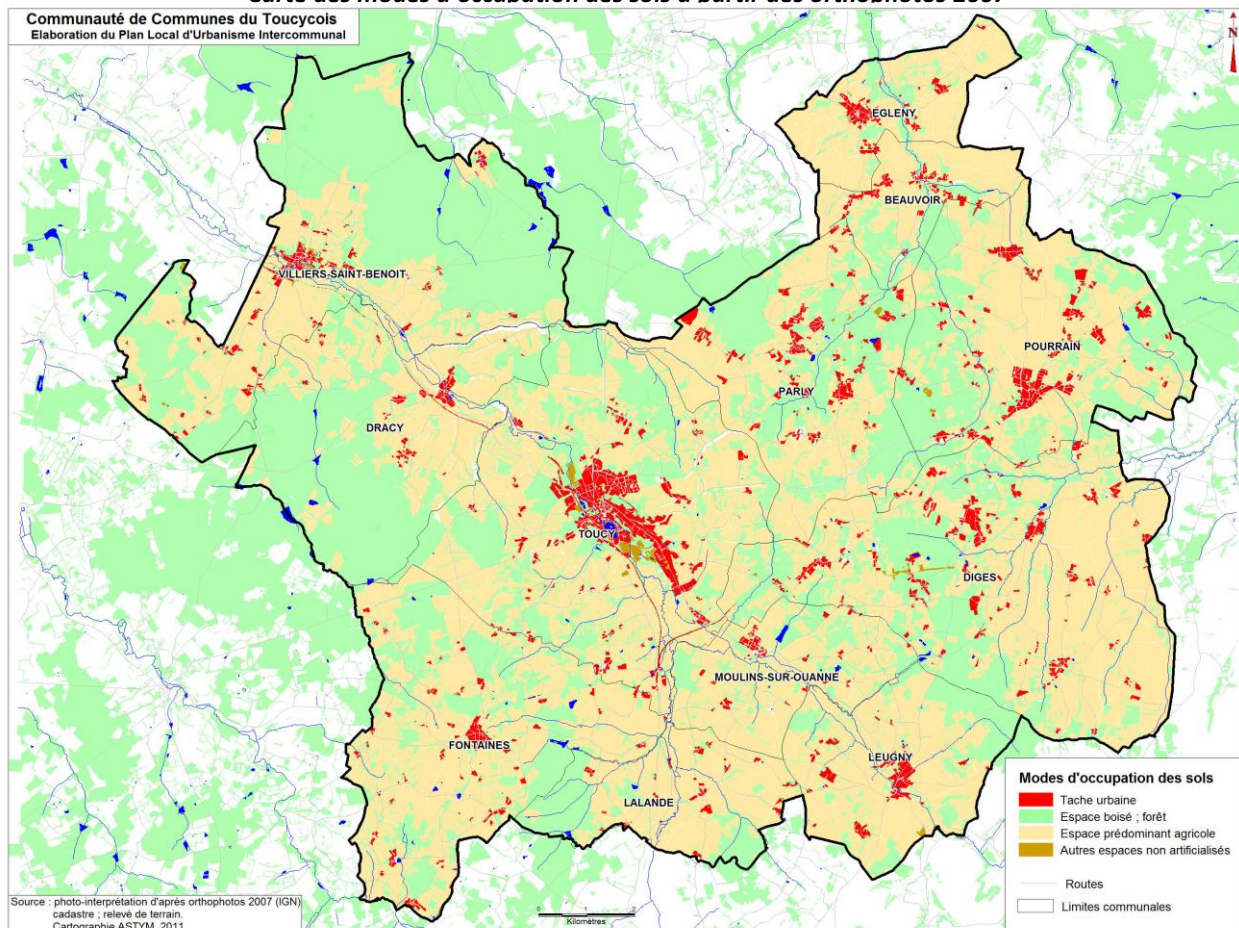
¹⁶ La base de données géographique CORINE Land Cover, dite CLC, est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. CLC est issue de l'interprétation visuelle d'images satellitaires, avec des données complémentaires d'appui. L'échelle de production est le 1/100 000.

2007 non seulement confirme les résultats de Corine Land Cover, mais il l'affine, notamment par rapport à la tâche urbaine.



Sources : Francièrne. Corine Land Cover 2006

Carte des modes d'occupation des sols à partir des orthophotos 2007

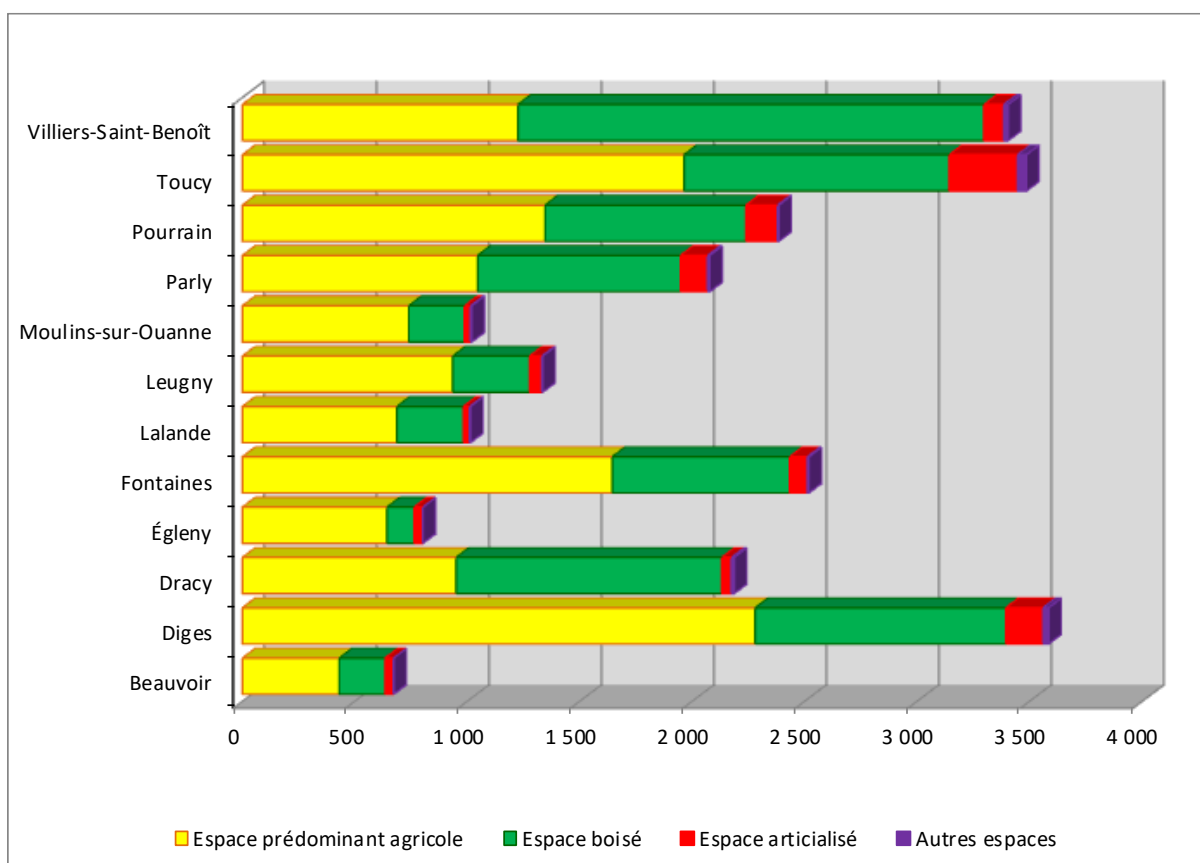


Sources : Photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre, relevés de terrain 2011. Cartographie ASTYM

Les principaux éléments qui doivent être remarqués dans les cartes précédentes sont les suivants :

- Une occupation essentiellement agricole et forestière.
 - L'espace occupé de manière prédominante par l'agriculture (exploitations, friches, jachères) concentre environ 58 % de la superficie du territoire intercommunal. Bien que présent sur tout le territoire, il est largement prédominant au sud (Fontaines, Lalande, Leugny) et à l'est de ce périmètre (Diges, Pourrain, Églény).
 - L'espace forestier se localise surtout au nord-ouest du territoire intercommunal (Dracy, Villiers-Saint-Benoît), avec notamment un massif forestier au nord de l'Ouanne, bien au-delà du périmètre du Toucycois. L'espace boisé concentre environ 38 % de la superficie du territoire intercommunal.
- L'espace artificialisé (villages, hameaux, fermes, routes, etc.) est logiquement plus important dans le chef-lieu de canton. On remarquera une certaine tendance à une configuration linéaire, notamment le long de la vallée de l'Ouanne entre Toucy et Moulins-sur-Ouanne, mais également à Beauvoir et à Pourrain. L'espace artificialisé est en réalité proche de 5 % (alors que Corine Land Cover n'affiche que 1,5 %). Cela s'explique par un travail de repérage réalisé à une échelle plus fine qui montre un nombre important de hameaux dispersés dans tout le territoire, héritage à la fois des modes de production agricole d'autrefois et de constitutions de zones d'habitation autour d'anciennes unités d'exploitation. Or, les hameaux ne sont pas représentés dans la cartographie de Corine Land Cover.

Répartition de la superficie occupée par commune et par type d'occupation des sols



Sources : Photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain. Cartographie ASTYM, 2011

En fonction de la part des modes d'occupation des sols agricole/forestier dans la commune, nous distinguons trois situations :

- Communes essentiellement agricoles, dont la superficie agricole prédominante est supérieure à 60 % de la superficie communale :
 - Églény (80 %).

- Moulins-sur-Ouanne (79 %).
- Leugny (70 %).
- Lalande (68 %).
- Fontaines (65 %).
- Diges et Beauvoir (64 %).
- Communes où la part de la superficie agricole se situe entre 50 % et 60 % de la superficie communale : Pourrain (56 %), Toucy (56 %) et Parly (50 %).
- Communes où la surface boisée est plus importante que la surface agricole : Dracy (54 %) et Villiers-Saint-Benoît (61 %).

| Territoire | Part des modes d'occupation des sols | | | |
|-----------------------|--------------------------------------|----------------------|--------------|----------------|
| | Espace artificialisé | Prédominant agricole | Forêt, bois | Autres espaces |
| Beauvoir | 5,7% | 64,0% | 30,4% | 0,0% |
| Diges | 4,6% | 63,6% | 31,1% | 0,7% |
| Dracy | 2,0% | 43,4% | 54,0% | 0,6% |
| Egleny | 4,9% | 80,1% | 15,0% | 0,0% |
| Fontaines | 3,1% | 65,3% | 31,3% | 0,3% |
| Lalande | 2,8% | 67,8% | 29,1% | 0,3% |
| Leugny | 4,1% | 70,1% | 25,6% | 0,2% |
| Moulins-sur-Ouanne | 2,7% | 72,6% | 24,3% | 0,4% |
| Parly | 5,8% | 50,3% | 43,4% | 0,5% |
| Pourrain | 5,9% | 56,4% | 37,5% | 0,2% |
| Toucy | 8,7% | 56,3% | 33,8% | 1,2% |
| Villiers-Saint-Benoît | 2,6% | 36,0% | 60,9% | 0,5% |
| CCT | 4,6% | 56,7% | 38,2% | 0,5% |

Sources : Photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain, ASTYM 2011

On note enfin que, parmi les terres à vocation agricole, les terres arables (cultures) sont surtout présentes à Égleny, Beauvoir et Leugny (début de la Forterre). A l'inverse, les prairies sont prédominantes à Moulins-sur-Ouanne, Toucy et Fontaines où le bocage se maintient.

II.2.2. L'activité agricole sur le territoire

Une Surface Agricole Utile qui diminue¹⁷, mais le Toucycois reste fortement agricole...

En comparant le travail de calcul des modes d'occupation des sols avec les données du recensement agricole de l'année 2010, nous pouvons mettre en exergue non seulement la part de surface agricole utile (SAU) par rapport à celle de la commune, mais également sa part sur les surfaces ayant une vocation agricole (que l'on a classé dans « espace prédominant agricole »).

Tout d'abord, le tableau présenté ci-après montre bien l'importance de la SAU par rapport au total de la surface des communes et du périmètre intercommunal. En effet, la SAU couvre plus de 13 000 hectares, soit plus de 53 % du territoire, avec des écarts importants entre les communes : de 35 % à Villiers-Saint-Benoît jusqu'à 75 % à Égleny. Et, à elles seules, les communes de Diges et Toucy concentrent 32 % de la SAU totale du Toucycois.

Ensuite, il est intéressant de constater que, par rapport aux espaces pouvant être exploités par

¹⁷ Par souci de cohérence, les informations quantitatives relatives à l'activité agricole (SAU, nombre d'exploitations) sont issues du recensement agricole, car il existe des jeux de données sur plusieurs années qui permettent de réaliser des analyses statistiques. En ce qui concerne les informations quantitatives (âge des exploitants, type d'activité, localisation des sites, perception des acteurs), nous nous appuyons sur le diagnostic agricole du Toucycois qui a été achevé en décembre 2010 par la Chambre d'Agriculture dans le cadre du PLUi.

l'agriculture (regroupés dans terres arables, prairies, zones agricoles hétérogènes), la Surface Agricole Utile totale à l'échelle du Toucycois est proche de 94 % de ce potentiel théorique calculé par photo-interprétation (cf. tableau)¹⁸. Seules les communes de Leugny, Parly et Pourrain ont une part inférieure à 90 %, ce qui voudrait dire que les terrains agricoles laissés en friche dans ces trois communes sont relativement plus importants que dans le reste du territoire. Dans les autres communes, le rapport très élevé entre la SAU et les calculs par photo-interprétation (atteignant les 100 % à Beauvoir) témoignerait d'une activité agricole très dynamique utilisant au maximum le potentiel des terres agricoles.

Comparaison entre la SAU 2010 et la surface prédominante agricole calculée par photo-interprétation

| Territoire | Superficie (ha) | Calcul ASTYM des modes d'occupation des sols | | Recensement agricole 2010 | | Rapport entre SAU 2010 et photo-interprétation |
|-----------------------|-----------------|--|--------------|---------------------------|--------------|--|
| | | Espace prédominant | Part | SAU 2010 (ha) | Part | |
| Beauvoir | 672 | 430 | 64,0% | 430 | 64,0% | 100,0% |
| Diges | 3 584 | 2 280 | 63,6% | 2 222 | 62,0% | 97,5% |
| Dracy | 2 186 | 950 | 43,4% | 885 | 40,5% | 93,2% |
| Égleny | 802 | 643 | 80,1% | 602 | 75,0% | 93,6% |
| Fontaines | 2 518 | 1 644 | 65,3% | 1 561 | 62,0% | 95,0% |
| Lalande | 1 013 | 687 | 67,8% | 638 | 63,0% | 92,9% |
| Leugny | 1 334 | 935 | 70,1% | 787 | 59,0% | 84,2% |
| Moulins-sur-Ouanne | 1 019 | 740 | 72,6% | 708 | 69,5% | 95,7% |
| Parly | 2 077 | 1 046 | 50,3% | 893 | 43,0% | 85,4% |
| Pourrain | 2 384 | 1 345 | 56,4% | 1 192 | 50,0% | 88,6% |
| Toucy | 3 485 | 1 963 | 56,3% | 1 934 | 55,5% | 98,5% |
| Villiers-Saint-Benoît | 3 404 | 1 225 | 36,0% | 1 181 | 34,7% | 96,4% |
| CCT | 24 478 | 13 887 | 56,7% | 13 033 | 53,2% | 93,9% |

Sources : Recensement agricole 2010, photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain. Calculs ASTYM 2011

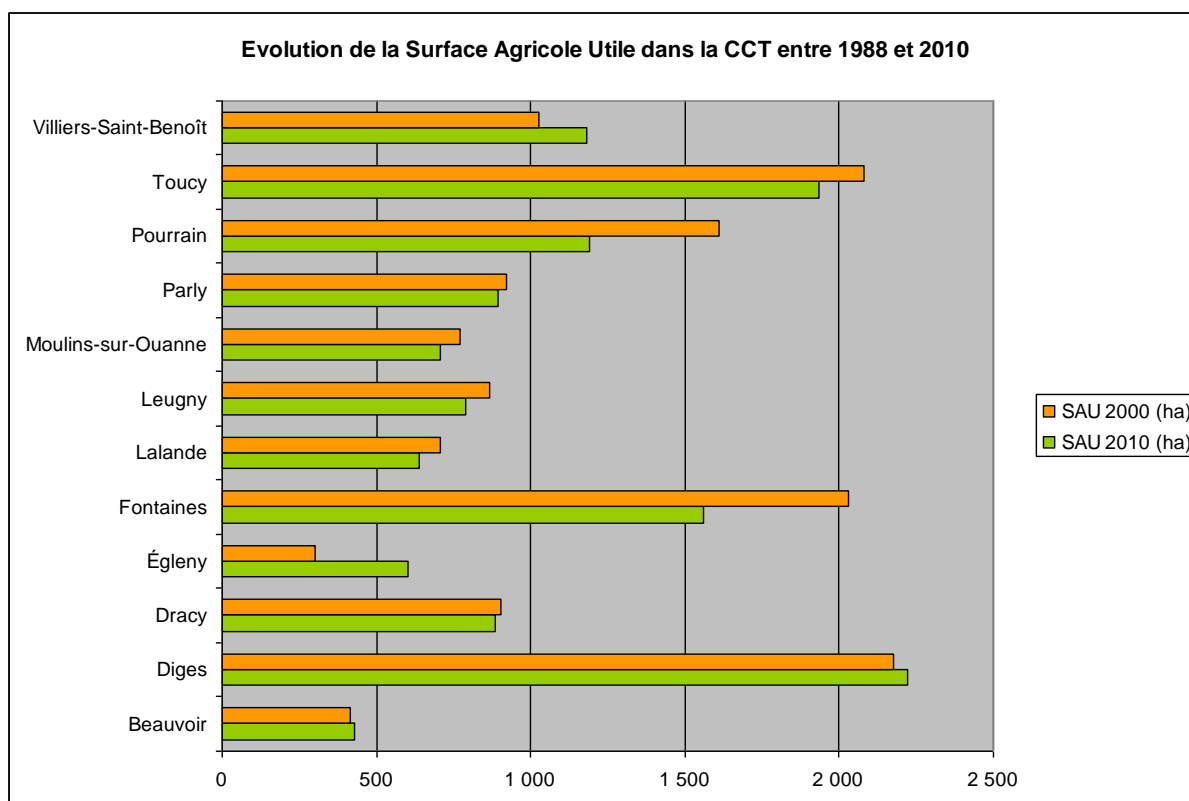
En matière d'évolution, on remarque que la SAU du Toucycois a diminué de 5,6 % entre 2000 et 2010 : au total, 772 ha ont été perdus par l'agriculture dans le Toucycois. C'est à Fontaines et Pourrain que la SAU s'est le plus réduite avec, dans les deux cas, plus de 400 ha en moins. En revanche, Beauvoir, Diges, Villiers-Saint-Benoît et surtout Égleny ont vu leur SAU s'accroître au cours de la dernière décennie. Dans cette dernière commune, avec une augmentation de 301 ha, la SAU a doublé.

Evolution de la SAU par commune entre 2000 et 2010

| | SAU 2010 (ha) | SAU 2000 (ha) | Différence 2010/2000 | Différence 2010/2000 |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------------|----------------------|
| Beauvoir | 430 | 413 | 17 | 4,1% |
| Diges | 2 222 | 2 178 | 44 | 2,0% |
| Dracy | 885 | 903 | -18 | -2,0% |
| Égleny | 602 | 301 | 301 | 100,0% |
| Fontaines | 1 561 | 2 028 | -467 | -23,0% |
| Lalande | 638 | 709 | -71 | -10,0% |
| Leugny | 787 | 865 | -78 | -9,0% |
| Moulins-sur-Ouanne | 708 | 770 | -62 | -8,1% |
| Parly | 893 | 920 | -27 | -2,9% |
| Pourrain | 1 192 | 1 611 | -419 | -26,0% |
| Toucy | 1 934 | 2 080 | -146 | -7,0% |
| Villiers-Saint-Benoît | 1 181 | 1 027 | 154 | 15,0% |
| CCT | 13 033 | 13 805 | -772 | -5,6% |

Source : Recensement agricole 2010

¹⁸ Toutefois, il faut aussi tenir compte des évolutions possibles entre 2007 (date des orthophotos à partir desquelles ont été réalisés les calculs) et 2010 (date du recensement agricole).



Source : Recensement agricole 2010

... malgré une diminution marquée du nombre d'exploitations

Comme le veut la tendance lourde au niveau national, le nombre d'exploitations agricoles du Toucycois a diminué de façon significative et régulière depuis 1988. En effet, alors qu'il y avait 313 exploitations en 1988, elles ne sont plus que 159 aujourd'hui (d'après les données issues du dernier recensement agricole). Cela signifie que, sur cette période, il y a eu en moyenne 7 exploitations qui ont disparu chaque année.

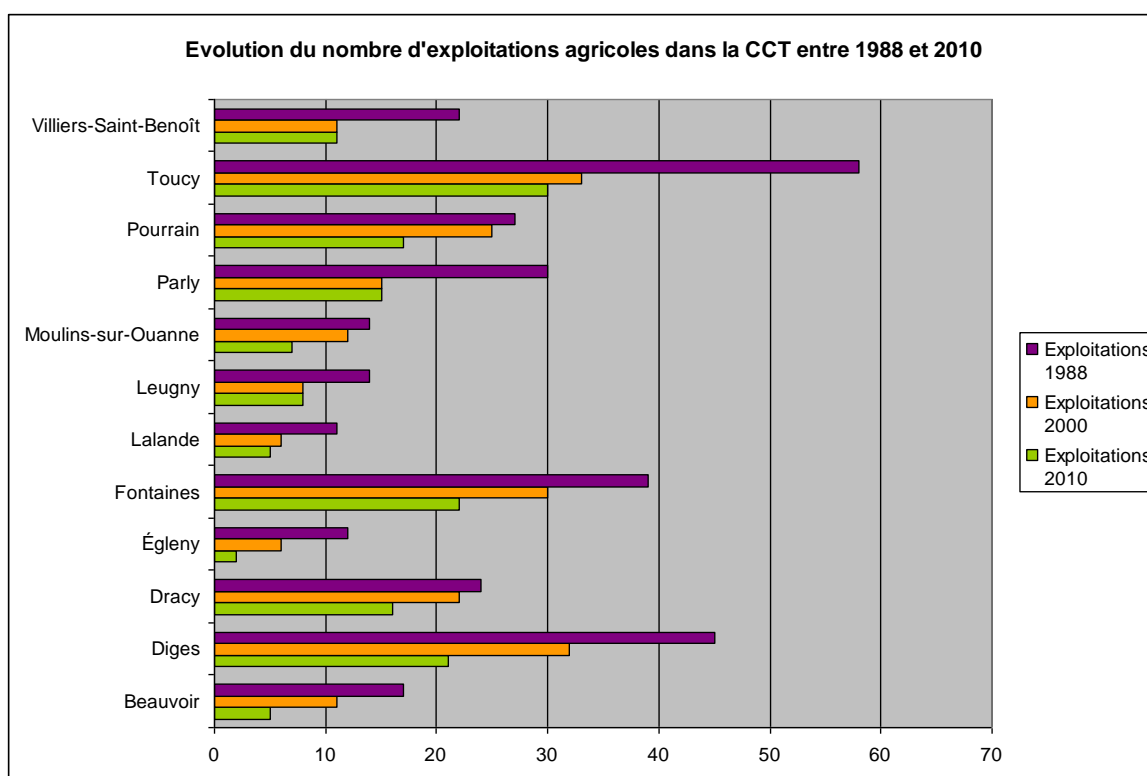
Mais il faut souligner que la diminution du nombre d'exploitations agricoles n'est pas en concordance directe avec la diminution globale constatée de la SAU. En effet, la commune d'Égleny est celle qui a connu, en pourcentages, la plus forte baisse du nombre d'exploitations, alors même que sa SAU a doublé. Beauvoir et Toucy sont les deux autres communes à avoir subi les plus importantes diminutions du nombre d'exploitations depuis 1988. A Pourrain et Dracy, la baisse du nombre d'exploitations a été plus limitée sur cette même période. On remarque enfin que, sur la dernière décennie, le nombre d'exploitations s'est maintenu à Villiers-Saint-Benoît, Leugny et Parly.

Etant donné que, dans le même temps, la Surface Agricole Utile diminue relativement peu, la SAU moyenne des exploitations est en forte hausse. Ainsi, elle est passée de 64 ha à 79 ha (+23 %) entre 2000 et 2010 dans le canton de Toucy (d'après le recensement agricole 2010). Cette hausse se retrouve à d'autres échelles territoriales puisqu'elle a été de 18 % dans l'Yonne et de 28 % en France. Il est intéressant de constater que la SAU moyenne des exploitations est beaucoup plus élevée dans le canton de Toucy qu'à l'échelle nationale (79 ha contre 55 ha). Cela s'explique par la présence de grandes cultures à l'est du territoire (notamment à Leugny). En revanche, étant donné que le bocage est très présent sur une grande partie du territoire, la SAU moyenne des exploitations reste nettement moins élevée dans le Toucycois qu'au niveau départemental (où elle est de 98 ha).

Evolution du nombre d'exploitations agricoles depuis 1988

| | Exploitations 2010 | Exploitations 2000 | Exploitations 1988 | Evolution 1988 2000 | Evolution 2000 2010 |
|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Beauvoir | 5 | 11 | 17 | -35% | -55% |
| Diges | 21 | 32 | 45 | -29% | -34% |
| Dracy | 16 | 22 | 24 | -8% | -27% |
| Égleny | 2 | 6 | 12 | -50% | -67% |
| Fontaines | 22 | 30 | 39 | -23% | -27% |
| Lalande | 5 | 6 | 11 | -45% | -17% |
| Leugny | 8 | 8 | 14 | -43% | 0% |
| Moulins-sur-Ouanne | 7 | 12 | 14 | -14% | -42% |
| Parly | 15 | 15 | 30 | -50% | 0% |
| Pourrain | 17 | 25 | 27 | -7% | -32% |
| Toucy | 30 | 33 | 58 | -43% | -9% |
| Villiers-Saint-Benoît | 11 | 11 | 22 | -50% | 0% |
| CCT | 159 | 211 | 313 | -33% | -25% |

Source : Recensement agricole 2010



Source : Recensement agricole 2010

Cette problématique de la réduction des exploitations agricoles est importante dans le processus d'élaboration du PLUi. Le travail réalisé avec les agriculteurs dans le cadre du diagnostic agricole permet d'affiner les projets des exploitants et surtout d'identifier les mutations possibles des fermes dont les bâtiments risquent de se retrouver déclassés, mais en même temps d'identifier les nouveaux projets qui pourraient avoir lieu dans les années à venir. Ce travail sera largement pris en compte dans la phase d'élaboration du PADD.

La construction de locaux agricoles en nette régression

D'après les données sur les permis de construire issues de la base de données Sitadel, 24 737 m² de locaux agricoles ont été construits sur le Toucycois entre 2001 et 2009, soit 2 749 m² en moyenne par an. Ce rythme de construction, si on le rapporte par habitant, est pratiquement deux fois plus élevé que

Locaux agricoles commencés entre 2001 et 2009 (en m²)

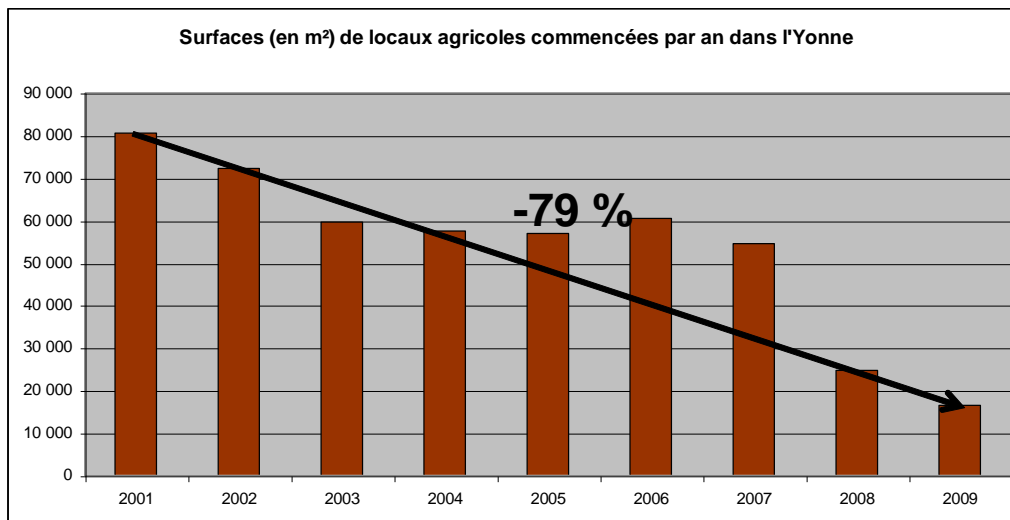
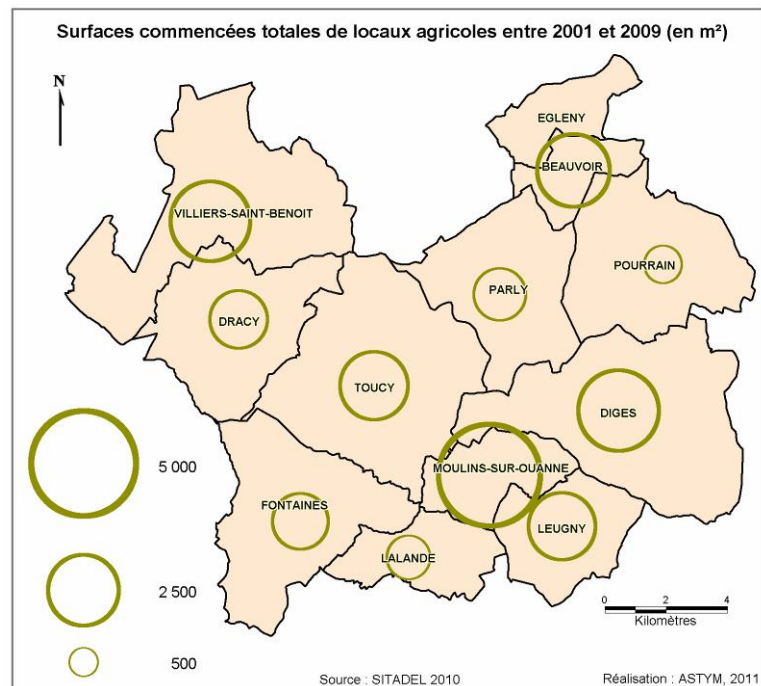
| | 2001-2009 | m ² / an | m ² / an / hab. |
|-----------------------|----------------|---------------------|----------------------------|
| Beauvoir | 2 641 | 293 | 0,9 |
| Diges | 3 101 | 345 | 0,3 |
| Dracy | 1 727 | 192 | 0,9 |
| Égleny | 0 | 0 | 0,0 |
| Fontaines | 1 616 | 180 | 0,4 |
| Lalande | 1 053 | 117 | 0,9 |
| Leugny | 2 271 | 252 | 0,7 |
| Moulins-sur-Ouanne | 4 678 | 520 | 1,9 |
| Parly | 1 433 | 159 | 0,2 |
| Pourrain | 806 | 90 | 0,1 |
| Toucy | 2 343 | 260 | 0,1 |
| Villiers-Saint-Benoît | 3 068 | 341 | 0,7 |
| CCT | 24 737 | 2 749 | 0,31 |
| Yonne | 483 431 | 53 715 | 0,16 |

Source : SITADEL, 2010

dans l'ensemble du département de l'Yonne (cf. tableau ci-contre). Cela indique que le Toucycois reste un territoire agricole dynamique, malgré la perte de SAU et la forte diminution du nombre d'exploitations.

Comme le fait ressortir la carte présentée ci-dessous, c'est à Moulins-sur-Ouanne qu'il y a eu le plus de constructions de locaux agricoles (520 m²/an en moyenne). En revanche, à Égleny et Pourrain, il y a eu très peu de nouvelles constructions depuis 2001.

En termes de dynamique, on remarque que les constructions de locaux agricoles se sont ralenties durant la dernière décennie. Ainsi, entre 2001 et 2009, les surfaces commencées ont chuté de 70 % dans le Toucycois et de 79 % dans l'Yonne. Le graphique suivant illustre cette baisse à l'échelle de l'Yonne car les surfaces concernées sont beaucoup plus importantes, ce qui limite les écarts interannuels et est donc plus représentatif de la situation réelle.

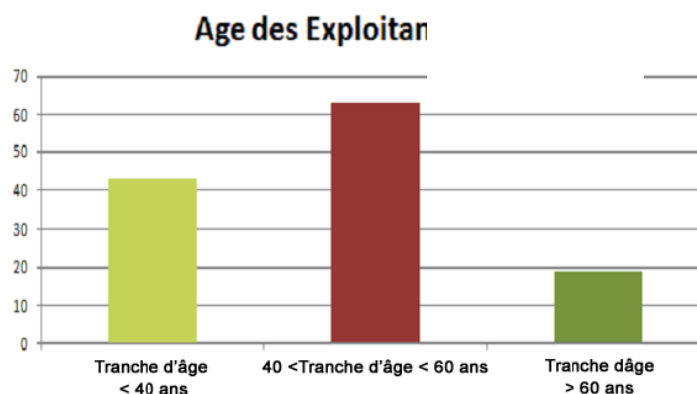


Source : SITADEL 2010

Mais des exploitants relativement jeunes

Comme l'indique le graphique ci-contre, il y a relativement peu d'exploitants qui ont plus de 60 ans. La majorité d'entre eux a plutôt entre 40 et 60 ans, avec même une proportion importante de jeunes agriculteurs (moins de 40 ans). La moyenne d'âge des agriculteurs du Toucycois est de 48 ans.

Cela signifie que le nombre d'exploitations qui risque de disparaître à court et moyen termes est réduit.

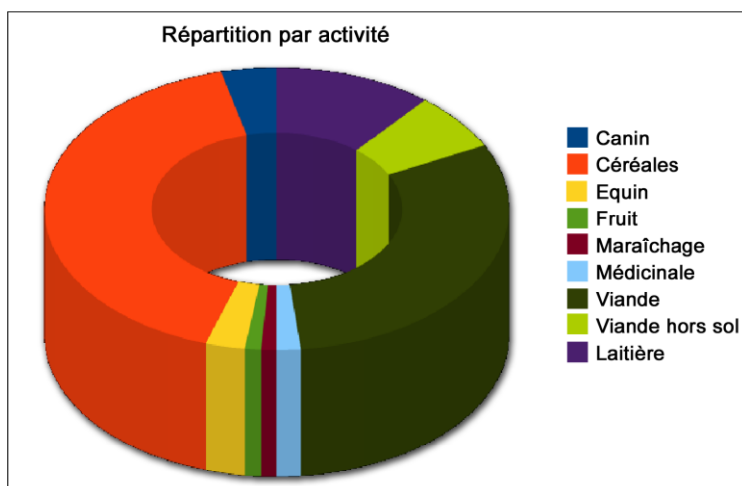


Source : Diagnostic agricole de la CCT, 2010

D'après le diagnostic agricole réalisé en 2010, seuls 13 des exploitants qui ont répondu à cette question envisagent de transmettre leur exploitation dans les 10 années à venir : les autres pensent le faire dans 10 à 20 ans, voire plus pour certains.

La production de céréales et de viande comme vocations agricoles principales du territoire

Parmi les 124 exploitations prises en compte dans le diagnostic agricole, 76 ont une activité de production céréalière. La production de viande (y compris viande hors sol) arrive en seconde position



Source : Diagnostic agricole de la CCT, 2010

avec 68 exploitations concernées. Ces chiffres s'expliquent par le fait que de nombreuses exploitations fonctionnent en polyculture céréales/viande (ou céréales/lait dans certains cas). D'ailleurs, seules 25 des exploitations sont spécialisées dans la production céréalière.

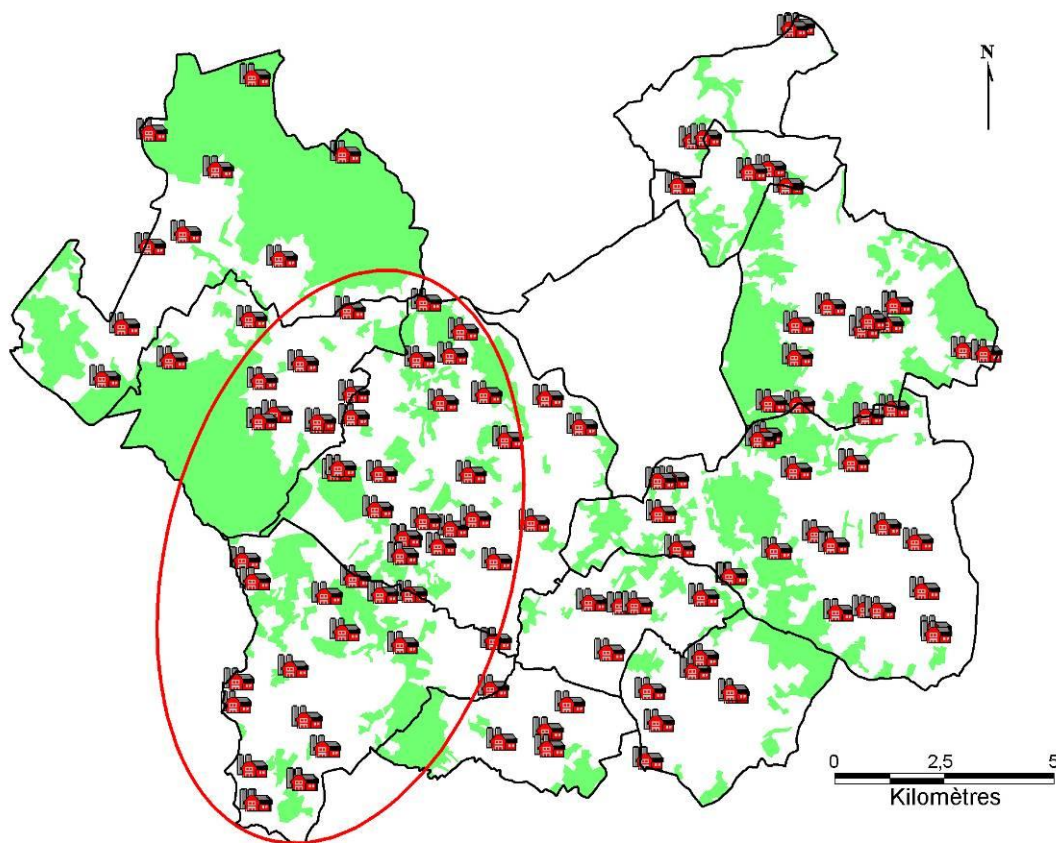
Après les céréales et la viande, qui sont les deux types de production largement prédominants dans le Toucycois, on trouve la production laitière. Les autres types d'activité, telles que l'apiculture ou le maraîchage, sont marginaux.

Une présence agricole répartie sur l'ensemble du territoire

Le diagnostic agricole réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne recense 124 exploitations qui relèvent de l'activité agricole. La différence avec le recensement agricole 2010 s'explique d'abord par le fait que la commune de Parly n'a pas fait l'objet du diagnostic agricole dans la mesure où celle-ci a finalisé son PLU en 2009, et que son diagnostic agricole n'ayant pas été réalisé avec la même approche, il ne pouvait pas être intégré à l'étude concernant l'intercommunalité. D'autre part, le diagnostic agricole relève la présence de 156 exploitants au total.

La carte suivante présente la localisation des 124 sièges d'exploitation recensés sur les 11 communes concernées par le diagnostic agricole.

Carte de localisation des sièges d'exploitation agricole du Toucycois (hors Parly)



Source : diagnostic agricole du Toucycois, 2010

On remarque la prépondérance de sièges d'exploitation entre Toucy et Fontaines.

II.2.3. Perception des acteurs sur la dynamique de l'activité agricole, effets en termes d'aménagement du territoire et perspectives

Lors de la réalisation du diagnostic agricole, les agriculteurs ont été rencontrés, ce qui a permis de soulever des enjeux agricoles marqués sur le territoire.

Les principaux enjeux relevés

Les agriculteurs ont mis en évidence 3 types d'enjeux :

- ceux relatifs à la cohabitation entre bâtiments agricoles et habitations ;
- les enjeux liés aux déplacements ;
- et ceux en lien avec la problématique de l'épandage.

Lorsqu'il existe des bâtiments agricoles à l'intérieur du tissu urbain, comme c'est le cas sur la commune de Beauvoir par exemple (*cf. carte en page suivante*), il conviendra de bien déterminer si des extensions urbaines sont possibles et où.

D'autre part, le périmètre légal autour des bâtiments agricoles devra être appliqué voire renforcé afin qu'il n'y ait pas de construction à proximité des exploitations (pour des raisons évidentes de nuisances sonores et olfactives) et pour protéger les bâtiments agricoles.

En ce qui concerne les bâtiments qui sont déclassés, il est important de prévoir leur éventuelle transformation.

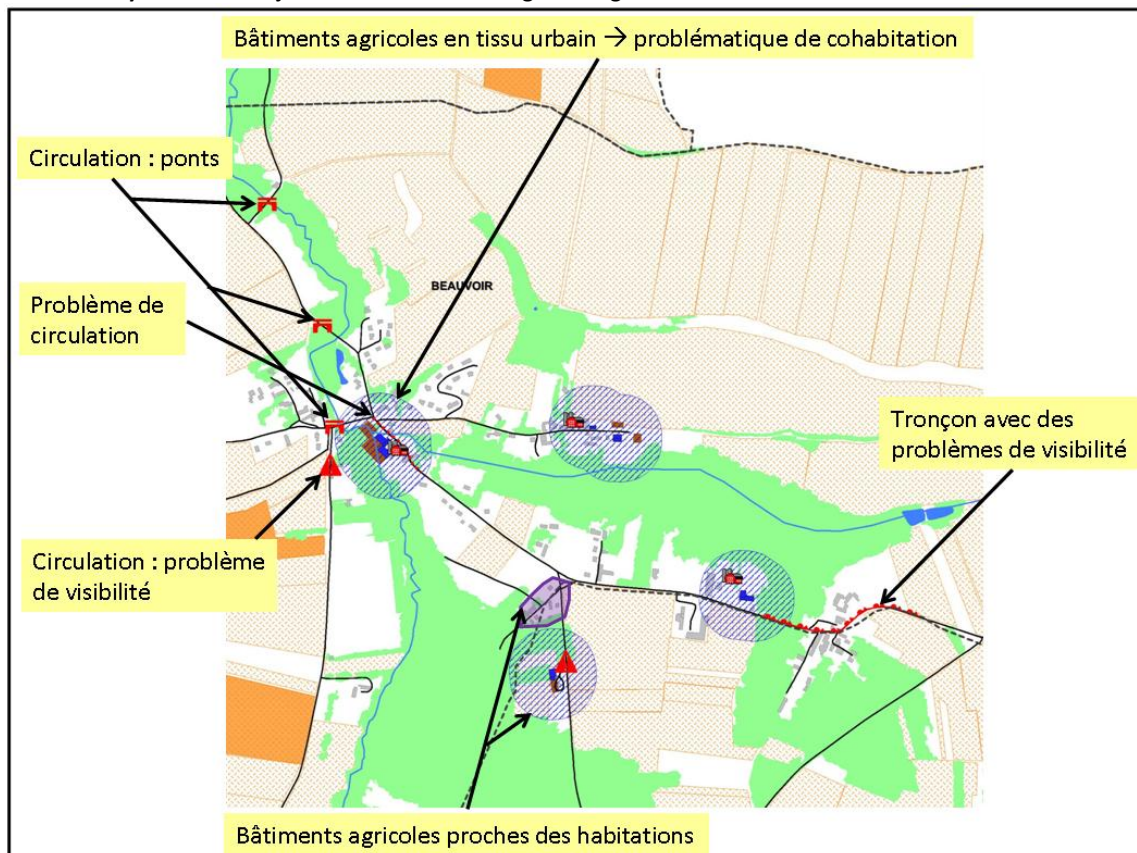
A propos des problèmes de circulation qui ont été soulevés, ils sont de 5 natures :

- Etranglement des routes communales : de manière générale, le dimensionnement des routes communales et des ouvrages d'art (par exemple les ponts) n'ont pas suivi l'évolution du gabarit du matériel agricole et des convois agricoles.
- Dangerosité des grands axes en raison de la vitesse élevée des voitures et du manque de visibilité. La RD965 au niveau de la Tuilerie et la RD955 entre Toucy et Fontaines ont été particulièrement pointées du doigt.
- Afflux de circulation sur les routes secondaires aux heures de pointe en semaine : cela est dû aux véhicules légers qui souhaitent éviter les axes principaux plus encombrés.
- Circulation dans les centres-bourgs/villes en raison du stationnement inapproprié de certains véhicules. C'est par exemple le cas devant le musée de Villiers-Saint-Benoît, ou encore à Toucy (surtout le samedi matin, jour de marché).
- Absence de signalisation, comme à la Sablonnière à Toucy où le centre équestre n'est pas signalé (ce qui rend la traversée de la RD955 dangereuse pour les pratiquants d'équitation).

Les zones d'épandage, quant à elles, devront être prises en compte dans les possibles extensions urbaines. En effet, comme c'est indiqué dans le diagnostic agricole, « avoir suffisamment de surfaces épandables par rapport à la production d'effluents est un élément primordial pour le maintien de l'élevage sur une exploitation, et par extension, sur une région ».

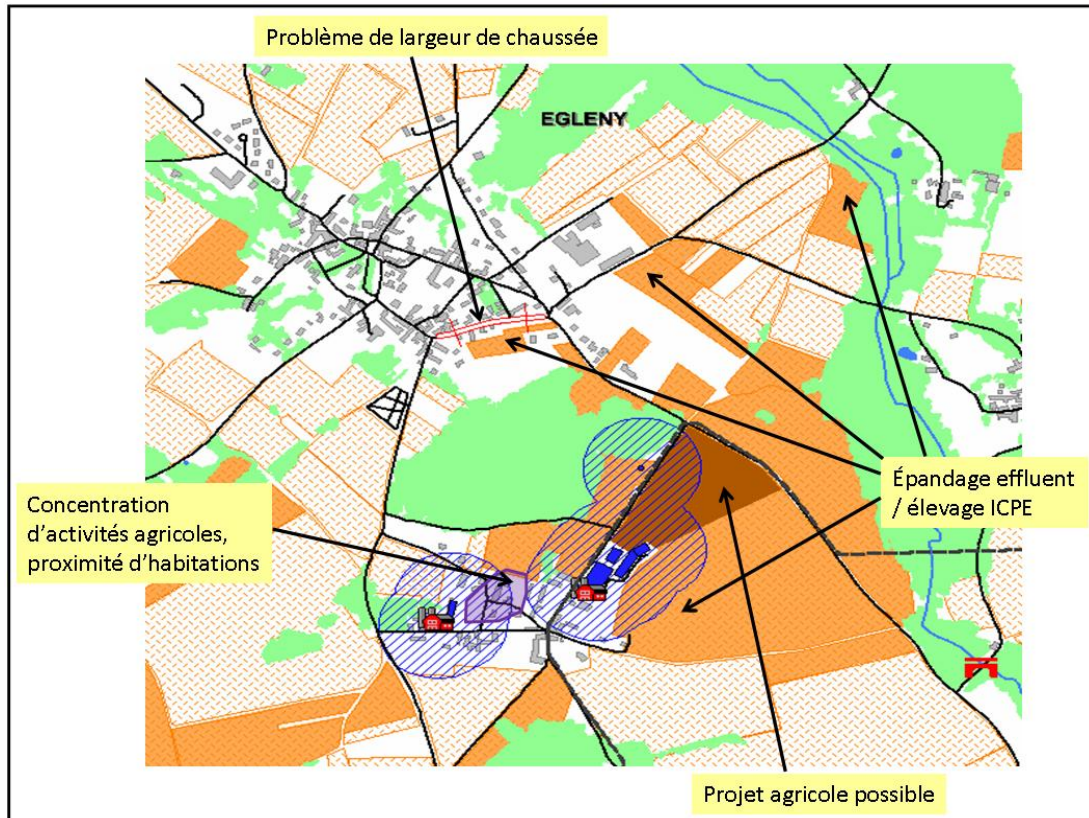
Les cartes suivantes reprennent et territorialisent les grands types d'enjeux qui ont été abordés par les agriculteurs.

Synthèse des enjeux soulevés dans le diagnostic agricole : zoom sur la commune de Beauvoir



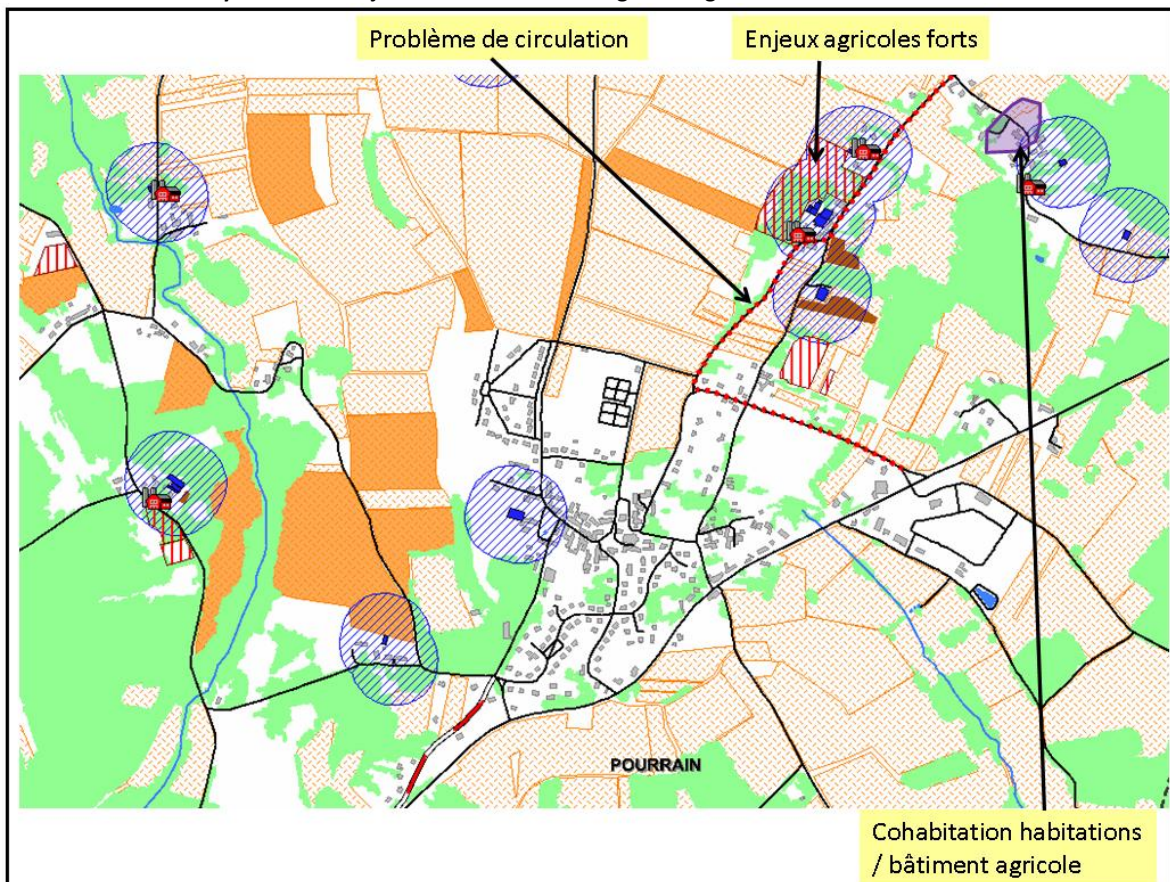
Source : diagnostic agricole du Toucycois, 2010

Synthèse des enjeux soulevés dans le diagnostic agricole : zoom sur le bourg d'Égleny



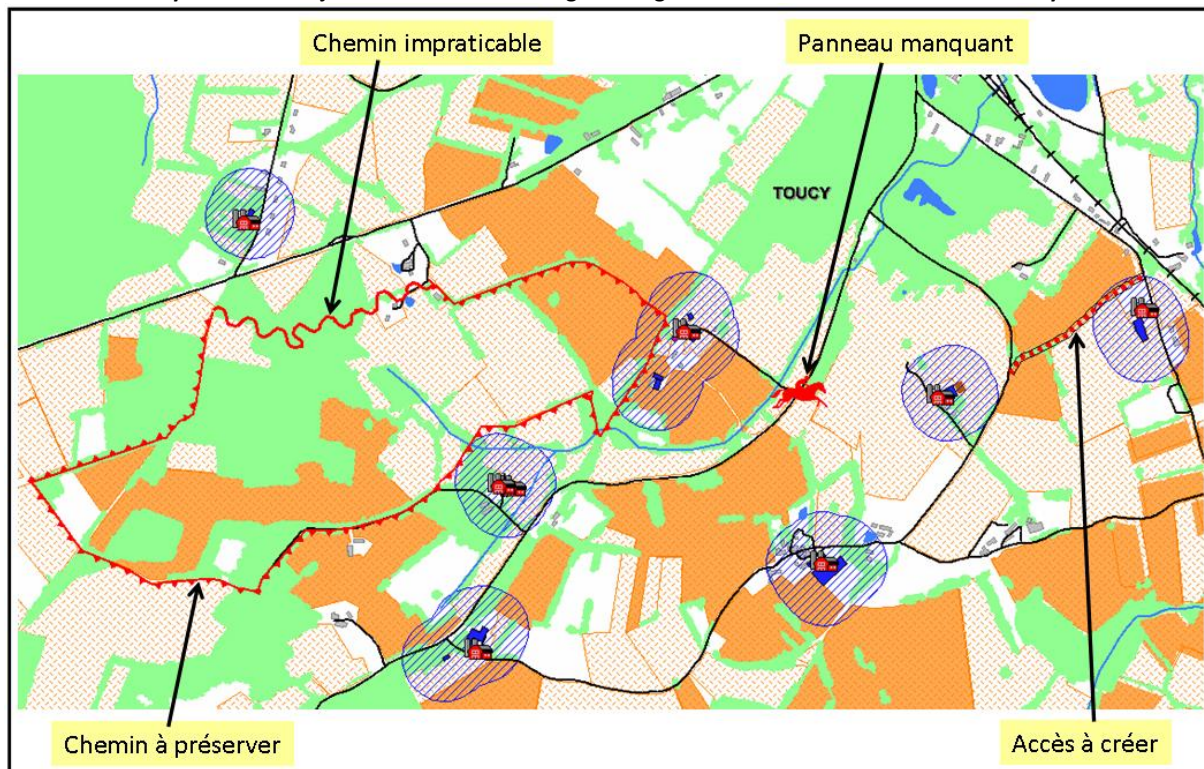
Source : diagnostic agricole du Toucycois, 2010

Synthèse des enjeux soulevés dans le diagnostic agricole : zoom sur Pourrain



Source : diagnostic agricole Toucycois, 2010

Synthèse des enjeux soulevés dans le diagnostic agricole : zoom sur la Sablonnière à Toucy



Source : diagnostic agricole Toucycois, 2010

Dynamique agricole et perspectives pour les exploitants

De manière générale, la tendance à la réduction du nombre d'exploitations (signifiant une augmentation de la Surface Agricole Utile moyenne par exploitation) risque de se maintenir. En revanche, en ce qui concerne la SAU, il est plus difficile de déterminer si elle va continuer à se réduire.

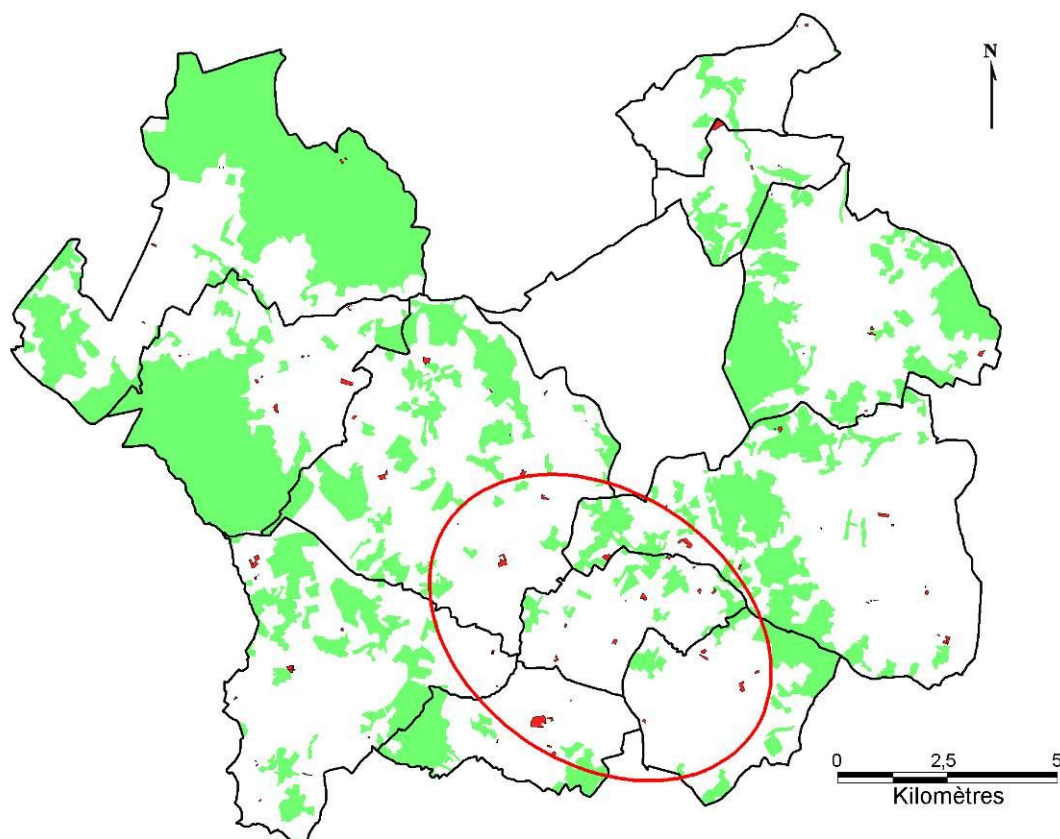
Dans le détail, une synthèse issue du diagnostic agricole présente les grands enjeux pour ces prochaines années :

« Des agriculteurs, demain sur le Toucycois :

- Les activités assises sur un patrimoine bâti qui n'est plus fonctionnel s'éteindront probablement avec l'agriculteur en place. Si le bâti de qualité architecturale est intégré à une exploitation en activité, il deviendra le support d'un projet s'inscrivant dans le prolongement de l'activité agricole : gîte ou chambre d'hôte ou accueil d'enfants (4 cas). Compte tenu des contraintes de main-d'œuvre, le changement de destination du bâtiment est conditionné par le projet de carrière des enfants.
- Des pluri-actifs et quelques jeunes installés ont besoin de conforter leur structure avec quelques hectares. Ils nous ont signalé au cours des entretiens les difficultés rencontrées pour obtenir ce complément de foncier qui leur fait défaut.
- Les pluri-actifs qui souhaitent poursuivre en parallèle l'exploitation et une autre carrière font partie des acteurs locaux mais comment les intégrer au réseau des professionnels dans les diverses concertations ?
- La Loi de Modernisation Agricole de juillet 2010 demande à l'agriculture de relever à nouveau le défi de la compétitivité des exploitations. Des exploitations professionnelles rencontrées s'inscrivent dans cette démarche, pour peu que l'exploitant soit à plus de dix ans de la retraite. »

Plusieurs projets, à plus ou moins court terme, concernent le territoire. Parmi eux, une part importante est localisée au sud du territoire, dans et autour de la commune de Moulins-sur-Ouanne. Cela confirme la tendance exprimée précédemment (cf. *infra* p.73) qui montre que Moulins-sur-Ouanne est la commune où il y a eu le plus de constructions de locaux agricoles entre 2001 et 2009 (largement devant Diges, seconde) ; tendance qui pourrait donc se poursuivre.

Carte de localisation des projets agricoles sur le Toucycois (hors Parly)



Source : diagnostic agricole du Toucycois, 2010

Les projets en question correspondent principalement à des constructions de hangars de stockage ou de poulaillers (9 projets recensés). Il y a également un projet de centre équestre à Fontaines, au lieu-dit les Grands Prots.

Il conviendra aussi de faire en sorte que les circuits courts puissent se développer.

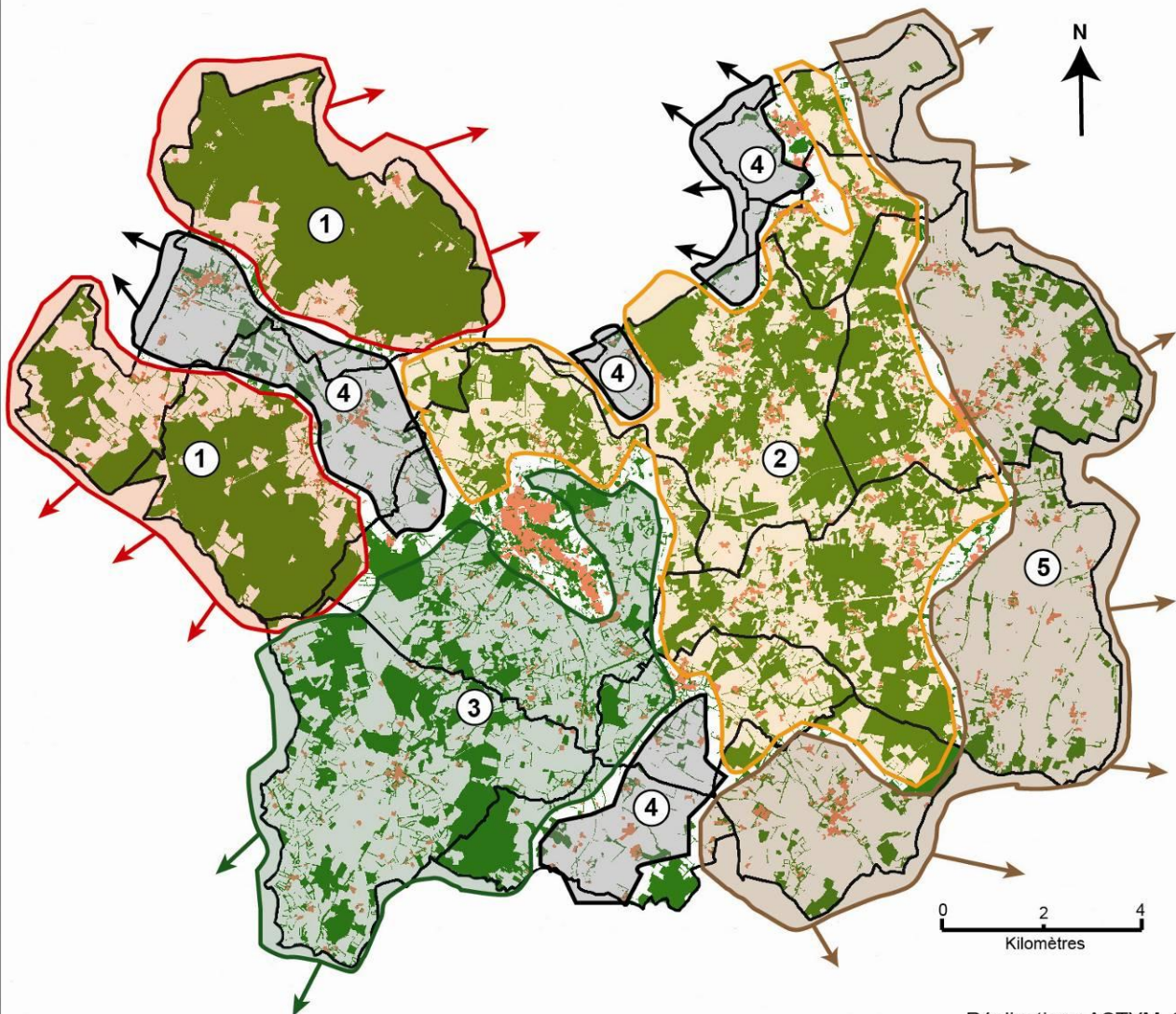
II.2.4. La filière bois

Une forte occupation du territoire

D'après l'interprétation des orthophotos 2007 réalisée par le cabinet ASTYM, les espaces boisés couvrent un peu plus de 38 % du territoire du Toucycois (soit 9 350 ha). Les calculs effectués prennent en compte non seulement les forêts et bosquets, mais aussi l'ensemble des haies. Cela permet d'avoir une vision claire et exhaustive sur le boisement dans le territoire.

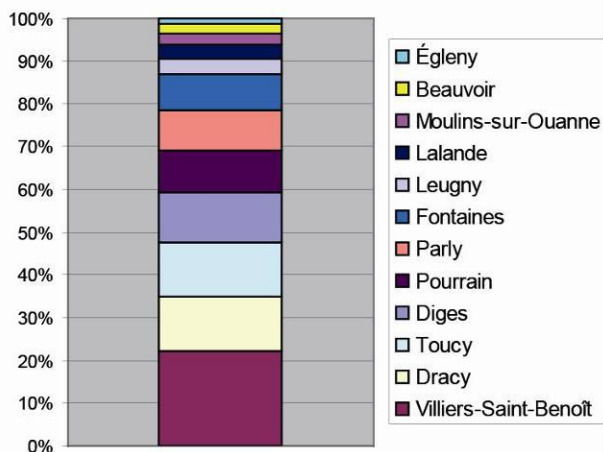
On s'aperçoit que la situation diffère fortement entre les communes puisque les haies et forêts occupent plus de 60 % du territoire communal de Villiers-Saint-Benoît contre seulement 15 % à Égleny. De ce fait, plus de 22 % des boisements du Toucycois se trouvent à Villiers-Saint-Benoît, alors que Leugny, Lalande, Moulins-sur-Ouanne, Beauvoir et Égleny ne représentent à elles 5 que 13 % des espaces boisés.

Répartition des espaces boisés et des haies sur la CC du Toucycois



Réalisation : ASTYM, 2011

Part de chaque commune de la CCT dans la superficie totale de forêts



- ① Grandes forêts bien entretenues avec de grands propriétaires (dont forêt communale de 360 ha gérée par l'ONF à Villiers)
- ② Secteur avec de nombreux espaces boisés, mais à l'entretien délicat en raison de la multitude de petits propriétaires
- ③ Conservation d'un paysage bocager avec de très nombreuses haies
- ④ Quasi absence de bois et de haies en raison de la prédominance de grandes cultures
- ⑤ Quasi absence de bois : changement de paysage, de la Puisaye à la Forterre

Sources : orthophotos 2007, interprétation et calculs ASTYM 2011

Répartition des espaces boisés dans le Toucycois

| | % forêts | Superficie commune (km ²) | Surface forêts (km ²) | % surface forêts |
|-----------------------|--------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------|
| Villiers-Saint-Benoît | 60,9% | 34,0 | 20,7 | 22,2% |
| Dracy | 54,0% | 21,9 | 11,8 | 12,6% |
| Toucy | 33,8% | 34,9 | 11,8 | 12,6% |
| Diges | 31,1% | 35,8 | 11,1 | 11,9% |
| Pourrain | 37,5% | 23,8 | 8,9 | 9,6% |
| Parly | 43,4% | 20,8 | 9,0 | 9,6% |
| Fontaines | 31,3% | 25,2 | 7,9 | 8,4% |
| Leugny | 25,6% | 13,3 | 3,4 | 3,7% |
| Lalande | 29,1% | 10,1 | 2,9 | 3,2% |
| Moulins-sur-Ouanne | 24,3% | 10,2 | 2,5 | 2,6% |
| Beauvoir | 30,4% | 6,7 | 2,0 | 2,2% |
| Égleny | 15,0% | 8,0 | 1,2 | 1,3% |
| CCT | 38,2% | 244,8 | 93,5 | 100,0% |

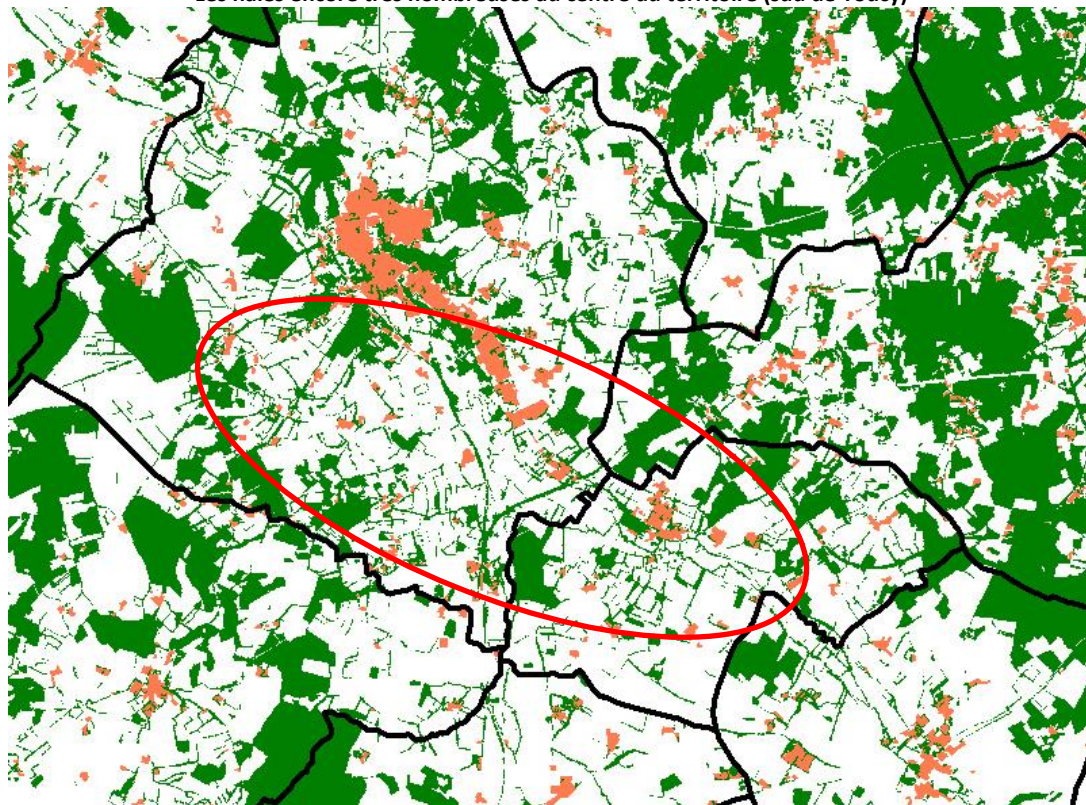
Source : photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain. Calculs ASTYM 2011

Les deux grands massifs forestiers du territoire occupent en partie les communes de Villiers-Saint-Benoît et Dracy. L'autre grande étendue boisée du territoire, même si elle n'est pas continue, occupe l'est du territoire selon une bande nord/sud entre le sud de la commune de Beauvoir et le nord-est de celle de Leugny (en passant par Parly, Pourrain et Diges).

Entre ces grands espaces boisés, principalement dans et autour de la vallée de l'Ouanne, on repère de très nombreuses haies (cf. carte ci-dessous).

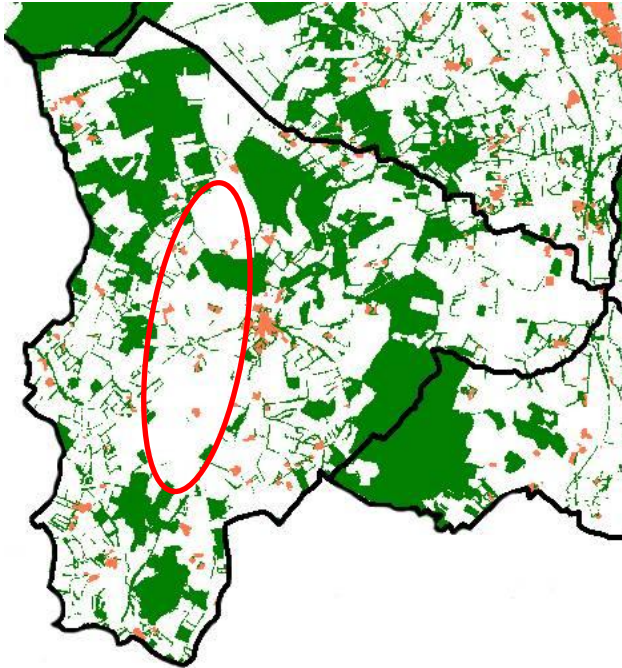
A l'est/sud-est du Toucycois, en revanche, les boisements sont très peu nombreux, qu'il s'agisse de forêts ou de haies. Cela se vérifie surtout à Leugny et à l'est de la commune de Diges où commence la Forterre.

Les haies encore très nombreuses au centre du territoire (sud de Toucy)



Source : photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain. Calculs ASTYM 2011

La disparition des haies au centre de la commune de Fontaines



Source : photo-interprétation d'après Orthophotos (IGN 2007), cadastre et relevé de terrain. Calculs ASTYM 2011

En termes de tendances, il apparaît difficile de déterminer les évolutions des surfaces boisées dans le Toucycois. Toutefois, d'après les acteurs rencontrés, il semblerait que les forêts se maintiennent, alors que les haies auraient diminué ces dernières années. C'est par exemple le cas à Leugny où beaucoup de haies auraient disparu, surtout à l'est de la commune (côté Forterre). A Moulins-sur-Ouanne, il a été constaté que des haies perpendiculaires à la pente ont été arrachées, ce qui a engendré une accélération de l'écoulement des eaux de pluies vers l'aval. C'est pourquoi les élus ont insisté pour que ce type de haies soit protégé en priorité.

A Fontaines, en revanche, il y a encore un nombre élevé de haies et leur nombre se stabiliserait d'après les élus. Mais, auparavant, un grand exploitant céréalier a arraché de nombreuses haies sur une bande centrale de la commune pour les besoins de son activité.

Enfin, la Mairie de Pourrain a fait part de sa volonté de replanter des haies. Elles servent aussi en hiver à bloquer les congères.

Dans le cadre du PLUi, il est important de noter que la réforme de la PAC oblige les agriculteurs à conserver au moins 3 % de surface boisée sur leurs terres ; proportion qui devrait augmenter ces prochaines années. Toutefois, dans le contexte du Toucycois, ce quota est déjà largement dépassé donc cela n'aidera pas à la conservation des haies.

Les natures de propriété

Pratiquement tous les boisements sont privés puisque seule Villiers-Saint-Benoît possède des forêts communales sur une surface totale de 339 hectares. Si cela représente 16 % de la superficie de la commune, cela ne correspond qu'à 3,6 % de l'ensemble des espaces boisés du Toucycois. Les forêts communales relevant du régime forestier sont gérées durablement par l'Office National des Forêts (ONF).

Parmi le parcellaire forestier privé, en revanche, les situations divergent : cela dépend de la taille des parcelles que possède chaque propriétaire et de la présence ou non d'un plan de gestion.

A Villiers-Saint-Benoît et Dracy, une grande partie des espaces boisés est soumise à Plan Simple de Gestion. Dans les deux cas, de grands propriétaires se partagent les forêts privées, ce qui implique leur bon état et leur bonne exploitation. Il existe également des Plans Simples de Gestion qui concernent certaines forêts des communes de Lalande, Leugny, Toucy, Fontaines, Parly et Pourrain. A Lalande, les espaces boisés sont d'ailleurs plutôt bien gérés d'après la Municipalité.

Certaines parcelles bénéficient par ailleurs d'un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles à Toucy, Fontaines, Lalande, Parly et Diges. Mais, à chaque fois, les espaces boisés concernés sont de petite taille, ce qui limite l'impact du dispositif en matière de gestion et d'entretien.

Une grande partie des forêts du Toucycois, en plus d'être privée, ne possède donc aucun document de gestion durable. Cela concerne en premier lieu les bois de l'est du territoire, sur la bande nord/sud entre Beauvoir, Parly, Pourrain et Diges, principalement issue d'enfrichements (*cf. carte page suivante*).

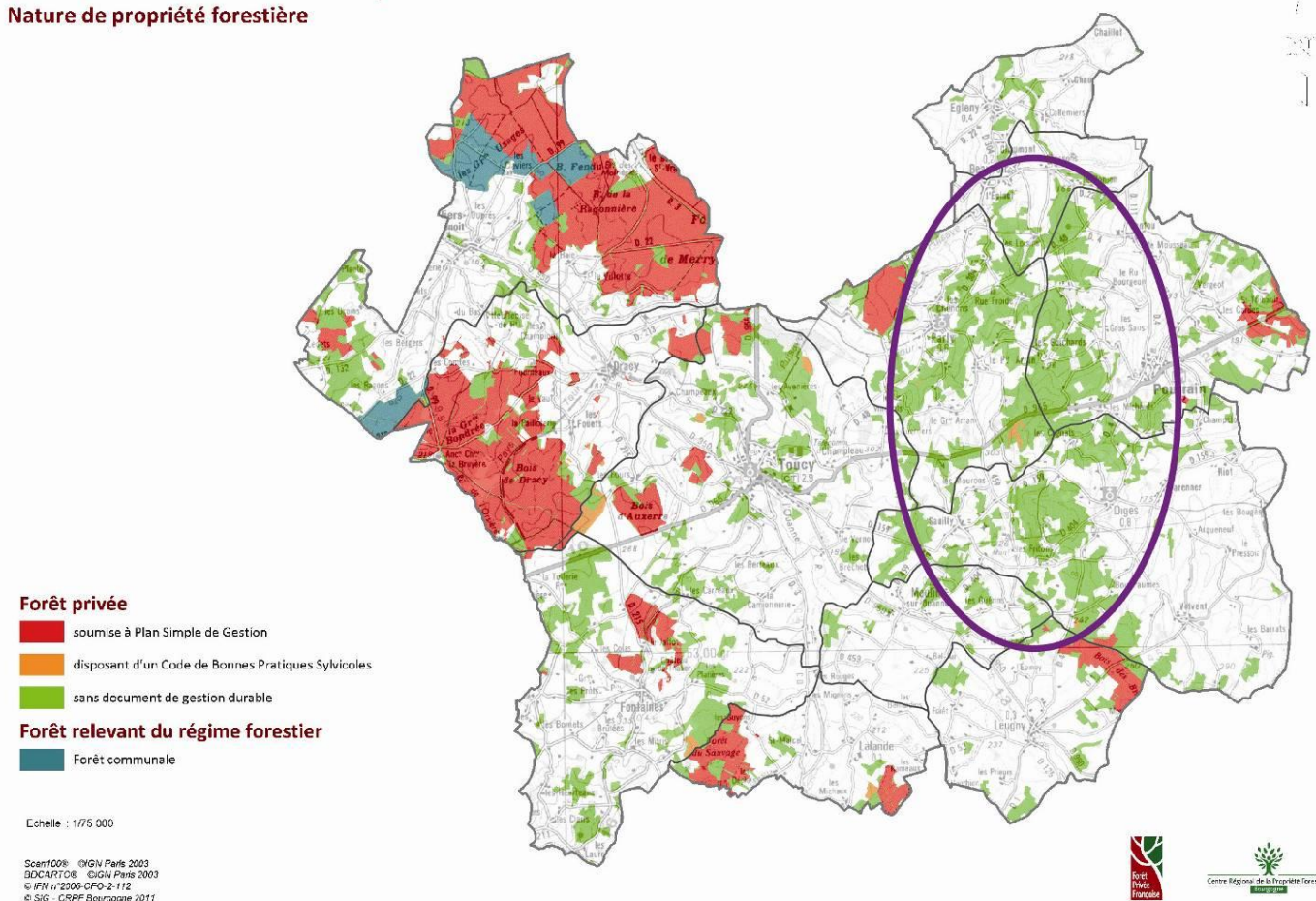
La multitude de petits propriétaires privés rend la gestion des forêts très difficile dans la plupart des communes. Ce morcellement est un véritable problème d'après la Maire de Diges, bien que la commune tente d'entretenir certains bois. A Pourrain, une absence totale d'entretien des bois, surtout en limite avec la commune de Parly, a également été soulevée. De grandes difficultés de gestion, entraînant un embroussaillage excessif des bois, ont aussi été pointées à Toucy et à Beauvoir notamment. Dans cette dernière commune, un regroupement est en cours, mais les effets ne pourront être visibles que sur le long terme.

Il n'y a donc qu'à Dracy et Villiers-Saint-Benoît que la répartition des propriétés permet une bonne gestion des forêts. C'est aussi le cas plus ponctuellement dans d'autres communes. A Fontaines, les forêts sont ainsi plutôt bien entretenues d'après le Maire car il y a des marchands de bois sur la commune.

Cependant, l'embroussaillage peut aussi être consécutif non pas à une sous-exploitation mais à une sur-exploitation (souvent mise en œuvre par des marchands de bois peu scrupuleux), avec une mise en lumière brutale des sols et réaction de la végétation arbustive et herbacée. A cet égard, la corrélation entre entretien durable des bois et présence localement de marchands n'est pas toujours fondée.

La nature de la propriété forestière dans le Toucycois montre des inégalités dans la gestion des boisements

Communauté de Communes du Toucycois Nature de propriété forestière



Source : Centre Régional de la Propriété Forestière, 2011.

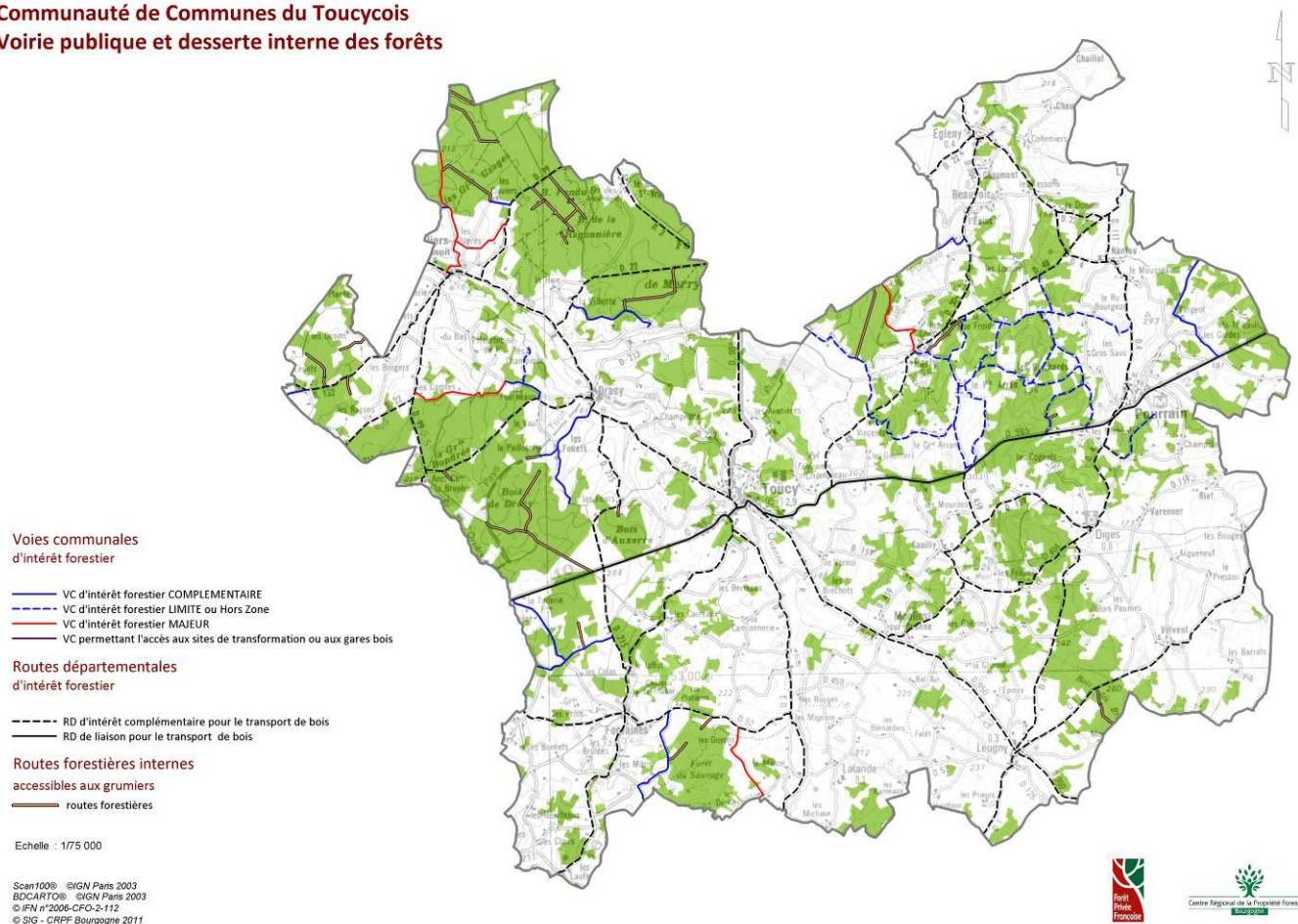
La desserte des massifs

Les forêts du Toucycois sont accessibles à la fois par les routes départementales et les voies communales. Mais ce sont les voies communales qui présentent le plus grand intérêt forestier en permettant des accès directs aux massifs. C'est le cas sur les communes de Villiers-Saint-Benoît, Dracy, Lalande et Parly avec des VC d'intérêt forestier majeur.

Il existe également des routes forestières qui offrent un accès à l'intérieur des forêts, notamment pour les grumiers. Cela concerne notamment les bois de Villiers-Saint-Benoît et le bois de Dracy pour lequel une route forestière a été aménagée depuis la RD965.

Mais, généralement, cet accès se limite aux bordures de massifs. L'un des problèmes de la filière bois dans ce secteur est d'ailleurs la quasi-absence de desserte et de places de dépôts accessibles aux

Communauté de Communes du Toucycois Voirie publique et desserte interne des forêts



engins de débardage et grumiers à l'intérieur des massifs boisés.

La RD965 est quant à elle la seule route de liaison pour le transport du bois. Cela peut s'avérer problématique et dangereux dans la traversée de Toucy en raison de la configuration des lieux (étroitesse de la chaussée, pente, virages à angle droit, circulation piétonnière).

Les perspectives de la filière

Etant donné qu'une partie importante des forêts du Toucycois n'est pas concernée par un plan de gestion, un des enjeux principaux est de mieux exploiter le grand potentiel forestier qu'offre le Toucycois. En effet, comme l'a fait remarquer le Maire de Pourrain, les forêts (de sa commune) sont sous-utilisées/exploitées.

Pourtant, l'exploitation de la filière bois peut être génératrice de nombreux emplois, comme en témoignent les dizaines d'employés qui travaillent actuellement dans la scierie d'Égleny et l'unité de fabrication et vente de plaquettes bois de Villiers-Saint-Benoît. Il y a également une importante activité sylvicole à Dracy.

Un autre enjeu est énergétique, avec l'utilisation du bois comme moyen de chauffage collectif. Cette filière bois-énergie est un axe de développement déjà mis en place dans le Toucycois par la commune de Villiers-Saint-Benoît. Cette dernière possède deux chaudières qui utilisent des plaquettes forestières comme combustible :

- Une dans le jardin de la Mairie, qui permet d'alimenter les bâtiments de la Mairie, la cantine scolaire et les toilettes, le bâtiment de l'école maternelle, celui de l'agence postale (avec les deux logements Domanys à l'étage), et l'ensemble des bâtiments du musée.

- L'autre chaudière est installée au bout du lotissement de la Sainte-Reine et chauffe les 8 pavillons locatifs Domanys (cf. photo ci-après).

Cette deuxième chaudière pourra aussi, à terme, alimenter en chauffage les 4 futures constructions Domanys attenantes au lotissement.

Ce système permet à la commune de réaliser des économies de chauffage. D'autre part, étant donné que les plaquettes forestières qui alimentent les chaufferies sont fabriquées par l'entreprise Bioforêt, basée sur la commune, cela permet à l'entreprise de produire ; alors que l'impact sur le milieu naturel s'en trouve réduit (en raison de la quasi-absence de transport).

Pour autant, aucun projet n'est actuellement à l'étude dans les autres communes du territoire. Parfois, les budgets restreints des collectivités limitent de telles initiatives malgré un certain intérêt.

Le stockage des plaquettes forestières et la chaufferie bois du lotissement Sainte-Reine à Villiers-Saint-Benoît



Crédit photos : ASTYM, juin 2011

Le bois peut aussi être une matière première pour la construction. C'est d'autant plus vrai que les constructions en bois ont toujours fait partie du paysage architectural poyaudin. Pour autant, aujourd'hui, rares sont les réalisations de ce type.

Le PLUi pourrait intégrer dans ses prescriptions ce type de construction via son règlement. A l'occasion d'un atelier thématique sur le sujet¹⁹, les élus du territoire ont affirmé que, de fait, il serait délicat de refuser des constructions en bois.

¹⁹ Atelier thématique entre élus, animé par le Chargé de mission PLU intercommunal de la CC, sur les thèmes de l'architecture et du patrimoine, s'étant déroulé le 16 novembre 2011.

**Une maison d'habitation en bois à Fontaines : un cas rare
dans le Toucycois**



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

Il convient également de déterminer si la forêt peut devenir un espace de loisirs dans le Toucycois. Outre ses bénéfices en matière économique, d'offre de loisirs pour la population, d'image et d'attraction touristique, cela participerait à l'entretien des forêts. Toutefois, sauf convention particulière, seuls les chemins dits ruraux, appartenant par définition au domaine privé des communes, peuvent être empruntés dans les conditions définies par loi, ce qui restreint fortement la vocation des forêts privées à devenir des espaces de loisirs ouverts au public.

AGRICULTURE ET BOIS

Forces

- Une activité agricole très dynamique utilisant au maximum le potentiel des terres agricoles
- Malgré un ralentissement prononcé durant la dernière décennie, les constructions de locaux agricoles se poursuivent à un rythme relativement soutenu
- La part des agriculteurs proches de la retraite est assez faible
- Présence de grandes surfaces boisées, y compris des haies

Faiblesses

- Légère réduction de la SAU depuis 10 ans, mais surtout forte diminution du nombre d'exploitants agricoles
- Pratiquement tous les boisements sont privés : ce morcellement de la propriété pose des problèmes d'entretien de la forêt
- Le grand potentiel forestier est assez peu exploité

Opportunités

- Les chaudières collectives au bois permettent de réaliser d'importantes économies d'énergie et peuvent se développer
- L'exploitation du bois est source d'emplois et pourrait l'être davantage dans le Toucycois
- Les constructions en bois, actuellement très rares, sont pourtant parfaitement intégrées au paysage local



- Les forêts sont susceptibles d'accueillir un espace de loisirs en plein air

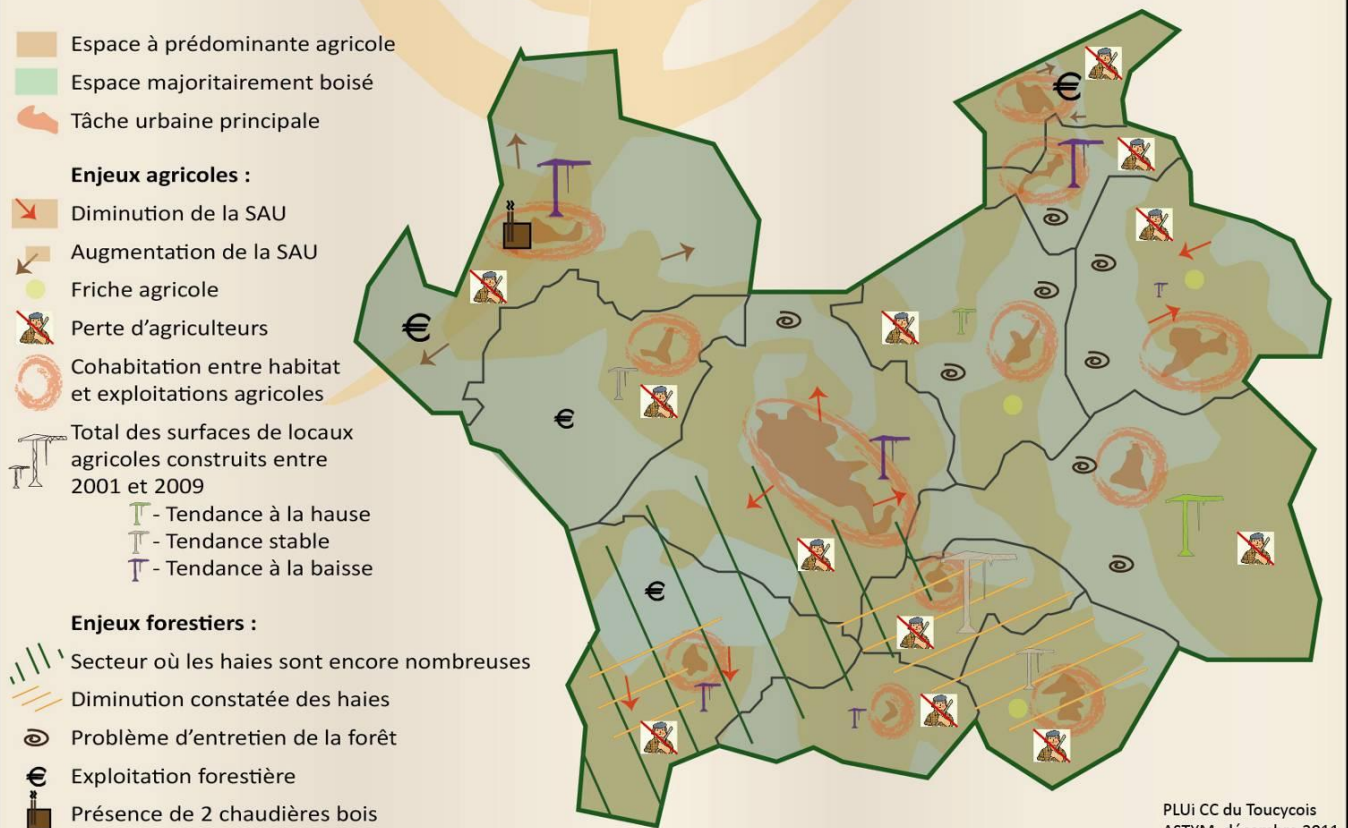
Menaces

- La proximité entre les exploitations agricoles et les habitations peuvent poser des problèmes de cohabitation
- Le réseau viaire n'est plus toujours adapté au passage des engins agricoles modernes (très volumineux)
- La disparition des haies dans certains secteurs de la CCT entraînerait une dépréciation des paysages et de l'identité poyaudine
- Un mauvais entretien des forêts accentuera l'embroussaillage et le risque d'incendie

AGRICULTURE ET BOIS

Chiffres clés

- ☉ **58** : part du territoire occupée par des terres potentiellement agricoles → **territoire rural**
- ☉ **38** : part du territoire occupée par les espaces boisés → **nettement supérieur à la moyenne nationale (environ 29 %), paysages assez fermés, grand potentiel d'exploitation**
- ☉ **94** : part des terres potentiellement agricoles correspondant à la SAU → **peu de friches**
- ☉ **7** : nombre d'exploitations agricoles qui disparaissent en moyenne chaque année depuis 1988 → **hausse de la SAU moyenne par exploitation (et diminution des haies ?)**
- ☉ **2 749** : nombre de m² de locaux agricoles construits en moyenne par an entre 2001 et 2009 → **surfaces supérieures aux locaux commerciaux, industriels et artisanaux**
- ☉ **13** : nombre d'exploitants agricoles qui envisagent de transmettre leur activité dans les 10 prochaines années
- ☉ **3,6** : part des forêts qui sont communales → **morcellement de la propriété forestière**
- ☉ **1** : commune disposant d'une chaudière bois (Villiers-Saint-Benoît)



III. Organisation structurelle du territoire

III.1. Services et équipements publics

III.1.1. Services de santé

En matière de services de santé, le Toucycois ne dispose d'aucun équipement structurant : hôpital, urgences, clinique, maternité. Pour un accouchement ou une hospitalisation, les Toucycois doivent donc se rendre à Auxerre. De même, il n'y a pas sur le territoire de laboratoire d'analyses médicales, ni de médecins spécialistes (à l'exception des 2 dentistes de Toucy).

Il manque une structure médicale permettant des soins la nuit et les week-ends, ce qui oblige actuellement la population à se rendre aux urgences de l'hôpital d'Auxerre.

De manière générale, le territoire est assez mal pourvue en services de santé puisqu'il n'y a que 7 médecins généralistes au total : 1 à Egleny, 1 à Pourrain, 2 à Leugny (regroupés dans un cabinet médical) et 3 à Toucy (dont 2 au sein du même cabinet, en face de la gare). Comme nous l'avons vu plus haut (*cf. infra p.57*), cela représente moins de 80 médecins pour 100 000 habitants dans le Toucycois, contre 85 dans l'Yonne et 160 au niveau national.

De plus, à Egleny, le médecin du village étant proche de la retraite, il est possible qu'il ne soit pas remplacé. En effet, il n'est pas aisé d'attirer de nouveaux médecins dans le Toucycois. A Villiers-Saint-Benoît, l'unique médecin de la commune est parti exercer à Toucy en 2008. Depuis, il n'y a plus de médecin généraliste à Villiers-Saint-Benoît, malgré les efforts de la Mairie pour trouver un nouvel occupant à sa maison médicale communale. Si un médecin ne se manifeste pas, la commune se verra contrainte de vendre sa maison médicale.

Pour le reste, on note la présence de 3 infirmiers à Leugny (regroupés dans un cabinet), 2 infirmiers et 3 kinésithérapeutes à Pourrain, et 2 infirmiers et 3 kinésithérapeutes à Toucy. Par ailleurs, la Croix Rouge Française possède un centre de soins à Toucy, que l'on peut assimiler à un cabinet d'infirmiers.

Toucy, Pourrain et Leugny regroupent donc l'essentiel des services de santé du territoire. C'est d'autant plus vrai que deux de ces communes disposent d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), tout comme Diges et Egleny (*cf. infra p.39*). Cette concentration peut être un facteur d'attractivité pour les communes concernées, en particulier pour les personnes âgées. Toutefois, force est de constater que l'EHPAD de Toucy, dans son implantation, se trouve isolée par rapport au centre-ville, ce qui va à l'encontre de la volonté des élus locaux de rapprocher les services à la personne des centres de vie.

En outre, les 3 pharmacies du Toucycois sont situées à Toucy (qui en possède 2) et Pourrain. Diges, Fontaines, Pourrain et Toucy ont sur leur territoire une petite compagnie de taxis (2 dans le cas de Toucy), ce qui peut permettre le transport de malades assis pour des consultations médicales classiques. Mais, le seul ambulancier qui possède des véhicules sanitaires légers (VSL) et propose une assistance 24h/24 est localisé à Toucy.

Afin d'étayer l'offre en services de santé, les élus locaux souhaiteraient la création d'un centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) à Toucy. Les CMPP sont destinés à accueillir les enfants et adolescents qui souffrent de problèmes psychiatriques, y compris ponctuels.

Toutefois, le Schéma régional d'organisation médico-sociale de Bourgogne indique que la priorité pour l'Yonne est la création d'une telle structure à Sens, et non à Toucy.

Par ailleurs, à l'occasion des ateliers thématiques entre élus, ces derniers ont affirmé leur souhait de mettre à profit le vieillissement de la population pour développer l'offre de services à la personne.

III.1.2. Equipements scolaires

Sur les 12 communes du périmètre, seules 3 possèdent une école communale : il s'agit des plus peuplées, à savoir Toucy, Pourrain et Diges. Dans les 3 cas, les écoles sont situées dans le centre-ville/bourg et disposent d'une cantine scolaire. On remarque, dans le cas de Diges, une baisse notable des effectifs ces 5 dernières années: de 124 élèves en 2007/2008 à 99 élèves en 2011/2012. A Pourrain, la tendance est au contraire à la hausse des effectifs avec, pour l'école primaire, 113 élèves inscrits en 2010/2011 alors qu'ils n'étaient que 93 en 2004/2005. Pour l'école maternelle, on assiste en revanche à une stabilisation des effectifs (50 élèves en 2010/2011 contre 49 en 2004/2005). A Toucy, les effectifs de l'école primaire ont augmenté continuellement entre la rentrée de 2007 (178 élèves) et celle de 2010 (202 élèves). Mais, pour la rentrée 2011, le nombre d'élèves s'est légèrement réduit (196). Cela s'explique par la diminution du nombre d'élèves en provenance de l'école maternelle qui ne se monte plus qu'à 105 en 2011 contre 119 en 2008.

Dans les autres communes, le seuil de population ne permettant pas de créer ou maintenir des écoles communales, des regroupements pédagogiques intercommunaux ont vu le jour. Le premier concerne les communes de Dracy et Villiers-Saint-Benoît, qui se sont partagées les classes de la maternelle au CM2. Il y a également un regroupement entre les communes de Beauvoir, Égleny et Parly. Du fait de l'arrivée de jeunes ménages avec enfants, notamment à Beauvoir, et d'une population qui est globalement plus jeune que dans le reste du Toucycois, les effectifs des écoles ont augmenté et arrivent pratiquement à saturation d'après les élus. Enfin, Fontaines, Lalande, Moulins-sur-Ouanne et Leugny (ainsi que Levis et Fontenoy, qui ne font pas partie du périmètre d'étude) ont constitué un autre regroupement pédagogique intercommunal au sein duquel chaque commune possède 1 ou 2 classes, les affectations étant revues tous les ans en fonction des effectifs d'enfants par commune.

A noter que, dans les communes rurales, les écoles sont souvent situées dans le même bâtiment que la Mairie (comme c'est le cas à Villiers-Saint-Benoît et Égleny).

Evolution des populations communales entre 1999 et 2008 selon les découpages pédagogiques

| | Population 1999 | Population 2008 | Evolution 1999- 2008 | Evolution 1999- 2008 (%) |
|---|--------------------|--------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Toucy | 2 602 | 2 675 | 73 | 3% |
| Pourrain | 1 306 | 1 414 | 108 | 8% |
| Diges | 1 065 | 1 142 | 77 | 7% |
| Parly - Beauvoir - Egleny | 1 392 | 1 576 | 184 | 13% |
| Villiers-Saint-Benoît - Dracy | 663 | 734 | 71 | 11% |
| Fontaines - Lalande - Leugny - Moulins-sur-Ouanne - Fontenoy - Levis | 1 625 | 1 802 | 177 | 11% |
| Total (CCT + Fontenoy et Levis) | 8 653 | 9 343 | 690 | 8% |

Source : RGP INSEE 2008

Le tableau ci-dessus montre que c'est dans le regroupement Parly – Beauvoir – Égleny que l'augmentation de la population a été la plus importante depuis 1999, tant en valeur absolue qu'en pourcentages. Cela confirme le risque de saturation des effectifs évoqué par les élus. La hausse de la population a également été significative pour le regroupement Fontaines – Lalande – Leugny – Moulins-sur-Ouanne – Fontenoy – Levis. De plus, avec Beauvoir, les communes de Lalande et de Moulins-sur-Ouanne sont les seules à avoir connu dans le même temps une hausse de leur indice de jeunesse (part des 0-44 ans, cf. *infra* p.9). Si ce secteur reste attractif pour les jeunes ménages, le regroupement pédagogique pourrait devenir trop large.

Dans l'ensemble Villiers-Saint-Benoît – Dracy, la population a également augmenté de façon importante en pourcentages (+ 11%). Mais, en valeur absolue, la hausse reste assez faible (+ 71 habitants). De plus, on sait que cette partie du territoire est soumise à un vieillissement de la population.

L'entrée de la cité scolaire Pierre Larousse à Toucy



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

A Diges, Pourrain et surtout Toucy, la population a relativement peu augmenté. Sachant que, parallèlement, la population vieillit, les structures d'enseignement actuelles semblent suffisantes.

Pour l'enseignement secondaire, les élèves doivent ensuite se diriger vers Toucy. En ville haute, se trouve la cité scolaire Pierre Larousse, composée d'un collège et d'un lycée. Lors de l'année scolaire précédente (2010/2011), le collège comptait 597 élèves, et le lycée 436 élèves. Les effectifs sont en hausse de 6,5 % par rapport à

l'année scolaire 2006/2007, le nombre total d'élèves de la cité scolaire étant passé de 970 à 1 033²⁰.

Si le collège accueille principalement des enfants du canton de Toucy, le lycée a un rayonnement plus large (à l'échelle de la Puisaye). En effet, il n'existe aucun autre lycée général en Puisaye : le plus proche si situe à Auxerre. Il existe simplement un lycée agricole à Champignelles, au nord-ouest du territoire, à 13 km de Villiers-Saint-Benoît (commune la plus proche) et 23 km de Toucy.

En plus des enseignements classiques, le collège de Toucy est composé d'une section d'enseignement général et professionnel adaptée (Segpa), qui accueille des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables. Cette section comportait 62 élèves en 2010/2011 contre 51 quatre ans auparavant, soit une hausse des effectifs de plus de 21 %, très nettement supérieure à la hausse totale des effectifs du collège durant la même période.

En plus des trois filières générales (L, ES, S), le lycée propose, lui, une filière technologique sciences et technologies de la gestion (STG), spécialité marketing. Il est également équipé d'un internat. En revanche, l'établissement ne peut accueillir les élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, il existe, toujours à Toucy, une Maison Familiale Rurale (MFR) qui forme environ 120 jeunes à des métiers en lien avec les problématiques locales du territoire : Enseignement Agricole, BEPA Service aux Personnes, BAC professionnel Services en Milieu Rural, BAC professionnel Services aux Personnes et aux Territoires, Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale. Certaines formations n'étant pas dispensées dans les départements voisins, des jeunes viennent du Loiret et de la Nièvre.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le Toucycois est dépourvue d'établissement, bien que le lycée Pierre Larousse assure un BTS Assurance. A Auxerre, il existe un Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) et un IUT. Sinon, les jeunes doivent quitter le département pour trouver une université (en région parisienne, à Dijon, Orléans ou Lyon).

Pour la garde des enfants en bas âge, même s'il ne s'agit pas d'équipements scolaires à proprement parler, le Toucycois dispose d'un réseau assez étoffé d'accueil des enfants avec 3 crèches (à Toucy, Leugny et Parly) et un relais d'assistantes maternelles à Toucy (en ville haute).

Une micro-crèche est actuellement en construction à Pourrain, tandis qu'une autre est en projet à Diges (pour cela, la commune a acheté le bâtiment de l'ancienne boucherie, situé à côté de la Mairie et de l'école).

²⁰ Dans le détail, les effectifs du collège sont passés de 562 élèves en 2006/2007 à 597 en 2010/2011, soit une hausse de 6,2 % en 4 ans. Pour le lycée, en s'établissant à 408 élèves en 2006/2007, puis à 436 en 2010/2011, les effectifs ont augmenté de 6,9 %.

III.1.3. Equipements sportifs, culturels, touristiques et d'animation

Sports, loisirs, animation

En tant que chef-lieu de canton, c'est logiquement à Toucy que se concentre le plus grand nombre d'équipements publics. En effet, en plus d'équipements plus classiques que l'on retrouve dans d'autres communes du Toucycois (terrain de football, terrains de boules, salle des fêtes...), Toucy possède plusieurs terrains de tennis, une base de loisirs, un cinéma et une piscine intercommunale. La base de loisirs a été créée il y a une trentaine d'années et il est possible d'y pratiquer le kayak sur l'étang, mais aussi le modélisme et la pêche. Le site constitue également un agréable lieu de promenade. En revanche, le parcours de santé qui avait été aménagé a été vandalisé et le matériel détruit ne sera pas remplacé.

L'autre commune qui possède de nombreux équipements en matière de sports, loisirs et animation est Pourrain. La commune possède notamment 1 gymnase, 2 terrains de tennis, 1 terrain de football, 1 terrain de boules, 1 salle de danse, 2 stands de tir à l'arc et un important atelier de poterie. Derrière le nouveau lotissement, une zone de 1 ha a été aménagée avec un parcours de santé (le seul de du Toucycois). Il y a également une piscine privée (ouverte du 15 juin au 15 septembre) qui est gérée par le foyer rural. Aussi, un important centre de loisirs fonctionne toute l'année et génère 3 emplois à temps plein. L'été, il accueille 140 enfants de 35 communes différentes.

Dans les autres communes, parmi les équipements peu répandus voire uniques, on peut citer :

- le verger conservatoire situé dans le bourg de Dracy, qui est animé par l'association des Amis des Ecoles ;
- le disc-golf²¹, sur le site du château du Fort à Villiers-Saint-Benoît, avec 2 parcours de 9 trous installés dans un parc de plusieurs hectares ;
- le café-théâtre situé sur la place de l'église à Beauvoir, qui permet d'animer la vie locale, avec notamment des spectacles et concerts qui se déroulent parfois sur la place durant la saison estivale. Une autre compagnie de théâtre officie sur la commune et effectue entre 30 et 40 représentations durant l'été.
- le dojo de Sauilly, sur la commune de Diges.

Le terrain de sport et le terrain de tennis à Diges



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

Pour le reste, il s'agit d'équipements plus classiques, bien qu'ils jouent parfois un rôle important dans la vie des communes, à l'image de la salle multi-activités et du terrain de sport à Fontaines, ou des salles des fêtes à Beauvoir et à Diges. A Villiers-Saint-Benoît, une aire de loisirs est mise à la disposition des habitants et est très fréquentée. En semaine, des employés viennent y pique-niquer. Le centre équestre de Moulins-sur-Ouanne²² sert également de centre de loisirs, et accueille jusqu'à 42 enfants de la région parisienne durant l'été. Enfin, il y a aussi des terrains de tennis à Diges et Parly.

²¹ Le disc-golf est une activité ludique (et un sport pratiqué internationalement) où le disque remplace le club et la balle de golf, et une corbeille fait office de trou.

²² Il y a également des centres équestres à Toucy et Parly, soit 4 au total dans le Toucycois.

En revanche, certaines petites communes possèdent peu ou pas d'équipements de loisirs. A Dracy, outre le verger conservatoire, la commune ne dispose que d'un terrain de tennis qui date d'une trentaine d'années et qui est en très mauvais d'état (il est peu utilisé). A Leugny, seule une aire de loisirs avec un petit terrain de football, des tables de pique-nique et quelques agrès, permet la détente. A Égleny et Lalande, il n'existe aucun équipement.

Tableau récapitulatif des principaux équipements de sports et loisirs dans le Toucycois

| | Piscine | Terrain de tennis | Terrain de sport | Aire de loisirs | Salle de sports | Cinéma | Centre équestre | Parcours de santé | TOTAL |
|-----------------------|----------|-------------------|------------------|-----------------|-----------------|----------|-----------------|-------------------|-----------|
| Beauvoir | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Diges | 0 | 1 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Dracy | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Égleny | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fontaines | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Lalande | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Leugny | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Moulins-sur-Ouanne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Parly | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 4 |
| Pourrain | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 0 | 0 | 1 | 8 |
| Toucy | 1 | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 0 | 12 |
| Villiers-Saint-Benoît | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| CCT | 2 | 8 | 5 | 4 | 7 | 1 | 4 | 1 | 32 |

Source : ASTYM, 2011

Culture, tourisme

En matière de tourisme, le territoire présente des atouts avec, notamment, sa ville principale : Toucy. Cette dernière est connue pour son grand marché du samedi et offre un centre ancien agréable avec quelques éléments patrimoniaux intéressants comme son église Saint-Pierre. Dans les autres communes, nous pouvons citer le château de Dracy-sur-Ouanne, le château du Thabor à Fontaines, les constructions en ocre à Diges, et plusieurs autres églises et lavoirs.

Dans la Puisaye, il existe aussi des sites connus à l'échelle nationale comme Saint-Fargeau et le chantier médiéval de Guédelon. Et, avec la création en 2010 du Musée d'Art et d'Histoire de Puisaye à Villiers-Saint-Benoît, l'objectif est de faire du lieu une étape incontournable dans la visite de la Puisaye. Sur plus de 300 m², et dans une maison bourgeoise du bourg entièrement réhabilitée, le musée présente des mobiliers et ustensiles d'époque, des sculptures ou encore des expositions d'art plastique. Pour l'instant, les objets exposés sont assez peu nombreux, ce qui limite l'attractivité et le nombre de visiteurs.

Parmi les autres intérêts, il y a le Centre d'Art Graphique de la Métairie Bruyère à Parly où se déroulent des expositions, des visites guidées, des concerts ou encore un atelier de gravure. Aussi, depuis plusieurs années, l'association des autorails touristiques de l'Yonne (AATY) assure l'exploitation du Train Touristique de Puisaye-Forterre : durant la période estivale, le train effectue une liaison régulière entre Saint-Sauveur et Villiers-Saint-Benoît, en passant par Toucy (27 km au total). Mais, comme l'ont signalé les Maires de Dracy et Villiers-Saint-Benoît, l'entretien des infrastructures coûte cher aux communes, ce qui peut rendre son avenir incertain.

Bien que des animations touristiques se développent dans le Toucycois, un problème majeur se pose : il n'existe plus qu'un seul hôtel sur tout le territoire. Cette carence a été relevée par l'ensemble des élus, alors même que le chantier médiéval de Guédelon, qui n'est situé qu'à 25 km, attire plus de 300 000 visiteurs chaque année. Les deux hôtels qui existaient à Toucy ont fermé : le dernier est situé à Pourrain et possède 6 chambres (dont 2 louées à la commune dans la cour de l'école).

De même, il n'existe que 2 campings, dont l'un est situé sur le terrain d'une maison d'hôtes à Beauvoir : 6 emplacements sont proposés à la location. Seul le camping de Toucy, qui possède 2

étoiles, a donc une capacité notable (48 places). Il est situé sur un terrain municipal, au niveau de la base de loisirs, et dispose de plusieurs petits équipements de loisirs répartis sur plus d'1 hectare. Pour le reste, l'offre en hébergement touristique se résume à des maisons d'hôtes (11 au total, pour 36 chambres) et des gîtes (12 avec une capacité totale maximale d'accueil de 66 personnes). Mais, à l'image du château du Fort à Villiers-Saint-Benoît ou du Domaine de la Borde à Leugny²³, les nuitées se négocient bien souvent à des tarifs très élevés, dépassant largement les 100 euros (jusqu'à 525 € la nuit dans une suite à Leugny). Les locations de charme sont donc plutôt bien représentées, ce qui n'est pas le cas de l'hôtellerie plus « classique ».

Le domaine de La Borde à Leugny : un hébergement touristique de charme



Source : <http://www.la-borde-maison-hotes.fr/>

Notons enfin qu'il existe 2 gîtes d'étape : à Moulins-sur-Ouanne (dans le centre équestre) et à Toucy (à la Maison Familiale Rurale). Mais ces deux établissements ne peuvent être loués que par des groupes importants, et/ou lors d'évènements familiaux (ex : mariage).

Tableau récapitulatif des hébergements touristiques dans le Toucycois

| | Hôtel | Nombre de chambres | Maison d'hôtes | Nombre de chambres | Gîte | Capacité (personnes) | Gîte d'étape | Capacité (personnes) | Camping | Places |
|-----------------------|----------|--------------------|----------------|--------------------|-----------|----------------------|--------------|----------------------|----------|-----------|
| Beauvoir | 0 | 0 | 2 | 4 | 1 | 6 | 0 | 0 | 1 | 6 |
| Diges | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 16 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dracy | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Égleny | 0 | 0 | 1 | 4 | 1 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Fontaines | 0 | 0 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Lalande | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Leugny | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Moulins-sur-Ouanne | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 47 | 0 | 0 |
| Parly | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pourrain | 1 | 6 | 1 | 1 | 1 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Toucy | 0 | 0 | 2 | 8 | 2 | 15 | 1 | 65 | 1 | 48 |
| Villiers-Saint-Benoît | 0 | 0 | 1 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| CCT | 1 | 6 | 11 | 36 | 12 | 66 | 2 | 112 | 2 | 54 |

Sources : site Internet de la communauté de communes, ASTYM, 2011

²³ Maison d'hôtes de charme située dans le hameau de la Borde. Il s'agit d'un château du 16^{ème} siècle qui a été transformé au fil des siècles en demeure fortifiée, que les propriétaires actuels ont rénové durant 14 ans selon des techniques respectueuses du patrimoine local. Aujourd'hui, le domaine dispose d'équipements exceptionnels : parc paysagé, piscine, terrain de tennis, spa, sauna, massothérapie, salle de sport, salle de séminaire entièrement équipée, deux hélisurfaces, etc.

Comme on le voit avec le tableau ci-dessus, l'essentiel de l'offre en hébergements touristiques se concentre à Toucy, même si l'absence d'hôtel dans cette commune apparaît comme une lacune.

A un niveau plus local, 6 chemins de randonnées officiels ont été tracés et balisés dans le Toucycois. Trois d'entre eux proposent un départ depuis le centre-ville de Toucy (dont 1 effectue une boucle par le bourg de Dracy et son château), 1 concerne la commune de Parly, 1 autre celle de Fontaines, et le dernier permet de rejoindre Fontaines à Lalande (parcours qui a été utilisé lors des Journées du Patrimoine 2011). Leurs longueurs varient de 6 à 19 km.

Dans les autres communes du territoire, il n'y a pas de chemins balisés officiellement. Toutefois, les communes de Beauvoir, Égleny, Pourrain et Parly (ainsi que Lindry, Merry-la-Vallée et Saint-Aubin-Châteauneuf) se sont regroupées au sein du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) des Belles Vallées. L'objectif est de promouvoir les circuits de randonnée pédestres, équestres et VTT. De nombreux circuits de difficultés variables ont été créés et sont régulièrement entretenus. Chaque année, à la fin du mois de juin, les communes du SIVU accueillent à tour de rôle une grande journée des circuits de randonnée où participent plusieurs centaines de marcheurs.

En balisant des chemins sur les communes de Diges, Leugny et/ou Moulins-sur-Ouanne, cela pourrait permettre d'effectuer un vaste tour du territoire en empruntant également les chemins déjà balisés (cf. carte ci-après). Cependant, d'après les élus, à Moulins-sur-Ouanne, la configuration de la commune et son réseau viaire ne permettent pas de créer des chemins de randonnée car il faudrait emprunter trop de portions de route. La commune de Moulins-sur-Ouanne est la seule à être dans ce cas. Un autre problème a été soulevé : il n'est pas possible d'accéder à la borne géodésique située au sommet de la commune de Fontaines (qui est aussi le sommet de la Puisaye) du fait que le terrain est privé. Or, depuis cette borne on bénéficie d'un excellent point de vue sur la région.



Ces chemins de randonnées sont importants car, chaque week-end, de nombreux Parisiens viennent se promener sur le territoire, soit parce qu'ils y possèdent une résidence secondaire, soit pour se promener dans la campagne et/ou manger au restaurant (celui de Dracy est renommé). Pourtant, toutes les communes ne sont pas desservies, de même que les centres équestres et les hébergements touristiques. A l'heure actuelle, il n'est donc pas possible de faire le tour de l'intercommunalité grâce à des chemins balisés, ce que les élus souhaiteraient rendre possible.

Par ailleurs, la voie TACO offre également un potentiel touristique intéressant. Mais, de nombreuses sections ont été vendues à des particuliers. Sa valeur historique, patrimoniale et paysagère suggère un intérêt pour la rendre publique.

Par ailleurs, s'il existe plusieurs restaurants sur le territoire intercommunal, notamment dans le centre-ville de Toucy, les élus locaux ont exprimé un manque de restaurants gastronomiques.

Pour terminer avec les équipements de culture/tourisme, citons la présence de la bibliothèque municipale de Toucy. A Diges, il y a aussi une bibliothèque dans le centre-bourg, et les quelques 6 000 ouvrages sont prêtés gratuitement aux habitants.

Grands évènements

En plus des équipements et des animations présents toute l'année, trois évènements d'importance se produisent dans le Toucycois :

- Le vide grenier de Pourrain, qui attire chaque année à Pâques entre 300 et 400 exposants et 20 000 visiteurs ;

- Le festival « Lune Amitié », toujours à Pourrain, à la fin du mois d'août. Il s'agit du plus grand festival de musique de Bourgogne. Il est entièrement gratuit et a été créé et est géré par une association de jeunes de la commune. En 2011, 15 000 festivaliers se sont déplacés et ont pu assister à l'un des 31 spectacles programmés. Lune Amitié fonctionne grâce à plus de 200 bénévoles et a un budget de 130 000 euros.

- Le festival de jazz de Toucy, qui est payant et affirme sa notoriété d'année en année en attirant des têtes d'affiche nationales.

Ces évènements contribuent à faire connaître et à mettre en valeur le Toucycois aux niveaux départemental et même régional.

Principaux projets

A court et moyen termes, plusieurs projets vont améliorer les équipements sportifs, culturels, touristiques et d'animation du Toucycois. Le premier d'entre eux concerne la piscine intercommunale de Toucy. Le souhait de la Communauté de Communes est que la piscine puisse être couverte afin d'être accessible toute l'année. Mais, le secteur étant inondable, il n'est pas certain qu'une telle réhabilitation in situ puisse voir le jour. Un autre scénario verrait la construction d'une nouvelle structure, mais il est nécessaire de trouver un site à proximité du centre-ville et des réseaux, et sans contrainte : un diagnostic devrait s'achever en décembre 2011 et donner des indications plus précises sur le futur projet.

Toujours à Toucy, un autre équipement structurant va être modernisé : il s'agit du cinéma « Cinélux » (le seul de la Puisaye). Son propriétaire et gérant s'est installé provisoirement dans le centre de Toucy (40 rue Paul Defrance), mais il souhaite développer un complexe en lieu et place de la salle actuelle (83 fauteuils). En 2008, le propriétaire a acheté la parcelle n°463, qui se situe en face de la gare et sur laquelle se situe l'ancien silo, pour concrétiser son projet. Ce dernier vise à créer une salle de cinéma moderne, mais également deux pistes de bowling, un espace de restauration et une petite salle d'expositions temporaires. Il est également question de prévoir un hébergement pour le Directeur de la future société et/ou le gardien. Pour l'instant, le POS de la commune indique que la parcelle concernée est réservée au service public ferroviaire, et n'est donc pas compatible avec la construction d'un tel équipement. Le projet ne pourra donc voir le jour qu'après modification du POS dont la révision est en cours.

Au niveau de la base de loisirs, la Mairie de Toucy projette de construire un hangar à matériel pour le kayak, l'école de pêche et le tir à l'arc.

D'autres projets ou idées ont été évoqués par les élus locaux, sans que leur réalisation ne soit encore certaine (notamment pour des raisons financières). Nous pouvons citer :

- la création d'une aire de loisirs (avec terrain de sport) à proximité du gymnase de la cité scolaire de Toucy, ce qui permettrait aux élèves et aux enfants des lotissements de pratiquer des activités sportives sans se rendre en ville basse ;
- la transformation de la salle des fêtes de Beauvoir en matériaux durs ;
- la volonté de créer un verger conservatoire sur un terrain communal à Diges, un dossier ayant été déposé en ce sens auprès de la Région ;
- la création d'une petite zone de loisirs avec des tables de pique-nique à Égleny ;
- le développement d'un chemin de randonnée balisé qui ferait le tour de la commune de Leugny (un repérage et un plan ont déjà été réalisés en ce sens) ;
- la construction d'une grande salle des fêtes à Pourrain. Actuellement, le gymnase peut accueillir des manifestations importantes mais cela nécessite de déménager les nombreux équipements de gymnastique artistique. Le lieu visé pour cet éventuel projet est le champ situé à l'est des terrains de tennis et du cimetière, mais le coût élevé d'une telle opération empêche la concrétisation du projet.

Enfin, les organisateurs du festival Lune Amitié à Pourrain ont acheté un chapiteau d'une capacité de 1 500 places pour lequel ils cherchent un terrain pour l'installer. La zone d'activités semble les intéresser.

III.1.4. Les cimetières

D'après les élus de la commune, la capacité du cimetière de Toucy devrait arriver à saturation dans les 5 ans à venir, et la configuration du site ne permet aucune extension. Toutefois, du fait qu'environ 300 tombes sont à relever, il ne devrait pas être nécessaire de trouver un nouveau terrain.

Dans les autres communes, les cimetières ne nécessitent pas d'extension avant 10-15 ans (voire plus dans le cas de Lalande).

Dans tous les cas, quelque soit l'équipement concerné, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas toujours assuré, ce à quoi il faudra faire face dans les aménagements futurs.

SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Forces

- La ville de Toucy concentre un grand nombre de services et équipements publics, dont certains sont structurants (lycée, piscine, etc.)
- Le lycée Pierre Larousse de Toucy a un rayonnement sur l'ensemble de la Puisaye
- La CCT voit se produire 3 grands événements durant l'année (festival de jazz de Toucy, festival Lune Amitié et vide greniers de Pourrain)



- L'hôtellerie de luxe est très bien représentée

Faiblesses

- Il n'existe aucun équipement structurant en matière de santé (hôpital, urgences, etc.)
- Les médecins généralistes ne sont pas assez nombreux
- Malgré un potentiel touristique non négligeable, la CCT ne possède qu'un seul petit hôtel (à Pourrain)

Opportunités

- Le balisage des chemins de randonnée reste incomplet à l'échelle de la CCT (mais des études sont en cours)
- Le cinéma de Toucy et la piscine intercommunale font l'objet de vastes projets de réaménagement

Menaces

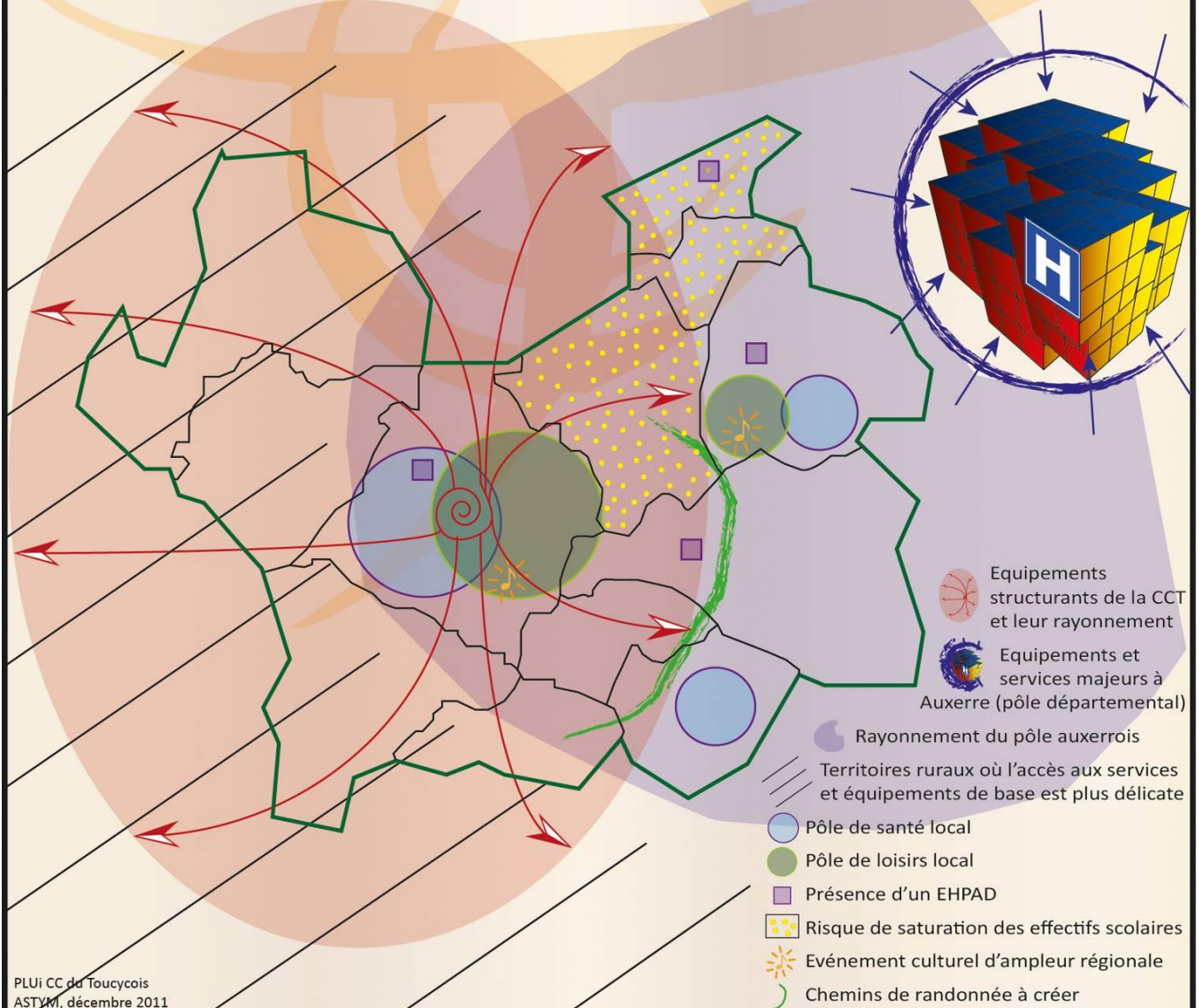
- La pression démographique sur le nord-est du territoire se ressent au niveau des effectifs des écoles : risque de saturation dans le regroupement Parly - Beauvoir - Egleny
- La capacité du cimetière de Toucy devrait arriver à saturation dans les 5 prochaines années



SERVICES ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Chiffres clés

- ⊙ **80** : nombre de médecins pour 100 000 habitants → 2 fois plus faible que la moyenne nationale = territoire rural, difficultés d'accès aux soins pour les personnes vulnérables
- ⊙ **1 033** : nombre d'élèves inscrits à la cité Pierre Larousse de Toucy en 2010/2011 → pôle d'enseignement secondaire d'importance
- ⊙ **6,9** : en pourcentages, croissance du nombre d'élèves inscrits au lycée de Toucy entre 2006 et 2010 → pôle attractif et attrayant
- ⊙ **15 000** : nombre de festivaliers comptabilisés sur 3 jours lors du dernier festival Lune Amitié à Pourrain (août 2011) → plus grand festival de musique de Bourgogne



III.2. Transports et déplacements

III.2.1. Les modes de déplacement

Comme nous l'avons vu plus tôt dans ce diagnostic (*cf. infra pp.19-21*), le mode de vie de nombreux habitants du territoire est caractérisé par une importante mobilité résidentielle. Et, ce sont les communes situées à l'est du territoire qui possèdent les parts d'actifs travaillant dans une autre commune que leur commune de résidence les plus élevées.

Alors que cette mobilité résidentielle est grandissante, l'essentiel des déplacements domicile-travail s'effectue en transport individuel (la voiture dans près de 83 % des cas). Comme nous l'avons dit, les autres modes de déplacement apparaissent comme marginaux. C'est notamment le cas des transports en commun qui ne sont utilisés quotidiennement que par 2,3 % des actifs du Toucycois (contre 4,4 % au niveau départemental).

Pourtant, le Conseil Général de l'Yonne a mis en place une offre de transports en commun (« Trans Yonne ») qui dessert une bonne partie du territoire. Ainsi, 3 lignes régulières de car transitent par le Toucycois :

- La ligne 3 « Auxerre – Toucy – Saint-Fargeau », pour laquelle il existe en réalité 4 ramifications (aux conditions d'utilisation divergentes).

La ligne 3 « classique » suit la RD965 et passe donc par Toucy et Pourrain. Elle offre un aller-retour par jour du lundi au samedi : le matin en direction d'Auxerre, le soir en direction de Saint-Fargeau.

La ligne 3 bis permet, quant à elle, de relier Charny à Auxerre en passant par Villiers-Saint-Benoît, Dracy, Toucy et Pourrain. La fréquence est très faible puisqu'il n'y a qu'un seul aller-retour par semaine (départ le lundi matin en direction d'Auxerre et retour le vendredi soir) ainsi que deux trajets isolés les mercredis et samedis midi dans le sens Auxerre-Charny.

La ligne 3 ter permet également de rejoindre Auxerre depuis Saint-Fargeau, mais elle passe par Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Toucy, Pourrain et Diges. Il s'agit d'un transport à la demande : le transporteur vient chercher un client sur appel téléphonique en mini-bus ou taxi à l'arrêt le plus proche de son domicile et aux horaires préalablement fixés. Un aller-retour quotidien est proposé, avec deux allers-retours le mercredi.

Enfin, la ligne 3 Sco est réservée aux scolaires et est adaptée à leurs horaires. La ligne 3 Sco dessert la cité Pierre Larousse de Toucy depuis Champcevrains, Rogny, Bléneau, Saint-Fargeau et Mézilles.

- La ligne 25 « Aillant-sur-Tholon – Toucy » : elle propose un aller-retour chaque samedi matin afin de desservir le marché de Toucy (arrivée à 9h10 à Toucy, départ à 11h20). Le car passe par Égleny, Beauvoir et Parly.

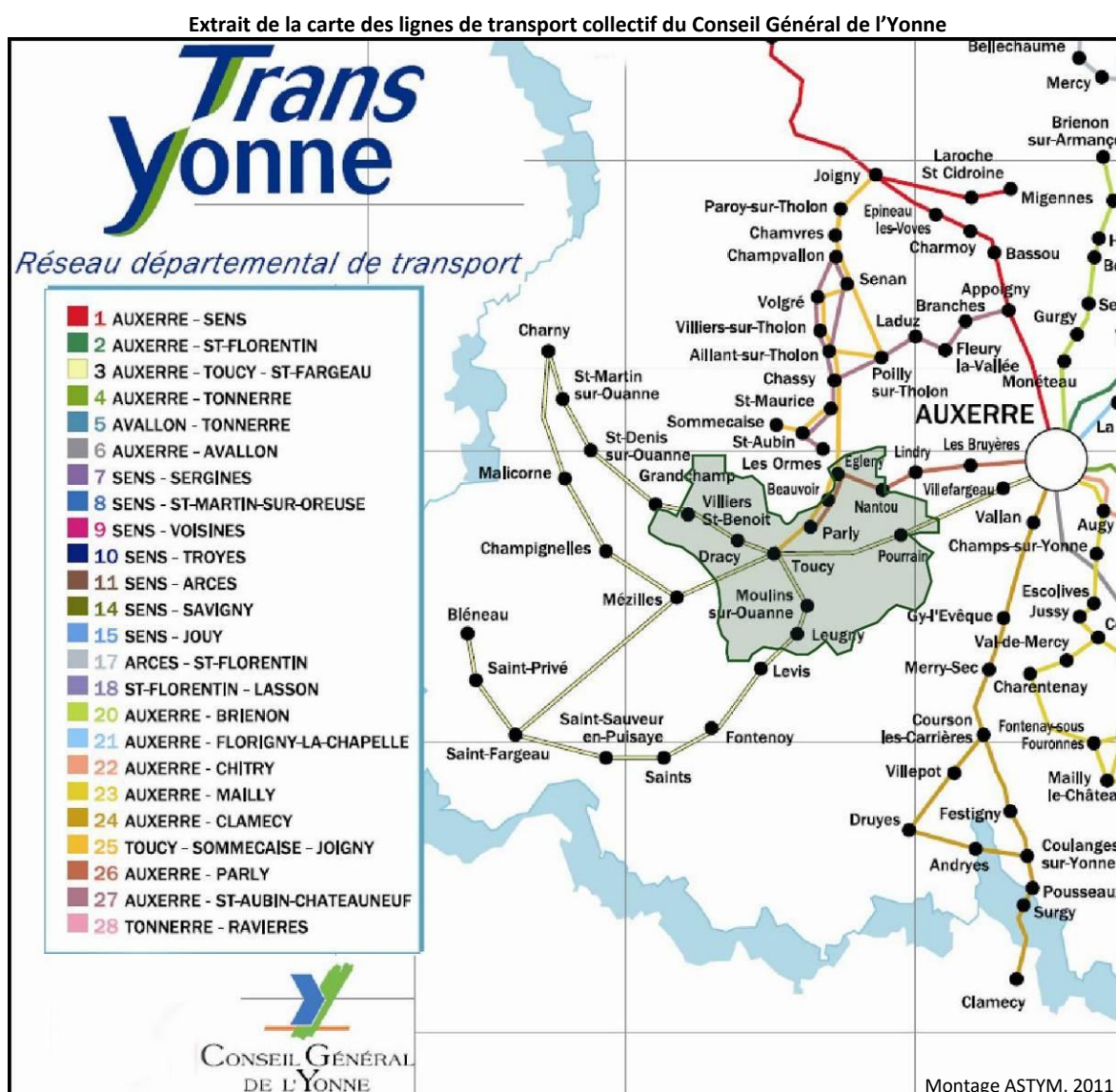
- La ligne 26 « Parly – Auxerre » : elle parcourt le nord-est du Toucycois puisque les communes de Parly, Égleny, Beauvoir et Pourrain sont desservies. Un aller-retour quotidien est proposé (le matin en direction d'Auxerre, le soir en direction de Parly), avec en plus une possibilité de transport à la demande les mardis et vendredis. Le trajet dure 30 minutes entre Beauvoir et la gare routière d'Auxerre, et pratiquement 1h depuis Parly.

Comme l'ont indiqué les élus des communes, les lignes de car du Conseil Général, notamment la ligne 3, sont très peu fréquentées par les habitants. Les utilisateurs les plus réguliers semblent être les lycéens. Deux facteurs peuvent expliquer cette faible utilisation des transports en commun :

- La longueur des trajets et la non flexibilité des horaires par rapport à un véhicule particulier. A titre d'exemple, la ligne 3 part à 6h50 de Toucy pour arriver à 7h30 à la gare routière d'Auxerre ; trajet qui peut être effectué en 20 minutes en voiture.

- Le tarif : chaque trajet coûte 2 euros, un aller-retour étant facturé 4 euros. Si ces tarifs apparaissent bon marché pour de relativement longues distances, cela n'est pas le cas pour de petits trajets comme Pourrain-Auxerre. Les cars peuvent être privilégiés pour des trajets occasionnels (comme se rendre au marché par exemple), mais pas pour les trajets quotidiens domicile-travail.

Dès lors, la demande semble plutôt s'axer sur des lignes régulières permettant de desservir le marché de Toucy, plutôt que des allers-retours quotidiens vers Auxerre. C'est ce que nous a confirmé la Maire de Leugny selon laquelle une liaison pour Toucy le samedi serait intéressante.



En dehors du dispositif géré par le Conseil Général, il existe aussi des transporteurs privés. L'un d'eux effectue chaque jour ouvrable un aller-retour entre Leugny et Auxerre (33 minutes de temps de trajet, contre 47 minutes pour le transport à la demande du Conseil Général).

Mais l'offre de ces compagnies privées est surtout interrégionale. Ainsi, depuis le Toucycois, il est possible de rejoindre régulièrement Paris. Il existe par exemple une ligne de bus régulière Toucy – Paris qui est assurée par la compagnie Tisserand et qui passe par Dracy et Villiers-Saint-Benoît : 5 allers-retours hebdomadaires sont proposés, les lundis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches (temps de trajet de 3h et tarif d'environ 20 €). D'après la compagnie, les personnes transportées sont des habitants du territoire travaillant à Paris, mais aussi des résidents secondaires.

Une autre liaison est assurée deux fois par semaine (les mercredis et samedis) entre Leugny et Paris.

Par ailleurs, à Toucy, les commerçants non sédentaires ont mis en place il y a 3 ans un service gratuit de navettes pour desservir le marché. Chaque samedi de l'été, deux circuits sont proposés : l'un transitant par la ville haute (notamment les lotissements et l'EHPAD) et le nord de Toucy, l'autre passant par la gare et le camping.

Enfin, les modes de déplacement doux sont peu présents. En effet, il n'existe aucune piste cyclable sur le territoire, et les modes doux ne sont pas utilisés entre les communes. Seule la marche à pied est pratiquée au sein des centres commerçants, comme c'est le cas à Toucy.

III.2.2. Hiérarchie du réseau routier et trafic

Les déplacements à l'intérieur du Toucycois s'effectuant très majoritairement en transports individuels, il convient de décrire le réseau routier du territoire. De plus, ce même réseau routier est emprunté pour les transports de marchandises.

L'axe principal et structurant du Toucycois, comme peut l'être l'Ouanne dans un autre registre, est constitué par la RD965 : elle traverse le Toucycois du nord-est au sud-ouest et permet de rejoindre Auxerre et l'autoroute A6 d'un côté, et Saint-Fargeau et l'A77 de l'autre. La RD965 est classée route à grande circulation²⁴ et dans le réseau d'intérêt régional (grandes liaisons). Elle supporte un trafic important, surtout à l'est de Toucy : environ 5 264 véhicules légers et 344 poids lourds par jour au niveau de Pourrain, et 6 299 véhicules légers et 379 poids lourds par jour avant l'entrée dans Toucy. En ce qui concerne la section située au sud-ouest de Toucy, en direction de Saint-Fargeau, le trafic se réduit à environ 3 875 véhicules légers et 177 poids lourds par jour. Cela montre qu'une partie non négligeable du trafic de la RD965 entre Auxerre et Toucy est ensuite déviée vers les RD955 et 950 (notamment vers la zone d'activités de Toucy). On note par ailleurs que la RD965 est un itinéraire à convois exceptionnels toutes catégories : sont autorisés des chargements jusqu'à 120 tonnes et pouvant mesurer jusqu'à 7 mètres de largeur.

Les RD955 et 950 sont les deux autres axes principaux qui traversent et structurent le territoire. A ce titre, la section de route départementale n°950 située au sud-est de Toucy (direction Moulins-sur-Ouanne, Leugny) est classée dans le réseau d'intérêt régional (réseau de désenclavement 1^{ère} catégorie). Elle supporte un trafic journalier d'environ 2 588 véhicules légers et 158 poids lourds. Son « penchant » au nord de Toucy est la RD955 qui voit circuler en moyenne 2 932 véhicules légers et 219 poids lourds par jour (en direction notamment de l'autoroute A6).

Les sections de la RD955 au sud-ouest de Toucy et de la RD950 au nord-ouest sont, eu égard de leur trafic respectif, d'intérêt moindre. Toutefois, la circulation y est assez importante : 1 492 véhicules légers et 73 poids lourds sur la RD950 (direction Charny) et 1 463 véhicules légers et 58 poids lourds sur la RD955 (direction Saint-Sauveur-en-Puisaye et Guédelon).

Tous les autres axes routiers sont d'intérêt local. Cependant, certains connaissent un trafic assez important car ils desservent les principaux villages et, parfois, des usines. C'est le cas de la RD1 qui passe par Leugny et qui permet de rejoindre Auxerre : elle est utilisée pour les déplacements quotidiens domicile-travail (823 véhicules légers par jour au nord-est de Leugny) et par quelques poids lourds (15 en moyenne par jour de part et d'autre de Leugny). La RD3 (qui passe par Lalande), la RD4 (Leugny – Pourrain – Beauvoir – Égleny) et la RD48 (qui dessert Parly) sont d'autres axes secondaires du Toucycois.

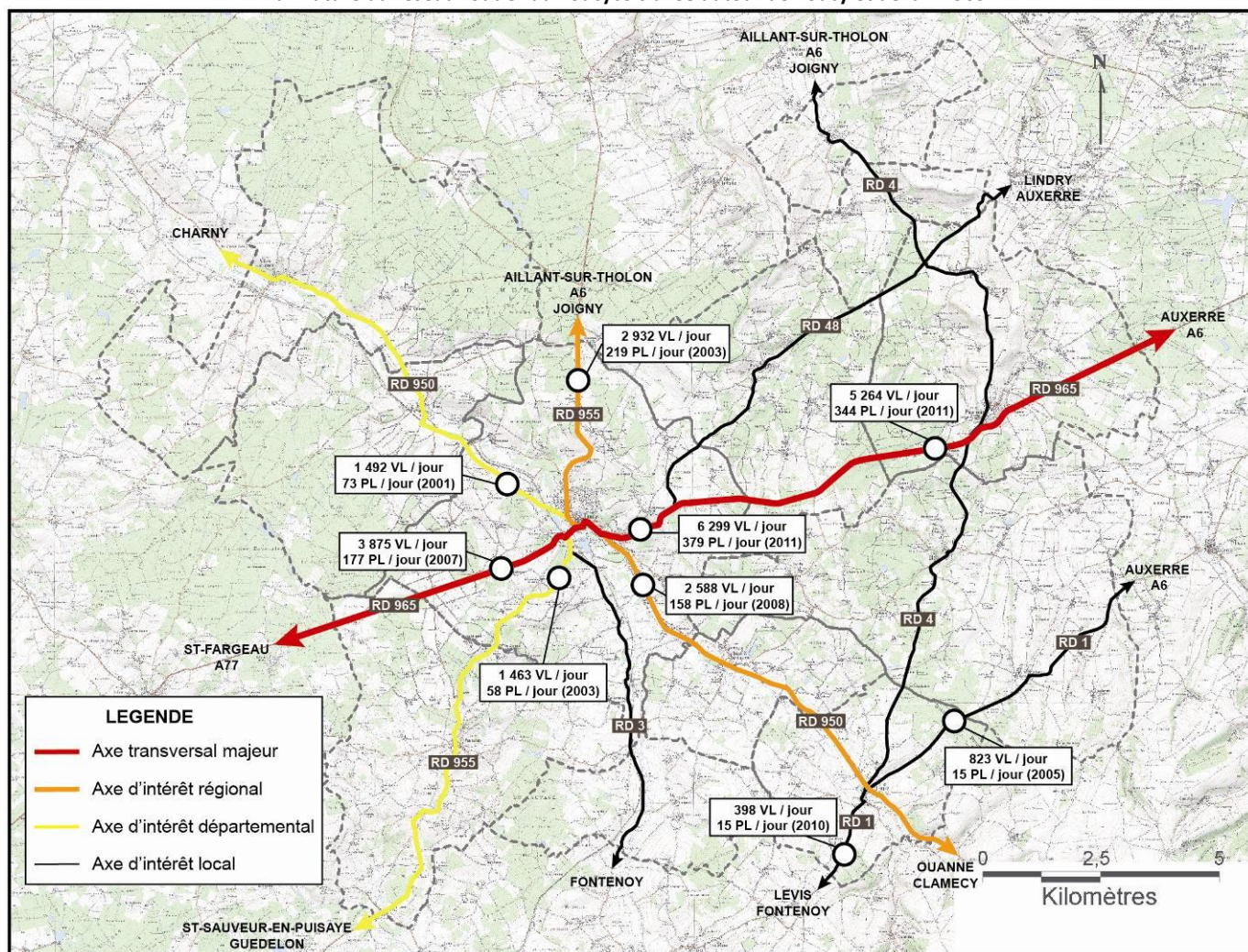
²⁴ L'article L. 111-14 du Code de l'Urbanisme stipule que, « en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de (...) soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des (...) routes classées à grande circulation.

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

(...) Le plan local d'urbanisme (...) peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ».

L'armature du réseau routier du Toucycois axée autour de Toucy et de la RD965



Sources : ASTYM, d'après données du Conseil Général de l'Yonne, SCAN 25 IGN, 2011.

III.2.3. Les difficultés rencontrées

Problèmes physiques liés aux transports et déplacements

Comme nous l'avons vu, le Toucycois est traversé par trois axes routiers importants (les RD965, 955 et 950). Ceux-ci génèrent des nuisances directes le long de leurs tracés : bruit, pollution, dangerosité pour les piétons.

C'est tout d'abord le cas de la RD965 aux niveaux de Toucy et de Pourrain, et malgré son bon état général. Mais, nous y reviendrons en détails plus bas.

L'autre axe problématique est la RD950 dans les traversées de Dracy et Villiers-Saint-Benoît. A Dracy, d'après le Maire du village, ce sont les poids lourds qui causent des nuisances (bruit). En effet, dans le bourg, la route est étroite et sinueuse et il y a un pont à franchir. Cependant, la largeur appréciable des trottoirs permet une relativement bonne cohabitation avec les piétons. A Villiers-Saint-Benoît, les élus et habitants déplorent surtout l'accroissement du trafic qui se produit les samedi matin en raison de l'attraction du marché de Toucy (où se rendraient de nombreux habitants de Charny). Or, la traversée du bourg est assez longue (environ 650 mètres), la route étroite et pas en excellent état, et les habitations très proches de la chaussée.

La traversée du bourg de Villiers-Saint-Benoît est étroite et sinueuse



Source : capture Google Map street view, 2011

D'autre part, toujours à Villiers-Saint-Benoît, il a été signalé des problèmes d'accessibilité aux immeubles pour les personnes à mobilité réduite. C'est par exemple le cas de l'épicerie dont l'entrée est surélevée par rapport au trottoir.

Parmi les autres secteurs problématiques soulevés, il y a le carrefour entre la RD1 et la RD950 dans le centre-bourg de Leugny. Le virage est à angle droit et la chaussée très étroite. De ce fait, une maison, dont l'emprise déborde largement sur le trottoir, est régulièrement accrochée par des poids lourds. La Mairie avait installée des bornes mais elles ont été arrachées. Cette circulation locale des poids lourds s'explique par la présence d'une usine de lessive à Fontenoy.

Le lotissement Gibon 2 à Leugny : une voirie en mauvais état

A Leugny, on constate aussi le mauvais état de la voirie dans le lotissement du Gibon 2, aménagé par un promoteur privé au début des années 2000. La route d'accès aux habitations n'a pas été goudronnée, il n'existe pas de trottoirs ni quelconque cheminement piéton, l'éclairage public est absent, des bouches d'égout dépassent et l'évacuation des eaux pluviales a été réalisé *a minima*. Cela complique notamment sérieusement les déplacements d'éventuelles personnes à mobilité réduite.



Crédit photo : ASTYM, juin 2011

A ce sujet, le porter à connaissance de l'Etat précise que :

« Il convient de souligner qu'à défaut de dispositions spécifiques dans le PLU, les opérateurs réalisant des voiries nouvelles d'usage strictement privé peuvent se dispenser des règles relatives à l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite (absence d'éclairage public et de cheminement piéton notamment). Or, si la voie est transférée à la collectivité, sa mise en conformité avec la loi relative à l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite s'impose à cette dernière et doit s'inscrire dans les dispositions du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) ».

Le dernier secteur en termes de transports et déplacements qui a été soulevé par les élus se situe à Lalande. Il concerne le carrefour entre la RD3 et la RD52 (qui mène au bourg) et fait état d'un dangereux manque de visibilité en raison de la présence d'une haie (et sachant que les véhicules qui circulent sur la RD3 arrivent vite).

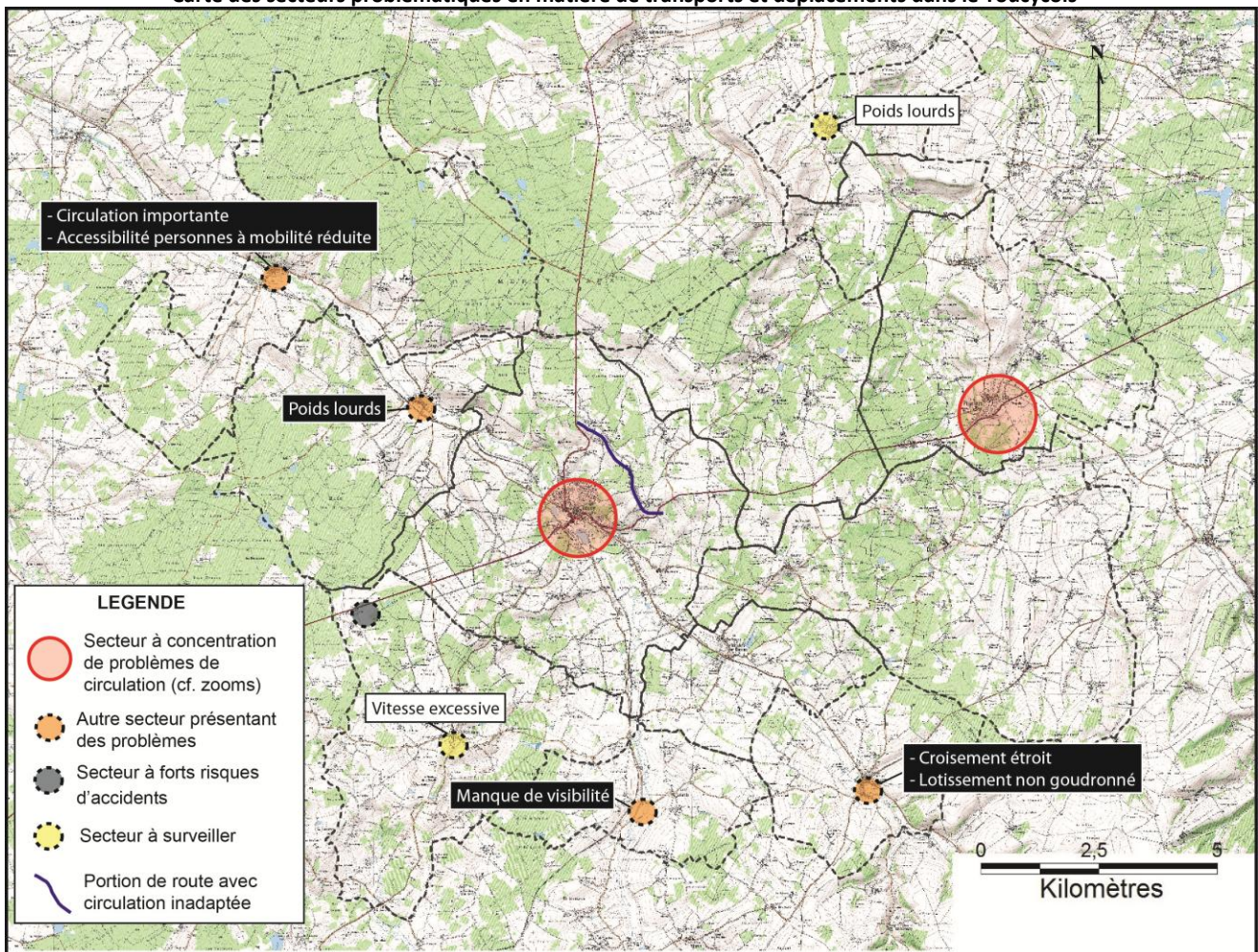
Par ailleurs, même si cela provoque peu de nuisances sonores depuis que la route a été refaite, il y a beaucoup de circulation dans le village de Fontaines d'après les élus locaux : les camions et les cars (qui se rendent à Guédelon) sont notamment assez nombreux. La vitesse excessive de certains véhicules peut engendrer des situations dangereuses.

Dans le bourg d'Égleny, il convient de surveiller la circulation des camions qui se rendent ou qui viennent de la scierie. Cependant, il n'y aurait pas de plaintes exprimées par les habitants car les poids lourds sont relativement peu nombreux et la voirie est assez large.

En plus des secteurs problématiques et des zones à surveiller, l'analyse de l'accidentologie sur le territoire permet d'identifier un secteur fortement concerné : il s'agit de la RD965 au niveau de la Plaine de Briant, sur la commune de Fontaines. En effet, entre 2004 et 2008, sur les 31 accidents corporels qui se sont produits dans le Toucycois²⁵, 7 ont eu lieu à cet endroit. Parmi ces 7 accidents, 6 se sont déroulés en plein jour et 1 personne a été tuée.

On dénombre également 10 accidents à Toucy (2 tués), dont 4 sur la RD965, 3 sur la RD955 et 3 sur la RD950. A Pourrain, il y a eu 5 accidents corporels, dont 2 sur la RD4 et 2 sur la RD965 (1 s'est produit en agglomération). Et, 4 accidents ont eu lieu à Leugny, dont 3 sur la RD950 en plein jour. On le voit, le réseau routier principal (RD965-950-955) concentre la presque totalité des accidents corporels, ce qui s'explique par la circulation importante et la vitesse généralement élevée des véhicules.

Carte des secteurs problématiques en matière de transports et déplacements dans le Toucycois



Sources : entretiens bilatéraux avec les communes, ASTYM 2011

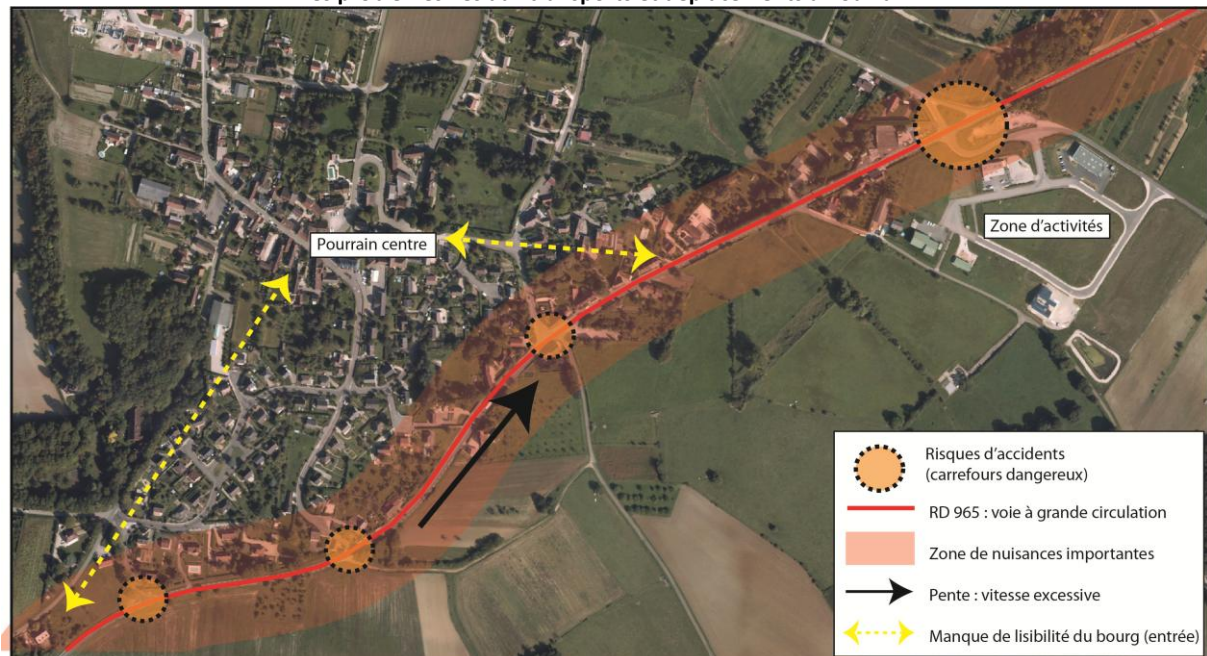
²⁵ Ces 31 accidents ont tué 4 personnes et causé 44 blessés, dont 28 hospitalisés (d'après le porter à connaissance de l'Etat).

Dans la carte de synthèse présentée ci-dessus, il est indiqué que Toucy et Pourrain concentrent plusieurs difficultés liées aux transports et déplacements. Nous allons les détailler pour chaque commune.

A Pourrain, l'essentiel des nuisances est engendré par le passage de la RD965 en contrebas du centre-bourg. La traversée du carrefour entre la RD965 et l'entrée de la zone d'activités est particulièrement dangereuse et difficile aux heures de pointe. De manière générale, toutes les intersections avec la RD965 présentent un danger car la circulation est importante et les véhicules peuvent rouler vite. La pente est un facteur aggravant car elle génère une vitesse encore plus importante, ce qui est problématique, notamment avec les poids lourds. Or, en bordure de la RD965, s'étend une vaste zone d'habitation ainsi que le seul hôtel du Toucycois (dont les chambres et la partie restauration sont situées de part et d'autre de la route). Le bruit est également une source de nuisance pour les riverains de la route départementale.

Par ailleurs, on constate que l'entrée de bourg de Pourrain n'est pas bien identifiée depuis la RD965. De ce fait, il est possible de passer par Pourrain sans imaginer que le bourg est situé plus haut sur la ligne de crête. Aussi, les débouchés routiers sur la RD965 depuis le bourg étant multiples, il n'est pas aisé d'en faire une hiérarchie et de privilégier l'un ou l'autre de ces axes.

Les problèmes liés aux transports et déplacements à Pourrain



A Toucy, étant donné que l'on peut parler de milieu urbain, les problèmes liés aux transports et déplacements sont plus importants. Tout d'abord, comme à Pourrain, la RD965 est source de nuisances : un secteur affecté par le bruit a d'ailleurs été arrêté par l'Etat. Le fait que la route soit en pente dans la traversée de Toucy est également générateur de pollution. Et, pour les piétons, il peut être difficile et dangereux de traverser la chaussée, notamment le long du boulevard Pierre Larousse. Les nuisances sonores sont surtout causées par le passage de nombreux poids lourds. Un « point noir » apparaît au niveau de l'intersection entre la rue Paul Defrance et la RD965 où un virage étroit et à angle droit, suivi d'une descente, s'avère potentiellement dangereux.

A l'autre extrémité (Est) du boulevard Pierre Larousse, à la bifurcation entre la RD965 et la RD950, un problème se pose pour l'accès des poids lourds à la zone d'activités en venant d'Auxerre. En effet, les camions doivent effectuer une manœuvre délicate dans un virage en épingle à cheveux, dans une descente et à l'intersection entre deux routes fréquentées.

Toujours sur la RD965, on note un rétrécissement de la chaussée et des trottoirs au niveau du pont Capureau. Il est difficile pour deux véhicules de gabarit important de se croiser alors que le cheminement des piétons s'en trouve fortement perturbé.

Episodiquement, des convois exceptionnels transitent par la RD965, ce qui perturbe fortement la circulation étant donné la configuration des lieux.

**Intersection entre la rue Paul Defrance et la RD965 (à gauche)
Rue du Pont Capureau, RD965 (à droite)**



Source : capture Google Map street view, 2011 (à gauche)
Crédit photo : ASTYM, juillet 2011 (à droite)



D'autres axes viaires présentent des difficultés à Toucy. Par exemple, la rue Colette est étroite et dangereuse pour les piétons dans la mesure où l'un des deux trottoirs est pratiquement réduit à néant.

Rue de la Croix-Saint-Germain



Crédit photo : ASTYM, juillet 2011

Aussi, bien qu'elles ne fassent pas l'objet d'un arrêté préfectoral pour le bruit, les rues Paul Bert et Arrault (RD950), l'avenue Aristide Briand (RD955) et les rues Paul Defrance et de la Croix-Saint-Germain subissent également les nuisances liées à un trafic routier soutenu (avec de nombreux poids lourds). Les terrasses des cafés et restaurants de la rue Paul Bert sont par exemple directement impactées par le bruit, ce qui est accentué par la texture de la chaussée (présence de bandes pavées). Mais le principal « point noir » se situe dans le virage entre les rues Paul Defrance et de la Croix-Saint-Germain. Un nombre important de camions préfère passer par le haut du centre-ville plutôt que par la partie basse afin de gagner un peu en distance. Or, le virage n'offre aucune visibilité, alors même que la chaussée se réduit. De plus, la plupart des véhicules roule à une vitesse excessive. Les riverains de la rue de la Croix-Saint-Germain témoignent de difficultés pour extraire leurs véhicules de leurs garages. Le cheminement piéton est également dangereux en raison du rétrécissement de la route et des trottoirs.

En ville haute, c'est l'accès aux lotissements des Cinq Quartauts et de l'EHPAD qui n'est pas optimal. En effet, il n'existe qu'une seule entrée (rue Fernand Clas) pour plusieurs centaines de résidents, et la cohabitation entre voitures et piétons est difficile en raison de la vitesse élevée des premières.

La liaison entre la ville haute et la ville basse a aussi été identifiée comme problématique par les élus de Toucy. Par exemple, faute de cheminement piéton adapté, les enfants qui habitent dans les lotissements des Cinq Quartauts sont obligés d'effectuer un long détour par l'avenue de Kusel pour se rendre à l'école (ce qui oblige leurs parents à les emmener en voiture alors que la distance à vol d'oiseau est courte²⁶).

En matière de stationnement, la situation est parfois problématique dans le centre-ville, dans et autour de la rue Philippe Verger. Sur la place de l'Hôtel de Ville, il y a jusqu'à 15 véhicules qui peuvent stationner de façon plus ou moins anarchique. Afin de remédier à ces difficultés (qui gênent le cheminement des piétons), la Mairie a instauré une « zone bleue ». Pour l'heure, le dispositif est plus dissuasif que répressif mais son impact est réduit.

Enfin, même si cela ne concerne pas le centre de Toucy, il a été constaté que des véhicules empruntent la route communale qui passe par les hameaux de Champleau, des Vergers et des Avenières pour rejoindre la RD965 à la RD955 (cf. *carte infra p.100*). Pour certains habitués, cet axe sert de contournement nord-est de Toucy, alors qu'il n'est pas adapté pour cela (il est étroit et il y a des habitations en bord de route).

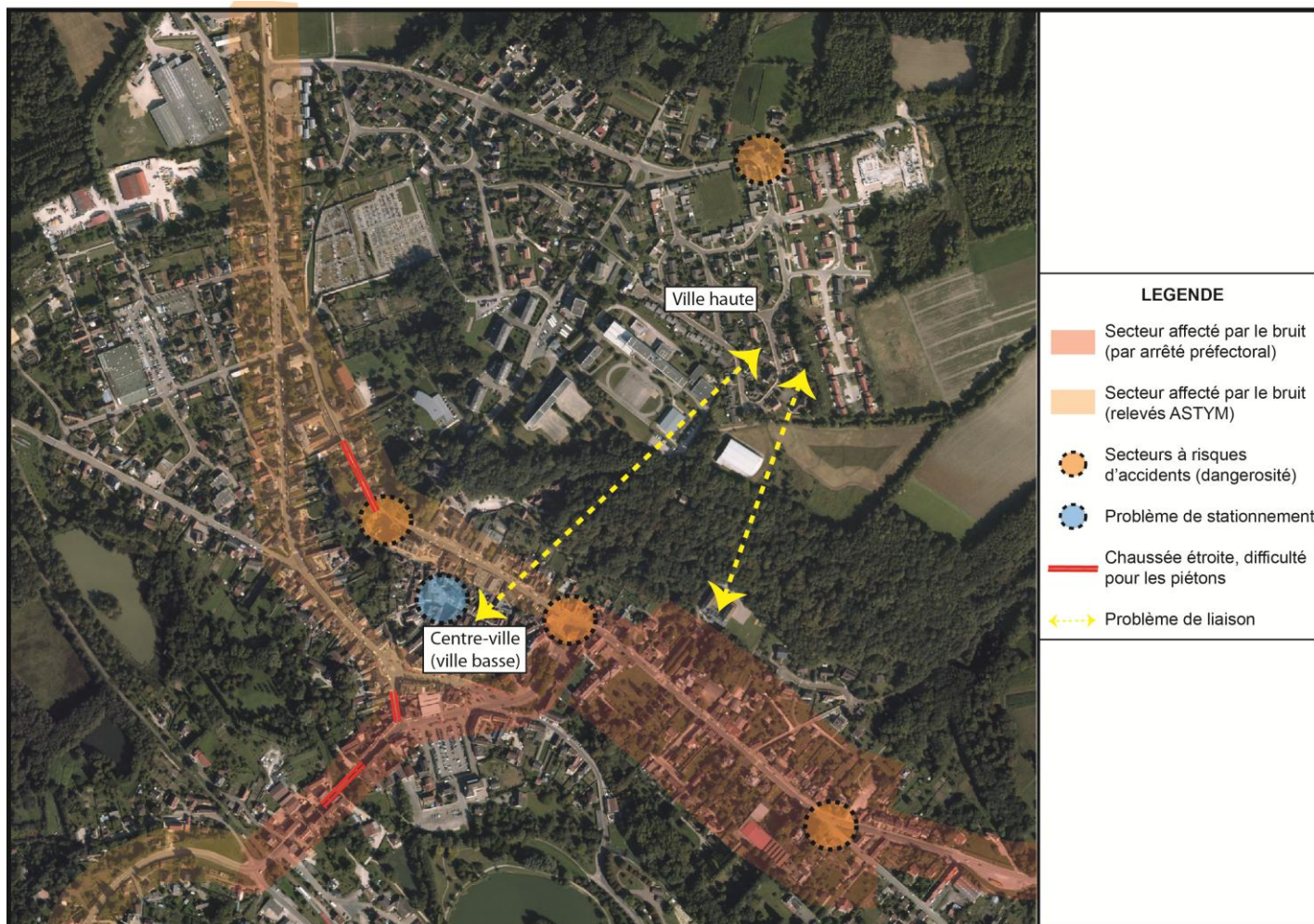
La place de l'hôtel de Ville à Toucy



Crédit photo : ASTYM, juillet 2011

²⁶ Pour les résidents de la partie sud des lotissements, la distance à vol d'oiseau de l'école est d'environ 250 mètres alors qu'elle est de 2,5 kilomètres en voiture.

Les problèmes liés aux transports et déplacements à Toucy



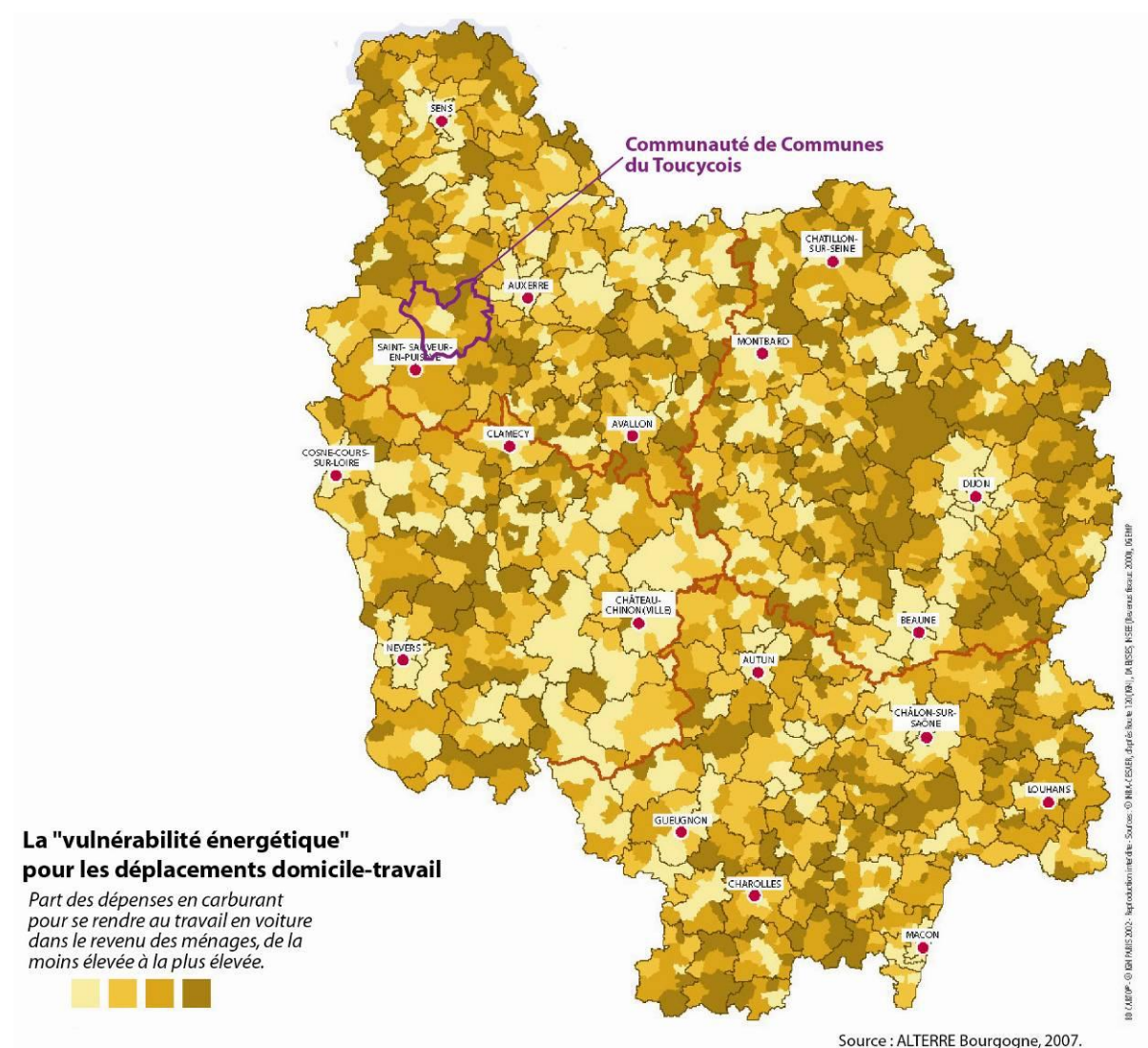
Source : relevés de terrain, ASTYM 2011

Evaluation de la vulnérabilité énergétique des ménages pour les déplacements domicile-travail

Comme elle l'a fait avec les logements (cf. *infra* p.42), ALTERRE Bourgogne, l'Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable en Bourgogne, a réalisé une étude sur la vulnérabilité énergétique des ménages pour les déplacements domicile-travail.

On remarque que la situation est très différente (et même inverse) de celle pour la vulnérabilité énergétique pour le logement. En effet, ici, ce sont les communes situées à l'est du territoire qui sont identifiées comme celles dont les ménages sont les plus vulnérables du point de vue énergétique pour les déplacements domicile-travail : c'est particulièrement vrai à Parly, Beauvoir et Égleny où la part des dépenses en énergie pour ces déplacements dans le revenu des ménages est 3 fois plus élevée que dans d'autres communes de la Région. Cette statistique est à corréliser avec la part des actifs travaillant dans une autre commune du département en 2008 dont la transcription cartographique est présentée en page 29. Cela confirme que les ménages des communes de l'est du Toucycois se déplacent plus pour le travail, la ville d'Auxerre étant leur bassin d'emploi principal. Il s'agit d'une caractéristique que l'on retrouve dans la plupart des communes rurales situées en périphérie des principales villes (c'est logiquement autour de Dijon que ce phénomène est le plus visible).

A Toucy, en revanche, les ménages dépensent beaucoup moins pour leurs déplacements domicile-travail. Cela s'explique par le fait que la ville est un pôle d'emplois à l'échelle locale.



La mise en place ou le renforcement de réseaux de transports en commun peuvent permettre de limiter les dépenses pour les déplacements domicile-travail. Seulement, ce schéma s'applique difficilement en milieu rural. Le développement de modes de déplacements alternatifs (modes doux comme le vélo, ou initiative de type covoiturage) sont également à encourager pour diminuer la vulnérabilité énergétique des ménages. Dans ce cas, l'enjeu est double et consiste à :

- travailler sur le changement de mentalité des ménages vis-à-vis de leurs déplacements et de leurs conséquences (pollution, dépenses, etc.) ;
- donner les moyens aux habitants de développer ces modes de déplacements (pistes cyclables, covoiturage, etc.).

III.2.4. Projets et perspectives

Quel accès pour la zone d'activités de Toucy ?

Un projet prévoyait la création d'une déviation du trafic de la RD965 par le sud de Toucy. Mais, à la demande de la Communauté de Communes, ce projet a été abandonné et l'emprise foncière qui avait été dégagée pour sa réalisation a été libérée.

Dans la mesure où cette déviation aurait permis un meilleur accès des zones industrielles et d'activités du sud-est de Toucy, en résorbant le problème de la connexion entre la RD950 et la RD965 à l'extrémité du boulevard Pierre Larousse, les élus du Toucycois souhaiteraient trouver un autre

tracé routier pour améliorer la desserte de ce secteur. Plusieurs possibilités ont été évoquées, comme l'aménagement de la « route des Fontaines » entre le Vernoy et la RD965.

Cependant, il convient de prendre en compte les nombreux enjeux de cette zone : présence de petites zones boisées et d'espaces naturels sensibles, nombreuses terres cultivées, zones d'habitation, relief, faisabilités techniques et financières, sécurité au niveau de l'insertion sur la RD965, etc. De plus, d'après le Conseil Général²⁷, un vaste projet routier dans ce secteur semble irréalizable (faute de moyens financiers suffisants) et peu utile. Le Conseil Général est en revanche conscient de la dangerosité de l'intersection entre la RD950 et la RD965 et réfléchit à un aménagement permettant un meilleur accès de la zone d'activités.

Quelle place pour les modes de déplacements alternatifs ?

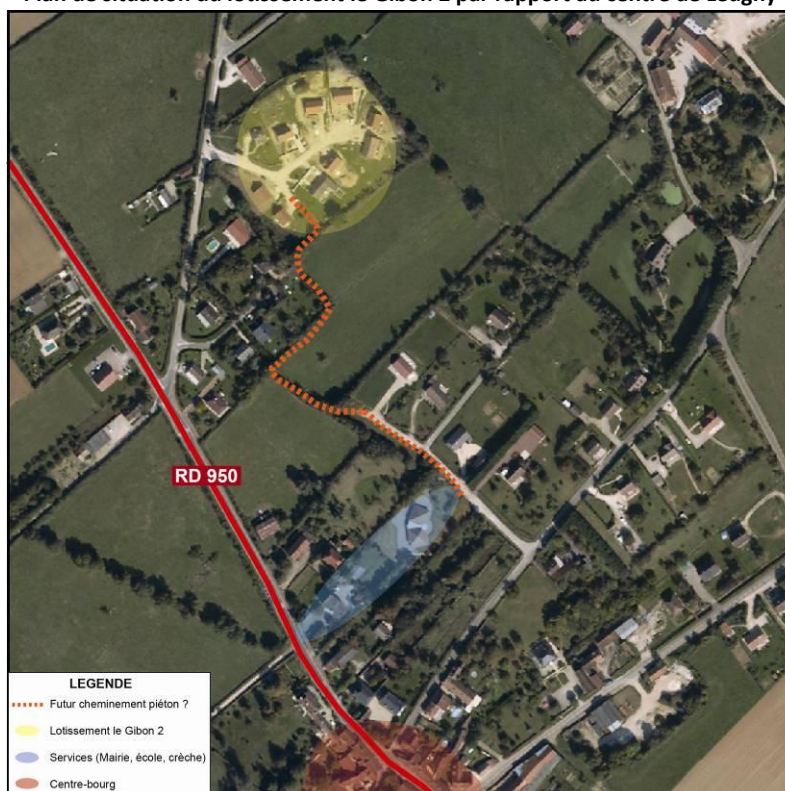
Nous l'avons vu, les modes de déplacements alternatifs sont presque totalement absents dans le Toucycois. Pourtant, les Mairies de Pourrain et Leugny ont tenté de mettre en place un service de covoiturage pour les habitants de leur commune respective. A Leugny, par exemple, il y a eu une tentative de recensement de tous les actifs résidant sur la commune, ainsi que leurs horaires et leur lieu de travail. Mais, dans les deux cas, la démarche n'a pas été concluante faute d'une mobilisation suffisante de la population. Pour l'instant, une telle action à l'échelle intercommunale n'a pas été évoquée.

En ce qui concerne les modes doux de déplacements, deux idées ont été soulevées par les élus rencontrés :

- La possibilité de création d'une liaison piétonnière qui permette de relier le lotissement le Gibon 2 au bourg de Leugny sans avoir à emprunter la RD950 (cf. carte schématique ci-contre).

- L'aménagement d'une piste cyclable et piétonne le long de l'avenue du Général de Gaulle à Toucy. Ainsi, il serait possible de rejoindre la zone industrielle, ses commerces, et la zone d'activités depuis le centre-ville de Toucy. L'absence de relief permet effectivement d'envisager ce genre d'initiatives (ce qui n'est pas le cas partout dans le Toucycois). De plus, un tel aménagement participerait à la requalification de l'entrée de ville sud-est de Toucy.

Plan de situation du lotissement le Gibon 2 par rapport au centre de Leugny



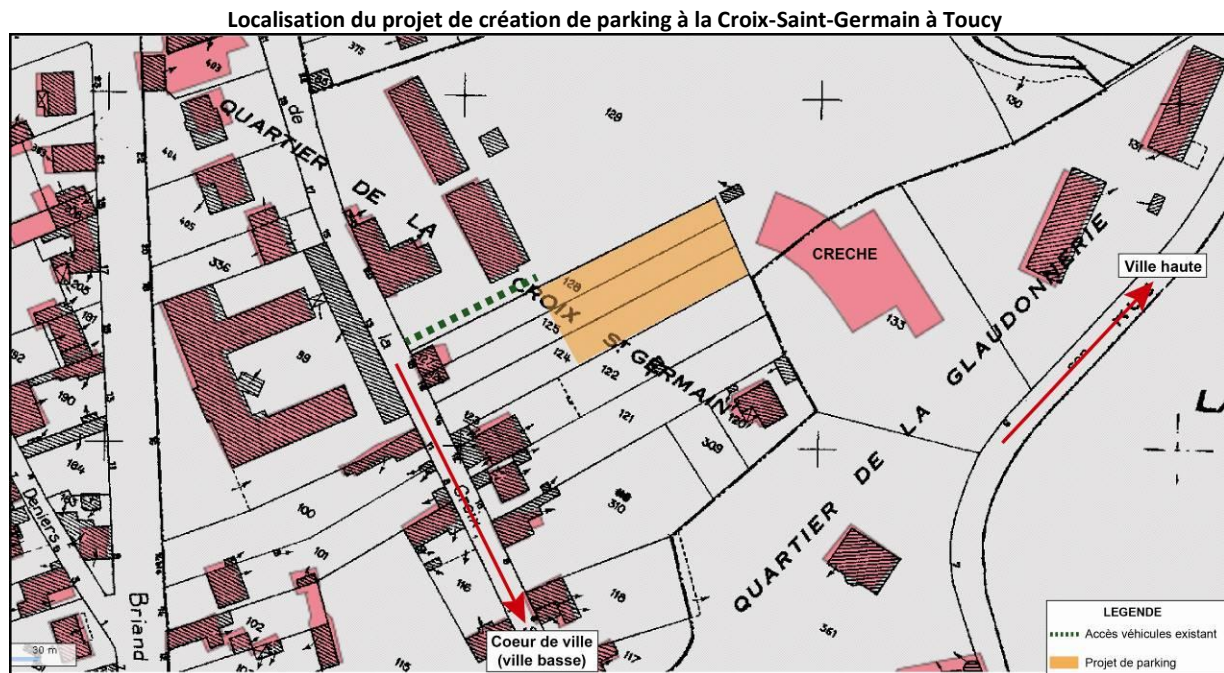
Sources : Orthophotos 2007, entretien bilatéral commune, ASTYM 2011

D'autres projets ou idées

Les élus rencontrés lors des entretiens bilatéraux ont exprimé d'autres projets ou idées en relation avec la problématique des transports et déplacements :

²⁷ Entretien téléphonique avec Monsieur Imbert, Chef du Service Administration Générale au Pôle Aménagement du Territoire, octobre 2011.

- La création d'un parking de 55 places rue de la Croix-Saint-Germain à Toucy, en contrebas de la nouvelle crèche, sur les parcelles 124-125-128 (cf. plan ci-dessous). Ce projet répond aux problèmes de stationnement rencontrés dans le centre-ville de Toucy, notamment dans le secteur de l'Hôtel de Ville.



Sources : Géoportail, entretien bilatéral commune, ASTYM 2011




- A Beauvoir, l'arrêt de car situé devant l'école et la Mairie est prévu d'être déplacé de quelques mètres vers l'ouest (en direction des Hurlots) afin de garantir une meilleure sécurité (notamment pour les enfants qui attendent leur car). En effet, actuellement, l'arrêt est situé dans un virage où la visibilité n'est pas optimale. Parallèlement, un nouveau parking pour l'école et la Mairie doit voir le jour, celui situé à l'arrière du bâtiment (côté sud) étant trop petit.

- Les élus se sont aussi interrogés sur l'utilité et la possibilité de créer une aire de stationnement pour les poids lourds en périphérie de Toucy.


- Enfin, à Villiers-Saint-Benoît, le Maire a fait part de sa réticence à l'installation de ralentisseurs dans la traversée du bourg car ils seraient générateurs de nuisances sonores. Selon lui, le maintien du stationnement le long de l'axe principal est suffisant pour ralentir les véhicules de passage.

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS





Forces

-  Bonne desserte générale du territoire
-  Routes départementales bien entretenues
-  Présence de lignes de transports en commun (qui desservent Auxerre et Paris)



Faiblesses

-  Les grands axes routiers génèrent des nuisances (bruit, pollution, etc.) dans les traversées des centres-bourgs/villes





-  Le déplacement des piétons, notamment à Toucy, est compliqué par le relief et l'étroitesse de certains trottoirs
-  L'accès à la ZA des Hâtes du Vernoy à Toucy est dangereuse et inadapté
-  Les lignes de transports en commun sont très peu utilisées
-  Importante vulnérabilité énergétique pour les déplacements domicile-travail pour les ménages des communes du nord-est du territoire

Opportunités

-  Développer les modes de déplacements alternatifs (ex : covoiturage)
-  La création d'une piste cyclable entre le centre de Toucy et la zone d'activités pourrait participer à la requalification de l'entrée de ville










Menaces

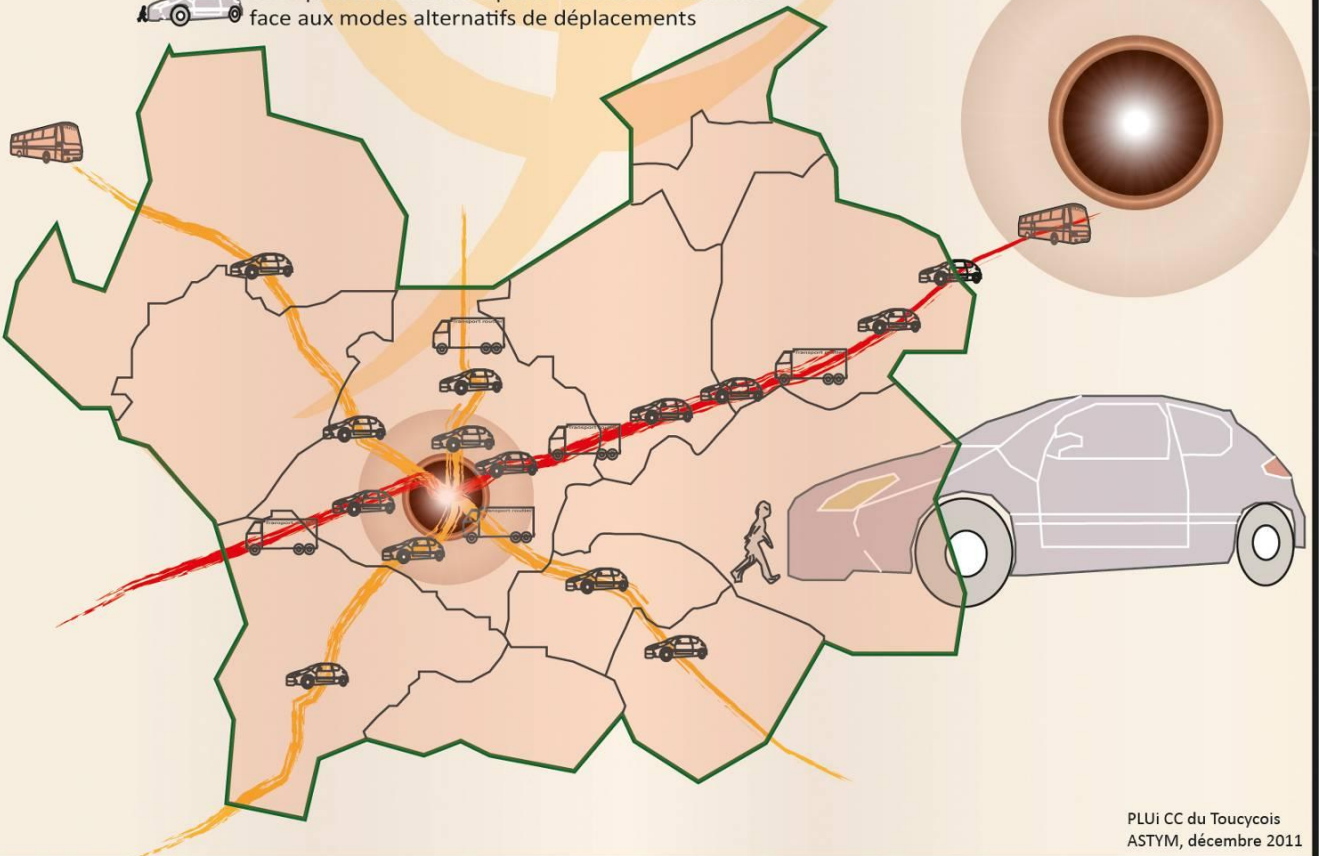
-  Avec le vieillissement de la population, les cheminements piétons dans les centres-bourgs/villes seront de plus en plus inadaptés
-  La dispersion de la population sur le territoire risque d'accroître la vulnérabilité énergétique des ménages

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Chiffres clés

- ① **83** : part des déplacements domicile-travail effectués en transport individuel
→ **caractéristique d'un ensemble rural ou périurbain**
- ① **55** : minutes nécessaires pour relier Parly à la gare routière d'Auxerre avec la ligne n°26 du Conseil Général → **temps de parcours peu attractif pour les actifs**
- ① **6 678** : nombre de véhicules transitant chaque jour par la RD965 à l'entrée est de Toucy (dont 379 poids lourds) → **trafic semblable à une rocade de ville moyenne**
- ① **7** : nombre d'accidents corporels s'étant produits sur la RD965 au niveau de la Plaine de Briant entre 2004 et 2008 → **secteur très accidentogène à traiter ?**
- ① **0** : nombre de piste cyclable actuellement dans la CCT → **cela confirme le «tout-voiture»**

-  RD965 : axe routier majeur... avec ses nuisances
-  RD9650 et 955 : axes routiers importants... avec leurs nuisances
-  Pôle attirant les flux de déplacement
-  Circulation importante de véhicules légers
-  Circulation importante de poids lourds
-  Des cars peu utilisés
-  Omniprésence des transports individuels motorisés face aux modes alternatifs de déplacements



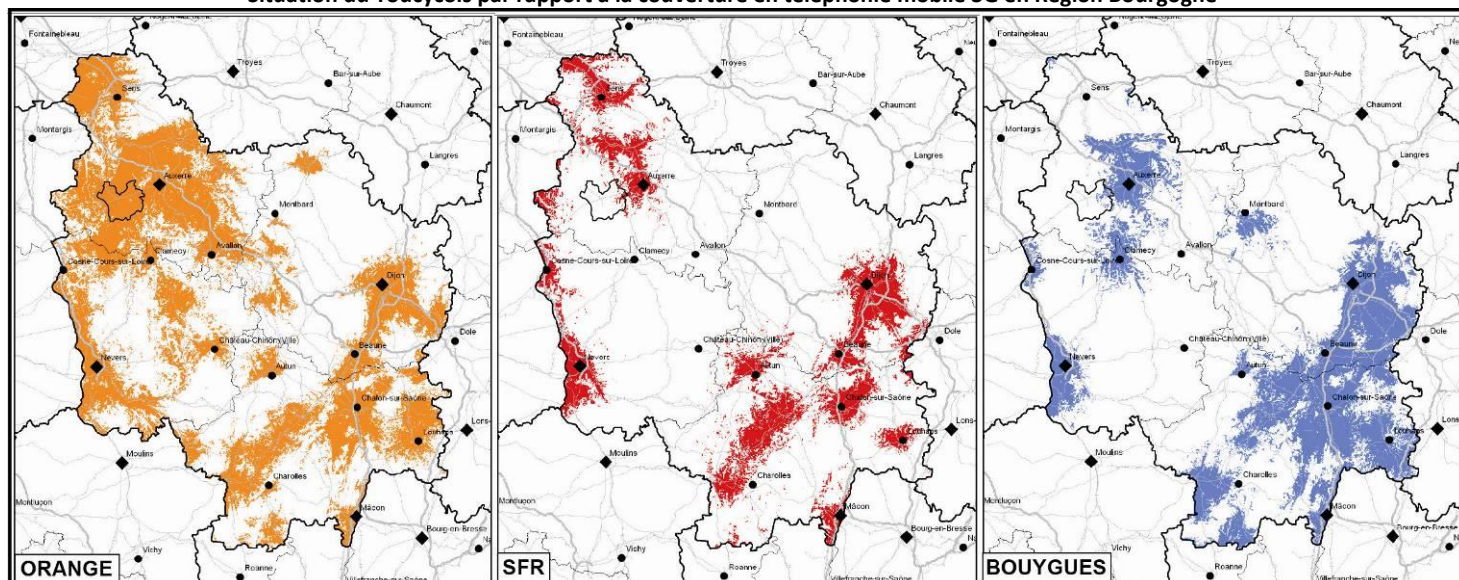
III.3. Réseaux de télécommunication Haut Débit

III.3.1. Couverture en téléphonie mobile 3G

Dans le Toucycois, il n'y a pas de commune qui est classée en « zone blanche », c'est-à-dire dans un secteur qui n'est couvert par aucun des trois opérateurs de téléphonie mobile (Bouygues Telecom, Orange France, SFR).

En décembre 2009 (dernière publication connue), l'Autorité de Régulation des Communication Electroniques et des Postes (ARCEP) a produit un bilan cartographique de la couverture 3G de la région Bourgogne à partir des déclarations des opérateurs Orange France, SFR et Bouygues Telecom. La définition de la couverture 3G correspond à la disponibilité du service de téléphonie à l'extérieur des bâtiments, en situation statique, pour des appels d'une minute. Le réseau 3G permet d'accéder par téléphone à plusieurs services tels que les messageries électroniques, Internet, la télévision et la vidéo à la demande.

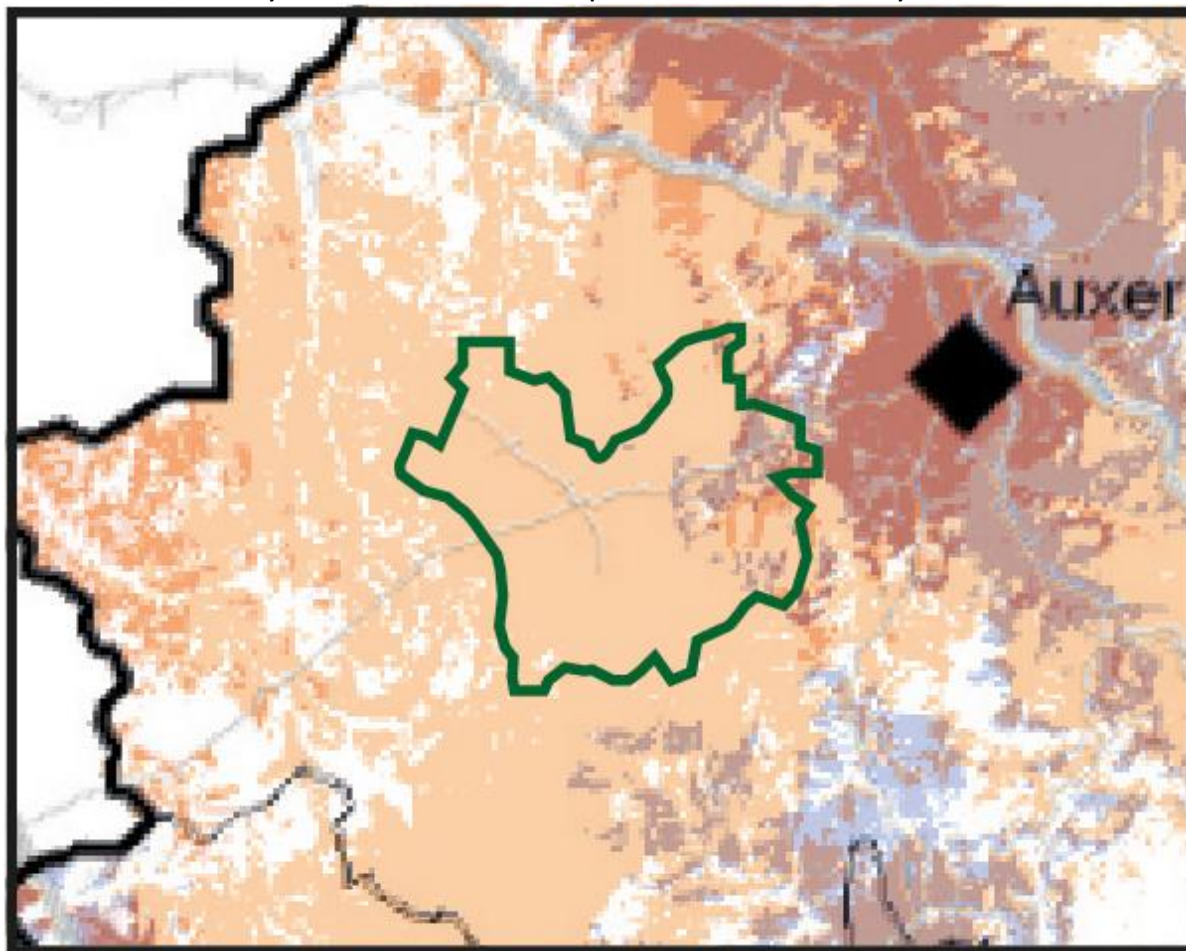
Situation du Toucycois par rapport à la couverture en téléphonie mobile 3G en Région Bourgogne



Source : ARCEP décembre 2009, montage ASTYM 2011

En analysant ces cartes, on s'aperçoit que le réseau Orange est présent sur l'ensemble du territoire, à l'exception de rares endroits sur les communes de Diges et Fontaines. En revanche, les réseaux Bouygues et SFR ne sont présents que sur une petite partie de l'est du territoire, sur les communes de Pourrain et Diges.

Synthèse de la couverture en téléphonie mobile 3G dans le Toucycois²⁸



Source : ARCEP décembre 2009, montage ASTYM 2011

La carte de synthèse présentée ci-dessus montre que le Toucycois est globalement couvert en téléphonie mobile 3 G par un seul opérateur (Orange), avec quelques espaces couverts par deux opérateurs (secteur Diges-Pourrain) et pratiquement aucun par les trois. Cette couverture contraste avec l'Auxerrois qui est presque intégralement couvert par les trois opérateurs. A l'inverse, une partie de la Puisaye, au sud-ouest du Toucycois, ne dispose d'aucune couverture 3G.

Cependant, la couverture en réseau téléphonie est assez faible et d'intensité variable dans le centre-ville de Toucy et dans d'autres communes (comme Moulins-sur-Ouanne). Ceci est un handicap pour la dynamique économique car les entreprises ont besoin d'une couverture stable pour leur activité.

III.3.2. Accès à l'Internet Haut Débit et Très Haut Débit

En 2010, le Département de l'Yonne a élaboré un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Territoire (SDANT) « afin d'assurer la cohérence des initiatives publiques en matière de constructions d'infrastructures Très Haut Débit, et leur bonne articulation avec les investissements privés »²⁹ ; document qui a été adopté en janvier 2011.

²⁸ Carte obtenue par croisement de couches entre les 3 opérateurs téléphoniques.

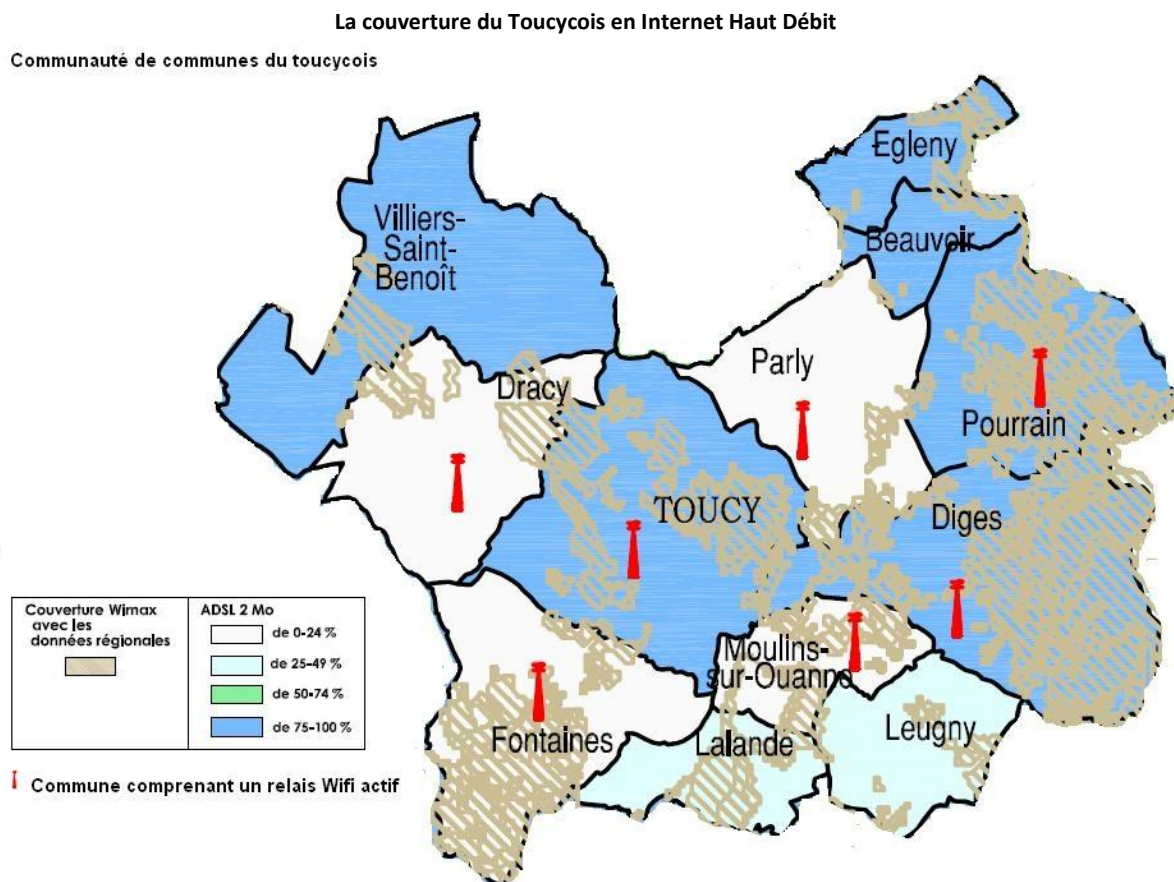
²⁹ Site Internet du Conseil Général de l'Yonne.

Le SDANT fixe un objectif de raccordement direct en fibre optique de l'ensemble de la population et des activités économiques de l'Yonne à horizon 2030. La priorité est donnée au secteur économique, avec le raccordement des zones d'activités.

En mai 2011, le Conseil Général a lancé un appel à projets dans le cadre du SDANT, « qui vise à susciter l'émergence des projets initiés au niveau infra-départemental pour raccorder les zones d'activités au très haut débit et établir une priorisation des raccordements ». L'objectif est que le porteur de projet local ait la responsabilité de construire le réseau fibre optique jusqu'à chaque parcelle de la zone d'activités, le Département ayant la responsabilité de construire la liaison structurante qui permettra d'interconnecter cette zone d'activités jusqu'au réseau Très Haut Débit mobilisable le plus proche : 2 à 3 zones d'activités seront désignées pour réaliser une expérimentation, mais aucune ZA du Toucycois ne s'est portée candidate.

Aujourd'hui, la couverture en réseau Internet Haut Débit est très inégale à l'intérieur du Toucycois. Ainsi, seules 7 communes sur 12 possèdent un relais Wifi actif : Pourrain, Diges, Parly, Moulins-sur-Ouagne, Toucy, Fontaines et Dracy. De même, le taux de couverture en ADSL 2 Mo est supérieur à 75 % dans les communes les plus à l'est du Toucycois (Égleny, Beauvoir, Pourrain, Parly) ainsi qu'à Toucy et Villiers-Saint-Benoît. En revanche, cette même couverture est très mauvais (inférieure à 25 %) à Dracy, Fontaines, Parly et Moulins-sur-Ouagne. Les communes de Leugny et Lalande sont à peine mieux loties avec un taux de couverture de 25 à 49 % (cf. carte en page suivante).

En ce qui concerne la couverture Wimax, plus efficace que le Wifi et proposant un meilleur confort d'utilisation, elle est là aussi partielle. La moitié sud-est du territoire et le long de la vallée de l'Ouagne sont plutôt bien pourvus, bien qu'il demeure des « zones blanches ».



Source : Conseil Général de l'Yonne, décembre 2011

En 2012, seules les communes de Fontaines et de Dracy vont être concernées par des travaux de modernisation du réseau France Télécom et devraient donc améliorer leur taux de couverture³⁰. Dans le cadre du PLUi, il est nécessaire de préparer l'arrivée du très haut débit dans les nouvelles réalisations en posant les fourreaux PEHD (Polyéthylène Haute Densité) en attente, aussi bien pour le résidentiel que pour le professionnel. Par exemple, pour d'éventuelles nouvelles zones d'activités, il conviendra de tenir compte des préconisations nécessaires à l'obtention d'un label ZAE THD.

³⁰ D'après la Direction des Systèmes d'Information du Conseil Général, entretien téléphonique, novembre 2011.

2

Analyse de l'état initial de l'environnement

I. Cadre physique

I.1. Éléments climatiques

Le département de l'Yonne subit à la fois des influences océaniques et continentales. Cependant, la majeure partie du territoire est à dominante océanique, l'homogénéité étant favorisée par un relief peu accidenté. La continentalité s'exprime quant à elle par une atténuation de l'humidité et une forte amplitude des températures.

Globalement, on distingue au sein du département :

- le climat du Morvan, frais et humide,
- le climat auxerrois et du Nord, à nuance chaude et moins arrosé.

Les données statistiques utilisées pour la description des caractéristiques météorologiques locales de la Communauté de Communes (CC) du Toucycois proviennent de la station Météo France d'Auxerre (période d'observation : 1971-2000), ville située à environ 15 km de Pourrain.

I.1.1. Les températures

Dans le secteur d'Auxerre, la température moyenne observée est de 11,1 °C. La moyenne minimale est de 6,7 °C (les mois les plus froids étant janvier et février) et la maximale atteint 15,6 °C (les mois les plus chauds étant juillet et août avec 25,5 °C).

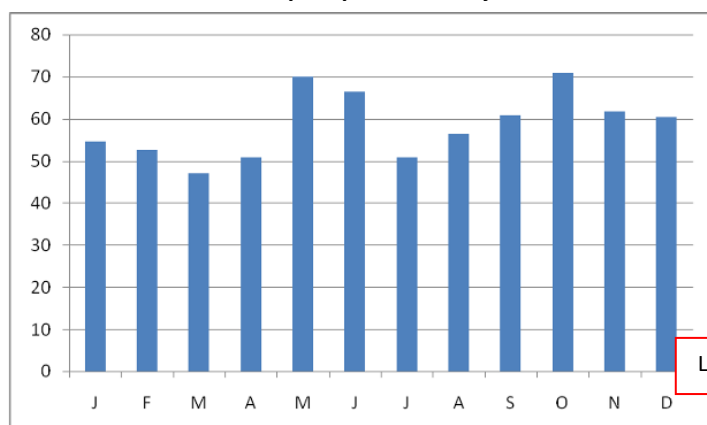
| | J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D | Moyenne |
|-----------------|-----|-----|------|------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|-------------|
| Minimale | 0.7 | 0.9 | 3.0 | 4.7 | 8.7 | 11.6 | 13.8 | 13.6 | 10.7 | 7.5 | 3.4 | 1.7 | 6.7 |
| Moyenne | 3.4 | 4.4 | 7.3 | 9.8 | 14.0 | 16.9 | 19.6 | 19.6 | 16.0 | 11.7 | 6.6 | 4.3 | 11.1 |
| Maximale | 6.1 | 7.9 | 11.6 | 14.8 | 19.3 | 22.2 | 25.4 | 25.5 | 21.3 | 15.9 | 9.8 | 6.9 | 15.6 |

Source : Météo France

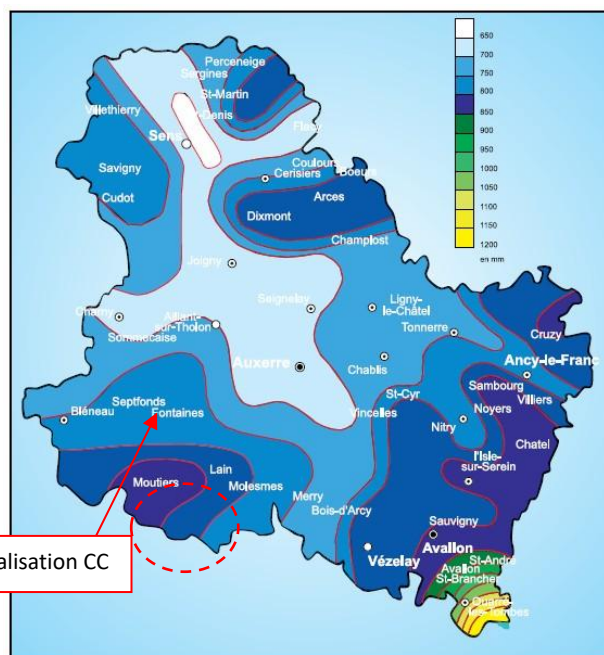
I.1.2. Les précipitations

Le graphique ci-dessous montre que les précipitations sont assez régulières toute l'année, avec une moyenne annuelle de 702,3 mm/an répartis sur 120 jours environ. Les mois les plus arrosés sont mai et octobre avec des moyennes de 70 mm/an. Le mois le plus sec est mars avec 47,1 mm/an.

Hauteurs de précipitations moyennes en mm



Source : Météo France



Localisation CC

Les précipitations sont globalement plus importantes vers la Puisaye.

Il est enregistré en moyenne sur l'année 56,8 jours de brouillard, 21 jours de d'orage, 1,5 jour de grêle et 13,5 jours de neige.

1.1.3. L'ensoleillement

La station Météo France d'Auxerre a comptabilisé une durée d'insolation moyenne de 1 759,2 h sur la période d'étude, ce qui constitue une valeur moyenne pour le Bassin parisien et globalement plutôt faible.

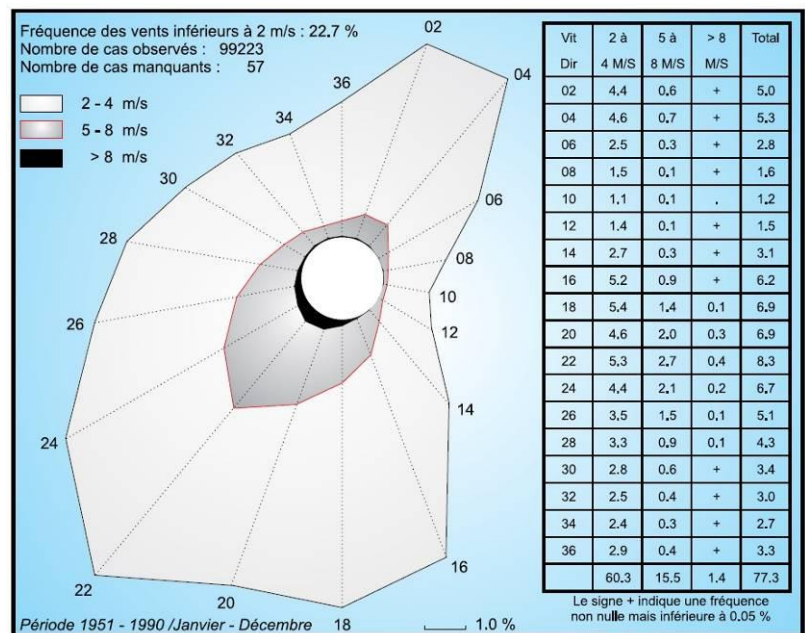
1.1.4. Le vent

Les vents dominants sont les suivants :

- en provenance du Nord-Est, le vent est frais et sec,
- en provenance du Sud-Ouest, le vent est plus chaud et plus humide.

Sur une plage de 10 min, la vitesse de vent moyenne annuelle est de 2,7 m/s.

Le nombre moyen de jours de rafales (> = 16 m/s soit 58 km/h) est de 37,5 par an.



Source : Météo France

Le record a été atteint lors de la tempête de 1999 avec des rafales de 37 m/s, soit plus de 130 km/h.

1.1.5. Prise en compte des changements climatiques

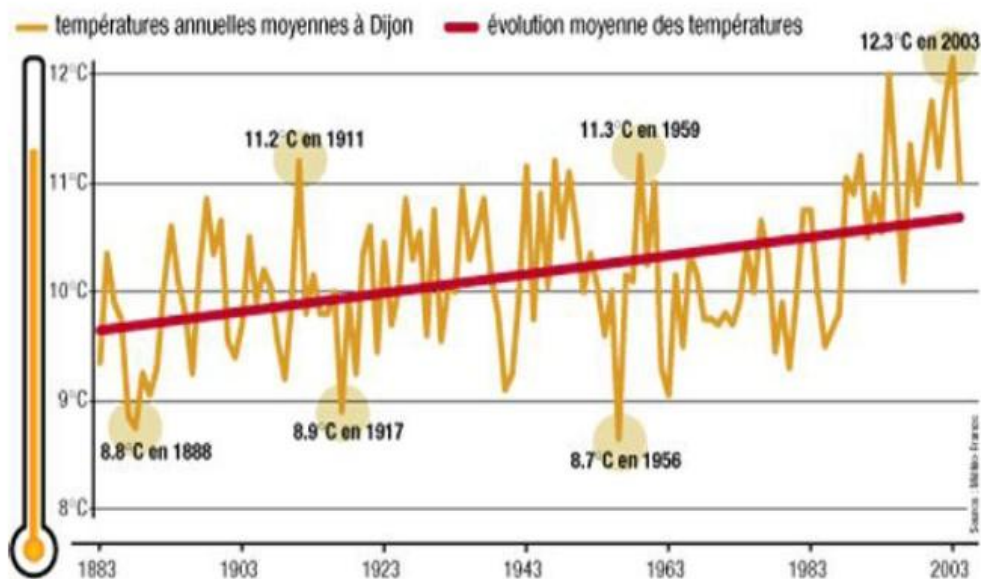
La Communauté de Communes du Toucycois fait partie du Pays de Puisaye Forterre. Ce dernier a élaboré un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Le but de ce document est double :

- l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- l'adaptation des comportements vis-à-vis des bouleversements climatiques pour réduire la vulnérabilité du territoire aux aléas climatiques.

Ce document analyse les effets du changement climatique à l'échelle de la Bourgogne. On y observe les mêmes tendances d'évolution qu'au niveau national.

A Dijon, la température annuelle moyenne a augmenté de 0,8 °C au cours du XX^{ème} siècle ; le réchauffement est particulièrement marqué à partir de la seconde moitié des années 80.

Évolution des températures à Dijon au cours du XX^{ème} siècle



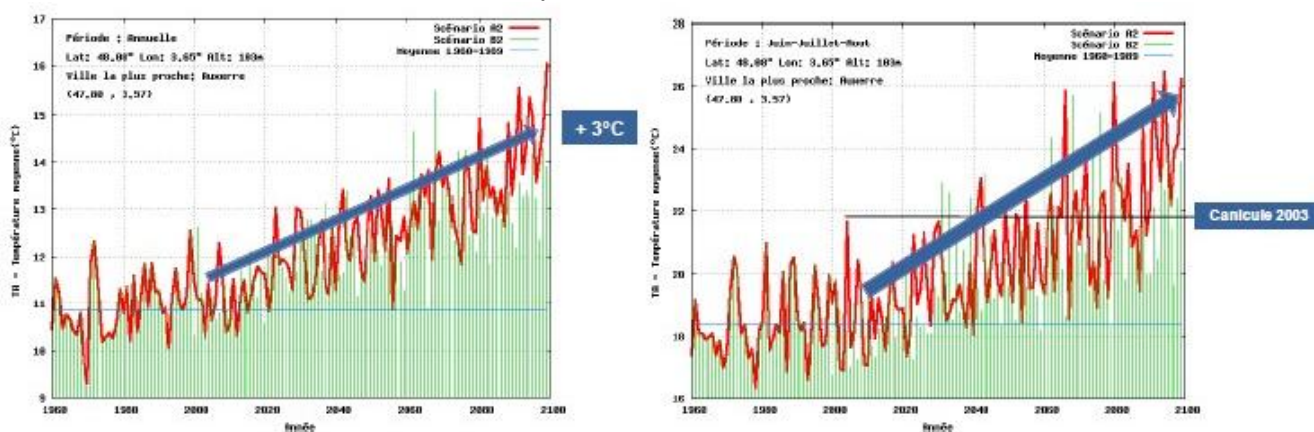
Source : PCET du Pays de Puisaye Forterre.

L'évolution des précipitations est également un phénomène important à prendre en compte. Entre 1830 et 2000, les précipitations annuelles ont connu une augmentation de 10 %. Cette croissance est encore plus sensible en hiver (augmentation de 20 % en 150 ans). En été, sur la même période, il a été constaté une baisse de 7,5 %.

Selon les projections de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) :

- la température moyenne annuelle de 10,5 °C sera de 14 °C environ en 2100. Cette augmentation des températures engendrerait deux phénomènes : une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes caniculaires,
- les précipitations annuelles hivernales et estivales vont diminuer à partir de 2030.

Évolution des températures à Auxerre entre 1960 et 2100



Source : ONERC in PCET du Pays de Puisaye Forterre.

Ces changements climatiques vont entraîner des répercussions pour de nombreux aspects de l'environnement du territoire de la Communauté de Communes du Toucycois. Ils seront donc évoqués pour chaque thématique environnementale concernée.

De plus, le dernier point de l'analyse de l'état initial de l'environnement sera consacré au diagnostic énergie - climat du territoire en se basant sur le rapport du Pays de Puisaye Forterre.

I.2. Topographie

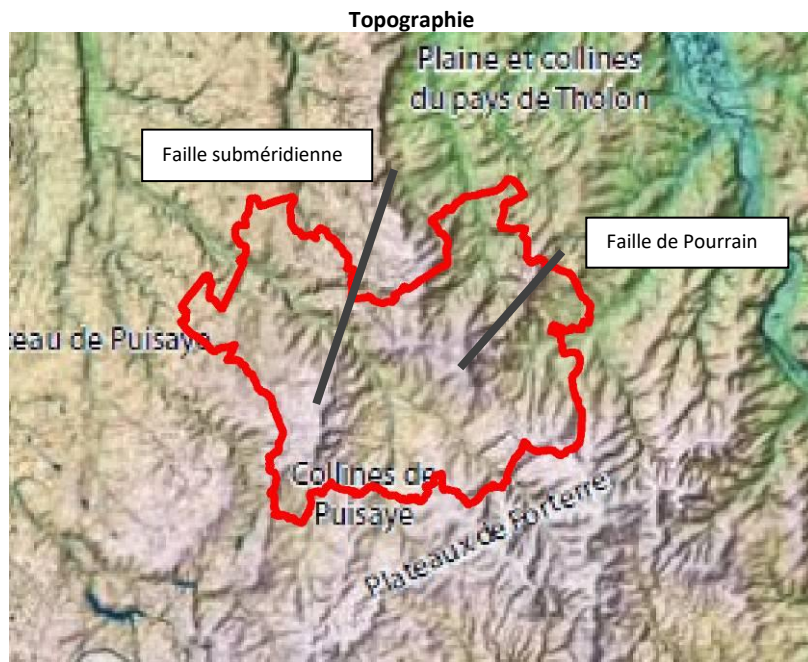
Le territoire de la Communauté de Communes (CC) du Toucycois s'étend à la fois sur les plateaux et les plaines collinaires de Puisaye et du Pays de Tholon.

Les plateaux sont entaillés par de nombreux vallons qui créent du relief. Les plaines, localement collinaires, s'encaissent plus ou moins fortement ; les horizons y sont marqués par des fronts de cuestas, voire des buttes ; les cours d'eau empruntent de larges fonds très aplanis, encadrés de pentes douces qui restent souvent discrètes dans les paysages.

Dans l'Atlas des paysages de l'Yonne, les terres de la CC sont comprises dans :

- les plateaux de l'Ouest : "Vaste plateau tabulaire, creusé de petites vallées éparses dont les rivières s'écoulent vers le Nord-Ouest. L'horizontalité est une caractéristique forte, qui se nuance d'ondulations discrètes",
- les Confins de la Champagne humide et de la Puisaye : "ensemble paysager en creux",
- la Champagne crayeuse : "au Sud-Ouest de l'Yonne, plaine découverte du Pays de Tholon, caractérisée par la présence de buttes et croupes témoins et par l'appui d'une forte côte sur son flanc occidental".

| Altitudes des communes du Toucycois (en m) | | | |
|--|-------------------|---|------------------|
| Communes | Altitude minimale | Altitude maximale | Altitude moyenne |
| Beauvoir | 135 | 256 | 196 |
| Diges | 151 | 326 | 239 |
| Dracy | 168 | 264 | 216 |
| Égleny | 129 | 256 | 193 |
| Fontaines | 201 | 332 Point culminant de la Puisaye | 267 |
| Lalande | 199 | 273 | 236 |
| Leugny | 43 | 144 | 94 |
| Moulins-sur-Ouanne | 194 | 293 | 244 |
| Parly | 157 | 320 | 239 |
| Pourrain | 148 | 292 | 220 |
| Toucy | 177 | 306 | 242 |
| Villiers-Saint-Benoît | 167 | 247 | 207 |



Source : Atlas des paysages de l'Yonne - IGN BD-alti et carte géologique du BRGM

Le territoire est parcouru par une série de failles subméridiennes, bien visibles dans les terrains jurassiques et cénomaniens, mais difficiles à suivre dans les sables albiens et dans la craie supérieure. On peut néanmoins noter la faille de Pourrain, de direction NNE-SSO, mettant au contact les sables de la Puisaye à l'Est et la craie cénomaniennne à l'Ouest ; et la grande faille subméridienne de Toucy - Saint-Aubin, bien visible dans la vallée de l'Ouanne (toutes deux approximativement replacées sur la carte ci-dessus).

De nombreuses autres failles sont présentes sur les communes de Fontaines, Lalande et Leugny (carte géologique n°434 - *Courson-les-Carrières*).

Enjeu : Prise en compte des contraintes topographiques locales pour les futurs projets d'aménagement

I.3. Éléments géologiques, pédologiques et hydrogéologiques

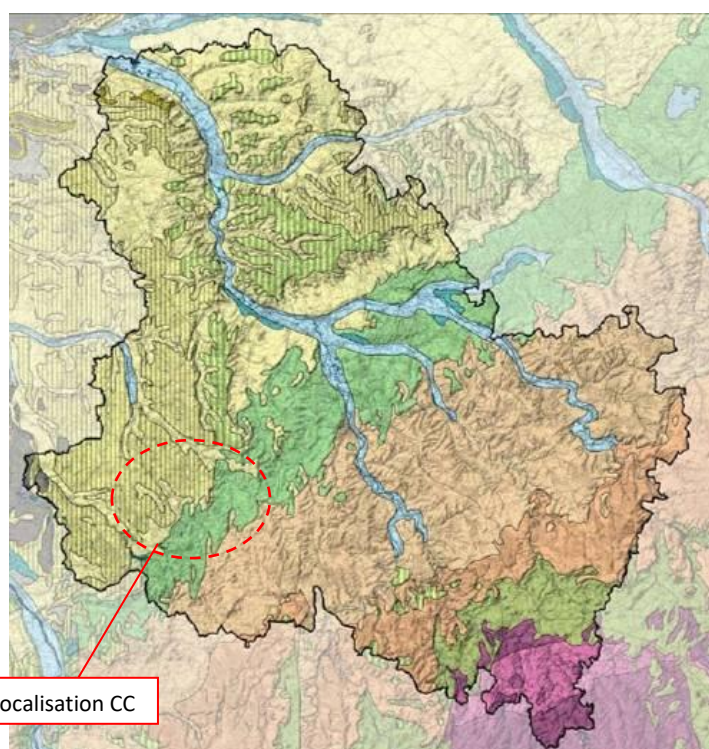
I.3.1. Contexte géologique

Le territoire départemental de l'Yonne se partage entre deux ensembles géologiques très différents : le Bassin parisien, sédimentaire, et le Massif du Morvan, cristallin.

Son sous-sol est assez complexe, riche et mouvementé ; toutes les grandes périodes de l'histoire géologique s'y succèdent, du Sud-Est au Nord-Ouest (source : Rapport de 2006 du BRGM sur l'aléa retrait et gonflement des argiles dans le département de l'Yonne) :

- le socle du Morvan (granites et roches métamorphiques) dans la région d'Avallon,
- le Lias, essentiellement argileux qui forme le Pays de la Terre Plaine,
- le Jurassique moyen et supérieur, essentiellement calcaire, soubassement des plateaux de Basse-Bourgogne,
- le Crétacé inférieur (Albien notamment) où dominent des formations sableuses et argileuses, qui constituent à l'Est la Champagne humide, et au Sud-Ouest de celle-ci la Puisaye,
- le Crétacé supérieur (Cénomaniens, Turonien, Sénonien), constitué de craie, qui occupe tout le département au Nord et à l'Ouest d'une ligne Neuvy-Sautour, Migennes, Toucy, Saint-Fargeau ; ce qui représente le tiers du département. Sur les plateaux à l'Ouest du cours de l'Yonne, la craie est recouverte de formations superficielles (argiles à silex, sables, graviers), épaisses et continues. À l'Est, ces formations sont discontinues et sont surtout présentes dans le Pays d'Othe.

Carte géologique simplifiée du département de l'Yonne



Carte géologique simplifiée de l'Yonne (données : BRGM)

| Ere Primaire (roches métamorphiques) | Ere Secondaire | Ere Tertiaire |
|--------------------------------------|---|--|
| Gneiss et micaschistes | Marnes et calcaires du Jurassique inférieur (ou Lias) | Calcaires Eocène |
| Granites | Calcaires et marnes du Jurassique moyen | Formations superficielles hétérogènes Eocène |
| | Calcaires et marnes du Jurassique supérieur | Calcaires et argiles Oligocène |
| | Sables et marnes du Crétacé inférieur | Sables et grès Oligocène |
| | Calcaires (craie) du Crétacé supérieur | Formations superficielles hétérogènes Pliocène |

Source : Atlas des paysages de l'Yonne - Agence Folléa Gauthier

Le territoire de la Communauté de Communes du Toucycois

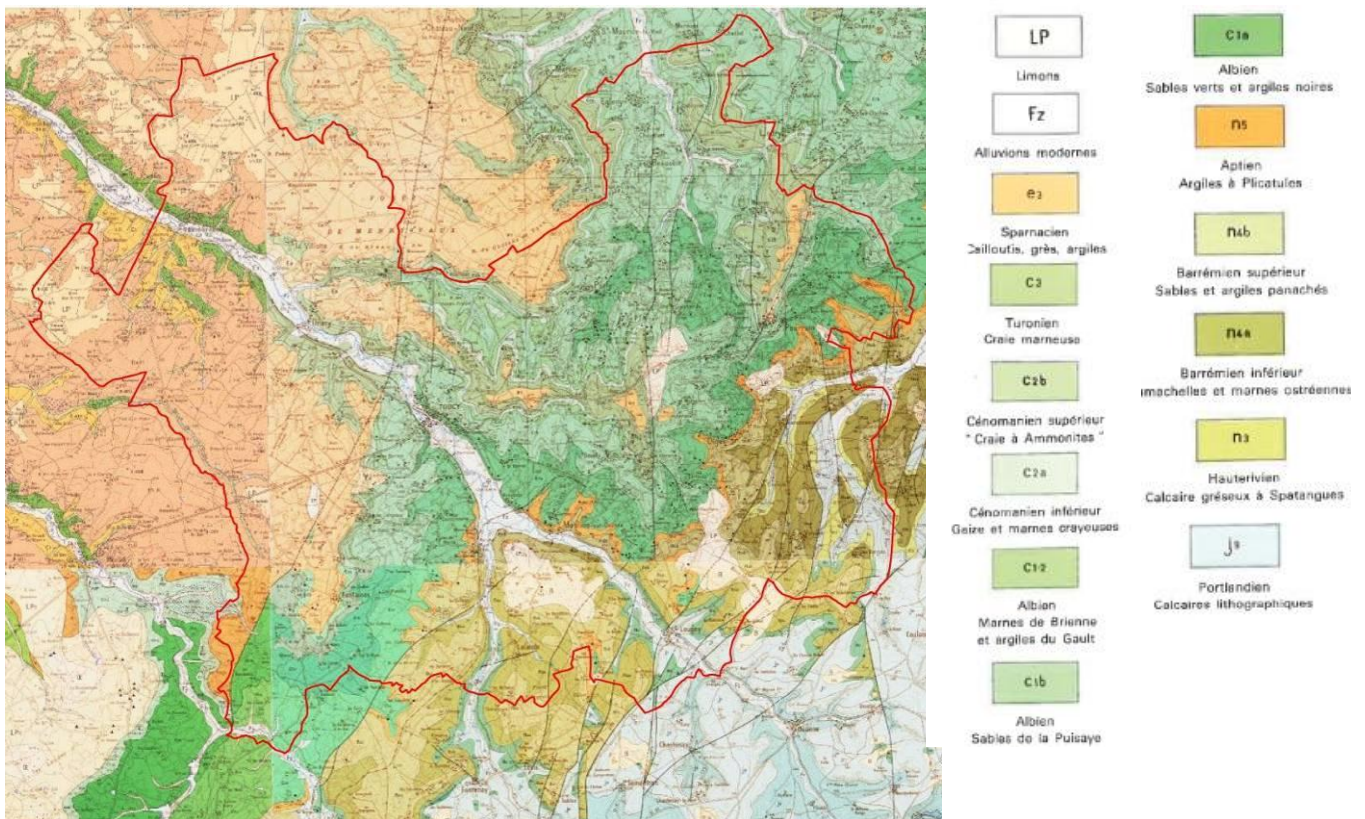
Plus précisément, au niveau de la zone d'étude, le sous-sol est composé des formations suivantes (des plus anciennes aux plus récentes, d'après la carte géologique n°402 - Auxerre - du BRGM) :

- Portlandien - calcaires lithographiques (J9) : ensemble de calcaires compacts sur une épaisseur de 60 à 100 m. On trouve d'abord sous le Crétacé un banc dur, recristallisé, diaclasé, à surface ondulée et perforée de lithographes, surmontant des calcaires lithographiques crème avec taches ocre.
- Hauterivien - calcaires gréseux à Spatangues (n3) : d'une épaisseur de seulement 5 à 12 m, l'Hauterivien est bien individualisé pétrographiquement et extrêmement riche en fossiles. C'est un calcaire détritique gréseux à débris d'organismes (surtout débris d'huîtres et de serpules), alternant avec des marno-calcaires de même type. On remarque très souvent des oolithes et des grains ferrugineux roulés. Ces calcaires reposent directement sur les calcaires portlandiens. Localement, l'Hauterivien présente vers sa base un faciès "blanc" subrécifal dans lequel on distingue encore une fraction gréseuse.
- Barrémien inférieur - Lumachelles et marnes ostréennes (n4a) : on peut distinguer deux zones paléontologiques qui correspondent à deux niveaux lithologiques différents :
 - au sommet, une zone de 15 à 25 m représentée par des bancs de 0.10 à 0.30 m de calcaires lumachelliques très compacts alternant avec des marnes grises ou jaunâtres de même épaisseur,
 - à la base, une zone de 5 à 10 m composée de marnes grises, jaunes ou noirâtres alternant avec des marno-calcaires silteux roussâtres se débitant en miches.
- Barrémien supérieur - sables et argiles panachés (n4b) : cette couche est constituée de dépôts de faciès continental à lagunaire : sables bigarrés et argiles panachées. Ces sédiments sont assez variés et il est fréquent d'observer le passage des sables aux argiles. Ces sables peuvent être très fins ou grossiers, meubles ou cimentés, blancs ou rougeâtres. On trouve fréquemment des plaquettes de fer géodique de couleur orange. Les argiles, très recherchées pour la fabrication des tuiles, sont de couleur grise, blanche, ocre ou vermillon.
- Aptien - argiles à Plicatules (n5) : constitué principalement d'argiles noires, glauconieuses au sommet. En affleurement, ces argiles ont souvent une teinte mastic et sont riches en inclusions pyriteuses et gypseuses. Épais de 10 à 25 m, l'Aptien est encore exploité à la tuilerie d'Escamps.
- Albien - sables verts et argiles noires (C1a) : complexe formé d'alternance d'argiles noires et de sables glauconieux. La présence de faune est assez rare ; par contre on trouve fréquemment des débris végétaux.
- Albien - sables de la Puisaye (C1b) : importante formation détritique de 30 à 50 m de sables jaunes ou ferrugineux, avec bancs de grès appelés également "sables de Frécambault". Localement, ces sables ont des teintes roses ou violacées et alternent avec des filets d'argiles kaoliniques blanches. Les sables de la Puisaye ont une granulométrie fine, mais la taille des grains croît vers le haut de la série jusqu'à former sur les derniers mètres un sable grossier couronné par les graviers à *Opis glareosa*.

Les phosphates accompagnant le gravier ont autrefois été exploités.

- Albien - Marnes de Brienne et Argiles du Gault (C1-2) : c'est un ensemble de 5 à 20 m de couches argileuses correspondant aux Marnes de Brienne (Vraconien) et aux Argiles de Gault (Cénomaniens inférieurs). Cette série argilo-marneuse débute par des argiles sableuses verdâtres, ocrées à l'altération, avec nombreux grains de glauconie, et se poursuit par des argiles plastiques d'un bleu noirâtre, devenant marneuses et grisâtres vers le sommet. Cet ensemble correspond aux Argiles de Gault pour la base et aux Marnes de Brienne pour le sommet.
- Cénomaniens inférieurs - gaize et marnes crayeuses (C2a) : on y trouve quelques mètres de marnes crayeuses et glauconieuses, puis une douzaine de mètres de gaize. La gaize se présente sous forme d'une roche crayeuse légère, grise et marbrée, pouvant passer latéralement à une craie marneuse et siliceuse. On trouve tous les stades intermédiaires siliceux jusqu'à la roche très carbonatée.
- Cénomaniens supérieurs - "craie à Ammonites" (C2b) : c'est une craie compacte et cassante, riche en Céphalopodes, ce qui explique son appellation ancienne d'"Ammonites". On distingue paléontologiquement une zone supérieure et une zone inférieure ; pétrographiquement, ces deux zones se confondent en une craie dure en bancs de 0.20 à 1 m alternant avec des marnes crayeuses. La craie est riche en argile (20 à 40 %) ; fraîche, elle est grise mais devient blanche à l'altération. On trouve à certains niveaux des silex blanchâtres volumineux. L'épaisseur de cette formation est de l'ordre de 35 à 50 m.
- Turonien - craie marneuse (C3) : le Turonien se divise en deux assises : Angoumien au sommet (100 m) et Salmurien à la base (60 m). Six zones paléontologiques différentes peuvent y être distinguées.
- Sparnacien - cailloutis, grès, argiles (e3) : il est attribué à cette période un ensemble très complexe formé à la fois par des dépôts torrentiels et par des résidus d'altération remaniés sur place, qui recouvre d'un manteau continu le plateau crayeux du secteur. Il s'agit principalement de cailloutis à silex roulés empruntés aux silex de la craie et enrobés dans une argile sableuse rubéfiée. Localement, on trouve des poudingues ferrugineux ou encore des sables de 0.1 à 5 mm à galets roulés avec argiles kaoliniques blanches et roses. Il existe aussi des poches d'argiles brunes ou bariolées. À différents niveaux, on trouve des enduits, des lits, ou des poches riches en produits limonitiques et manganésifères qui ont été exploités anciennement.
- Alluvions modernes (Fz) : elles occupent le fond des vallées secondaires. Leur composition est très variable et se trouve très influencée par la nature du bassin versant. Dans le Tholon, les éléments sableux dominent.
- Limons (LP) : cette formation meuble est composée de dépôts argilo-silteux très fins et compacts, parfois lités et zonés, ou bien à faciès prismatiques. Généralement non carbonatés, le limon contient à sa base des débris de petites chailles ou de grains de limonite ; son épaisseur peut atteindre 8 m. Les limons ne couvrent pas seulement les plateaux mais aussi les flancs de vallées et les alluvions.

Géologie de la Communauté de Communes du Toucycois



Source : BRGM - carte géologique n°402 - Auxerre

1.3.2. Pédologie

Les nombreuses formations géologiques sous-jacentes donnent lieu à une grande diversité de sols, accueillant des cultures et une végétation différentes.

Le Portlandien est presque toujours recouvert d'un peu de limons avec sols bruns et cultures céréalières (autour de Diges).

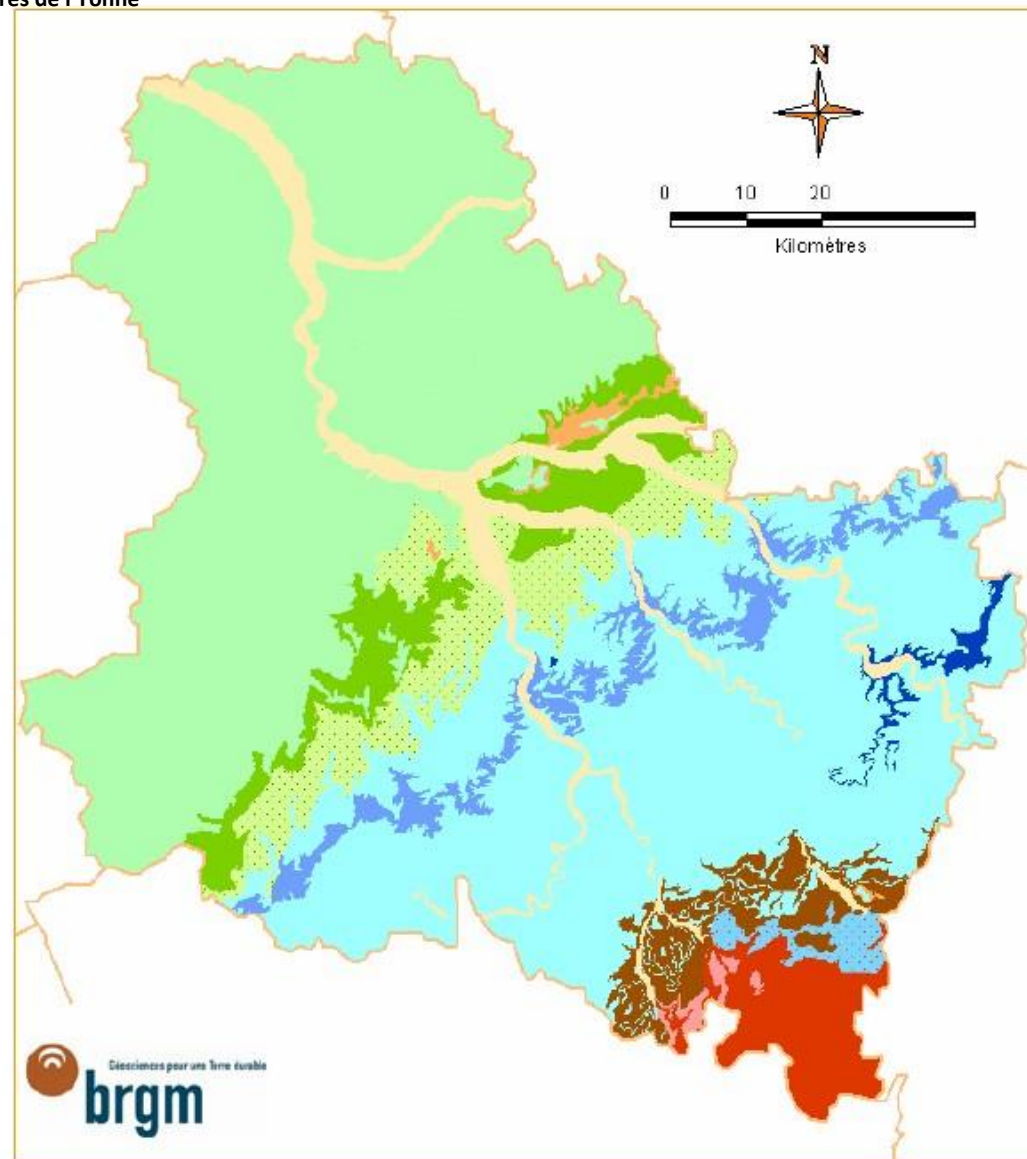
Les sables verts et argilles noires (Albien - Pourrain, Diges, Parly, Moulins-sur-Ouane) sont recouverts d'un sol ferrugineux et supportent le plus souvent des prairies et des forêts, ce qui contraste avec les sables de la Puisaye (Albien - Nord-Est de la CC, ainsi que Toucy, Fontaines) à végétation plus sèche sur sol lessivé pouvant évoluer vers un début de podzolisation.

Sur la craie cénomaniens (plutôt présente dans le quart Nord-Est), on trouve des sols squelettiques et des rendzines ; l'exploitation y est intensive : céréales, betteraves, maïs. Le Sparnacien par contre a un sol très pauvre (essentiellement Dracy et Villiers-Saint-Benoît) ; c'est le domaine principal de la forêt, mais la culture s'établit dans les vallons dès qu'apparaît la craie turonienne.

Les alluvions (présents dans les fons de vallée), fertiles grâce à leur limon, sont diversement utilisées : peupleraies, cultures maraîchères, betteraves, etc.

Les aquifères de l'Yonne

-  **Aquifères des alluvions des grands cours d'eau (Yonne, Armançon, Cure, Serein) :** ces aquifères, rencontrés principalement dans les plaines alluviales des principaux cours d'eau du département de l'Yonne, sont au premier rang de la productivité. Les nappes alluviales que renferment ces alluvions sont peu profondes. Elles sont en étroite relation avec les rivières qu'elles drainent ou alimentent en fonction des saisons ainsi qu'avec les aquifères qu'elles surmontent ou longent et drainent dans la plupart des cas.
-  **Aquifère de la Craie (Turonien, Sénonien, Cénomaniens) :** du fait de sa double porosité, fissurale et interstitielle, il est productif et régulier. Sa capacité à stocker l'eau infiltrée lors des hivers humides et à la restituer des années durant lui confère une caractéristique essentielle : sa forte inertie. Sa productivité est variable et généralement meilleure dans les vallées où des circulations karstiques donne lieu à des sources à fort débit.
-  **Aquifère des sables albiens :** il constitue une partie de la nappe des « Sables verts » du Bassin Parisien, captive en Ile-de-France. Cette nappe, libre dans le département de l'Yonne, se prolonge vers le nord-ouest en nappe captive sous la craie.
-  **Formation peu perméable des argiles de l'Albien.**
-  **Aquifère multicouche du Crétacé inférieur (sables, argiles, niveaux calcaires) :** de la même manière que l'aquifère des sables albiens, il fait partie de la nappe des "Sables verts". Cependant, la présence d'argiles les rend peu perméables et ne leur permet pas de présenter un réel potentiel aquifère. Le plus souvent, ce sont des lentilles sableuses interstratifiées dans les marnes qui sont localement exploitées.
-  **Aquifères des calcaires jurassiques (Portlandien, Kimméridgien, Oxfordien, Bathonien et Bajocien) :** leur potentiel aquifère est important, mais du fait de leur position structurale haute (notamment pour le Portlandien) et de leur karstification, les écoulements souterrains sont rapides. Il en résulte une inertie faible, d'où un tarissement estival. Ces formations calcaires sont parfois alternées avec des formations plus marneuses dont les deux principales sont mentionnées ci-dessous.
-  **Aquifère des formations marno-calcaires du Kimméridgien supérieur.**
-  **Aquifère des formations marno-calcaires du Bajocien Bathonien.**
-  **Formation peu perméable des argiles du Lias.**
-  **Aquifère des calcaires marneux, gréseux et argileux de la base du Jurassique.**
-  **Aquifère du « silicifié » en bordure Nord-Ouest du Morvan :** il repose sur le socle et correspond à des placages de formations silicifiées massives et fissurées.
-  **Aquifères du socle du Massif du Morvan :** bien que généreusement arrosé, le socle du Morvan ne constitue pas un château d'eau potentiel à cause de sa nature géologique. Principalement granitique, il présente un potentiel aquifère fissural d'une part, et d'autre part, limité à sa couverture d'altération pelliculaire que constituent les arènes granitiques.



I.3.3. Hydrogéologie

Généralités

Le département de l'Yonne, de par ses diverses formations géologiques, renferme plusieurs nappes, aux caractéristiques variées ; mais, dans l'ensemble, elles ne sont pas de grandes dimensions.

Il y a celles qui peuvent être qualifiées de "profondes et continues" (nappes des calcaires du Jurassique et de la craie du Crétacé), et celles que l'on peut qualifier de "superficielles" (formations alluviales et formations altérées du Morvan).

La carte ci-dessus (page précédente) du BRGM répertorie les nappes du département, où seules les plus importantes sont soulignées.

Le territoire de la Communauté de Communes du Toucycois

C'est l'aquifère de la Craie qui se situe majoritairement sous le territoire de la Communauté de Communes. Il s'agit des nappes cloisonnées de Puisaye (carte n°434 du BRGM - Courson-les-Carrières) situées sur les terrains argilo-sableux ou sableux du Crétacé inférieur, auxquels sont ajoutés la craie et les marnes cénomaniennes ainsi que le Tertiaire des environs de Fontaines.

L'eau s'y trouve en nappe dans les niveaux sableux ainsi que dans la craie. Son niveau n'est généralement pas très profond (5 à 15 m), sauf sur les hauteurs aux environs de Fontaines où certains puits atteignent 30 m.

Les sources sont nombreuses mais peu abondantes, et sont surtout localisées à la base de la craie ou à la base des sables de la Puisaye.

On trouve également sur les marges Est du territoire :

- les Sables de l'Albien : perméables au sommet, ils contiennent une nappe qui approvisionne la ligne de sources à la base des Sables de la Puisaye. Dans leur partie inférieure, ils sont moins perméables et contiennent une nappe parfois captive dans les Sables verts qui donne de faibles débits et une eau très riche en fer,
- l'aquifère multicouche du Crétacé inférieur (sables, argiles, niveaux calcaires). Tout comme l'aquifère précédent il fait partie de la nappe des "Sables verts". Cependant la présence d'argile les rend peu perméables et ne leur permet pas de présenter un réel potentiel aquifère.
- la nappe des calcaires du Portlandien, réservoir aquifère des plateaux calcaires de Forterre.

L'alimentation en eau potable

Dans le département de l'Yonne, on recense 300 captages pour l'alimentation en eau potable, mais seulement la moitié dispose d'une qualité d'eau suffisante pour être distribuée. Sur les 150 autres considérés comme dégradés, 110 sont considérés comme prioritaires dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie, et 12 sont listés dans le cadre du Grenelle pour mettre en place des actions de restauration du bon état écologique de l'eau potable.

On recense sur le territoire du Toucycois 7 captages d'alimentation en eau potable en fonctionnement. Ils se localisent sur les communes de Beauvoir, Dracy, Lalande et Leugny.

État des lieux des captages en eau potable de la CC du Toucycois

| Communes | Nom du captage | Date du rapport hydrogéologique | Date DUP | Servitude | Gestionnaire | Maître d'ouvrage / Exploitant |
|--------------|---------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-----------|---------------------|------------------------------------|
| Beauvoir | Source de la Douet | 22.11.83 | 24.02.86 | oui | Commune de Beauvoir | Mairie de Beauvoir |
| Beauvoir | Source de la Fauviture | 03.03.81 | 09.12.85 | oui | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Dracy/Ouanne | Source des Minards | 04.06.87 | 16.02.93 | oui | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Dracy/Ouanne | Source Fontaine creuse | 01.06.87 | 16.02.93 | oui | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Dracy/Ouanne | Puits des Fouets | 01.06.84 | 10.04.86 | | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Dracy/Ouanne | Forage du Champ de la Fontaine Minard | 1994 | Ne fait pas l'objet d'une DUP | | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Lalande* | Source du Moulin Malot | 22.05.84 | 10.04.86 | oui | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Leugny* | Source du château | 22.11.83 | 14.05.86 | oui | SIAEP Toucy | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |
| Leugny | Forage du Moulin Château | 24.04.94 | 08.07.97 | oui | SIAEP de Forterre | Régie des Eaux de Puisaye Forterre |

***ces deux captages ne sont plus utilisés mais leurs périmètres de protection sont toujours en vigueur**

Source : ARS Bourgogne

À Beauvoir, la Source de la Douet puise l'eau dans la craie du Cénomaniens. L'estimation des débits est de 1,8 m³/h (en 1966) et de 1,1 m³/h (en 1983). L'eau présente une bonne qualité chimique et de légères contaminations bactériennes. Ce captage ne dispose pas de périmètre de protection immédiat ; seuls quelques arbres l'entourent. Néanmoins un périmètre de protection rapproché et un périmètre de protection éloigné ont été définis.

Concernant la Source de la Fauviture, elle est en relation avec la nappe drainée par la vallée du Tholon et est alimentée par les infiltrations des pluies sur les affleurements de sables entourant la vallée. Elle est utilisée en complément en cas de pénurie d'eau potable, notamment l'été. Le prélèvement autorisé est de 153 m³/j.

Cette source connaît un débit de 14 m³/h. L'eau est de très bonne qualité, sans problème de turbidité ; les nitrates sont < à 20 mg/l. Le traitement appliqué consiste en une désinfection au chlore gazeux.

Ces deux sources permettent d'approvisionner en eau potable l'ensemble de la commune.

À Dracy, les Sources des Minards et de la Fontaine Creuse captent l'eau dans la craie du Turonien au contact du Cénomaniens inférieur imperméable et du Cénomaniens supérieur crayeux qui constitue

l'aquifère. Les pentes et les plateaux sont recouverts d'une couche épaisse de plusieurs mètres de cailloutis et d'argiles du Sparnacien. Cette couche assure la protection de la nappe.

En 1965, les essais de débit donnent des résultats de 35 l/s pour la Fontaine Creuse, et de 10 l/s pour les Minards. La qualité de l'eau brute est assez moyenne puisque parfois trouble en période pluvieuse.

La Fontaine Creuse est située dans une parcelle clôturée qui constitue son périmètre de protection immédiat, en contrebas d'un chemin vicinal peu fréquenté. La Source des Minards est quant à elle en bordure du chemin vicinal, près d'un ancien lavoir. Elles disposent également de périmètres de protection rapproché et éloigné.

Le forage du champ de la Fontaine Minard, situé entre les deux sources précédentes, n'a jamais fait l'objet d'une DUP visant à le protéger. Les projets de périmètre étaient en grande partie superposés à ceux des deux autres sources. Dans l'attente de l'aboutissement de ces projets de périmètres, il convient de les prendre en compte. Sa capacité est de 180 m³.

Pour ces deux sources le traitement revient en une phase de décantation, une filtration sur sable puis sur charbon actif, ainsi qu'une désinfection au dioxyde de chlore. Après désinfection, l'eau est pompée et refoulée par l'intermédiaire d'une canalisation de gros diamètre jusqu'à un réservoir. Elle est ensuite acheminée sous pression vers un réservoir principal, celui des Vergers à Toucy.

A noter que sur la commune de Pourrain, on recense une source d'eau potable au hameau de Nantou.

La Source du Moulin Malot à Lalande puise l'eau au niveau des calcaires du Portlandien. Les observations réalisées montrent une eau dure, avec de la turbidité en période pluvieuse et souvent des matières en suspension et des teneurs en nitrites, ammoniac et phosphates ; une contamination bactérienne est permanente et souvent très importante. En 1961, le dépôt de déchets de laiterie dans une carrière de calcaires portlandiens située à environ 3,5 km au Sud-Est de la source a entraîné une pollution de l'eau.

Le régime d'exploitation était de 60 m³/h. Cette source est dépourvue de périmètre de protection immédiat.

Le captage n'est plus utilisé mais ses périmètres sont toujours en vigueur.

Deux captages sont recensés sur la commune de Leugny. Le premier, la Source du Château, capte les eaux au niveau du calcaire portlandien à un débit moyen de 70 m³/h. Cette eau se caractérise par une teneur élevée en nitrates, des contaminations bactériennes souvent importantes et une turbidité lors de fortes pluies. Cette source ne dispose pas d'un périmètre de protection immédiat clôturé. Il n'est plus utilisé mais ses périmètres sont toujours en vigueur.

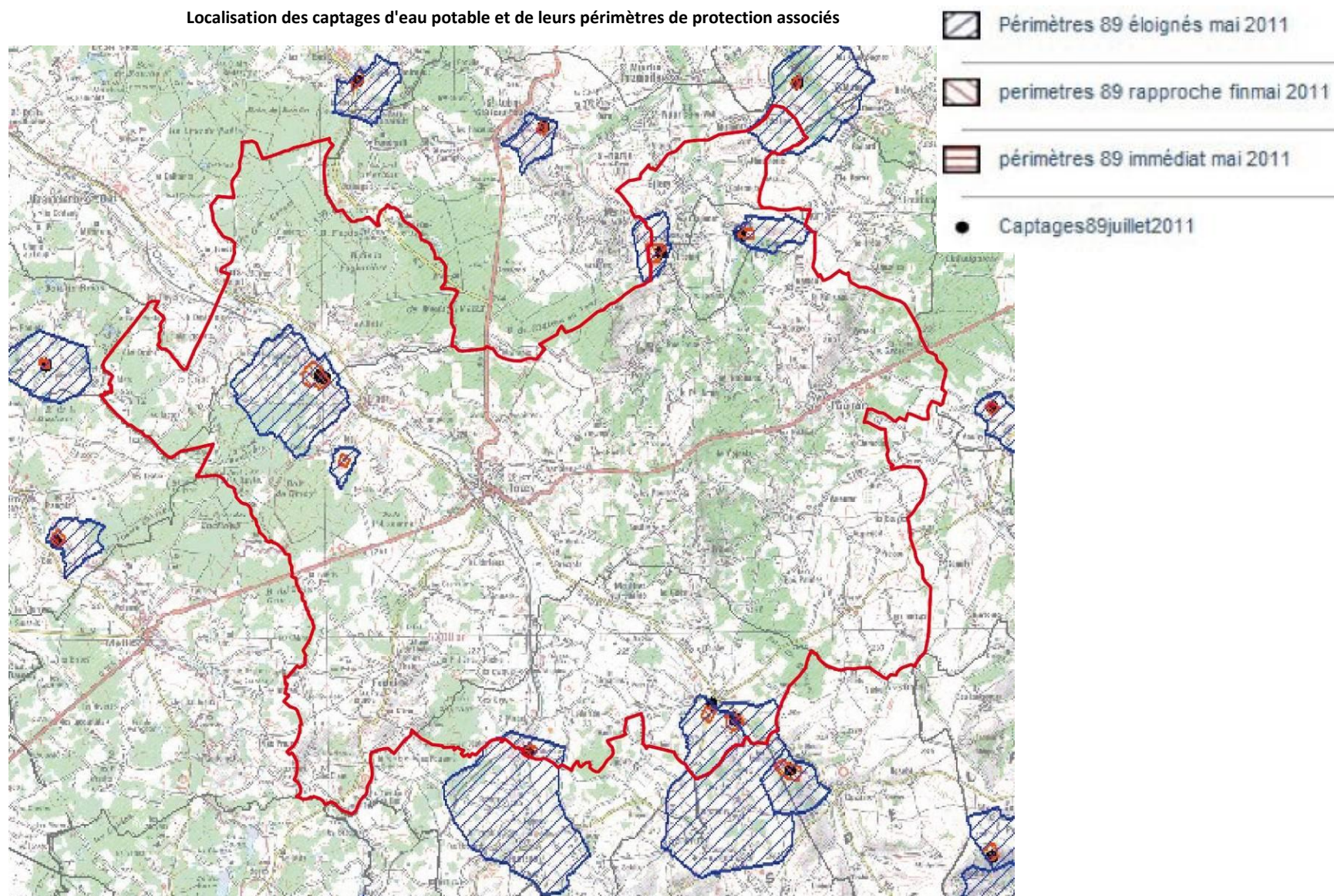
Le deuxième, le forage du Gué de Leugny, se situe dans le thalweg de la vallée de l'Ouanne, en rive droite de ce cours d'eau. Il capte la nappe captive des calcaires à astartes (kimméridgien inférieur), en charge sous les marnes à exogyres (Kimméridgien supérieur), dans une zone fracturée, ouverte, tectonisée, accroissant sa productivité dans sa partie supérieure. Cet ouvrage offre un débit de 200 m³/h. Les analyses ne révèlent aucune turbidité.

Ce captage dispose d'un périmètre de protection immédiat clôturé.

A noter qu'une partie des périmètres éloignés de la Source du Douet (commune de Beauvoir) et de la Source des Pelles (commune voisine de Poilly-sur-Tholon) pénètrent sur le territoire d'Egleny.

En 2010, aucun de ces captages n'est inscrit sur la liste des captages prioritaires, ni sur la liste établie dans le cadre du Grenelle. Le captage de La Fontaine Creuse est néanmoins considéré comme "un captage prioritaire" par l'Agence de l'Eau.

Localisation des captages d'eau potable et de leurs périmètres de protection associés



Source : ARS Bourgogne

La commune de Villiers-Saint-Benoit est alimentée en eau à partir du captage de la Fontaine du Charme situé sur la commune de Sommecaise au lieu-dit "Les Ombreaux". Les périmètres de protection de ce captage ont fait l'objet d'une DUP en 1985.

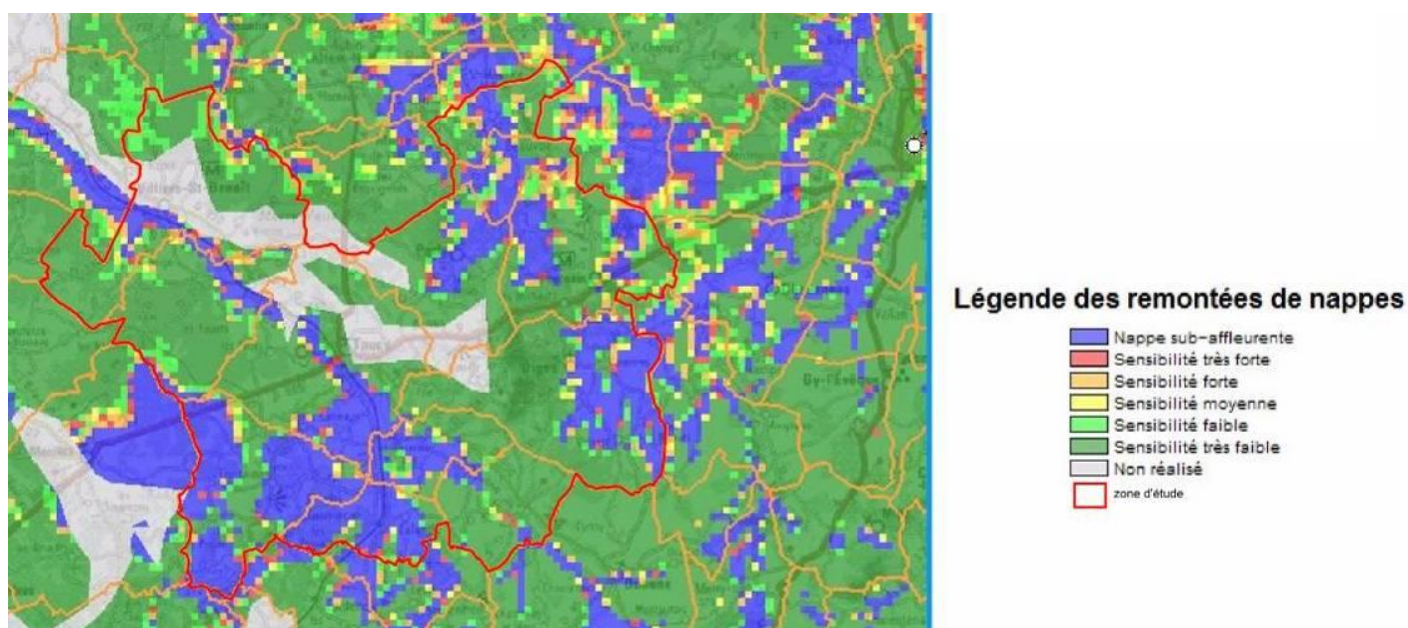
Le risque de remontée de nappes

Ce risque a été analysé par le BRGM.

Globalement, sur le territoire de la CC du Toucycois, on remarque que la nappe est subaffleurante³¹, notamment aux abords des cours d'eau. Sur le reste de la zone d'étude, la sensibilité est majoritairement considérée comme "très faible".

Dans les zones où la nappe est subaffleurante, des risques d'inondation sont envisageables ; en effet, en cas d'épisodes pluvieux intenses, l'eau peut remonter rapidement à la surface.

Le risque de remontées de nappes



Source : BRGM

Enjeux : La protection de la ressource en eau doit être l'une des priorités du territoire. Les nappes qui alimentent le territoire en eau potable sont sujettes aux pollutions du fait de la porosité des sols.

Le PLUI devra être compatible avec les dispositions des DUP de chaque captage. Pour ne pas porter atteinte à la salubrité publique, il conviendra que les parcelles classées constructibles à l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable soient reliées à un système d'assainissement conforme à la réglementation.

³¹ indique que la nappe est à une profondeur minimum de 3 m.

I.4. Éléments hydrographiques

I.4.1. Contexte général

Le territoire est parcouru par un dense réseau de cours d'eau.

La rivière principale est l'Ouanne, affluent du Loing (rive droite) et de la Seine ; elle parcourt la Communauté de Communes du Sud-Est vers le Nord-Ouest en traversant les communes de Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Toucy, Dracy et Villiers-Saint-Benoît. De nombreux ruisseaux s'y rattachent. On peut citer : les rus des Brandons, de Pichon, de la Blurderie, de l'Étang, le ruisseau de Fontenoy, le ru des Vernes, le Bief des Bréchots, les rus de Maurepas et de Riot.

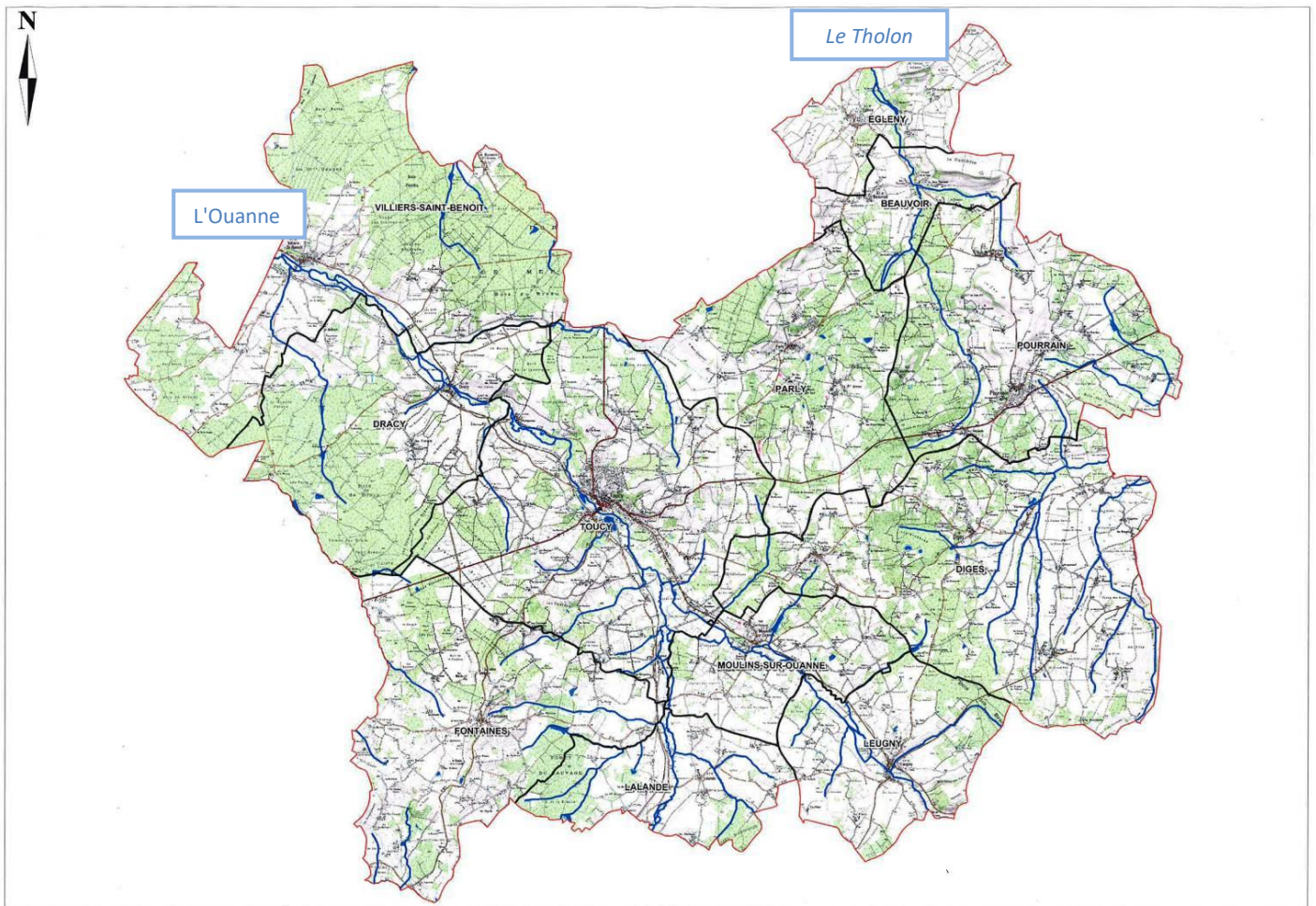
Dans son ensemble, cette rivière traverse les départements de l'Yonne et du Loiret, sur une longueur d'environ 84 km. Elle prend sa source dans la commune d'Ouanne (Yonne) puis se jette dans le Loing au niveau de la commune de Conflans-sur-Loing (Loiret).

Le deuxième cours d'eau présent sur le territoire est le Tholon, affluent direct de l'Yonne (rive gauche) et sous-affluent de la Seine. Il se situe dans l'angle Nord-Est du territoire et s'écoule du Sud vers le Nord en traversant les communes de Pourrain (où il prend sa source), Beauvoir et Égleny. D'une longueur d'environ 38 km, il se jette dans l'Yonne entre Auxerre et Sens sur la commune de Joigny. Deux ruisseaux principaux s'y rattachent : l'Ocre, qui est son affluent principal, et le ru de Parly.

Enfin, sur les marges Est, et notamment sur la commune de Diges, on retrouve tout un chevelu de ruisseaux principalement alimenté par le bassin versant du massif de la Bruyère, dont le ru de Varennes, qui rejoignent plus à l'Est le ru de Baulche, puis l'Yonne au Nord d'Auxerre.

À noter également, la présence de plans d'eau sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, dont la base de loisirs sur la commune de Toucy.

Le réseau hydrographique de la Communauté de Communes du Toucycois



Source : Scan 25 IGN, BD Hydro

Cartographie : IEA 2011

1.4.2. L'Ouanne

La superficie du bassin versant de l'Ouanne est de 890 km². Il est à dominante rurale et se traduit par une densité de population assez faible et des activités agricoles. Il comporte néanmoins des milieux naturels préservés et de qualité par son inscription dans des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

L'Ouanne à Leugny



Aspects quantitatifs

C'est une rivière moyennement abondante de première catégorie piscicole, et elle constitue l'affluent principal du Loing.

La station hydrométrique la plus proche se situe au niveau de Toucy (code station : H3102010 - DREAL IDF / Bassin Seine-Normandie). Le bassin versant drainé est alors de 153 km². Le régime hydrologique de l'Ouanne à Toucy est le suivant (période 1969 - 2011) :

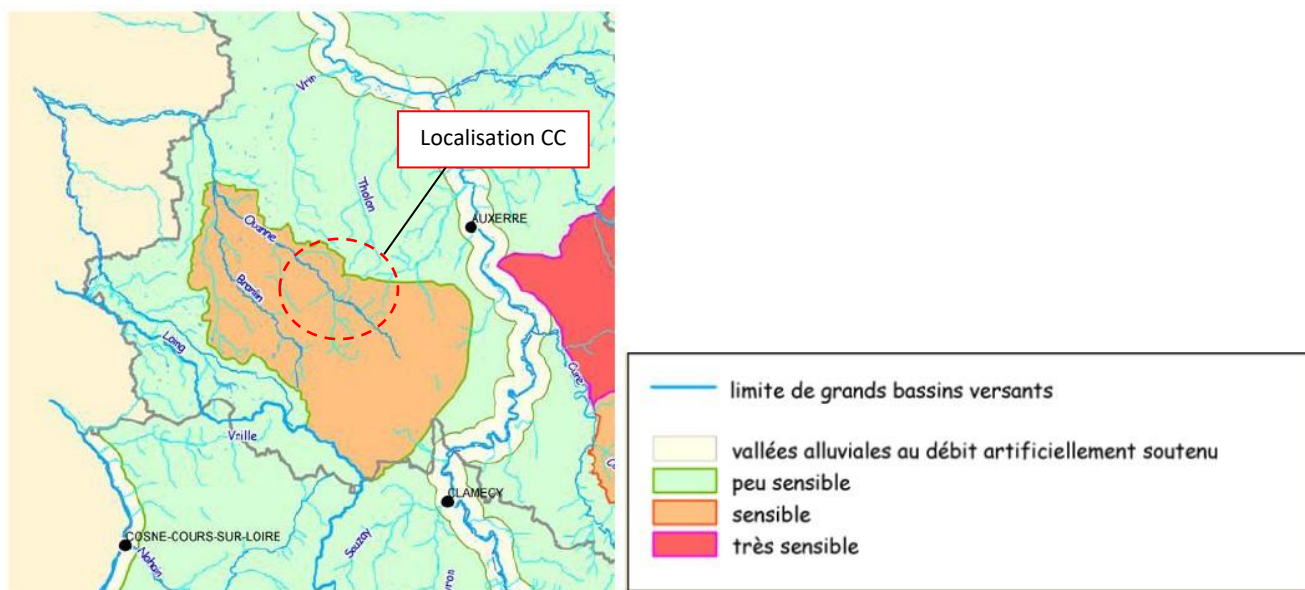
| | janv. | fév. | mars | avril | mai | juin | juillet | août | Sept. | oct. | nov. | déc. |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Débits (m ³ /s) | 2.010 | 2.160 | 1.650 | 1.180 | 0.662 | 0.403 | 0.238 | 0.179 | 0.160 | 0.396 | 0.824 | 1.610 |
| Qsp (l/s/km ²) | 13.1 | 14.1 | 10.8 | 7.7 | 4.3 | 2.6 | 1.6 | 1.2 | 1.0 | 2.6 | 5.4 | 10.5 |

Les débits caractéristiques de l'Ouanne sont les suivants :

| | En m ³ /s |
|--|----------------------|
| Module (débit moyen interannuel) | 0,949 |
| QMNA5 (débit moyen mensuel sec de période de retour 5 ans) | 0,049 |
| Débit instantané maximal (m ³ /s) | 40 (le 09/01/1982) |

D'après la DREAL Bourgogne, l'Ouanne est classée "sensible" aux épisodes de sécheresse, épisodes appelés à augmenter. À noter également qu'en période estivale, le pompage de l'eau par les agriculteurs peut être un facteur supplémentaire d'assèchement de la rivière.

Sensibilité des cours d'eau à la sécheresse

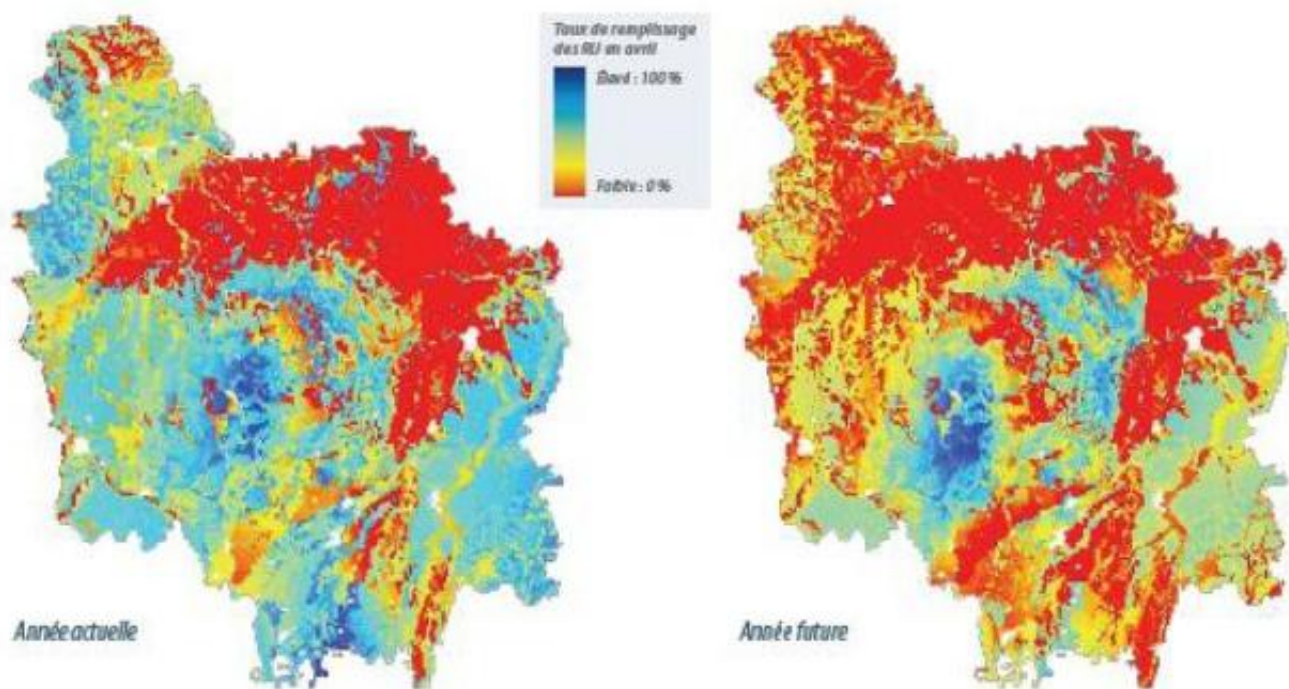


Source : DREAL Bourgogne in Diagnostic Énergie-Climat du Territoire du Pays de Puisaye Forterre

Il est également mis en avant le fait que généralement, les sols s'assèchent dès le début du mois de mai, et ce phénomène se prolonge au cours de l'été. Les sols se rechargent en eau en période hivernale. Avec les projections climatiques actuelles, cet assèchement pourrait se produire dès le mois d'avril.

La croissance des végétaux et le débit des cours d'eau pourraient être affectés. Des conflits d'usage pourraient voir le jour.

Taux de remplissage des sols en avril



Source : Alterre Bourgogne, INRA et al., "Adaptation au changement climatique, évaluation de la ressource en eau des sols".

Aspects qualitatifs

Le SDAGE Seine Normandie fixe pour l'Ouanne un bon état écologique en 2015, chimique et global en 2027.

Selon un bilan 2006 sur la qualité des eaux superficielles en Bourgogne (publié par la DREAL), l'Ouanne, au niveau de Toucy, bénéficie des indices de qualité suivants :

- pour les Matières Organiques et Oxydables (MOOX) : Mauvais. Cela est avant tout lié aux rejets urbains, industriels et agricoles,
- pour les Matières Azotées (MA) : Très mauvais. Les sites les plus pollués se retrouvent surtout en aval de pôles urbains comme Toucy. Mais l'origine de cette pollution ne provient pas que des rejets urbains ; il y a également les rejets industriels, les effluents d'élevage et les organismes vivants,
- pour les Nitrates : Très mauvais. En 2006, les cours d'eau de Bourgogne sont presque tous contaminés par les nitrates, principalement d'origine agricole et de l'élevage. Le département fait partie des zones les plus touchées,
- pour les Matières Phosphorées (MAP) : Passable. Les sources sont agricoles (engrais), urbaines (déjections humaines, détergents, lessives) et industrielles,
- pour l'Indice Biologique Diatomées (IBD) : Passable.

Concernant les pesticides, un suivi régulier est effectué sur les cours d'eau (Fredon Bourgogne). D'après le bilan d'août 2007 à juillet 2008, 75 à 100 % des prélèvements effectués sur l'Ouanne étaient contaminés, ce qui constitue le plus mauvais des classements.

Enfin, une étude a été réalisée en 2009 par la commune de Toucy et le bureau d'étude BIOS sur l'impact de la station d'épuration de Toucy sur le milieu naturel, et notamment l'Ouanne. La qualité

du milieu a notamment été évaluée par le calcul de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), méthode basée sur l'analyse de la composition des communautés d'invertébrés aquatiques. Dans cette étude, deux indices IBGN sur l'Ouanne ont été réalisés : en aval et en amont de la STEP. L'un comme l'autre mettent en évidence une qualité des eaux "passable", avec de manière générale une chute des valeurs en aval ; cela ne respecte donc pas le "bon état écologique" de l'eau.

Depuis, une nouvelle station d'épuration aux normes a été construite sur la commune.

La station d'épuration de Leugny connaît elle aussi quelques problèmes de pollution, ainsi que la station, en amont des limites de la CC, de la commune d'Ouanne.

1.4.3. Le Tholon

La superficie du bassin versant du Tholon est de 140 km². C'est une rivière de première catégorie piscicole du domaine privé qui dispose d'un milieu naturel de qualité.

Lors d'une réunion du 23 février 2010 du conseil municipal de Beauvoir, a été présenté le projet de création d'un syndicat pour l'entretien de Tholon, qui concernerait 18 communes. Ce syndicat aurait pour but de gérer le cours d'eau de façon globale et cohérente à l'échelle du bassin versant.

Aspects quantitatifs

C'est une rivière moyennement abondante, comme la plupart des cours d'eau de la partie inférieure du bassin de l'Yonne.

Il n'existe pas de station hydrométrique sur le territoire de la CC du Toucycois. La station la plus proche se situe au niveau de la commune de Champvallon, plus en aval (code station : H2513110 - DREAL IDF / Bassin Seine-Normandie).

Le bassin versant drainé est alors de 131 km². Le régime hydrologique du Tholon est le suivant (période 1968 - 2011) :

| | janv. | fév. | mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept. | oct. | nov. | déc. |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Débits (m ³ /s) | 1.080 | 1.390 | 1.340 | 1.190 | 0.950 | 0.687 | 0.525 | 0.423 | 0.414 | 0.477 | 0.612 | 0.829 |
| Qsp (l/s/km ²) | 8.2 | 10.6 | 10.3 | 9.1 | 7.3 | 5.2 | 4.0 | 3.2 | 3.2 | 3.6 | 4.7 | 6.3 |

Les débits caractéristiques du Tholon sont les suivants :

| | |
|--|-----------------------|
| | En m ³ /s |
| Module (débit moyen interannuel) | 0,823 |
| QMNA5 (débit moyen mensuel sec de période de retour 5 ans) | 0,260 |
| Débit instantané maximal (m ³ /s) | 17.90 (le 09/01/1982) |

Aspects qualitatifs

Le contexte réglementaire fixe l'atteinte ou le maintien du bon état écologique de l'eau pour 2015 (avec report possible en 2021 et 2027), mais l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a identifié le Tholon comme une masse d'eau prioritaire du 9^{ème} programme 2007 - 20012 de l'Agence de l'Eau pour une restauration de sa morphologie. Les objectifs de ce programme sont :

- la préservation et la restauration des habitats et de la biodiversité,
- le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau.

Les compétences envisagées seraient les suivantes :

- les études,
- les travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau,
- la protection des zones humides,
- la préservation de la ressource en eau,
- la gestion des inondations.

Trois maîtres d'ouvrage potentiels sont envisagés : la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre, la CC de l'Aillantais et la création d'un Syndicat du Tholon sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Concernant la pollution aux nitrates, 10 communes du Toucycois sont classées en zone vulnérable : Beauvoir (2007), Diges (2007), Dracy (2007), Eglény (2007), Lalande (2003), Leugny (2003), Moulins-sur-Ouanne (2007), Pourrain (2007), Toucy (2007), Villiers-Saint-Benoît (2007) ; seule Fontaines n'en fait pas partie³². Les exploitants des parcelles classées en zone vulnérable doivent mettre en application le programme en vigueur qui a pour objectif de réduire l'impact des activités agricoles sur la teneur en nitrates des eaux superficielles et souterraines (extrait du diagnostic agricole du Toucycois - décembre 2010).

1.4.4. SDAGE Seine-Normandie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, "les objectifs visés au IV de l'article L.212-1, à savoir les objectifs de qualité et de quantité des eaux, et les orientations permettant de satisfaire aux principes prévus aux articles L.211-1 et L.430-1 du Code de l'environnement. "Cette gestion prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique" (Article L.211-1 du code de l'environnement) et "la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole" (article L.430-1 du code de l'environnement).

Le SDAGE Seine-Normandie a été adopté à une large majorité par le comité de bassin le 29 octobre 2009. Il intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement. Ce document stratégique pour les eaux du bassin Seine-Normandie fixe comme ambition d'obtenir en 2015 le bon état écologique sur 2/3 des masses d'eau.

Pour être plus concret, le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui précisent les actions (moyens techniques, réglementaires et financiers) à conduire d'ici 2015 pour atteindre les objectifs fixés. Les préconisations du SDAGE s'articulent autour des 10 "défis" suivants :

1. diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
2. diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
3. réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
4. réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
5. protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
6. protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
7. gestion de la rareté de la ressource en eau,
8. limiter et prévenir le risque d'inondation,

³² Cette information étant issue du diagnostic agricole, et la commune de Parly n'ayant pas été étudiée dans ce cadre, c'est pourquoi il n'en est pas fait mention.

9. acquérir et partager les connaissances,
10. développer la gouvernance et l'expertise économique.

Les défis du SDAGE Seine-Normandie



Source : Agence de l'eau Seine-Normandie

D'après le "Guide de prise en compte du SDAGE Seine-Normandie dans les documents d'urbanisme" publié par la DRIEE en 2010, les enjeux et objectifs suivants sont identifiés pour chaque grande thématique :

❖ Protection des milieux aquatiques

La pression démographique, ainsi que les activités industrielles et agricoles menacent les milieux aquatiques. La population est concentrée le long des cours d'eau, ce qui accroît la pression exercée sur ces écosystèmes. On rappelle que le SDAGE fixe un objectif d'atteinte du bon état écologique en 2015 pour les 2/3 des masses d'eau de surface du bassin (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières et de transition). L'atteinte du bon état écologique suppose de limiter l'artificialisation du milieu. Les zones humides constituent un véritable réservoir de biodiversité. Elles jouent également un rôle dans le déroulement du cycle de vie de nombreuses espèces de poissons, d'amphibiens et d'oiseaux (refuge, zone d'alimentation, de reproduction etc.). Les zones humides ont par ailleurs un rôle clé dans le cycle de l'eau.

Enjeux :

- préservation et la restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (profils et forme des cours d'eau, berges, continuité écologique etc.),
- préservation et reconquête des zones humides.

Défis, orientations et dispositions du SDAGE :

- défi 6, orientation 15 "Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux ainsi que la biodiversité (disposition 50, 53, 54, 55, 59),
- défi 6, orientation 16 "Assurer la continuité écologique pour atteindre les objectifs environnementaux des masses d'eau" (disposition 65),
- défi 6, orientation 19 "Mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité" (disposition 83 et 84).

❖ Gestion des eaux pluviales

Quand elle n'est pas maîtrisée, l'imperméabilisation des sols liée à l'extension des zones urbaines et des infrastructures de transport conduit lors des épisodes pluvieux à :

- un transfert direct de polluants dans le milieu récepteur,
- une concentration des flux polluants en un point exutoire,
- une augmentation des pointes de débits aux exutoires, pouvant mettre en cause la sécurité des populations (risque inondation).

La maîtrise des rejets par temps de pluie devient un enjeu essentiel pour la qualité des cours d'eau. La gestion des eaux pluviales doit être abordée sous l'angle quantitatif (défi 8) mais également qualitatif (défi 2).

Le SDAGE privilégie systématiquement la gestion à la parcelle des eaux pluviales et l'infiltration lorsque les conditions locales le permettent, ce qui diminue ou régule les quantités à traiter ainsi que les charges polluantes transférées dans les milieux. C'est un objectif fondamental du SDAGE.

Enjeux :

- diminuer les pollutions ponctuelles et diffuses des milieux aquatiques pour atteindre les objectifs de bon état, en milieu urbain et rural,
- limiter l'augmentation du risque d'inondation dû aux eaux pluviales.

Défis, orientations et dispositions du SDAGE :

- défis 1 et 2, orientation 2 " Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles) et palliatives (maîtrise de la collecte et des rejets) (dispositions 6, 7 et 8),
- défis 1 et 2, orientation 4 " Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques (disposition 12, 14 et 16),
- défi 8, orientation 33 " Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation" (disposition 144 à 146),

❖ Inondations

La CCT est particulièrement concernée par ce risque. L'un des objectifs du SDAGE est de limiter et prévenir les inondations, ainsi que leurs impacts. L'aménagement du territoire d'une commune peut avoir différents effets sur le risque inondation : les structures situées en zone inondable sont vulnérables, et certains aménagements peuvent augmenter le risque en aval de la commune. Cette partie traitera essentiellement de l'aménagement en zone inondable, le phénomène de ruissellement ayant déjà été traité dans la thématique "eaux pluviales".

Un PLU peut avoir des effets sur l'aléa (au niveau de la commune ou en aval), en augmentant la surface imperméabilisée par exemple. Un PLU peut également avoir des conséquences sur la vulnérabilité des personnes et des biens, en réglementant les constructions en zone inondable.

Enjeux :

- limiter et prévenir le risque inondation (défi 8) en évitant la construction en zone inondable et en préservant les zones d'expansion des crues.

Défis, orientations et dispositions du SDAGE :

- défi 8, orientation 30 " Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation" (disposition 136),
- défi 8, orientation 31 " Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues" (dispositions 138 et 139).

❖ Assainissement

Une modification du PLU peut avoir des conséquences en matière d'assainissement des eaux usées : si l'urbanisation est appelée à être développée de manière significative, l'augmentation du nombre d'habitants va entraîner une augmentation des effluents à traiter, qui doit être appréciée en fonction de la capacité des milieux exutoires. Les impacts sur le milieu peuvent être de deux types : cumulatifs et toxiques.

L'objectif principal avec lequel les PLU doivent être compatibles est l'atteinte du bon état des eaux en 2015 (2021 ou 2027). Cependant, au niveau de l'assainissement, le SDAGE ne fixe pas de moyen privilégié dans les documents d'urbanisme, la mise en œuvre se fait localement en fonction du contexte.

Défis, orientations et dispositions du SDAGE :

- défi 1, orientation 1 " Continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux" (disposition 1),
- défi 1, orientation 2 " Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives [règles d'urbanisme notamment pour les constructions nouvelles] et palliatives [maîtrise de la collecte et des rejets]" (disposition 7),

❖ **La ressource en eau**

La modification d'un PLU peut avoir des conséquences sur la consommation d'eau : si suite à une ouverture à l'urbanisation le nombre d'habitants augmente significativement, les besoins en eau potable vont être plus importants. Par ailleurs certaines activités (agriculture, industrie) peuvent nécessiter des quantités d'eau importantes.

Deux éléments sont à prendre en compte : les nappes souterraines (aspects quantitatif) et les captages (aspect qualitatif).

Si le territoire couvert par le PLU est alimenté par une nappe d'eau souterraine, une augmentation des besoins en eau se traduira par une intensification de l'exploitation de la nappe. Sur certaines masses d'eau ou parties de masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE, l'augmentation des prélèvements doit faire l'objet d'une vigilance particulière. Par ailleurs l'imperméabilisation des surfaces en milieu urbain peut perturber l'alimentation de la nappe. Des objectifs de bon état sont également à prendre en compte pour les masses d'eau souterraines.

Les eaux qui s'infiltrent à proximité d'un captage sont susceptibles de polluer l'eau captée, si elles contiennent des substances nocives. Différents périmètres de protection ont été mis en place (art. L.1321-2 du Code de la Santé Publique) qui réglementent l'occupation des sols dans les zones attenantes aux captages.

Défis, orientations et dispositions du SDAGE :

- défi 7, orientation 24 " Assurer une gestion spécifique par masse d'eau ou partie de masse d'eau souterraine" (disposition 112 à 117),
- défi 7, orientation 25 " Protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future" (disposition 118 à 122),
- défi 5, orientation 13 " Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine contre les pollutions diffuses" (disposition 41),
- défi 5, orientation 14 " Protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinée à la consommation humaine contre les pollutions" (disposition 45).

La compatibilité du projet du PLUI avec les grandes orientations du SDAGE devra être démontrée (Cf. chapitre X.5.3.)

Le SDAGE identifie sur le territoire de la CCT deux masses d'eaux souterraines (de niveau 1) : "Craie du Gâtinais" (3210) et "Albien-néocomien libre entre Loire et Yonne" (3217) dont les objectifs d'état sont les suivants :

| | Objectifs d'état pour les masses d'eau souterraines | | | | | | |
|--|---|-------|-------------|-------|----------|-------|---|
| | Global | | Quantitatif | | Chimique | | |
| | objectif | délai | objectif | délai | objectif | délai | Paramètre du risque de non atteinte du bon état |
| Masse d'eau n°3210 : Craie du Gâtinais | Bon état | 2027 | Bon état | 2015 | Bon état | 2027 | Nitrates, pesticides, métaux |
| Masse d'eau n°3217 : Albien-Néocomien libre entre Loire et Yonne | Bon état | 2021 | Bon état | 2015 | Bon état | 2021 | Nitrates, pesticides, métaux |

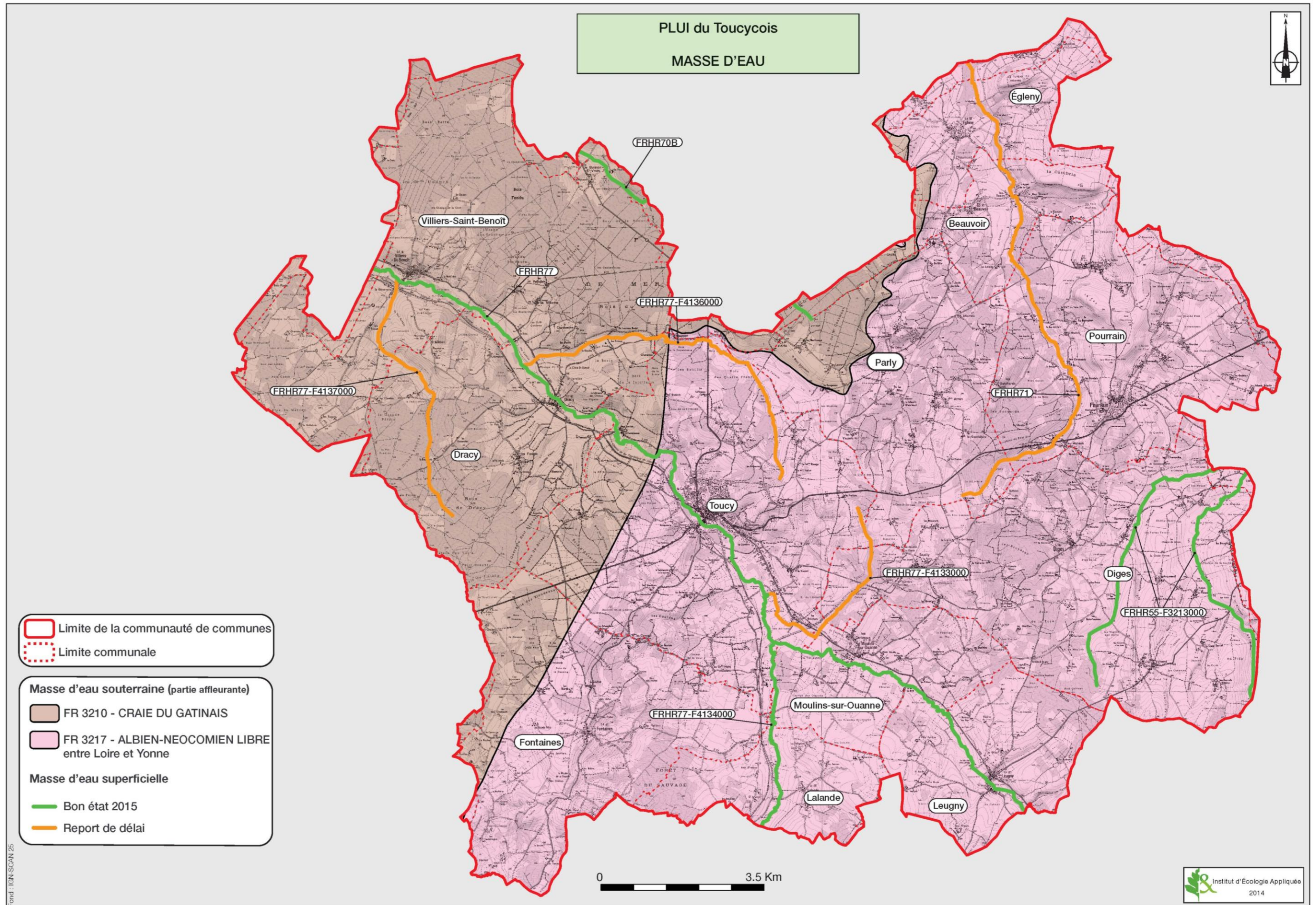
Le bon état écologique pour une masse d'eau souterraine est défini de la façon suivante (schéma DREAL Île-de-France) :



Il identifie également l'ensemble des masses d'eau superficielles suivantes (les objectifs d'état sont indiqués pour chacune d'entre elles) :

| Masse d'eau | Objectifs d'état pour les masses d'eau superficielles | | | | | |
|---|---|-------|------------|-------|----------|-------|
| | Global | | Écologique | | Chimique | |
| | objectif | délai | objectif | délai | objectif | délai |
| n°FRHR77 L'Ouanne de sa source au confluent du Branlin | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 |
| n° FRHR70B Le Vrin de sa source au confluent de l'Yonne (exclu) | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 |
| n°FRHR77- F4133000 ru de la Blanderie | Bon état | 2021 | Bon état | 2021 | Bon état | 2015 |
| n°FR77- F4134000 ruisseau de Fontenoy | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 |
| n°FRHR77 - F4136000 ru de Maurepas | Bon état | 2021 | Bon état | 2021 | Bon état | 2015 |
| n°FRHR - F413 7000 ru de Riot | Bon état | 2021 | Bon état | 2021 | Bon état | 2015 |
| n°FRHR71 Le Tholon de sa source au confluent de l'Yonne | Bon état | 2027 | Bon état | 2021 | Bon état | 2027 |

| | | | | | | |
|------------------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|
| n°FRHR55 - F3213000 ru de Varennes | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 | Bon état | 2015 |
|------------------------------------|----------|------|----------|------|----------|------|



Enjeux : L'eau doit être l'une des préoccupations majeures du Toucycois, et notamment la qualité de l'eau de l'Ouanne, qui doit devenir un enjeu pour la Région. En effet, elle est considérée comme "un point noir", constamment dans les plus basses classes de qualité.

On peut supposer qu'à l'avenir la qualité du cours d'eau sera améliorée avec la mise en place d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Toucy et la possible remise aux normes de celle de Leugny.

Les eaux usées ne sont néanmoins pas les seules sources de pollution ; des efforts peuvent également être portés dans le domaine public (filtration des eaux de voirie par exemple) et agricole.

II. Cadre biologique

II.1. Inventaires et zonages réglementaires du patrimoine naturel

II.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'objectif de ces zones est la connaissance permanente et aussi exhaustive que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacés.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les zones de type 1, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisées par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limitées,
- les zones de type 2, grands ensembles naturels et peu modifiés (massifs forestiers, vallées, plateaux, etc.), riches en espèces ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres biologiques en tenant compte notamment du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Lancé en 1982 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'inventaire des ZNIEFF constitue une des bases scientifiques majeures de la protection de la nature en France.

L'inventaire est réalisé à l'échelle régionale par des spécialistes dont le travail est validé par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) nommé par le Préfet de région.

Les données sont ensuite transmises au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour évaluation et intégration au fichier national.

On notera que les ZNIEFF n'ont pas de valeur juridique directe. Cependant, du fait de la présence d'espèces protégées, les dispositions légales relatives à leur protection s'appliquent dans la plupart des ZNIEFF.

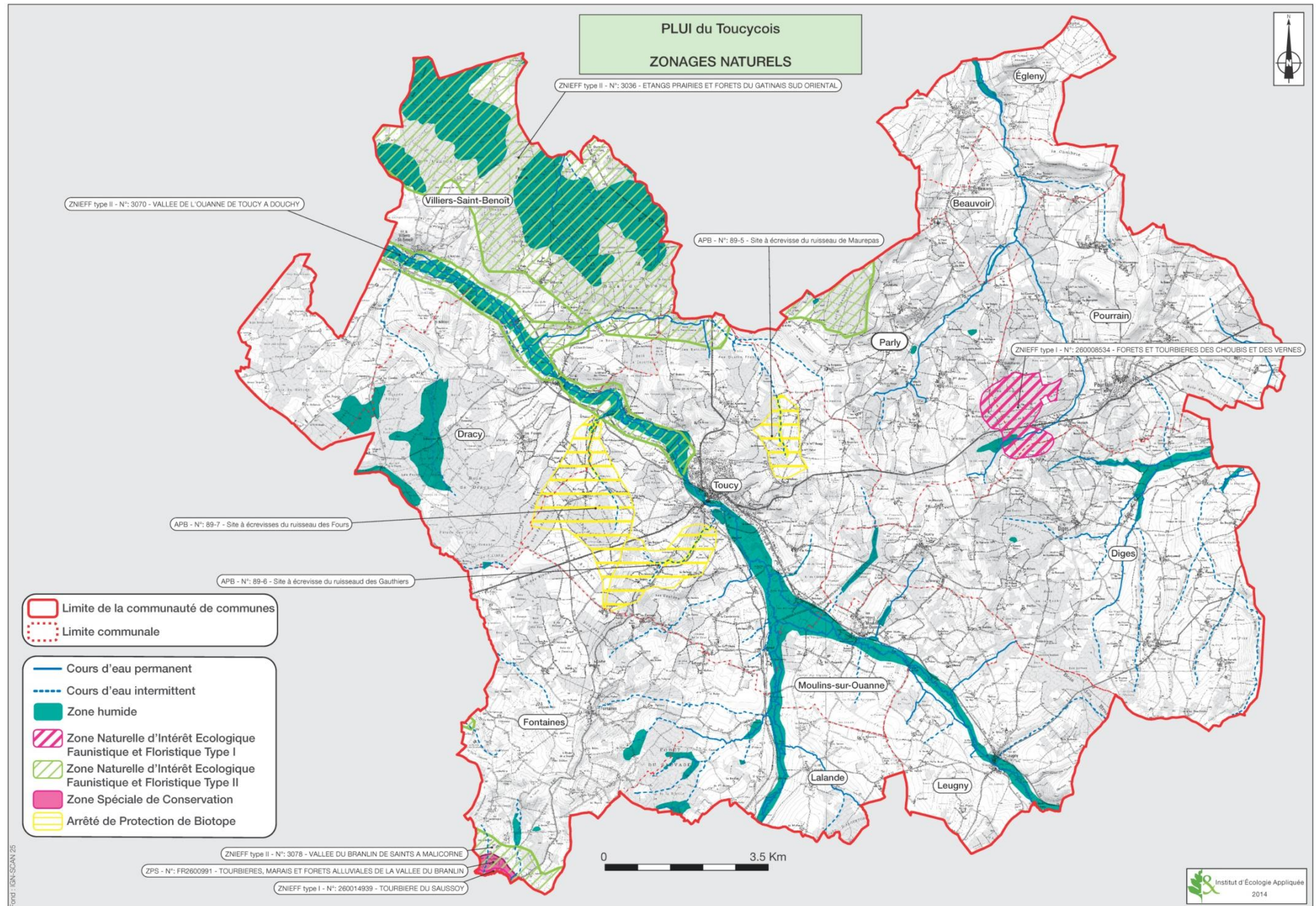
Dans le cas présent, la Communauté de Communes est concernée par deux ZNIEFF de type I et trois ZNIEFF de type II.

ZNIEFF de type I :

- Forêts et tourbières des Choubis et des Vernes (n°260008534). L'intérêt de ce site réside dans la présence de milieux humides marécageux et tourbeux abritant des espèces et habitats patrimoniaux tels qu'un marais inondé à Sphaignes et Molinie, une Aulnaie à Osmonde royale, une tourbière, et un bois abritant la Pyrole à feuilles rondes.
- Tourbière du Saussois (n°260014939). Ce milieu de 24 ha est une mosaïque fonctionnelle de tourbière à Sphaignes, de forêt tourbeuse à Aulnes et Bouleau, de chênaie-charmaie plus sèche, de roselière et de groupements herbacés humides. Ces milieux sont inscrits à la Directive Habitats. On y retrouve 7 plantes protégées en Bourgogne. L'ensemble de la tourbière sert d'habitat à de nombreuses espèces faunistiques dont certaines protégées comme le Putois et le Pic cendré.

ZNIEFF de type II :

- Étangs, prairies et forêts du Gâtinais Sud oriental (n°260014900). Le Gâtinais Sud-oriental est une vaste zone globalement très boisée et parsemée d'une multitude d'étangs de création ancienne, abritant de ce fait une végétation et une faune aquatique diversifiées et patrimoniales.
- Vallée de l'Ouanne de Toucy à Douchy (n°260014921). La vallée de l'Ouanne est un affluent du Loing. Elle compte parmi les vallées de Puisaye qui conservent des milieux naturels tels que les prairies humides et de petites aulnais marécageuses propices à une faune et à une flore en déclin du fait de la régression de ces types de milieux.
- Vallée du Branlin de Saints à Malicorne (n°260014938). Cette vallée revêt les mêmes caractéristiques biologiques que la vallée de l'Ouanne avec laquelle elle conflue à l'aval de la ville de Saint-Martin.



II.1.2. Le Réseau Natura 2000

La Directive européenne 92/43/CEE modifiée, dite Directive Habitats, porte sur la conservation des habitats naturels ainsi que sur le maintien de la flore et de la faune sauvages. En fonction des espèces et habitats d'espèces cités dans ces différentes annexes, les États membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

La Directive Oiseaux n° 2009/147/CE (codifiée) concerne, quant à elle, la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux ainsi que celle de leurs habitats en désignant des Zones de Protection Spéciale (ZPS) selon un processus analogue à celui relatif aux ZSC.

Pour déterminer les ZPS, un niveau d'inventaire préalable a été réalisé avec la délimitation des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Ces zones montrent une analogie statutaire avec les ZNIEFF, n'étant assorties d'aucune contrainte réglementaire.

Le réseau Natura 2000 formera ainsi à terme un ensemble européen réunissant les ZSC et les ZPS. Dans tous les sites constitutifs de ce réseau les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et espèces concernés. Dans ce but, la France a choisi la contractualisation sur la base des préconisations contenues dans les Documents d'Objectifs (DOCOB).

Une petite partie du Sud de la commune de Fontaines est incluse dans le Site d'Importance Communautaire "Tourbières, marais et forêt alluviale de la vallée de Branlin." répertoriée FR260008534.

La vallée du Branlin reste une des rares vallées humides encore intactes du département de l'Yonne. Elle comporte des prairies humides, des cariçaies à *Carex acutiformis* ou *Carex paniculata*, des filipendulaies, des aulnaies et saulaies. Le site est ainsi constitué d'une mosaïque de formations alluviales et marécageuses, assez rare dans l'Yonne, dont la station d'Osmonde royale est reconnue comme une des plus belles de Bourgogne.

La flore présente est à dominante atlantique et relève des prairies et cariçaies des petites vallées alluviales. Au contact des sables de Puisaye se sont développées sur le secteur des Proux des espèces de bas-marais.

La tourbière du Saussois associe sur un espace relativement restreint une mosaïque de groupements végétaux divers d'intérêt communautaire : des tourbières à Sphaignes comblées, non comblées et boisées, des prairies de fauche inondables, des prairies humides marécageuses à grandes herbes, une forêt de bord des eaux à Aulnes.

Une révision du périmètre de ce site Natura 2000 a été réalisée en 2013. Ce dernier a été largement étendu afin de mieux répondre aux enjeux de ce site. D'une surface initiale de 47 ha, il passe désormais à une superficie totale de 536,8 ha.

II.1.3. Les arrêtés de protection de biotope

L'arrêté de protection de biotope a pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques, sonores, etc). La réglementation vise donc le milieu de vie d'une espèce et non directement les espèces elles-mêmes.

L'arrêté de protection de biotope est actuellement la procédure réglementaire la plus souple et la plus efficace pour préserver des secteurs menacés. Elle est particulièrement adaptée pour faire face à des situations d'urgence de destruction ou de modification sensible d'une zone.

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 et R.411-15 à 17, R.415-1 du Code de l'environnement et la circulaire n° 90-95 du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces vivant dans les milieux aquatiques, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le Préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteinte au milieu : pratique de l'escalade ou du vol libre pendant une période définie, écobuage, circulation des véhicules à moteur, travail du sol, plantations, etc.

La Communauté de Communes du Toucycois est concernée par trois Arrêtés de Protection de Biotope permettant de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, la reproduction, au repos et à la survie de l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*), espèce animale protégée au niveau national.

Il est instauré sur ces zones :

- un périmètre éloigné délimité par l'intégralité du bassin versant d'alimentation hydrographique,
- un périmètre rapproché délimité par l'intégralité du lit mineur du ruisseau et de ses affluents situés dans le périmètre éloigné ; et une bande de quelques mètres, mesurée à partir de la crête de berge de part et d'autre du ruisseau et de ses affluents.

II.1.4. Les zones humides

Les Schémas Départementaux d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixent des objectifs de protection des zones humides et de gestion de ces espaces. Compte tenu de leur intérêt écologique, les zones humides peuvent être protégées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), au sein de zones N (zone naturelle) par exemple où les constructions sont, sauf exception, interdites (Art. R.123-8 du Code de l'urbanisme).

Au stade de l'élaboration du PLUi, aucune prospection sur les zones humides n'a été réalisée sur le territoire. En ce qui concerne l'établissement de la carte des zonages biologiques, l'inventaire des zones humides repose sur celui établi par la DREAL Bourgogne, qui recense toutes les zones humides d'une superficie égale ou supérieure à 4 ha.

Il est à noter qu'il a été effectué une analyse plus poussée sur la délimitation de ces dernières (Cf. carte ci-dessous), en cumulant l'inventaire précédemment cité à l'identification des fonds de vallées issues de l'étude paysagère du diagnostic.

La volonté de ce PLUi est d'enregistrer les zones humides connues, tout en évitant de générer spatialement des contraintes trop localisées (focalisées en l'instant du relevé), en étendant ces zones humides à une logique de territoire pérenne.

En sont exclus :

- les plans d'eau, les cours d'eau (L211-1° du code de l'environnement),
- les éléments néoformés (remblais),
- les éléments construits (canaux, petits ouvrages hydrauliques, petit patrimoine).

Représentation des secteurs de zones humides



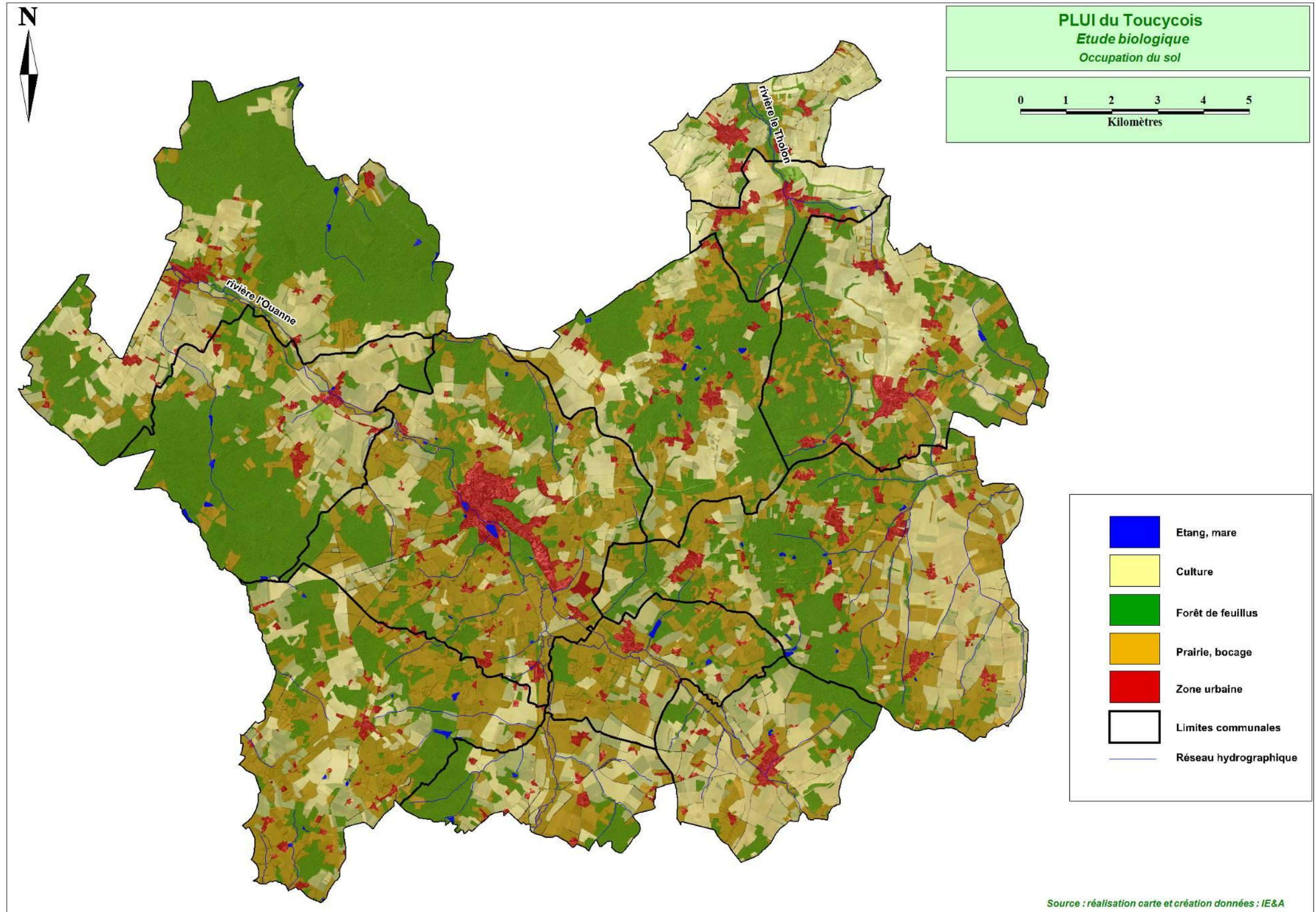
Source : données DREAL Bourgogne (en bleu marine) et diagnostic paysager (en bleu ciel)

Afin d'établir une carte exhaustive des zones humides du territoire de la CCT, une étude de reconnaissance pourrait être lancée afin de toutes les recenser. Ce travail de terrain permettrait de répondre aux objectifs du SDAGE Seine-Normandie pour la préservation des zones humides.

Enjeu : Préservation de l'ensemble des secteurs d'inventaires et des zonages réglementaires du patrimoine naturel.

Préservation des zones humides (conformément au SDAGE) à l'échelle de chaque futur projet

Le renforcement de la pression anthropique combiné à la modification des conditions climatiques (sécheresse, modification du régime des pluies) pourraient contribuer à la fragilisation de l'écosystème de ces milieux (PCET du pays de Puisaye Forterre).



II.2. Occupation du sol

L'occupation du sol de la Communauté de Communes du Toucycois a été saisie grâce à un travail de photo-interprétation qui a abouti à une cartographie. Celle-ci a été établie au 1/10 000^{ème} avec des zooms au 1/ 5 000^{ème} sur certaines parties du territoire. L'information fournie par cette représentation graphique est à prendre au sens large.

Plusieurs types d'occupation du sol se distinguent sur le territoire d'étude :

- les forêts de feuillus,
- les cultures,
- les prairies et bocages,
- les zones urbaines,
- les étangs.

On notera que le type d'occupation du sol se répartit assez bien entre le domaine agricole intensif (cultures) et les milieux relevant d'une plus grande naturalité (forêts et prairies), laissant une part importante à des paysages diversifiés.

Le domaine forestier (forêts de feuillus principalement) occupe 34 % de la surface de la Communauté de Communes, soit 8 405 ha. L'emprise des cultures s'élève à peu près au même pourcentage de surface que celui du couvert boisé avec 8 059 ha, soit 33 % du territoire intercommunal. Les prairies s'ajoutent ensuite à ce découpage en recouvrant 27 % du territoire d'étude, soit une surface de 6 608 ha.

Cette diversité d'occupation du sol ne se répartit pas de manière homogène sur l'ensemble de la Communauté de Communes, comme le révèlent les cartes suivantes. Les différents types d'occupation du sol ont un territoire bien délimité et sont liés principalement aux sols et aux terroirs.

Les grandes cultures se retrouvent essentiellement sur la partie Est du territoire sur les communes d'Égleny, Beauvoir, Lalande, Leugny où elles occupent entre 49 et 60 % du sol. Les parties Est de Diges et Pourrain abritent aussi des grandes surfaces de cultures de type openfield. Cette répartition des terres cultivables tient essentiellement aux caractéristiques physiques du Forterre et du Pays de Tholon³³. Ces terroirs sont formés par des sols bien drainés, en dehors des fonds de vallons, et des sous-sols calcaires plus favorables à l'agriculture que le terroir du Puisaye où se concentrent boisements et prairies bocagères.

Ainsi, les paysages bocagers et boisés se retrouveront plutôt au centre et à l'Ouest de la Communauté de Communes, dans la Puisaye. Cette répartition s'explique par des sous-sols mal drainés, dominés par des sables et des argiles peu favorables à l'agriculture qui laisse donc la place aux forêts et aux bocages³⁴. Ces deux types d'occupation du sol sont répartis comme suit :

- les boisements, très présents sur le territoire, sont localisés à l'Ouest et au Nord sur Villiers-Saint-Benoît et Parly qui abritent le massif forestier de Merry-Vaux, mais aussi sur la commune de Dracy, Fontaines, Lalande, Leugny et Moulin-sur-Ouanne,
- les prairies et le maillage bocager se situent essentiellement au Sud de Toucy, sur Fontaines et Moulins-sur-Ouanne.

³³ Source : Pierre Agou, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - Territoires naturels de Bourgogne - N°1 - Décembre 2008

³⁴ Source : Pierre Agou, Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons - Territoires naturels de Bourgogne - N°1 - Décembre 2008

Le tissu urbain correspond aux villages et aux nombreux mitages urbains des 12 communes concernées.

Le tableau et les cartes suivantes s'attachent à synthétiser de manière succincte les différents types d'occupation du sol de la Communauté de Communes.

Liste des entités écologiques sur la Communauté de Communes du Toucycois

| Milieu | Description de l'habitat | Surface et pourcentage de l'habitat sur le territoire d'étude | Localisation de l'habitat au niveau du territoire d'étude |
|----------------------------|---|---|--|
| Zones urbaines | Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables (commune, hameau, lieu-dit...) | 1 329 ha soit 5,43 % | Au niveau des centres-bourgs mais aussi dans de nombreux hameaux et lieux-dits disséminés anarchiquement sur l'ensemble du territoire. |
| Forêts de feuillus | Formations végétales principalement constituées par des arbres mais aussi par des buissons et des arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues. | 8 405 ha soit 34,36 % | À l'Ouest et au Nord dans la Puisaye boisée. <u>Communes principalement concernées</u> : Parly, Dracy, Villiers-Saint-Benoît. |
| Cultures | Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, vergers, plantes sarclées et jachères. Y compris le maraîchage de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies. | 8 059 ha soit 32,94 % | À l'Est dans le Pays de Tholon et le Forterre. <u>Communes principalement concernées</u> : Égleny, Beauvoir, Leugny, Lalande et les parties Est de Diges et Pourrain. |
| Prairies et bocages | Communautés herbacées. Les ligneux sont en principe absents au sein de la parcelle prairiale en elle-même, mais structurent souvent ses lisières (haies arbustives ou arborées, bandes boisées) et contribuent alors à former avec la prairie stricto sensu des écosystèmes d'une grande importance biologique (bocages). | 6 608 ha soit 27,01 % | Au Sud-Ouest et au Centre dans la Puisaye boisée. <u>Communes principalement concernées</u> : Sud de Toucy, Fontaines, Moulins-sur-Ouane. |
| Étangs | Plan d'eau continental, d'origine naturelle ou anthropique, dont les dimensions varient. | 62 ha soit 0,26 % | Disséminée sur l'ensemble du territoire. |

II.3. Milieux naturels

Méthode pour la prise en compte du milieu naturel intercommunal

Le territoire de la Communauté de Communes du Toucycois est particulièrement étendu (environ 240 km²). La réalisation d'inventaires exhaustifs sur l'ensemble des communes n'a donc pas été envisagée au regard des objectifs de l'étude environnementale menée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ; une approche par les habitats a été privilégiée.

Il a été préféré une prise en compte attentive des terrains proches des secteurs bâtis (les plus susceptibles de s'ouvrir à l'urbanisation), couplée à un échantillonnage du reste du territoire des communes. Ainsi, plusieurs secteurs plus éloignés du bourg ont également été prospectés. Ils ont été retenus pour leur représentativité vis-à-vis du contexte local, sans préjuger leur intérêt potentiel.

II.3.1. Les cultures

Elles sont réparties essentiellement sur la partie Est du territoire d'étude.

Les champs sont occupés principalement par une plante cultivée, semée (maïs, blé, orge...), accompagnée de nombreuses autres espèces qualifiées d'adventices de cultures. Pour exemple, les plantes messicoles (des moissons), qui faisaient autrefois la richesse de ces environnements, sont aujourd'hui en déclin du fait de l'intensification des pratiques agraires (amendement, traitements...).

Au vu des parcelles inventoriées et des paysages d'openfield caractérisant les plaines agricoles, peu d'enjeux floristiques sont potentiellement présents. La diversité floristique y est limitée à quelques adventices courantes (*Mercurialis annua*, *Anagallis arvensis*, *Polygonum aviculare*...).

Les cultures



Photo IE&A

À noter également la présence de quelques vergers relictuels sur le territoire. Ces derniers couvraient autrefois près du tiers du territoire. Ce type de culture est en train de disparaître au profit de l'urbanisation et de l'enfrichement.

II.3.2. Les prairies

Des prairies à caractère mésophile à hygrophile sont présentes sur l'ensemble du territoire. Néanmoins la majorité des surfaces en herbe, structurées par endroits d'un maillage bocager, se situent au Sud de Toucy et dans les communes de Moulins-sur-Ouanne et Fontaines, et le long des cours d'eau.

En général cet habitat se distingue par une structure typique de prairie à biomasse élevée dense, dominée par les graminées. Une stratification nette sépare les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tiges rampantes...). On peut séparer deux grands types de prairies selon l'humidité des sols :

- les prairies appartenant à l'alliance du *Bromion racemosi* (classe *Agrostietea stoloniferae*) se développant sur des sols engorgés ou inondables des plaines et

collines. Elles ont été localisées pour l'essentiel sur les sols hydromorphes de versants et quelquefois dans le lit majeur des cours d'eau (Ouanne essentiellement). Les espèces patrimoniales dans ce type de milieu peuvent être nombreuses ; avec par exemple l'Orchis à fleurs lâches (*Anacamptis laxiflora*), l'Œnanthe à feuilles de peucedan (*Oenanthe peucedanifolia*), et le Peucedan à feuilles de carvi (*Holandra carvifolia*).

- les prairies appartenant à la classe de l'*Arrhenatheretea elatioris* et se rattachant à l'alliance de l'*Arrhenatherion elatioris* si elles sont gérées par fauche ou du *Cynosurion cristati* si le pâturage s'y pratique. Ces prairies se développent sur sols secs ou brièvement inondables (durée d'inondation inférieure à un mois). On les retrouve essentiellement dans les vallées alluviales du Toucycois sur les parcelles les plus proches du cours d'eau, au niveau du bourrelet de crue ou sur les marges externes des lits majeurs, et sur quelques versants secs. On peut les retrouver très facilement aux alentours des communes. L'habitat soumis aux pratiques de fauche (soit l'*Arrhenatherion elatioris*) est d'intérêt européen, néanmoins peu d'espèces protégées s'expriment dans ce type de milieu.

Les prairies présentes dans les vallées de l'Ouanne et du Tholon jouent un rôle non négligeable dans la régulation des débits en période de crue et dans l'épuration des eaux du cours d'eau. Grâce au maillage bocager elles s'insèrent, de plus, dans une mosaïque de milieux intéressants du point de vue de la fonctionnalité écologique.

Les prairies



Photo IE&A

II.3.3. Les haies et les bocages

La communauté de communes présente de grandes surfaces bocagères, en particulier au Sud de Toucy et dans les communes de Moulins-sur-Ouanne et Fontaines. Le reste de la Communauté de Communes est moins finement structuré par les haies mais certaines cultures peuvent encore être délimitées par des linéaires essentiellement arborescents.

La majorité du linéaire boisé se présente sous forme de haies mixtes comportant une strate arborescente et une strate arbustive.

Les arbres composant les haies sont principalement : le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et quelques Ormes et Érables champêtres (*Ulmus minor*, *Acer campestre*). Concernant l'Orme champêtre, il convient de signaler qu'il s'agit uniquement de jeunes sujets ou de repousses qui se maintiennent dans les haies tant qu'ils ne sont pas touchés par la Graphiose, un champignon virulent ; on ne retrouve pas d'arbres âgés ayant résistés à la maladie.

La strate arbustive comporte de l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), du Prunellier (*Prunus spinosa*) et du Noisetier (*Corylus avellana*).

Les haies peuvent être simples ou doubles voire triples !

Peu de trognons ou d'arbres têtards ont été recensés, ils ne font plus l'objet d'une taille annuelle.

Quelques haies patrimoniales sont présentes. Elles sont composées notamment de fruitiers (Pommiers, Poiriers...), comme par exemple au lieu-dit Les Fouets sur la commune de Dracy.

En termes d'écologie du paysage, le bocage présent dans le Toucycois est un lieu privilégié d'interconnexion biologique entre les différents habitats (forestier, prairial...). Autrement dit, il forme un réseau qui connecte entre eux :

- les habitats naturels de la flore spontanée et de la faune sauvage,
- les sites de reproduction,
- les sites de nourrissage,
- les sites de repos et d'abri,
- les "couloirs" (corridors) de déplacement (dont migrations) de la faune sauvage,
- les "couloirs" (corridors) de dispersion de la flore.

Ces aspects de continuum et de connexion biologique sont repris aujourd'hui comme les grands objectifs de l'État en termes d'environnement (loi Grenelle 2). Il est donc important d'en tenir compte dans le volet biologique du PLUI de la Communauté de communes.

Haies et bocages



Photo IE&A

II.3.4. Les friches

De nombreuses friches herbacées ont été observées dans le réseau de prairies. Elles correspondent sûrement à l'abandon des pratiques agricoles sur ce type de milieu (pâturage, fauche). L'intérêt floristique de ces milieux peut être potentiellement important dans la mesure où ils permettent l'expression d'un cortège végétal diversifié.

Les friches



Photo IE&A

II.3.5. Les boisements

Les boisements du territoire d'étude sont essentiellement représentés par le Massif forestier de Merry-Vaux sur les communes de Villiers-Saint-Benoît, Toucy et Parly, inclus dans la ZNIEFF de type II "Étangs, prairies et forêts du Gâtinais sud oriental"; mais aussi par le Bois de Dracy et quelques petits boisements sur les communes de Diges, Parly et Pourrain.

On peut également signaler les boisements sur les communes de Fontaines, Lalande, Leugny et Moulin-sur-Ouanne.

On trouve des forêts de type Chênaie-charmaie ou Chênaie sessiliflore sur les versants avec un taillis varié en fonction des conditions écologiques : Charme, Chêne, Hêtre, Alisier torminal.

En condition basse, ou sur des sols engorgés, on retrouve des Chênaies mixtes hydromorphes essentiellement composées du Chêne associé au Bouleau et au Tremble, et où l'on rencontre exceptionnellement le Hêtre.

Les boisements



Photo IE&A

Les bouleversements climatiques auront également des impacts sur ces milieux. L'augmentation de la concentration de CO₂ dans l'atmosphère devrait entraîner une croissance de la masse forestière ; cependant cette croissance pourra être retardée ou inversée par des périodes de stress hydrique. De plus, la répartition des essences pourrait également être bouleversée par un réchauffement climatique.

II.3.6. Les cours d'eau et leurs ripisylves

Les cours d'eau présents sur le territoire d'étude sont principalement représentés par l'Ouanne et le Tholon et leurs ruisseaux affluents.

Au niveau de ces écoulements, et plus spécifiquement sur l'Ouanne, une ripisylve composée d'une Aulnaie-frênaie en bon état de conservation se développe. Cet habitat est d'intérêt européen. Le secteur est d'ailleurs inclus dans la ZNIEFF "Vallée de l'Ouanne de Toucy à Douchy". L'ensemble de la ripisylve est susceptible d'abriter une flore rare et/ou patrimoniale avec par exemple le Cerisier à grappes (*Prunus padus*) et la Laïche fausse-brize (*Carex brizoides*).

En outre, les cours d'eau et leurs franges boisées jouent un rôle fonctionnel dans l'épuration des eaux (filtration, ombrage régulant l'eutrophisation), la stabilisation du lit (renforcement des berges) et la régulation du régime hydrique.

Ils participent à l'édification de corridors biologiques et de la trame bleue sur l'ensemble du territoire intercommunal. Ces aspects de continuum et de connexion biologique sont repris aujourd'hui comme les grands objectifs de l'État en termes d'environnement (loi Grenelle 2). Il est donc important d'en tenir compte dans le volet biologique du PLUI de la Communauté de communes.

Cours d'eau et ripisylve



Photo IE&A

II.3.7. Les mares et étangs

Les étangs et les mares pour la plupart localisés dans la Puisaye sont des milieux créés par l'homme et qui, au fil des siècles, ont permis l'installation de cortèges végétaux particuliers à forte valeur patrimoniale. On peut y retrouver notamment dans les plans d'eau les plus intéressants : le Flûteau nageant, l'Hottonie des marais, la Lindernie couchée, la Littorelle à une fleur...

En outre les zones humides (dont les mares et étangs), et notamment celles à forte valeur patrimoniale, doivent être incorporées dans une des zones protectrices des plans locaux d'urbanisme (PLU).

Mare



Photo IE&A

Enjeux :

- préserver le réseau bocager (milieu composé de haies et de prairies) et les cours d'eau avec leurs ripisylves en raison de leur fonction de corridor écologique,

- **exclure de l'urbanisation les prairies de fauche et de pâture extensive les moins amendées et présentant une belle diversité floristique ; éviter de laisser s'enfricher ces milieux,**
- **maintenir/gérer les milieux ouverts pour éviter une fermeture des milieux,**
- **préserver les massifs forestiers identitaires ; les gérer durablement et non au détriment des autres milieux (type prairies),**
- **pérenniser/replanter des vergers dans des terrains propices à ce type de culture,**
- **préserver les mares et les étangs recensés par la DREAL Bourgogne.**

II.4. La faune

- Éléments bibliographiques

Le Porter à connaissance de l'Etat pour la Communauté de Communes du Toucycois (Préfecture de l'Yonne, 4 novembre 2011) renseigne sur la présence de certaines espèces faunistiques à caractère patrimonial sur les communes considérées :

- **Beauvoir** : Damier de la succise (Lépidoptère cité en annexe II de la Directive Habitats) et l'Avocette élégante (échassier inscrit en annexe I de la Directive Oiseaux),
- **Diges** : Damier de la succise (annexe II de la Directive Habitats), divers Amphibiens (tous protégés sur le territoire national en dehors de la Grenouille verte), le Chabot (Poisson inscrit en annexe II de la Directive Habitats), plusieurs Reptiles (tous protégés sur le territoire national) : Couleuvre à collier, Lézard des murailles et Orvet fragile, ainsi qu'un Chiroptère inscrit en annexe II de la Directive Habitats, le Petit Rhinolophe,
- **Dracy** : Plusieurs espèces d'Amphibiens (Grenouille agile, Rainette arboricole, Triton palmé) ainsi que le Chabot et la Lamproie de Planer (Poissons très sensibles à la qualité des cours d'eau bien oxygénés, tous deux inscrits en annexe II de la Directive Habitats),
- **Fontaines** : Cinq espèces d'Amphibiens dont le Triton crêté (annexes II et IV de la Directive Habitats),
- **Lalande** : Le Triton crêté est signalé,
- **Leugny** : Le Chabot et la Lamproie de Planer sont présents, ainsi que de nombreuses espèces d'Amphibiens,
- **Moulins-sur-Ouanne** : le Chabot et la Lamproie de Planer,
- **Parly** : Le Crapaud commun, les Grenouille agile et rousse, la Salamandre tachetée et le Triton palmé sont connus sur la commune. On ne retiendra la présence de la Truite de rivière que grâce à l'alevinage,
- **Toucy** : La Mulette épaisse (bivalve d'eau douce, inscrit en annexe II de la Directive Habitats) est accompagnée du Chabot, de la Vandoise, du Brochet et de la Lamproie de Planer ; on retrouve également de nombreuses espèces d'Amphibiens,
- **Villiers-Saint-Benoît** : outre la plupart des Amphibiens déjà cités, le Chat forestier (ou Chat sauvage) est signalé (protection nationale).

En guise de synthèse, la quasi-totalité du territoire pris en compte est concerné par un vaste corridor intéressant les espèces à grande mobilité (oiseaux grands voiliers et grands mammifères ongulés sauvages).

Plus localement, des réservoirs de biodiversité contenus dans des zonages à vocation d'inventaire (ZNIEFF) ou à vocation de protection réglementaire s'interpénètrent (Natura 2000, Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale, ...).

À cet égard, la marge Ouest du bourg de Toucy montre, à l'échelle régionale, une importance particulière.

- Diagnostic

Concernant la faune, les prospections de terrain ont été réalisées en juin 2011 ; l'ensemble des territoires concernés par le PLUI n'ont pas été investigués en détail mais les observations ont ciblé tous les milieux représentatifs du contexte local.

Il est à noter que des prospections nocturnes ont été menées le 9 juin afin de réaliser des enregistrements des manifestations ultrasonores des Chauves-souris et de détecter les Amphibiens par leur chant.

Dans ces conditions, l'approche par milieu homogène a été privilégiée pour l'analyse du peuplement faunistique.

- Les Reptiles et Amphibiens

Pour les reptiles, trois espèces ont été relevées. La première, le Lézard des murailles paraît être en densité élevée sur le secteur d'étude, bénéficiant le plus souvent des abords du bâti ancien qu'il fréquente avec assiduité.

Un Lézard vert a été vu en lisière du bois du Champ de la Cour (Nord de la commune de Fontaines). C'est la seule observation pour l'espèce, mais le contexte lui est globalement très favorable. Enfin, une Couleuvre à collier a été observée en vallée de l'Ouanne, à l'amont de Leugny.

En ce qui concerne les Amphibiens, des prospections ciblées autour des nombreux lavoirs ont été effectuées de jour et de nuit, visant plus particulièrement l'Alyte accoucheur, connu d'IE&A en forte densité sur les communes de Forterre à l'Est du Toucycois. Une dizaine de sites favorables ont donc fait l'objet de visites (incluant écoutes des chants) la nuit du 9 juin 2011 sans aucun résultat. Toutefois, trois autres espèces ont été trouvées : la Grenouille verte et la Grenouille agile, assez ubiquistes sur le territoire pris en compte. Un Crapaud commun a été vu sur la RD 4 au Sud-Ouest de Diges, à la traversée du bois des Bruyères.

- Les Oiseaux

Au total 51 espèces ont été dénombrées, ce qui, au vu de l'effort de prospection déjà réalisé, traduit une diversité intéressante pour ce groupe. Le peuplement est dominé par les deux espèces inscrites en annexe I de la Directive Oiseaux : il s'agit de l'Engoulevent d'Europe et de la Pie-grièche écorcheur.

L'Engoulevent d'Europe n'a été vu qu'une seule fois, de nuit, sur la RD 48, environ 2 kilomètres au Sud-Ouest du bourg de Parly. Ce site est caractérisé par une imbrication de petits boisements, de cultures et de friches, formant un ensemble favorable à l'espèce.

Il est en revanche difficile de caractériser finement l'habitat-type pour la Pie-grièche écorcheur. En effet, l'espèce est apparue en bonne densité sur le secteur d'étude avec 5 couples trouvés, valeur sous-estimant de toute évidence le peuplement local.

Toutefois, conformément aux habitudes de l'espèce, les individus recensés étaient tous à proximité des haies basses à forte proportion d'arbustes épineux. Ces haies bordaient soit de petites routes ou des chemins agricoles avec au moins une berme enherbée. Les milieux adjacents étaient le plus souvent des prairies de fauche et de pâture, plus rarement des parcelles cultivées. Aucun couple n'a

ainsi été observé si les deux parcelles séparées par les arbustes étaient cultivées. Enfin, nos observations pour cet oiseau se localisent majoritairement à l'Ouest de l'Ouanne :

- à proximité des Michaux, en marge Sud de la commune de Lalande,
- à proximité de Saint-Marcel, au Sud-Est de la commune de Fontaines et aux environs des Guyons sur la même commune,
- aux Deschamps, 1 kilomètre au Nord-Ouest du bourg de Diges,
- à proximité de Champclos, 1,5 kilomètre au Sud-Est du bourg de Pourrain.

L'existence, sur l'ensemble formé par les 12 communes, d'une répartition équivalente des surfaces boisées, cultivées et prairiales est la principale caractéristique pour le maintien d'un cortège aviaire riche et diversifié.

- Les Mammifères

Concernant les Chiroptères, la présence du Petit Rhinolophe est mentionnée dans le Porter à Connaissance sur la commune de Diges.

En 2006, une importante étude naturaliste a été réalisée sur la commune d'Ouanne par IE&A, intégrant des prospections visant les Chauves-souris au cours d'un cycle biologique annuel. Cette commune de l'Yonne est limitrophe à l'Est de de la commune de Leugny.

Les espèces suivantes avaient été relevées :

| | Annexe de la Directive Habitats | Statut en Bourgogne |
|--|---------------------------------|---------------------|
| Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> | 2 | Espèce vulnérable |
| Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | 2 | Espèce vulnérable |
| Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | 4 | Espèce à surveiller |
| Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i> | 4 | Espèce à surveiller |
| Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i> | 4 | Espèce à surveiller |
| Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i> | 4 | Espèce à surveiller |
| Murin à oreilles échanquées <i>Myotis emarginatus</i> | 2 | Espèce vulnérable |
| Grand Murin <i>Myotis myotis</i> | 2 | Espèce vulnérable |
| Oreillard sp. <i>Plecotus sp.</i> | 4 | Espèce à surveiller |

Source : SHNA, 2006

Grand Murin en hibernage



Photo : IE&A

Les investigations de terrain pour ce groupe ont consisté en un ensemble de parcours d'écoute (forêt des Bruyères et points d'eau adjacents sur la commune de Diges) et des points d'écoute en poste fixe (environs de Parly, base de loisirs au Sud de Toucy).

Le matériel utilisé était un détecteur/enregistreur D1000X de Pettersson Electronics ; tous les signaux captés ont été analysés avec le logiciel dédié BatSound 3.

Les résultats obtenus confirment la présence du Grand Murin (environs de Toucy et de Parly) ainsi que de la Sérotine commune, particulièrement présente sur les abords de Diges.

On relèvera également un contact de Noctule commune (*Nyctalus noctula*, annexe IV de la Directive Habitats) en lisière Ouest du bois des Bruyères.

Cependant, l'espèce la plus commune est la Pipistrelle commune, enregistrée lors de toutes les écoutes.

En considérant le rayon d'action nocturne de la plupart des Chiroptères, l'ensemble des espèces contactées à Ouanne en 2006 est susceptible d'être rencontré sur les communes du Toucycois. Ce constat s'appuie également sur la similitude observée quant à l'occupation du sol. Enfin, d'importants sites d'hivernage souterrain proches (Merry-Sec, Coulanges) permettent de croire en une fixation durable de ces populations à l'échelle du Nord-Ouest du département de l'Yonne.

On relèvera que dans ce contexte globalement préservé, l'ouverture à l'urbanisation de milieux propices à la capture de proies n'aura qu'un impact très limité sur ce groupe en raison du potentiel favorable de parcelles similaires proches.

Pour les autres groupes mammaliens, les espèces contactées lors des prospections sont pour la plupart communes.

Le Lièvre d'Europe et le Lapin de garenne se répartissent en fonction de l'occupation du sol, tous deux en apparentes densités notables. La Taupe d'Europe est également très représentée.

Le Hérisson d'Europe, protégé au plan national, est omniprésent dans les milieux boisés ou bocagers.

Les galeries superficielles et excavations typiques du Campagnol souterrain ont été trouvées sur la majorité du territoire pris en compte.

Les fûtaies claires de Chênes à sous-étage de Charmes sont les habitats privilégiés par le Blaireau ; ces formations sont largement représentées et des indices de présence ont été relevés plusieurs fois au Nord de Fontaines et à l'Ouest de Diges.

Enfin, une observation fortuite de Fouine est intervenue à l'entrée du bourg de Parly.

Sur ce dernier site (bois des Bruyères et bois de la Forêt), les indices de présence du Chevreuil et du Sanglier ont été trouvés en forte densité. De tels indices imputables au Cerf n'ont en revanche pas été vus ici, mais il convient de relever que les plus grands massifs du secteur pris en compte pour l'étude n'ont pas été inventoriés ; ceci limite les possibilités d'observations. La raison en est que ces grands bois devraient selon toute vraisemblance être exclus des zones urbanisables.

- Synthèse

En premier lieu, l'imbrication de milieux et les connexions qui les relient (bois et boqueteaux, vallées) constituent un ensemble attractif pour l'ensemble des espèces faunistiques. Ce constat est renforcé par la diversité des formations avec, par exemple, des bois aux faciès variés, en sols sains à humides, voire à submersion temporaire comme au long de l'Ouane. Il en est de même pour les prairies, suivant leur mode de faire-valoir (pâture ou fauche) ou leur localisation, sommitale ou en fond de vallée.

De ce fait, il est apparu compliqué de mettre en exergue telle ou telle partie du territoire des douze communes prises en compte dans le cadre de l'étude car chaque type de milieux offre des potentialités d'accueil variant en fonction des cortèges faunistiques considérés.

Ainsi, les haies composées de vieux arbres souvent cavitaires (Châtaigniers) revêtent un intérêt particulier pour certaines espèces d'Oiseaux, les Chiroptères et les Insectes coléoptères xylophages.

Pour les haies basses mixtes, à forte proportion d'épineux (Prunellier, Aubépine, ...) en mélange avec le Charme, l'Orme ou le Troène, l'enjeu de préservation concerne un autre cortège aviaire, dominé par la Pie-Grièche écorcheur dont une demi-douzaine de couples a été observée.

Pie-grièche écorcheur mâle



Photo : IE&A

Les boisements en sols sains de type Chênaie-charmaie, souvent avec une strate arbustive peu dense, sont attractifs pour la grande faune, depuis les Carnivores (Blaireau, ...) jusqu'aux grands Ongulés sauvages.

Si les vallées attirent la plupart des espèces, on retiendra leur intérêt pour l'ensemble des espèces de chauves-souris qui, à un moment ou l'autre de la nuit, viennent y glaner des insectes. Cet attrait existe aussi pour la majorité des points d'eau, mares et étangs, pour peu que leurs rives soient partiellement boisées avec des prairies adjacentes à ces milieux.

Signalons également le rôle exercé par les nombreux lavoirs du secteur qui fixent parfois d'importantes populations d'un petit Crapaud, l'Alyte accoucheur. Ce fait a été très nettement démontré dans le pays de Forterre voisin qui présente de fortes analogies écologiques avec le Toucycois.

Enfin, une attention toute particulière devra être portée à la préservation des trouées actuelles dans les alignements urbains qui permettent le maintien des corridors écologiques à une échelle dépassant largement le territoire pris en compte pour cette étude. C'est par exemple le cas entre Toucy et Moulins-sur-Ouanne (RD 950), autour de Diges où le mitage urbain est déjà important, à l'instar de Parly dont le bourg n'accueille qu'une faible proportion de la population.

II.5. La Trame Verte et Bleue

II.5.1. Éléments méthodologiques

- Définitions

La sous-trame

La Trame verte et bleue est décomposée en sous-trames, ces dernières étant les unités élémentaires caractérisées par un type de milieu naturel.

Le document méthodologique du COMOP (juillet 2010) indique : « *partant du principe qu'un type de milieu correspond à une sous-trame avec des réservoirs de biodiversité et des corridors biologiques et que l'ensemble de ces sous-trames constitue la Trame Verte et Bleue, il convient de réaliser une carte par sous-trame, puis d'établir une synthèse de ces cartes qui correspondra à la cartographie finale* ». Ainsi, le nombre et le nom des sous-trames est fonction de l'étude.

Dans le cas de la Communauté de Commune du Toucycois, ces sous-trames ont été identifiées à partir du travail réalisé par la DREAL Bourgogne concernant le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui a été précisé à l'échelle départementale en 2013 par la concertation avec des acteurs de terrain, et par une analyse conjointe entre enjeux paysagers et biologiques (Cf. cartes ci-après).

Trois sous-trames ont ainsi été sélectionnées :

- Milieux humides et aquatiques ;
- Milieux prairies et bocages ;
- Milieux forestiers.

Le réservoir de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des entités naturelles du territoire à valeur patrimoniale élevée, comportant des écosystèmes fonctionnels (boisement, réseau de mares, prairies bocagères...).

Dans le cas de la présente étude, les réservoirs de biodiversité sont des sites intégrés dans des zonages d'intérêt écologique (ZNIEFF de type 1, sites Natura 2000, APPB, ZNIEFF de type II ...) mais également des zones d'intérêt recensées plus localement à savoir les cours d'eau, les réseaux de mares, les réseaux dense de haies et de prairies, les surfaces boisées intéressantes...

- Identification des corridors écologiques

Afin de connecter les réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques ont été tracés. Ces corridors écologiques ont été identifiés dans un premier temps par l'analyse de l'occupation du sol en repérant les petits bois, les bosquets, les prairies... présents sur le territoire et étant favorables au développement de la biodiversité. Ensuite, une prise en compte de certains éléments d'opportunités (franchissement des cours d'eau au niveau des infrastructures routières, haies continues, ...) a permis d'affiner ce tracé en identifiant le plus précisément possible les corridors.

Concernant la sous-trame des milieux humides et aquatiques les corridors écologiques sont principalement représentés par les cours d'eau identifiés dans le réseau hydrographique principal et secondaire du territoire. Ces corridors sont plus ou moins fonctionnels puisque quelques obstacles à l'écoulement sont recensés et certains cours d'eau sont temporaires.

III.5.2. Sous-trame "milieux forestiers"

Divers grands ensembles boisés sont identifiés comme des réservoirs de biodiversité. Les grands massifs boisés, situés à l'Ouest du territoire de la Communauté de Communes tels que la forêt de Merry-Vaux, forêt communale de Villiers-Saint-Benoit, sont de grandes étendues forestières possédant une gestion sylvicole durable de par la présence de plan simple de gestion. Plus à l'Est, la présence de nombreux espaces boisés presque tous interconnectés entre eux représente également un intérêt écologique pour la préservation de la biodiversité. Enfin, sur la commune de Diges et de Moulins-sur-Ouanne un complexe boisé est également identifié comme réservoir de biodiversité.

La fermeture spontanée (embroussaillage par déprise agricole) ou volontaire (plantations d'espaces considérés sans autre valeur économique) participe à l'ambiance forestière d'une partie du territoire, avec un intérêt écologique pouvant être nuancé. En effet, les modes de plantation puis de gestion de ces zones boisées ne sont pas toujours favorables à la biodiversité. De plus, la fermeture des milieux sur les prairies génère la perte de la biodiversité inféodée aux zones ouvertes, supplantée par des espèces à tendance forestière.

Les réservoirs de biodiversité sont connectés par un ensemble de corridors écologiques en grande partie fonctionnels présents sur le territoire. En effet, les nombreux linéaires de haies ainsi que les petits bosquets de bois permettent de maintenir le lien entre les milieux forestiers.

La RD 965 représente le principal élément fragmentant du territoire pour cette sous-trame.

III.5.3. Sous-trame "prairie et bocage"

Sur le territoire de la Communauté de commune, le bocage est constitué de prairies de superficie restreinte séparées les unes des autres par des haies de hauteur variable. Les réservoirs de biodiversité de cette sous-trame sont situés au niveau des zones où les densités de haies au sein des prairies sont relativement denses et continues, à savoir au sud de la Commune de Toucy, sur la commune de Fontaines et de Moulins-sur-Ouanne. Quelques bocages encore intéressants sont également localisés autour de quelques bourgs tels que Diges, Pourrain et et Parly.

L'urbanisation, les infrastructures routières ainsi que le changement des pratiques agricoles constituent les principaux éléments fragmentant de cette sous-trame. Néanmoins le Toucycois présente un maintien des linéaires boisés et des prairies relativement important ce qui permet de conserver un ensemble de corridors écologiques intéressants. Quelques communes (Egleny, Beauvoir, Leugny...) de par leur histoire ainsi que par leurs pratiques agricoles principalement tournées vers la culture révèle un territoire moins propice au développement de cette sous trame.

Enfin, un enjeu majeur de préservation et de restauration de cette sous-trame a également été identifié au niveau de la vallée de l'Ouanne. En effet, les zones prairiales et bocagères sont de plus en plus dégradées notamment par la déprise agricole mais aussi à certains endroit (Toucy, Villiers Saint Benoit...) par l'étalement urbain. C'est pourquoi cette zone a été caractérisée comme corridor diffus partiellement fonctionnel. Il sera donc nécessaire de préserver l'existant et veiller à restaurer la continuité partiellement rompue.

III.5.4. Sous-trame "milieux humides et aquatiques"

La sous-trame "milieux humides et aquatiques" identifie les cours d'eau à préserver ainsi que les milieux humides qui leurs sont associés mais également les zones humides qui ne sont pas liés aux milieux aquatiques mais rattachés notamment aux milieux forestiers et aux mares. En effet, sur le territoire de la communauté de communes de nombreuses mares sont encore présentes et forment un réseau fonctionnel pour les espèces caractéristiques de ces milieux. Ces réseaux de mares sont

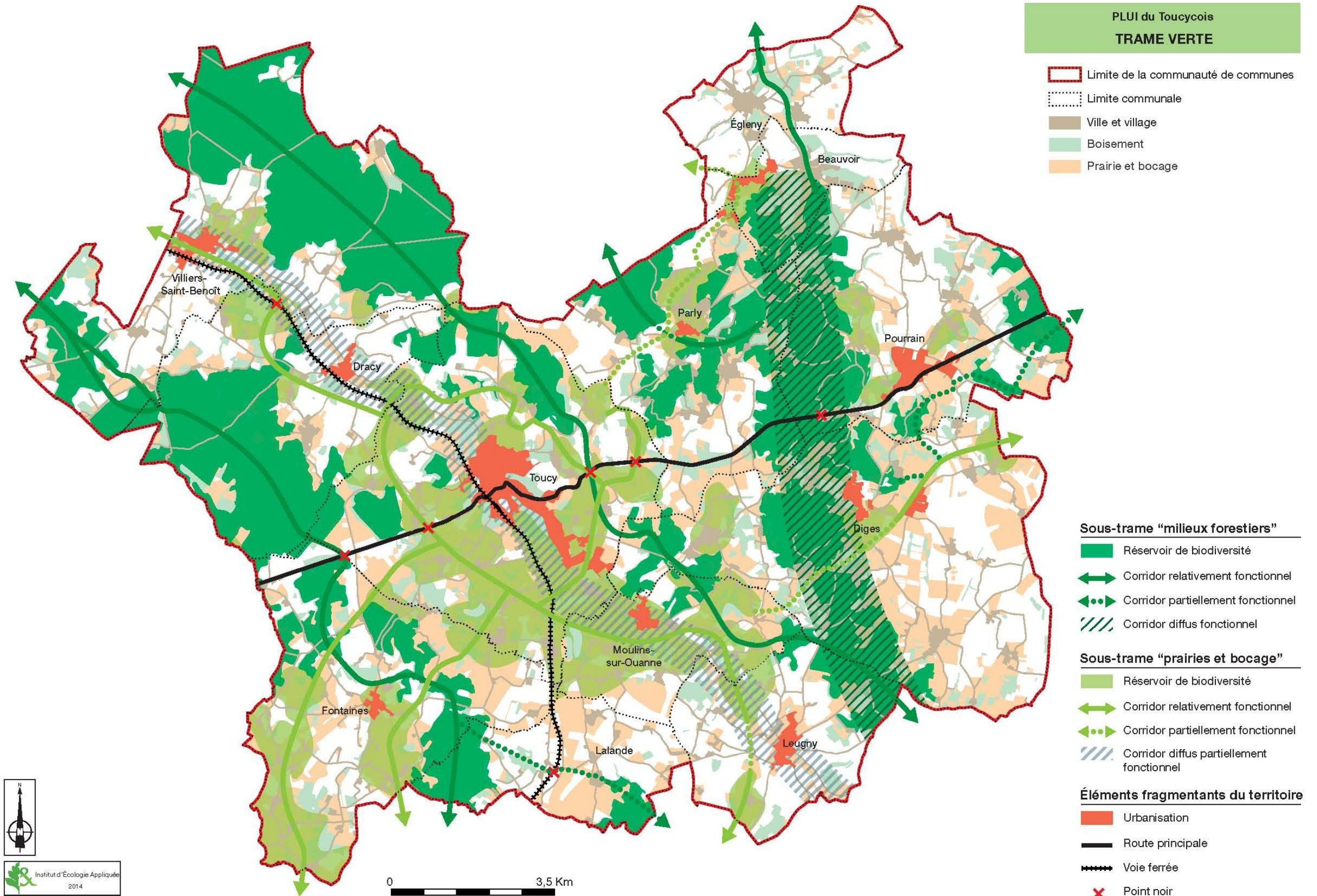
fonctionnels grâce aux réseaux de haies denses (favorables aux déplacements des amphibiens) mais aussi à l'occupation du sol (prairies, petit bois...) propice au déplacement de ces espèces.

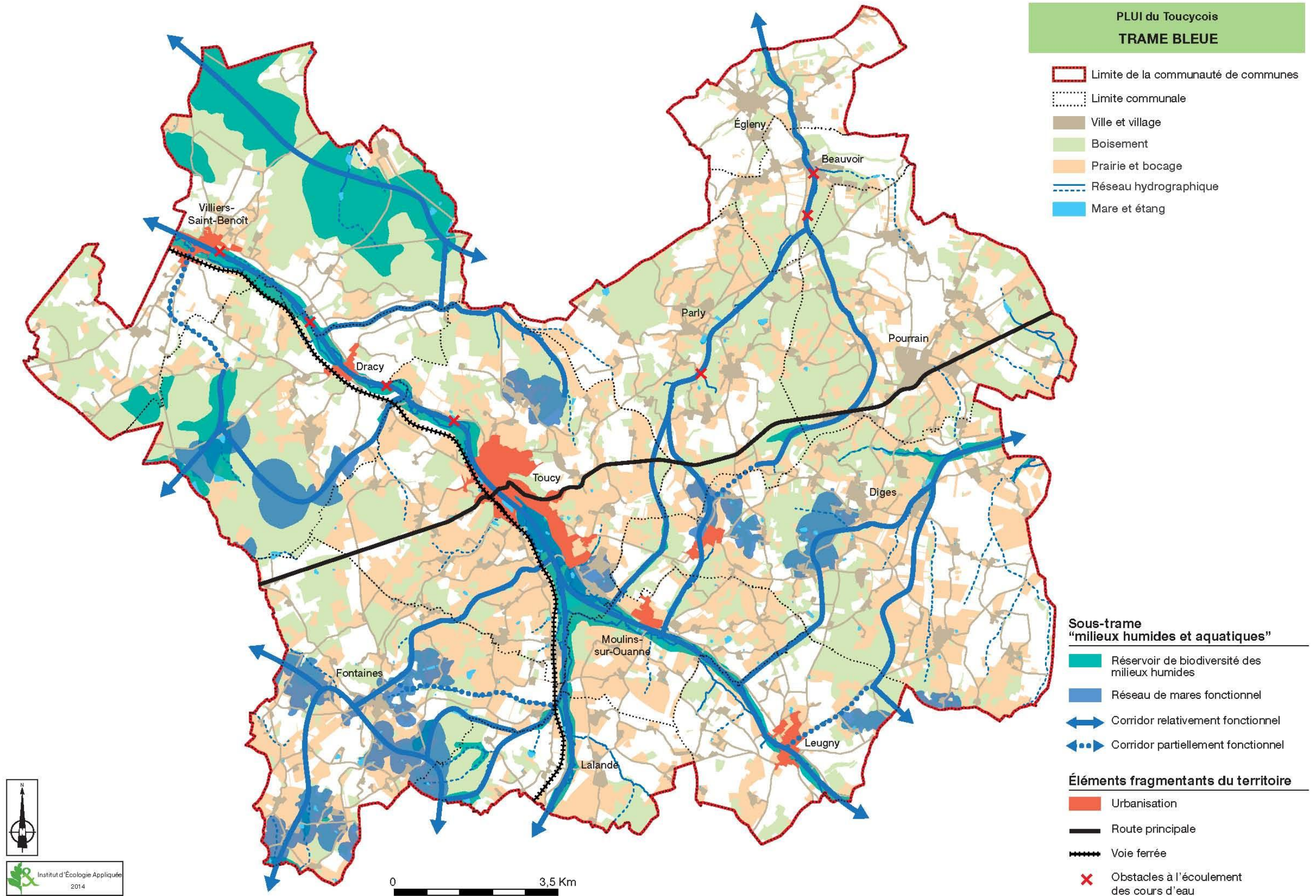
Les réservoirs de biodiversité sont principalement identifiés au niveau des cours d'eau tels que l'Ouanne, le Tholon, le Ru de Varenne et le Rau de Fontenoy. Quelques zones humides d'intérêt sont également localisées au niveau des bois situés sur les communes de Villiers Saint Benoit et de Dracy. Les réseaux de mares les plus fonctionnels sont quant eux présents sur les communes de Fontaines, Diges et Toucy.

Quelques obstacles à l'écoulement ont été recensés sur le Tholon et sur l'Ouanne. Cependant, sur le territoire du Toucycois, les continuités écologiques entre les différentes zones d'intérêt sont relativement fonctionnelles puisque le réseau hydrographique est bien développé avec des milieux naturels tels que la ripisylve bien conservés. Les continuités écologiques concernant les réseaux de mares sur Fontaines notamment sont également bien préservées puisque cette commune présente un maillage bocager important avec de nombreuses mares.

Enjeux :





- **préserver le réseau bocager (milieu composé de haies et de prairies) et les cours d'eau avec leurs ripisylves en raison de leur fonction de corridor écologique ; éviter de laisser s'enfricher ces milieux,**
- **maintenir/gérer les milieux ouverts pour éviter une fermeture des milieux,**
- **tenir compte de la nécessaire perméabilité des abords des bourgs et du réseau viaire envers les espèces les plus mobiles,**
- **préserver les massifs forestiers identitaires ; les gérer durablement et non au détriment des autres milieux (type prairies),**
- **préserver les mares et les étangs recensés par la DREAL Bourgogne,**
- **porter une attention particulière aux haies composées d'essences locales et aux arbres isolés, éléments susceptibles d'accueillir une faune à forte valeur patrimoniale.**






LE CADRE BIOLOGIQUE



Forces

-  Un territoire riche en milieux naturels et en biodiversité
-  Des paysages diversifiés
-  De grandes surfaces bocagères favorables aux interconnexions biologiques
-  Haute valeur écologique des zones humides


Faiblesse

-  Rôle négatif de l'urbanisation linéaire le long la RD 950 et de la RD 965 vis-à-vis de la perméabilité pour la faune







Opportunités

-  Protéger les milieux naturels à enjeu fort
-  Dans un contexte de changements climatiques, protection des zones humides

Menace

-  Le renforcement de la pression anthropique combiné à la modification des conditions climatiques (sécheresse, modification du régime des pluies) pourraient contribuer à la fragilisation des milieux naturels

Chiffres clés

-  **1** : nombre de ZNIEFF de type I
-  **3** : nombre de ZNIEFF de type II et d'Arrêtés de protection de Biotope
-  **6,9** : nombre de zones humides
-  **34** : en pourcentages, part du territoire occupée par les forêts
-  **32** : en pourcentages, part du territoire occupée par les cultures
-  **27** : en pourcentages, part du territoire occupée par les prairies et bocages

III. Risques majeurs

Les données qui suivent seront majoritairement issues du Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Yonne de 2010.

III.1. Risques naturels

III.1.1. Les risques d'inondation

Les deux principaux cours d'eau de la Communauté de communes (pour rappel l'Ouanne et le Tholon) ne font pas l'objet d'un Plan de Prévention du Risque naturel d'Inondation. Malgré tout, la quasi-totalité des communes doit faire face à cet aléa. Il s'agit d'inondations par débordement de cours d'eau qui se manifestent par des crues fluviales.

Excepté Fontaines, toutes les communes de la CC sont concernées par cet aléa. Diges ne dépend pas du Tholon, ni de l'Ouanne mais du ru de Beaulche du bassin versant de la Bruyère (département voisin) ; et c'est le ru de Varennes qui entraîne cet aléa sur la commune. Cependant, le centre-bourg ni aucun hameau ou habitat isolé ne sont pas concernés par ce risque.

Il existe deux Atlas des Zones Inondables (AZI), correspondant aux deux cours d'eau principaux :

- l'AZI de la vallée de l'Ouanne (diffusé le 01/12/98), qui concerne les communes de Toucy, Villiers-Saint-Benoît, Moulins-sur-Ouanne, Dracy et Leugny,
- l'AZI du Tholon (diffusé le 25/11/05), qui concerne les communes de Parly, Pourrain, Beauvoir et Égleny.

Ces atlas identifient les zones inondables du lit majeur, qui constituent un aléa faible à moyen, et les zones inondables du lit mineur/moyen, qui constituent un aléa fort.

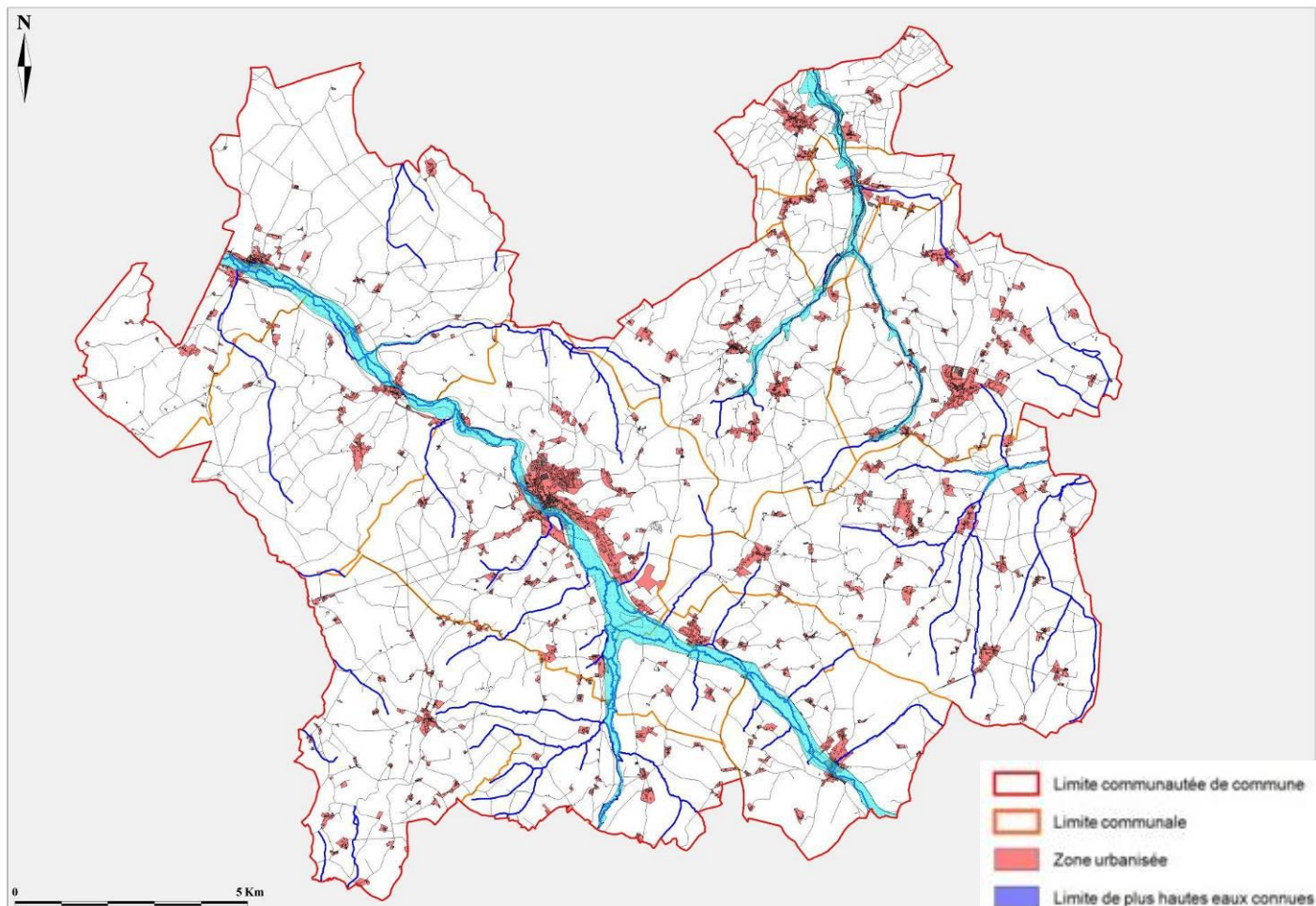
C'est un document d'information qui doit se traduire par :

- une préservation active des possibilités de débordement des rivières, en limitant les constructions et aménagements dans le lit majeur des cours d'eau et en évitant ainsi l'aggravation des phénomènes à l'amont et à l'aval des zones modifiées par les aménagements,
- une meilleure prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, au travers des règles d'occupation des sols fixées par les collectivités locales et l'État, et dans le contrôle strict des projets de construction en zone inondable,
- une utilisation pour les décideurs publics et tous les acteurs socio-économiques : agriculteurs, urbanistes, aménageurs, particuliers, associations.

Il doit favoriser une conciliation entre la sécurité des personnes, la protection de l'environnement et le développement économique.

La prise en compte de ces documents dans les projets d'urbanisme et d'infrastructure est indispensable. A noter également que la DREAL Bourgogne a réalisé un atlas des zones inondables de la rivière du Tholon.

L'aléa inondation à l'échelle de la CC du Toucycois - Les Plus Hautes Eaux Connues

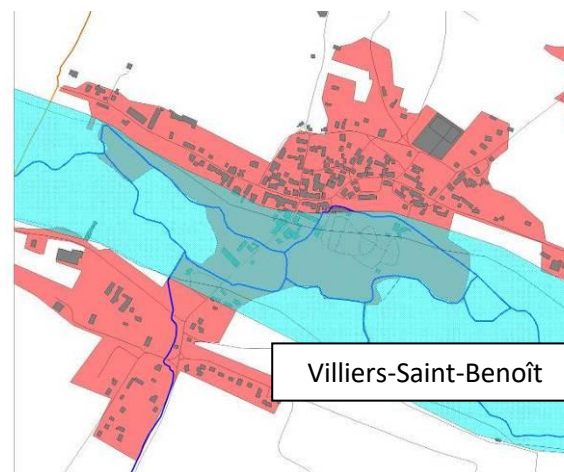
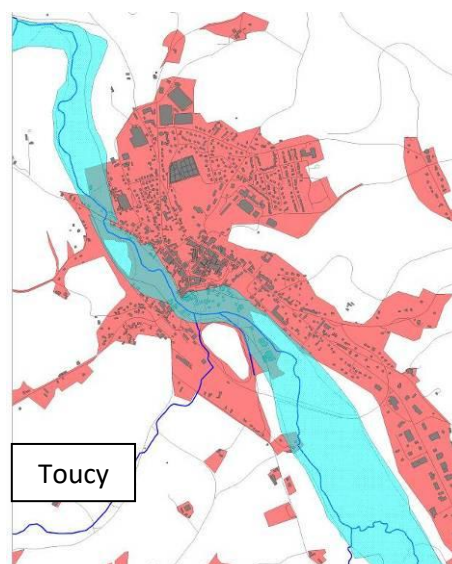
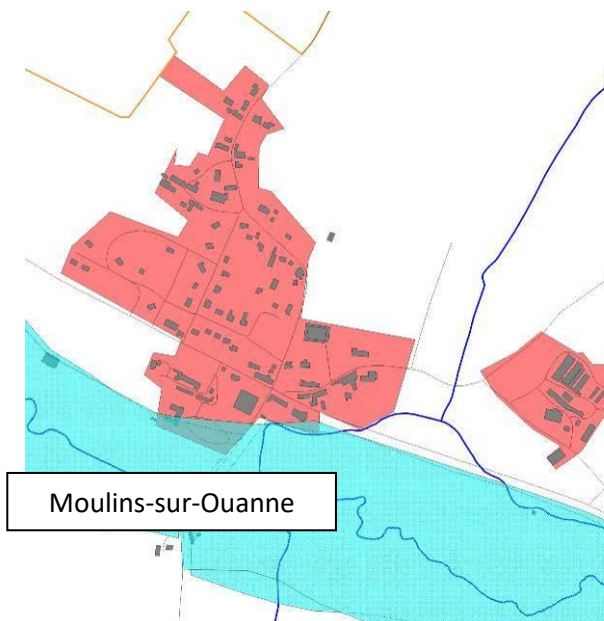
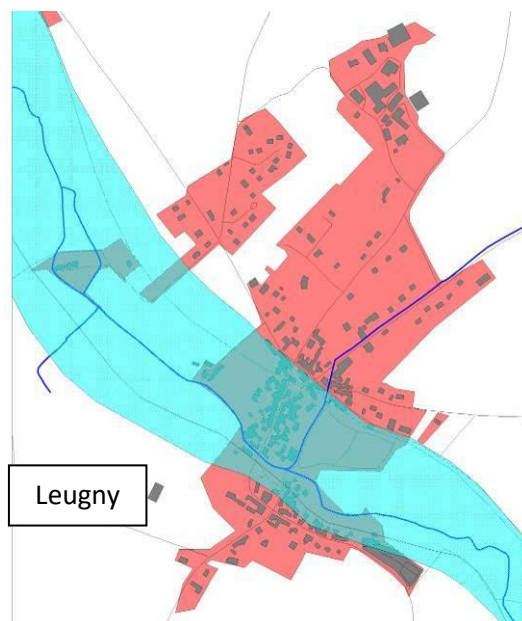
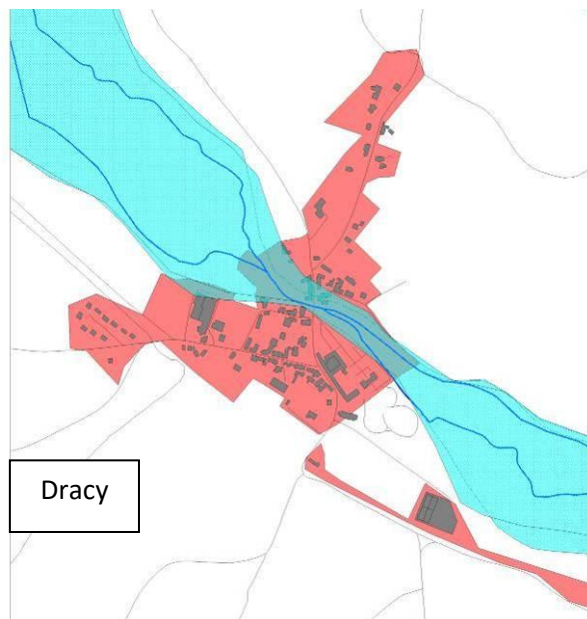


Source : BD Topo, Alti, Hydro - Cartorisque - MEDDTL

Faisons le point du risque d'inondation pour chaque bourg (cartes ci-après zoomées sur les centres-bourgs concernés par le risque d'inondation dans le lit mineur et majeur du cours d'eau) :

- lié au Tholon
 - Beauvoir : le bourg principal de Beauvoir n'est pas concerné par le risque d'inondation. Par contre, le Tholon passe à proximité immédiate de plusieurs hameaux et/ou maisons isolées qui se trouvent eux en zone inondable (la Pelle de la Cité, les Loisons, Mussots, les Tessons, le Moulin Beltier et le Moulin de Vau). Ce risque est donc sensible sur cette commune. Lors des crues de 1910 et 1951, un débordement localisé s'est produit au lieu-dit "les Tessons". En 1951, sur le secteur du Moulin de Vau et les tessons, une hauteur d'eau de 2 m a été constatée et a occasionné l'inondation d'une ferme,
 - Égleny : le Tholon ne passe pas à proximité immédiate du bourg ; celui-ci se trouve en dehors du lit majeur du cours d'eau, et n'a jamais été concerné par une crue historique. Le risque est donc très faible pour le centre-bourg de la commune. Les hameaux de la Chaux et Collemiers peuvent eux être sujets à cet aléa. En novembre 1996, au lieu-dit la Motte, une hauteur d'eau de 1,50 m a été relevée et l'écurie du Moulin de la Motte a été inondée sur 50 cm. Deux vallons provoquent une zone de ruissellement à cet endroit,
 - Parly : le centre bourg n'est pas concerné par le risque d'inondation. Les bâtiments du Moulin d'en Haut sont en zone inondables ; au lieu-dit les Rougeaux, une habitation est également située en zone inondable d'un petit ruisseau qui draine le vallon,

- Pourrain : le centre-bourg, implanté sur une butte, n'est pas concerné par le risque d'inondation, mais plusieurs hameaux de la commune le sont ou sont en limite de la zone inondable, dont des bâtiments d'élevage non ICPE (les Connats, les Grossots, les Saviers, les Vernes, Rosière). Le risque est donc faible sur la commune.
 - lié à l'Ouanne
- Dracy : cette commune est sensible à ce risque puisque l'Ouanne traverse le centre-bourg (en aléa fort). La carte ci-après montre bien que la limite de la zone inondable recouvre une partie de l'urbanisation du centre. En janvier 1982, les 2/3 du bourg ont été inondés, provoquant des dommages avec une hauteur d'eau d'1,50 m,
- Toucy : le risque est également très sensible sur cette commune puisque la rivière longe les franges Ouest et Sud où se concentre l'urbanisation la plus dense. Une partie des habitations se situe dans des zones inondables. Le camping et la base de loisirs également, ainsi que les franges des hameaux de Champeau et des Bréchots. Des inondations sont archivées en 1981, 1982 et 2001 avec des hauteurs d'eau de plus de 2 m. Les parties du centre-bourg concernées par ce risque se trouvent uniquement en zone d'aléa fort, soit dans le lit mineur de l'Ouanne,
- Lalande : aucune zone d'habitation ne situe en zone inondable,
- Leugny : le risque d'inondation est très sensible sur cette commune puisque l'Ouanne passe en plein cœur du centre-bourg. La carte de l'aléa révèle que la quasi-totalité du centre-bourg se retrouve en zone inondable. Le Moulin des Lames se trouve également en pleine zone inondable (inondé en 1982),
- Moulins-sur-Ouanne : dans cette commune, le risque est à prendre en compte car la rivière longe le centre-bourg au Sud. Les plus hautes eaux connues ont déjà légèrement atteint les secteurs urbanisés, ainsi que le hameau de Bel Air,
- Villiers-Saint-Benoît : le risque d'inondation n'est pas à négliger dans cette commune (aléa fort). En effet, la rivière et les chenaux qu'elle forme passent entre les franges Sud du centre-bourg et le hameau de "la Dévernerie". La limite des plus hautes eaux connues montre même qu'une bonne partie du bourg se retrouve sous les eaux. La ferme située au Bréau est également en limite de zone inondable. On recense des inondations en 1977, 1981 et 1982.



La totalité des communes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle concernant le risque inondation :

| | Beauvoir | Diges | Dracy | Égleny | Fontaines | Lalande |
|---|------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Date de l'arrêté | | | | | |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 |
| Inondations et coulées de boue | | | | | | |

| | Leugny | Moulins-sur-Ouagne | Parly | Pourrain | Toucy | Villiers-Saint-Benoît |
|---|------------------|--------------------|------------|------------|------------|-----------------------|
| | Date de l'arrêté | | | | | |
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 |
| Inondations et coulées de boue | | | | | 27/04/2001 | |

Enjeux :

- *poursuivre l'information et la prévention,*
- *veiller à l'entretien des cours d'eau (restauration et entretien/maintien de la ripisylve),*
- *maintenir les zones d'urbanisation futures hors des Zones d'Expansion des Crues (ZEC).*

"La construction en zone inondable ne peut s'envisager qu'après avoir fait la démonstration de l'impossibilité de mettre en œuvre une solution alternative visant à implanter le/les biens en dehors de la zone inondable.

Aucune autorisation de construire ne sera délivrée en zone inondable pour les bâtiments publics nécessaire à la gestion d'une crise, sauf à démontrer l'impossibilité d'une solution alternative.

La prise en compte du risque inondation doit également se traduire par la préservation active des possibilités de débordement des rivières, en limitant les constructions et les aménagements dans le lit majeur du cours d'eau et en évitant ainsi l'aggravation des phénomènes à l'amont et à l'aval des zones modifiées par les aménagements.

A l'intérieur du périmètre des PHEC et en dehors des parties actuellement urbanisées, il conviendra d'engager une gestion raisonnée de l'aménagement et de l'urbanisme en maintenant le caractère non construit des secteurs afin de préserver les champs d'extension des crues et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens" (Porter à Connaissance de l'État).

III.1.2. Les risques de mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. On distingue :

- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Il s'agit principalement des affaissements, tassements, glissements et retraits/gonflements,
- les mouvements rapides, qui se propagent de manière brutale et soudaine. Il s'agit des effondrements, chutes de pierres et de blocs, éboulements et coulées boueuses.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de l'Yonne, aucune des communes de la CC du Toucycois n'est concernée par ce risque. Cependant les communes de Beauvoir, Diges, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Pourrain et Toucy ont déjà fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle relatif aux mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols (Cf. titre suivant sur l'aléa retrait/gonflement des argiles).

Les perturbations climatiques actuelles et à venir peuvent avoir des incidences sur la stabilité des sols et augmenter le nombre de mouvements de terrain.

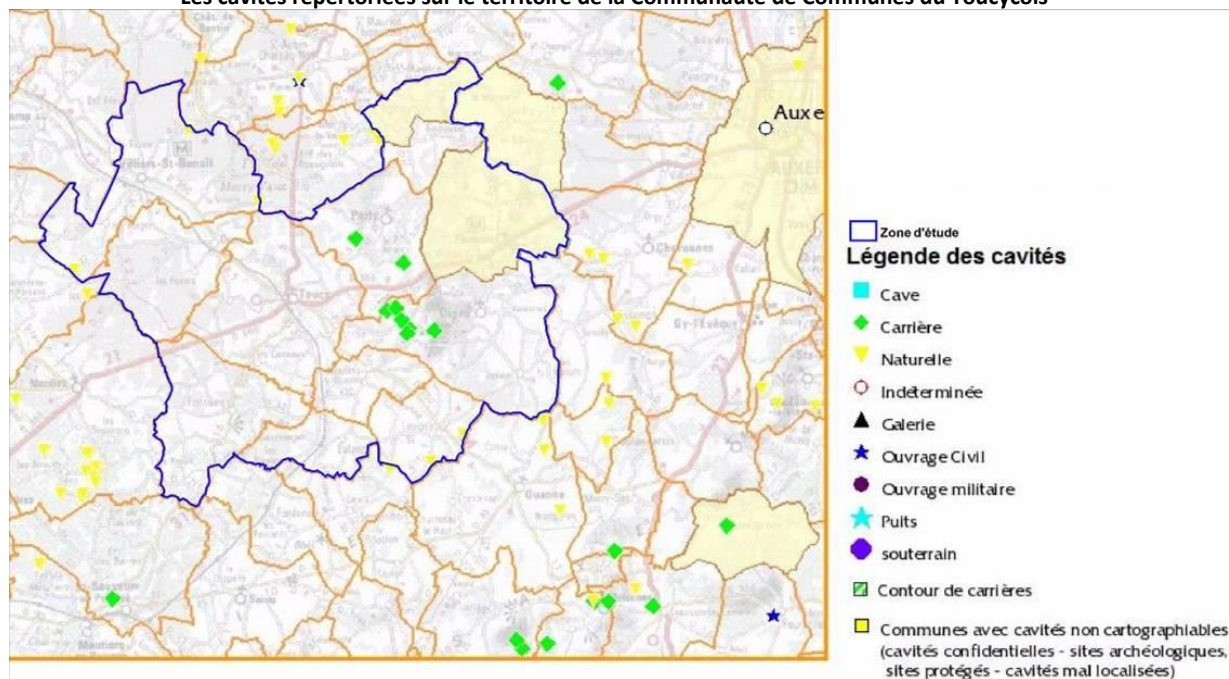
Une augmentation de la durée d'insolation pourrait produire des désordres au niveau des infrastructures, comme par exemple sur les enrobés et les enduits routiers.

Le risque de mouvement de terrain lié aux cavités

D'après la base de données du BRGM (www.bdcavités.fr), les communes de Diges et Parly présentent des cavités (8 carrières), ainsi que les communes de Leugny, Villiers-Saint-Benoît (cavités naturelles). Ces anciennes carrières correspondent aux anciennes exploitations d'ocre et sont assez profondes ; elles ne présentent pas à priori de risques d'effondrement.

De plus, les communes d'Égleny et Pourrain englobent des cavités mais elles ne sont pas répertoriées par le BRGM (cavités confidentielles, sites archéologiques, sites protégés, cavités mal localisées).

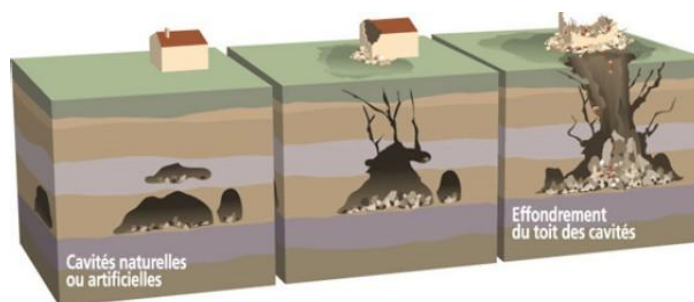
Les cavités répertoriées sur le territoire de la Communauté de Communes du Toucycois



Source : BRGM

Cette information est à prendre en compte pour éviter tout effondrement d'habitation ou de locaux.

Le risque d'effondrement des cavités (DDRM 89)

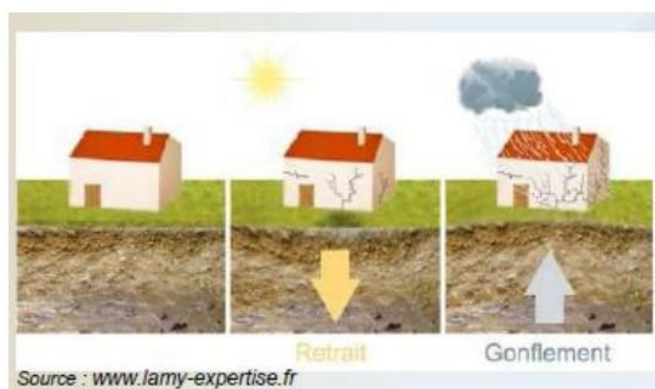


III.1.3. L'aléa retrait/gonflement des argiles

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse et gonflent en période de pluie, ce qui peut se traduire par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions (fissures dans les murs...).

Ce risque est gradué selon une échelle de mesure allant de "quasi nul" à "fort".

Le risque de retrait et de gonflement des argiles

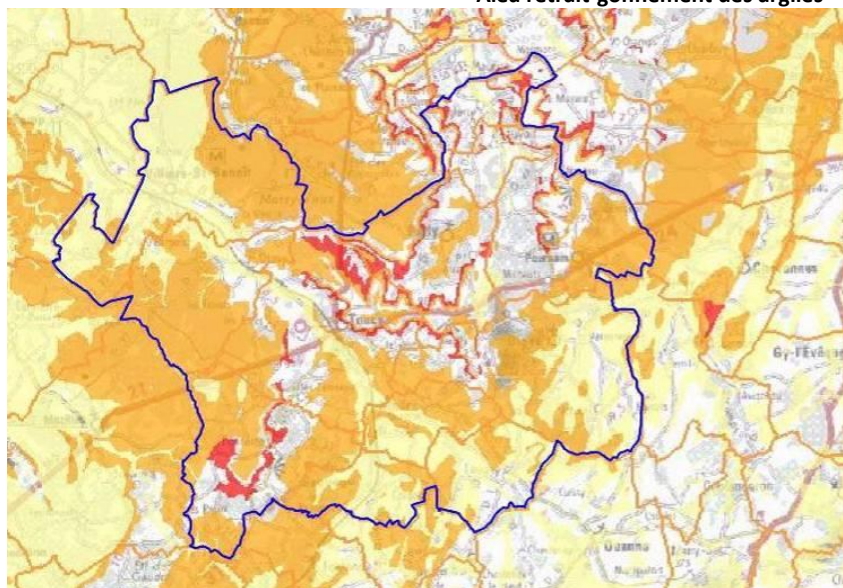


L'Yonne fait partie des départements sujets à ce risque. Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le MEDDTL a demandé au BRGM de réaliser une cartographie de cet aléa à l'échelle du département, dans le but de définir les zones les plus sensibles à ce phénomène et de constituer une base cartographique pour l'élaboration de Plans de Prévention de Risques naturels (PPR).

Il ressort donc de l'étude les éléments suivants (Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de l'Yonne - rapport final - Avril 2006_ DDE89, MEEDDAT, BRGM) :

D'après le site du BRGM, la CC du Toucycois est concernée par cet aléa, celui-ci étant majoritairement faible à fort. A noter que les zones d'aléa fort correspondent aux argiles très riches en ocre.

Aléa retrait-gonflement des argiles



* Couche ayant un seuil de visibilité

Légende des argiles

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisé
- Zone d'étude

Source : BRGM

Les communes de Beauvoir, Diges, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Pourrain et Toucy ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle suite à des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

| | Beauvoir | Diges | Leugny | Moulins-sur-Ouanne | Pourrain | Toucy |
|--|------------------|------------|------------|--------------------|------------|------------|
| | Date de l'arrêté | | | | | |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 27/05/2005 | 27/05/2005 | 27/05/2005 | 27/05/2005 | 25/08/2004 | 25/08/2004 |

On notera que les communes de Beauvoir, Diges, Eglény, Fontaines, Leugny, Parly, Pourrain et Toucy sont concernées par un plan de prévention des risques argiles (prescrit par arrêté préfectoral en 2012).

Ce risque est à intégrer dans les réflexions et les orientations d'occupation du sol. De plus, il est recommandé de faire une étude géotechnique afin d'adapter les fondations du bâti à construire ainsi que les aménagements extérieurs adéquats (plantation, système pluvial...).

Toutes ces préconisations se retrouvent dans le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de la Bourgogne (orientation n°13 - prévenir les risques naturels liés au changement climatique ou accentué par celui-ci, en s'appuyant sur les outils d'aménagement et de planification existants). Ce document, tout comme le PCET du Pays de Puisaye Forterre, mentionne également qu'en raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des sécheresses dues au changement climatique à venir, ce phénomène peut s'aggraver.

Enjeux : Des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) intercommunaux seront prescrits au fur et à mesure. Ils rendront obligatoire des mesures permettant d'assurer la pérennité des nouvelles constructions situées dans les zones soumises à l'aléa, et de proposer des mesures destinées à réduire les désordres sur les constructions existantes. Ils dicteront également des prescriptions visant à renforcer les structures des constructions menacées pour qu'elles ne subissent pas les conséquences des affaissements. Dans cette attente, il faut :

- informer sur les risques et les consignes de sauvegarde, diagnostiquer les risques avant chaque aménagement,
- prévoir des mesures constructives aptes à minimiser les risques (dalles flottantes, absence de végétation à proximité du bâti qui induit une grande consommation d'eau...).

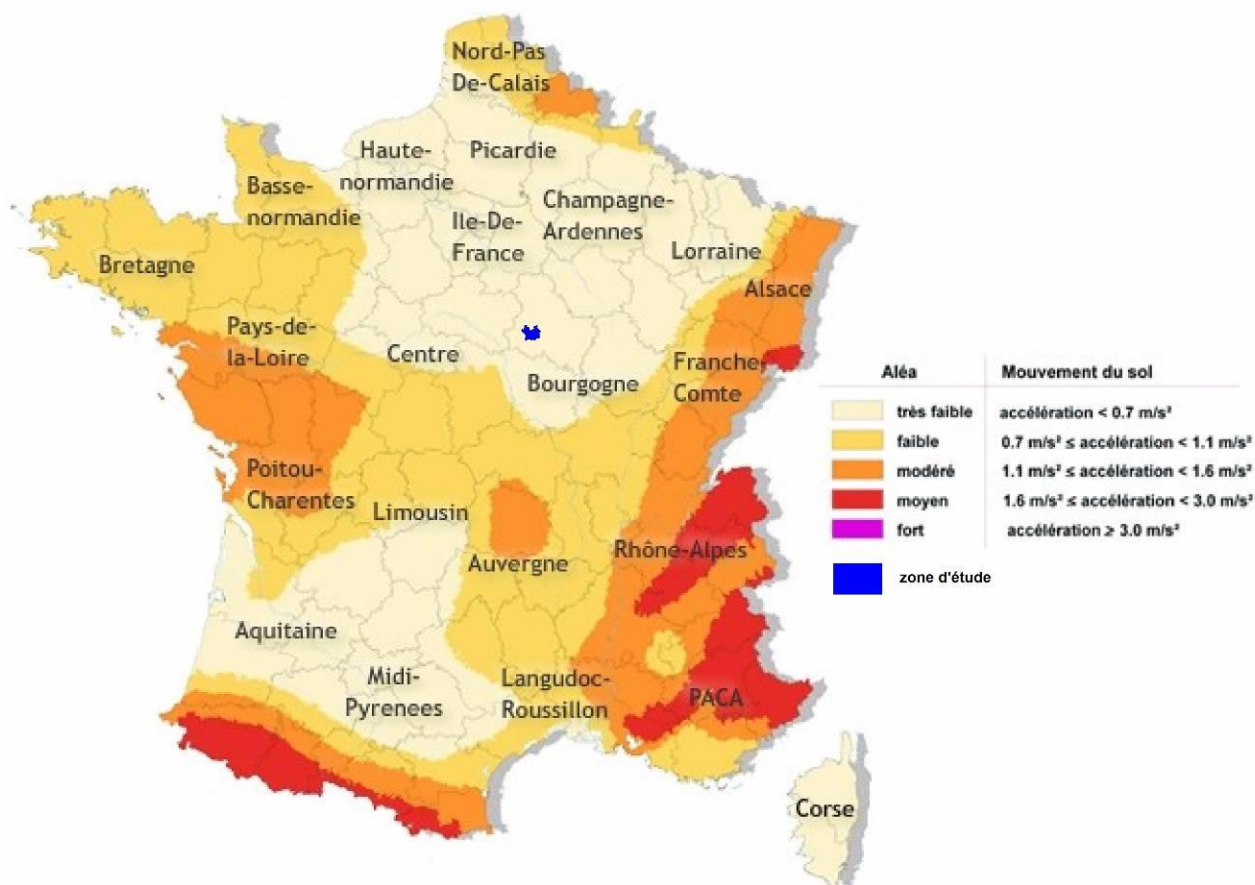
III.1.4. L'aléa sismique

Un séisme est une secousse brusque de l'écorce terrestre, produite à une certaine profondeur, à partir d'un épicentre. C'est la libération brutale d'énergie lors du mouvement des plaques de la lithosphère, les unes par rapport aux autres, qui occasionne une vibration du sol appelée séisme.

Pour l'application des mesures de prévention du risque sismique aux bâtiments, équipements et installations de la classe dite "à risque normal", le territoire national est divisé en 5 zones de sismicité croissante :

- 1 - Zone de sismicité 1 (très faible),
- 2 - Zone de sismicité 2 (faible),
- 3 - Zone de sismicité 3 (modérée),
- 4 - Zone de sismicité 4 (moyenne),
- 5 - Zone de sismicité 5 (forte).

Aléa sismique de la France au 1^{er} mai 2011



Source : etude-de-sol.fr

Le département de l'Yonne est classé dans sa totalité en zone 1 dite de "sismicité très faible", n'obligeant pas au respect de normes réglementaires pour les bâtiments à risque normal.

III.1.5. Risque tempête

En météorologie, une tempête peut se décrire comme une "zone étendue de vents violents générés par un système de basses pressions" (Météo France). Les rafales de vent approchent les 100 km/h dans les terres et 120 km/h sur les côtes.

Même si ces phénomènes peuvent toucher l'ensemble du territoire français (la tempête de 1999 avait provoqué de nombreux mouvements de terrain, inondations et coulées de boues), le département de l'Yonne n'est pas considéré à risque pour les tempêtes.

III.1.6. Risque feux de forêt

Le département de l'Yonne n'est pas considéré à ce jour comme un territoire sensible aux risques de feux de forêt ; néanmoins des règles de prévention doivent s'appliquer (comme les débroussailllements).

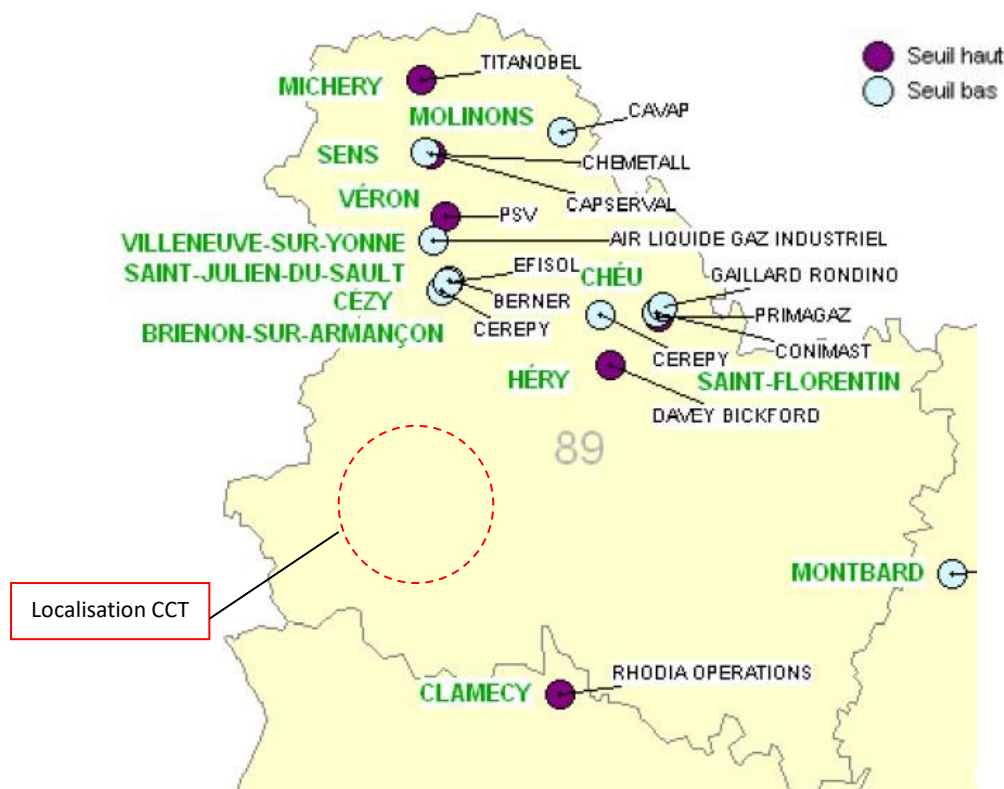
III.2. Risques industriels et technologiques

Le risque industriel majeur est un évènement accidentel majeur se produisant et entraînant des conséquences immédiates pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Afin de limiter ce risque, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Le département de l'Yonne comporte 14 établissements soumis à l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié, transposition en droit français de la Directive européenne 96/82 CE du 9 décembre 1996 modifiée, dite SEVESO II.

Aucune des communes de la CC n'est concernée par un établissement de ce type. Les plus proches se situent sur les communes d'Héry (environ 30 km au Nord d'Egleny), et de Clamecy (environ 35 km au Sud de Leugny, département de la Nièvre), tous deux classés SEVESO en seuil haut.

Les établissements classés SEVESO dans l'Yonne



III.2.1. Le risque de transport de matières dangereuses

Ce risque peut survenir lors d'un accident, lorsque le transport est assuré par la route, les rails, les voies d'eau ou les canalisations. Les zones sensibles sont donc les grands axes de circulation, les zones fortement industrialisées et les secteurs où l'environnement présente une forte sensibilité.

Les principaux dangers liés au transport de matières dangereuses sont les explosions, les incendies, les pollutions et les dispersions dans l'air.

Les communes identifiées comme présentant un risque lié au transport de matières dangereuses sont celles étant traversées par ces grandes axes, dans leur partie agglomérée ou habitée.

Pour le département de l'Yonne, il s'agit avant tout de l'A6, l'A5 et l'A19 (qui ne concerne pas la CC du Toucycois), des principales routes nationales et départementales et des voies ferrées. La RD 965, qui traverse les bourgs de Pourrain et Toucy fait partie des routes départementales répertoriés à risque.

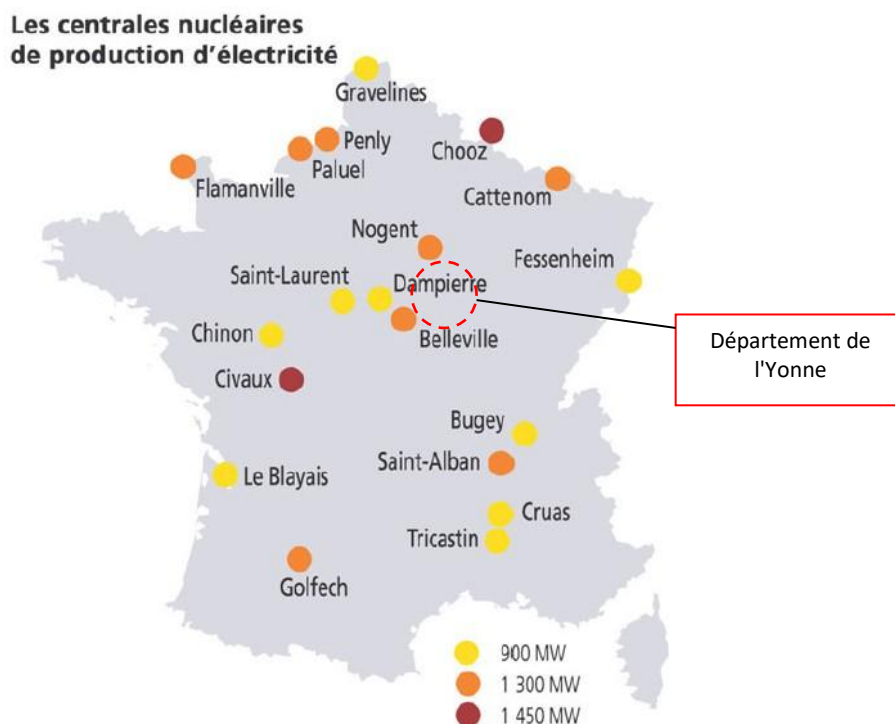
Les canalisations de transport qui traversent l'Yonne ne concernent que le gaz naturel, et elles ne passent pas sur les communes de la CC du Toucycois.

III.2.2. Le risque nucléaire

Ce risque provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus à cet effet. Les accidents peuvent survenir lors d'accidents de transport, lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments,

en cas de dysfonctionnement grave d'une installation nucléaire industrielle et particulièrement sur une centrale radionucléaire.

Les centrales nucléaires de production d'électricité en France



Aucune centrale ne se situe dans le département de l'Yonne. Cependant, on recense à moins de 20 km des limites du département trois centrales nucléaires : Belleville-sur-Loire, Dampierre-en-Burly et Nogent-sur-Seine.

Selon les études de dangers réalisées par EDF, et au vu des retours d'expériences, le risque de contamination en cas d'accident majeur serait circonscrit à moins de 5 km de la centrale et une zone de sécurité de 10 km, à titre préventif, a été arrêtée autour de ces centrales.

Aucun de ces rayons ne touche le département de l'Yonne, et donc les communes de la Communauté de Communes du Toucycois.

III.2.3. Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Sans être classés SEVESO, de nombreux établissements peuvent présenter des risques. Leur prise en compte dans le développement d'une commune est indispensable car ils nécessitent des distances de retrait pour la sécurité et/ou le bien-être des habitants (nuisances olfactives, sonores...)

Les communes de Diges, Lalande, Leugny, Moulins-sur-Ouanne et Toucy comptent plusieurs établissements classés au titre des ICPE.

| Liste des ICPE | | | | | |
|----------------|-------------------|---------------------------------|-------|--------------|-------------------|
| Communes | Nom Établissement | Activités | Unité | Régime | État |
| Diges | GAEC du Pressoir | Porcs (élevage, vente, transit) | 954 | Autorisation | En fonctionnement |
| | SARL la Bussière | Porcs (élevage, vente, | 2 246 | Autorisation | En fonctionnement |

| Liste des ICPE | | | | | |
|-------------------|-----------------------------------|---|-----------|--|-------------------|
| Communes | Nom Établissement | Activités | Unité | Régime | État |
| | | transit) | | | |
| | Tassignon Étienne et Jeanne-Marie | Porcs (élevage, vente, transit) | 658 | Autorisation | En fonctionnement |
| Lalande | EARL Bourgeois | Volailles, gibier à plumes (élevage, vente, etc.) | 50 400 | Autorisation | En fonctionnement |
| Leugny | GAEC COVA | Porcs et bovins (élevage, vente, transit) | 707 90 | Autorisation Déclaration | En fonctionnement |
| Moulins-sur-Ouane | Cuvillier Damien | Porcs (élevage, vente, transit) | 1 753 | Autorisation | En fonctionnement |
| | EARL du bois des Bergeries | Volailles, gibier à plumes (élevage, vente, etc.) | 126 000 | Autorisation | En fonctionnement |
| Toucy | GEVELOT Extrusion | Fabrication de pièces pour l'industrie automobile - Travail des métaux, chaudronnerie, poudre | / | Autorisation Déclaration Déclaration avec Contrôle Non Classé | En fonctionnement |

Source : Base des Installations Classées

Plusieurs sociétés, non répertoriées dans la base des installations classées du Ministère font néanmoins l'objet d'un classement ICPE (sociétés recensées dans le Porté à Connaissance de l'État et par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) :

- la GAEC RAYMILUC, agriculteur (Beauvoir - Chaumont),
- les sociétés CAPPE Catherine (élevage de chiens), GAEC des Barrats (agriculteur) et Maillaux Guy (élevage), LES LOUPS DE L'AUBE (élevage) (Diges - Les Guérants/les Barrats/les Cognats/la Fontaine Au Vers - les Fritons d'En Haut),
- les sociétés GAEC VANLOWE (non localisée), GODEFROY Jean-Philippe et EARL DU BATTOIR (élevage de volailles) (Dracy - La Robaterie/Ferme de Riot/Salfin),
- les sociétés EARL FOUQUET LA TUILERIE (élevage avicole) et RAGON Jean-Robert (agriculteurs) (Fontaines - 6 la Tuilerie/9 les Heurteaux),
- les sociétés EARL DES SAISONS (élevage) et SCEA GABRIELLE-ROBERT-ROGER BEUWSAERT (cultures) (Lalande - Les Saisons/7 route des Houches),
- les sociétés PAUTOT Frédéric et ELEVAGE DES PETITS PRES (Leugny - les Paris/les Petits Prés),
- les sociétés EARL GLAUDIN, SCL LA POYAUDINE (agriculteurs), EARL DU PLEIN AIR (agriculteurs) (Moulins-sur-Ouane - les Guérins/la Jaunière/1, les Mittards),
- les sociétés GERMAIN Cédric (élevage) et GAEC du Grand Arran (agriculteurs) (Parly - Les Brots/Grand Arran),
- les sociétés EARL DES MICHAUTS, ASSOCIATION VENERIE PASSION et VILLETTE Marie-Rose (non localisée) (élevage de volailles, lapins - non localisée) (Pourrain - 19 rue du Séchoir/le Molesme/17 route de la Puisaye),
- les sociétés SIMONET Monique et PROJET CUISINE CENTRALE (SCI SOPRIMO-non localisée) (Toucy - Les Godards/ZA les Hâtes du Vernoy)
- et les sociétés LA RAINERIE et SAUVAGERE Éric (élevage avicole) (Villiers-Saint-Benoît - La Rainerie/Les Bergers).

A noter également sur la commune de Toucy la présence d'un stockage d'hydrocarbures dans la Zone Industrielle de La Vau Salmon. Ces 5 cuves (photo ci-dessous), appartiennent à la société ARGOS

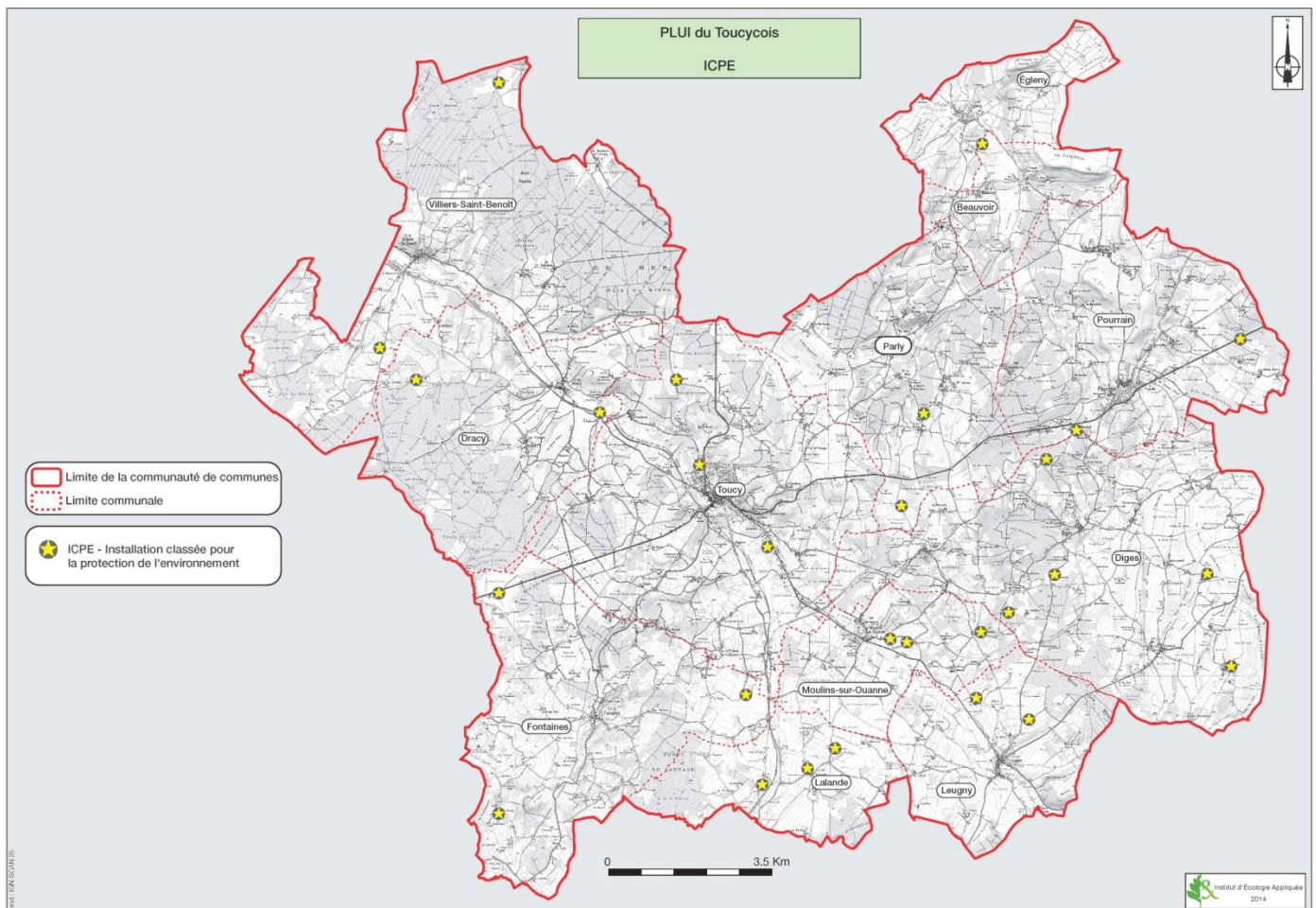
Energies SAS Trottier Escribe qui dispose de plusieurs sites de dépôts, dont celui-ci qu'elle avait racheté il y a plusieurs années à l'entreprise PLOTON Matériaux et Combustibles.

Dépôt d'hydrocarbures dans la zone industrielle de La Vau Salmon à Toucy



Photo ASTYM, juillet 2011

Localisation des ICPE de la Communauté de Communes du Toucycois



Source : Base des Installations Classées, PAC + CDCSPP - Scan 25 IGN

La majorité de ces ICPE concernent des élevages agricoles. Ils doivent respecter certaines règles vis-à-vis de l'environnement, variables selon la taille et la nature de l'exploitation, d'où découlera son classement en Autorisation ou Déclaration.

L'élevage relevant de la réglementation ICPE et ceux relevant du Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

| Type d'élevage | Nombre d'animaux | | |
|--|-----------------------------------|--|----------------|
| | Règlement Sanitaire Départemental | Installations Classées pour la Protection de l'Environnement | |
| | | Déclaration | Autorisation |
| Veaux de boucherie Bovins à l'engraissement | moins de 50 | 50-400 | plus de 400 |
| Vaches laitières ou mixtes | moins de 50 | 50-100 | plus de 100 |
| Vaches allaitantes | moins de 100 | à partir de 100 | - |
| Volailles, gibiers à plumes* | moins de 5000 | 5 000 – 30 000 | plus de 30 000 |
| Porcs* | moins de 50 | 50 – 450 | plus de 450 |
| Lapins (sevrés) | moins de 3000 | 3 000 – 20 000 | plus de 20 000 |
| Chiens | moins de 10 | 10 - 49 | 50 et plus |
| Carnassiers à fourrure | moins de 100 | 100 – 2000 | plus de 2000 |

* exprimés en animaux-équivalents (AE) :

- palmipèdes gras en gavage = 7 AE
- dinde lourde = 3,5 AE
- dinde médium, dinde reproductrice, oie = 3 AE
- dinde légère = 2,2 AE
- canard à rôtir, prêt à gaver, reproducteur = 2 AE
- poulet lourd = 1,15 AE
- poule, poulet standard, poulet label, poulette, poule pondeuse, poule reproductrice, faisane, pintade, canard colvert = 1 AE
- poulet léger = 0,85 AE
- coquelet = 0,75 AE
- pigeon, perdrix = 0,25 AE
- caille = 0,125 AE
- porc à l'engrais, jeune femelle en nouvelle saillie et animal en élevage de multiplication ou de sélection = 1 AE
- reproducteur truie (saillie ou ayant mis bas) et verrat = 3 AE
- porcelet sevré de moins de 30 kg avant mise en engraissement ou sélection = 0,2 AE

Source : Hygiène des élevages en milieu rural. Notice relative à l'application du règlement sanitaire départemental - septembre 2008 - Préfecture de l'Yonne, DDASS.

Les plaintes liées aux élevages visent essentiellement le manque d'entretien des exploitations, qui entraîne différentes nuisances (sonores, olfactives, visuelles, écoulements d'eaux sales...). Ces nuisances sont amplifiées lorsque les règles de distance avec les tiers ne sont pas respectées.

❖ Rappel de la réglementation :

*L'Arrêté du 07/02/05 modifié fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à **déclaration** au titre du livre V du code de l'environnement impose les distances suivantes pour leur implantation :*

" Les bâtiments d'élevage et leurs annexes sont implantés à au moins 100 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 200 mètres à chaque bande.

Le préfet peut, sur demande de l'exploitant, dès lors que la commodité du voisinage est assurée, réduire cette distance :

- à 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments d'élevage de bovins sur litière ;

- à 25 mètres lorsqu'il s'agit d'une installation située en zone de montagne, définie en application de l'article R. 113-14 du code rural ;
- à 15 mètres lorsqu'il s'agit d'ouvrages de stockage de paille et de fourrage. Dans ce cas, toute disposition doit être prise pour prévenir le risque d'incendie ;
- à au moins 35 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau ;
- à au moins 200 mètres des lieux de baignade (à l'exception des piscines privées) et des plages ;
- à au moins 500 mètres en amont des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées et des zones conchylicoles. Des dérogations liées à la topographie et à la circulation des eaux peuvent être accordées par le préfet.

Les bâtiments fixes d'élevage de volailles sont séparés les uns des autres par une distance d'au moins 10 mètres."

" Les volières où la densité est inférieure ou égale à 0,75 animal-équivalent par mètre carré sont implantées à au moins 50 mètres des habitations des tiers ou des locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers. En outre, les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées, des zones conchylicoles, des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau sont les mêmes que celles décrites au 2.1.1.

Pour les enclos, y compris les parcours, où la densité est inférieure ou égale à 0,75 animal-équivalent par mètre carré, les clôtures sont implantées :

- à au moins 50 mètres, pour les palmipèdes et les pintades, et à au moins 20 mètres, pour les autres espèces, des habitations des tiers ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades, ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ;
- à au moins 10 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau. Cette distance est d'au moins 20 mètres pour les palmipèdes.

En outre, les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées et des zones conchylicoles sont les mêmes que celles décrites au 2.1.1.

Toutes les précautions sont prises pour éviter l'écoulement direct de boues et d'eau polluée vers les cours d'eau, le domaine public et les terrains des tiers."

" L'élevage de porcs en plein air est implanté sur un terrain de nature à supporter les animaux en toutes saisons, maintenu en bon état, et de perméabilité suffisante pour éviter la stagnation des eaux.

Les limites des parcelles utilisées sont situées à au moins 50 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.

Les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées, des zones conchylicoles, des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau sont les mêmes que celles décrites au 2.1.1.

Toutes les précautions sont prises pour éviter l'écoulement direct de boues et d'eau polluée vers les cours d'eau, le domaine public et les terrains des tiers."

L'Arrêté du 07/02/05 modifié fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les élevages de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs soumis à **autorisation** au titre du livre V du Code de l'environnement, impose les distances suivantes :

" 1. Les bâtiments d'élevage et leurs annexes sont implantés :

- à au moins 100 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers ; cette distance est réduite à 50 mètres lorsqu'il s'agit de bâtiments mobiles d'élevage de volailles faisant l'objet d'un déplacement d'au moins 200 mètres à chaque bande ;
- à au moins 35 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau ;
- à au moins 200 mètres des lieux de baignade (à l'exception des piscines privées) et des plages ;
- à au moins 500 mètres en amont des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées et des zones conchylicoles, sauf dérogation liée à la topographie, à la circulation des eaux et prévue par l'arrêté d'autorisation.

Les bâtiments fixes d'élevage de volailles sont séparés les uns des autres par une distance d'au moins 10 mètres.

En cas de nécessité et en l'absence de solution technique propre à garantir la commodité du voisinage et la protection des eaux, les distances fixées aux points 1, 2 et 3 du présent article peuvent être augmentées.

2. Cas de certains bâtiments d'élevage de volailles :

Les volières où la densité est inférieure ou égale à 0,75 animal-équivalent par mètre carré sont implantées à au moins 50 mètres des habitations des tiers ou des locaux habituellement occupés par des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance), des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents

d'urbanisme opposables aux tiers. En outre, les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées, des zones conchylicoles, des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau sont les mêmes que celles décrites à l'article 4.1.

Pour les enclos, y compris les parcours, où la densité est inférieure ou égale à 0,75 animal-équivalent par mètre carré, les clôtures sont implantées :

- à au moins 50 mètres, pour les palmipèdes et les pintades, et à au moins 20 mètres, pour les autres espèces, des habitations des tiers ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ;*
- à au moins 10 mètres des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau. Cette distance est d'au moins 20 mètres pour les palmipèdes.*

En outre, les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées et des zones conchylicoles sont les mêmes que celles décrites à l'article 4.1.

Toutes les précautions sont prises pour éviter l'écoulement direct des boues et d'eau polluée vers les cours d'eau, le domaine public et les terrains des tiers.

3. Cas des élevages de porcs en plein air :

L'élevage de porcs en plein air est implanté sur un terrain de nature à supporter les animaux en toutes saisons, maintenu en bon état et de perméabilité suffisante pour éviter la stagnation des eaux.

Les limites des parcelles utilisées sont situées à au moins 50 mètres des habitations des tiers (à l'exception des logements occupés par des personnels de l'installation et des gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance) ou des locaux habituellement occupés par des tiers, des stades ou des terrains de camping agréés (à l'exception des terrains de camping à la ferme) ainsi que des zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.

Les distances à respecter vis-à-vis des lieux de baignade, des plages, des piscicultures soumises à autorisation ou déclaration sous la rubrique 2130 de la nomenclature des installations classées, des zones conchylicoles, des puits et forages, des sources, des aqueducs en écoulement libre, de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que les eaux soient destinées à l'alimentation en eau potable ou à l'arrosage des cultures maraîchères, des rivages, des berges des cours d'eau sont les mêmes que celles décrites à l'article 4.1.

Toutes les précautions sont prises pour éviter l'écoulement direct de boues et d'eau polluée vers les cours d'eau, le domaine public et les terrains des tiers."

Enjeux :

- informer des risques et des consignes de sécurité,**
- respecter les distances de sécurité en vigueur en fonction du type d'établissement,**
- connaître les signaux d'alerte.**

RISQUES MAJEURS

Force



La connaissance du territoire vis-à-vis de l'aléa inondation permet de limiter le risque sur les futurs aménagements

Faiblesses



Hormis Fontaines, toutes les communes sont soumises au risque inondation ; et toutes ont fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle pour cet aléa



Un risque de retrait-gonflement des argiles faible à fort suivant les secteurs



La RD 965 fait partie des axes routiers concernés par le risque de transport de matières dangereuses

Opportunités



Proscrire l'urbanisation dans les zones inondables connues



La mise en place de PPRN intercommunaux permettra d'assurer la pérennité des futures constructions et de proposer des solutions pour les constructions actuelles

Menaces



Augmentation des épisodes pluvieux intenses (donc augmentation du nombre de crues)



Les changements climatiques en cours sont susceptibles d'avoir des incidences sur la stabilité des sols et d'augmenter le nombre de mouvements de terrain

Chiffres clés

- ② : cours d'eau principaux (l'Ouanne et le Tholon)
- ② : nombre d'Atlas des Zones Inondables
- ⑧ : nombre de carrières et de cavités naturelles recensées
- ⑥ : nombre de communes ayant fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle relatif à des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
- ⑭ : nombre d'établissements classés SEVESO II dans le département
- ① : nombre d'établissements classés SEVESO II à proximité de la CCT
- ③ : nombre (approximatif) d'ICPE localisées sur la CCT

IV. Pollutions et nuisances

IV.1. Registre français des émissions polluantes

"Le registre français des émissions polluantes a pour objet de faciliter l'accès au public à l'information en matière d'environnement en ce qui concerne les émissions dans l'eau, dans l'air et dans le sol ainsi que la production et le traitement de déchets dangereux et non dangereux des installations industrielles, des stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents-habitants et des élevages. Ce site internet, réalisé avec l'appui technique de l'Office International de l'Eau, contribue ainsi à l'amélioration de la connaissance environnementale, à la prévention et à la réduction de la pollution et des risques pour l'environnement.

Le registre est constitué des données déclarées chaque année par les exploitants (site de télé-déclaration <http://www.declarationpollution.ecologie.gouv.fr>). L'obligation de déclaration par les exploitants des installations industrielles, des stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents-habitants et des élevages est fixée (polluants concernés et seuils de déclaration) par l'arrêté du 31 janvier 2008 modifié relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions polluantes des installations classées soumises à autorisation et l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration, pris en application des articles 3 et 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets.

Pour de nombreuses raisons, un tel registre ne peut être exhaustif.

Les installations couvertes par le champ de l'annexe I de l'arrêté du 31/01/2008 modifié sont les installations classées soumises à autorisation préfectorale, et plus particulièrement les installations relevant de la directive IPPC (directive 96/61/CE modifiée relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution et les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents-habitants). Le registre vise 92 polluants pour les émissions dans l'eau, 81 pour les émissions dans l'air (65 pour les émissions dans le sol) et 400 catégories de déchets dangereux. En cas d'anomalie les exploitants ont la possibilité d'en informer le service d'inspection des installations classées dont ils dépendent et d'effectuer une demande de modification des données publiées.

Ces données sont notamment utilisées par l'administration dans les diverses actions de réduction des pollutions qui sont engagées par l'inspection des installations classées. Elles permettent de réaliser les synthèses nationales sur la qualité de l'air, de justifier du respect par la France de ses engagements internationaux, de la mise en œuvre des directives européennes, d'alimenter le registre national CO₂ créé pour la mise en œuvre de la directive du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la communauté."

Aucun établissement n'est inscrit au registre français des émissions polluantes sur le territoire d'étude.

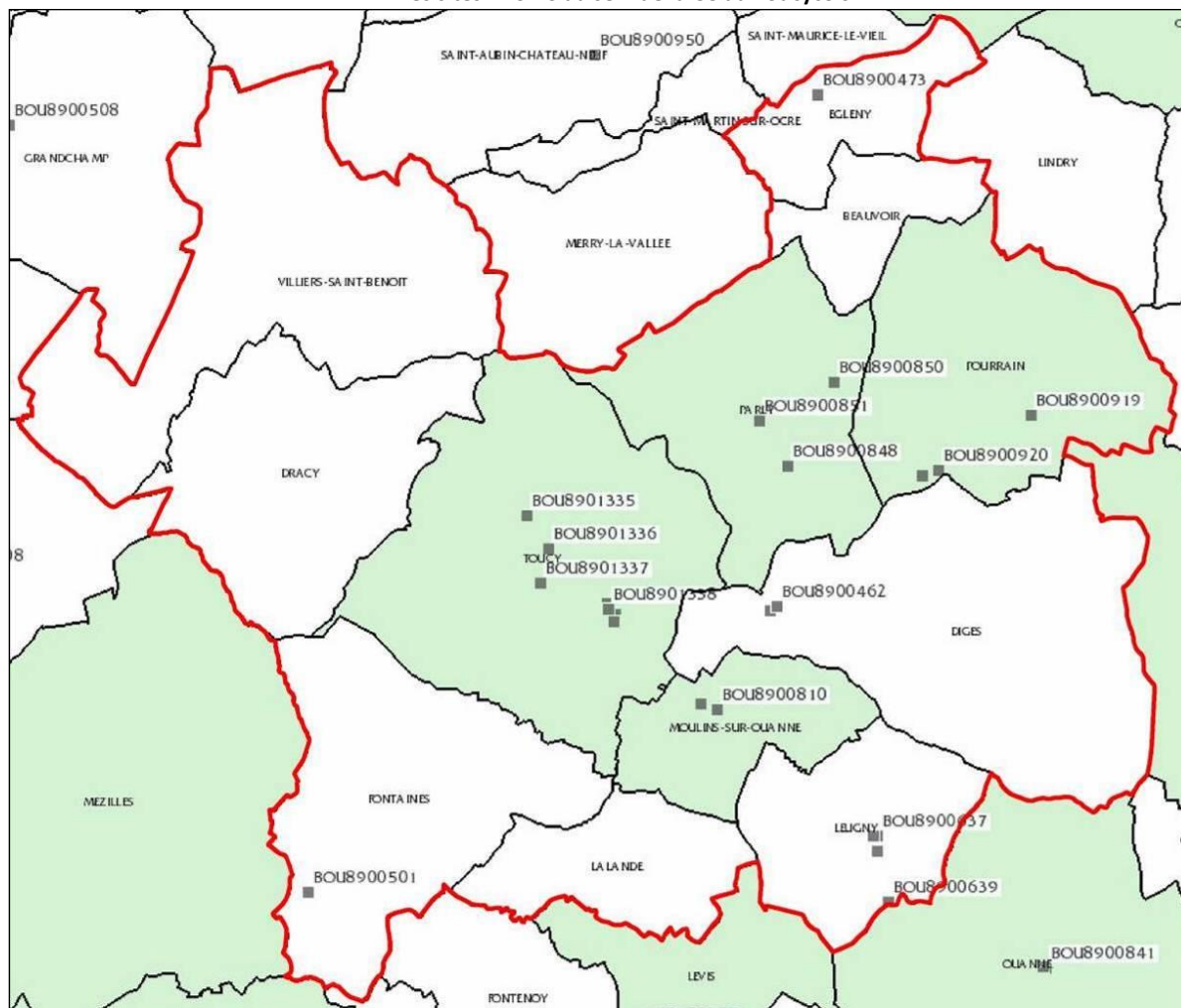
IV.2. Pollution des sols

Il existe deux bases de données du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) qui répertorient les sites et sols pollués. Il s'agit de la base de données BASIAS qui liste tous les Anciens Sites Industriels et Activités de Service qui peuvent être à l'origine de pollution des sols, et de la base de données BASOL qui répertorie les sites pollués avérés.

Aucun site BASOL n'est recensé sur le territoire d'étude.

En revanche, on recense des sites BASIAS pour les communes de Diges, Eglény, Fontaines, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Parly, Pourrain et Toucy (les communes en vert clair sont concernées par des sites non localisés). La finalité de cette base est de conserver la mémoire de ces anciens sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement.

Les sites BASIAS au sein de la CC du Toucycois



Source : BRGM

| Identifiant | Type d'activité polluante et nom de l'entreprise | Localisation | État d'occupation du site |
|-------------------|--|-------------------|---------------------------|
| Diges | | | |
| BOU8900461 | Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) M. BOURSIER | Rue de Ocrerie | En activité |
| BOU8900462 | Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) Mme MACE | Hameau de Souilly | Activité terminée |
| Égleny | | | |
| BOU8900473 | Collecte des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) Commune d'Égleny | / | Ne sait pas |
| Fontaines | | | |
| BOU8900501 | Collecte des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) Commune de Fontaines | / | Ne sait pas |
| Leugny | | | |
| BOU8900637 | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) M. CHERBUY | 6 rue Auxerre | Activité terminée |

| Identifiant | Type d'activité polluante et nom de l'entreprise | Localisation | État d'occupation du site |
|---------------------------|---|------------------------------|---------------------------|
| BOU8900638 | Autres transports terrestres de voyageurs n.c.a. (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation), à indiquer M. GOURLAIN | Chemin départemental 1 | Ne sait pas |
| BOU8900639 | Collecte des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) Commune de Leugny | Route de Chastenay | Activité terminée |
| BOU8900636 | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) M. FOUCAULT | Route de Ouanne | Ne sait pas |
| Moulins-sur-Ouanne | | | |
| BOU8900808 | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) JOLLY SARL | 1 rue Arrighi Paul | Activité terminée |
| BOU8900810 | Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a. FRANC'ERS | 7 rue de l'Église | Activité terminée |
| BOU8900809 | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) Mr JOLY | Route nationale 450 | Ne sait pas |
| Parly | | | |
| BOU8900851 | Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.) Ferme du Moulin d'en Haut | Lieu-dit Le Moulin d'en Haut | Activité terminée |
| BOU8900850 | Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...) MORSANG Atelier SA | Voie 18 des Robinots | En activité |
| BOU8900848 | Collecte des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) Commune de Parly | / | Ne sait pas |
| BOU8900849 | Fabrication de coutellerie GRIMARD | / | Ne sait pas |
| Pourrain | | | |
| BOU8900822 | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) M. BRECHOT | RN65 | Ne sait pas |
| BOU8900919 | Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ... SARL MORESK | Lieu dit le Bois Ragon | Ne sait pas |
| BOU8900923 | Carrosserie, peinture M. BERNARD | / | Ne sait pas |
| BOU8900920 | Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage) M. FORT | / | Ne sait pas |
| BOU8900921 | Collecte des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie) Commune de Pourrain | / | Ne sait pas |
| Toucy | | | |
| BOU8901332 | Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a Sté SALOMEZ et Cie SARL | ZI les Pâtures des Chaumes | En activité |
| BOU8901336 | Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) + Transformateur (PCB, pyralène, ...) SA TRAITHER | Rue Paul Defrance | Activité terminée |

| Identifiant | Type d'activité polluante et nom de l'entreprise | Localisation | État d'occupation du site |
|-------------|---|-----------------------|---------------------------|
| BOU8901337 | Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs) Ets BOULORE | Route de Fontaine | Activité terminée |
| BOU8901338 | Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques Sté VVI | Rue Charles de Gaulle | Ne sait pas |
| BOU8901335 | Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures TMS SA | Rue de la Maladrerie | En activité |
| BOU8901334 | Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...) RATOUCY SARL | Zone Industrielle | Activité terminée |
| BOU8901333 | Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a. Sté RENTOKIL SA | Zone Industrielle | Activité terminée |
| BOU8901339 | Fabrication et/ou stockage de pesticides et d'autres produits agrochimiques (phytosanitaires, fongicides, insecticides, ...) Centre Français d'Assainissement et de Traitement des Nuisances | / | Ne sait pas |

Source : BRGM

Enjeux : Une évaluation des risques devra être effectuée en cas de cessation d'activité et de réaffectation.

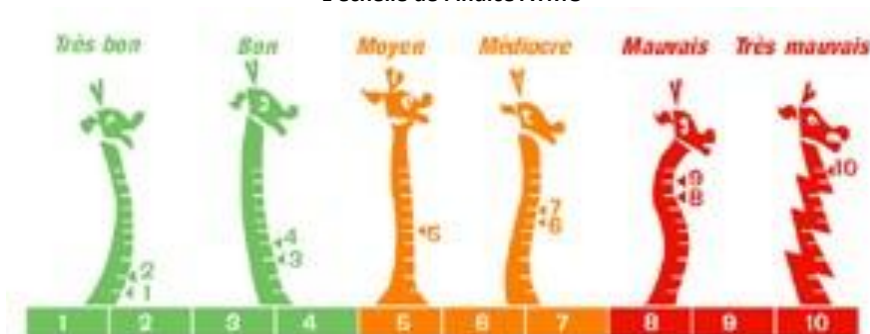
Certains sites pourraient d'ores et déjà être évalués et traités (si besoin) pour éviter toute pollution du milieu naturel (ex : ancienne décharge)

IV.3. Qualité de l'air

IV.3.1. Les indices de qualité de l'air

L'indice ATMO est un indicateur de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 à 10, associée à un indice de qualité, pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Cet indice et son mode de calcul sont précisément définis au niveau national par l'arrêté du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable du 22 juillet 2004, relatif aux indices de la qualité de l'air.

L'échelle de l'indice ATMO



Cet indice est déterminé à partir des niveaux de pollution mesurés au cours de la journée par les stations de fond urbaines et périurbaines de l'agglomération et prend en compte les différents polluants atmosphériques, traceurs des activités de transport, urbaines et industrielles.

Les sources de pollutions atmosphériques sont nombreuses, mais les plus connues sont les suivantes :

- le dioxyde de soufre SO₂ (provenance : chauffage urbain),
- le dioxyde d'azote NO₂ (provenance : 50 % transport routier, résidentiel et tertiaire chauffage urbain...),
- le monoxyde de carbone (provenance : 30 % transport routier, 30 % résidentiel et tertiaire...),
- les particules en suspension (provenance 10 % transport routier...),
- l'ozone O₃ polluant secondaire.

En Bourgogne, seules les agglomérations de Dijon et Chalon-sur-Saône disposent d'un indice ATMO ; les autres villes disposent d'un indice de qualité de l'air simplifié (IQA) calculé à partir des résultats d'une seule station urbaine, et qui ne prend en compte que les polluants suivants : oxydes d'azote, particules fines et ozone.

La qualité de l'air n'est pas mesurée dans le secteur du Toucycois. La station de mesure la plus proche se situe à Auxerre. Il s'agit d'une station dite "*urbaine*" (selon les critères définis par l'ADEME), gérée par l'association agréée Atmos'air.

Dans son rapport annuel de 2009, Atmos'air signale que, globalement, les indices de qualité de l'air "*moyen à médiocre*" et "*médiocre à très mauvais*" sont nettement plus nombreux qu'en 2008. Cependant, aucun changement de qualité n'est signalé sur Auxerre. Il est recensé :

- 0 journée de qualité médiocre à très mauvaise,
- 56 jours de qualité moyenne à médiocre,
- 303 jours de qualité très bonne à bonne.

| Concentrations moyennes annuelles en polluants à la station d'Auxerre en 2009 | |
|---|----|
| Dioxyde d'azote (NO ₂) en µg/m ³ | 17 |
| Ozone (O ₃) en µg/m ³ | 44 |
| Particules fines (PM10) | 20 |

Le bilan est le suivant pour la ville d'Auxerre :

- pour le dioxyde d'azote : les valeurs les plus faibles sont relevées en période estivale, et les maximales (décembre et février) ne dépassent jamais l'objectif de qualité fixé à 40 µg/m³. Le profil journalier révèle des périodes de pointe le matin et soir, celle du soir étant la plus marquée, ce qui coïncide avec une plus forte circulation à cette période de la journée ;
- pour l'ozone : les mois de mars à août sont les plus pollués, ce qui reste cohérent puisque ce polluant est lié aux conditions climatiques et notamment à l'ensoleillement. Le profil journalier révèle un pic de pollution entre 13h et 15h ;
- pour les particules fines : ce sont les 4 premiers mois de l'année qui sont les plus pollués et seul le mois de janvier dépasse l'objectif de qualité (30 µg/m³) avec une concentration moyenne de 31 µg/m³.

IV.3.2. La qualité de l'air des communes de la CC

En l'absence de station de mesure sur le territoire de la CC du Toucycois, la qualité de l'air est estimée sur la base du recensement des activités/structures/infrastructures sources de pollutions atmosphériques.

- **Circulation routière** : la circulation automobile, dans ce secteur rural, reste la principale source de pollution, même si l'impact est à nuancer compte tenu de l'environnement ouvert et "ventilé" de ce territoire.

Le Toucycois est parcouru par un ensemble de routes départementales, dont seule la RD 965 (d'orientation Est-Ouest, structurante à l'échelle de la région) passe sur le territoire de Fontaines, Toucy, Parly et Pourrain ainsi que dans les centres-bourgs de Pourrain et de Toucy.

Pour ces deux villes, l'impact peut être ponctuellement significatif si de mauvaises conditions de circulation se combinent à de mauvaises conditions météorologiques. La nuisance est essentiellement liée aux passages des poids lourds.

- **Établissements industriels** : le registre français des émissions polluantes ne répertorie aucun établissement responsable d'émissions polluantes.

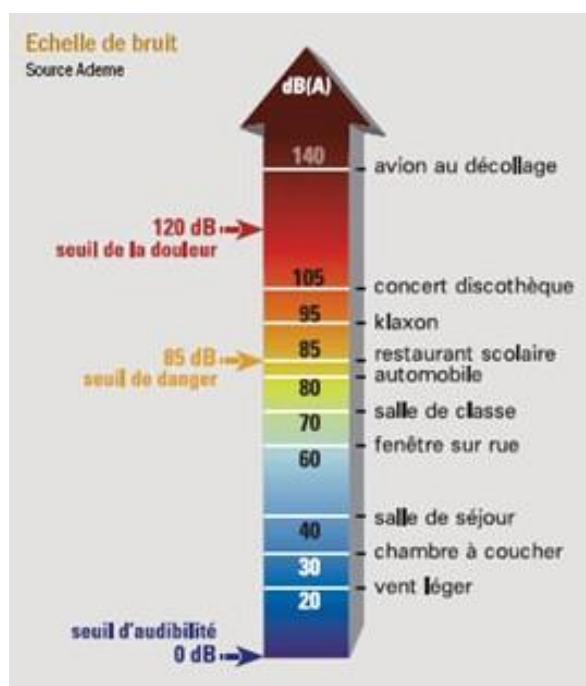
Enjeux : Limiter les déplacements routiers en privilégiant des déplacements "doux" reste difficile dans des territoires ruraux où l'automobile est une nécessité. Limiter l'étalement urbain favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers, sensibiliser au covoiturage pourrait permettre d'améliorer la qualité atmosphérique du territoire.

IV.4. Nuisances sonores

IV.4.1. Généralités

Le bruit est défini comme une énergie acoustique audible provenant de sources multiples. Il peut être néfaste à la santé de l'homme.

Parmi les multiples sources de bruit qui existent dans l'environnement proche, 80 % sont émises par les transports sur le territoire français.



IV.4.2. Classement sonore des infrastructures terrestres

Chaque département définit un classement sonore des infrastructures terrestres, qui concerne les principaux axes de circulation. Pour chacun des tronçons d'infrastructures concernés,

- le classement dans une des cinq catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996,
- la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de ces tronçons,

sont arrêtés conformément aux dispositions figurant dans le tableau joint à l'arrêté préfectoral.

Ce tableau indique également le type de tissu urbain relatif au tronçon concerné.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont arrêtés comme suit (extrait de l'article 4 de l'arrêté du 30 mai 1996) :

| Catégorie de l'infrastructure | Niveau sonore de référence L, en période diurne en dB(A) | Niveau sonore de référence L, en période nocturne en dB(A) | Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure ⁽¹⁾ |
|-------------------------------|--|--|---|
| 1 | L > 81 | L > 76 | d = 300 m |
| 2 | 76 < L <= 81 | 71 < L <= 76 | d = 250 m |
| 3 | 70 < L <= 76 | 65 < L <= 71 | d = 100 m |
| 4 | 65 < L <= 70 | 60 < L <= 65 | d = 30 m |
| 5 | 60 < L <= 65 | 55 < L <= 60 | d = 10 m |

(1) : cette largeur correspond à la distance définie à l'article 2 comptée de part et d'autre de l'infrastructure.

Ces niveaux sonores sont évalués en des points de référence situés, conformément à la norme NF S 31-130 "Cartographie du bruit en milieu extérieur", à une hauteur de 5 mètres au-dessus du plan de roulement et :

- à deux mètres en avant de la ligne moyenne des façades pour les "rues en U" ;
- à une distance de l'infrastructure de dix mètres, augmentés de 3 dB(A) par rapport à la valeur en champ libre pour les tissus ouverts, afin d'être équivalent à un niveau en façade ;
- l'infrastructure est considérée comme rectiligne, à bords dégagés, placée sur un sol horizontal réfléchissant.

Selon l'article L 111-1-4 du code de l'Urbanisme, il est rappelé que "en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière, et de 75 m de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation".

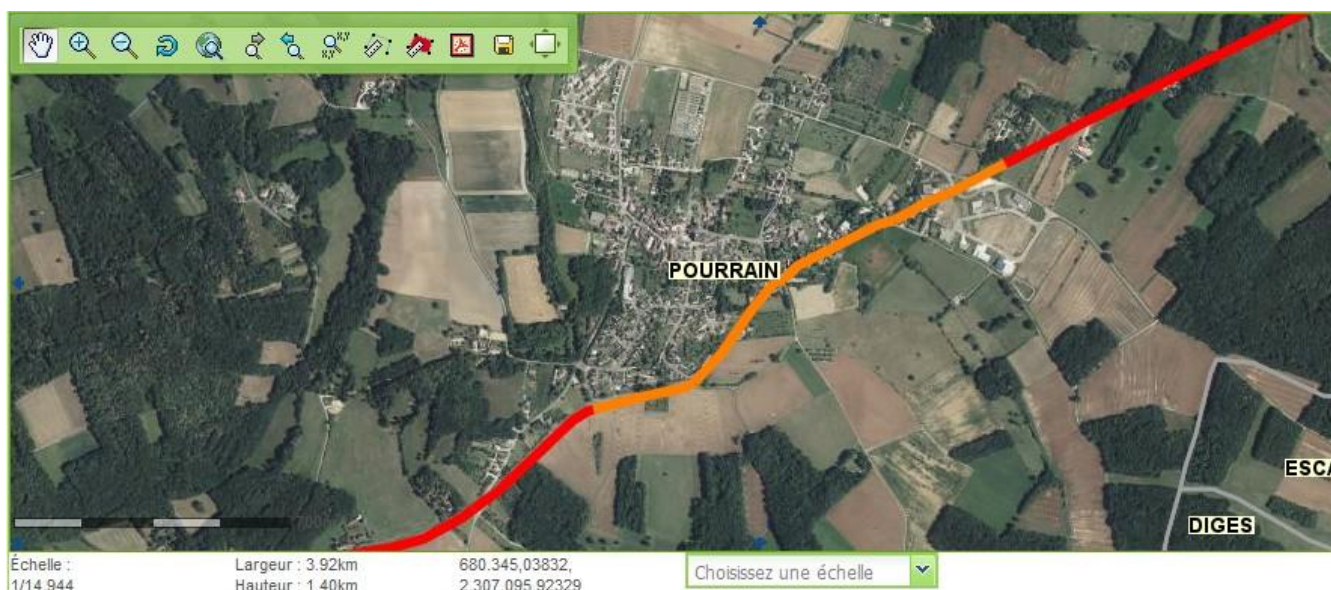
Le territoire de la CC du Toucycois est concerné par l'une de ces voies : la Route Départementale 965, qui traverse les communes de Toucy, Parly et Pourrain, est classée route à grande circulation (arrêté préfectoral n°PREF-DCLD-2001-0040 portant classement sonore de la RD965).

| Désignation de la voie | Désignation du tronçon | | Commune | Catégorie de la voie | Largeur affectée par le bruit | Type de tissu |
|------------------------|------------------------|----------------------|----------|----------------------|-------------------------------|---------------|
| | Origine (du PR n°) | Extrémité (au PR n°) | | | | |
| RD 965 | 63.250 | 66.350 | Pourrain | 3 | 100 m | ouvert |
| | 66.350 | 67.650 | Pourrain | 4 | 30 m | ouvert |
| | 67.650 | 70.800 | Pourrain | 3 | 100 m | ouvert |
| | 69.550 | 74.000 | Parly | 3 | 100 m | ouvert |
| | 71.580 | 76.400 | Toucy | 4 | 30 m | ouvert |
| | 76.400 | 76.850 | Toucy | 3 | 100 m | ouvert |
| | 76.850 | 77.500 | Toucy | 4 | 30 m | ouvert |

Cette voie structurante est plus particulièrement impactante pour les bourgs de Pourrain et de Toucy qu'elle traverse. Les extraits de carte ci-dessous, issus de la base de données CARTELIE, permettent de visualiser les secteurs affectés par le bruit, et notamment dans les bourgs de Pourrain et Toucy.

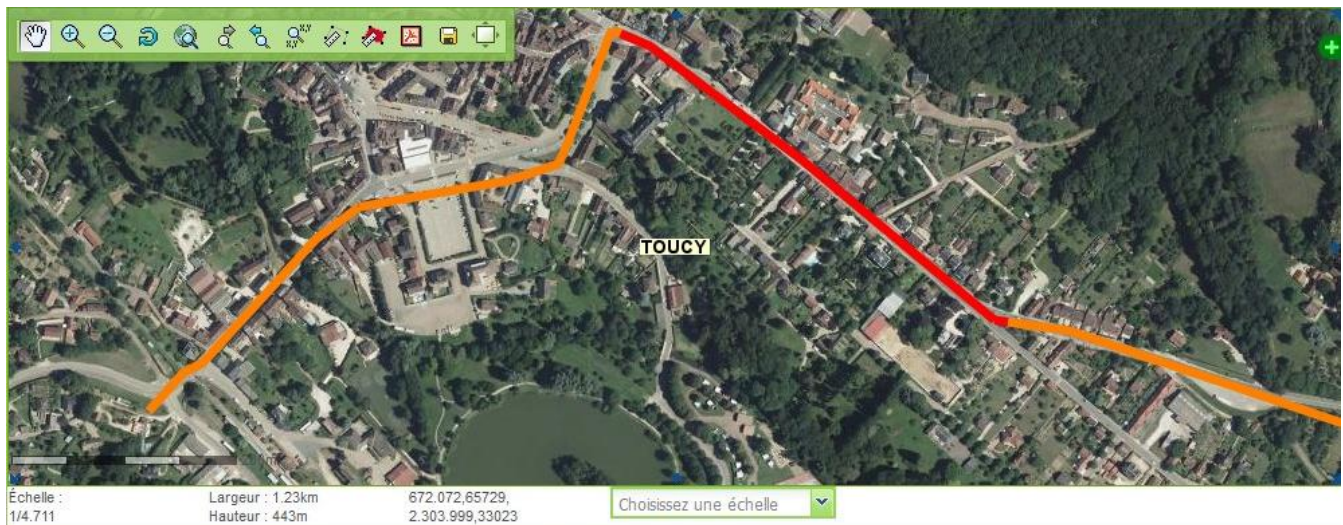


Cartographie du tracé de la RD965 classée route à grande circulation au niveau du centre-bourg de Pourrain



Source : Application CARTELIE consultable via le site yonne.gouv.fr (DDT89)

Cartographie du tracé de la RD965 classée route à grande circulation au niveau du centre-bourg de Toucy



Source : Application CARTELIE consultable via le site yonne.gouv.fr (DDT89)



Enjeux : Limiter l'urbanisation dans les secteurs les plus soumis au bruit. Le cas échéant, respecter les distances réglementaires et/ou les mesures de construction adaptées.

Si une urbanisation s'avère nécessaire au bord de la RD 965, des règles différentes d'implantation de l'article L 114-1-4 peuvent être envisagées si la qualité du projet urbain est présentée dans une étude.


Cette dernière devra justifier d'une part de l'opportunité de la future urbanisation au regard de l'organisation du territoire, et d'autre part à la dérogation de la marge de retrait. Ensuite, l'étude devra démontrer en quoi les règles d'urbanisme qui seront intégrées dans le PLUI permettent d'aboutir à un projet urbain répondant aux critères énumérés à l'article L 11-1-4 : qualité de l'urbanisation et du paysage, qualité architecturale, nuisances, sécurité.

POLLUTION ET NUISANCES


Forces

-  Aucun site BASOL répertorié sur le territoire de la CCT
-  Aucune pollution de l'air n'est recensée : très faible impact de la RD 965 compte tenu du caractère rural du secteur



Faiblesse

-  La RD 965 est qualifiée de route à grande circulation pouvant entraîner des nuisances sonores (notamment au sein des centre-bourgs traversés)


Opportunité


-  Limiter l'étalement urbain et favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers pourra encore plus limiter les impacts sur la qualité de l'air

Menaces

-  Atteinte à la qualité du cadre de vie pour les habitants situés à côté de la RD 965
-  Risque de pollution en cas de réaffectation des sols d'un ancien site BASIAS sans analyses préalables

Chiffres clés

 **28** : nombre de sites BASIAS

 **0** : nombre de sites BASOL

V. Collecte et traitement des déchets

❖ À l'échelle de la région Bourgogne (données issues du SRCAE)

La quantité de déchets ménagers et assimilés produite en Bourgogne ne cesse d'augmenter : 531 kg/habitant en 2008 contre 456 en 2001. Malgré le développement du recyclage, les quantités enfouies ou incinérées diminuent très peu : 2 % entre 2001 et 2008.

Le traitement des déchets n'est pas non plus optimal puisqu'en 2008, 44 % des déchets ménagers et assimilés sont enfouis alors que depuis 2002, d'après le Code de l'environnement, seuls les déchets ultimes (ordures ménagères) peuvent être mis en centre de stockage.

Il existe 3 usines d'incinération en Bourgogne, mais qui ne valorisent que partiellement l'énergie produite. Par ailleurs, sur les 13 installations de stockage existantes, 3 seulement valorisent le biogaz.

Les objectifs de 2020 donnent la priorité à la réduction des déchets et le scénario se base sur une réduction minimale de 15 %.

❖ À l'échelle du département de l'Yonne

Le département de l'Yonne est doté d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA). C'est un outil destiné à donner des orientations aux communes ou aux intercommunalités qui restent compétentes en matière de gestion des déchets.

Dans l'Yonne, le territoire est découpé en quatre zones : Sénonais, Centre-Yonne, Puisaye-Forterre et Avallonnais-Tonnerrois.

Le PDEDMA constate les problèmes sur l'ensemble du territoire, définit des priorités et propose des solutions. Il comporte également un volet prévention : à destination des professionnels (BTP, agriculteurs, stations d'épuration...) mais aussi des particuliers, afin qu'ils trient correctement leurs déchets.

Le Département est desservi par six installations de stockage des déchets non dangereux – Champigny et la Chapelle-sur-Oreuse (Sénonais), Saint-Florentin et Monéteau (Centre-Yonne), Sauvigny-le-Bois (Avallonnais-Tonnerrois) et Ronchères (Puisaye-Forterre) – et une unité d'incinération des ordures ménagères (Sens).

❖ La Communauté de communes du Toucycois

La gestion des déchets était une des compétences optionnelles de la CC du Toucycois. Elle se chargeait de la collecte des déchets ultimes (ordures ménagères) et des biodéchets (restes de repas et de préparation de repas), de la gestion des déchetteries (on en recense deux : à Toucy et à Pourrain) et de la facturation (Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères). À noter également que la Communauté de Communes met à disposition de ses habitants des composteurs individuels à installer chez soi, et qu'un règlement de collecte a été mis en place sur le territoire.

Le traitement des déchets ultimes et des biodéchets ainsi que la collecte sélective (verres, papiers, emballages) sont assurés par le Syndicat Mixte de Puisaye.

D'après le Porter à Connaissance de l'État, à compter du 1^{er} janvier 2012, le transfert de la compétence collecte et traitement des déchets au syndicat mixte prend effet, avec recours à un système dérogatoire prévu par le code général des collectivités locales pour la perception de la taxe

ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les communautés de Communes adhérentes.

L'état des lieux de cette thématique à l'échelle du Toucycois est analysé ci-après. A noter que la commune de Leugny n'a adhéré à la Communauté de Communes qu'en janvier 2010.

V.1. Collecte des déchets

La collecte des déchets peut s'effectuer de 3 façons :

V.1.1. Le porte à porte

Le porte à porte concerne les déchets ultimes et les biodéchets (collecte opérationnelle sur l'ensemble de la CC depuis 2002). Ils sont collectés par camions-bennes bicompartimentés de la société SITA de façon hebdomadaire, excepté pour Toucy (deux passages). Un bac spécifique aux biodéchets a été remis à chaque foyer.



Le rapport annuel de 2011 mentionne pour 2010 un effectif composé de 7 chauffeurs poids lourds (soit un de plus qu'en 2009), 10 équipiers de collecte, 1 mécanicien et 1 chef d'équipe. La CC dispose de 7 camions permanents pour effectuer la collecte, ainsi que des véhicules de soutien et de renfort pour pallier les pannes et autres indisponibilités.

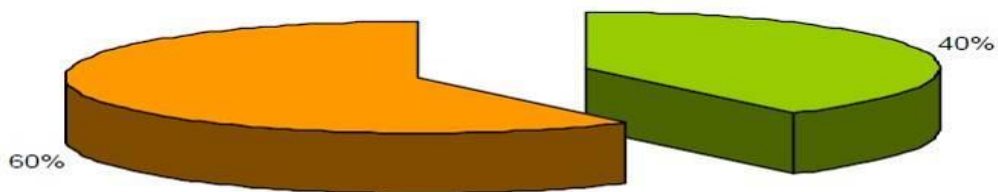
Le territoire de la CC est divisé en 7 tournées de collecte pour un total de 56 017 km en 2010 : Pourrain/Beauvoir, Villiers-Saint-Benoît/Dracy, Fontaines/Lalande et Leugny à partir de 2010, Toucy (le mardi et le vendredi), Parly/Égleny/Moulins-sur-Ouanne, Diges/Sauilly (hameau rattaché à la Communauté de Communes pour la gestion des déchets depuis 2010).

La répartition des tonnages par tournée, par type de collecte et par flux sont les suivants (comparaison des tonnages 2009 et 2010 hors prise en compte de Leugny) :

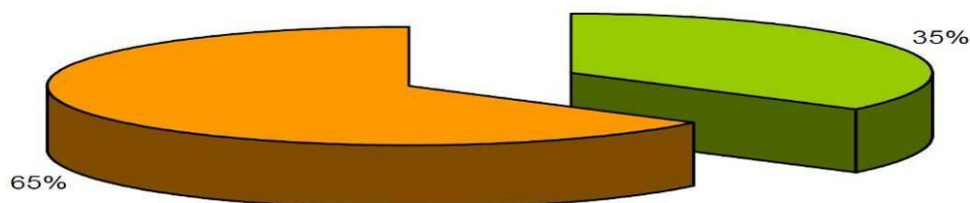
Répartition des tonnages par type de collecte entre 2009 et 2010

| Tournées | Déchets ultimes | | | | Biodéchets | | | |
|---------------------------------|-----------------|-----------|-----------------|-----------|---------------|-----------|---------------|-----------|
| | 2009 | | 2010 | | 2009 | | 2010 | |
| | t | % | t | % | t | % | t | % |
| Pourrain/Beauvoir | 223,56 | 57 | 219,96 | 59 | 171,3 | 43 | 153,39 | 41 |
| Villiers-Saint-Benoît/Dracy | 133,5 | 60 | 128,36 | 64 | 89,4 | 40 | 71,34 | 36 |
| Fontaines/Lalande | 114,04 | 66 | 134,84 | 71 | 58,2 | 34 | 56,22 | 29 |
| Toucy (mardi) | 274,38 | 64 | 329,34 | 68 | 155,74 | 36 | 156,32 | 32 |
| Toucy (vendredi) | 188,45 | 60 | 219,94 | 68 | 123,7 | 40 | 103,88 | 32 |
| Parly/Égleny/Moulins-sur-Ouanne | 167,86 | 56 | 194,84 | 62 | 134,46 | 44 | 118,82 | 38 |
| Diges/Sauilly | 177,38 | 59 | 189,14 | 61 | 121,58 | 41 | 118,68 | 39 |
| La CC | 1 279,17 | 60 | 1 416,42 | 65 | 854,38 | 40 | 778,65 | 35 |

Répartition des flux en 2009



Répartition des flux en 2010



■ BIO ■ OM

Source : Rapports annuels de 2010 et 2011 - Collecte des déchets ménagers et assimilés de la CC du Toucycois

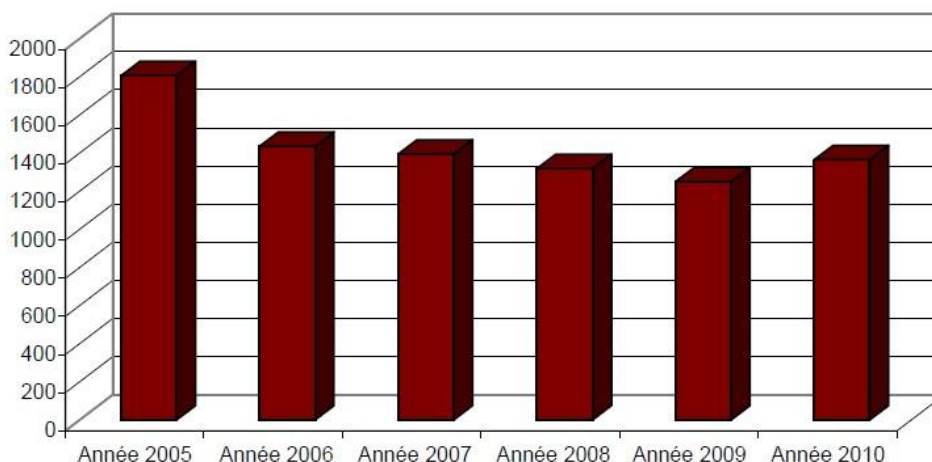
Il ressort globalement de cette analyse qu'à l'échelle de la CC, les déchets ultimes ont augmenté d'environ 140 tonnes entre 2009 et 2010, alors que les biodéchets ont diminué de 76 tonnes. Si l'on entre plus dans le détail, cette augmentation se répartit sur les tournées de Fontaines/Lalande, Toucy, Parly/Égleny/Moulins-sur-Ouanne, Diges/Sauilly. Cette augmentation ne peut donc pas être entièrement attribuée à l'inclusion du hameau de Sauilly.

La commune de Leugny, qui a intégré l'intercommunalité en 2010, a totalisé 101,38 tonnes d'ordures ménagères, soit 277,75 kg/hab. (seule donnée dont nous disposons pour la commune).

Il peut être avancé que les efforts des foyers pour trier les biodéchets des ordures ménagères se font moindres.

Des incitations à l'effort sont donc à mettre en place afin de baisser le tonnage des déchets ménagers, notamment par la sensibilisation régulière des populations au tri ; d'autant qu'un net recul des ordures ménagères avait été constaté depuis 2005, valorisant ainsi le règlement de collecte mis en place en 2006.

Evolution Tonnages



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2010

V.1.2. La collecte en apport volontaire

Des conteneurs en point d'apport volontaire (PAV) sont disponibles en de nombreux endroits de la CC pour le tri sélectif. On peut y déposer les emballages ménagers recyclables, les papiers et le verre. Ce type de collecte est géré par le Syndicat Mixte de la Puisaye.

La collecte du verre est assurée par la société GACHON, basée à Créancey, pour l'ensemble des communes. La collecte des deux autres types de déchets est assurée par la société LBDI, implantée à Charny, et le tri est effectué par la société SOREPAR, basée à Ormoy

On recense en 2010 28 PAV dans la CC, totalisant 118 conteneurs :

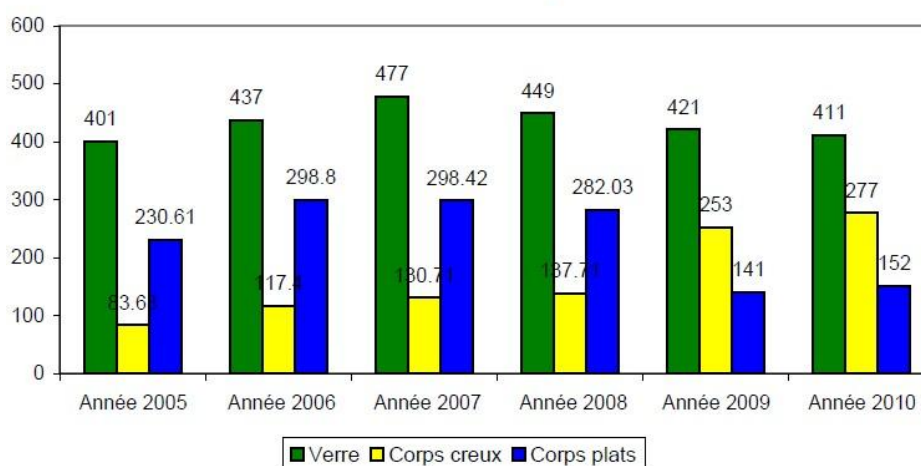
| Communes | Nombre de PAV | | | Localisation |
|--------------------|---------------|---------|-------|---|
| | Emballages | Papiers | Verre | |
| Beauvoir | 1 | | | Vers les Tessons |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Diges | 3 | | | Route de Varennes Volvent Sauilly |
| | 6 | 3 | 4 | |
| Dracy | 2 | | | Les Fouets |
| | 3 | 3 | 2 | |
| Égleny | 1 | | | - |
| | 2 | 1 | 2 | |
| Fontaine | 1 | | | - |
| | 3 | 1 | 1 | |
| Lalande | 1 | | | - |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Leugny | 1 | | | - |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Moulins-sur-Ouanne | 1 | | | - |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Parly | 2 | | | Salle des Fêtes Place D. Boucher |
| | 4 | 2 | 2 | |
| Pourrain | 3 | | | Nantou Cimetière |
| | 6 | 4 | 5 | |

| | | | | |
|-----------------------------|----|---|----|---|
| | | | | Les Michauts |
| Toucy | 6 | | | Atac 5 Quartaux HLM Intermarché Camping La Poste |
| | 13 | 8 | 11 | |
| Villiers-Saint-Benoît | 1 | | | - |
| | 3 | 1 | 1 | |
| Déchetterie de Toucy | 1 | | | Déchetterie |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Déchetterie de Pourrain | 1 | | | Déchetterie |
| | 2 | 1 | 1 | |
| Toucy - Ateliers municipaux | 1 | | | Ateliers municipaux |
| | 1 | 1 | 1 | |

Les quantités collectées de 2005 à 2010 par type de déchets sont les suivantes :

| | Quantité collectée en t | | | | | |
|----------------------|-------------------------|--------------|----------------|--------------|------------|------------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| Verres | 401 | 437 | 449 | 449 | 421 | 411 |
| Journaux / magazines | 230,6 | 298,8 | 496,4 | 282 | 141 | 152 |
| Corps creux | 83,6 | 117,4 | 130,7 | 137,7 | 253 | 277 |
| Total | 715,2 | 853,2 | 1 049,1 | 868,7 | 815 | 840 |

Collecte sélective : évolution des quantités collectées



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2010

La collecte du verre diminue progressivement depuis 2007 ; les corps plats quant à eux (types magazines) régressent depuis 2008, ce qui peut laisser penser que les campagnes réalisées pour stopper ce type de déchets (type autocollant "stop PUB" sur les boîtes aux lettres) portent leurs fruits. On note cependant un léger regain en 2010 (rappelons l'adhésion de Leugny et de Sauilly à l'intercommunalité). Par contre, les corps creux sont en constante progression.

Il est également constaté que le taux de refus des emballages est encore très élevé : 23 % pour une norme en principe inférieure à 15 %.

V.1.3. L'apport en déchetterie

Il existe 2 déchetteries sur le territoire depuis mai 2004 : à Toucy (dans la zone d'activités des Hâtes du Vernoy) et Pourrain (lieu-dit "Champs Blancs"). Elles accueillent les particuliers et les professionnels (entreprises, artisans) du lundi au samedi pour Toucy et les mardi, mercredi, vendredi et samedi pour Pourrain.

Horaires d'ouverture de Toucy :

En été (01-04 / 30-09) :

Lundi : 14h - 18h30

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 14h - 18h

Jeudi : 9h30 - 12h

Vendredi : 9h / 12h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

En hiver (01-10 / 31/03) :

14h - 16 h

10h - 12h

14h - 16h

10h - 12h

10h - 12h

10h - 12h / 14h - 16h

Horaires d'ouverture de Pourrain :

En été (01-04 / 30-09) :

Mardi: 14h - 18h

Mercredi: 9h30 - 12h

Vendredi: 14h - 18h30

Samedi: 9h - 12h / 14h - 18h30

En hiver (01-10 / 31/03) :

14h - 16h

10h - 12h

14h - 16h

10h - 12h / 14h - 16h

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la CC du Toucycois a signé une convention avec la CC voisine de l'Aillantais pour que 5 de leurs communes puissent avoir accès à la déchetterie de Toucy : Merry-la-Vallée (419 hab.), Saint-Aubin-Château-Neuf (519 hab.), Saint-Martin-sur-Ocre (51 hab.), Saint-Maurice-le-Vieil (293 hab.), et Saint-Maurice-Thizouaille (251 hab.).

Les fréquentations des déchetteries ont continuellement augmenté depuis 2004 passant de 3 035 visites pour Toucy et 2 459 pour Pourrain à 12 336 et 7 712 visites respectives en 2010. La fréquentation des professionnels a augmenté en 2009 ; mais seulement 185 sur les 417 professionnels du territoire de la CC les utilisent.

Chacun peut y emmener encombrants, ferrailles, produits toxiques, déchets verts, cartons, gravats, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E), néons, Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI), etc.



Source : image disponible sur le site de la Communauté de Communes du Toucycois

Les quantités collectées en 2009 ont été les suivantes :

| Type de collecte | Quantité en tonnes | Quantité en kg/hab. desservi |
|---|--------------------|------------------------------|
| Petits déchets chimiques en mélange | 9,4 | 0,9 |
| Piles électriques usagées | 0,1 | 0,0 |
| Tubes fluorescents | 1,2 | 0,0 |
| Batteries usagées | 6,5 | 0,7 |
| Huiles usées | 3,5 | 0,4 |
| Toners d'impression | 0,1 | 0,0 |
| Déchets de soins et déchets biologiques infectieux | 0,0 | 0,0 |
| Total déchets dangereux : | 20,9 | 2,0 |
| Déchets de papiers et cartons | 64,0 | 6,4 |
| Déchets métalliques | 236,9 | 23,8 |
| Total matériaux recyclables : | 300,9 | 30,2 |
| Déchets verts | 438,0 | 43,9 |
| Total déchets verts : | 438,0 | 43,9 |
| Écrans, dont appareils à tubes cathodiques | 13,6 | 1,4 |
| Gros appareils à dominante métalliques de type "blanc" pour les ménages | 13,0 | 1,3 |
| Pneumatiques hors d'usage | 5,7 | 0,6 |
| Petit électroménager hors d'usage | 18,3 | 1,8 |
| Gros appareil de production de froid | 10,7 | 1,1 |
| Encombrants ménagers divers | 726,9 | 72,9 |
| Total encombrants : | 788,2 | 79,1 |
| TOTAL (hors gravats) | 1 548,0 | 155,1 |
| Déchets de construction et de démolition | 615,6 | 61,8 |
| Total déblais et gravats : | 615,6 | 61,8 |
| TOTAL (avec gravats) | 2 163,6 | 216,9 |

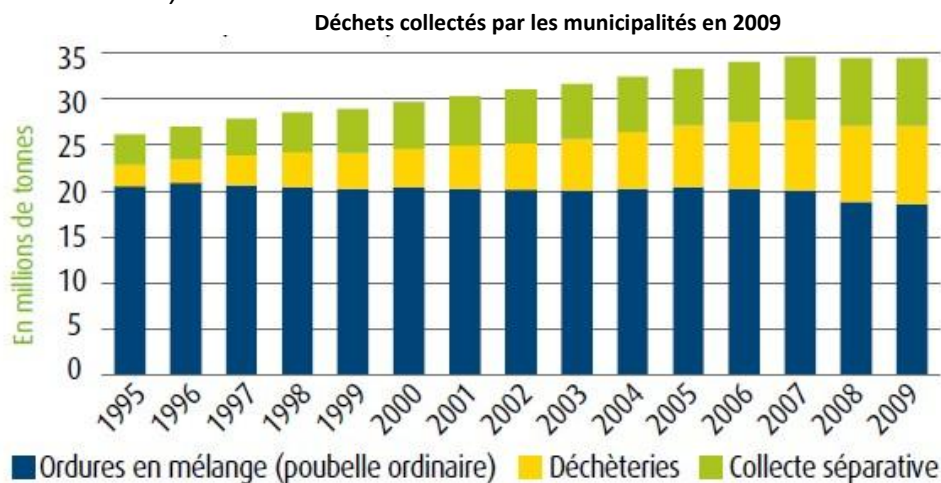
Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2009

Pour 2010, les tonnages suivants nous ont été transmis par la CC T :

| | Tonnage des déchetteries en 2010 | | | | | Total |
|--|----------------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|---|
| | Cartons | Ferrailles | DNR | Végétaux | Gravats | |
| Toucy | 48,9 | 148,8 | 492,7 | 228,8 | 356,4 | |
| Pourrain | 18,4 | 91,2 | 304 | 204,2 | 259,2 | |
| TOTAL déchetteries | 67,4 | 240 | 796,7 | 433 | 615,6 | 2 152,7 t |
| Kg/an/hab. | 6,4 | 22,8 | 75,7 | 41,1 | 58,5 | 204,5 kg |
| Collecte en déchetterie dans l'Yonne en 2008/hab <i>(source : Alterre Bourgogne)</i> | | | | | | 113 kg (hors gravats et déblais) |
| Collecte en déchetterie en France en 2001/hab <i>(source : ADEME)</i> | | | | | | 143 kg |

A l'échelle française, les déchets collectés par les municipalités en 2009 atteignaient 34,5 millions de tonnes, contre 26 en 1995, soit 539 kg par habitant. Entre 1995 et 2009, les quantités d'encombrants et déchets verts acheminés en déchetteries ont quadruplé, le poids des emballages collectés sélectivement a doublé.

L'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est d'atteindre un taux de recyclage (matière et organique) des déchets municipaux de 35 % en 2012 et de 45 % en 2015. En 2009, ce taux était de 34 % (source : MEDDTL).



Source: ADEME - SOeS, 2011 (DOM inclus)

Suite à l'apport en déchetterie, la collecte des gravats, déchets verts, encombrants, cartons et ferrailles est assurée par la SAS BOURGOGNE RECYCLAGE à Longvic.

La collecte et le traitement des Déchets Dangereux des Ménages sont assurés par la société TRIADIS. La collecte des pneumatiques est assurée par la société ALIAPUR par l'intermédiaire d'EKOLOGOS. Les huiles de moteur usagées sont collectées et recyclées par la société SEVIA-SRRHU implantée à La Garenne-Colombes.

Les cartouches informatiques sont récupérées par la société OZONE située à Auxerre. Les piles sont collectées par Corépile (source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers - année 2009).

| | Déchets | Destination | Communes / Dépt d'implantation |
|--------------------------------|--|--|---|
| Déchets issus des collectes | Ordures ménagères résiduelles | Ronchères (89) | Enfouis dans le CSDU* de Ronchères (89) |
| | Biodéchets des ménages | Ronchères (89) | Plateforme de compostage |
| Déchets issus des déchetteries | Déchets verts | Fontenouille (89) | Compost |
| | Cartons | Shamrock Environnement | Auxerre (89) |
| | Déchets de construction et de démolition | CC du Toucycois | - |
| | Déchets métalliques | Sotribat | Venoy (89) |
| | Déchets de soins et déchets biologiques infectieux | Incinération avec valorisation énergétique - Rochefort-sur-Nenon | (39) |
| | Batterie | Plateforme de regroupement DIS - Triadis - Etampes | Etampes (91) |
| | Tubes fluorescents | Démontage, démantèlement | (75) |
| | Toners d'impression | Collectors | (69) |
| | Gros appareils à dominante métallique de type "blanc" pour les ménages | CORNEC SAS | (77) |
| | Petit électroménager hors d'usage | Remondis France SAS | (60) |
| | Gros appareil de production de froid | Remondis France SAS | (60) |
| | Encombrants ménagers divers | Cet2 Saint-fargeau - Sm de la Puisaye | Ronchères (89) |
| | Écrans, dont appareils à tubes cathodiques | Remondis France SAS | (60) |
| | Piles électriques usagées | EURO-DIEUZE Industrie | (57) |
| | Pneus | OURRY | (77) |
| | Huiles usées | SEVIA-SERRHU | Brazey-en-Plaine (21) |
| Textiles | Le Relais Nord | Bruay-la-Bussière (62) | |

*CDSU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

V.2. Traitement des déchets

Le Syndicat Mixte de Puisaye a été créé par l'arrêté du 7 septembre 1979. Il couvre un territoire de 9 Communautés de Communes, soit 35 000 habitants et 74 communes.

Suite à la collecte en porte à porte, l'ensemble des déchets sont acheminés vers le Centre d'Enfouissement Technique du Syndicat Mixte de Ronchères, qui regroupe une plateforme de compostage (qui valorise l'ensemble des biodéchets collectés) et un centre de stockage de classe II (depuis 2001) pour les déchets ultimes. Ce site est exploité en régie par le Syndicat Mixte.

Il existe 4 types de valorisation des déchets : la valorisation organique (qui a représenté 1 269 tonnes en 2009), la valorisation de matières (1 198 tonnes en 2009), l'incinération (0 tonne) et le stockage (1 977,5 tonnes).

Pour les déchets issus des collectes (hors déchetteries), 60 % ont été stockés et 40 % valorisés en matières organiques.

Pour les déchets collectés en déchetterie (hors gravats), 47 % ont été stockés, 29 % ont été valorisés organiquement, 25 % en valorisation matière (tri, démontage, regroupement de déchets) et aucun n'a été incinéré.

À noter que dans les deux déchetteries du Toucycois, le compost est librement accessible pour quiconque souhaite en prendre.

V.3. Facturation du service

La facturation de ce service relève de la compétence de la Communauté de Communes. Il s'agit de la Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

Elle prend en compte l'ensemble de la gestion des déchets : la collecte et le traitement des déchets ultimes, des biodéchets, des déchets recyclables et le fonctionnement des déchetteries, la gestion des PAV, les frais généraux et frais de personnel.

Cette redevance comprend une part par point de ramassage et une part variable selon le nombre de personnes dans le foyer (1, 2, 3 et +) et un tarif pour les résidences secondaires. Elle est adressée à l'ensemble des foyers deux fois par an et une fois par an pour les professionnels.

Les particuliers et les professionnels participent au financement des déchetteries au travers de la redevance. Le montant est différent entre les particuliers et les professionnels. Ces derniers ne bénéficient que de 1 m³ gratuit par semaine contre 3 m³ pour les particuliers. Ainsi, il a été décidé en conseil communautaire que les professionnels paieraient les mêmes frais fixes que les particuliers mais seulement 1/3 des frais variables qui correspondent à la collecte et au traitement des déchets.





Enjeux : Bien que la problématique des déchets soit prise en compte au sein de la CC, il ressort de cette analyse que les résultats de 2010 sont moins bons que ceux des années précédentes, renversant ainsi les tendances. Afin de diminuer encore la quantité de déchets produits, la CC se doit de poursuivre les nombreuses actions qu'elle mène déjà dans ce domaine :

- actions de communication et de prévention sur les déchets et leur tri (journaux, guides, animations, participations aux opérations nationales),***
- actions avec les acteurs économiques à développer,***
- continuer d'encourager le compostage individuel par la mise à disposition de composteurs et chercher à établir un suivi.***





Il faudra également prendre en compte l'augmentation des populations à venir et veiller à la capacité des déchetteries.

LES DECHETS



Forces

-  Mise en place d'un règlement de collecte
-  Mise à disposition de composteurs et compost librement accessible dans les déchetteries
-  La collecte de verre diminue progressivement depuis 2007, les corps plats depuis 2008
-  Fréquentation de plus en plus forte des déchetteries

Faiblesses

-  Augmentation des déchets ultimes entre 2009 et 2010 (après une baisse constatée depuis 2005)
-  Baisse du tri des biodéchets
-  Corps creux en constante progression
-  Taux de refus des emballages encore très élevé









Opportunités

-  Profiter pour relancer une campagne de valorisation/tri des déchets
-  Prévoir dès à présent l'agrandissement des déchetteries

Menace

-  Saturation des déchetteries

Chiffres clés

-  **19** : nombre d'employés affectés à la collecte des déchets
-  **7** : nombre de camions en permanence affectés à la collecte des déchets
-  **56 017** : km effectués par les camions pour assurer la collecte des déchets en 2010
-  **140** : nombre de tonnes de déchets ultimes récoltées en 2010
-  **76** : nombre de tonnes de biodéchets récoltées en 2010
-  **28** : nombre de points d'apports volontaires (PAV)
-  **23** : en pourcentages, taux de refus des emballages (encore très élevé : norme < 15 %)
-  **2** : nombre de déchetteries

VI. Gestion de l'eau

Les informations de ce chapitre ont été synthétisées à partir des documents d'urbanisme des communes ainsi que des schémas directeurs et zonages d'assainissement de chaque commune.

Le contrôle des installations autonomes d'assainissement est géré par un SPANC sous la maîtrise d'ouvrage de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

VI.1. Eau potable

Dans un bilan publié en janvier 2010 par l'ARS Bourgogne, il ressort que l'eau distribuée dans la CC du Toucycois :

- est de bonne qualité pour la bactériologie (supérieure à 95 %), excepté pour la commune de Beauvoir qui est la seule à être de mauvaise qualité pour cet indice (conformité inférieure à 70 %),
- que la présence en nitrates est modérée (entre 10 et 25 mg/l) pour les communes de Dracy, Fontaines, Toucy, Diges, Parly et Pourrain, moyenne pour Beauvoir et Eglény (entre 25 et 40 mg/l), et nulle pour les communes de Leugny, Lalande et Moulins-sur-Ouanne,
- que l'eau est peu dure (titre hydrotimétrique entre 10° et 20°) pour les communes de Dracy, Fontaines, Toucy, Parly, Diges et Pourrain et dure dans les autres communes (TH entre 20° et 35°),
- et que les pesticides ne sont plus présents depuis 5 ans dans les communes de Villiers-Saint-Benoît, Beauvoir, Eglény, Lalande, Moulins-sur-Ouanne et Leugny, et qu'ils sont inférieurs à la norme dans les autres communes.

L'alimentation en eau potable de la Communauté de Communes est gérée par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre.

On recense sur le territoire 7 captages en eau potable en fonctionnement, qui permettent d'alimenter les communes.

❖ Quelques informations communales :

Beauvoir : la partie Ouest de la commune est alimentée en eau potable par le réseau communal, lui-même alimenté par la source de la Douet, situé en amont de l'Épinoy (hors CC du Toucycois). L'alimentation en eau potable de la partie Est est confiée au syndicat de Toucy qui fait partie du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la région de Toucy. Le réseau de distribution est alimenté par des sources situées sur les communes de Leugny, Dracy et Beauvoir.

Diges et Dracy sont alimentées en eau potable par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, réseau des Minards. Plusieurs captages sont présents sur Dracy (*cf. chapitre sur les captages d'alimentation en eau potable*).

Les communes d'Eglény, Parly, Pourrain et Toucy sont alimentées par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, réseau Dracy-Minard. La commune d'Eglény est concernée par les périmètres de captages de la Source de la Douet et de la Source de la Pelle.

Toucy : Entre 1995 et 1997, le schéma d'assainissement montre que la consommation en eau potable de la commune diminue, ce qui s'explique en partie par des problèmes de fuites après compteurs qui ont été résolus.

La commune de Parly est alimentée à partir de deux sources dans la craie, et d'un captage dans l'Albien situé à Dracy. La distribution s'effectue à partir d'un réservoir de tête d'une capacité de 4 000 m³ situé à Toucy au lieu-dit "Les Vergers". Depuis ce réservoir, l'eau transite par celui de la Verrerie (800 m³) et alimente celui de la commune.

La pression et le débit sont suffisants sur l'ensemble de la commune. Le diamètre des canalisations permet d'envisager sans problème un développement urbain de la commune. Les nouvelles zones d'urbanisation seront raccordées au maillage existant.

La commune de Fontaines est alimentée en eau potable par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, réseau Fauviture.

Les communes de Leugny, Lalande et Moulins-sur-Ouanne sont alimentées en eau potable par la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, réseau de Leugny.

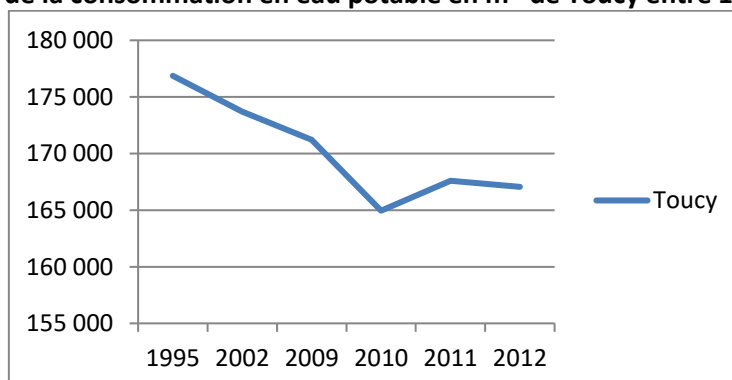
Lalande : la consommation d'eau potable pour cette commune en 2003 a été estimée à 110 m³ par logement. On recense un point de captage en eau potable sur la commune (la Source du Moulin Malot). Leugny dispose du captage du Gué de Leugny.

La commune de Villiers-Saint-Benoît est alimentée par le Syndicat des eaux de Chamy, réseau Péruseau.

D'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau - exercice 2012 - SIAEP de la Région de Toucy (édition novembre 2013), l'évolution de la consommation en eau potable en m³ des 12 communes de la CCT entre 1995 et 2012 est la suivante :

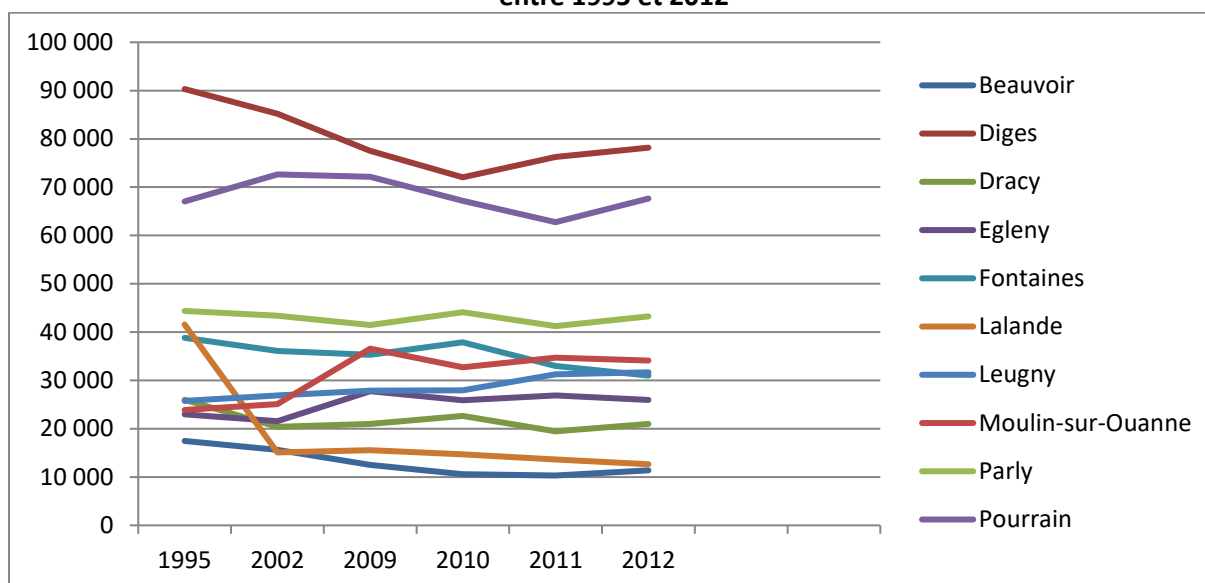
| | 1995 | 2000 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------------------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Beauvoir | 17 474 | 14 238 | 14 777 | 12 534 | 10 614 | 10 321 | 11 409 |
| Diges | 90 314 | 88 196 | 70 881 | 77 531 | 72 045 | 76 254 | 78 167 |
| Dracy | 26 000 | 28 259 | 19 244 | 21 009 | 22 675 | 19 469 | 20 982 |
| Egleny | 23 011 | 24 310 | 27 160 | 27 771 | 25 899 | 26 903 | 25 975 |
| Fontaines | 38 827 | 35 646 | 32 213 | 35 334 | 37 880 | 33 003 | 31 006 |
| Lalande | 41 575 | 16 463 | 17 213 | 15 559 | 14 718 | 13 633 | 12 661 |
| Leugny | 25 769 | 28 649 | 24 444 | 27 913 | 27 924 | 31 264 | 31 688 |
| Moulins-sur-Ouanne | 23 888 | 28 161 | 30 165 | 36 583 | 32 728 | 34 711 | 34 090 |
| Parly | 44 390 | 38 645 | 41 447 | 41 488 | 44 148 | 41 248 | 43 289 |
| Pourrain | 67 028 | 63 849 | 63 676 | 72 176 | 67 152 | 22 761 | 67 622 |
| Toucy | | | 194 376 | 171 211 | 168 953 | 167 591 | 167 058 |
| Villiers/La Villotte | | 1 959 | 4 991 | 5 254 | 5 420 | 4 273 | 5 636 |

Évolution de la consommation en eau potable en m³ de Toucy entre 1995 et 2012



Source : Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - exercice 2012 - SIAEP de la région de Toucy - novembre 2013

Évolution de la consommation en eau potable en m³ des communes de la CCT (hors Toucy) entre 1995 et 2012



Source : Rapport annuel d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - exercice 2012 - SIAEP de la région de Toucy - novembre 2013

**Enjeux : Prendre en compte l'évolution démographique de chaque territoire afin de veiller à ce que chacun ait accès à l'eau potable.
Maintenir la qualité de l'eau distribuée.**

VI.2. Les eaux usées

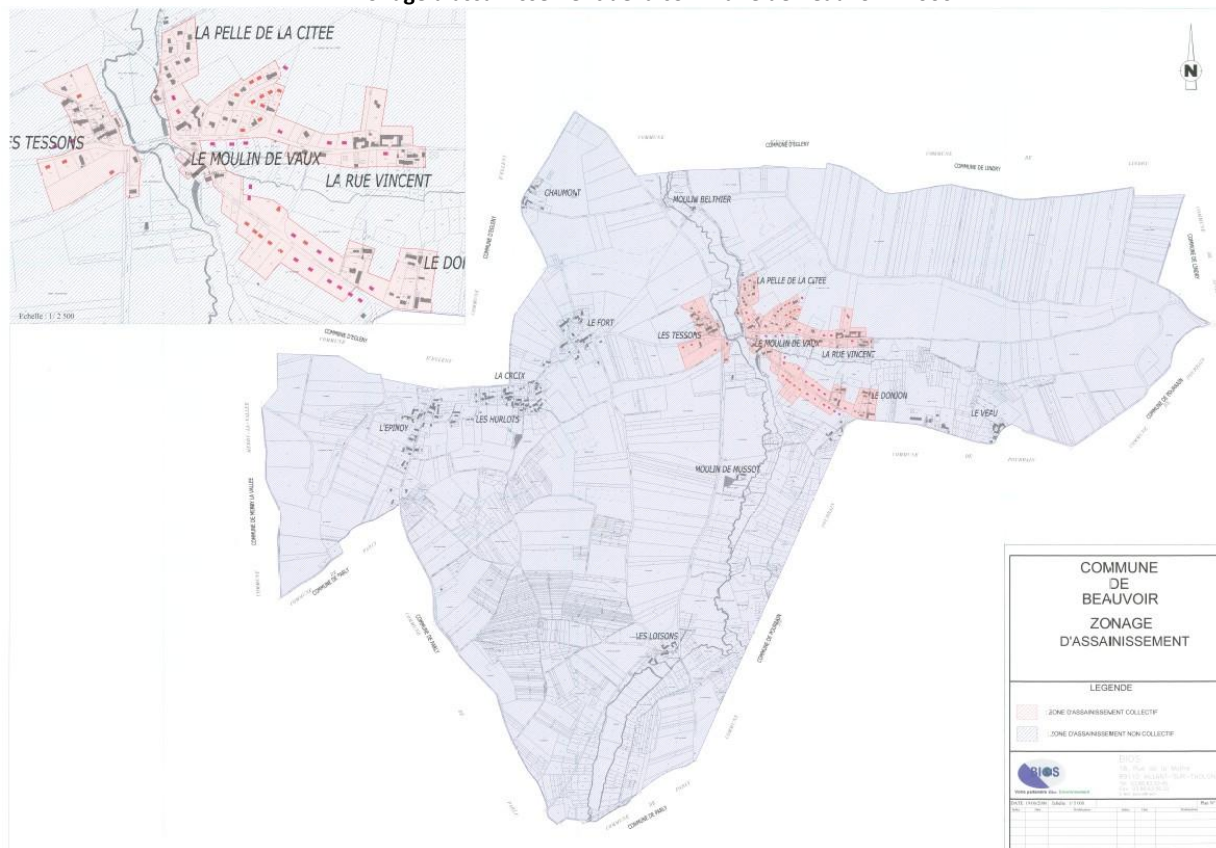
Beauvoir : Le hameau de la Rue Vincent et ses deux lotissements (les Sablons et la Pelle de la Cité), ainsi que le hameau des Tessons et une partie du hameau du Donjon sont en assainissement collectif.

A l'origine, seul le hameau de la Rue Vincent était doté d'un réseau de type séparatif connecté à un système de type autonome regroupé avec une unité de traitement d'une capacité de 100 EH. Le projet d'assainissement a prévu la création d'une nouvelle station d'épuration pour pouvoir raccorder des habitations supplémentaires et une extension du réseau d'assainissement existant avec le raccordement des habitations situées sur une partie du hameau du Donjon et au niveau des Tessons.

Actuellement, la station de traitement est de type "filtres plantés de roseaux" (capacité de 250 EH) et est située à proximité de la rivière du Tholon.

Plus en détail, sur environ 170 logements que compte la commune, 55 sont connectés au réseau d'assainissement collectif, les autres hameaux et le bourg sont en assainissement individuel. Ce dernier ne pourra pas être concerné par l'assainissement collectif compte tenu de son éloignement à la station d'épuration et de la topographie.

Zonage d'assainissement de la commune de Beauvoir - 2006

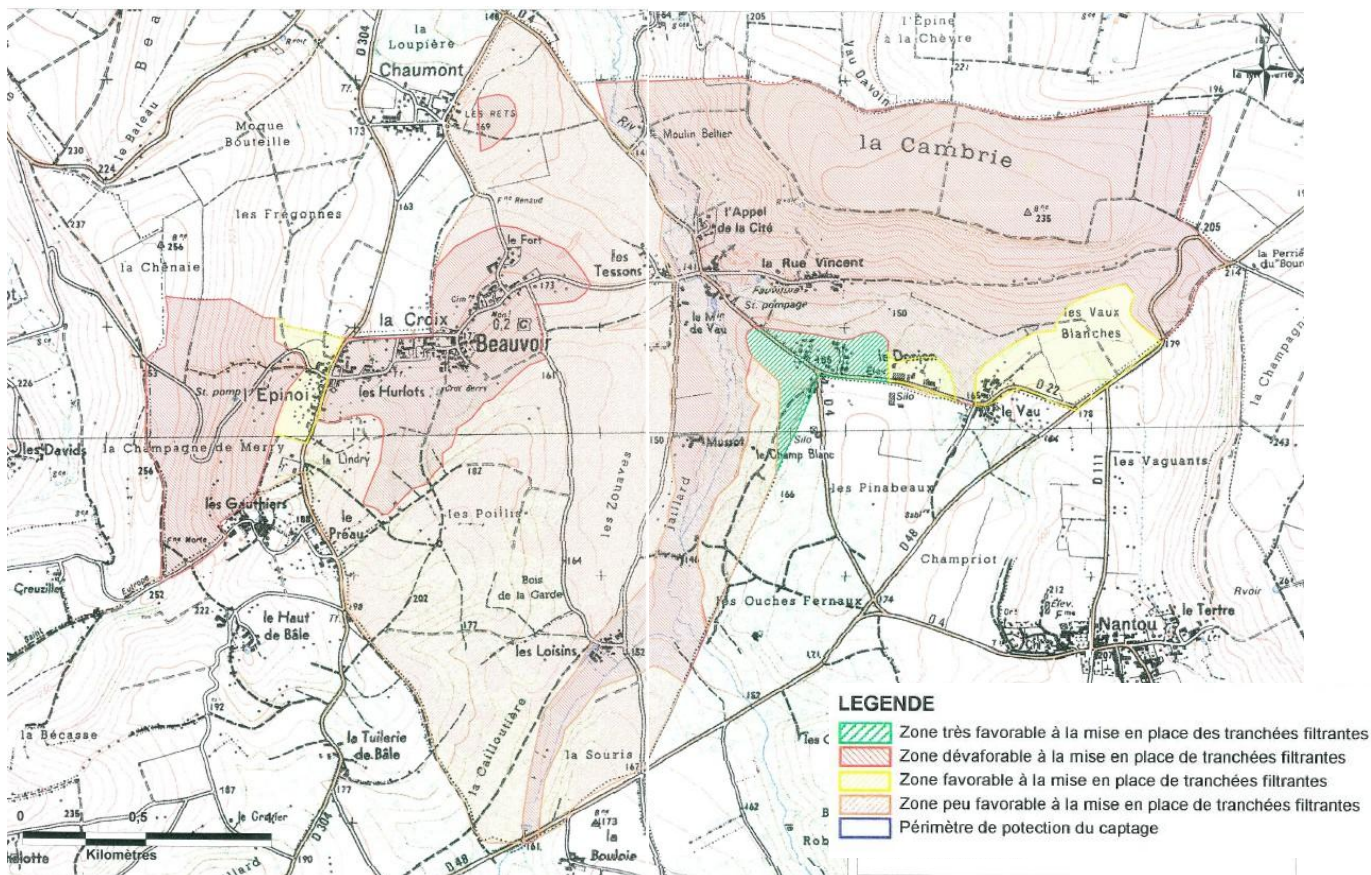


Concernant l'aptitude des sols à l'assainissement individuel, la majorité de la commune est défavorable à la mise en place de tranchées filtrantes, y compris pour le centre-bourg. La seule zone très favorable se situe au niveau du hameau du Donjon. Les hameaux le Vau et l'Épinoi sont quant à eux des secteurs peu favorables.

Dans les zones de classe III, ou peu favorables (orange sur la carte), les tranchées filtrantes sont autorisées si les sols sont peu hydromorphes ; le cas échéant, un filtre à sable vertical drainé et étanché est recommandé. Dans les secteurs où l'eau remonte à moins d'1 m de la surface ou en l'absence d'exutoire en superficiel clairement défini, le tertre d'infiltration est préconisé.

Dans les zones en classe IV, ou défavorables (rouge sur la carte), il est recommandé soit un filtre à sable vertical drainé et étanché, soit un tertre filtrant, en fonction de l'hydromorphie et de la perméabilité

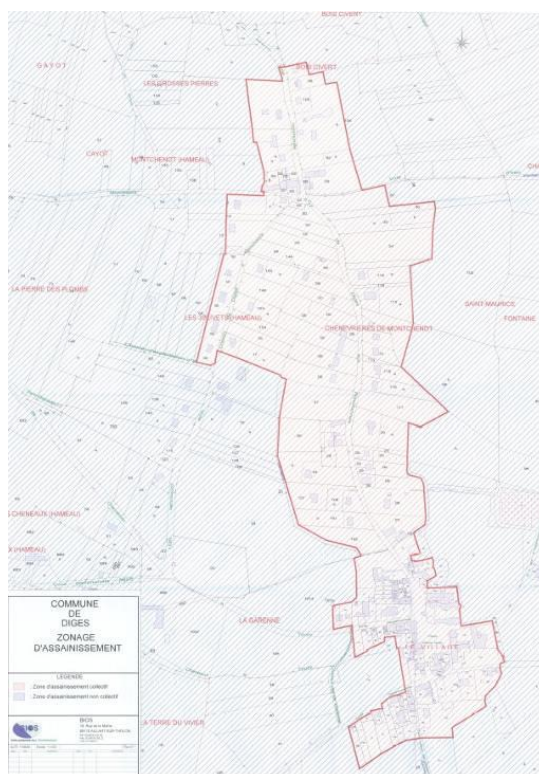
Carte d'aptitude des sols de Beauvoir



Diges : Dans cette commune, l'assainissement est de type collectif dans le bourg mais également dans les hameaux de Montchenot et les Jolivets. Le traitement des eaux usées est assuré par une lagune qui se situe au Sud-Ouest de la commune au lieu-dit "le Grand Étang". Sa capacité d'épuration est de 200 EH ; à cela s'ajoute la station de Montchenot d'une capacité de 20 EH.

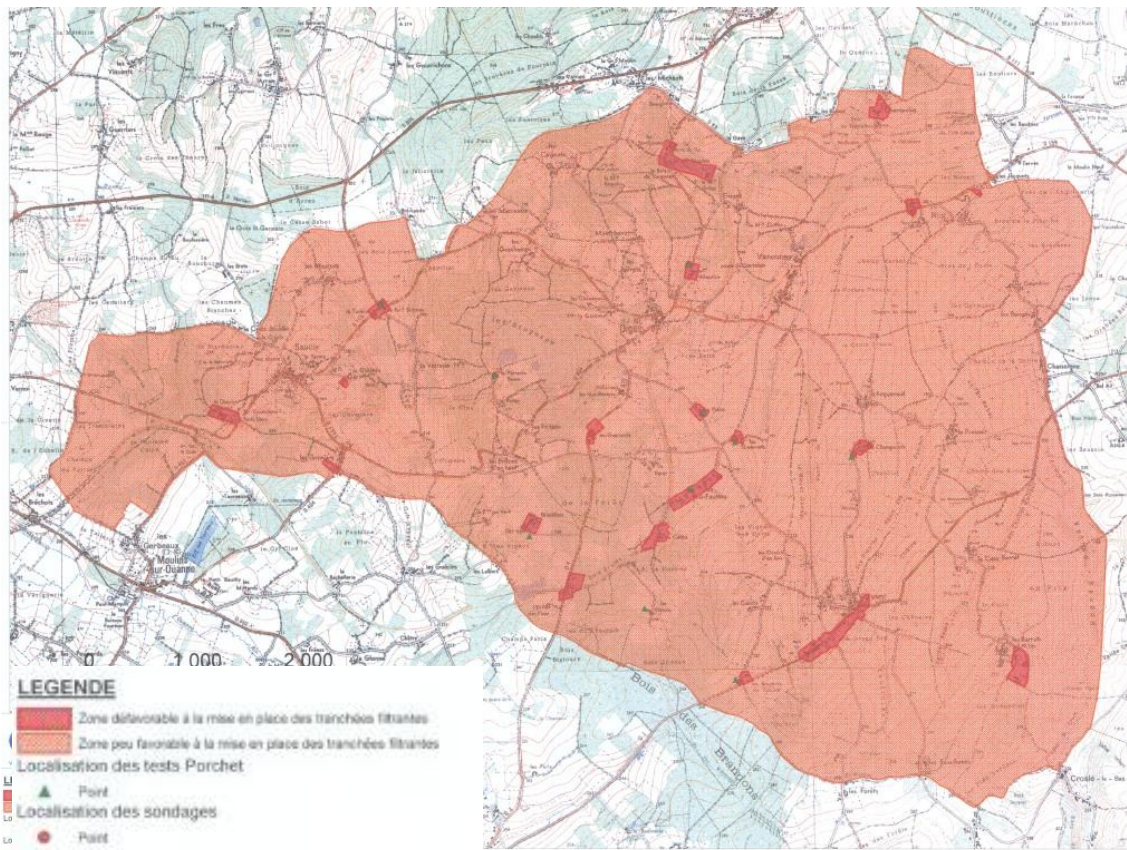
La synthèse environnementale de la carte communale de Diges signale que la capacité d'épuration de la commune a déjà atteint son maximum.

En raison du caractère dispersé du reste des habitations, le raccordement à un système collectif n'est pas économiquement viable.



La carte d'aptitude des sols de la commune (voir ci-dessous) indique que pour un certain nombre de hameaux et de fermes, le sol ne se prête pas à la mise en place de tranchées filtrantes. Sur tout le reste du territoire, les sols y sont peu favorables. Il faut donc y privilégier un filtre à sable drainé à flux vertical. En cas de secteurs où l'eau remonte à moins d'un mètre de la surface ou en absence d'exutoire superficiel clairement défini, il faut recourir à un tertre filtrant.

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - Schéma Directeur d'Assainissement - 1995, réactualisé en 2006



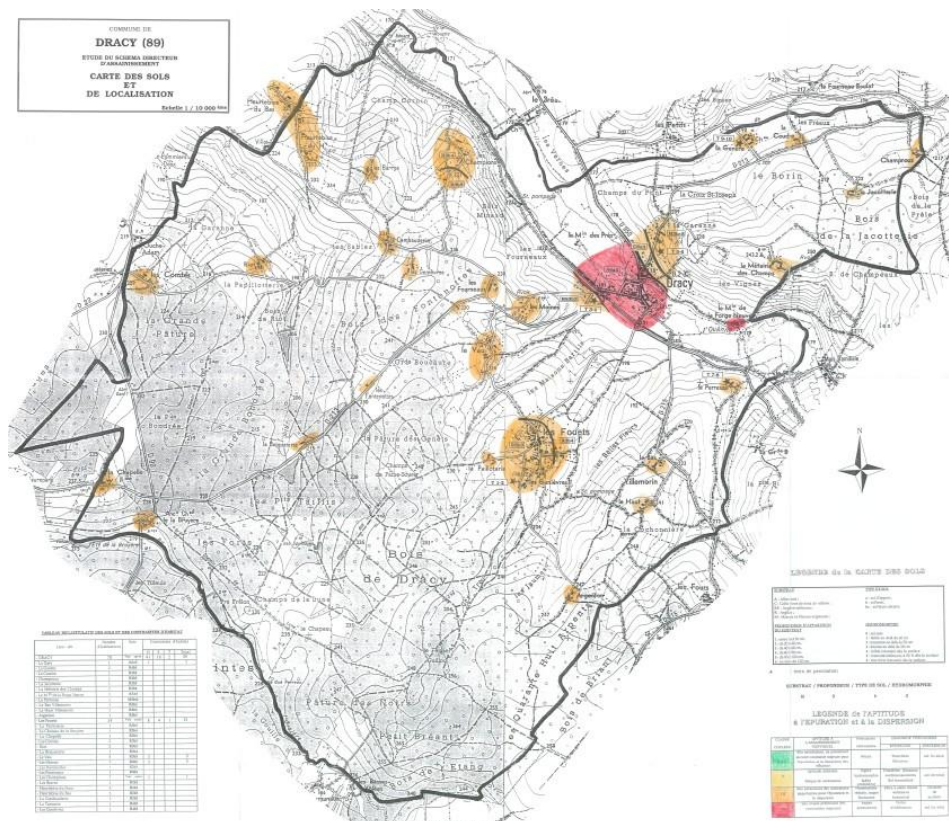
Dracy : La commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 1995 et actualisé en 2006. Compte tenu de la grande dispersion de l'habitat, l'ensemble de la commune est en assainissement individuel. Seule 10 % des habitations ont des contraintes de superficie pour la mise en place d'un assainissement autonome. Pour ces habitations, la mise en place d'une filière compacte est envisageable.

Pour le reste de la commune, la carte d'aptitude des sols montre que le Moulin de la Forge Neuve et la quasi-totalité du centre-bourg sont classés en zone de niveau IV, soit "inapte avec des contraintes majeurs" en raison de la présence permanente de la nappe en surface. Dans ces secteurs, il est donc préconisé la mise en place de tertres d'infiltration en taupinière, qui recrée un sol en superstructure au dessus du niveau de remontée maximale de la nappe alluviale.

Tous les autres hameaux et fermes isolées sont classés en niveau III, présentant des contraintes importantes (perméabilité réduite, nappe fluctuante). L'assainissement individuel pourra s'y effectuer par lit filtrant drainé à flux vertical ou horizontal, selon les possibilités offertes par l'exutoire. En cas d'absence d'exutoire, sont envisageables l'installation d'un lit filtrant drainé avec dispersion par puits d'infiltration ou d'un tertre d'infiltration avec dispersion in-situ.

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel de la commune de Dracy

| CLASSE COULEUR | APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL | Principales contraintes | DISPOSITIF PRECONISES | |
|-------------------|--|--|--|---------------------|
| | | | EPURATION | DISPERSION |
| I | Site satisfaisant, ne présentant aucune contrainte majeure pour l'épuration et la dispersion des effluents | Néant | Tranchées filtrantes | sol (in-situ) |
| II | Aptitude moyenne. Risque de contraintes | légère hydromorphie, faible profondeur | Tranchées filtrantes surdimensionnées Sol reconstitué | sol (in-situ) |
| III | Site présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion | Perméabilité réduite, nappe fluctuante | Filtere à sable drainé vertical ou horizontal | exutoire de surface |
| IV | Site inapte présentant des contraintes majeures | nappe permanente | Terre d'infiltration | sol (in-situ) |



Les investigations de terrain menées dans le cadre du Schéma Directeur ont permis d'apprécier l'état général des rejets actuels. Fréquemment, il est observé des rejets directs au réseau pluvial, qu'il soit ouvert (fossé) ou busé. De plus, mares et étangs situés à proximité des habitations servent également d'exutoires aux eaux usées.

Pour le bourg et les hameaux de plus de 10 habitations, des solutions collectives ou semi-collectives peuvent être analysées et comparées à une réhabilitation de l'assainissement individuel. Dans le Schéma Directeur d'Assainissement, deux emplacements potentiels pour la création d'un système d'assainissement collectif ; l'un au centre-bourg de Dracy (prétraitement par décanteur digesteur et traitement par filtration sur sable drainé à fonctionnement alterné), et l'autre au hameau des Fouets (prétraitement par fosse septique toutes eaux et traitement par filtration sable drainé à fonctionnement alterné).

Quel que soit la technique d'assainissement adoptée, elle devra respecter la réglementation relative à la présence de captages d'eau potable et des périmètres de protection. 34 habitations sont concernées par le périmètre éloigné du captage de Dracy.

Enfin pour cette commune, le principal problème réside dans l'absence de réel exutoire pour la mise en place des filières drainées. Un réseau existe sur le bourg mais il y a peu de fossé profond permettant le rejet facile des filières d'assainissement. Lors des réhabilitations, la mise en place de tranchées surdimensionnées sera préconisée en cas d'absence d'exutoire. Dans ce cas, des risques de colmatage prématuré existent.

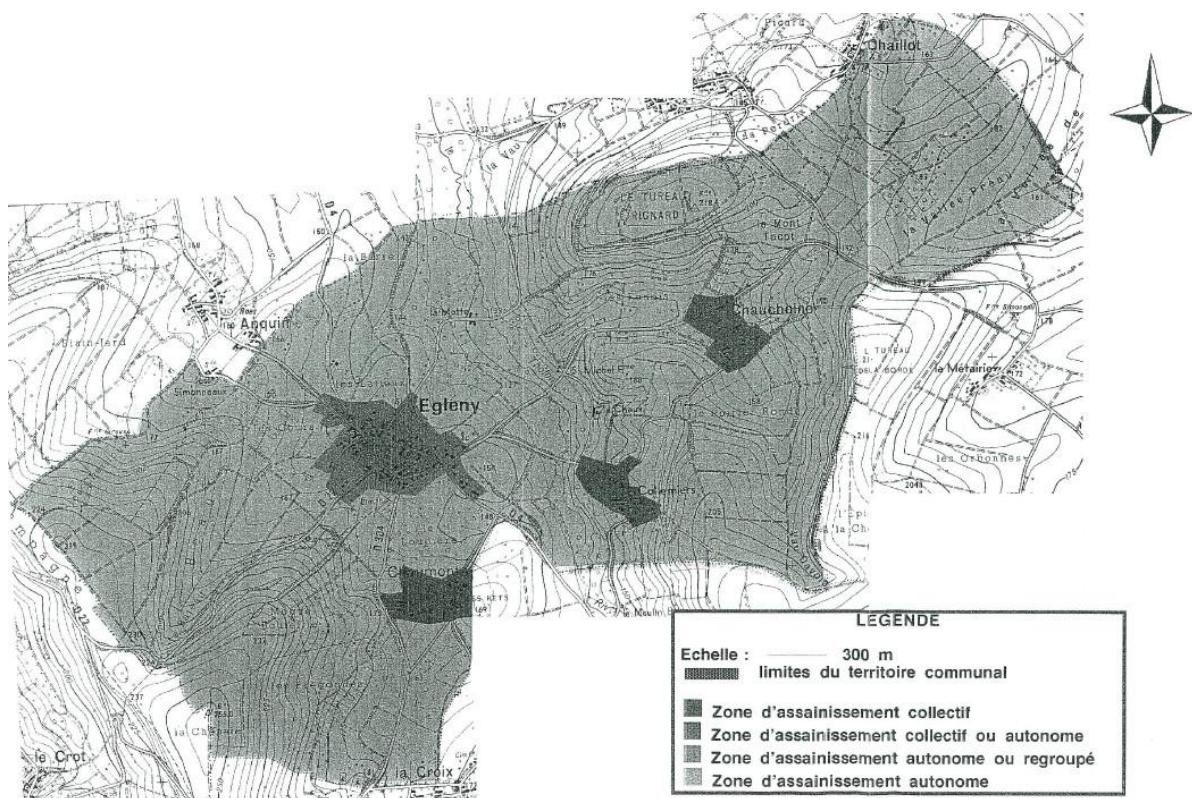
Actuellement, des eaux usées provenant du bourg de Dracy sont rejetées sans traitement.

D'après le Schéma Directeur d'Assainissement (1997), la commune d'Egleny a équipé en 1983 la dizaine de maisons du lotissement du Puits du Rossignol d'un réseau séparatif en PVC. Long de 200 mm, il aboutissait à une mini-station d'épuration de type ACTIMAT III en acier. D'une capacité de 100 HEQ, elle fonctionnait selon le principe des boues activées et a été dimensionnée sur la base de 100 usagers.

Les résultats d'exploitation qui datent de 1989 traduisaient un bon fonctionnement général avec cependant des valeurs légèrement trop élevées pour les concentrations en azote totale. Cette station, âgée, donnait lieu à d'importants frais d'entretien liés à un état d'usure mécanique important et à une corrosion de l'ensemble du dispositif.

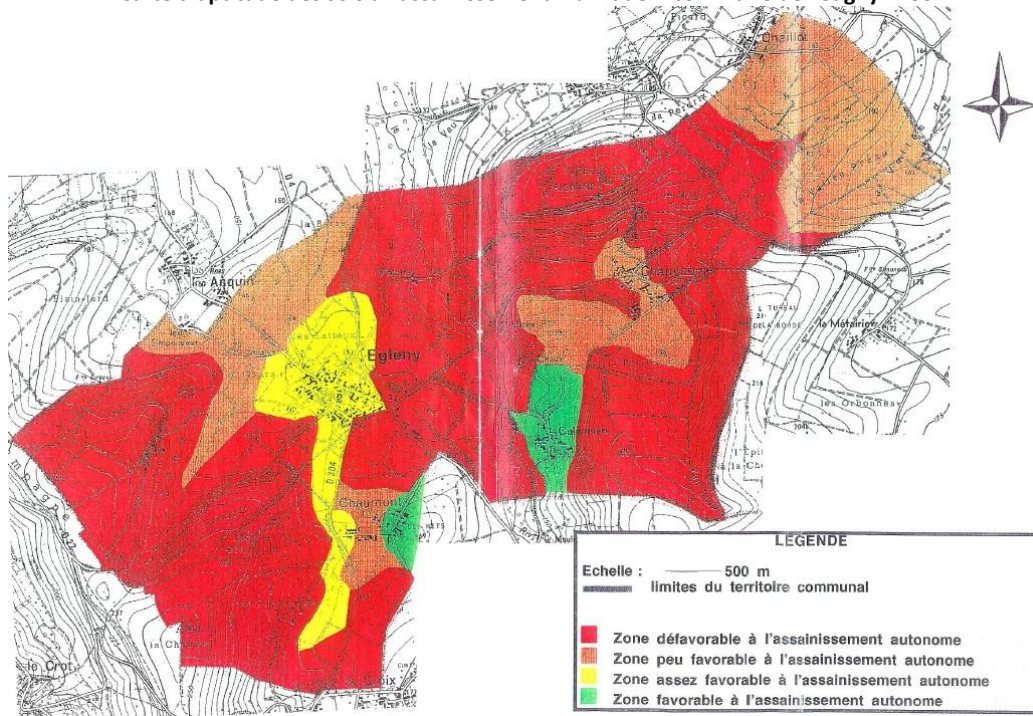
Cette mini-station a été abandonnée et rebouchée. Elle a été remplacée par une lagune de trois bassins avec roseaux, d'une capacité de 600 E.H pour l'assainissement du bourg ; il pourrait s'étendre à la rue Pendante. D'après le Schéma Directeur d'Assainissement, les hameaux de Chauchoine, Chaumont et Collemiers pourraient bénéficier d'un assainissement regroupé.

Zonage d'assainissement de la commune d'Egleny - 1997



Quant à l'aptitude des sols de la commune à l'assainissement autonome, la carte ci-après montre qu'une grande partie de la commune se situe en secteur défavorable (classe IV). Le hameau de Chauchoine est peu favorable (classe III) à ce mode d'assainissement, Collemiers et une partie du bourg de Chaumont se situent en secteur favorable (classe I) ; quant au centre-bourg et ses environs, les sols sont assez favorables (classe II).

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - commune de Leugny - 1997



Les dispositifs d'assainissement préconisés sont les suivants :

- classe 1 : tranchées filtrantes,
- classe 2 : tranchées filtrantes,
- classe 3 : tranchées filtrantes ou filtres à sable horizontal ou vertical drainé en fonction de la pente et de la proximité d'un exutoire,
- classe 4 : filtre à sable vertical ou horizontal drainé ou non drainé et non étanché, ou tertre d'infiltration avec ou sans pompe de relevage.

Les enquêtes réalisées dans le cadre du Schéma Directeur ont mis en avant un taux de conformité des installations variant de 5 à 30 %. Le fonctionnement des installations conformes semble globalement satisfaire les usagers. Si pour les habitants l'absence de conformité ne semble pas occasionner de nuisances particulières dans les hameaux, il n'en est pas de même au centre-bourg. L'évacuation des effluents du réseau pluvial est une source de désagrément pour certains habitants (compte-rendu des enquêtes réalisées dans le Schéma Directeur).

À Fontaines, l'assainissement est collectif dans le cœur du bourg grâce à une petite station d'épuration au Nord du bourg au lieu-dit "Prés des Vignes", mais qui n'est plus très performante ; le reste de la commune est géré en assainissement individuel.

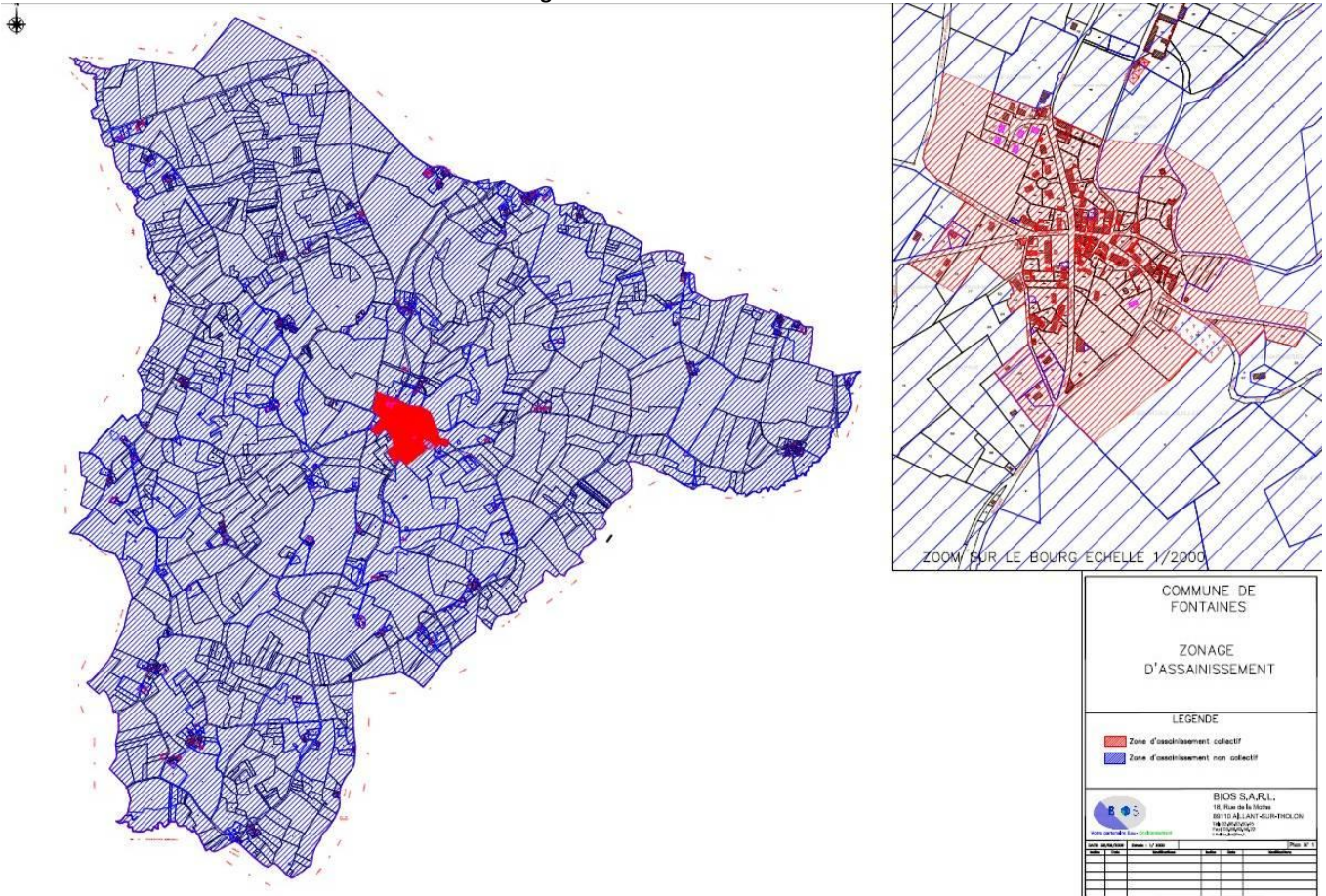
Des canalisations d'eaux usées de 200 mm parcourent les principales rues du centre-bourg.

Le Schéma d'Assainissement réalisé par la commune fait état d'un projet de nouvelles canalisations dans quelques rues supplémentaires. De plus, il est envisagé l'implantation d'une unité de traitement à la sortie Est du bourg, au lieu-dit "les Fossottes" afin de raccorder l'ensemble du bourg et les futures habitations.

Toujours, dans le cadre du schéma d'assainissement communal, des investigations ont été menées afin de déterminer l'aptitude des sols pour la mise en place d'un système d'assainissement. Elles ont permis d'identifier qu'environ les deux tiers Sud de la commune étaient peu favorables à la mise en

place de tranchées drainantes (catégories 3), alors que le dernier 1/3 était carrément défavorable (catégorie 4).

Zonage d'assainissement de Fontaines - 2006



À Lalande, en 2005, la commune a décidé après délibération de maintenir pour l'ensemble de son territoire un assainissement individuel (établi lors de la réalisation du Schéma Directeur en 1999) compte tenu du caractère très dispersé de l'habitat qui rend la mise en place d'un assainissement collectif très coûteux tant pour le bourg que pour les hameaux, et du peu de contraintes pour l'assainissement à la parcelle.

Ce schéma de 1999 indiquait les résultats suivants :

❖ Pour le prétraitement des eaux usées :

- 72 % des eaux vannes étaient dirigées vers une fosse septique,
- 60 % des eaux ménagères étaient dirigées vers un bac dégraisseur,
- 20 % des usagers disposaient d'une fosse toutes eaux.

❖ Pour le traitement des eaux usées :

- 43 % des eaux usées étaient traitées par des réseaux d'épandage souterrain type tranchées filtrantes,
- il subsistait des rejets directs d'eaux vannes.

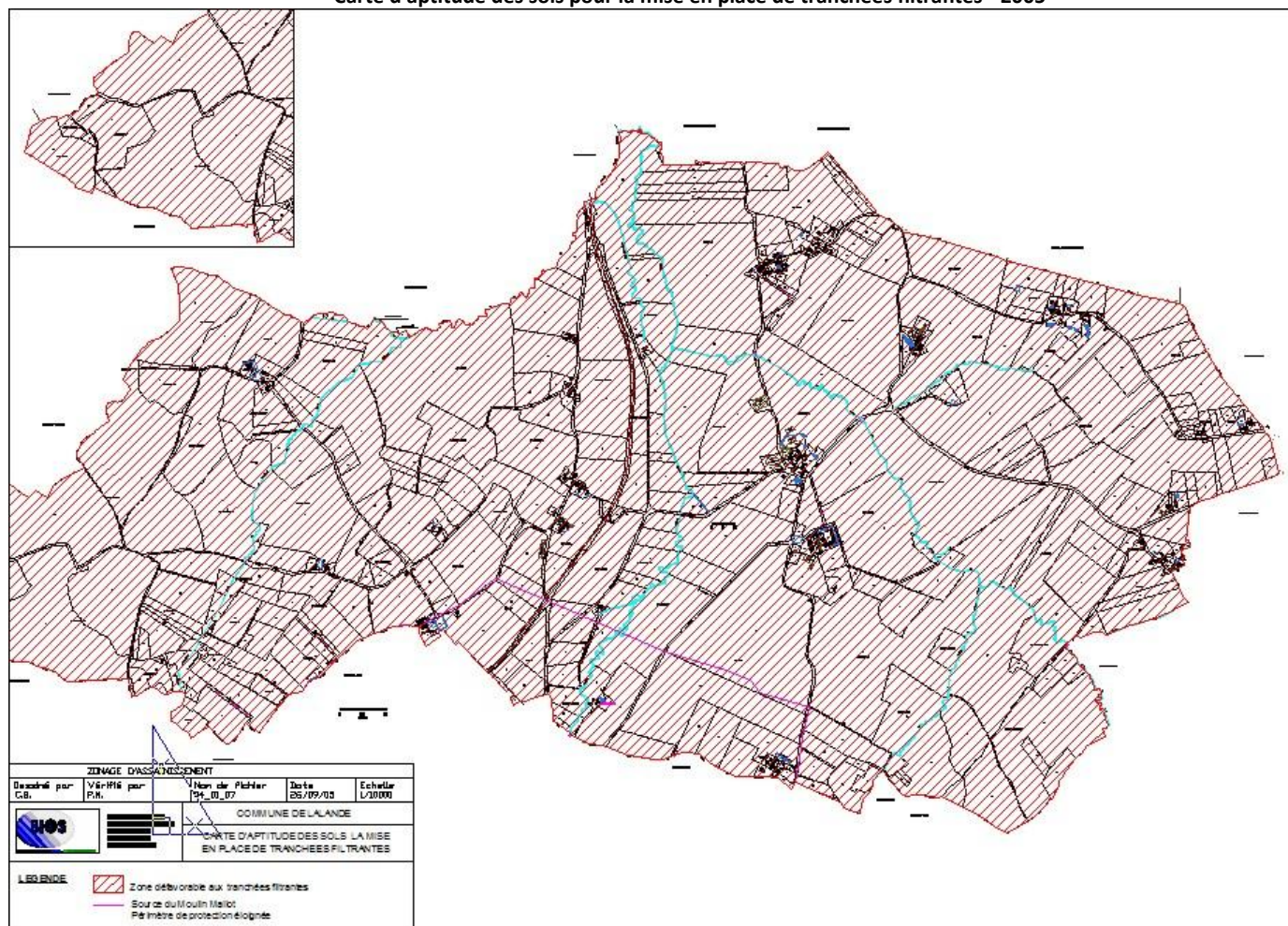
❖ Pour l'évacuation des eaux traitées :

- 22 % des eaux vannes et 26 % des eaux ménagères étaient évacuées par des puisards,
- 52 % des eaux vannes et 52 % des eaux ménagères étaient dirigées vers les fossés ou vers le réseau d'eaux pluviales.

Le taux de conformité par rapport à la réglementation en vigueur était de seulement 6 %.

L'étude des sols réalisée dans le Schéma d'Assainissement a classé l'ensemble du territoire communal en zone défavorable à la mise en place de l'assainissement collectif ; quant aux investigations pédologiques, les 4 types de sols identifiés sont défavorables à la mise en place de tranchées filtrantes (carte ci-dessous).

Carte d'aptitude des sols pour la mise en place de tranchées filtrantes - 2005



Ainsi, selon la profondeur de la nappe phréatique, deux types de dispositif peuvent s'appliquer dans le prolongement d'une fosse septique toutes eaux :

- en présence d'un exutoire dans le milieu naturel, il peut être utilisé un filtre à sable vertical drainé et étanché. Pour les sols à faible dénivelé, il peut être préconisé un filtre à sable drainé horizontal,
- lorsque l'eau remonte à moins d'1 m de la surface, ou en l'absence d'exutoire en surface bien défini, il faut utiliser un terre filtrant.

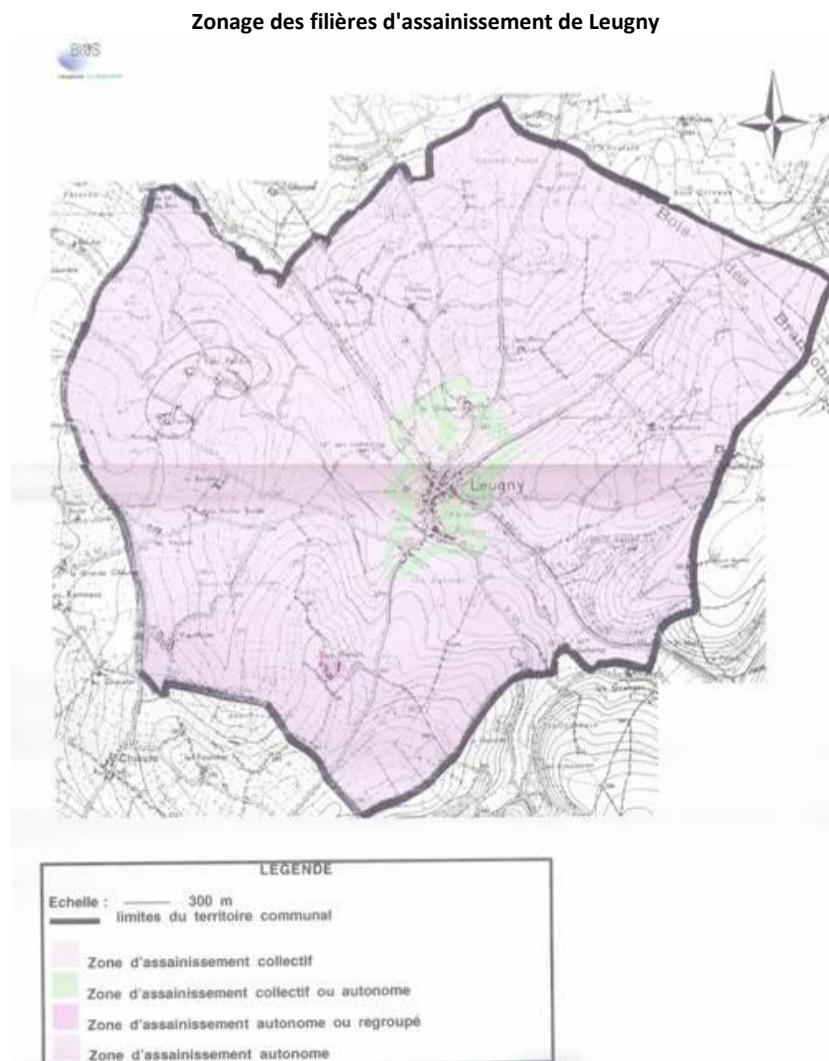
Certains logements ne disposent pas d'une superficie assez importante pour mettre en place ce type de dispositif (inférieure à 100 m²). Les parcelles trop exigües devront donc avoir recours à un dispositif compact dénommé "lit sur zéolithes" qui s'installe dans le prolongement d'une fosse septique toutes eaux.

À terme, le zonage d'assainissement va permettre la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui orientera le particulier dans la mise en œuvre d'un dispositif d'assainissement conforme à la réglementation, tant pour une construction neuve que pour une réhabilitation.

Leugny : Le bourg ainsi qu'une partie du hameau des Gibons dispose d'une station d'épuration qui date d'une dizaine d'années (type décanteur digesteur lits de sable). Cette dernière connaît des problèmes de dysfonctionnement (notamment avec le filtre à sable) en raison d'un défaut de construction et doit donc être refaite.

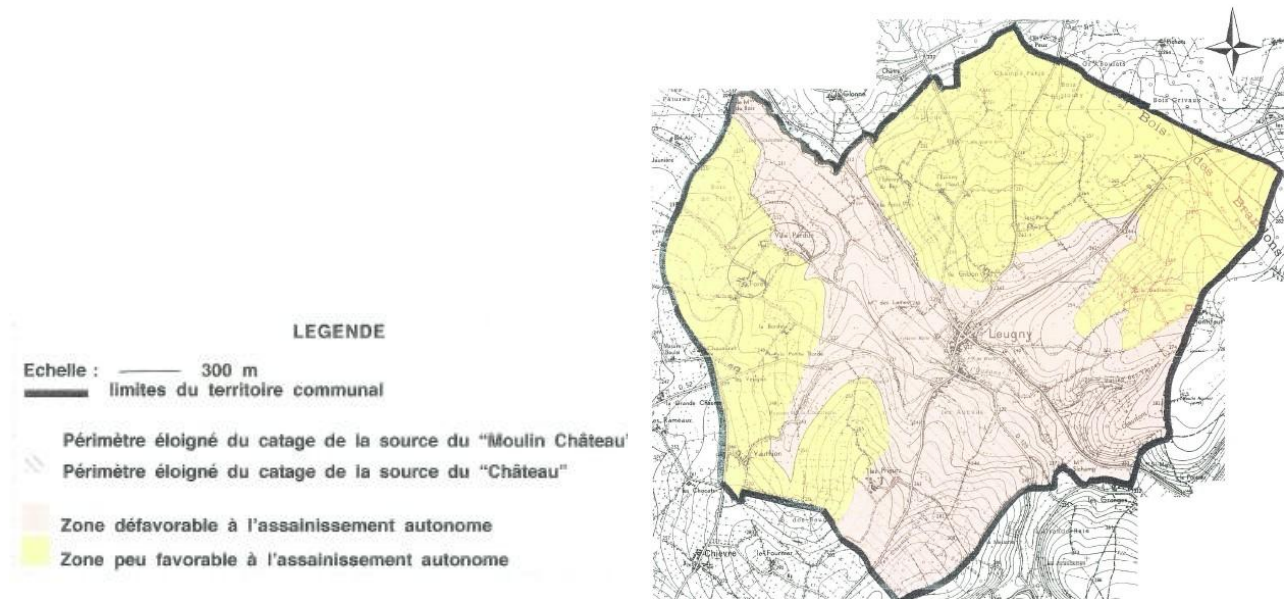
On recense également une petite station dans le hameau des Prieurs (assainissement semi-collectif) construite en 2006 - 2007 (bac toutes eaux et filtre à sable).

Le zonage d'assainissement a été adopté en même temps que la carte communale.



Compte tenu de la composition majoritaire du sol en argile et de son caractère hydromorphe temporaire, l'aptitude des sols à l'assainissement individuel est définie comme défavorable (classe IV) en fond de vallée de l'Ouanne et peu favorable (classe III) sur le reste du territoire.

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel de Leugny - 1997



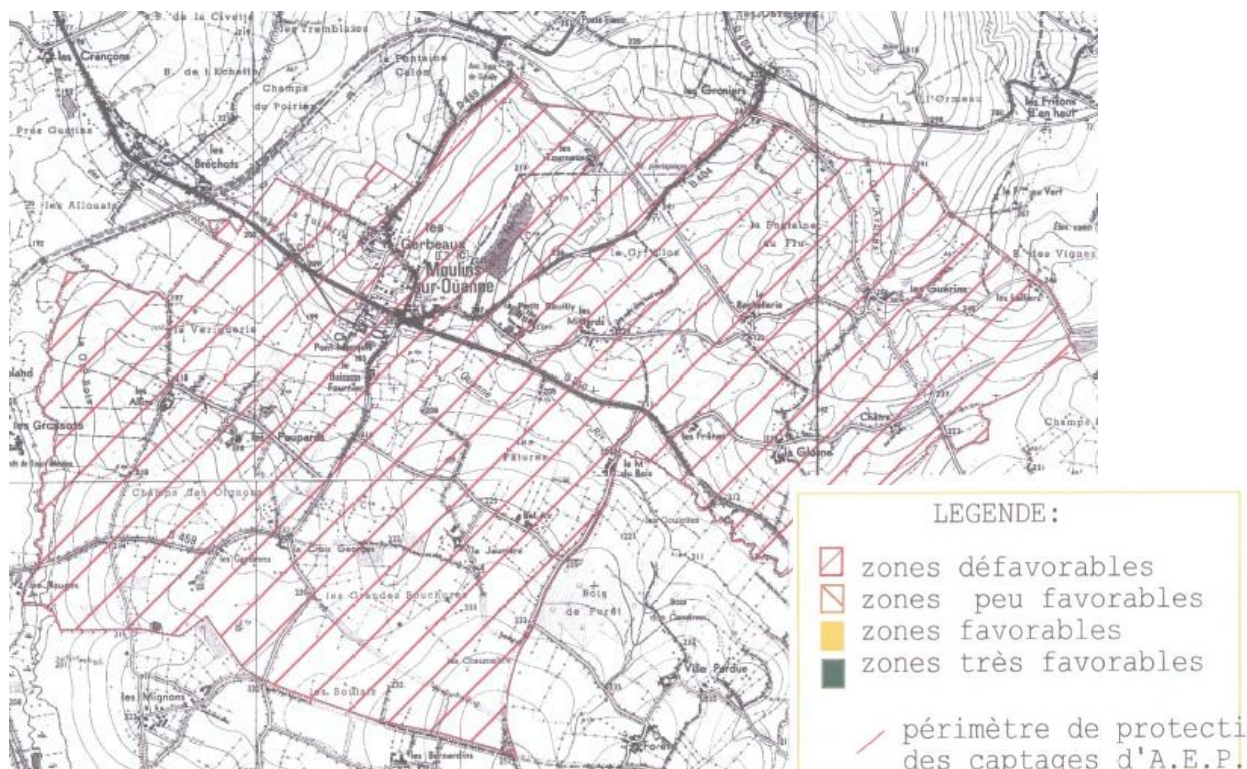
Les dispositifs préconisés sont les suivants :

- en classe III : tranchées filtrantes ou filtre à sable vertical ou horizontal drainé en fonction de la pente et de la proximité d'un exutoire,
- en classe IV : filtre à sable vertical ou horizontal drainé en fonction de la pente et de la proximité d'un exutoire, ou non drainé et non étanché, ou terre d'infiltration avec ou sans pompe de relevage.

Quant à la qualité des dispositifs d'assainissement existant, globalement, seules les habitations récentes possèdent un dispositif conforme ; pour les plus anciennes (la grande majorité), les systèmes sont incomplets.

À Moulins-sur-Ouanne l'ensemble de la commune est en assainissement individuel. Le Schéma Directeur d'Assainissement, qui date de 1999, démontre dans sa carte d'aptitude des sols que l'ensemble de la commune est inapte à l'assainissement individuel sous forme de tranchées filtrantes (zone défavorable). En effet les tests effectués ont révélé que les sols contenaient majoritairement de l'argile, ce qui affecte leur perméabilité ; de plus, des traces d'hydromorphie à faible profondeur (de 20 à 30 cm) témoignent de la présence plus ou moins temporaire d'eau dans le sol.

Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel de la commune de Moulins-sur-Ouanne - 1999



Le document envisageait cependant que le bourg de Moulins-sur-Ouanne, le hameau des Gerbeaux et le château de Pont Marquis pouvaient être assainis de façon collective.

Les enquêtes réalisées dans le cadre du Schéma Directeur ont révélé qu'environ 15 % des installations sont conformes à la réglementation de 1982 pour le bourg de Moulins-sur-Ouanne et les hameaux de La Glone, Les Grosniers et Les Guérins. D'une manière globale :

- 50 % des eaux vannes sont dirigées vers une fosse septique,
- 50 % des eaux ménagères sont dirigées vers un bac dégraisseur, $\frac{1}{4}$ des eaux usées (eaux vannes + eaux ménagères) sont dirigées vers une fosse toutes eaux.

Les installations individuelles sont dans l'ensemble assez vétustes. Les réseaux d'eau dit "pluviaux" (fossé ou réseau pluvial) sont largement utilisés en raison de l'imperméabilité des sols. Cependant l'absence de conformité ne semble pas occasionner de nuisances aux riverains, ni olfactives, ni problèmes de colmatage (source : Schéma Directeur d'Assainissement).

L'assainissement de la commune de Parly est semi-collectif. Seuls les hameaux du Petit Arran, des Chesnons et de Bel-Air, le bourg et le lotissement de Chavigny sont raccordés à un assainissement collectif.

Pour le bourg et le lotissement de Chavigny, l'épuration des eaux s'effectue par un système de lagunage situé au lieu-dit "la Gacelle" (à l'Est du bourg de Parly) et de plusieurs bassins. L'eau épurée est ensuite rejetée vers le Tholon. Chaque hameau dispose de son système de traitement (assainissement autonome regroupé).

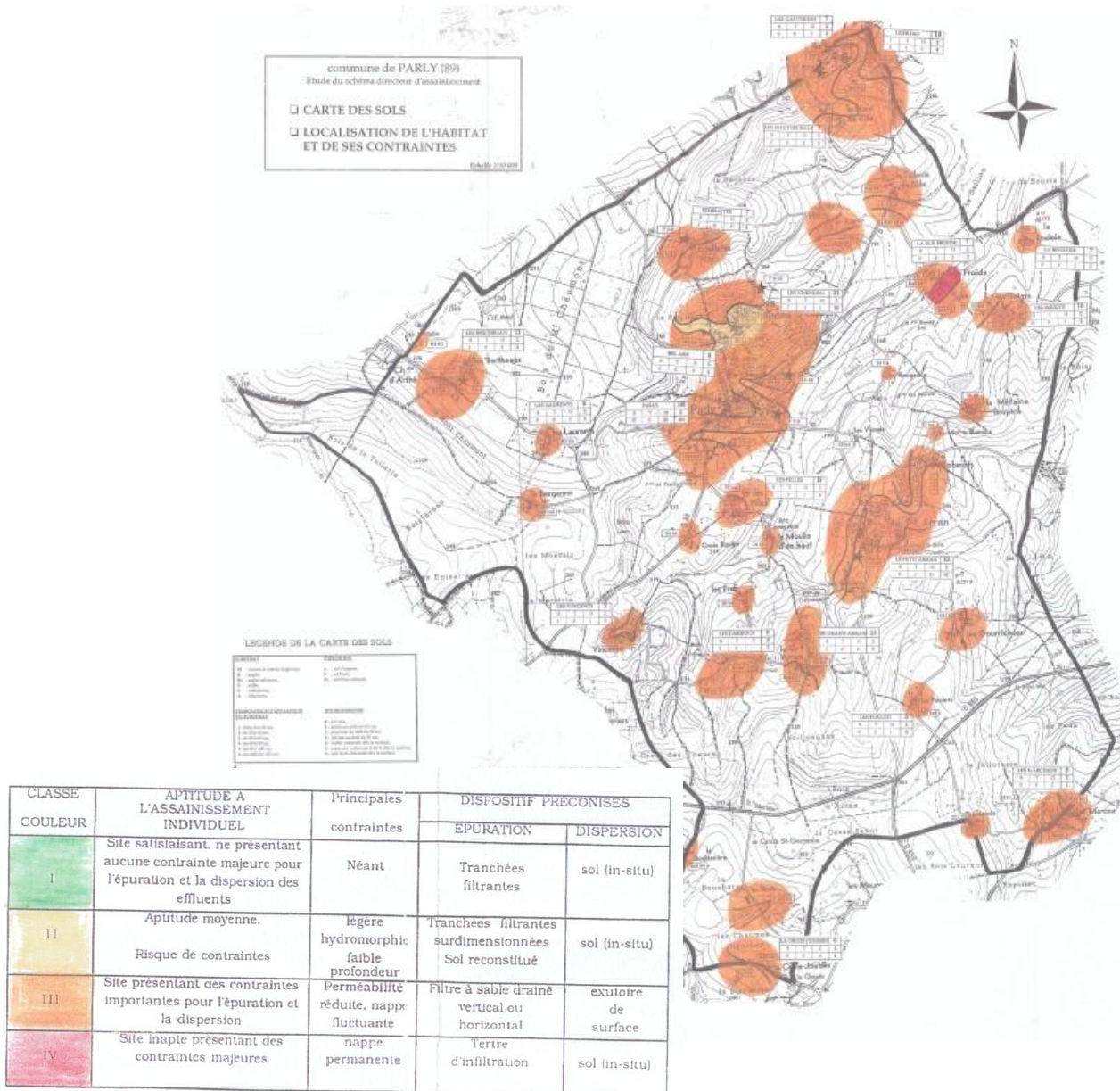
Toutes les autres constructions disposent d'un système d'assainissement autonome. La carte d'aptitude des sols réalisée dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune (1995) mentionne que la quasi-totalité des hameaux sont classés en niveau III soit des "sites

présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion". Il est donc préférable d'opter pour des filtres à sable drainés ou des tertres d'infiltration.

Seule une partie de territoire entre les hameaux de la Rue Froide et les Doigts est de niveau IV, soit "inapte avec des contraintes majeures", où seul un tertre d'infiltration est préconisé.

Notons également qu'une partie des sols des hameaux de Bel Air et des Chesnons sont de niveau II.

Carte d'aptitude des sols de Parly - Schéma Directeur d'Assainissement - 1995



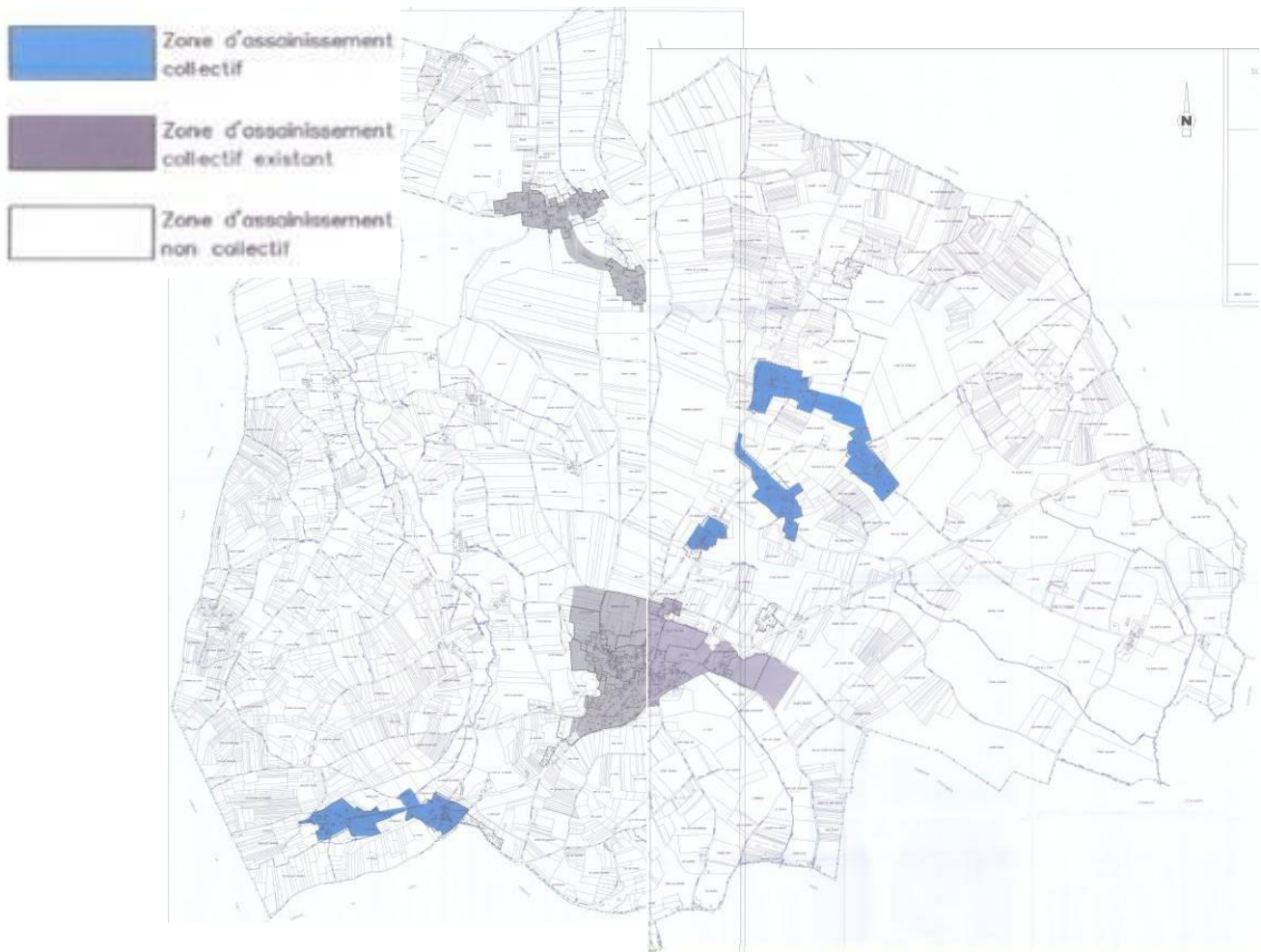
Bien qu'aucune enquête n'ait été réalisée lors du Schéma Directeur, il ressort des investigations réalisées à l'époque que fréquemment les rejets se font directement vers le réseau pluvial, qu'il soit ouvert ou busé. De plus, mares et étangs situés à proximité des habitations servent également d'exutoires aux eaux usées.

Pourrain : La commune dispose d'une station d'épuration au Nord du hameau de Nantou qui dessert Nantou, le Tertre et le Mousseau. Il s'agit d'une station plantée de roseaux récemment rénovée. Les hameaux des Vernes et des Michaults sont les seuls en assainissement individuel.

La commune dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement datant de 1996. Ce document recensait 345 habitations non raccordées au réseau d'assainissement. Une actualisation datant de 2004 mentionne que le Conseil Municipal de Pourrain a décidé de soumettre à l'enquête publique la proposition de zonage suivant pour l'assainissement collectif : les Michaults, les Vernes, Vergeot, les Gardes, les Piquées, les Bonnaults, plus les secteurs y étant déjà inscrits depuis 1996.

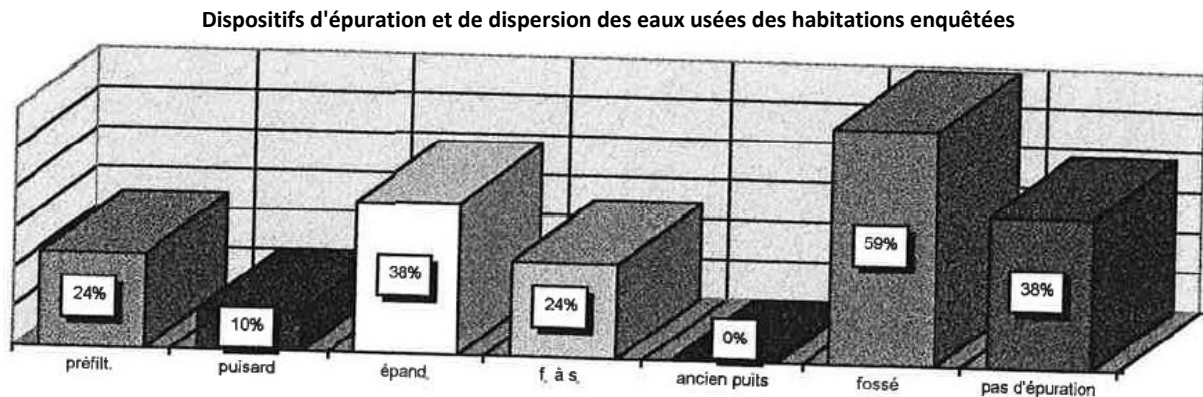
Les cartes et chiffres ci-dessous sont extraits du Schéma Directeur de 1996.

Zonage d'assainissement de Pourrain - 1996



❖ État des lieux de l'assainissement autonome

Les dispositifs d'épuration et de dispersion des eaux usées des habitations enquêtées (115) sont les suivants :



Source : Schéma Directeur d'Assainissement Pourrain - 1996

Dans plus de 75 % des cas, les vidanges des fosses sont effectuées au-delà de 3 ans de fonctionnement.

Concernant la conformité des installations, l'étude conclut à un taux de conformité globale de 10 % sur la commune. L'actualisation du zonage de 2004 mentionne que compte tenu du fait que le parc de logement n'a pas beaucoup augmenté entre 1996 et 2004, ce taux de 10 % de conformité était conservé.

On recense sur la commune une maison de retraite pouvant accueillir 54 pensionnaires au maximum. Seules les eaux vannes sont traitées par une simple fosse septique. Les eaux ménagères sont directement reversées dans le milieu naturel. La fosse septique est vidangée plusieurs fois dans l'année.

Un restaurant "Les Loges" est également implanté sur la commune. Les eaux usées sont prétraitées par un bac dégraisseur (pour la cuisine) de 100 l et par la fosse toutes eaux. Il n'y a pas de traitement proprement dit puisque les effluents partent directement dans le milieu naturel après le bac décolloïdeur.

Conclusions :

"Habitations : 66 % des systèmes de traitement des eaux usées, sur des habitations récentes, ne sont pas conformes aux réglementations actuelles.

Les points suivants sont à noter :

- points positifs : 69 % des habitations ont une fosse toutes eaux. 62 % déclarent avoir un épandage ou un filtre à sable (souvent trop petit ou inadapté à la nature du sol). Le niveau d'équipement est correct : la consommation d'eau est de l'ordre de 150 l/j/EH.
- points négatifs : 17 % des eaux ménagères sont rejetées directement dans le milieu naturel sans aucun traitement ; les fosses sont rarement vidangées ; la fréquence du raccordement des sorties d'eaux usées au réseau pluvial (60 %) ; 40 % des effluents septiques ne sont pas épurés avant leur dispersion dans le milieu naturel."

❖ Contexte pédologique pour le développement de l'assainissement autonome

Les études menées montrent un contexte pédologique peu favorable. En conséquence :

- il faut privilégier, lorsque cela est techniquement possible et économiquement raisonnable, le raccordement au réseau collectif des habitations,
- les dispositifs qui pourront être préconisés en individuel devront être adaptés à l'aptitude des sols (Cf. schéma directeur d'assainissement),
- la plupart des dispositifs préconisés exige un exutoire ; lorsqu'ils n'existent pas, il sera nécessaire de les créer voire de les réhabiliter,
- le classement des sols en fonction de leur aptitude à l'épandage souterrain demande un retour à la parcelle lors d'un avant-projet détaillé afin de préciser la perméabilité du site considéré.

❖ Conclusion sur l'assainissement collectif

À part l'épandage par tranchées d'infiltration à faible profondeur, aucune solution collective ou semi-collective n'est techniquement déconseillée de façon générale sur le périmètre d'étude à partir de l'étude des sols, dès lors que des exutoires sont disponibles.

❖ Choix du zonage définitif

Après discussion, le zonage retenu par le Conseil Municipal de Pourrain est le suivant :

1- Assainissement collectif :

- le bourg (déjà existant),
- Nantou, le tertre et le Mousseau regroupés sur la même unité de traitement,
- les Michaults et les Vernes, traités sur le même site, la Beaujotte étant en assainissement individuel,

soit 101 habitations à raccorder.

2- Assainissement semi-collectif. La collecte des eaux usées est assurée de la même façon qu'en collectif mais le traitement relève des techniques autonomes.

- Vergeot et les Gardes sur le même dispositif,
- les Piquées,
- les Bonneaults.

soit 58 habitations à raccorder.

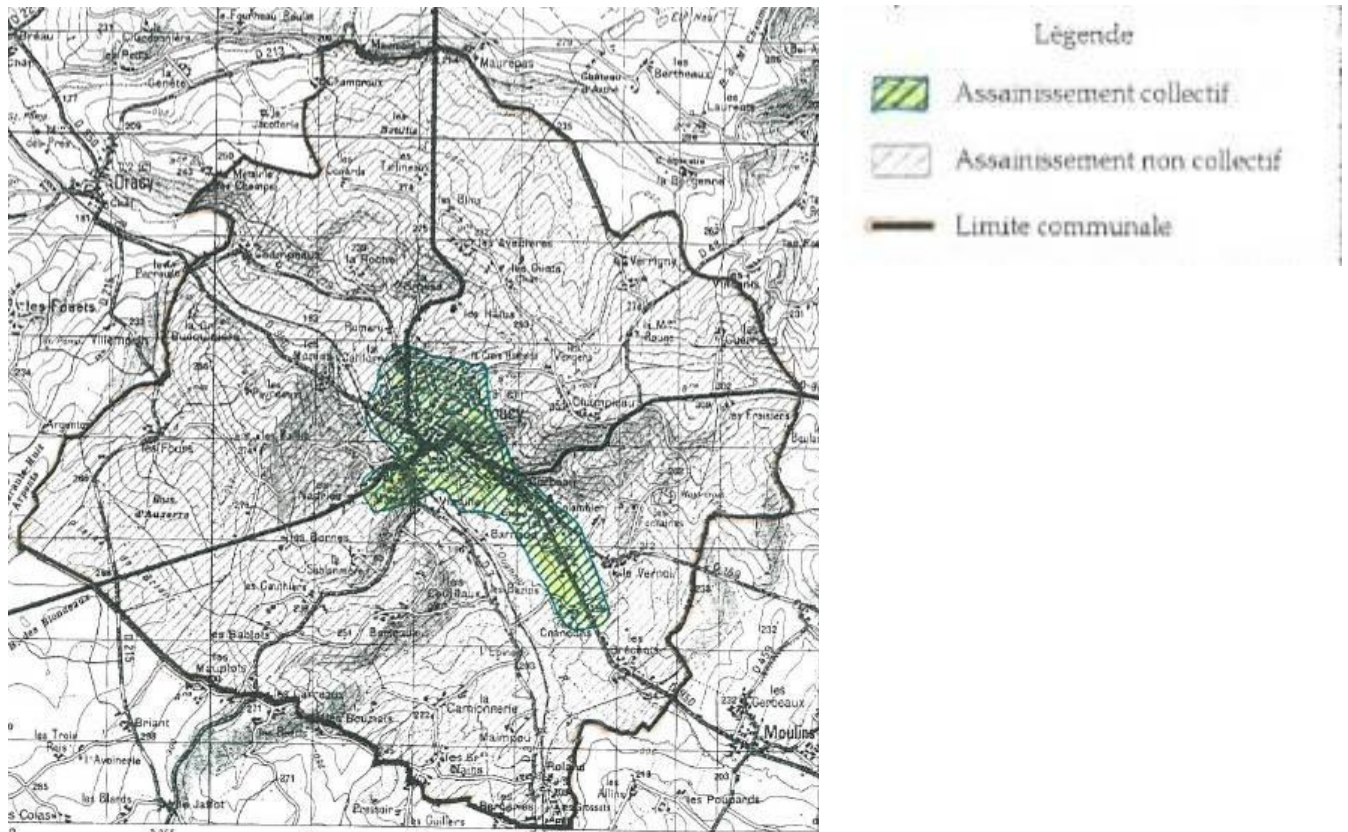
3- Assainissement autonome

- tous les autres secteurs de la commune, soit 175 habitations.

D'après l'état des lieux établi précédemment révélant un taux de conformité global de 10 %, le coût de réhabilitation a été estimé sur 90 % des maisons, soit 158 habitations.

Toucy : En raison de la présence de couches argileuses dans le sous-sol, par endroits, l'assainissement individuel est rendu inefficace si celui-ci n'est pas spécialement étudié pour le terrain qui le reçoit. En l'absence de constitution de filtres artificiels (lits ou terres artificiels), les eaux non épurées ressortent en aval du système dans le milieu naturel, en suivant la pente des terrains imperméables. Ainsi, pour éviter toute pollution du milieu naturel par les eaux usées, l'urbanisation doit se grouper près de pôles où l'assainissement collectif existe ou peut être étendu. De plus, il existe ponctuellement des contraintes d'exiguïté de parcelle pour pouvoir mettre en place un système d'assainissement individuel.

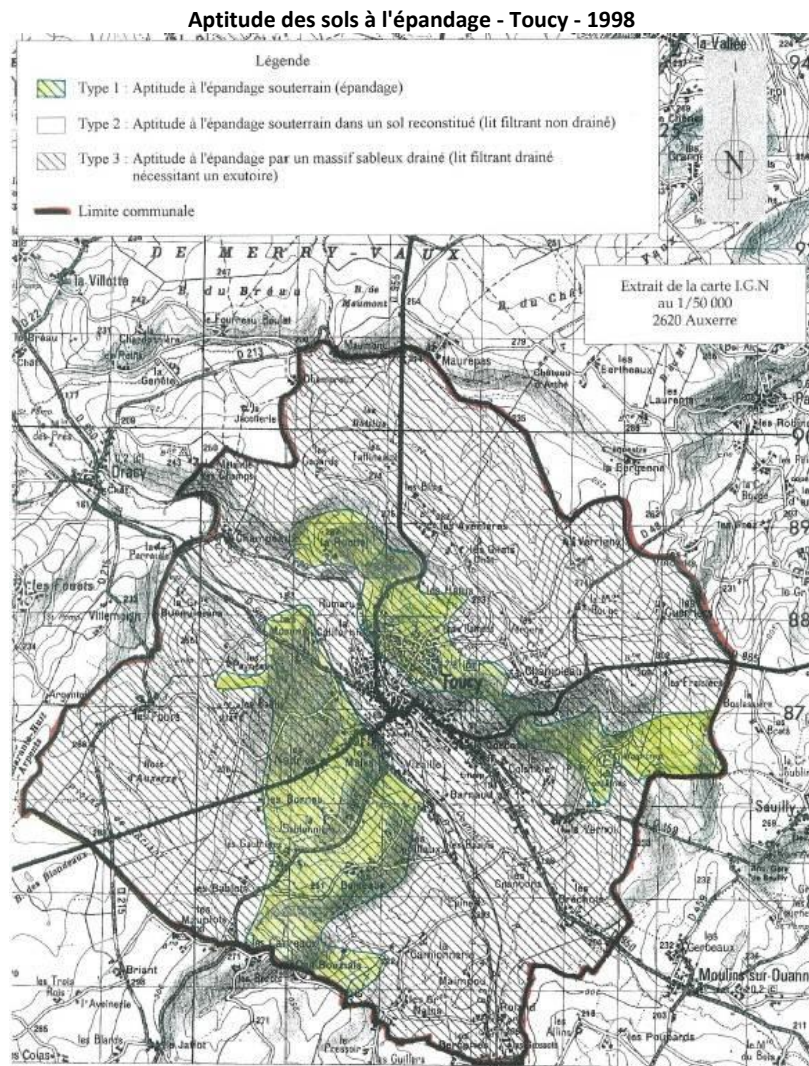
Zonage d'assainissement de la commune de Toucy - 1998



Le Schéma Directeur d'Assainissement, réalisé en 1998, révèle de nombreux dysfonctionnements dans le système. Il ressort, que "globalement, 43 % environ des installations sont à réhabiliter. Les eaux pluviales de 30 % des installations ne sont pas séparées des eaux usées. Ce mélange est néfaste au bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif et est à proscrire dans le cadre d'une réhabilitation des installations comme dans celui d'une mise en place d'un assainissement collectif. L'entretien des installations n'est pas rigoureux (74 % des fosses sont vidangées moins d'une fois tous les 2 ans ; 77 % des bacs à graisse sont vidangés moins d'une fois par an)".

Enfin, il est également notifié que 57 % des installations disposent d'un élément épurateur (épandage souterrain, filtre à sable drainé ou autre). Les eaux liquéfiées par les fosses septiques, pour les 43 %, sont dirigées directement vers le milieu naturel (fossé ou puisard).

Le Schéma Directeur d'Assainissement a ainsi proposé les possibilités de raccordement et de réhabilitation pour chaque hameau de la commune, en fonction de l'aptitude des sols, avec les coûts associés.



L'ancienne station d'épuration de Toucy ne permettait pas une bonne qualité des eaux rejetées, ce qui entraînait une pollution physico-chimique et biologique de l'Ouanne. Ainsi, une demande de permis de construire d'une nouvelle station, plus aux normes et d'une capacité de 3 000 E.H., a été déposée en avril 2010 par la commune et un avis favorable a été donné par la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne en juin 2010. Cette dernière a été installée au lieu-dit Prés de la Chatterie et inaugurée en juillet 2011.

Ancienne station d'épuration de Toucy (photo de droite) et nouvelle lors de sa construction



Photos : ASTYM, juin 2011

Le Schéma Directeur d'Assainissement (1995) de Villiers-Saint-Benoît a mis en avant deux solutions d'assainissement. Dans les deux cas, le bourg de Villiers est traité de manière collective (91 % des bâtiments comportant des contraintes d'habitat rendent une solution individuelle techniquement impossible). Pour les hameaux et les écarts ils peuvent soit être traités en autonome regroupé (les Tricotets, la Villote et le Buisson-Saint-Vrain) et assainissement individuel, soit en assainissement individuel strict.

Pour l'assainissement collectif du bourg, il est préconisé un prétraitement par décanteur digesteur et un traitement par filtration sur sable à fonctionnement alterné ; pour les trois hameaux cités précédemment, il est conseillé un prétraitement par fosse septique toutes eaux et un traitement par filtration sable drainé à fonctionnement alterné.

Concernant les techniques d'assainissement individuel, le Schéma Directeur classe en 4 catégories les aptitudes des sols de chaque habitation à recevoir un assainissement autonome, de "satisfaisant" à "inapte".

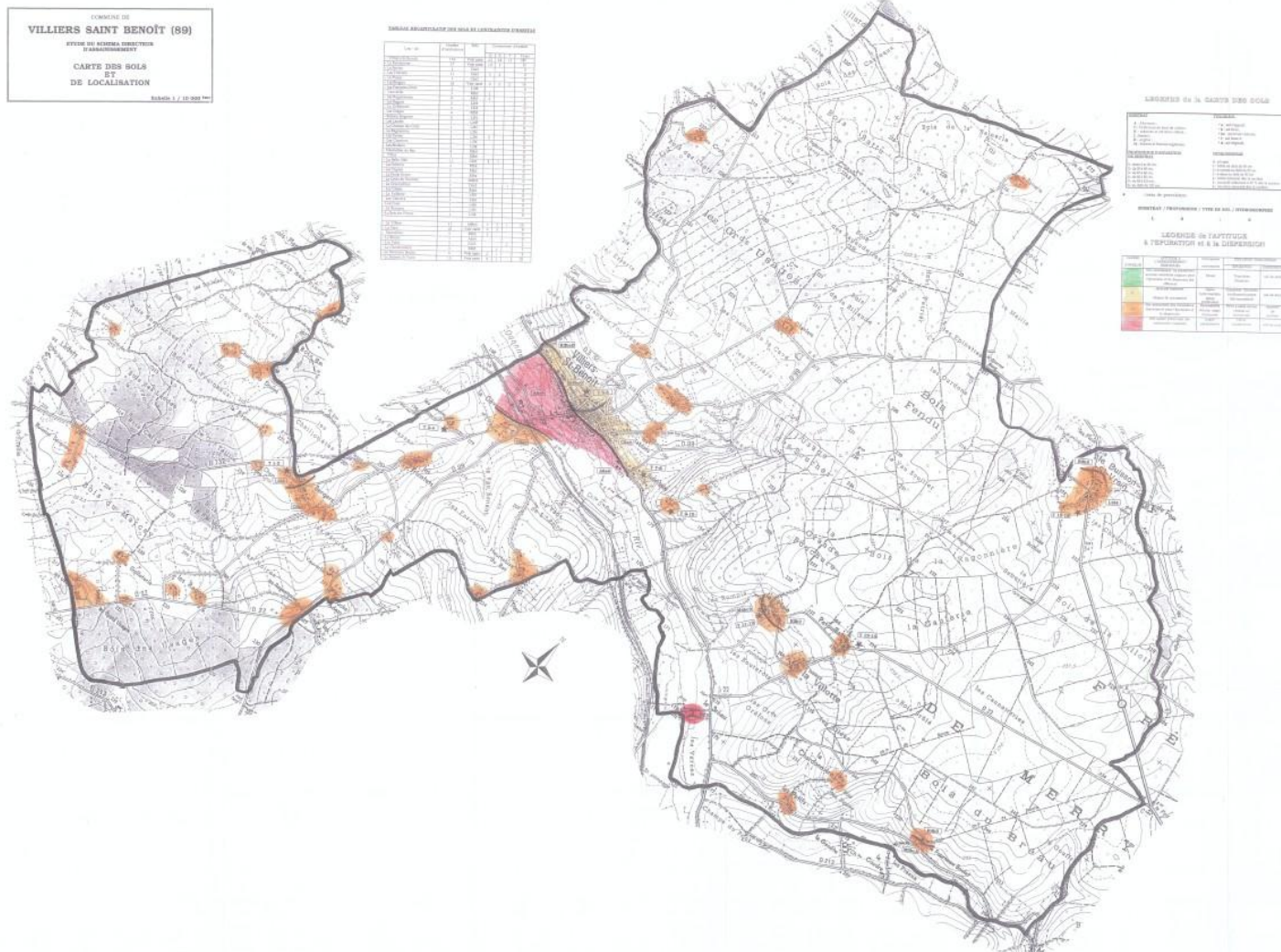
Toute la partie du centre-bourg se trouvant au Nord de l'Ouane est classée en niveau II "aptitude moyenne" en raison de la présence de l'eau à faible profondeur ; il est donc recommandé une épuration par tranchées filtrantes surdimensionnées et avec sol reconstitué.

La partie Sud de Villiers-Saint-Benoît, jusqu'au hameau de la Dévernerie, ainsi que le hameau du Bréau sont les seuls à être classés en niveau IV soit "inapte avec contraintes majeures" en raison de la présence permanente de la nappe. Dans ces secteurs, il est donc recommandé une épuration par terre d'infiltration.

Tous les autres hameaux de la commune sont répertoriés en classe III. Ils présentent des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion. Il est recommandé d'épurer les eaux avec des filtres à sable.

| CLASSE COULEUR | APTITUDE A L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL | Principales contraintes | DISPOSITIF PRECONISES | |
|-------------------|--|--|---|---------------------------|
| | | | EPURATION | DISPERSION |
| I | Site satisfaisant, ne présentant aucune contrainte majeure pour l'épuration et la dispersion des effluents | Néant | Tranchées filtrantes | sol (in-situ) |
| II | Aptitude moyenne. Risque de contraintes | legere hydromorphie faible profondeur | Tranchees filtrantes surdimensionnées Sol reconstitué | sol (in-situ) |
| III | Site présentant des contraintes importantes pour l'épuration et la dispersion | Perméabilité réduite, nappe fluctuante | Filtre à sable drainé vertical ou horizontal | exutoire de surface |
| IV | Site inapte présentant des contraintes majeures | nappe permanente | Terre d'infiltration | sol (in-situ) |

Carte d'aptitude des sols de la commune de Villiers-Saint-Benoît - Schéma Directeur d'Assainissement - 1995



Bien qu'aucune enquête n'ait été réalisée lors du Schéma directeur d'Assainissement, les investigations ont permis d'établir de fréquents rejets vers le réseau pluvial, qu'il soit ouvert ou busé. De plus, mares et étangs situés à proximité des habitations servent également d'exutoires aux eaux usées.

❖ **Bilan récapitulatif sur l'assainissement d'après les rapports de visite 2013 du SATESE et de la SAUR pour Toucy**

| Commune | Type de station | Date de mise en service | Capacité en EH | Population estimée raccordée en nb d'habitants (d'après rapport de visite 2013) | Rejets (d'après rapport de visite 2013) | Charge estimée à partir de la population raccordée |
|---------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------|---|---|--|
| Beauvoir | Filtres plantés de roseaux | Mai 2009 | 250 | 91 | Norme de rejet respectée | 34,2 % |
| Diges - station communale | Lagunage naturel | 2001 | 180 | 237 | Pollution azotée correctement traitée | 123,7 % |
| Diges -station | Filtre à sable | 2004 | 20 | 21 | - | 98,5 % |

| | | | | | | |
|----------------------|--|------|-------|----------------|--|-------------------------------|
| de Montchenot | | | | | | |
| Dracy | Aucune station collective, assainissement autonome | | | | | |
| Egleny | Lagunage + filtre à sable | 2010 | 600 | 134 | Norme de rejet respectée | 20,9 % |
| Fontaines | | | | | Projet d'une unité de traitement | |
| Lalande | Aucune station collective, assainissement autonome | | | | | |
| Leugny | Décanteur digesteur lits de sable | 1999 | 400 | 330 | Problème de fonctionnement de la station actuelle, nouvelle station d'épuration prévue | 77,5 % |
| Leugny-les Prieurs | Filtre à sable | 2003 | 30 | 15 | - | 47 % |
| Moulins-sur-Ouanne | Aucune station collective, assainissement autonome | | | | | |
| Parly | Lagunage | 2001 | 250 | 292 | Problème de respect des normes du à la prolifération d'algues | 109,8 % |
| Parly le Petit Arran | Filtre à sable | 2003 | 130 | 130 | Fonctionnement satisfaisant | 94 % |
| Pourrain-Nantou | filtre à sable | 2003 | 250 | 185 | Norme de rejet respectée | 69,5 % |
| Pourrain | Boues activées | 1989 | 800 | 554 | Norme de rejet respectée (cependant filière boues obsolète, réhabilitation de cet ouvrage à envisager) | 65,1 % |
| Toucy | Filière eau : boues activées aération prolongée Filière boue : lits/filtres | 2011 | 3 000 | 1 063 (995 EH) | Normes de rejets respectées | 33,2 % en 2013 (41 % en 2012) |

| | | | | | | |
|-----------------------|-----------------------|------|-----|-----|---|------|
| | plantés de roseaux | | | | | |
| Villiers-saint-Benoit | Lit planté de roseaux | 2005 | 430 | 380 | Rejet conforme à l'arrêté du 22 juin 2007 | 83 % |

Enjeux : Avec l'augmentation de la population, il faudra veiller à la capacité de traitement des stations d'épuration.

Mettre en conformité l'ensemble des installations et entretenir régulièrement pour préserver la qualité des milieux naturels. Le problème vient du fait que la majeure partie du territoire de la CC est en assainissement autonome, et que les taux de non-conformité des installations sont importants. L'ampleur de la tâche est telle que la priorité se portera sur les biens mis en vente.

VI.3. Les eaux pluviales

À Beauvoir, aucun réseau pluvial ou unitaire de longueur importante n'a été édifié. Mais comme dans toute commune rurale, il existe çà et là des embryons de réseaux créés au coup par coup.

Les eaux pluviales communales sont collectées par un réseau de busages et de fossés. Pour la partie Est du bourg, les hameaux de la Rue Vincent et des Tessons et une partie du hameau du Donjon, l'exutoire est le Tholon.

Le réseau d'assainissement de la Rue Vincent étant séparatif, aucune pollution domestique provenant de ce secteur ne constitue un impact sur la rivière.

Aucun problème dû à des ruissellements pouvant toucher des habitations n'a été recensé.

A Dracy, excepté sur le bourg, le réseau d'eau pluvial busé est peu développé dans la commune.

Le bourg présente 3 réseaux pluviaux : le premier draine la rue principale et la partie Est de la rue de la Rivière ; il paraît peu profond et débouche dans l'Ouanne au niveau du pont. Le second draine le fossé du chemin de fer et la partie Ouest de la rue de la rivière ; il a une profondeur voisine de 60 cm et un diamètre de 500 mm. Il débouche dans un fossé ouvert affluent de l'Ouanne. Le troisième draine le lotissement du village. Il débouche dans le fossé ouvert du chemin de fer affluent de l'Ouanne.

Lors de la remise en état de la chaussée, les canalisations seront changées en diamètre 600 mm afin d'évacuer les fortes précipitations.

Sur les hameaux, il a pu être observé par endroit la présence de quelques tronçons de pluvial, résultant plus d'un busage de fossés que de réalisations complètes et concertées.

Pour chaque hameau d'Egleny, ainsi que pour le bourg, un réseau pluvial a été réalisé. Ces réseaux, assez anciens, et pour lesquels il n'existe pas de plan, reçoivent de nombreux branchements d'eaux usées ce qui occasionne certaines nuisances, en particulier au centre-bourg.

D'après le Schéma Directeur de Leugny (1997), le bourg est équipé d'un réseau pluvial très sommaire qui reçoit de nombreux branchements d'eaux usées. Il existe également, çà et là, des embryons de réseaux créés au coup par coup.

A Moulins-sur-Ouanne, il existe un réseau pluvial qui parcourt les principales rues de la commune.

Pour la commune de Parly, le réseau pluvial busé est peu développé. Le bourg possède quelques tronçons anciens et inadaptés pour recevoir un réseau unitaire. Dans les hameaux, il a pu être

observé par endroit la présence de quelques tronçons de pluvial ; ils résultent plus d'un busage des fossés que de réalisations complètes et concertées. Ils sont d'ailleurs souvent utilisés comme collecteurs d'eaux usées et d'effluents septiques.

Le réseau pluvial ne peut être utilisé pour la collecte des eaux usées d'origine domestique pour les raisons suivantes : manque d'étanchéité, faible profondeur, mauvais état des canalisations.

À Pourrain, 87 % des eaux pluviales des maisons enquêtées sont redirigées vers le réseau pluvial, 10 % vers un puisard et 3 % en épandage.

À noter également que le nouveau parking créé sur la place de la mairie a été équipé d'un système de récupération des eaux pluviales.

L'assainissement des eaux pluviales de la commune de Toucy est réalisé à la parcelle. L'évacuation des eaux se fait vers le milieu naturel superficiel (caniveau, fossé, mare) ou vers la nappe phréatique (vers un puisard).

Le réseau pluvial est peu développé sur la commune de Villiers-Saint-Benoît, excepté sur le bourg. Pour ce dernier, le réseau se compose de 4 secteurs différents drainant :

- pour l'un le centre du village et un fossé dit "Ravin des Pointes Bénard",
 - pour un autre, l'extrémité Est du village,
 - les deux derniers, plus petits, se partagent les eaux de l'extrémité Ouest du bourg.
- L'Ouanne sert d'exutoire à ces différents réseaux.

Sur les hameaux, il a pu être observé par endroit la présence de quelques tronçons de pluvial résultant plus d'un busage de fossés que de réalisations complètes et concertées. Ils sont dans tous les cas très souvent utilisés comme collecteurs d'eaux usées et d'effluents septiques.

Enjeu : Préserver la qualité de l'eau des milieux naturels

VI.4. La défense incendie

Répartition du nombre de points d'eau (bornes, étangs, mares, etc.) pour la défense incendie dans la Communauté de Communes

| Communes | Beauvoir | Diges | Dracy | Egleny | Fontaines | Lalande | Leugny |
|------------------------|----------|-------|-------|--------|-----------|---------|--------|
| Nombre de points d'eau | 15 | 43 | 12 | 12 | 24 | 11 | 18 |

| Communes | Moulins-sur-Ouanne | Parly | Pourrain | Toucy | Villiers-Saint-Benoît |
|------------------------|--------------------|-------|----------|-------|-----------------------|
| Nombre de points d'eau | 12 | 40 | 37 | 58 | 12 |

Source : SDIC Yonne

❖ Quelques informations communales

Tous les hameaux du territoire de Diges ne sont pas desservis de bornes incendie malgré une bonne répartition générale ; cela est dû au fait, entre autres, de la grande dispersion de l'habitat sur le territoire. De plus, dans les parties de territoire desservies par des canalisations de moins 100 m³ la défense incendie n'est pas toujours assurée.



À Parly, la défense incendie est assurée à partir de différentes bornes implantées à proximité des constructions des hameaux ou écarts. Par contre, une partie de ces bornes n'est plus conforme aux

normes actuelles.




Enjeu : Dans le cadre de l'augmentation de l'urbanisation et donc de constructions à défendre, les communes devront s'assurer de la possibilité d'une défense incendie adaptée et aux normes.

GESTION DE L'EAU



Forces

-  Bonne qualité de l'eau potable distribuée
-  Réalisation d'une nouvelle STEP à Toucy qui permettra d'éviter la pollution du milieu naturel



Faiblesses

-  L'Ouanne est de très mauvaise qualité
-  Beaucoup de réseaux non conformes pour la gestion des eaux usées
-  Peu de réseaux d'eaux pluviales
-  Les nappes sont très sensibles aux pollutions du fait de la porosité des sols



Opportunités

-  Prendre en compte dès aujourd'hui la capacité de traitement des STEP pour ne pas entrainer de pollution du milieu naturel
-  Envisager dès maintenant les extensions urbaines futures par rapport aux réseaux

Menaces

-  Pollution des eaux superficielles et du milieu naturel en raison de la non-conformité des installations
-  Avec l'augmentation de la population, veiller à la capacité de traitement des STEP

Chiffres clés

-  **7** : nombre de captages en eau potable sur le territoire de la CCT
-  **7** : nombre de communes de la CCT qui disposent d'un assainissement collectif

VII. Potentialités énergétiques

Les gisements d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) et fissiles (uranium) disposent encore de ressources mais nos moyens d'exploitation actuels ne permettent pas d'y accéder. Cela sous-entend qu'à l'avenir, nos moyens et nos techniques d'exploitation doivent s'améliorer (ce qui augmentera les coûts) ; d'autant que la consommation d'énergie ne cesse d'augmenter avec notamment l'ambition forte des "économies émergentes" des pays les plus peuplés comme la Chine, l'Inde et le Brésil, l'échéance de leur pénurie ne cesse de se rapprocher.

En mars 2007, les 27 Chefs d'État et de gouvernement de l'Union Européenne se sont engagés lors du sommet de Bruxelles sur des objectifs à l'horizon de 2020 appelés "3 fois 20 %" :

- réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- réduction de 20 % de la consommation d'énergie par rapport au tendanciel à 2020,
- augmentation à hauteur de 20 % de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

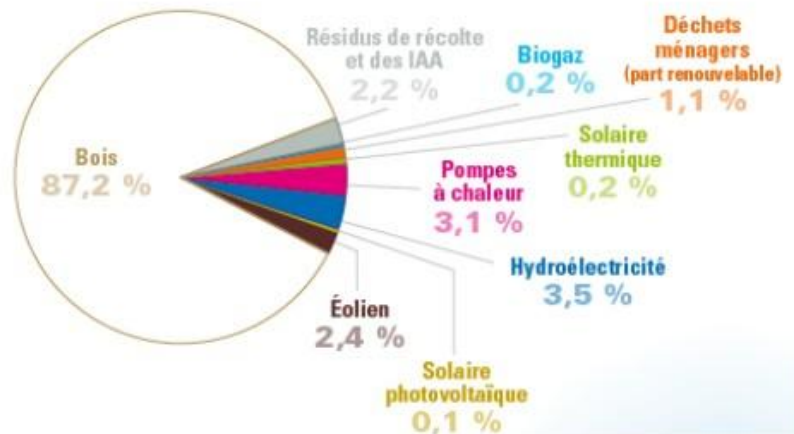
Ce bouquet d'énergies durables sera composé de centrales thermiques utilisant du combustible provenant de la biomasse (bois, déchets agricoles...), d'éoliennes, de barrages hydrauliques et de centrales solaires.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 "portant engagement national pour l'environnement" demande à chaque région de mettre en œuvre un Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) afin de définir, pour leur territoire respectif, les grandes orientations et les objectifs à atteindre pour les horizons 2020 - 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air et adaptation au changement climatique.

Le Schéma Régional Climat Air, Énergie de la Bourgogne a été réalisé en septembre 2011 (version finalisée). Il sera la source principale d'information pour ce chapitre.

"Favoriser les économies d'énergie dans les secteurs les plus énergivores (bâtiments, transports...), développer les énergies renouvelables pour diversifier notre mix énergétique, améliorer la qualité de l'air, prévenir le changement climatique et s'adapter à ses effets, sont des enjeux prioritaires pour répondre aux engagements fixés dans ce domaine aux niveaux international, européen et national" - SRCAE Bourgogne.

La production d'énergie renouvelable en Bourgogne en 2009



Source : Alterre Bourgogne dans le SRCAE

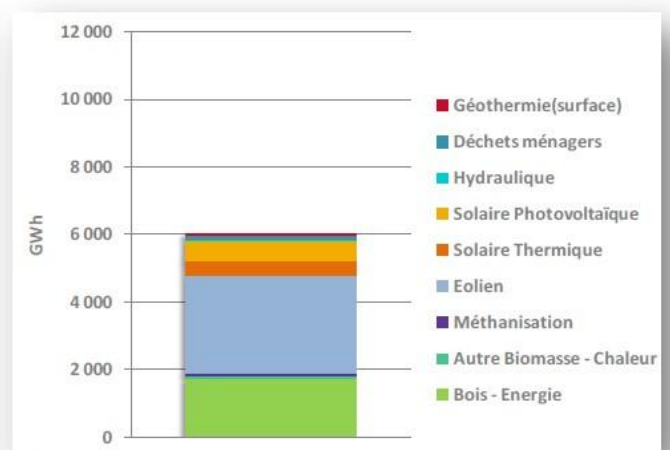
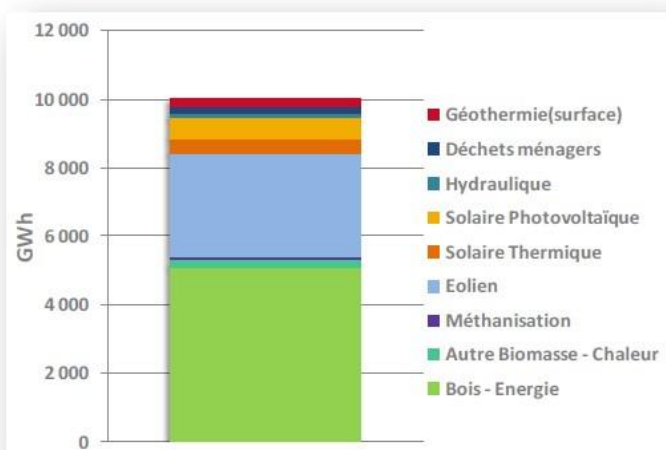
En 2009, 4 244 GWh d'énergies ont été produits à partir de sources renouvelables en Bourgogne (93 % sous forme de chaleur et 7 % sous forme d'électricité). Et avec 87 % de cette production, le bois-énergie est la principale source d'énergie renouvelable, à l'heure actuelle, de la région. Pour atteindre les objectifs nationaux en 2020, la région se doit d'augmenter sa production de 6 000 GWh par rapport à celle de 2009.

Avec quelle source d'énergie renouvelable les produire ? En effet, la Bourgogne dispose de nombreuses potentialités. Après analyse des différentes contraintes (maturité des filières, disponibilité de la ressource, coût, acceptabilité sociale, impacts...), le scénario régional met l'accent sur deux principales ressources : l'éolien et le bois-énergie qui participent à l'effort de production supplémentaire respectivement à hauteur de 48 % et 39 %).

Ces deux volets seront développés ci-après, avec également l'énergie solaire et la méthanisation.

Production d'énergie renouvelable en 2020 selon le scénario régional, Source : Energies Demain

Production supplémentaire par filière en 2020 par rapport à 2009, Source : Energies Demain



Source : SRCAE de la Bourgogne

L'une des compétences optionnelles de la Communauté de Communes du Toucycois est la protection et la mise en valeur de l'environnement, avec notamment la thématique des énergies renouvelables. Dans une volonté collective de les développer sur son territoire, les objectifs fixés par la CC sont les suivants :

- "étude et mise en œuvre d'un programme d'action visant à développer l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communautaire,
- accompagnement des initiatives et mise en œuvre d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire".

VII.1. La filière bois-énergie - Production de chaleur par la biomasse

Le bois est une importante ressource du Toucycois et il dernier pourrait être plus amplement employé pour développer la filière bois-énergie. C'est d'ailleurs l'orientation n°38 du SRCAE.

❖ Situation actuelle

Environ 70 000 résidences principales sont chauffées au bois en Bourgogne, soit 12 % des résidences principales, contre 8 % en France en moyenne.

La région compte 212 chaufferies automatiques au bois fin 2009 contre 80 en 1995. Ce sont surtout les chaufferies collectives (équipements communaux, établissements scolaires, logements collectifs,...) qui se sont développées.

À l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre, on compte 10 installations de chaufferies et chaudières biomasse. Deux sont recensées dans la commune de Villiers-Saint-Benoît. En effet, cette commune dispose d'une réserve de biomasse très conséquente.

| | Puissance (kW) | Conso (t) | Production (tep) |
|-----------------------|----------------|-----------|------------------|
| Villiers-Saint-Benoît | 300 | 150 | 47,3 |
| Villiers-Saint-Benoît | 140 | 54 | 17 |

Source : Alterre - Diagnostic Énergie - Climat du territoire du Pays de Puisaye-Forterre

❖ Objectifs 2020

Comme évoqué précédemment, l'objectif est d'augmenter de 50 % l'utilisation du bois-énergie en privilégiant la ressource locale, que ce soit dans l'individuel (+80 % de logements chauffés par le bois pour une consommation de bois équivalente), des réseaux de chaleur (existants [+40 % de la production actuelle] ou à créer pour 27 MW), des chaufferies collectives (45/an contre 20 à 25 actuellement) ou industrielles (6 MW/an), des cogénérations (3 grosses installations de 25 MWth chacune).

La quantité de bois supplémentaire à mobiliser pour atteindre ces objectifs a été estimée à environ 550 000 t. Rappelons que le gisement total de bois-énergie à partir de feuillus, exploitable à l'horizon 2020, a été estimé à 900 000 tonnes³⁵.

³⁵ Biomasse forestière en Bourgogne - Ressources disponibles et déterminants pour un usage énergétique, Cellule Biomasse Bourgogne, DRAAF, DREAL, Ademe réalisé avec l'aide de spécialistes d'APROVALBOIS et du Conseil Régional.

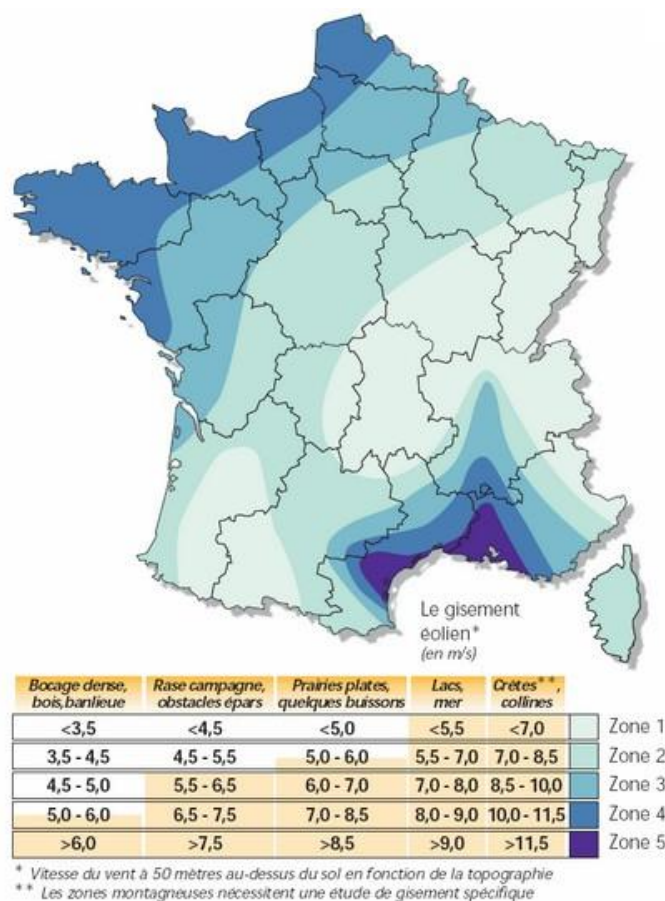
Le développement de cette filière doit néanmoins faire l'objet d'une attention particulière en matière de préservation de la qualité de l'air. En effet, il faudra veiller à la qualité du bois brûlé, au rendement des chaudières et aux systèmes de filtration des fumées.

La mise en place de CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) sur le territoire avec la mise en commun de l'achat d'un broyeur permettrait d'optimiser la ressource en bois pour les futures chaufferies.

VII.2. L'énergie éolienne

❖ Contexte régional et du départemental

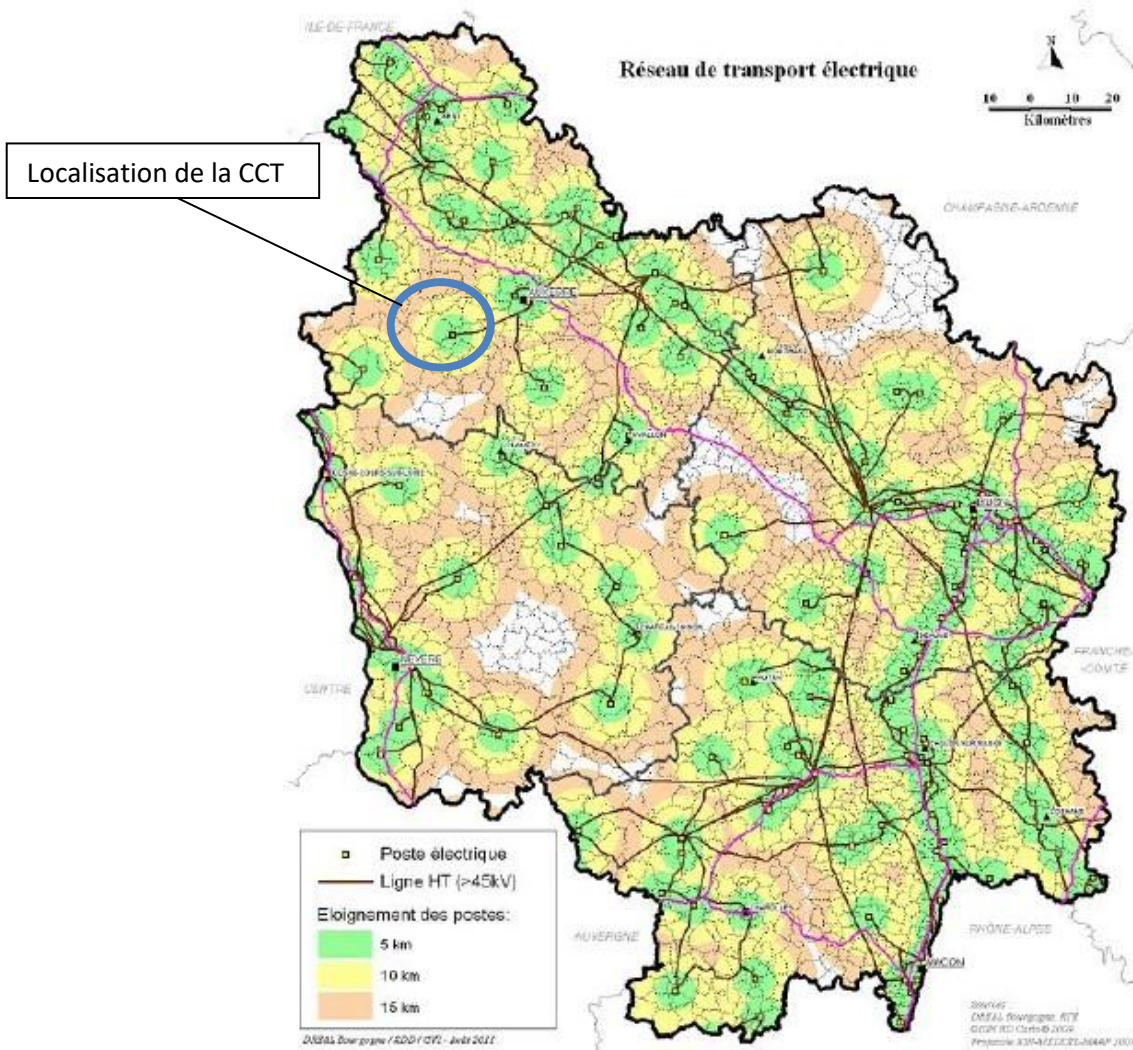
La région Bourgogne est dotée d'un Atlas Éolien. Ce dernier a permis de révéler que, bien que comparativement peu ventée (*voir carte ci-après sur les potentiels de vent*), cette région dispose d'un potentiel éolien intéressant.



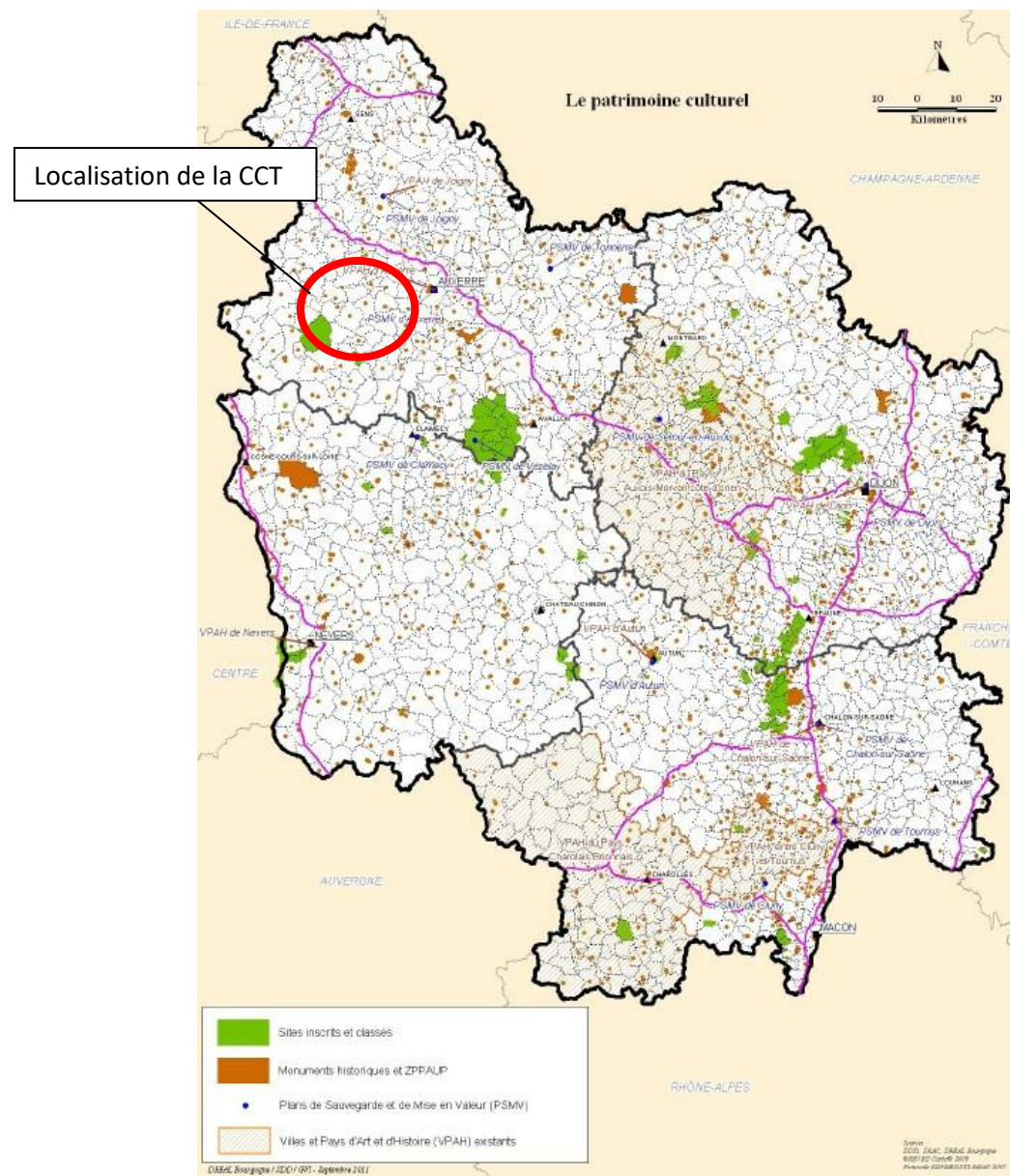
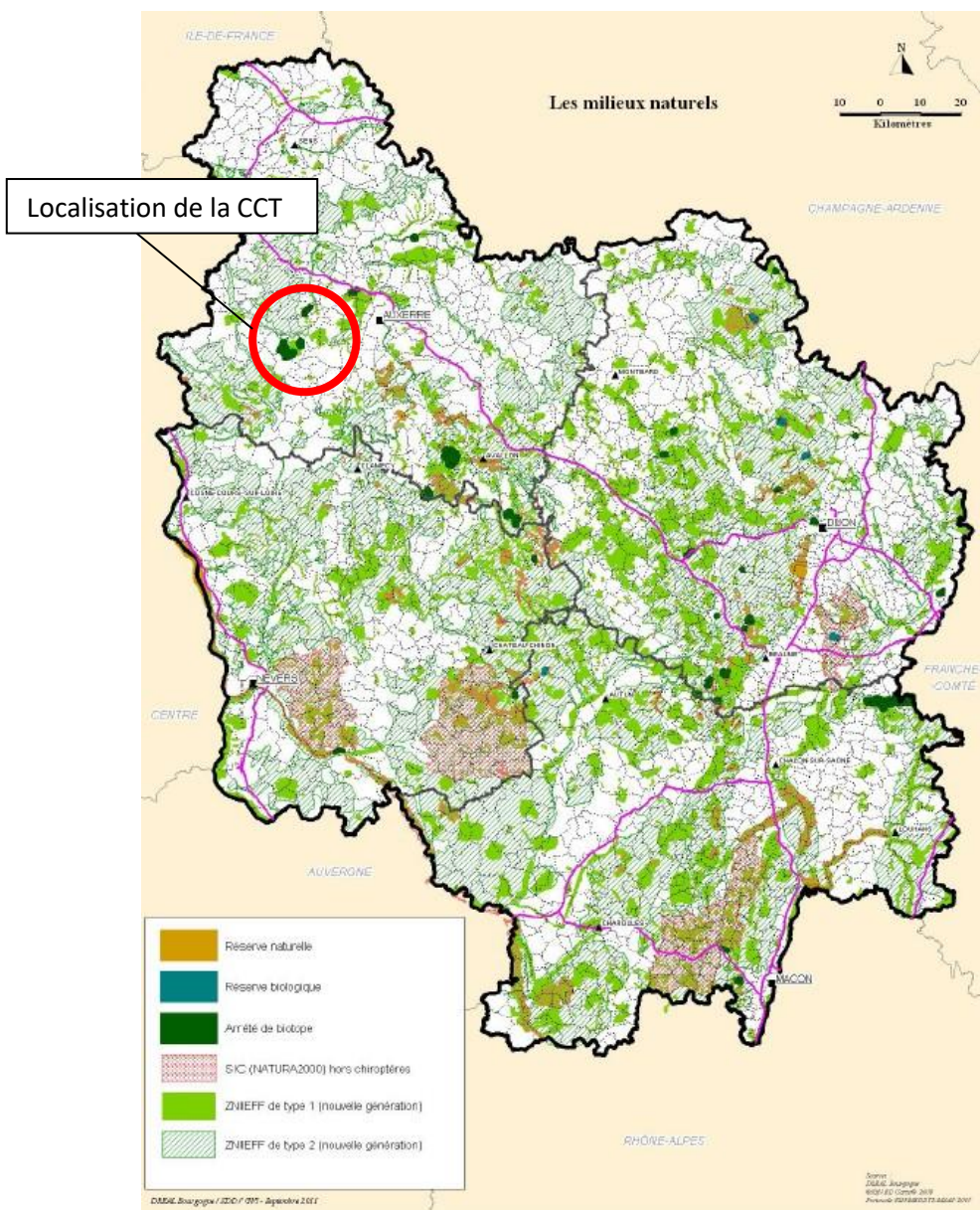
Pour aboutir à ce constat, plusieurs paramètres ont été analysés (toutes cartes suivantes sont extraites de l'Atlas Éolien) :

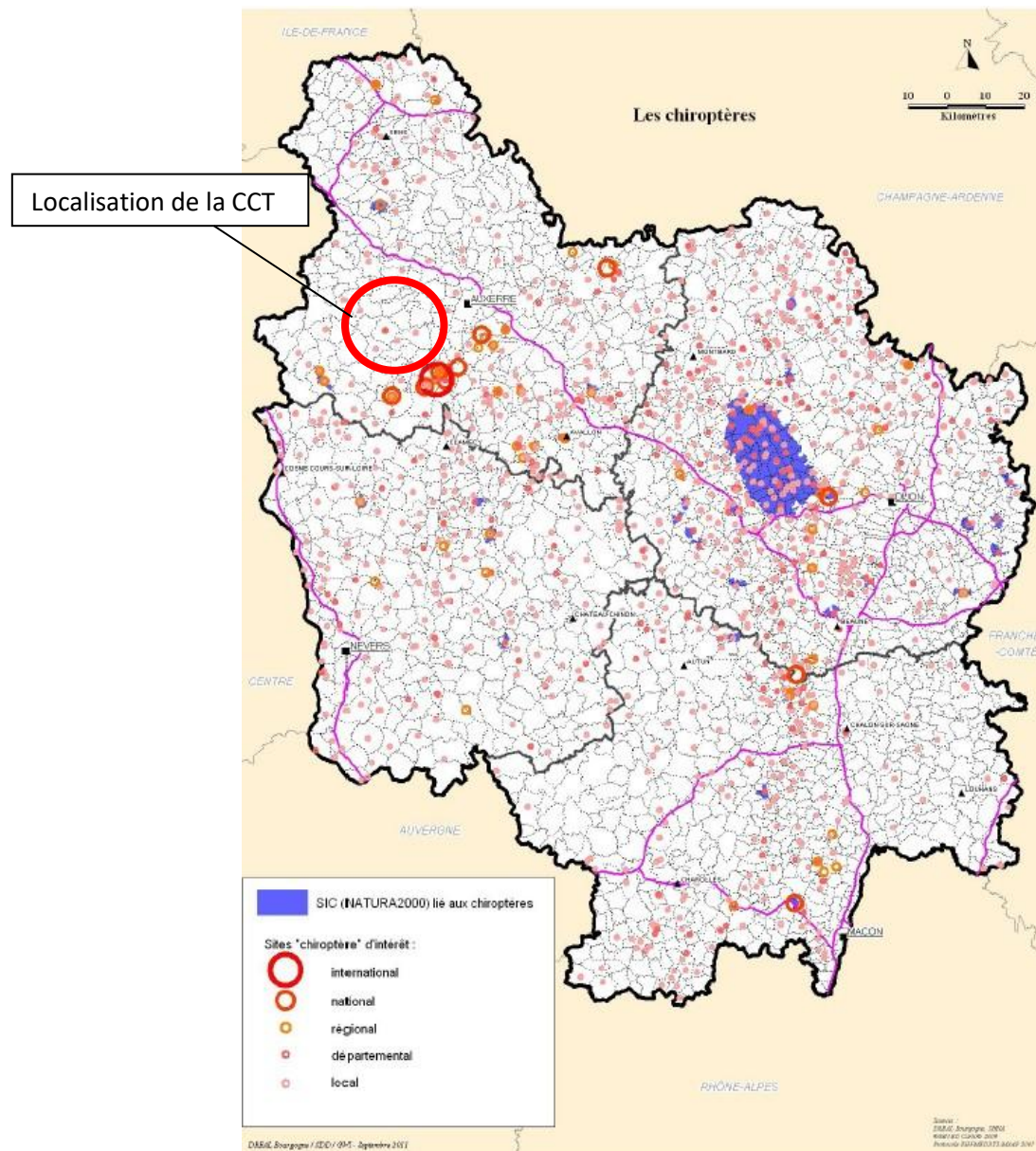
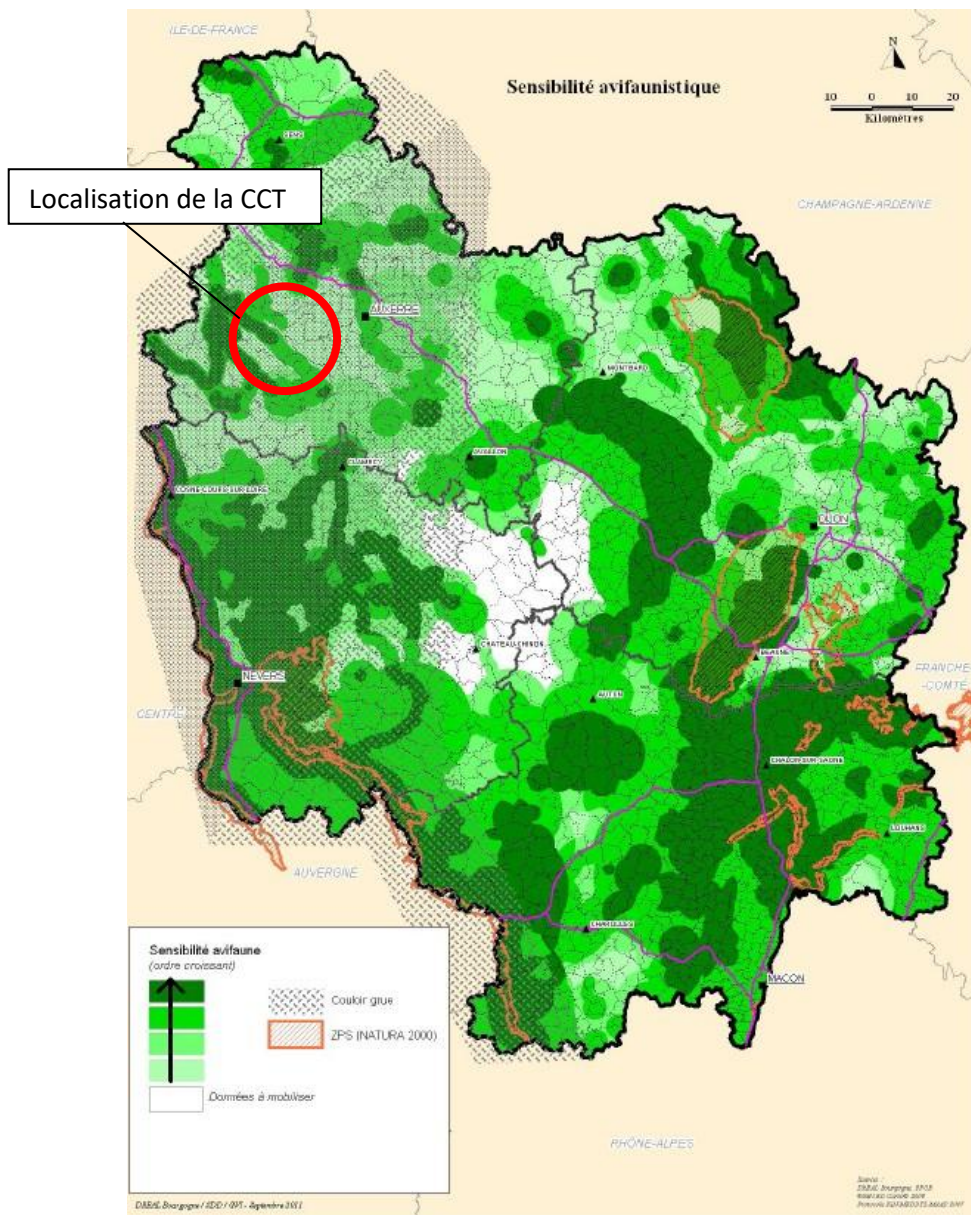
- tout d'abord, en matière de ressource en vent, l'étude du vent moyen à 80 m montre que les endroits bénéficiant du meilleur potentiel éolien se situaient en majeure partie dans la région Nord-Ouest, soit dans le département de l'Yonne ; les vents moyens y sont souvent supérieurs à 6 m/s.

- la proximité de postes sources (point de raccordement) qui permettent d'injecter le courant produit par les éoliennes dans le réseau électrique, sachant que le coût d'un raccordement est proportionnel à la distance du parc éolien au poste source. Cette dernière ne doit pas dépasser 10 km pour un parc de 10 à 12 MW, et 5 km pour des parcs de puissance plus faible.



- la proximité ou non de contraintes techniques : liées à l'aviation (aérodromes et aéroports publics, couloirs aériens militaires, balises aériennes), aux stations radioélectriques, à l'habitat, la forêt. Par ailleurs, les éoliennes doivent être établies à plus de 500 m de toute habitation ou de zones destinées à l'habitation.

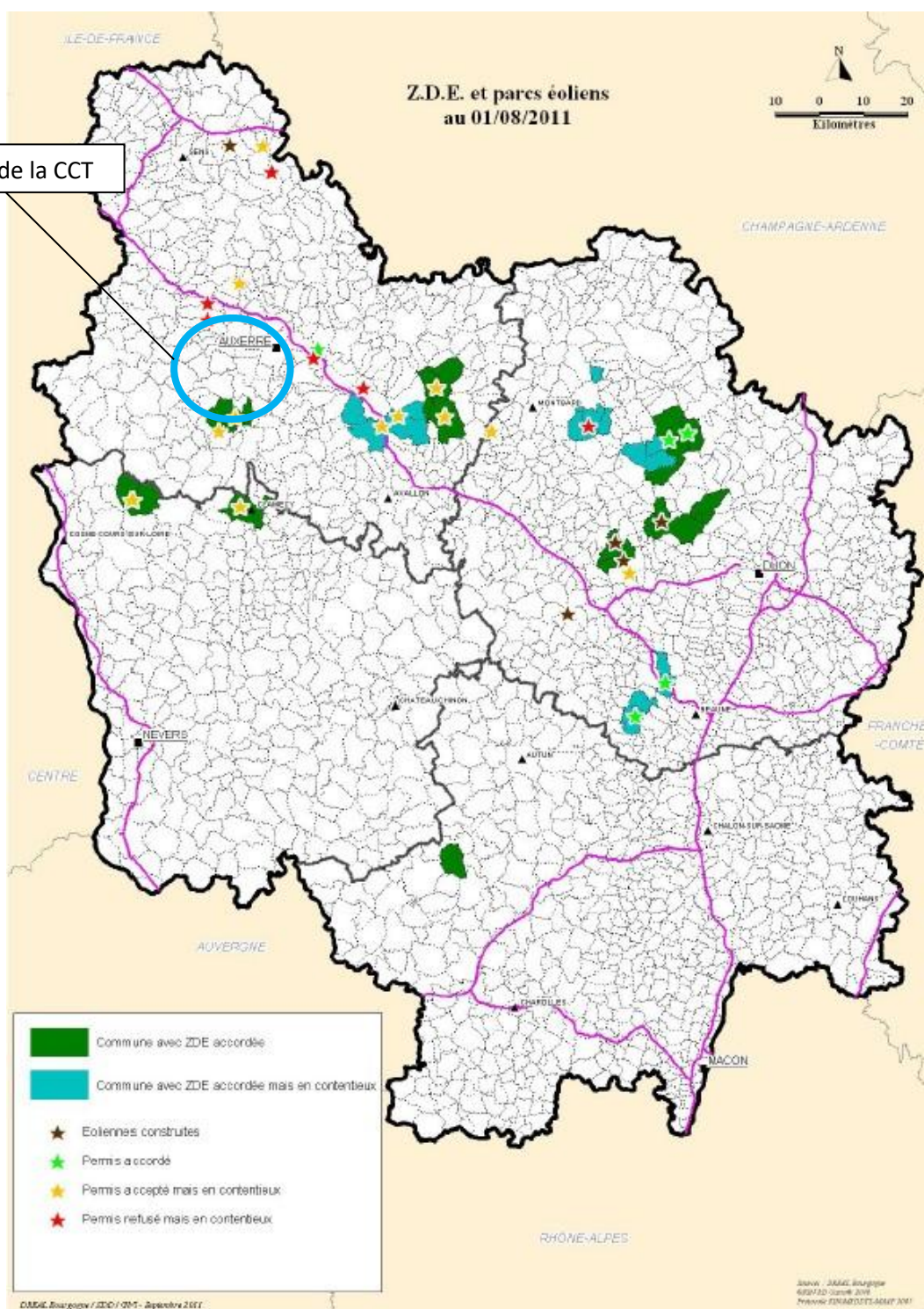




❖ Situation actuelle

À l'échelle de la région, le premier parc éolien a été mis en place en 2009. L'énergie éolienne a représenté cette année-là 2 % des énergies renouvelables produites. Au 1^{er} août 2011, la puissance autorisée est de 344 MW, répartie entre la Côte-d'Or et l'Yonne. Pourtant, seulement 3 parcs sont en fonctionnement au 1^{er} août 2011, avec un 4^{ème} en construction, représentant au total 92 MW.

La construction de nombreux parcs autorisés reste ainsi conditionnée à l'issue des recours en contentieux dont ils font l'objet.



Développement actuel de l'éolien en Bourgogne au 1^{er} aout 2011

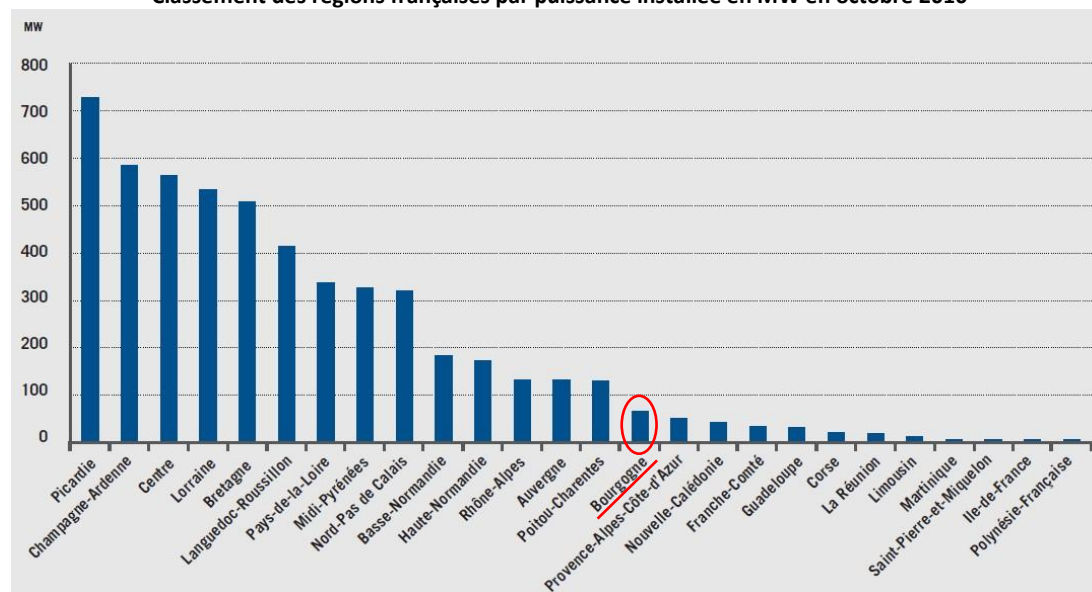
| Puissance en MW | Côte d'Or | Nièvre | Saône-et-Loire | Yonne | Bourgogne |
|--|--------------|-----------|----------------|------------|--------------|
| ZDE autorisées | 201 | 33 | 34 | 130 | 398 |
| ZDE accordées mais en contentieux | 172 | - | - | 155 | 327 |
| Total | 373 | 33 | 34 | 285 | 725 |
| Éoliennes construites | 83,6 | - | - | 8 | 91,6 |
| Permis accordés | 100 | - | - | 24 | 124 |
| Permis acceptés mais en contentieux | 14 | 22 | - | 184 | 220 |
| Total | 197,6 | 22 | 0 | 216 | 435,6 |
| Permis refusés mais en contentieux | 47,5 | - | - | 154,5 | 202 |

Avertissement : Certains permis accordés ne sont pas inclus dans une ZDE, du fait de la création de la procédure ZDE en 2005 accompagnée d'une période transitoire de 2ans.

Source : annexe du SRCAE

En octobre 2010, la région Bourgogne occupait la 14^{ème} place en termes de puissance installée.

Classement des régions françaises par puissance installée en MW en octobre 2010



Source : SER-FEE

❖ Les projets au sein de la Communauté de Communes du Toucycois

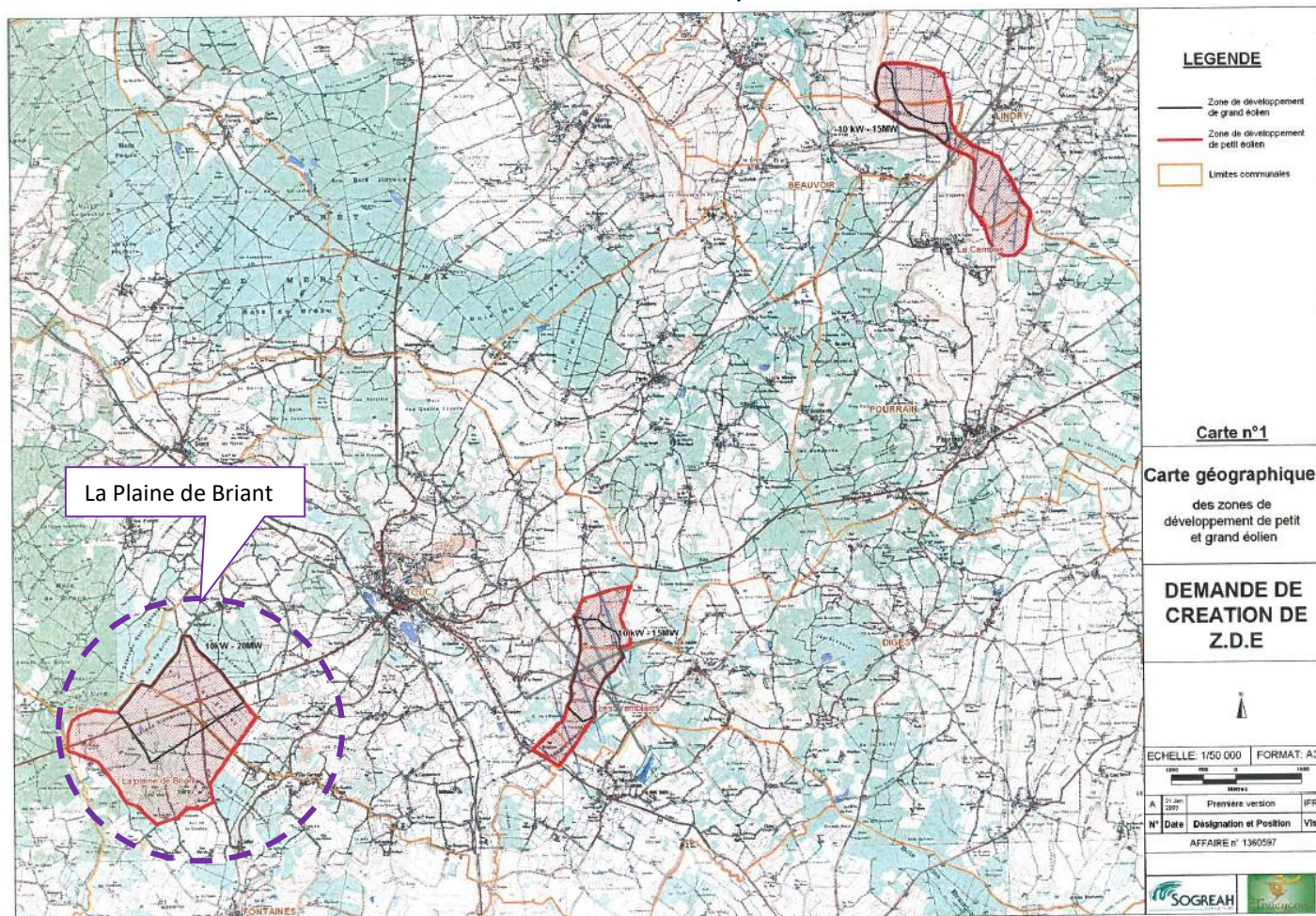
La Communauté de Communes souhaite s'engager dans cette démarche de développement durable. C'est pour cette raison que les élus ont porté un projet de Zone de Développement Éolien sur leur territoire. Un dossier de demande de création a donc été réalisé en 2009.

Trois secteurs étaient à l'étude : la Plaine de Briant (entre Toucy et Fontaines), les Tremblais (entre Toucy et Saulilly) et le Cambrie (entre Beauvoir, Lindry et Pourrain). Ce dossier de création de ZDE n'a pas été accordé en l'état en décembre 2009. Afin de faire aboutir plus rapidement la procédure, la Communauté de Communes a finalement décidé de ne proposer qu'une seule zone sur les trois

retenues préalablement : la plaine de Briant, "relativement "carrée", d'environ 2 km de côté, qui s'étend sur le lieu-dit du même nom et de part et d'autre de la RD 965 reliant Toucy à Mézilles.

Cette zone est limitée au Nord par le bois d'Auxerre, à l'Ouest par la bordure du bois de Briant, au Sud-Est par les fermes de la Tuilerie et de l'Orsière, au Sud par les hameaux des Trois Rois et de Briant, à l'Est par le chemin vicinal à l'Est du hameau des Mauplots." (Source : Dossier de Demande de création de ZDE - CC du Toucycois / Sogreah).

Présentation des trois aires d'études pressenties initialement



Source : Extrait du dossier de création de ZDE (2009)

Cette zone de 425 ha pourrait accueillir un maximum de 18 MW (soit 5 à 6 éoliennes). Ce secteur offre de bonnes potentialités de vent. La ressource estimée varierait de 6,05 à 6,15 m/s à 80 m (un minimum de 5,90 m/s en moyenne à 80 m étant requis pour envisager un projet éolien).

Notons également que cette plaine se situe au cœur d'une zone boisée, ce qui limitera son impact paysager.

Le dossier de création de ZDE mentionne également que les possibilités de raccordement sont bonnes (poste source de Sauilly).

NB : la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 dite "loi Brottes" visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes a abrogé l'article L. 314-9 du code de l'environnement, supprimant ainsi les zones de développement de l'éolien.

En effet, les ZDE se superposaient aux schémas régionaux de l'éolien (SRE) et à la procédure des installations classées, encadrant respectivement l'impact paysager et l'occupation de l'espace, et les risques et les impacts potentiels pesant notamment sur l'environnement. L'empilement des réglementations ralentissait considérablement le rythme de développement de nouveaux projets éoliens, du fait de l'allongement du temps d'instruction de chaque dossier, mais également en raison de la multiplication des possibilités de recours contentieux.

Les Schémas Régionaux Éoliens n'ont alors plus qu'une valeur indicative et d'information, mais aucune valeur de prescription ou d'autorisation de futurs projets.

❖ Objectifs 2020

A l'échelle nationale, l'objectif de 23 % d'énergie fabriquée à partir de sources renouvelables, consiste, pour l'éolien, en l'installation de 25 000 MW supplémentaires.

Pour l'éolien terrestre en région Bourgogne, il est prévu l'installation de 1 500 MW, soit environ 500 à 600 mâts. Concernant le micro-éolien, 2,5 MW seront à installer, soit 500 mâts.

Enjeux : Envisager un projet éolien, et donc le développement d'énergies renouvelables sur le territoire de la CCT, est un point positif pour l'environnement et répond aux engagements de l'État. Cependant, une attention toute particulière devra être portée à l'insertion paysagère de ces structures ainsi qu'à leur impact sur l'environnement (nuisances aux éventuels riverains, arrêté de protection de biotope à proximité immédiate...).

VII.3. L'énergie solaire

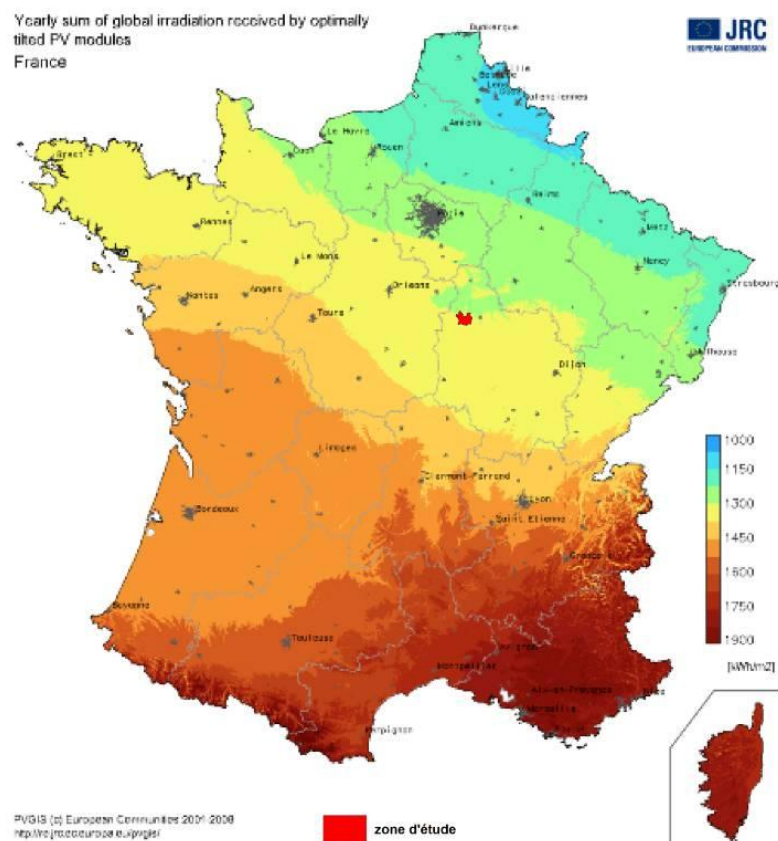
❖ Situation actuelle

Les installations solaires thermiques et photovoltaïques ont connu un développement important ces dernières années. Leur part dans les énergies renouvelables produites n'est cependant pas significative (moins de 1 %).

En Bourgogne, un total de 29 MWc est raccordé au réseau électrique au 30 juin 2011, ce qui représente près de 5 500 installations, essentiellement sur toitures.

Une centrale photovoltaïque est en construction dans l'Yonne (56 MWc) et d'autres sont en cours de développement dans les trois autres départements. Au 30 juin 2011, la France totalisait une production de 1 676 MW par des installations photovoltaïques au sol.

Comme le montre la carte ci-dessous, le potentiel solaire de la région Bourgogne n'est pas le plus favorable, l'ensoleillement considéré comme "moyen", de l'ordre de 1 800 h/an, correspondant à une énergie de 1 000 à 1 200 kWh/m² au sol.



Pour le moment, on ne compte aucune installation solaire au sol sur le territoire de la CC du Toucycois. A l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre, 4 installations sur toiture sont néanmoins recensées, dont une appartenant à un particulier.

Les projets au sein de la Communauté de Communes du Toucycois

Un projet est à l'étude pour la piscine intercommunale de la CC. Cette dernière fait l'objet d'une volonté de restructuration voire de reconstruction en raison de son ancienneté.

En l'état actuel, la piscine utilise déjà les énergies renouvelables pour son fonctionnement (tapis solaire pour chauffer l'eau des bassins et chauffe-eau solaire pour l'eau des douches).

Tapis solaire de la piscine intercommunale de Toucy



Photo ASTYM, juillet 2011

Dans le cadre de sa restructuration, il est demandé au bureau d'étude en charge du dossier de proposer d'autres solutions employant des énergies renouvelables : tapis solaire de nouvelle génération, mais également pompe à chaleur, chaufferie bois, etc.

❖ Objectifs 2020

Les objectifs régionaux concernent :

- les logements individuels neufs, avec 20 % des logements équipés en énergie solaire (soit 850 équipements par an), et 75 % d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI),
- les logements individuels existants, avec 5 % d'équipement en énergie solaire d'ici 2020, soit 2 500 équipements par an, et 20 % d'équipement de CESI,
- le tertiaire, les bâtiments industriels et agricoles, avec 500 grands équipements d'une surface moyenne de 500 m² équipés d'énergie solaire, et 75 % du neuf et 20 % de l'existant équipé du solaire thermique. Quant aux bâtiments agricoles, le solaire thermique doit couvrir 20 % des consommations d'eau chaude dans les élevages,
- les installations au sol, avec 500 Mwc en 2020, soit environ 1 250 ha de surface au sol.

VII.3. La méthanisation

La méthanisation est un procédé dont le potentiel est important dans la région Bourgogne, mais elle devrait connaître un développement plus timide à court terme par manque de maturité de la filière en France.

La méthanisation est un procédé de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (source image ci-contre : AEB-energie.fr). Cette technique permet de diminuer les effets de gaz à effet de serre.

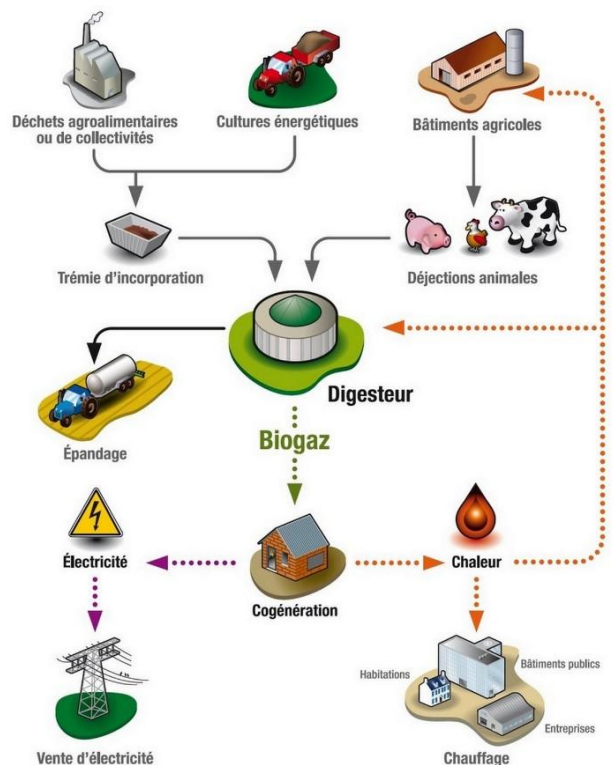
❖ Situation actuelle

Il n'y a actuellement en Bourgogne aucune installation de méthanisation des effluents agricoles mais des projets émergent :

- 3 exploitations agricoles sont en cours de réalisation,
- 4 à 5 projets en cours de démarche réglementaire et d'avant-projet détaillé.

❖ Objectifs 2020




- environ 55 installations en marche,
- 2 à 4 % des effluents d'élevage valorisés, 20 % des boues de station d'épuration, 50 % des déchets de restauration collective, 30 % des déchets de restauration commerciale et graisse d'abattoir.






A l'échelle du Pays de Puisaye Forterre, un projet de méthanisation est prévu. Un GAEC souhaite réaliser une installation fournissant une puissance de 180 kW et produisant de la chaleur pour chauffer un bureau, un atelier de séchage de grain et quelques habitations à proximité.

POTENTIALITES ENERGETIQUES





Forces

-  Une importante ressource en bois sur le territoire pour le développement de la filière bois-énergie
-  Un projet de ZDE : la plaine de Briant
-  Utilisation d'un tapis solaire et d'un chauffe-eau solaire pour chauffer l'eau et les douches de la piscine intercommunale


Faiblesses

-  Un potentiel solaire pas idéal pour son développement optimal
-  Manque de maturité de la filière de la méthanisation
-  Des projets éoliens souvent mal perçus




Opportunités

-  Mieux valoriser le potentiel en bois du territoire
-  Un projet solaire complémentaire à l'étude pour la piscine intercommunale
-  Dans un contexte à fort potentiel (secteur agricole), tenter de développer/promouvoir la méthanisation par la valorisation des déchets organiques
-  Informer sur les éoliennes

Menace

-  Attention à l'insertion paysagère et à la prise en compte de l'environnement dans la mise en place de ces énergies renouvelables

Chiffres clés

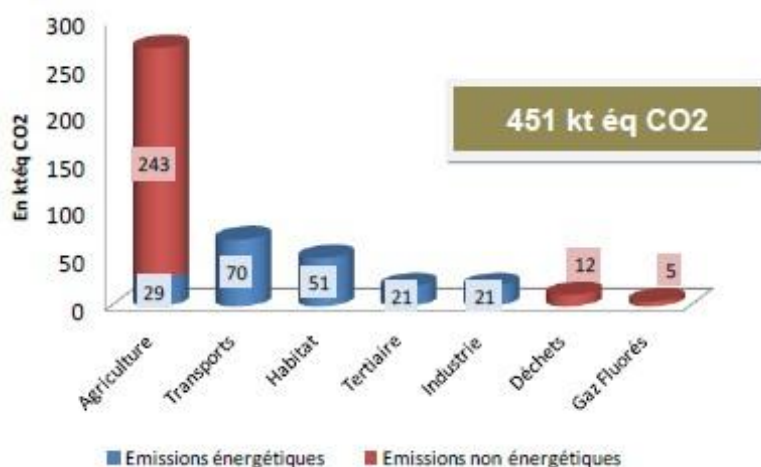
-  **2** : chaufferies/chaudières biomasse en fonctionnement à Villiers-Saint-Benoît
-  **1** : projet de ZDE sur le territoire (à cheval sur les communes de Toucy et Fontaines)
-  **500 à 600** : objectif fixé par la Région Bourgogne en nombre de mâts d'éolienne d'ici 2020

VIII. Diagnostic énergie - climat

Cette analyse est issue du rapport du Plan Énergie Climat du territoire du Pays de Puisaye Forterre. Le Plan Climat a pour objectif de diminuer la contribution du territoire au phénomène de changement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique pour réduire sa vulnérabilité aux aléas climatiques.

A l'échelle du Pays de Puisaye Forterre, dont fait partie la CC du Toucycois, les émissions de gaz à effet de serre sont estimées à 548 milliers de tonnes équivalent CO₂ dont 451 386 tonnes dues à des émissions directes (liées aux activités menées sur le territoire) ; elles sont principalement liées au caractère agricole du territoire, puis aux transports et à l'habitat. Ce sont ces trois secteurs qui apparaissent comme les principaux enjeux du diagnostic énergie - climat.

Émissions de gaz à effet de serre directes du Pays de Puisaye Forterre en 2008



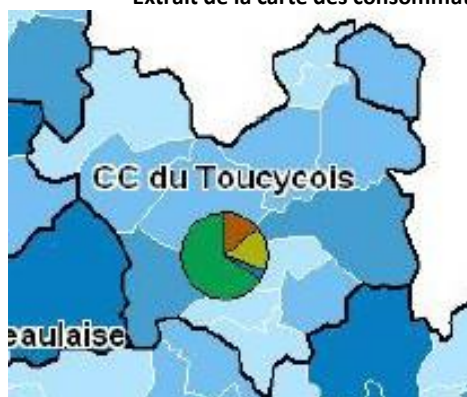
Source : Explicit in PCET du Pays de Puisaye Forterre.

- **Activités agricoles**

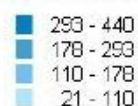
L'agriculture est l'activité structurante du Pays. La Surface Agricole Utile représente 59 % du territoire.

Cette activité, c'est 13 % des consommations d'énergie et 61 % des émissions de gaz à effet de serre. Cela représente 12 150 tonnes équivalent pétrole en 2008. 70 % de la consommation énergétique est liée aux grandes cultures et 30 % à l'élevage.

Extrait de la carte des consommations d'énergie par filière



Consommations d'énergie des activités agricoles (en tep)



Consommation d'énergie par filière



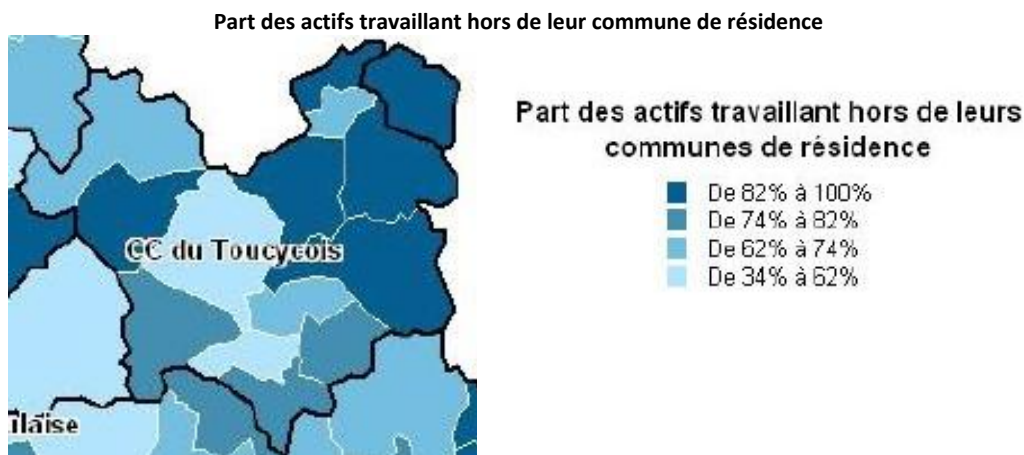
Source : Explicit in PCET du Pays de Puisaye Forterre.

• Transports et mobilité

Ce secteur représente 25 % des consommations d'énergie et 16 % des émissions de gaz à effet de serre.

On remarque sur le territoire une place prépondérante des véhicules particuliers, qui restent le mode de déplacement privilégié ; il n'existe que peu d'alternatives du fait du caractère rural du territoire (quelques bus circulent néanmoins).

L'analyse révèle de nombreux déplacements domicile/travail puisque 64 % des actifs vont travailler hors de leur commune de résidence. Cette variable est particulièrement visible sur le territoire de la CC du Toucycois puisque plus de 80 % de l'ensemble des actifs des communes situées à l'Est vont travailler ailleurs, et notamment vers le pôle d'Auxerre situé plus à l'Est.



L'analyse démontre également que l'utilisation du véhicule est aussi due à l'aménagement des communes (éloignement des zones de résidences/activités économiques) et aux comportements individuels.

Enjeux : La notion de mixité fonctionnelle des quartiers serait à développer afin de diminuer le nombre de déplacements (et donc la production de CO₂). De même, éviter le mitage des centres-bourgs et l'étalement urbain pour diminuer les déplacements vers les centres de vie.

La mise en place du covoiturage pourrait également être une solution efficace pour diminuer le nombre de véhicules rejoignant un même pôle d'activité.

• Habitat

Ce secteur représente 35 % des consommations d'énergie et 18 % des émissions de gaz à effet de serre.

Les critères à prendre en compte dans la quantité d'émissions produites sont :

- l'âge du logement. 73 % du parc de résidences principales est antérieur à 1975 (il n'existait pas de réglementation thermique pour la construction), soit relativement ancien comparé au département (67 %),
- la typologie des bâtiments. Le territoire se compose d'une majorité de logements individuels (91 %, ce qui s'explique par le caractère rural du territoire et des communes) plus émetteurs de CO₂ que les logements collectifs,

- l'énergie de chauffage des habitants. Le contenu carbone des différentes énergies joue un rôle prépondérant en matière d'émissions. La biomasse est l'énergie de chauffage la plus répandue (1/3 des ménages), souvent accompagnée d'un mode de chauffage complémentaire. Son impact CO₂ est quasi nul. Le fioul est la deuxième énergie de chauffage, très émetteur de CO₂.

Extrait de la carte sur la part des énergies de chauffage utilisées



Source : INSEE, Explicit in PCET du Pays de Puisaye Forterre

Enjeux : Privilégier l'utilisation de la biomasse pour le chauffage, ce qui permettra de baisser les émissions de CO₂ et d'utiliser la ressource principale du territoire.

Mettre en place des politiques de maîtrise de l'énergie dans les habitations, informer les propriétaires de logements anciens des aides dont ils peuvent bénéficier, engager/poursuivre les opérations de réhabilitation des logements.

IX. Récapitulatif des enjeux

1 - Cadre Physique

Prise en compte des contraintes topographiques locales pour les futurs projets d'aménagement.

2- La ressource eau

La protection de la ressource en eau doit être l'une des priorités du territoire. Les nappes qui alimentent le territoire en eau potable sont sujettes aux pollutions du fait de la porosité des sols. Le PLUI devra être compatible avec les dispositions des DUP de chaque captage. Pour ne pas porter atteinte à la salubrité publique, il conviendra que les parcelles classées constructibles à l'intérieur des périmètres de protection des captages d'eau potable soient reliées à un système d'assainissement conforme à la réglementation.

L'eau doit être l'une des préoccupations majeures de la CC, et notamment la qualité de l'eau de l'Ouanne, qui doit devenir un enjeu pour la Région. En effet, elle est considérée comme "un point noir", constamment dans les plus basses classes de qualité.

On peut supposer qu'à l'avenir la qualité du cours d'eau sera améliorée avec la mise en place d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Toucy et la possible remise aux normes de celle de Leugny.

Les eaux usées ne sont néanmoins pas les seules sources de pollution ; des efforts peuvent également être portés dans le domaine public (filtration des eaux de voirie par exemple) et agricole.

3 - Le milieu naturel

- préservation de l'ensemble des secteurs d'inventaires et des zonages réglementaires du patrimoine naturel.
- préserver le réseau bocager (milieu composé de haies et de prairies) et les cours d'eau avec leurs ripisylves en raison de leur fonction de corridor écologique
- exclure de l'urbanisation les prairies de fauche et de pâture extensive les moins amendées et présentant une belle diversité floristique, maintenir/gérer les milieux ouverts pour éviter une fermeture des milieux
- tenir compte de la nécessaire perméabilité des abords des bourgs et du réseau viaire envers les espèces les plus mobiles,
- préserver les massifs forestiers identitaires ; les gérer durablement et non au détriment des autres milieux (prairies),
- préserver les mares et les étangs recensés par la DREAL Bourgogne,
- porter une attention particulière aux haies composées d'essences locales et aux arbres isolés, éléments susceptibles d'accueillir une faune à forte valeur patrimoniale,
- favoriser le maintien et la création de vergers sur les terrains propices à ce type de culture (et qui existait autrefois).

4 - Les risques

- Le risque inondation
- poursuivre l'information et la prévention,
- veiller à l'entretien des cours d'eau (restauration et entretien/maintien de la ripisylve),

- maintenir les zones d'urbanisation futures hors des Zones d'Expansion des Crues (ZEC).

"La construction en zone inondable ne peut s'envisager qu'après avoir fait la démonstration de l'impossibilité de mettre en œuvre une solution alternative visant à implanter le/les biens en dehors de la zone inondable.

Aucune autorisation de construire ne sera délivrée en zone inondable pour les bâtiments publics nécessaire à la gestion d'une crise, sauf à démontrer l'impossibilité d'une solution alternative.

La prise en compte du risque inondation doit également se traduire par la préservation active des possibilités de débordement des rivières, en limitant les constructions et les aménagements dans le lit majeur du cours d'eau et en évitant ainsi l'aggravation des phénomènes à l'amont et à l'aval des zones modifiées par les aménagements.

A l'intérieur du périmètre des PHEC et en dehors des parties actuellement urbanisées, il conviendra d'engager une gestion raisonnée de l'aménagement et de l'urbanisme en maintenant le caractère non construit des secteurs afin de préserver les champs d'extension des crues et de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens" (Porter à Connaissance de l'État).

- Le risque lié à l'argile dans le sol et aux mouvements de terrain

Des Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) intercommunaux seront prescrits au fur et à mesure. Ils rendront obligatoires des mesures permettant d'assurer la pérennité des nouvelles constructions situées dans les zones soumises au phénomène, et de proposer des mesures destinées à réduire les désordres sur les constructions existantes. Ils édicteront également des prescriptions visant à renforcer les structures des constructions menacées pour qu'elles ne subissent pas les conséquences des affaissements. Dans l'attente de la réalisation de ces PPR, il faut :

- informer sur les risques et les consignes de sauvegarde, diagnostiquer les risques avant chaque aménagement,
- prévoir des mesures constructives aptes à minimiser les risques (dalles flottantes, absence de végétation à proximité du bâti qui induit une grande consommation d'eau...).

- Le risque lié aux ICPE et aux activités sensibles

- informer des risques et des consignes de sécurité,
- respecter les distances de sécurité en vigueur en fonction du type d'établissement,
- connaître les signaux d'alerte.

Une évaluation des risques devra être effectuée en cas de cessation d'activité et de réaffectation.

Certains sites pourraient d'ores et déjà être évalués et traités (si besoin) pour éviter toute pollution du milieu naturel (ex : ancienne décharge)

5 - Pollutions et nuisances

Limiter les déplacements routiers en privilégiant des déplacements "doux" reste difficile dans des territoires ruraux où l'automobile est une nécessité. Limiter l'étalement urbain, sensibiliser au covoiturage pourrait permettre d'améliorer la qualité atmosphérique du territoire.

Limiter l'urbanisation dans les secteurs les plus soumis au bruit. Le cas échéant, respecter les distances réglementaires et/ou les mesures de construction adaptées.

Si une urbanisation s'avère nécessaire au bord de la RD 965, des règles différentes d'implantation de l'article L 114-1-4 peuvent être envisagées si la qualité du projet urbain est présentée dans une étude.

Cette dernière devra justifier d'une part de l'opportunité de la future urbanisation au regard de l'organisation du territoire, et d'autre part à la dérogation de la marge de retrait. Ensuite, l'étude

devra démontrer en quoi les règles d'urbanisme qui seront intégrées dans le PLUI permettent d'aboutir à un projet urbain répondant aux critères énumérés à l'article L 11-1-4 : qualité de l'urbanisation et du paysage, qualité architecturale, nuisances, sécurité

6 - Les déchets

Bien que la problématique des déchets soit prise en compte au sein de la CC, il ressort de cette analyse que les résultats de 2010 sont moins bons que ceux des années précédentes, renversant ainsi les tendances. Afin de diminuer encore la quantité de déchets produits, la CC se doit de poursuivre les nombreuses actions qu'elle mène déjà dans ce domaine :

- actions de communication et de prévention sur les déchets et leur tri (journaux, guides, animations, participations aux opérations nationales),
- actions avec les acteurs économiques à développer,
- continuer d'encourager le compostage individuel par la mise à disposition de composteurs et chercher à établir un suivi.

Il faudra également prendre en compte l'augmentation des populations à venir et veiller à la capacité des déchetteries.

7 - Les réseaux d'eau

Avec l'augmentation de la population, il faudra veiller à la capacité de traitement des stations d'épuration.

Mettre en conformité l'ensemble des installations et entretenir régulièrement pour préserver la qualité des milieux naturels. Le problème vient du fait que la majeure partie du territoire de la CC est en assainissement autonome, et que les taux de non-conformité des installations sont importants. L'ampleur de la tâche est telle que la priorité se portera sur les biens mis en vente.

Préserver la qualité de l'eau des milieux naturels

Dans le cadre de l'augmentation de l'urbanisation et donc de constructions à défendre, les communes devront s'assurer de la possibilité d'une défense incendie adaptée et aux normes.

8 - Les énergies renouvelables

Poursuivre la mise en place des énergies renouvelables sur le territoire de la CC, tout en prenant en compte leur impact sur l'environnement et le paysage.

Développer l'utilisation de la biomasse puisque le territoire dispose d'une bonne ressource en bois (bocage et bois).

